NIV. OF
ORONTO
IBRARY

I

10249

REVUE

DES

ÉTUDES RABELAISIENNES

REVUE

DES

ÉTUDES RABELAISIENNES

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE

A RABELAIS ET A SON TEMPS

TOME X — 1912

128373
18/6/13.

PARIS
HONORÉ CHAMPION
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES
5, QUAI MALAQUAIS
Téléphone : 828-20
1912

PQ
1692
A4
t.10

SOCIÉTÉ

DES ÉTUDES RABELAISIENNES.

STATUTS.

Article premier.

La *Société des Études rabelaisiennes* a pour but l'étude de Rabelais et de son temps, ainsi que la publication de documents et de travaux relatifs au même sujet.

Elle pourra former des collections et organiser des excursions offrant un intérêt pour ses études.

Elle s'interdit toute discussion qui aurait trait à des questions actuelles politiques ou religieuses.

Art. 2.

Le siège de la Société est à Paris.

Art. 3.

La Société se compose des personnes dont l'admission aura été prononcée dans les formes suivantes :

Les candidats devront adhérer aux statuts de la Société et être présentés par deux membres. Si le Bureau agrée la demande d'admission, celle-ci sera portée à l'ordre du jour de la plus prochaine séance de la Société et devra réunir la majorité absolue des voix des membres présents.

Art. 4.

La Société se réunit au moins six fois par an.

Outre ces séances, consacrées aux travaux ordinaires, elle tient, au mois de janvier, une assemblée générale annuelle, qui entend les rapports du président et du trésorier, approuve les comptes et nomme les membres du Conseil.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil toutes les fois que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

ART. 5.

Le Conseil de la Société, composé de vingt membres, est renouvelable par quart tous les ans. Les membres sortants sont désignés par le sort.

Le Conseil choisit dans son sein le bureau et les commissions.

Le Bureau est nommé au scrutin secret, à la majorité absolue des membres présents. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

La Commission de publication se compose de trois membres, nommés chaque année et rééligibles, auxquels sont adjoints de droit le président et le secrétaire de la Société. Ses décisions sont souveraines. D'autres commissions pourront être créées ultérieurement.

ART. 6.

Le Bureau comprend un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un trésorier.

Les membres du Bureau sont nommés pour un an. Ils ne sont rééligibles dans la même fonction qu'une année après l'expiration de leur mandat, sauf le président, les secrétaires et le trésorier, qui peuvent toujours être réélus.

Le Bureau est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la Société.

ART. 7.

Les ressources de la Société se composent :

1° Des cotisations de ses membres, fixées à dix francs par an, et rachetables moyennant un versement minimum de cent cinquante francs;

2° Du produit de la vente de ses publications;

3° Des dons qui lui seraient faits;

4° Du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

ART. 8.

Toute proposition portant modification aux statuts sera

rédigée par écrit, signée par cinq sociétaires au minimum et adressée au Bureau, qui décidera s'il convient d'y donner suite.

En cas d'avis favorable, la proposition sera mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du mois de janvier, et, pour être adoptée, devra réunir les trois quarts des voix des membres présents.

Art. 9.

La Société ne peut être dissoute que dans une assemblée générale comprenant au moins les deux tiers des membres ayant acquitté leur cotisation.

Dans le cas où la dissolution serait votée, la même assemblée décidera du sort de l'actif.

Art. 10.

Un règlement d'ordre intérieur pourra être rédigé par le Conseil.

LISTE DES MEMBRES[1].

Agache (Alfred), artiste-peintre; rue Weber, 14.

Albarel (Dr P.); à Névian (Aude).

Aldrovandi (Comte Nonce-François); à Montfort-l'Amaury Seine-et-Oise).

Amigues (Dr); à Peyriac-de-Mer (Aude).

Andrews (C.); University square, à Belfast (Ireland).

Arconati Visconti (Marquise); rue Barbet-de-Jouy, 16.

Asher et Cie, libraires; Behrendstrasse, 17, à Berlin.

Backer (Hector de), ingénieur; rue de la Révolution, 1, à Bruxelles.

Baer, libraire; Hochstrasse, 6, à Frankfurt-am-Main (Allemagne).

Baist (G.), professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau (Allemagne).

Bamann (Otto), Dr. Phil., professeur à la Maria Theresia Realschule; à Straubing (Bavière).

Barante (Baron Claude de); rue du Général-Foy, 22.

Barat (Julien), lecteur à l'Université de Gothenbourg (Suède); passage Stanislas, 2, à Paris.

Barbier fils (Paul); Yorkshire College, Leeds (Angleterre).

Barthou (Louis), ancien ministre; avenue d'Antin, 7.

Baudrier (Julien), *C.;* rue Bellecour, 3, à Lyon.

Baur (Albert), professeur au Gymnase de Zurich; Forchstrasse, 144, à Zurich (Suisse).

Bayet (A.), directeur de l'enseignement supérieur; au ministère de l'Instruction publique.

Beaurain (Georges); à Hornoy (Somme).

Bédier (Joseph), professeur au Collège de France; rue Soufflot, 11.

Behrend (Adolf), libraire-éditeur; Unter den Linden, 56, à Berlin.

Behrens (D.), professeur à l'Université de Giessen (Allemagne).

Belleville (Julien); rue de Fontenelle, 7, à Rouen (Seine-Inférieure).

Beltrand (Jacques), graveur; boulevard Pasteur, 69.

Berge (Jules), propriétaire; rue de la Victoire, 60.

1. L'initiale *C.* signifie : *membre du Conseil.* — Les adresses non suivies d'un nom de ville sont celles des membres habitant Paris. — Nous prions instamment ceux des sociétaires dont l'adresse ou les titres appelleraient quelque changement de vouloir bien en aviser le secrétaire de la Société, M. Jacques Boulenger, 22, rue Oudinot, à Paris.

Bernès (Henri), *membre perpétuel,* professeur au lycée Lakanal, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique; boulevard Saint-Michel, 127.

Besançon (Henry), directeur des Écoles; à Aigle (Vaud, Suisse).

Béthune (Baron François); rue de Bériot, 34, à Louvain (Belgique).

Bibliothèque des Archives nationales.

[Bibliothèque] Amherst College Library; department of romanse languages, à Amherst, Mass. (U. S. A.).

Bibliothèque de la ville de Besançon (Doubs).

[Bibliothèque] University of California; Terquem, libraire, rue Scribe, 19.

Bibliothèque de la ville de Blois (Loir-et-Cher).

Bibliothèque de la ville de Chinon (Indre-et-Loire).

Bibliothèque du Collège de France.

Bibliothèque royale de Copenhague (Danemark).

Bibliothèque de l'Université de Dijon.

[Bibliothèque royale de Dresde] Königliche öffentliche Bibliothek (Allemagne).

Bibliothèque de l'École des Chartes, rue de la Sorbonne, à Paris.

Biblioteca nazionale centrale; à Firenze (Italie).

[Bibliothèque] Freiherrl. Carl von Rothschild'sche öffentliche Bibliothek; Frankfurt a. M. (Allemagne).

Bibliothèque publique de la ville de Genève (Suisse).

Bibliothèque de l'Institut de France.

[Bibliothèque] Germanisch-Romanische Semivar (Dr. Prof. Fr. Neumann); Bergstrasse, 45, à Heidelberg (Allemagne).

Bibliothèque de l'Université de Leipzig [Twietmeyer correspondant].

[Bibliothèque] Ateneo scientifico de Madrid.

[Bibliothèque] Séminaire de philologie romane de Marburg (Allemagne).

Bibliothèque Mazarine.

Bibliothèque de la ville de Montpellier.

Bibliothèque du Musée Condé; à Chantilly (Oise).

Bibliothèque publique de la ville de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Bibliothèque publique de la ville de Niort (Deux-Sèvres).

Bibliothèque de la ville d'Orléans.

Bibliothèque de l'Université de Paris.

Bibliotheca Alessandrina, R. Università; à Rome (Italie).

Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg (Russie) [M. N. Likhatscheff, conservateur].

[Bibliothèque de Strasbourg] Kais. Universitäts- und Landesbibliothek (Allemagne).

Bibliothèque de l'Université royale d'Upsal (Suède).

Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

Bibliothèque de l'Université de Vienne.

Blaizot, libraire; rue Le Peletier, 32.

Blanchard (Dr R.), professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine; boulevard Saint-Germain, 226.

Blum (Léon), homme de lettres; boulevard Montparnasse, 126.

Boché; rue de Grenelle, 113.

Bogeng (G.-A.-Erich), H. Dr. jur. et cam., membre de la « Gesellschaft der Bibliophilen »; Rosenheimerstrasse, 17, à Berlin, W. 30.

Bonzon (Dr); rue de Berlin, 15.

Borde (Mme), boulevard Malesherbes, 158.

Bos (Dr); rue Nicolas, 28, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Bosse (Charles), libraire; rue Lafayette, 46.

Boulay de la Meurthe (Comte Alfred), ancien président de la Société archéologique de Touraine; rue de l'Université, 23.

Boulenger (Jacques), archiviste-paléographe, *secrétaire;* rue Oudinot, 22.

Boulenger (Marcel), homme de lettres; à Chantilly (Oise).

Bourgeois (Achille-F.), agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Beauvais (Oise).

Bourrilly (V.-L.), chargé de cours à la Faculté des Lettres de Lyon (Rhône).

Boutet de Monvel (Roger), attaché au Musée Carnavalet; rue de Sèvres, 16.

Boutineau (Dr Ém.); rue de l'Alma, 73, à Tours (Indre-et-Loire).

Bouvier (Bernard), recteur de l'Université de Genève; rue Charles-Bonnet, 4, à Genève.

Bovet (E.), professeur à l'Université de Zurich; Bergstrasse, 29, à Zurich.

Boylesve (René), homme de lettres; rue des Vignes, 27.

Boysen, libraire; à Hambourg (Allemagne).

Bréal (Michel), membre de l'Institut; boulevard Saint-Michel, 87.

Bredan (Mlle Berthie), professeur; Colmanstrasse, 20, à Bonn (Allemagne).

Brette (Armand), membre du Comité des travaux historiques; cité Rougemont, 8.

Brockhaus, libraire; rue Bonaparte, 17.

Brown (Dr H. R.), Farlie; à Maldon, Essex (Angleterre).

Brunot (Alphonse), éditeur de *Medicina;* rue Henri-Martin, 6.

Brunot (F.), professeur à l'Université de Paris; rue Leneveux, 8.

Bruzon (Dr); rue Claude-Bernard, 79.

Bunau-Varilla (J.), licencié ès lettres, *membre perpétuel;* avenue du Trocadéro, 22.

Cahen (Albert), inspecteur d'Académie; rue Condorcet, 53.

Cardot (Philippe), docteur en droit; rue Saint-Sulpice, 18.

Carrière (l'abbé); 212, rue de Rivoli.

Carry (Dr); rue de l'Hôtel-de-Ville, 54, à Lyon.

Casanova (Paul), professeur au Collège de France; rue de Rennes, 63.

Castellani-Leonzi (Ch.), artiste-peintre et auteur dramatique; à Bois-le-Roi (Seine-et-Marne).

Cavasse (Dr Alfred); villa des Bleuets, Le Cannet (Alpes-Maritimes).

Chalbot (Alfred); rue Dulong, 25,

Chambard-Hénon (Dr E.); cours Morand, 43, à Lyon.

Champion (Édouard), homme de lettres, libraire-éditeur; quai Malaquais, 5.

Champion (Pierre), archiviste-paléographe; rue Michelet, 4.

Charcot (Dr Jean); rue La Tour-des-Dames, 11.

Chaumier (Étienne), greffier du tribunal civil de Chinon (Indre-et-Loire).

Chéramy (P.-A.); rue Arsène-Houssaye, 11 *bis*.

Chinard (Gilbert); maître de conférences à Brown-University, Providence (R. I.), U. S. A.

Claretie (Jules), de l'Académie française, administrateur général de la Comédie-Française; boulevard Haussmann, 155.

Clément (Louis), professeur à la Faculté des Lettres; place Richebé, 15, à Lille.

Clouzot (H.), conservateur de la bibliothèque Forney, *trésorier;* rue du Chemin-de-Fer, 25, à Fontenay-sous-Bois (Seine).

Cohen (Gustave), rue Chasseloup-Laubat, 7.

Collomp (Paul), professeur au Lycée de Brest.

Comber (H. G.); Pembroke College, à Cambridge (Angleterre).

Conard (Louis), libraire; boulevard de la Madeleine, 17.

Coroi (Jean); rue de Commaille, 8.

Cortada (Alexandre); avenue de Messine, 17.

Couderc (Camille), archiviste-paléographe, conservateur-adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; rue de Harlay, 20.

Couet (Jules), archiviste de la Comédie française; rue Leconte-de-Lisle, 14.

Courbet (Ernest), receveur municipal-trésorier de la ville de Paris; rue de Lille, 1.

Courcel (Valentin de); rue de Vaugirard, 20.

Couturier (Paul), directeur honoraire au ministère de la Guerre; avenue de Villiers, 88.

Cusenier (Élisée), industriel; boulevard Voltaire, 226.

Daupeley (Paul), imprimeur; à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).

Dauze (Pierre), rédacteur en chef de la *Revue biblio-iconographique;* boulevard Malesherbes, 10.

Delacour (Th.), trésorier de la Société botanique de France; rue de la Faisanderie, 94.

Delahaye (C.), lieutenant au 11e régiment de cuirassiers; rue de Lorraine, 17, à Saint-Germain-en-Laye.

Delmas, archiviste départemental; à Tours (Indre-et-Loire).

Dervieux (Dr); boulevard Saint-Michel, 13.

Detken et Rocholl, libraires; à Naples.

Dorveaux (Dr Paul), bibliothécaire de l'École supérieure de pharmacie, *C.;* avenue d'Orléans, 58.

Dreyfus (Alfred); boulevard Malesherbes, 101.

Driesen (Otto), Dr. Phil.; Giese-

brechstrasse, 6, à Charlottenburg (Allemagne).

Du Bos (Maurice), homme de lettres; boulevard Saint-Michel, 95.

Dufour (Théophile), directeur honoraire des archives et de la bibliothèque de Genève, *vice-président*; route de Florissant, 6, à Genève (Suisse).

Dugas; rue Gay-Lussac, 68.

Dulau et C°, libraires; à Londres [*double souscription*].

Dupont-Ferrier (G.), docteur ès lettres; rue du Sommerard, 2.

Dupuy (Ernest), inspecteur général de l'Instruction publique; avenue du Parc-de-Montsouris, 2.

Dureau (André); agrégé des lettres, professeur au Lycée d'Amiens (Somme).

Durel (A.), libraire-expert; rue de l'Ancienne-Comédie, 21.

Éguilles (Marquis d'); rue d'Alençon, 7.

Endres (Joseph); Pfarstrasse 6 III, à Munich (Allemagne).

Fabre; à Gaspari, par Lésignan (Aude).

Fabre (Albert), conseiller à la Cour d'appel; avenue de l'Observatoire, 18.

Fallières (André), avocat à la Cour d'appel; rue de La Boétie, 53.

Fanet (Maurice); quai de la Mégisserie, 14.

Faucillon (Dr E.); quai Charles-VII, à Chinon (Indre-et-Loire).

Filho (Dr Thomas Alves); Campinas, estado de S. Paulo (Brésil).

Flaction (Dr F.); les Jordits, 24, à Yverdon (Vaud, Suisse).

Fletcher (Jefferson B.); Columbia University, New-York City (États-Unis).

Floury (H.), libraire; boulevard des Capucines, 1.

Focillon (Henri), ancien membre de l'École française de Rome; professeur au Lycée de Chartres (Eure-et-Loir).

Fould (Paul); avenue d'Iéna, 62.

Fournier (Benjamin); rue Hoche, 22, à Chinon (Indre-et-Loire).

Fox (W. H.); Crown Court, 62, Old Broad Street, London E. C.

France (Anatole), de l'Académie française; villa Saïd, 5.

Franz, libraire; Hermann Lukaschik Perusastrasse, 4, à Munich (Allemagne).

Frantzen (J.-J.-A.-A.), professeur à l'Université d'Utrecht; Oudwijkerlaan, 4, à Utrecht (Hollande).

Froussard (Dr); rue Cardinet, 55.

Funel (Th.); villa Walkyrie, boulevard Carnot, à Nice (Alpes-Maritimes).

Furcy-Raynaud (Marc), attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal; avenue des Champs-Élysées, 120.

Gabreau; avenue Élysée-Reclus, 15.

Gaidoz (Henri), directeur d'études à l'École pratique des hautes études; rue Servandoni, 22.

Gallas (K.-R.), professeur d'enseignement secondaire; Palestrinastraat, 7, à Amsterdam (Hollande).

Gallatin (Mme R. Horace); Ma-

dison Avenue, 438, à New-York (U. S. A.).

Gambier (Gabriel), notaire; à Fontenay-le-Comte (Vendée).

Gaudier (Charles), professeur au Lycée; rue des Telliers, 47, à Reims.

Geuthner (Paul), libraire; rue Jacob, 13.

Girard (Paul-Frédéric), professeur à la Faculté de droit; avenue des Ternes, 70.

Godet (Marcel), conservateur de la Bibliothèque et des Musées, rue des Rapporteurs, 8, à Abbeville (Somme).

Gombault, directeur de l'Enregistrement; rue de Bonneval, 11 *bis*, à Chartres (Eure-et-Loir).

Gonse (Louis); boulevard Saint-Germain, 205.

Gottschalk (Dr); cité Rougemont, 3.

Grappe (Georges), homme de lettres; rue Duperré, 20.

Greban (Raymond), notaire; à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Green (W. W.); Broadway, 120, New York City (Amérique).

Grimaud (Henri), membre de la Société archéologique de Touraine, *C.;* rue de l'Alma, 115, à Tours.

Groisard; avenue de Breteuil, 15.

Grosset (Dr E.); à Ligré, par Chinon (Indre-et-Loire).

Guinaux-Laoureins (E.), critique musical; rue Victor-Cousin, 8.

Hallays (André), rédacteur au *Journal des Débats, C.;* rue de Lille, 19.

Hanotaux (Gabriel), de l'Académie française; rue d'Aumale, 15.

Harrassowitz, libraire; à Leipzig (Allemagne).

Hartmann (Dr Hans); recteur de l'École supérieure de jeunes filles, à Saint-Gall (Suisse).

Haskovec (Prokop M.), Ph. Dr.; Jáma, 7, à Prague (Bohême).

Hauser (Henri), professeur à l'Université de Dijon; place Darcy, 8, à Dijon.

Hauvette (Henri), professeur-adjoint à l'Université de Paris; boulevard Raspail, 274.

Heiss (H.), Dr. phil., Helmholzstrasse, 4, à Bonn (Bavière).

Helme (Dr); rue de Saint-Pétersbourg, 10.

Hervieu (Paul), de l'Académie française; avenue du Bois de Boulogne, 7.

Heulhard (Arthur), *C.;* à Bordeaux, par Claye-Souilly (Seine-et-Marne) [*grand papier*].

Hoffschmidt (N. d'); square Marie-Louise, 75, à Bruxelles (Belgique).

Hogu (Louis), agrégé des lettres; rue Férou, 11.

Hudig (Jean), échevin de la ville de Rotterdam (Hollande).

Huguet (Edmond), professeur à l'Université de Caen, chargé de cours à l'Université de Paris; boulevard Saint-Michel, 127.

Huyard (E.); rue des Remparts, 60, à Bordeaux (Gironde).

Jacobs (Dr H. B.); Mount Vernont Place W., 11, à Baltimore (U. S. A.).

Jacquemin; rue de Rennes, 108.

Janson (Paul), ancien bâtonnier, député de Bruxelles; rue Defacqz, 73, à Bruxelles.

JAURÈS, député; rue de la Tour, 96.

KARL (Louis); Verès Palné, 36, à Budapest (Hongrie).

KER (William Paton), *membre perpétuel;* All Souls College, à Oxford (Angleterre).

KERR (W. A. R.), professeur à l'University of Alberta, Strathcona (Canada).

LAFENESTRE (Georges), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, conservateur du Musée Condé; à Chantilly (Oise).

LAMOTTE (Albert); square Lagarde, 2.

LANGLOIS (Ernest), doyen de la Faculté des lettres; parvis Saint-Michel, 26, à Lille (Nord).

LANSON (Gustave), professeur à l'Université de Paris; boulevard Raspail, 282.

LA PERRIÈRE (J. DE), licencié en droit, membre associé de l'Académie de Mâcon; à Saint-Lager (Rhône).

LARCHEVÊQUE (Théodore), avocat à la Cour d'appel; rue Pavée, 2, à Bourges (Cher).

LAROZE (Lionel), maître des requêtes honoraire au Conseil d'État, ancien directeur au ministère de la Justice, *C.;* rue de la Baume, 9.

LARRETA (Enrique R.), ministre plénipotentiaire de la République Argentine; rue de la Faisanderie, 49.

LATASTE (Dr); à Saint-Émilion (Gironde).

LAUMONIER (Paul), maître de conférences à l'Université de Poitiers; rue Le Cesve, 14, à Poitiers.

LAVAGNE; rue du Ranelagh, 139.

LAZARD (Michel); rue Boutarel, 2.

LE BRUN (P. L.); Joralemon-Street, 111, Brooklyn, à New-York (U. S. A.).

LECENE (Dr Paul); boulevard Saint-Germain, 136.

LECLERC (Henri), libraire; rue Saint-Honoré, 219.

LE DOUBLE (Dr A.), membre associé de l'Académie de médecine, professeur à l'École de médecine de Tours.

LEFRANC (Abel), professeur au Collège de France, directeur d'études à l'École pratique des hautes études, *président;* rue Monsieur-le-Prince, 26.

LE GENDRE (Dr P.), médecin des hôpitaux; rue Taitbout, 95, et à Samois (Seine-et-Marne).

LELARGE (André); rue Rousselet, 21.

LEMOIGNE (Jean), ancien négociant; route des Flamands, à Tourlaville (Manche).

LEMOISNE (P.-A.), archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale; rue de l'Université, 91.

LENSEIGNE (Georges); rue Édouard-Detaille, 10.

LEPÈRE (Auguste), graveur; rue de Vaugirard, 203.

LEVALLOIS (Ernest), maire du 2e arrondissement; rue du Sentier, 24.

LÉVY (Raphaël-Georges), professeur à l'École des sciences politiques; rue Noiziel, 3.

LEYGUES (Georges), député, ancien ministre; quai de Passy, 16.

Liouville (Dr Jacques); rue de l'Université, 35.

Loisel (Abbé); au Héron, par Croisy-sur-Andelle (Seine-Inférieure).

Louis (Mme G.); avenue de Versailles, 53.

Louÿs (Pierre), homme de lettres; rue de Boulainvilliers, 29.

Loviot (Louis), attaché à la bibliothèque de l'Arsenal; place Saint-François-Xavier, 6.

Lutaud (Dr), boulevard Malesherbes, 109.

Luthringer (Joseph); à Villé, près Schlestadt (Alsace).

Magrou (Jean), statuaire; rue du Val-de-Grâce, 6.

Mallet (Alexandre); rue Le Peletier, 22.

Mansuy (Abel), correspondant du ministère de l'Instruction publique, professeur à l'Université; rue Marszalkowska, 41-6, à Varsovie.

Marcheix (Lucien), conservateur de la bibliothèque et des collections à l'École des beaux-arts; rue de Vaugirard, 47.

Mariani (Angelo); rue Scribe, 11.

Martin (Henry), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal; rue de Sully, 1.

Marty (Antoine), préfet de l'Yonne; à Auxerre.

Massis (Henri); rue Nouvelle, 7, à Meudon (Seine-et-Oise).

Masson (Maurice), professeur à l'Université de Fribourg (Suisse).

Maurer (Maurice); rue de Billancourt, 47.

Menget (Paul); rue de Belzunce, 16.

Meunier (Charles), relieur d'art; rue de la Bienfaisance, 5 [*grand papier*].

Meynial, libraire; boulevard Haussmann, 30.

Mignon (Maurice), chargé de cours à la Faculté des lettres, professeur au Lycée; rue du Président-Carnot, 10, à Lyon.

Milette (Charles-Albert), expert en publicité; rue Saint-Hubert, 871, à Montréal (Canada).

Mille (Pierre), rédacteur au *Temps;* rue de Bagneux, 3.

Ministère de l'Instruction publique (*20 souscriptions*).

Monod (Gabriel), membre de l'Institut, président de l'École des hautes études, directeur de la *Revue historique;* à la librairie Alcan.

Morel-Fatio (Alfred), directeur-adjoint à l'École des hautes études, professeur au Collège de France, membre de l'Institut; rue de Jussieu, 15.

Morf (Heinrich), professeur à l'Université; Kurfürtenstrasse, 100, à Berlin-Halensee (Allemagne).

Morrison (H. P.); Lordswood, Harborne (Angleterre).

Mouchet (Fernand); rue d'Ulm, 45.

Münthe-Brun (J.), docteur en droit; Stand boulevard, 3, à Copenhague (Suède).

Mutiaux (Eugène); rue de la Pompe, 66.

Naquet (Félix); rue de Bondy, 58.

Nève (Joseph), directeur honoraire des Beaux-Arts; rue aux Laines, 36, à Bruxelles.

Novati (Francesco), professeur à

l'Université de Milan; Borgonuovo, 18, à Milan (Italie).

Nutt (David), libraire; Long Acre, 57-59, à Londres.

Oleyre (E. d') (librairie Trübner); à Strasbourg (Alsace).

Oliphant (Dr E. H. L.); Newton Place, 23, à Glascow (Angleterre).

Orsier-Suarès (Dr J.), avocat, docteur en droit; place du Panthéon, 5 *bis*.

Osler (W.), regius professor of medicine; à Oxford (Angleterre).

Oulmont (Charles); boulevard Malesherbes, 101.

Paillart (F.), imprimeur; à Abbeville.

Parini (Dr Benedetto), piazza Gran Madre di Dio, à Torino (Italie).

Patry (H.), archiviste aux Archives nationales; boulevard de la Bastille, 40.

Pauffin de Saint-Morel, avocat à la Cour d'appel; rue Richepanse, 4.

Peise, licencié en droit; rue de Rivoli, 24.

Pélissier (L.-G.), doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier, *C.;* villa Leyris, à Montpellier.

Pelletan (Édouard), éditeur; boulevard Saint-Germain, 125.

Penso (le commandeur Gioachino); rue de La Rochefoucauld, 32.

Perdrieux (Pierre); rue de La Boëtie, 53.

Péreire (Alfred); faubourg Saint-Honoré, 35.

Peslouan (Jean-Lucas de), auditeur au Conseil d'État; boulevard Saint-Germain, 106.

Petit (Paul); cité Vaneau, 6.

Pètre (Augustin); rue Faidherbe, 32, à Saint-Mandé (Seine).

Petrucci (R.), professeur à l'Institut de sociologie; rue des Champs-Élysées, 55, à Bruxelles (Belgique).

Pfeffer (Georg), Dr. Phil.; Falkensteinerstrasse, 13, à Frankfurt a. M. (Allemagne).

Philipot (E.), professeur à l'Université; galeries Méret, 2, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Picard (Auguste); rue de Rennes, 109.

Picard (Maurice), libraire; rue Bonaparte, 27.

Picot (Émile), membre de l'Institut, professeur honoraire à l'École des langues orientales vivantes, *C.;* avenue de Wagram, 135.

Pineau-Chaillou (Fernand); quai Ernest-Renaud, 12, à Nantes.

Pinvert (Lucien), docteur ès lettres; avenue Victor-Hugo, 184.

Piquet (Paul), commis greffier au tribunal civil de Chinon (Indre-et-Loire).

Pirenne (Henri), professeur à l'Université de Gand; rue Neuve-Saint-Pierre, 132, à Gand (Belgique).

Pironti, libraire; piazza Cavour, 70, à Naples (Italie).

Pirson (J.), professeur à l'Université; Stenkerstrasse, 28 II, à Erlangen (Bavière).

Pizard (G.); villa Bouton-d'Or, à Monte-Carlo (Monaco).

Plattard (Jean), maître de conférences à la Faculté des lettres, rue Carnot, 25, à Poitiers.

Poëte (Marcel), administrateur de la Bibliothèque historique de la ville de Paris; rue Honoré-Chevallier, 4.

Polack (Dr Alfred); Hansastrasse, 42, à Hamburg (Allemagne).

Polain (M.-Louis), *C.;* rue Madame, 60.

Pollock (Sir Frederic), bart, membre correspondant de l'Institut, *membre perpétuel;* Hyde-Park Place, 21, London W.

Port (Étienne), inspecteur des économats; rue de Vaugirard, 185.

Portal (Charles), archiviste du Tarn, correspondant du ministère de l'Instruction publique; rue de la Caussade, 13, à Albi.

Potez (Henri), professeur à l'Université; faubourg de Roubaix, 110, à Lille.

Pouyanne (Albert), ingénieur des Ponts et Chaussées (travaux publics de l'Indo-Chine); quai d'Orléans, 12.

Pouydebat (Frédéric); place Eugène-Sue, 1, à Suresnes (Seine).

Pozzi (Dr S.), professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine; avenue d'Iéna, 47.

Pressat (Roger); rue de l'Arbalète, 38.

Prevost (Marcel), de l'Académie française; rue Vineuse, 49.

Protat, imprimeur; à Mâcon (Saône-et-Loire).

Prou (Maurice), membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes; rue Madame, 75.

Psichari (Jean), directeur d'études à l'École pratique des hautes études, professeur à l'École des langues orientales vivantes; rue Chaptal, 16.

Pullem (Lucien); rue de l'Alma, 35, à Cherbourg (Manche).

Quidant (Alfred); rue d'Offémont, 28.

Rabaud (André), professeur au Lycée; avenue du Viaduc, 34, à Chaumont (Haute-Marne).

Raisin (F.), avocat; rue Senebier, 8, à Genève.

Ramet (André); rue Édouard-Fournier, 10.

Reinach (Joseph), député; avenue Van Dyck, 6.

Renouard (Philippe); rue Madame, 1.

Ribbergh (E.); à Rolduc (Hollande).

Ricci (Seymour de); rue Édouard-Detaille, 7.

Richard (Justin); rue Rabelais, 36, à Chinon (Indre-et-Loire).

Richepin (Jean), de l'Académie française; villa Guibert, 8 (xvie).

Rilly (Comte de); à Oysonville, par Sainville (Eure-et-Loir).

Ritter (Eugène), professeur à l'Université de Genève; chemin des Cottages, 3, Florissant, Genève (Suisse).

Robida (A.), dessinateur et homme de lettres; route de la Plaine, 15, au Vésinet (Seine-et-Oise).

Robinson (Capitaine A. C.); Ordnance Survey Office, à Édimburgh (Écosse).

Rolland (Joachim), homme de lettres; 4, rue Becquerel.

Romanisches Seminar a. d. Königl. Rhein. Universität; [Paul Menge, bibliothécaire, Bing-

strasse, 178], à Bonn (Allemagne).

Romier (Lucien), archiviste-paléographe, membre de l'École française; palais Farnese, à Rome (Italie).

Rothschild (baronne James de); avenue de Friedland, 42.

Roujon (Henry), de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts; à l'Institut, quai Conti, 25.

Rousselle (Gaston), professeur au lycée de St-Louis (Sénégal).

Rousselot (L'abbé), docteur ès lettres, sous-directeur du laboratoire de phonétique expérimentale; rue des Fossés-Saint-Jacques, 23.

Roy (Jules), professeur à l'École des chartes et à l'École pratique des hautes études; rue Hautefeuille, 19.

Roy (Maurice), conseiller référendaire à la Cour des comptes; avenue Rapp, 20.

Ruutz-Rees (Mlle); Rosemary Cottage, Greenwich, Conn. (États-Unis).

Sainéan (Constantin), professeur au Lycée, à Craïova (Roumanie).

Sainéan (Lazare); rue Denfert-Rochereau, 47.

Salverda de Grave (J.-J.), professeur à l'Université de Groningue (Hollande).

Santi (Dr de), médecin principal de la Compagnie des Chemins de fer du Midi; rue Deville, 11, à Toulouse (Haute-Garonne).

Schiff (Mario); via Bolognese, 28 *bis*, à Florence (Italie).

Schneegans (F.-Ed.), professeur à l'Université de Heidelberg; Neuenheim (Bade).

Schneegans (Heinrich), professeur à l'Université de Bonn (Allemagne), *vice-président;* [librairie Cohen].

Schöne (Lucien); rue Talma, 11.

Segerson-Mahoney (Mlle); Saint-Dunstan's Road, West Kensington, 8, London.

Seinguerlet (Édouard); faubourg Saint-Honoré, 178.

Sibien (Armand), architecte; rue du Quatre-Septembre, 14.

Sieber (Henri), à La Morlaye (Oise).

Sigmund (L.), *membre perpétuel;* rue Rodier, 66.

Silvain, sociétaire de la Comédie-Française, professeur au Conservatoire; avenue de la Lauzière, 22, à Asnières (Seine).

Simon (Jules), docteur ès lettres, lecteur à l'Université; Lothstrasse, 12II, à München (Allemagne).

Sirven (Paul), professeur de littérature française à l'Université; 30, avenue Rumine, à Lausanne (Suisse).

Smith (William Francis), agrégé du collège de Saint-Jean; St John's College, à Cambridge (Angleterre).

Snásel (Dr); professeur à Prostejor (Freiberg), Moravie, Autriche.

Société belge de librairie; rue Treurenberg, 16, à Bruxelles.

Söltoft-Jensen (H. K.), licencié ès lettres; Duntzfeldts Allee, 16, à Hellerup (Danemark).

Stapfer (Paul), ancien doyen de la Faculté des lettres, profes-

seur à l'Université de Bordeaux; rue Turenne, 44, à Bordeaux (Gironde).

STÉCHERT, libraire; rue de Rennes, 76 (*huit souscriptions*).

STERN (Jacques); av. Gabriel, 24.

STEWART (H. F.), fellow of St John's College; the Malling house, Newnham, Cambridge (Angleterre).

STILLE (Th.), professeur au Lycée d'Utrecht; Wilhem de Zwijgerstraat, 23, à Utrecht (Hollande).

STOCKUM (VAN) et fils, libraires; à la Haye (Hollande).

STUREL (René); agrégé de l'Université, avenue de La Bourdonnais, 29.

SWARTE (Victor DE), critique d'art, *vice-président;* rue Bassano, 5.

SYMES, libraire; rue des Beaux-Arts, 3 (*double souscription*).

TAUPENOT DE CHOMEL (Mlle J.); rue Saint-Placide, 31.

TAUSSERAT-RADEL (Alex.), sous-chef du bureau historique au ministère des Affaires étrangères; rue Friant, 36.

TERQUEM (Em.), libraire-commissionnaire; rue Scribe, 19 [Contremarques : N. Y. P. L. L. C.] (*triple souscription*).

THOMAS (Antoine), membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris, *C.;* avenue Victor-Hugo, 32, à Bourg-la-Reine.

TILLEY (Arthur), fellow and lecturer of Kings College; Selwyn Gardens, 2, à Cambridge (Angleterre).

TOLDO (Pietro), professeur à l'Université de Turin, *C.;* via Giusti, 3, Torino (Italie).

TOURNEUX (Maurice), homme de lettres, *C.;* quai de Béthune, 34.

TWIETMEYER, libraire; à Leipzig (Allemagne).

VAGANAY (Hugues), bibliothécaire à l'Université catholique de Lyon; rue Auguste-Comte, 3, à Lyon.

VAL DE GUYMOND (Fernand-Louis, baron DE); rue Guersaint, 12.

VANDÉREM (Fernand), homme de lettres; avenue Montaigne, 33.

VARENNE (Marc), chef du secrétariat particulier du Président de la République; au palais de l'Élysée.

VENTRE (Jules), docteur ès sciences, professeur à l'École nationale d'agriculture; rue du Vestiaire, 10, à Montpellier.

VERDAGUER (A.), libraire; Rambla del Centro, 5, à Barcelona (Espagne) [pour Luis Fernando de St Germain].

VIEFVILLE (Paul DE), premier président honre de la Cour d'appel de Paris; rue Murillo, 20.

VIZERIE (Dr); rue du Cherche-Midi, 13.

VIZERIE (Philippe); hôpital principal de la Marine, à Toulon (Var).

VOLLMÖLLER (Karl), professeur à l'Université de Dresde; Wienerstrasse, 9, Dresden A3 (Allemagne).

WALTSER (Ernest); via Nazionale, 10, à Florence (Italie).

WEDDERKOP (Magnus VON), Regierungsrath, Justitiar im Verwaltungsrath der Kgl. Museen; Kastamen Allee, 34, à Charlottenburg (Allemagne).

WELLES (Francis R.); avenue Henri-Martin, 92.

WELTER (H.), libraire-éditeur; villa Gutenberg, rue des Tibylles, 5, à Bellevue (Seine-et-Oise).

WHIBLEY (Charles), homme de lettres; Wavendon Manor, Woburn Sands, R. S. O. (Angleterre).

WHIBLEY (Leonard), lecturer in the University of Cambridge; Pembroke College, à Cambridge (Angleterre).

WHITNEY (Mme); avenue des Champs-Élysées, 30.

WIESE (Berthold), professeur à l'Université de Halle; Ludwig-Wuchererstrasse, 72, à Halle (Saxe, Allemagne).

WILMOTTE (M.), professeur à l'Université de Liège; rue de Pavie, 40, à Bruxelles (Belgique).

WRIGHT (C. H. C.), professeur-adjoint à l'Université de Harvard; 5, Buckingham Place, Cambridge, Massachusetts (U. S. A.).

LA COSMOGRAPHIE

DE

JEAN-ALFONSE SAINTONGEAIS

Le capitaine-pilote Jean Fonteneau, dit Alfonse Saintongeais, mort environ 1545, ne fut connu au XVIe siècle que comme auteur des *Voyages aventureux*, parus à Poitiers en 1559. Les critiques ont depuis longtemps reconnu que ce livre, — sommaire de cosmographie et de géographie descriptive, — renferme la substance de la *Cosmographie*. Cette dernière, restée inédite (ms. fr. 676), vient d'être publiée par M. Georges Musset dans cette excellente collection Scheffer, à laquelle appartient également le *Voyage* de Jean Thénaud que nous avons étudié ici-même[1].

Pierre Margry appela le premier l'attention des savants sur l'œuvre de Jean Alfonse[2]. Tout en reconnaissant qu'Alfonse a eu un premier modèle dans la *Suma de geografia* de Fernandez de Enciso[3], Margry conclut cepen-

1. *La Cosmographie avec l'espere et regime du soleil et du nord*, par Jean Fonteneau, dit Alfonse de Saintonge, capitaine-pilote de François Ier. Publiée et annotée par Georges Musset, archiviste-paléographe. Paris, 1904.

2. *Les navigations françaises du XIVe au XVIe siècle*, Paris, 1867, Ve chapitre, p. 225 à 352, intitulé : « L'*Hydrographie* d'un découvreur du Canada et les pilotes de Pantagruel. »

3. *Suma de Geografia que trata de todas las partidas y provincias del mundo : en especial de las Indias y trata largamente del arte del marear*, Séville, 1519; 2e éd., 1530, 3e éd., 1546. La Bibliothèque nationale ne possède que l'édition princeps (Rés. G 98) que nous citons. Les deux autres éditions figurent au Catalogue du British Museum; M. A.-W.-K. Milln, du British Museum, a eu l'obligeance de nous renseigner que ces deux éditions ultérieures sont de tous points conformes à la première.

dant que la *Cosmographie* n'est pas une copie de l'ouvrage de l'auteur espagnol, et il en tire parti comme d'une œuvre originale : notre capitaine aurait, suivant lui, parcouru les diverses mers qui baignent l'Afrique, l'Inde et l'Amérique.

M. Georges Musset se rallie à ces conclusions. Il admet, lui aussi, qu'Alfonse « a pu puiser des inspirations » dans l'ouvrage d'Enciso, mais qu'il est facile de faire la distinction entre ce que le capitaine saintongeais a noté « d'une façon précise » et les suggestions qu'il a trouvées dans Enciso, ainsi que dans « les auteurs classiques et dans d'autres récits des contemporains ». Fort de cette conviction, M. Musset reconstruit, d'après la *Cosmographie*, les voyages d'Alfonse (p. 11) et arrive à cette conclusion sur la paternité de l'œuvre (p. 40) : « De toutes ces observations, il résulte que Jean Alfonse était *le seul, l'unique auteur et rédacteur* de la *Cosmographie*, qu'il a achevée le 24 mai 1544... »

Cependant, déjà en 1900, M. Henry Harrisse, en citant d'après cette *Cosmographie* la description de la rivière Marignan, fleuve de l'Amazone, constatait que la page en question était « plagiée directement » de la *Suma de geografia* d'Enciso[1].

Et, tout récemment, M. Auguste Pawlowski, en rendant compte de l'édition donnée par M. Musset et en comparant certaines pages avec celles d'Enciso, constatait à son tour : « C'est dans Enciso... que Jean Alfonse a glané, *non pas toute son œuvre, qui demeure néanmoins intéressante*, mais beaucoup trop de ses pages[2]. »

Dans sa réplique, M. Musset persiste à croire que l'ouvrage d'Enciso a simplement servi de cadre à celui d'Al-

1. *Découvertes et évolutions cartographiques de Terre-Neuve et des pays circonvoisins* (1497-1501-1769). Essai de géographie historique et documentaire, Paris-Londres, 1900, p. 154. Cf. aussi Ch. de La Roncière, *Histoire de la Marine française*, t. III, p. 330 et suiv.

2. *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1905, p. 237 à 251.

fonse : « Si la phrase, dit-il, est souvent la même, *les données et les résultats des observations varient* ... il y a des chapitres entiers sur les voyages en Orient et surtout sur l'Amérique qui n'ont rien à voir avec le bachelier de Séville[1]. »

Voilà où en est la question. Selon les uns, Alfonse aurait littéralement transposé dans son livre *certaines* parties de celui d'Enciso; selon les autres, ce dernier aurait fourni le canevas sur lequel notre pilote a brodé les souvenirs de ses multiples voyages et de sa longue expérience de marin : « Quant est de moy, lit-on dans la *Cosmographie* (p. 88), j'ay navigué jusques à present quarante et huyt ans en toutes les mers, sans jamais perdre navire. »

I.

La comparaison des deux œuvres.

Il importe donc avant tout de préciser le caractère général de cette « œuvre maîtresse » d'Alfonse : est-elle originale et jusqu'à quel point?

Le plagiat est hors de doute pour tout lecteur qui compare le texte de la *Cosmographie* avec celui de la *Suma de geografia;* et il ne s'agit nullement, comme on l'a cru jusqu'ici, d'une copie partielle ; c'est d'un bout à l'autre, — quelques pages de la fin exceptées, sur lesquelles nous reviendrons, — une version littérale, incorrecte et souvent inintelligible, de l'original espagnol. Chose étrange ! Notre marin va jusqu'à transcrire le colophone de l'ouvrage original en y substituant son nom à celui du véritable auteur : « Faicte et composée par nous Jehan Allefonsce[2]. »

Non seulement le nom d'Enciso n'est nulle part men-

1. *Ibid.*, 1906, p. 120 à 127.

2. Voy. cette page citée intégralement dans le compte-rendu de M. Pawlowski. — Parmi les sources citées par Enciso figurent *Eratosthène* et *Anselme;* ces noms deviennent *Aristote* et *Salomon* sous la plume du plagiaire.

tionné, mais le copiste, pour donner le change au lecteur, use fréquemment de formules de ce genre (p. 117) : « Je ne dictz icy chose que je n'ay experimenté... Nul n'en doibt doubter... » Ceci à propos des procédés pour prendre la hauteur de la longitude et de la latitude, procédés littéralement transcrits d'Enciso.

M. Musset est le premier tombé victime de ces présomptueuses affirmations : c'est ainsi qu'il allègue (p. 16), à propos du passage qu'on vient de citer, qu'Alfonse parle de la latitude et de la longitude « dont on ne se préoccupait guère jusqu'à lui ». La *Cosmographie* commençant par ces mots : « Plaise sçavoir à Vostre Majesté Royale que l'esphere est un corps rond... », l'éditeur remarque (p. 37) que « cette *Cosmographie* aurait été composée pour faire service au roi François Ier ». Or, ce sont les paroles dont Enciso ouvre son livre : « Sabia vuestra alteza que espera es un cuerpo redondo... », et Enciso s'adresse à Don Carlos!

Marc Lescarbot avait déjà, en 1609, entrevu ce manque de bonne foi d'Alfonse, et cela à propos du premier livre publié sous le nom de notre marin : « Je ne reconnois rien ou bien peu de vérité en tous les discours du capitaine de marine nommé Jean Alfonse Saintongeois. Et peut-il bien appeler ses voyages aventureux, non pour lui, *qui jamais ne fut en la centième partie des lieux qu'il décrit* (au moins il est aisé à le conjecturer), mais pour ceux qui voudront suivre les routes qu'il ordonna de suivre aux mariniers[1].»

Après avoir reproduit tant bien que mal, plutôt mal, le texte espagnol, Alfonse ajoute çà et là : une parenthèse patriotique (p. 83), un rappel de sa longue expérience maritime (p. 80 et 117), des bouts de phrase souvent inintelligibles (p. 127, 230, 240).

Tandis que la description d'Espagne est en partie abré-

1. *Histoire de la Nouvelle-France contenant les navigations, découvertes et habitations faites par les Français ès Indes occidentales...*, Paris, 1609; réimprimée par Trost, Paris, 1866, t. II, p. 273.

gée, Alfonse développe certaines parties de celle de la France; mais l'essentiel de l'une et de l'autre se trouve toujours dans Enciso. Citons cet exemple (p. 147) :

Ceste France est bonne terre, abundante et fertille de vivres aultant et plus que toutes les terres du monde. Les gens d'icelle sont fort adonnez aux estudes et sciences, à services mecaniques.	La bella Francia... es buena terra abundosa de mantemientos. La gente no es muy belicosa, pero son inclinados al estudio de los artes e al servicio y trabajo d'artes mecanicos.

Le traducteur, on le voit, tantôt retranche, tantôt ajoute au texte, et ce double procédé se joint aux autres pour masquer le fond de ses emprunts. Mais, abstraction faite de ces puérilités, il nous est permis d'affirmer, après une comparaison minutieuse des deux œuvres, que la *Cosmographie*, de la page 1 à 470, est une copie pure et simple de la *Suma de geografia;* et que les dernières pages, 471 à 515 (représentant les derniers quinze feuillets du manuscrit), ont été puisées à une autre source qui reste à chercher.

De plus, non seulement le manuscrit publié par M. G. Musset est un plagiat, mais il est absolument inintelligible sans l'original.

L'éditeur, en négligeant Enciso, a mis au jour le plus bizarre assemblage de coquilles géographiques et linguistiques. Le capitaine Alfonse a été certes un marin expérimenté, mais ses connaissances, — à en juger d'après la *Cosmographie*, — ont dû rester assez frustes. L'histoire littéraire du XVIe siècle (le manuscrit du *Ve Livre* de Rabelais excepté) ignore un tel chaos de fautes grossières en matière d'histoire et de géographie élémentaires. La parfaite clarté de l'original devient souvent un galimatias inextricable sous la plume d'Alfonse.

Voici une double série d'exemples de ces noms défigurés.

A. *Noms géographiques.*

Tout l'index de l'édition Musset serait à citer ici; bornons-nous à relever ces quelques spécimens caractéristiques :

Artanyes (p. 172) : « Ladicte riviere descend des montaignes appelées *Artanyes*, d'où est la province de *Pelonye* la petite, et la *Marsonnye*... »

Cf. Enciso : « Tiene sus nascimientos este rio en las sierras *Hertinias* a do es la provincia de *Polonia* e la de *Massonia*... » — Il s'agit, on le voit, des monts *Hercyniens*, que l'éditeur, induit en erreur par le manuscrit, confond avec les *Carpathes*.

Attalates (p. 205) : « aux montaignes *Attalates* », à côté des « montz *Ethalates* » (p. 300), les « *Ithalates* sont fort haultes » (p. 316) et « ces montaignes *Itelantes* » (p. 317).

Enciso donne partout : « Montes *Atalantos*. »

Cascoses (p. 138) : « De l'aultre cousté des montaignes *Cascoses*... »; (p. 239) : « Et icy est la fontaine *Cascose*, laquelle on dict qu'elle a vertu de toutes sciences et de faire le vieil jeune, et aulcuns l'appellent la fontaine de Jouvence. »

Cf. Enciso : « Montes *Caucasos*... fuente *Caucasa*... » Rabelais dit : le mont *Caucase* (l. II, ch. xviii). — Cette forme estropiée *Cascose*, qui n'a jamais existé que dans l'ignorance du copiste, figure une douzaine de fois dans le manuscrit.

Denubre et *Denube* (p. 200), *Deneuble* (p. 225), *Danubre* (p. 222).

Partout, dans Enciso, *Danubio*. On lit une fois *Danouble* dans Rabelais (l. II, ch. xxvii).

Echoine (p. 221) : « ... cap de Constantinoble qui est l'entrée de la mer *Echoine*... »

Cf. Enciso : « ... entrade del mar *Euxino*... » Cf. plus bas : *Olipont*.

Lazarte (p. 240) : « ... la riviere Ra et la riviere *Lazarte*..., à côté de *Laxate* » (p. 235).

Cf. Enciso : « ... entre el rio Ra e el rio *Jaxartes*... »

Mambourg (p. 170) : « La province de *Mambourg* et Misambourg et de *Bedin*... »

Cf. Enciso : « ... *Hamburg* y Mesenburgen y *Berlin*...» — L'éditeur identifie *Misambourg* avec *Mecklembourg*. Erreur : c'est la ville prussienne de *Mersebourg*.

Olipont (p. 127) : « ... entre en la mer Meotidis, qui est en la mer *Olipont;* » (p. 216) : « Gallipolin est pres de l'entrée de la mer *Olipont*... » (p. 235) : « ... et en oriant de ceste mer *Echoine* appelée *Olipont*, est la mer Caspie... »

Cf. Enciso : « ... entra en la laguna Meotidis que es en el mar *Euxino*... » et : « L'entrada del mar *Pontico*... » — Rabelais l'appelle la mer *Pontiq* (l. IV, ch. lv). Cette forme bizarre, *Olipont* (= *Pont* Euxin), se lit une quinzaine de fois, à côté de l'unique « mer *Ponticque* » (p. 253). La forme *Ollipont* reste obscure, ainsi que sa variante *Allipont*, leçon des légendes sur les cartes placées en tête des feuillets correspondants du manuscrit (éd. p. 219 et 229).

Perborées (p. 240) : « ... les montaignes *Perborées* et... les montaignes que l'on appelle les montaignes *Lanes* qui vont jusques aux montaignes appellées *Imodones*, et les montaignes qui s'appellent *Mayes*. »

Cf. Enciso : « ... los montes *Iperboreos* e... los montes *Alanos*, que atraviessan fasta a los *Emodos* y *Imaos*. » — Rabelais dit : mons *Hyperborées* (l. III, ch. xxviii).

Polliponose (p. 215) : « La province de *Polliponose* est à l'austre de la province de la Morée, » à côté du *Pelliponese* (p. 217), — l'une et l'autre formes pour *Péloponèse*.

Scitanie (p. 128) : « ... Italie, Grece et *Scitanie* » = Enciso : « Italia, Grecia, *Scitia.* »

Rabelais dit *Scythie* (l. I, ch. xvi). Le traducteur tantôt amplifie la forme de ces noms (cf. *Scitanie*), tantôt la raccourcit : cf. (p. 172) *Pomere* = *Pomerania* (Enciso). *Setube* (p. 139) = *Setubal* (Enciso). Les noms français n'échappent pas non plus à ces déformations : *Ermoutier* (p. 154), à côté de *Nermoutier* (p. 519), Noirmoutier, *Sellezere* (*ibid.*), Saint-Nazaire, etc.

Tassenye (p. 241) : « ... la province de *Tassenye*, et ceste cy tient, à l'austre midy, la province *Sadocyne*, et, à l'occident de ceste cy, la province de *Taussarienne*, et celle de *Cirasene.* »

Cf. Enciso : « ... la provincia de *Tocena.* Esta tiene al austro a la provincia *Soducena* y al poniente a las provincias de *Tosarena* y *Sizarena.* »

Tropebonne (p. 67) et *Troppebonne* (p. 385).

Cf. Enciso : *Trapobana.* — Rabelais dit : *Taprobrana* (l. III, ch. ii).

Thracie (p. 276) : « En cedict port de *à Islan* feit Salomon les navires lesquelles il envoya à *Thracie* et *Orfye* qui sont en Oriant, en la mer Paciffique, pour ediffier le Temple[1]. »

Cf. Enciso : « En este puerto de *Ayllan* hizo las naos Salomon con que embio a *Tarsis* y *Ofir* que son al oriente... »

1. Cf. p. 257 : « La ville *Thracis* [en la terre de Ninive], qui est celle ou le prophete Jonas alloit quant il fut jecté à la mer...; » p. 260 : « ... les navires et mariniers [de Salomon] furent envoyez en *Thoacie* (ou *Thracie*) et *Orfye* querir l'or et l'argent...; » p. 277 : « Et ces navires furent à *Thracie*, et là prindre l'argent, et à *Orfye* prindrent l'or. »

B. *Noms historiques, etc.*

Citons ensuite quelques noms de personnes ou de peuples, sous la forme qu'ils revètent dans l'ouvrage d'Alfonse et dans celui d'Enciso :

Hame (p. 301) : « le temple de *Hane* (ou *Hame*) », à côté de « le temple de *Amon* » (p. 316).

Ce dernier répond seul au « templo de *Amon* » d'Enciso.

Meleo (p. 293) : « Troye, ceste icy fut fondée de gens qui sortirent de Troyes avec *Meleo*, quant Troyes fut destruicte. »

Cf. Enciso : « Troas : esta fu fundada de la gente que salio de Troya con *Menelao* quando Troya fue destruyda. »

Methalaus (p. 309) : « Scipion l'Affrican et *Methalaus* conquesterent Cartaige. »

Cf. Enciso : « Quando conquistaron a Cartago y a Numidia Cipion el Africano y *Metello*. »

Orguefins (p. 240) : « A l'aultre cousté de la riviere Ra et de ces dictes montaignes, sont les provinces des gens appellez Somites et gens appellez *Corroses* et *Orguefins*, et aultres qui s'appellent *Orssons*, qui sont tous entre la riviere Ra... »

Cf. Enciso : « De la otre parte del rio Ra estan los Samitas y *Coraxes* y *Orgasios* y *Norxios* que estan todos entre el rio Ra... »

Piguemineurs (p. 353) : « Et, en ce pays, sont les *Piguemineurs* qui sont si petitz... », à côté de « la terre des *Picguemées* qui sont petites gens comme enffans de sept ans » (p. 291 et 297).

C'est-à-dire les Pigmées, nom qu'on trouve pour la première fois attesté dans *Pantagruel* (l. I, ch. xxvii) :

[illegible] petits hommes noirs et contrefaits... et les nomma *Pig-*[illegible] *Pymei* de Ramusio et aux *Pymains* d'Odoric de Porde-[illegible] *Pymains*, que nous disons les gens Prestre Jehan. »

[illegible]

Cf. Enciso : « Aqui son las gentes *Trogloditas*, son *Etiofagos* [c'est-a-dire Ichthyophages] y Creofagos y [illegible]

En outre les variantes : *Troclodites* (p. 225), *Trogodites* (p. 239). Rabelais emploie souvent ce nom (*Pant. Progn.*, ch. VI) : « Indians, Perses et *Troglodytes*... »

Pierre Bergeron, qui, comme Lescarbot, ne connaissait que les *Voyages aventureux*, c'est-a-dire l'extrait remanié [illegible] manie déformatrice de notre marin : « Jean Alfonse Sain-[illegible] et corrompus à la plupart des païs du monde, comme quand il appelle la Taprobane, *Tropbonne;* Diu, l'*Isle Dieu;* Ormus, *Hermouse;* Saint-Thomas, *Saintomer;* les [illegible]

Non seulement cette transcription fautive des noms propres aurait pu être éclaircie à la lumière du texte d'Enciso, mais la traduction elle-même, souvent obscure, ne peut être comprise que par un continuel rapprochement avec l'original. Donnons pour le moment ces échantil-[illegible]

[illegible]

« ... Vous en diminuez ung [degré] en la rotondité de la pomme du monde ou du *my espherins* jusques à quarante degrez de l'esquynocial » (p. 129).

Dans Enciso : « ... desminuye uno la redondez de lo *esperico* [c'est-à-dire sphérique] fastas quarenta grados... »

« En l'yver ilz [les Scythes] descendent bas aupres de la mer à cause du froig, aux lieux là où sont *les gros hairs*, car ilz n'y sentent pas tant le froig » (p. 229).

Dans Enciso : « Pero de invierno por el mucho frio se baxan a la ribera de la mar a do son *los ayres* (= l'air) *gruessos* y con su grossedad no son tanto frios. »

Le lecteur du volume édité par M. Musset est frappé par de nombreuses parenthèses qu'il rencontre presque à chaque page et parfois plusieurs fois dans la même page. Ces parenthèses reflètent les doutes de l'éditeur sur certaines leçons du manuscrit. Mais, loin de faciliter l'intelligence du texte, elles ne font qu'en augmenter les obscurités. Dans certains cas pourtant, la simple réflexion aurait suffi à rétablir la vraie leçon. Ainsi :

« Le prebstre Jehan de la *Judie* (ou *Indye*) » (p. 339 et 341);
« Qui viennent de la *Judie* (ou *Indye*) » (p. 340);
« La terre de prebstre Jehan de la *Indie* » (p. 353);
« Au grand prebstre Jehan de la *Indye* » (p. 376).

Ce n'est qu'à ce dernier passage que l'éditeur s'aperçoit qu' « il seroit bon de lire *Indie* et non *Judie* ». Comme le prêtre Jean n'a *jamais* été mis en rapport avec la Judée, cette dernière leçon aurait dû être *a priori* exclue. Et de même :

« Ceste Espaigne... est assise au quinte sixt *clune* » (p. 130);
« Ceste France est assise au six septiesme *clune* de la sphere » (p. 140);
« Ilz [les Lombards] sont en bonne *clune*, quasi en la haulteur de Paris » (p. 202).

C'est *clime* (= climat) qu'il faut lire, l'équivalent de *clima* d'Enciso.

De plus, la grande majorité de ces parenthèses est superflue, l'éditeur ne disposant pas du critérium solide que seul Enciso aurait pu lui offrir. C'est ainsi qu'on lit quatre fois à la p. 446 : COUBAGUE (ou *Coubaque*) et, à la page suivante, trois fois : TURAGUE (ou *Turaque*), tandis qu'Enciso écrit *Coquibacoa* et *Cucuraca*, formes qui auraient en même temps dispensé l'éditeur de commentaires hypothétiques.

Citons encore, à la p. 83 : LANARE (ou *Louare*), où le texte original donne la seule forme correcte : *Aurea;* à la p. 308 : YELMES (ou *Yelnes* ou *Yelves*), cinq fois répété, où l'unique forme véritable est *Yelues* (Enciso).

Mais voici un exemple plus significatif :

« En ceste Estiope, y a plusieurs bestes dangereuses, et y a une espece de bestes qui semblent à fourmiz, qui sont maulvais comme lyons, lesquelz ilz appellent fourmiz. Et s'appellent aussi ALDIFODINES (ou *aldifodunes*). Et je croy que ce soit une race de fourmiz et sont granz comme regnars. Mais ilz sont maulvais comme lyons. Ces fourmiz ARRIFODUNES tuent les hommes et les craignent fort. Et de craincte qu'ilz ont d'eulx, n'osent aller sercher l'or aux montaignes » (p. 354).

« Et icy sont les fourmiz appellées ARISODUNES (ou *arifodunes*), lesquelz font fousses dessoubz la terre en lesquelles ilz habitent... Vous debvez sçavoir que ces fourmiz est une generation de lyons, lesquelz semblent fourmiz, et sont forts comme lyons et s'appellent ORRISODUNES (ou *orrifodunes*). Et en y a ausdictes montaignes, en grande quantité, tant que les gens n'y osent aller, sinon comme dict est. De ces fourmis AURISODUNE (ou *aurifodunes*) y en a en Estiope austral... »

Donc : cinq formes estropiées, ou plutôt neuf avec les parenthèses[1], qui auraient dû céder la place à la forme unique : *aurifodina*. Celle-ci figure seule dans Enciso, qui écrit ainsi le premier passage reproduit ci-dessus (le

1. Ou même dix, si l'on ajoute cette variante des *Voyages aventureux* : « ... une montaigne pleine de fromis qu'on nomme *Alibifors*, qui sont grands comme lions. En ceste montaigne l'on prend beaucoup d'or... »

deuxième étant un simple remaniement du copiste) : « Ay leones que los llaman formigas. A estas llaman EN LA INDIA ULTRA GANGES[1] AURIFODINAS y piensan que son formigas los que lo leen e son leones. Por esso no se maravilla el que leyere que ay formigas que se dizan AURIFODINAS que matan los hombres y que por miedo no osan yr a coger el oro, porque estas son leones que se llaman en aquella terra formigas. »

Pour comprendre cette appellation, il suffit d'ouvrir l'*Histoire naturelle* de Pline (l. IX, ch. XXXVI) : « *Indicæ formicæ* aurum ex cavernis egerunt terra, in regione septentrionalium Indorum, qui Dardæ vocantur... Erutum hoc [aurum] ab iis tempore hiberno, Indi furantur æstivo fervore, conditos propter fervorem in cuniculos formicis : quæ tamen odori sollicitatæ provolant, crebroque lacerant quamvis prævelocibus camelis fugientes. Tanta pernicitas feritasque est cum amore auri ! »

Le nom d'*aurifodina*, c'est-à-dire « mine d'or », d'où (suivant les naturalistes de l'antiquité et du moyen âge) les fourmis indiennes tiraient le précieux métal, fut transporté sur les fourmis elles-mêmes[2]. Les détails donnés par Enciso deviennent ainsi parfaitement clairs, tandis que l'ignorance du copiste les a couverts d'un brouillard impénétrable.

II.

REMARQUES PHILOLOGIQUES.

Tâchons maintenant de grouper, sous un certain nombre de rubriques, les remarques qui intéressent particulièrement le philologue et le rabelaisant.

1. Mots omis par le copiste, mais qui sont essentiels pour l'intelligence du contexte, qui devient en français un pur galimatias.

2. Voir, à ce sujet, l'ouvrage d'I. Hallberg, *L'Extrême-Orient dans la littérature et la cartographie de l'Occident des XIIIe, XIVe et XVe siècles*, Göteborg, 1907, p. 207 et 409.

1. *Mots estropiés.*

Les exemples que nous venons de citer ne sont que des échantillons isolés des innombrables formes douteuses ou imaginaires qu'on rencontre à chaque page de la *Cosmographie*. Comme les coquilles des noms ont déjà été relevées, les notes qui suivent touchent exclusivement aux mots communs :

Emoal (p. 345) : « Et par icy passe le troppique *emoal* qu'est appellé Capricorne. »

Ce tropique est appelé ailleurs (p. 67) : « Les deux troppicques *iemal* et *estival*. » Pierre Bergeron, en relevant la tendance d'Alfonse à défigurer les noms propres dans les *Voyages aventureux*, ajoute dans le passage déjà cité : « Il nomme *Barual* et *Aristual* les Pôles Arctique et Antarctique, *Clenetique*, la ligne Ecliptique... »

Massalin (p. 360) : « Et en ceste Cyrie (= Syrie) est aussi le royaulme de Massa, là où se font forces draps d'or et de soyes, lesquels nous appellons *massalins*. »

Cf. Enciso : « Y agora llamã a esta Asiria reyna de Mosul a do se labran paños de oro y seda : a que llamã *mossulinos*. » La forme moderne *mousseline* n'est attestée qu'en 1666.

Prepote (p. 320) : « Ceste province de Marotanye (= Mauritanie) acheve aux montaignes Claires, et y en a en elle de l'herbe *prepote* qui est une herbe contre poisons. De laquelle herbe Alexandre guerist Tholomée quant il fut blessé de la fleiche empoisonnée. »

Cf. Enciso : « ... Aqui dizen que ay la yerva *yperbotan* que es el remedio contra la ponçoña... »

La même forme estropiée *prepote*, pour *yperbotan*, se lit encore dans deux autres passages (p. 370 et 452), simples répétitions du premier qu'on vient de citer. Les

propriétés qu'on attribue ici à la plante *yperbotan*, les anciens les rapportaient au dictame, dont les feuilles étaient souverainement efficaces pour l'extraction des flèches et la morsure des animaux venimeux. Ce nom d'*yperbotan*, répondant à un type grec ὑπερβότανον, au sens approximatif d'herbe aux vertus supérieures, ne se trouve dans aucun dictionnaire ancien, et il doit probablement dériver de l'histoire légendaire d'Alexandre, comme le montre cet autre passage de la *Cosmographie* (p. 370) : « Les gens de ceste province de Samy sont gens de guerre et belliqueux et usent des fleiches empoisonnées. Ceulx icy mirent Alexandre en grande necessité, tellement qu'il ne sçavoit que faire, et autant qu'ilz blessoyent de ces gens, ilz mouroyent sans leur pouvoir donner remede. Et voyant Alexandre que ceste guerre estoit aultre que celle qu'il avoit à coustume, ne sçavoit quel remede y donner. Et parce qu'ilz luy avoyent blessé Tholomée d'une fleiche empoisonnée, de quoy il estoit bien dolent, et pensant en le mal de Tholomée et qu'il ne pourroit eschapper, il s'endormist, et songea qu'il veid un dragon, lequel avoit en sa bouche l'herbe *prepote* qui est contre le poison, et qu'il en mectoit du jus sur la playe de Tholomée, et qu'il guerissoit. Et sur cela s'esveilla et feit chercher l'herbe, et la trouverent, et feit mectre le juz de ladicte herbe en la playe de Tholomée, et tout incontinant fut guery. »

Robinceron (p. 287) : « En ceste terre d'Estiope y a force elefans et *robincerons* qui est une maniere de licorne, et est quasi formée comme une musle »[1], à côté de (p. 354) : « Et icy [en Ethiopie] y a une beste que l'on appelle *renoceron*, qui est de la couleur d'un ellefant et est en fasson d'une mulle... »

Cf. Enciso : « Ay *rinoceronta* que son como elefantes y quasi del color dellos... » — Le nom de cet animal, sous la forme *rinoceron*, se trouve déjà mentionné dans *Renart*

1. Cf. aussi p. 297 : « tigres, lyons, onces, ellefans et *robincerons*... », où Enciso dit : « tigres, leones, onças, *leones pardos* [c'est-à-dire leopards], elefantos... »

le nouvel, au XIVe siècle; mais il n'était pas encore répandu au XVIe, comme le témoigne ce passage de Thévet (fol. 40) : « En ceste contrée [Inde meridionale] se trouve abondance de *Rhinocerons*, ainsi appelez pour ce qu'ilz ont une corne sur le nez. Aucuns les appellent bœufs d'Ethiopie. »

THALE (p. 277) : « ... quatre cens cinquante *thales* d'or qui sont, chascun *thales*, trois cens livres; ... aultres dient qu'ilz vallent sept cens livres d'or. »

Dans Enciso : *talentos*. — Le terme correct se lit déjà dans la plus ancienne version de la Bible (XIIe siècle) : « *Talent* est num de peis... li Rumain le peis de treis vint livres e duze, e li altre le peis de six vinz livre apelent un *talent*[1]. »

ZENE (p. 72) : « Vous debvez sçavoir que *zene* est ung poinct imaginé au firmament, qui est droictement au dessus de nostre teste »; (p. 73) : « Et le *zene* des testes de ceulx qui habitent icy en la torride... »; (p. 85) : « Jamais le soleil ne vient au *zene* de leur teste... »

Voici le premier passage dans Enciso : « Haz de saber que *cenic* [c'est-à-dire *zenith*] es un punto imaginado en el firmamento que esta directo encima de nuestras cabeças. » — Le mot *zenith* est attesté dès le XIVe siècle, dans Oresme, sous la graphie *cenith* et, dans la première moitié du XVIe siècle, dans Rabelais (l. II, ch. XI), déjà sous la forme moderne.

C'est à l'ignorance de notre traducteur qu'il faut attribuer cette manie d'estropier les mots, sans en excepter ni les noms propres (on l'a vu ci-dessus), ni les termes déjà existants dans la langue et d'une valeur plus ou moins technique, ni même des termes communs comme les suivants :

BILASQUEZ (p. 141) : « Ceste province de Galice... est une

1. *Les quatre livres des rois*, éd. Leroux de Lincy, p. 244.

terre montaigneuse peuplée de gens... *bilasquez*, maulvais garsons et enclins à malice », à côté de (p. 145) : « Les gens [de Biscaye] sont allegrez et bien dispotz de leur corps, *billasqueux*, les plus vaillans de toute l'Espaigne »; (p. 171) : « Les gens [de Boasmes] sont grands hommes et vaillans les plus *bilesqueurs* de toute (*sic*) les Almaigne »; et (p. 195) : « Les gens de ce pays [Murcie] sont bien dispotz et *belliqueux*. »

Enciso donne partout : *bellicosos*. En français, le mot *belliqueux* est attesté dès le xve siècle.

Capax (p. 63) : « Car le monde qui la tient au meilleu est rond. Par quoy ce *capax* rond est le plus parfaict de tous. »

Cf. Enciso : « Que el mundo que la tiene en medio es redondo, porque este *compas* redondo es el mas perfecto de todo. »

Cybane (p. 227) : « Les Gites [Gètes] ne font point de maisons et habitent parmy les champs en *cybanes* (= cabanes) et tantes et en cavernes »; (p. 344) : « ... avec leur bestial en *cybanes*... »

Grâce à Enciso, nous pouvons redresser ces déformations partout où Alfonse s'est borné à transcrire le texte espagnol. On est plus embarrassé dans les passages où il intercale des mots de son propre cru. Ce dernier cas est extrêmement rare, et, parmi ces mots obcurs, deux seuls n'ont pu être identifiés. Ce sont les suivants :

Forneation (p. 73) : « Et pour ceste raison se determinent les differens et *forneations* que le compas font à ceux qui naviguent aux Indes occidentalles [1]. »

Voici le passage correspondant d'Enciso : « E por esta razon se determina la *differencia* que las agujas hacen á los que navegan las Indias occidentales. »

Le mot *differencia* de l'original est rendu, dans la ver-

1. Cf. aussi p. 115 : « Et pour ceste *forneation* que faict le compas à l'estoille et au soleil. »

sion d'Alfonse, par un double équivalent : « differens et *forneations*. » Quel est le sens de ce dernier : est-ce « déviation » ? Ce mot est absolument inconnu ailleurs[1].

FINEBASSE (p. 383) : « Et appellée ladicte thoille *finebasse* qui est plus fin que thoilles d'Olande. »

Le mot désigne une sorte de fine toile, mais son élément final reste obscur.

2. *Hispanismes.*

Alfonse suit tantôt servilement et tantôt librement le texte espagnol. De là, d'une part, certains développements qui nuisent plutôt à la clarté; et, d'autre part, des phrases et des formes purement espagnoles que le traducteur a simplement transposées dans son manuscrit.

Le titre en offre lui-même un premier exemple : *Cosmographie avec* ESPERE *et regime du soleil et du nord*. La forme *espere* se lit dans *le Roman de la Rose*, dans Oresme et Christine de Pisan (voir Littré), mais il est déjà archaïque au XVe siècle, et le XVIe ne connaît que *sphere*. En effet, le titre d'Alfonse n'est que la traduction pure et simple de celui d'Enciso : *Suma de geografia con la* ESPERA *y el regimento del sol y del norte*.

Voici une phrase entièrement espagnole (p. 62) : « La sphere quant au commun, est dicte monde, et se divise en deux regyons. L'une *Eterea et celestyal*, *et elemental*, *Sujeta*, *Altercia*[2] ».

Cette phrase est calquée sur la suivante d'Enciso : « La espera, quanto al comun está dicha mundo, et dividese en dos regiones : en *eterea y celestial*, *y en elemental sujeta alteracia* (= ala tercia). »

1. La forme suivante (p. 113) : « ... la ligne *Omentalle* que nous appellons dyametre... » est probablement une coquille pour *Orientale;* cf. p. 127 : « La ligne du diametre divise tout le monde en deux parties, l'une *orientalle...* »

2. L'éditeur donne *Altercia* dans l'index des noms propres.

Suivent quelques autres hispanismes :

Affortuné (p. 356) : « Et est la terre la mieux *affortunée* et la plus riche du monde », et (p. 405) : « L'isle de Fer, qui est la plus occidentalle isle des isles *Affortunées*, appellées Canaryes. »

En espagnol, *afortunado*, fortuné, heureux.

Alarves (p. 252) : « Ces Turquemans vivent en la mesme maniere comme *Alarves* en Affricque » ; (p. 310) : « Ceulx des champs de Nubye sont tous *Alarves*,... et s'appellent *Allarves* pour ce qu'ilz courent d'un pays à l'aultre... et ont continuellement guerre à ceulx des villes. »

C'est le nom espagnol des Arabes nomades (*Alarbes*).

Ara (p. 230) : « Comme vous sortez du lac, est le *ara* de Alexandre le Grand... » et (p. 237) : « Et icy dient qu'est l'*ara* et coulonne de Alexandre le Grand... »

C'est l'espagnol *ara*, autel.

Aspico (p. 379) : « En ceste terre [indienne] y a forces... mirabolanes, *aspico* et toutes choses d'apothicairye. »

Enciso donne : « ... mirabolanos, *espico nardo* y sirgo », c'est-à-dire mirobolanes, le *spica-nard* (ou nard indien) et soie torse...» Alfonse, en omettant le dernier mot et ne gardant que le premier élément du deuxième (que l'éditeur identifie avec l'aspier), aboutit à un véritable non-sens.

Bourcade (p. 251) : « En la ville d'Armenye se font forces draps de soye et draps d'or, lesquelz ilz appellent *bourcades*. »

Le texte d'Enciso donne dans cet endroit « á que llaman *bocacines* », c'est-à-dire boucassins; Alfonse lui a probablement substitué l'espagnol *brocado*, brocart.

Bozme (p. 117) : « Et ceste estoille [du nord] est une estoille des Gardes[1] la plus procechaine (*sic*) du polle. Et comme celle

1. Nom des deux étoiles de la petite ourse qui forment un triangle avec la polaire et le pôle.

cy va l'entour du polle ensemblement avec les aultres de la Garde que nous appellons *Bozme...* »

Cf. Enciso : « ... como esta [estrella] anda al derredor del polo juntamente con las otras de la guarda á que llama *bozina...* » C'est le nom espagnol de la petite ourse (*bocina*).

Erida (p. 264) : « Et le troisieme jour despartit les eaues qui sont dessous le firmament de l'*Erida*, et appela l'*Erida*, terre, et les eaues, mer. »

Cf. Enciso : « El tercero dia dividio las aguas que estavan y estan debajo del firmamento de la *Arida*, y llamo a la *Arida* tierra... » Le mot *arida*, c'est-à-dire la desséchée, est dans la Vulgate le synonyme de *terra*.

Estoruca (p. 352) : « Et en la terre d'iceulx [des Curtes Ethiopiens] y a beaulcoup *estoruca* et benjuhin qui est une matiere de gosme d'arbre qui sent fort bon, et sont choses aromatiques. »

C'est l'espagnol *estoraque* (Enciso : *estorac*), storax, ancien terme pharmaceutique.

Exchyere (p. 61) : « Et [la ligne] touche aulx 2 partyes à la superffice de l'esphere qui est dict *exchyere* de l'esphere. »

Cf. Enciso : « Y una linea que... toca a ambes partes a la superficie de la espera se dize *exe* de la espera », c'est-à-dire axe (*eje*) de la sphère.

Homite (p. 304) : « En toutes ces terres [d'Ethiopie], le bled n'y sçauroit grener à cause de la grande *homite* du soleil... »

Les derniers mots manquent dans Enciso : c'est peut-être l'espagnol *fomento* (anc. *homento*), chaleur.

Lacart (p. 381) : « Poyvre, gymjambre, *lacart*, myrabolanes », à côté de (p. 387) : « poyvre et *lacaron* et synamone » et (p. 379) : « gynjambre et sandart, *laquabre indico...* ».

Cf. Enciso : « Gengibre y sandalos, *lacar indico* », c'est-à-dire laque indienne.

LUZIER (p. 113) : « le *luzier* de lobe (= l'aube) nommé Venus. »

Cf. Enciso : « El *luzero* del alva nombrado Venus. » Le mot signifie « étoile brillante » (*lucero*) et tout particulièrement l'étoile de Vénus, le Lucifer des Latins.

MAFAMONES (p. 307) : « Ces gens *Mafamones* ont beaucoup de femmes, » à côté de MAFFOMIQUES (p. 311) : « Entre ceulx icy [de Nubie] et le peuple des Allarves y a grand differend. Toutesfois, ilz sont tous *Maffomiques*. »

Ce sont les formes des noms anciens espagnols : *Mafamones* et *Mafomicos*, Mahométans.

MAISE (p. 509) : « Plus à l'ouest de la Havane y a une montaigne... platte dessus en fasson d'une table et ainsi s'appelle *Maise*, qui est à dire table. »

C'est l'espagnol *mesa*, table[1].

MIHO (p. 234) : « Et aussi y a forces *mihos* et cires. »

En espagnol, *mijo* (prononcé *miho*], millet, mil.

TABLE (p. 237) : « Ilz les [Caspians] actachent des *tables* à leurs piedz, en fasson de soulliers, affin de n'effondrer en la neige... »

Le mot a ici le sens de l'espagnol *tabla*, planche.

VELOSME (p. 222) : « Icy vint Jason quand il admena Medée de Colque. Et icy est le *velosme* doré lequel gaigna Agenor... »

C'est la transcription de l'espagnol *vellon*, toison.

Une seule fois le nom espagnol est conservé comme

1. L'éditeur voit dans *maise* une forme corrompue pour *met*, plancher du pressoir.

terme géographique spécial (p. 133) : « Et à ces entrées [du Taige] y a de mauvais rochers qui sont par le meilleu des entrées qui s'appellent les *Cachoppes*, qu'est à dire, en nostre langue françoise, les Garsons. »

Ce grand nombre d'hispanismes témoigne des connaissances superficielles que le traducteur possédait à la fois du français et de l'espagnol, ainsi que de son ignorance pour tout ce qui touche la terminologie indigène, technique ou scientifique.

3. *Emprunts espagnols du XVIe siècle.*

Plusieurs de ces termes spéciaux se rapportent aux choses et aux produits des nouvelles régions découvertes par les Espagnols. La *Cosmographie*, en les tirant de l'ouvrage d'Enciso, nous offre parfois le premier témoignage de leur existence en français[1].

Voici la liste de ces emprunts :

Almadie (p. 407) : « En ceste riviere [de Marignan] ont esté prins quatre saulvaiges de la terre en une *almadye* qui est ung petit basteau... »

Cf. Pigafetta (p. 138) : « La pirogue, qui est une espèce de fuste ou galère, était suivie de deux *almadies*, qui sont des bateaux de pêcheurs » ; et Thévet, fol. 74 : « Les vaisseaux dont ils [les sauvages] usent sur l'eau, sont petites *almadies* ou barquettes, composées d'escorces d'arbre, sans clou ni cheville, long de cinq ou six brasses et de trois pieds de largeur. » — Espagnol, *almadia*, pirogue,

1. Nous citerons quelques rapprochements du XVIe siècle tirés d'un ouvrage contemporain à celui d'Enciso : *Le premier voyage autour du monde par le chevalier Pigafetta sur l'escadre de Magellan pendant les années 1519 à 1522*, éd. Amoretti, Paris, l'an IX. Il en existe une ancienne version française qui a été utilisée par feu Delboulle (cf. *Dictionnaire général*, au mot *arack* et *patate*), mais la date de cette version n'est pas certaine. Voy. aussi le livre d'André Thévet, *Singularitez de la France antarctique, autrement nommée Amerique, et de plusieurs terres et isles descouvertes en nostre temps*, Paris, 1558.

canot en écorce d'arbre. Littré, qui cite le mot, ne donne pas d'historique.

Ainanas (p. 439) : « Et y a [dans l'Isle Espaignolle] une maniere de fruitz lesquelz resemblent à la pyne, excepté que le fruit est un peu plus grand que la pyne, et l'appellent *ainanas*, et est fort bon à manger » et (p. 413) : « En toute ceste coste de Bresil y a une maniere d'aultre fruictz qui semblent à artichaulx, un peu plus grandz, et s'appellent *ainanatz*, et sentent si bons quand ilz sont murs, que la maison en sente toute, et sont bons et ont saveur de seucre et de conserve. »

C'est l'*ananas*, plante originaire de l'Amérique du Sud, dont le fruit, en forme d'une pomme de pin, exhale un parfum des plus agréables[1].

Pigafetta (p. 14) ignore encore le nom indigène de ceste « espèce de fruit qui ressemble au cône du pin, mais qui est extrêmement doux et d'un goût exquis ». Cf. Thévet, fol. 105 : « Ce lieu [Morpion] porte grande quantité de bons fruits, desquels ils font confitures à leur mode et principalement d'un fruit nommé *Nanas*, duquel j'ay parlé autre part. »

Araque (p. 283) : « En la terre de Arabye Felix y a forces palmes de coques... d'elles se faict du vin qui est bon, qui s'appelle *haraque*, et l'on lui baille la coulleur que l'on veult. »

Outre la liqueur agréable appelée *vin de cocotier*, on extrait du même arbre une eau-de vie très forte, connue sous le nom d'*arac*. — Cf. Pigafetta (p. 139) : « Le vin de riz est aussi clair que l'eau ; mais si fort que plusieurs de notre équipage s'enivrèrent. Ils [les habitants de l'île Palaoan] l'appellent *arach*. »

Batate (p. 439) : « Et [les habitants de l'île Espagnolle]

1. On voit combien illusoire est la supposition généralement admise que l'*ananas* aurait été découvert en 1555 par Jean de Léry, auteur d'une *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil*, La Rochelle, 1578.

mangent pain de racine et de *batates*, lesquelles resemblent à naveaulx. »

C'est l'espagnol *batata*, patate, nom originaire du Brésil. Pigafetta cite le mot sous sa forme italienne (p. 15) : « Les indigènes [du Brésil] nous apportoient une corbeille de *patates :* c'est le nom qu'on donne à des racines qui ont à peu près la forme de nos navets et dont le goût approche de celui des châtaignes. »

Cassade (p. 456) : « Et [les habitants de Cénu] mangent pain de racines... que l'on appelle pain de *cassade*, et de luy font eschauldés et gros pain. »

Espagnol *cazabe*, cassave, fécule qu'on extrait de la racine de manioc et qui sert à faire une espèce de pain. La forme *cassade* se lit également dans les *Voyages* des frères Parmentier (1529).

Coques (p. 283) : « En la terre de Arabye Felix y a forces palmes de *coque*, et n'y a guère d'aultre arbre. Ces *coques* est ung tres bon fruict, fort nourrissable, car dedans luy y a que manger et que boire d'une eau fort singuliere tirant à seucrée. »

C'est la forme francisée de l'espagnol *coco*, noix de coco. Le *Dictionnaire général* n'atteste *coco* qu'en 1575, d'après la *Cosmographie* de Thévet.

Guanne (p. 334) : « Et en ceste coste [du cap de Palme] les gens vivent de riz et racines que l'on appelle *guannes* et beuvent vin de palme. »

Espagnol *guano*, zamie, plante qui ressemble aux palmiers.

Malaguette (p. 334) : « Et icy [au cap de Palme] croist la *malaguette* qui est appelée graine de Paradis qui est une maniere d'espicerye », à côté de maniguette (p. 336) : « Et en ceste coste croist le poyvre gris et la *maniguette*. »

L'espagnol ne connaît que *malagueta* (« la pimienta que

llaman *malagueta* », Enciso); pour la forme *maniguette*, le *Dictionnaire général* cite un témoignage ultérieur (1555). Cf. Thévet, fol. 32 : « Je ne veux omettre qu'en la Guinée le fruit le plus frequent et dont se chargent les navires des païs estranges est la *maniguette*, tres bonne et fort requise sur toutes les autres espiceries. »

Mangue (p. 318) : « Et icy [dans la Tinguitanye] y a des arbres si grosses que de leur grosseur on pourroit faire ung navire de cinquante tonneaulx, et s'appellent les arbres *Mangues*. »

En espagnol, *mango* désigne à la fois l'arbre et le fruit, le manguier et la mangue : cette dernière n'est attestée, sous cette forme, qu'en 1604.

Manille (p. 335) : « Les Negres apportent l'or... pour changer en draps de coulleurs, *manilles* de cuivre et coquilles rouges. »

Espagnol, *manilla*, bracelet de femme.

Maye (p. 456) : « Le vin que boyvent [ceux de la terre de Cénu] est d'une racine qu'ilz appellent *maye*... »

Espagnol, *maya*, primevère à grandes feuilles.

Maque (p. 454) : « En la terre de Senu [en Amérique]... quant il meurt quelque ung des princippaux de ceste nation..., le couchent en une *maque* qui est une couverte de couton, et l'enveloppent dedans. »

C'est l'espagnol *hamaca*, sorte de lit, mot de la langue des Caraïbes qu'on trouve attesté en français vers la même époque. Cf. Pigafetta (p. 16) : « Leurs habitations [des Brésiliens] sont de longues cabanes... et ils se couchent sur des filets de coton appelés *hamaks*, attachés par les deux bouts à de grosses poutres. »

Natan (p. 358) : « Et en toutes ces terres [Mésopotamie, Syrie] croist le *natan* de quoy se faict le goudron, et ne se peult estaindre avec de l'eau, mais s'estainct avec du vinaigre. »

Dans Enciso : « En esta tierra... se cria el *Natan* de que se haze el alguitran. » C'est le nom d'une sorte de pin ou mélèze qui fournit le goudron[1].

Yagane (p. 459) : « Et en ceste montaigne [de Darien] y a une aultre maniere de bestes qu'ilz appellent *yaganes*, lesquelles sont aussi grandes que lesdicts lizars et ont la teste ronde, et sont couvertes depuis la teste jusques à la queue d'espictz poignans, et sont horribles à veoir, et sont de coulleur grise. »

C'est l'espagnol *yaguana* (Enciso), aujourd'hui *iguana*, iguane, sorte de saurien de grande taille de l'Amérique tropicale. Le *Dictionnaire général* n'atteste le mot que dans Thomas Corneille (1694) et sous la forme *iguana*.

La plupart de ces termes spéciaux, qui constituent un chapitre curieux de l'histoire de la langue et de la civilisation européenne au XVIe siècle, sont dus aux idiomes indigènes de l'Amérique du Sud, mais leur introduction en français s'est effectuée par l'intermédiaire de l'espagnol. Rabelais les ignore encore, ce qui prouve que ces mots n'étaient pas encore connus en France dans la première moitié du XVIe siècle.

4. *Termes saintongeais.*

Jean Alfonse, originaire de Saintonge, a laissé dans sa *Cosmographie* des traces relativement nombreuses de formes et de mots du terroir, dont plusieurs sont encore vivaces dans le patois saintongeais. C'est là peut-être le seul côté original du livre qui porte son nom. Remarquons toutefois que ces termes provinciaux, rares dans le corps de l'ouvrage, se trouvent groupés dans une seule page de la partie finale annexée au texte d'Enciso.

1. Voici la note de M. Musset : « Le naphte auquel Alfonse paraît faire allusion est une substance minérale et non une plante. » Or, dans le texte, il s'agit bien d'un arbre et non pas d'une substance minérale : les arbres qui fournissent des résines propres à faire du goudron sont les pins, les sapins et les mélèzes.

En parlant des terres d'Ochelaga, qui « sont beaucoup meilleures et plus chauldes que celles du Canada », Alfonse ajoute (p. 496) : « E y a en toutes ces terres grand quantité d'arbres, et de plusieurs sortes, comme *chaignes*, *fraignes*, cedres, cyprez, *hommeaulx*, *arables*, *fayens*..., trambles, *boules*, lesquels resemblent à cerisiers. Et ... aussi y a force noix et *nusilles*, et y a esté trouvé prunes rouges, de maniere de ces prunes que nous appelons *coubrejau*. Aussi y a ... forces *grouselles* et fraizes. Aussi y a forces bestes saulvaiges comme cerfs, biches, porcs espitz, outardes, grues, oyes saulvaiges, *chocas*, *tourtres*, corbins, *grolles* aillées, et plusieurs aultres oiseaulx et bestes... »

Nous allons essayer de relever l'ensemble des mots saintongeais qu'on lit dans la *Cosmographie*. Certes, plusieurs d'entre eux ne sont pas particuliers à la Saintonge; mais le fait d'avoir été employés par un marin saintongeais dépourvu de toute culture littéraire témoigne suffisamment de leur provenance spéciale. La cueillette que nous avons glanée est d'autant plus intéressante que les ressources dont on dispose pour l'étude du patois saintongeais sont maigres et superficielles[1]. Nous les compléterons par des renseignements puisés dans les écrivains du XVIe siècle qui, comme d'Aubigné[2] et Palissy[3], se sont également servi des provincialismes de la Saintonge.

1. Cf. P. Jônain, *Glossaire du patois saintongeais* (1869), et A. Eveillé, *Glossaire saintongeais*, Paris, 1887. Les exemples du Berry sont tirés du *Glossaire* du comte Jaubert (1864-1869); ceux de l'Anjou, du *Glossaire* de Verrier et Onillon (1908); ceux de la Vendée, de Lalanne (1868). Les patois du midi sont cités d'après le *Trésor* de Mistral. Cf. aussi Eug. Rolland, *La Faune populaire de la France*, 1877 et suiv. M. H. Clouzot nous a obligeamment fourni plusieurs indications relatives au Poitou. — Les rares notes de M. Musset sont sans valeur.

2. Abstraction faite des morceaux entièrement patois, le nombre des termes dialectaux, saintongeais et poitevins, est restreint chez d'Aubigné (*Œuvres* et *Histoire universelle*), malgré les affirmations contraires de son biographe récent, M. Rocheblave (*Agrippa d'Aubigné*, 1910). Nous reviendrons prochainement sur ce sujet.

3. Voy., sur la langue de Palissy, l'excellent livre de M. Ernest

Voici la liste de ces provincialismes :

Alouse, alose (p. 494) : « Saumons, *alouses*, marsoins... »

Forme encore usuelle à Vienne (Rolland, III, 121) qu'on lit isolément au xvie siècle dans Ambroise Paré (éd. Malgaigne, t. III, p. 705) : « Molues, merlus, saulmons, *alouses*... »

Amorier, mûrier (p. 383) : « En la dicte terre [de Bengalle] y a forces arbres de couton et *amoriers* de soye. »

Le mot sonne aujourd'hui *mourier* en Saintonge, *amourié* en Languedoc.

Arable, érable (p. 496).

Aujourd'hui, en Saintonge et Berry, *arabe ;* en Auvergne, *arable*.

Arcalice, réglisse (p. 307) : « Les gens mengent racines d'*arcalice* au lieu de boire. »

Forme encore aujourd'hui usuelle : Berry, Poitou, *arguelisse*[1].

Boule, bouleau (p. 496).

Forme primitive, anc. fr. *boul*, encore en usage dans la Saintonge, le Berry, l'Anjou et ailleurs.

Chaigne, chêne (p. 496).

Aujourd'hui, Poitou *chaigne;* Berry, *châgne*.

Chappuse, charpente (p. 260) : « Et de ceste province de Fenesye... fust roy et seigneur Thiro, lequel bailla l'ayde du

Dupuy, p. 228 et suiv. Cf. p. 229 : « Une soixantaine de provincialismes qui, pour une partie seulement, appartient en propre au dialecte saintongeais. »

1. A côté de *regalice* (p. 165), forme espagnole ou languedocienne, également donnée par Rob. Estienne dans son *Dictionnaire* (1549).

boys de la *chappuse* à Salomon pour faire le temple de Jerusalem. »

Aujourd'hui, Berry et ailleurs, *chapuser*, charpenter, répondant à l'anc. fr. *chapuiser*, même sens, *chapuise*, charpente.

Chambre, chanvre (p. 234) : « ... et aussi y a *chambres* et lins, lesquelles marchandises se trafficquent en beaucoup de parties... »

Dans le Berry, on dit encore *chambe*, en Languedoc, *cambre*. La forme *chambre* a jadis été usuelle, suivant Ménage, en Anjou, en Touraine, au Maine et en Normandie. La forme parallèle, saintongeaise et poitevine, *charve* ou *cherve*, se lit dans le *Fœneste* de d'Aubigné (l. III, ch. xv) et chez Palissy.

Chastanier, châtaignier (p. 506) : « La terre [de l'île de Saint-Jean] est fort belle et y a de beaulx arbres, et semble y avoir *chastaniers* et cedres. »

Aujourd'hui en Saintonge, *châtagnier*, en Limousin, *chastagné*. Palissy emploie également *chastagner*, châtaignier, à côté de *chastagne*, châtaigne[1], qu'on lit une fois dans d'Aubigné (t. II, p. 604).

Couchon, cochon (p. 460) : « Un *couchon* d'un moys. »

Aujourd'hui en Saintonge, dans le Berry et en Auvergne.

Coubrejau, espèce de prune (voir le passage cité ci-dessus).

Aujourd'hui, dans la Saintonge, *corbejau* (c'est-à-dire corbeau-coq) désigne le courlier cendré, en Anjou, *courbejau*, à Noirmoutiers, *cobrejau* (cf. Rolland, t. II, p. 352); mais nous n'avons nulle part trouvé trace du sens spécial, — espèce de prune rouge, — qu'Alfonse donne au mot.

1. Palissy, *Œuvres*, éd. Anatole France, t. I, p. 40 et 99.

Chocas, choucas (p. 497).

En Anjou, *chocard.*

Couton, coton (p. 385) : « Forces arbres de *couton.* »

En Languedoc, *coutoun.*

Dougé, fin, délicat (p. 383) : « Et de ceste escume se fille un fillet fort *doulgé*, et le tessent comme nous faisons icy la thoille. »

Le terme ne semble plus être connu en Saintonge ni ailleurs, mais au XVIe siècle cet ancien mot était encore usuel dans différentes provinces. Ménage, dans son *Dictionnaire étymologique*, lui consacre un article intéressant :

Dougé. On appelle ainsi en Anjou, en Touraine, au Maine et dans le Vendômois, ce qui est délié et fin. Ainsi on dit : *du fil dougé, de la toile dougée.* Ronsard, dans son *Ode* au Chancelier de l'Hospital :

Au milieu d'elles[1] estoit
Un coffre, où le temps mettoit
Les fuseaux de leurs journées :
De courts, de grands, d'alongez,
De gros et de bien *dougez*,
Comme il plaist aux Destinées.

Et au livre II de ses *Amours*, au poème intitulé *la Quenouille :*

Aussi je ne voudrois que toy, Quenouille faite
En nostre Vandomois (où le peuple regrette
Le jour qui passe en vain), allasses en Anjou,
Pour demeurer oisive et demeurer au clou.
Je te puis assurer que sa main delicate
Filera *dougement* quelque drap d'escarlate.

Sur lequel endroit Belleau a fait cette note : « *Dougement.* Subtilement, à filets prins et menus. *Dougé* est un mot d'An-

1. « Il parle des Parques. » (Note de Ménage.)

jou et de Vandomois propre aux Filandieres, qui filent le fil de leur fuseau tenu et menu. »

Baïf a également employé *dougé*. Ce mot est un des six que, suivant la tradition, Ronsard recommandait par testament à d'Aubigné[1]. Celui-ci ne s'en est servi qu'une seule fois[2].

Fayen, hêtre (p. 496).

Mot encore vivace en Saintonge, dans l'Anjou et ailleurs. Bernard Palissy s'en est également servi (*Œuvres*, t. I, p. 32) : « Plusieurs verriers de ceux qui font les verres de vitres se servent de la cendre du bois de *fayan* en lieu de salicor. »

Fraigne, frêne (p. 496).

Aujourd'hui en Saintonge et Poitou, *frâgne*, de même en Berry et dans l'Anjou.

Fromiz, fourmis (p. 396).

Forme commune à l'ancien français et aux patois (Saintonge, Berry, Anjou).

Goule, gueule (p. 358) : « Et [le Tigre] entre en la mer par deux *goulles* comme si elles se departoyent l'une de l'autre. »

Forme à la fois archaïque et dialectale (Saintonge, Poitou, Berry, Provence, etc.).

Grolle, freux, corneille (p. 496).

Mot usité en Saintonge et ailleurs : Berry, Poitou, Touraine, etc., où Rabelais l'a aussi entendu, en même temps que le dérivé (*noyer*) *grollier*, l. I, ch. xxxviii, qui trouve son meilleur commentaire dans ce passage de Palissy, t. I, p. 101 : « Je voyois, d'autre part, cueillir les noix

1. Voy. Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, t. I, p. 357.
2. D'Aubigné, *Œuvres*, t. II, p. 6.

aux *groles* qui se resjouissoyent en prenant leurs repas et disner sur lesdits noyers. »

Grouselle, groseille (p. 488) : « ... noix, noisettes, *grouselles*, frezes et framboises. »

Aujourd'hui en Saintonge, dans le Berry, le Quercy, etc. Cf. Ménage : « Marot ... a fait rimer *groselle* et *damoiselle*, et c'est ainsi qu'on prononce ce mot en plusieurs lieux de France. »

Hommeau, ormeau (p. 496).

En Saintonge, *oumeau*, en Anjou, *houmeau* (« en Anjou on prononce encore *oumeau* », Ménage). Palissy a la même forme dialectale, t. I, p. 75 : « ... certains *hommeaux* que je planteray...; » en Berry, *umiau* (dans Rabelais, *ulmeau*). A Angoulême, un faubourg s'appelle l'*Hommeau*, c'est-à-dire l'Ormeau.

Lisard, lézard (p. 422) : « De grandz *lisars* », à côté de luizard (p. 303) : « coulleuvres et *luizards* ».

L'une et l'autre formes de provenance dialectale : la première est encore usuelle dans le Languedoc, le Berry l'Anjou et la Touraine (d'où Rabelais l'a également tirée); la seconde dans la Haute-Bretagne (*lusard*), Périgord (*lusert*) et Savoie (*luizard*).

Lumat, limace rougeâtre (p. 462) : « ... ces gros *lumatz* de mer. »

Mot encore vivace en Saintonge et dans le Berry.

Mier, miel (p. 439) : « Le fruict [de l'ananas] a saveur de seucre et *mier*. »

En Bourgogne, on dit encore *mier*.

Nusille, noisette (p. 497).

Berry, Anjou et Poitou, *nousille*, Bourgogne, *neusille* (= nusille); Rabelais a la forme *noisille*, d'Aubigné, *nou-*

sille, Palissy (t. I, p. 94), *nousiller*, noisetier (comme dans l'Aunis, *nouzillier*).

Pallorde, palourde (p. 494) : « Et y a, au sable au long la riviere, des coquilles faites comme perles et comme *pallordes* qui se mangent à la Rochelle. »

C'est le nom qu'on donne sur les côtes de France à des coquilles bivalves comestibles du genre *Unio*. Palissy cite les noms des divers coquillages saintongeais (*loc. cit.*, p. 147) : « Les sourdons, les petoncles, les availlons[1], les *palourdes*, les dailles. » Ce terme patois se trouve pour la première fois attesté dans Rabelais (l. IV, ch. LX).

Seucre, sucre (cf. ci-dessus *mier* et ailleurs).

Forme encore usuelle dans la Bourgogne.

Sibler, siffler (p. 344) : « Les gens [des isletz Aiguillons] ne parlent point et ne font que *sibler* de la bouche. »

Mot usuel dans plusieurs patois : Berry, Anjou, Provence, etc.

Tourtre, tourterelle (p. 497).

Mot encore vivace dans les patois. Cette forme est trois fois employée par d'Aubigné (à côté de l'unique *tourte*).

Virge, vierge (p. 88) : « De quoy je rend graces à Dieu le createur et à la Trinité parfaicte, à la *Virge* Marie et à toute la court celestialle » et (p. 434) : « Les *Virges* qui sont plusieurs isles... »

Forme à la fois archaïque et dialectale.

Virounée, circuit (p. 358) : « Et [la rivière] en allant en bas vers la Perse, faict plusieurs *virounées* et tours, et entre en la province de Cyrie. »

1. Voir, sur ce mot, un important article de M. Ant. Thomas, *Essais*, p. 324 et suiv.

C'est le dérivé du verbe saintongeais *vironner*, tourner en rond, qu'on lit dans d'Aubigné (t. III, p. 23).

Le stock de ces termes patois est, on le voit, assez important, et aucune autre œuvre du XVIe siècle, — celle de Rabelais toujours exceptée, — n'en renferme un aussi grand nombre. C'est d'ailleurs la seule part d'originalité que le traducteur ait apportée dans son travail de vulgarisation. Sous le rapport de l'histoire de la langue au XVIe siècle, ces éléments dialectaux méritent un intérêt particulier; ils complètent ou confirment les maigres renseignements que nous possédions jusqu'ici sur les patois de la Saintonge. Les provincialismes que nous venons de citer n'ont, en effet, aucun point de contact avec les termes saintongeais enregistrés par les anciens dictionnaires[1].

5. *Mots rares au XVIe siècle.*

Nous grouperons sous cette rubrique les termes qui manquent à Cotgrave, à Godefroy et au recueil posthume de Delboulle[2].

Adevin, devin (p. 226) : « Et se feit *adevin*, et disoit les choses venues et à venir... »

Il est possible que cette forme soit dialectale. Cf. Languedoc, *adevinà*, à côté de *devinà*, deviner.

Agoustement, égouttement (p. 240) : « La riviere Ra vient... de deux grandz lacs qui... s'assemblent les *agoustemens* ensemble. »

Godefroy cite *agouter*, synonyme d'*esgouter*, la première forme encore usuelle en Saintonge.

1. Voy. la rubrique « Saintonge » dans la dissertation de W. Heyman, *Französische Dialektwörter bei den Lexicographen des XVIe bis XVIIIe Jahrhundert*, Giessen, 1903, p. 65-66.
2. Publié dans la *Romania*, t. XXXI à XXXIV (1902 à 1906).

Bapture, batture, fond de roches presque à fleur d'eau (p. 149) : « L'antrée de la riviere tout au long des *baptures*... » et (p. 161) : « Ladicte riviere de Senne [= Seine], à son entrée, est fort dangereuse de bans [= bancs] et *baptures*... »

Littré et Godefroy ne citent de cette acception technique que des exemples tirés des *Mémoires* de Du Bellay (1569) et de l'*Histoire* de d'Aubigné.

Caire, écorce de la noix de coco servant à faire des cordes (p. 351) : « Les tables [des navires d'Aden] n'ont point de cloux et sont cousues de fillet de *caire* qui est une matiere de palme. »

Le *Dictionnaire général* n'apporte qu'une citation de Bernardin de Saint-Pierre.

Cassefistre, casse, fruit du cassier (p. 282) : « Et en ladicte terre [de Saba] a fort *cassefistres* et y a mynes d'or » et (p. 444) : « Le port de *Cassefistres*... en ceste terre y a de la *casse fistre*. »

C'est la *cassia fistula* de Linné qu'on lit, sous la forme de *Cassia fister*, dans *l'Antidotaire Nicolas* (éd. Dorveaux, p. 5), du XIIIe au XIVe siècle[1]. L'espagnol dit au même sens *caña fistula*, d'où le nom du port qu'Alfonse transcrit *Canefistre*, riche en ce genre de fruits employés en médecine; la forme vulgaire en français, *canéfice*, casse, en dérive également.

Dechette, au sens peu clair (p. 506) : « D'icy fut bien ung jour et demy... sans veoir terre jusques à la haulteur de trente et cinq degrez avec la *dechette* du compas. »

Le terme ne figure que dans ce passage unique.

Mistronner, mélanger (p. 165) : « ... de la cervoise *mistronnée* avec de regalice... »

Godefroy donne *mistionner*, au même sens.

1. Je dois ce renseignement à une obligeante communication du Dr Dorveaux.

Pomme du monde, le globe terrestre (p. 283) : « Et ceste terre de Saba est tenue pour la riche terre de toute la *pomme du monde* » et (p. 342) : « L'isle de Saincte Helene est le meilleur loppin de terre de toute la *pomme du monde.* »

Expression vulgaire, probablement saintongeaise.

Tirant, terme populaire d'astronomie (p. 121) : « Le *Tirant* sont deux estoilles, les dernieres de la Barque qui tournoie à l'entour du nord, qui sont figurées comme un gouvernal. »

C'est le nom de deux étoiles de la grande ourse ou du grand chariot, appelées aujourd'hui *Timon* et *Charretier*.

6. *Le style de la « Cosmographie »*.

Pour donner une idée de la forme dans laquelle Alfonse a reproduit l'ouvrage d'Enciso, nous avons choisi une légende curieuse du cycle d'Alexandre le Grand. On lit d'abord cet épisode dans *Alexandri Magni Iter ad Paradisum*, opuscule de la première moitié du XIIe siècle, d'où le récit passa dans la compilation d'histoire romaine du XIIIe siècle connue sous le nom de *Faits des Romains;* et de là dans les romans (en vers et en prose) d'Alexandre le Grand[1].

Voici cette légende (p. 218 à 220) :

Il est certain que ledict Alexandre conquesta jusques à la riviere du Gange. Et icy lui sembla estre seigneur de l'universel monde, et Aristote luy dist que jusques ad ce qu'il eust faict descouvrir ladicte riviere tout de long, qu'il ne se dict poinct roy du monde universel. Pour ce envoya deux cappitaines en deux fustes par la riviere, lesquelz furent par ladicte riviere l'espace de trois moys, et vindrent jusques à ung chasteau nouvellement basty et fort riche d'or et de pierres precieuses. Et, audict chasteau, y avoit une chaine qui traversoit ladicte riviere de l'aultre cousté, et travaillerent bien de passer oultre. Mais oncques ilz ne peurent passer. Et en regardant à une

1. Voy. Paul Meyer, *Alexandre le Grand*, t. II, p. 7 et suiv. et 356 et suiv.

fenestre, virent ung homme fort vieulx, lequel avoit la barbe toute blanche, et se rioit d'eulx; auquel demanderent pourquoy il se rioit; ausquelz feit response qu'il se rioit, parce qu'ilz voulloyent passer de l'aultre cousté, parce que jamais n'y passa qui en peult retourner. Et, à l'heure, le vieil homme leur demanda qu'ilz estoyent. Et ilz luy dirent qu'ilz estoyent à Alexandre, seigneur de l'universel du monde; et il leur dict : « Retournez vous en et vous en allez devers luy, et luy dictes qu'il n'a pas conquesté la quarte partie du monde. » Et tira, ledict vieil homme, ung haneau hors de son doigt, auquel y avoit ung œul au lieu d'une pierre, et estoit ledict œul d'une personne humaine, et leur gecta dedans leur navire, usant de telz ou semblables motz : « Allez, retournez audict Alexandre et luy baillez cest haneau, affin qu'il croist que vous estes venuz icy », ce qu'ilz feirent. Et eulx, de retour, trouverent Alexandre aupres de la riviere et luy baillerent ledict haneau, et lui dirent ce que le vieil homme leur avoit dict. Alexandre feit appeler ses philosophes pour sçavoir que signiffioit cest haneau, ce qu'ilz ne peurent dire. Et lors ilz feirent venir Aristoteles auquel il demanda que signiffioit ledict haneau, et il luy dist : « Seigneur, garde le bien, car il vault plus que tout le tresor que tu possedes. » Et luy demanda comment le sçavoit; or, dict Aristote : « Je le monstreray. » Et feit faire ung poys et une ballance. Et Alexandre mist toutes ses bagues, joyaulx et richesses dedans une desdictes ballances, et Aristote print l'anneau et le mist en l'autre ballance. Et pesa ledict haneau plus que toutes lesdites bagues, joyaulx et richesses dudict Alexandre. Puis, apres feit oster tout le tresor dudict Alexandre, et, au lieu d'icelle, mist une paille, et pesa ladicte paille plus que ledict haneau, combien qu'il feist adjouster et mectre une pougnée de terre dessus ledict œul. Cela voyant, Alexandre se troubla fort, auquel dict Aristote : « Seigneur, cest haneau vault et pese plus que tout ton tresor, et couvert de terre ne pese pas une paille. Ainsi sçauras (*sic*) tu quant tu seras couvert de terre, et le garde bien, car cestuy icy est l'universel monde de quoy tu dictz estre seigneur. » Et Alexandre dist audict Aristote : « Parceque tu veoys que je ne l'estime point, regarde. » Et print ledict haneau et le gecta en la riviere en disant qu'il ne l'estimoit point. Et apres estre gecté en l'eaue, il demoura dessus comme une plume, et commença à regarder Alexandre, et veid comment il s'en alla toust la riviere en

hault dont il estoit venu, et, en regardant, le perdit de veue, et demourerent tous esbahis et esmerveillez. Et de ceste occasion, Alexandre s'en retourna, et dict l'on qu'il est verité qu'il envoya certains cappitaines par la mer, lesquels entrerent par le Gange, et s'en retourna Alexandre à Hipanise, qui est aupres du Gange. Et veullent dire aulcuns que Paradis terrestre est aux montaignes qui sont aupres du Gange, du cousté du septentrion.

En comparant ce morceau avec l'original espagnol, on s'aperçoit de la distance qui sépare l'un et l'autre. La phrase ample et périodique de l'érudit bachelier de Séville est hachée par son copiste en menues phrases commençant par *et* et alourdies par de trop fréquents *ledict*, *ladicte*, *dedict*, *audict*, etc. On dirait un paysan qui met à sa portée un discours académique. La culture d'Alfonse ne paraît pas avoir été supérieure à celle du populaire du XVIe siècle. Nous avons donné plus haut des témoignages nombreux d'une ignorance vraiment singulière dans une époque aussi pénétrée de lumières.

7. *Les prétendus ouvrages d'Alfonse.*

Dans son admiration pour la science nautique de notre marin, M. Georges Musset est disposé à lui attribuer, outre les *Voyages aventureux* et la *Cosmographie*, toute une série d'opuscules dont la paternité n'est rien moins que douteuse[1]. Parmi ces derniers figure le *Discours d'un grand capitaine de mer français, originaire de Dieppe*, que Ramusio traduisit en italien sous ce titre anonyme en lui assignant la date de 1539[2]. Étant données cette date et la désignation du pilote comme « Dieppois », il est absurde de mettre ce discours, pour lequel Ramusio professe un grand enthousiasme[3], en rapport avec Alfonse, qui était

1. En voir la liste aux p. 19 et 20 de la *Cosmographie*.

2. *Terzo volume delle Navigationi e Viaggi raccolto gia da M. Gio. Battista Ramusio... In Venetia, l'anno MCLXV*, p. 423 à 432.

3. *Ibid.* : « Questo Discorso ci e parso veramente molto bello, e degno da esser letto da ogni uno, ma ben ci dolemmo di non sapere

Saintongeais, ou avec ses prétendus ouvrages parus ultérieurement[1]. Suivant Harrisse, l'auteur de ce *Discours* serait Pierre Grignon, Dieppois, ami et compagnon des frères Parmentier[2].

Quoi qu'il en soit, cet opuscule est d'une grande importance pour le sujet qui nous occupe. En voici la teneur suivant Ramusio :

Il viaggio que si fa alla terra nuova dell' Indie Occidentali, che hora chiamano la Nuova Francia, ed anco alla terra del Brasil pur delle dette Indie, Guinea, costa delle Meleghette sopra l'Africa dove tutto il giorno li Francesi praticano con le lor navi. Il sopradetto Capitano poi con due navi armate in Dieppa di Normandia volse andar fino all' isola Taprobana in Levante, hora detta Summatra, dove contrattò con quei popoli, e carico di specie ritornò a casa.

C'est à peu près le contenu des dernières pages qu'Alfonse a ajoutées au texte d'Enciso. Il est permis de voir dans ce *Discours* la source principale où Alfonse a puisé sa description de l'Amérique.

En somme, rien ne reste debout de ce qu'on a cru devoir attribuer à notre pilote saintongeais. Chose toute naturelle si l'on tient compte de l'extrême ignorance dont témoignent les ouvrages qui portent son nom.

III.

Notes pour le Commentaire de Rabelais.

Le livre du bachelier Fernandez de Enciso est d'une haute importance pour l'histoire de la science géographique au début du XVIe siècle : c'est le premier traité sys-

il nome dell' autore, perciochè non ponendo il suo nome, ci par di fare ingiuria alla memoria di cosi valente e gentil Cavaliero. »

1. *Cosmographie*, p. 19 : « Le *Discours* ne serait peut-être qu'une paraphrase ou une leçon différente des *Voyages aventureux* »; et p. 34 : « Nous serions tenté de voir les navigations d'Alfonse servir de base en partie au *Discours*. »

2. *Ouvr. cité*, p. 151 et suiv.

tématique de géographie descriptive et d'ethnographie qu'on possède. Il se ressent naturellement de l'époque de transition où il fut écrit, entre le moyen âge qui se meurt, qui est mort, et l'aube de la Renaissance qui point à l'horizon. Aussi reflète-t-il à la fois, — comme l'œuvre de Rabelais lui-même, — les croyances superstitieuses d'un âge crédule et traditionnel, et la grandiose curiosité des hommes de la Renaissance, de ses compatriotes découvreurs des nouveaux mondes. Dans le colophon déjà cité de son livre, Enciso, après avoir indiqué ses sources pour l'antiquité et le moyen âge, allègue, quant à l'époque nouvelle qui venait de s'ouvrir, *la experiencia de nuestros tiempos qui es madre de todas las cosas*, cette « experientia rerum magistra » que Jacques Cartier invoquera à son tour dans le Prologue de son *Brief recit... es isles de Canada*, paru en 1598.

Les légendes du passé côtoient la réalité des explorations récentes dans cette *Cosmographie*, librement et imparfaitement rendue en français par Alfonse Saintongeais. En parcourant cette version de 1545, on peut glaner un certain nombre de rapprochements utiles à retenir pour le commentaire de Rabelais. Voici quelques-uns de ces détails envisagés suivant l'époque à laquelle ils remontent.

A. *Traditions médiévales.*

Y a [en Ethiopie] une aultre beste qui est appellée hienne qui... a les yeulx si ardens qui semblent de plusieurs coulleurs. Et au dedans de ses yeux, y a, en lieu d'une prunelle, une *piarre* laquelle est appellée *Hyenne*, laquelle a telle vertu que si quelcun la mect dessoubz sa langue, il dira toutes les choses passées et advenir. Et de ceste icy usent les nigromans et magiciens, et la desirent mout, et en font grande garde quant ilz la peuvent avoir (p. 304).

C'est à cause de ses prétendues vertus (déjà indiquées par Pline, l. XXXVII, ch. LX) que Panurge, abasourdi du galimatias de Her Tripa, s'écrie (l. III, ch. XXV) : « Diable,

que ne me conseilles tu aussi bien tenir ... la *pierre de hyene* soubs la langue...? »

La montaigne Labane [en Phénicie], là où habite l'oyseau *Phenix;* et quant il veult morir, s'en va en Arabye sur certains arbres secz, aromatiques, estans en ladicte Arabye. Et icy debat tant ses hailles qui faict brusler ledict arbre et icelluy allume; il se gecte dedans et se brusle luy mesme. Et de la cendre restant de son corps, s'engendre un ver, et, en certains jours, se convertist en ce mesme oyseau *Phenix*. Et quant il est formé, il retourne à ladicte montaigne Labane qui est en ladicte province de Phenesye. Et icy vist continuellement cent ans, et se renouvelle de cent ans en cent ans, et n'y en a que ung au monde (p. 260).

Ces détails merveilleux racontés par Pline (l. X, ch. II) se trouvent mentionnés dans divers passages de *Gargantua* (l. II, ch. VII; l. V, ch. XXI, etc.) : « Par moy mesmes, à l'exemple du *Phoenix*, seroit le bois sec amassé et le feu allumé, pour en icelluy brusler... En eulx est jeunesse renouvelée, comme au *Phoenix* d'Arabie... »

Ces deux légendes, remontant à l'antiquité, ont été généralement admises pendant tout le moyen âge et même pendant le XVIe siècle. Voici maintenant deux autres traditions proprement médiévales :

Et sont toutes ces terres au roy de Manicongue [Congo] qui est bon Xrestien. Et confinent au dedans de la terre en oriant avec le *prebstre Jehan* de la Indye (p. 339).

Et ces terres [d'Indie], devers oriant, souloyent estre au grand *prebstre Jehan* de la Indye et auparavant sont toutes à la subjection du grand Tartre de Tartarye (p. 376).

Et du Gange en oriant jusques à la derniere Inde qui est appellée Cattay, là où souloyent estre les terres du *prebstre Jehan*, et la terre des *Gotz et Magotz*, et de ceulx icy n'y a aulcune escripture antique, sinon celle du roy Sodiane, et de ce que nous avons veu au present, par le rapport d'un chascun qui a esté et couru *jusques à Molluques, à la Chine et à la Jave et au Cattay;* ET PLUS AVANT N'AY POINT ESTÉ [1] (p. 378).

1. Ces derniers mots, ajoutés par Alfonse, rappellent de nouveau

Rabelais mentionne également le *prestre Jehan* ou *Presthan* comme empereur de l'Inde, et nous avons montré ailleurs la source et l'historique de ce personnage mystérieux pendant le Moyen âge et la Renaissance[1].

L'on veult dire que en ceste isle [d'Escosse] est *la fosse sainct Patris* que l'on dict estre un purgatoire. Ceste Escosse est celle en laquelle on dict et afferme, par verité qui est *le trou de sainct Patris*, par lequel on descend par une fosse en bas, et ne sçait on comment. Car ainsi que dient aulcuns, c'est secret de Dieu, dont il ne se fault trop enquerre.

Il est deux fois question dans Rabelais du *trou de sainct Patrice*[2].

B. *Données des XVe-XVIe siècles.*

La plus importante est celle qui concerne le Cathay, c'est-à-dire la Chine, considérée jusqu'à Rabelais comme la fin du monde. En effet, dans son premier *naviguaige*, Pantagruel, traversant l'océan Indien, aborde au Cathay, au nord duquel Rabelais place le royaume d'Utopie, c'est-à-dire le pays du Néant; dans le second voyage, Pantagruel part de Saint-Malo, arrive au Canada, franchit le passage du Nord-Ouest et atteint l'*Inde superieure*, c'est-à-dire toujours le Cathay, le pays de la Dive-Bouteille, synonyme de celui d'Utopie. Fernandez de Enciso nous donne sous ce rapport des détails fort intéressants que nous allons reproduire.

Et parce que Espaigne est la plus occidentalle de toutes, parlerons premierement d'elle, du destroict de Gibaltar,

le plagiaire. Voici le texte : « ... las tierras del preste Juan et la de Got y Magot no ay escritura autentica mas dela del rey Sodiano, porque si algunos mercadores han passado allá, han visto poco y aquello escriven lo dudoso y poco y sin orden. »

1. Voy. *R. É. R.*, t. IX, p. 268 à 272. Cf. aussi l'ouvrage cité de Hallberg, p. 260-265 (Gog et Magog) et p. 281-285 (Johannes Presbyter).

2. *Ibid.*, t. VIII, p. 200 à 203.

dudict lieu de Tariffe, en ensuyvant toutes les costes jusques à l'ultime du septentryon jusques a la terre Gocie [Suède]... Et cecy achevé, tournerons audict destroit de Gibaltar, du lieu de Tariffe, et suyvrons les aultres costes par le mesme ordre jusques à l'ultime de *Cattay, qui est lieu descouvert de nostre temps, et duquel avons memoire, et qui est le plus pour le present descouvert* (p. 128).

Et du Gange en oriant, jusques à *la derniere Inde qui est appellée Cattay...* (p. 378).

Tournant à la Cattigaire qui est appellée *Cattay*, je dictz que... *d'icy en avant n'y a plus de notice de terre pour ce que l'on n'y a point navigé plus avant*, parce que ce sont tous lacz et haultes montaignes, en la terre de Cattay, là où l'on veult dire qu'est le Paradis terrestre... Et toutes ces terres s'appellent le *Cattay, et pense que ce soit la fin de la terre d'Oriant* (p. 401).

Enciso, en continuant de décrire les habitants heureux du Cathay, y voit une sorte d'Utopie gouvernée par des sages : « Les gens sont bons gens et raisonnables et vivent de meilleur ordre que nous aultres... Et nul ne peut avoir iceulx offices s'ilz ne sont philosophes. Parquoy ilz sont mieulx gouvernez que noz aultres. »

Réflexion qui donne à Alfonse l'occasion d'émettre ce vœu inspiré par la prétendue supériorité de ces sauvages (lieu commun qu'invoquera à son tour Montaigne) : « Plaise au seigneur Dieu que nous fussions ainsi gouvernez, que les ungs ne fussent point plus foullez que les aultres, en la terre d'Europe, comme ilz sont là ! »

Parmi les pays du nord de l'Europe, Enciso cite le suivant (p. 181) : « Et après, passée la mer [glacée], l'on trouve la terre de *Engromelanter*... Et la terre de Engromelanter a deux moys et demy de jour sans nuict et aultres deux moys et demy à son grand jour, et à sa grande nuict, qui est deux moys et demy de nuict sans jour. »

Il s'agit de Groenland, appelé dans la première moitié du XVIe siècle *Engroneland;* la forme altérée rapportée par Enciso est tirée du nom de ses habitants. Rabelais en fait deux fois mention, tout d'abord comme nom de pays,

en parlant de l'expédition rêvée par Picrochole (l. I, ch. XXXIII), dont les armées, après avoir conquis les pays du midi et du centre de l'Europe : « Puis ont donné fierement ensemble sur Lubeck, Norwerge, Swedenrich, Dace, Gotthie, *Engroneland*, les Estrelins, jusques à la mer Glaciale. » — Ensuite, comme nom des habitants du même pays, lorsqu'il décrit les admirables vertus du Pantagruélion, lequel, à l'aide des progrès nautiques, permettra de rapprocher les nations de l'univers (l. III, ch. LI) : « Les nations que Nature sembloit tenir absconses, impermeables et incongneues, à nous venues, nous à elle... Taprobrana a veu Lappia, Java a veu les mons Riphées..., les Irlandoys et *Engronelands* boyront Euphrates... »

Dans le roman de *Perceforest*, à peu près contemporain de *Gargantua*, l'île de Groenland est citée dans le premier chapitre sous le nom d'*Engroenland*. La forme rabelaisienne se lit sur la carte de navigation des frères Zeni (carte publiée en 1558), où cette terre est appelée *Engronelant*, tandis que, sur un globe terrestre de la première moitié du XVIe siècle, on voit au nord de l'Europe le même pays désigné comme *Engroneli Pilopo*[1].

Le préfixe *en*, d'*Engroneland* pour *Groneland*, n'est que la préposition locale qui se mettait, en moyen français, indifféremment devant les noms des villes et des pays : on disait également *en France*, comme *en Jérusalem*, *en Paris*, *en Toulouse*[2]. Gilles le Bouvier, géographe du XVe siècle, désigne la ville de *Pera* par *Enpere*, et celle de *Durazzo* (dans Commines *Duras*) par *Andure*[3]. Le nom d'*Engroenland* s'analyse simplement *en Groenland*.

1. Voy. Malte-Brun, *Géographie universelle*, éd. Cortambert, t. I, p. 245 et 275.

2. Ménage, *Observations*, Paris, 1672, p. 40 à 43.

3. *Le livre de la description des pays*, éd. Dr Hamy, Paris, 1908, p. 93 et 94 : « Et en icelle Turquie a une cité aux Jannevois (Génois) qui s'appelle *Enpere*... En Albanie a deux cités, l'une à nom *Andures*... »

IV.

Alfonse Saintongeais et Rabelais.

Pierre Margry, qui s'est le premier occupé de la *Cosmographie* manuscrite, supposait que les noms de Jamet Brahier et de Xenomanes, les pilotes de Pantagruel, cachaient en fait ceux de Jacques Cartier et Alfonse Saintongeais. M. Abel Lefranc a récemment montré que le nom de Jamet Brahier représente un personnage contemporain de Rabelais et allié à sa famille[1]; espérons que des recherches ultérieures nous révèleront bientôt la personnalité de l'autre pilote de Pantagruel.

Quoi qu'il en soit, Xenomanes, « le grand voyagier et traverseur des voyes perilleuses » (l. III, ch. XLIX) ne peut représenter le pilote-chef de Roberval, et en voici les raisons :

Xenomanes « avait à Gargantua laissé et signé, en sa grande *Hydrographie*, la route qu'ils tiendroient [Pantagruel et ses gens], visitans l'oracle de la Dive Bouteille Bacbuc » (l. IV, ch. I).

Hydrographie[2], ou « charte marine » (comme l'explique la *Briefve Declaration*), indiquait la configuration des côtes et des îles, les diverses profondeurs de la mer, l'étendue des écueils et des bancs de sable, la direction des courants, renseignements indispensables aux marins. Or, d'une part, la *Cosmographie* portant le nom d'Alfonse est avant tout une géographie descriptive précédée de

1. Voy. *R. É. R.*, t. IV, p. 183.

2. Le plus ancien hydrographe de l'Europe, c'est Pierre Garcie, dit Ferande, maître de cabotage vendéen de la seconde moitié du XVIe siècle, auteur du portulan : *Le grand routier et pilotage et enseignement pour ancrer tant ès ports, havres, que autres lieux de la mer*, Rouen, 1531 (éd. princeps, Poitiers, 1520), ouvrage très souvent réimprimé au cours du XVIe siècle. Voyez, sur Pierre Garcie et ses imitateurs, l'étude de M. Pawlowski dans le *Bulletin de géographie descriptive* de 1900, p. 135 à 173.

quelques notions astronomiques; et, d'autre part, cette œuvre même, écho affaibli d'un ouvrage espagnol de 1519, est restée parfaitement inconnue jusqu'en 1867.

Faut-il encore ajouter que le *Xenomanes* de Rabelais, ce voyageur passionné des pays étrangers et lointains, suppose un marin à la fois instruit et expérimenté, profondément versé dans l'art nautique? On a vu quel piètre personnage était notre Alfonse, ignorant et présomptueux, s'appropriant le bien d'autrui et s'efforçant d'en masquer la provenance par des procédés peu honnêtes, même au XVIe siècle[1].

Margry, après avoir essayé de l'identifier avec Xenomanes, ajoute ceci (p. 341) : « Peut-être même est-ce à lui que *Rabelais aura dû tous les termes de marine* qu'il a employés dans la relation de son voyage », et M. Georges Musset d'ajouter (p. 4) : « Il est en outre des similitudes entre les termes de marine et les souvenirs invoqués par Rabelais et ceux qu'on retrouve dans Alfonse, ainsi que certains souvenirs légendaires. »

Il n'y a rien à dire en ce qui concerne les souvenirs légendaires. Ces traditions remontant à l'antiquité et au moyen âge (et dont les plus curieuses ont été relevées plus haut) appartenaient pour ainsi dire à tout le monde : Enciso-Alfonse et Rabelais y ont puisé chacun à leur tour.

Quant aux termes de marine que Rabelais aurait tirés de la *Cosmographie*, la réponse est bien simple; cette œuvre

1. Quelque larges qu'aient été les opinions du XVIe siècle en matière de propriété littéraire, il serait pourtant difficile de citer un cas analogue à celui d'Alfonse. Non seulement il tire toute la substance de son livre de celui d'Enciso, mais, faute de compréhension, il en omet des passages essentiels (cf. l'exemple cité ci-dessus, sous *aurifodina*), en ajoute de superflus et, ce qui est plus grave, renforce le tout par des témoignages mensongers tels que « j'ai vu cela, je l'ai expérimenté, j'y ai voyagé, etc. ». M. Musset, pour excuser un pareil procédé, remarque (*Bulletin*, 1906, p. 122) : « Rabelais lui-même n'a-t-il pas été accusé d'être UN VULGAIRE PLAGIAIRE? » Accusé, par qui? Où? A quelle occasion? Il serait intéressant de connaître la source de cette assertion singulière.

n'en renferme pas, ou plutôt elle en contient un seul : ESTRIBORT (p. 157 et 480) : « du cousté d'*estribort* qu'est la main dextre », à côté de *thiebort* (p. 482). La première forme est espagnole (*estribor*), la deuxième se lit dans Cleirac[1]. Rabelais ignore l'une et l'autre, il emploie exclusivement la forme *tribord* (l. IV, ch. XXII), qui a seule survécu; et cette forme se lit déjà dans un chant royal en honneur de la Vierge de Jean Parmentier (1528) :

> Or que chascun veuille donc s'entremettre
> En sa maneuvre, à *tribort* et babort.
> Pourquoy cela? La terre est bort à bort[2]...

En un mot, il n'y a rien et il ne peut rien y avoir de commun entre les prétendus ouvrages d'Alfonse et l'œuvre de Rabelais.

CONCLUSION.

La *Cosmographie* qui vient d'être publiée sous le nom d'Alfonse le Saintongeais, est une traduction plus ou moins fidèle, souvent défectueuse et délayée, de la *Suma de geografia* que Fernandez de Enciso fit paraître à Séville en 1519. L'ignorance du traducteur a fait subir aux noms propres de l'original des altérations inouies : toute la nomenclature géographique y est rendue sous une forme à la fois arbitraire et fantaisiste. Nous avons rappelé plus haut, sous ce rapport, l'exemple du scribe du Ve livre

1. *Us et coustumes de la mer*, Rouen, 1671 : « *Tieubord* signifie le costé d'un navire qui est la main droite d'un homme qui, estant en pouppe, regarde la proue. Sur la Mediterranée, on dit *estribort*, poge, à main droite. »

2. *Description nouvelle des merveilles de ce monde et de la dignité de l'homme, composée en rythme françoise, en maniere d'exhortation, par Jan Parmentier, faisant sa derniere navigation avec Raoul, son frere, en l'isle Taprobane, autrement dicte Sumatre*, Paris, 1531 (le privilège est de 1528, fol. G r°). Charles Scheffer en a donné une réimpression sous le titre : *Les discours de la navigation de Jean et Raoul Parmentier de Dieppe*, Paris, 1883.

de Rabelais. Les circonstances ne sont pourtant pas les mêmes : tandis que le copiste du Ve livre transcrivait un *manuscrit* d'une lecture probablement assez compliquée, Alfonse avait sous les yeux un *imprimé* d'une correction et d'une lucidité parfaites. Estropier dans ces conditions presque tous les noms propres est vraiment singulier; le nombre de ces altérations est énorme (nous n'en avons donné plus haut que des échantillons) et elles s'étendent de la première à la dernière page de la *Cosmographie*.

L'édition qu'en a récemment donnée M. Georges Musset témoigne d'un manque regrettable de sens critique. Une erreur initiale, — la prétendue originalité de l'œuvre, — a pour ainsi dire faussé la publication tout entière. Erronée la supposition de M. Musset sur la paternité de l'ouvrage[1]; erronées aussi, par suite d'un texte mal établi, les centaines de leçons hypothétiques de l'éditeur, les nombreuses parenthèses qui déparent cette édition; erronée encore, faute d'un contrôle perpétuel avec l'original espagnol, la plus grande partie de l'annotation qui tombe ainsi souvent à faux; erronés, enfin, les prétendus rapports entre la *Cosmographie* et *Pantagruel*. Un penchant à la crédulité, rare heureusement à notre époque, et des idées préconçues ont rendu illusoire le labeur considérable qu'a coûté à l'éditeur la lecture d'un manuscrit souvent pénible et l'établissement d'un commentaire abondant, mais stérile.

Au point de vue géographique, la *Cosmographie*

1. Tout récemment, dans son beau livre *L'exotisme américain dans la littérature française du XVIe siècle, d'après Rabelais, Ronsard, Montaigne, etc.* (Paris, 1911), M. Gilbert Chinard partage encore les illusions de M. Georges Musset sur l'originalité de la *Cosmographie*, « composée pour faire service au roy, » et s'en sert comme d'une source pour montrer, p. 47, qu' « aux environs de 1550 la Cosmographie du moyen âge était loin d'être morte en France ». De plus, le nom d'Enciso n'est même pas mentionné dans les pages où l'auteur touche aux Espagnols; et pourtant, la *Suma de geografia* aurait seule pu éclairer M. Chinard sur le caractère particulier, à la fois médiéval et moderne, d'une œuvre parue à Séville en 1519.

n'ajoute rien d'essentiel à la *Suma de geografia;* et les géographes de métier feront bien d'avoir recours à ce dernier s'ils ne veulent pas s'exposer à s'égarer dans le labyrinthe inextricable de la version française.

Sous le rapport philologique seul, l'ouvrage édité par M. Musset n'est pas dépourvu de mérite. On y trouve pour la première fois des traces, nombreuses et significatives, de l'influence espagnole, dont les effets se feront surtout sentir dans la seconde moitié du XVIe siècle. Rabelais les ignore encore totalement. On y rencontre également un nombre important de provincialismes, de termes saintongeais : ce n'est que plus tard que d'Aubigné et Palissy puiseront à la même source. Par ses côtés linguistiques, Alfonse rachète la nullité scientifique et littéraire de sa vulgarisation.

L. Sainéan.

DE L'AUTHENTICITÉ

DE QUELQUES

« POÉSIES INÉDITES DE CLÉMENT MAROT ».

Nous avons signalé dans notre dernière chronique d'histoire littéraire (*R. É. R.*, t. IX, p. 477) les articles que M. R. Fromage a publiés dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* en 1909 (p. 44 et suiv., 129 et suiv., 225 et suiv.) sur quelques poésies inédites de Clément Marot. Ces poésies, disions-nous, peuvent être attribuées à Marot avec vraisemblance. Si elles étaient vraiment de lui, elles modifieraient sensiblement les idées que nous nous faisons de son art et de ses sentiments d'après les recueils de ses poésies authentiques. Aussi avons-nous été amené à examiner leur authenticité au cours d'une série de conférences que nous avons faites récemment à l'École pratique des Hautes-Études, comme suppléant de M. Lefranc, sur les dernières poésies de Marot, et c'est le résultat de notre enquête que nous exposerons ici.

La première de ces pièces inédites que M. R. Fromage attribue à Marot est intitulée : *D'ung monstre nouvellement baptizé* (cf. *Bulletin*, 1909, fasc. 1, p. 44-50). Elle est transcrite du manuscrit français 22560 de la Bibliothèque nationale, recueil de poèmes et chansons formé par le chirurgien protestant Rasse des Nœux. Le *monstre* désigné est le pape. M. Fromage voit une allusion à ce poème dans ces deux vers d'une épître d'Eustorg de Beaulieu adressée à *Clément Marot, pour lors résidant à Genève* (c'est-à-dire en 1543) :

Du Papegay de Romme ou *Antechrist*,
Dont le baptème as doctement escript.

Ce morceau est porté dans le manuscrit de Rasse des Nœux sans date et sans nom d'auteur.

En réalité, cette poésie n'est pas inédite, et M. Fromage aurait pu en lire l'analyse et quelques fragments dans l'ouvrage de Douen sur *Clément Marot et le Psautier huguenot*, t. I, p. 316, n. 4. Elle a été imprimée pour la première fois en 1555, dans un petit in-32 intitulé : *Recueil de plusieurs chansons spirituelles tant vieilles que nouvelles, avec le chant sur chacune; afin que le chrestien se puisse esjouir en son Dieu et l'honorer, au lieu que les infidelles le deshonorent par leurs chansons mondaines et impudiques*[1]. — Elle est signée, dans ce recueil, des initiales Del (p. 56).

Qui est ce Del? Nous l'ignorons. Mais, à coup sûr, ce n'est pas Marot. Nous retrouvons, en effet, ces mêmes initiales dans deux autres recueils qui contiennent des pièces authentiques de Marot, signées de son nom ou de ses initiales Cl. M. Ce sont : 1° les *Psalmes de David, translatez de plusieurs autheurs et principallement de Cl. Marot. Veu, recogneu et corrigé par les théologiens, nommeement par M. F. Pierre Alexandre, concionateur ordinaire de la Royne de Hongrie.* Anvers, 1541 (cf. O. Douen, *op. cit.*, t. I, p. 315-316); 2° le manuscrit français 2336 de la Bibliothèque nationale, recueil de psaumes et cantiques de Marot et d'autres auteurs.

Cette première pièce n'est donc pas de Marot. Elle est intitulée dans le *Recueil* de 1555, non pas, comme dans le manuscrit de Rasse des Nœux, *D'ung monstre nouvellement baptizé*, mais *du Baptesme de l'Antechrist*, et, remarquons-le, c'est sous ce titre que la connait Eustorg de Beaulieu d'après les deux vers que nous avons rapportés plus haut. — Il reste établi par ces deux vers qu'à Genève, en 1543, on l'attribuait à Marot.

La seconde poésie que M. R. Fromage publie comme

1. Un exemplaire de cet opuscule se trouve dans la bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français, où nous avons pu le consulter, grâce à l'obligeance de M. N. Weiss.

œuvre inédite de Marot est le *Sermon notable pour le jour de la Dédicace*, « poème qui compte environ trois cent soixante vers et dont la vigueur est digne des Réformés les plus violents au XVIe siècle ». La bibliothèque de M. le professeur Strœhlin possède l'exemplaire d'après lequel M. Fromage transcrit ce poème.

Il attribue ce *Sermon* à Marot parce qu'il constate que, dans deux textes, il figure à côté de la *Bergerie spirituelle envoyée au Roy* « que l'on a identifié avec le *Sermon du Bon et Mauvais pasteur* », poème authentique de Marot. Ces textes sont : 1° le registre du Conseil de Genève, 5 septembre 1539 (voir la copie de ce document, article cité, p. 130); 2° la *Collectio judiciorum de novis erroribus* de Duplessis d'Argentré, t. II, p. 175.

Nous ignorons quelle est l'autorité que désigne M. Fromage dans la phrase que nous citons entre guillemets, mais nous ne pouvons admettre cette identification de la *Bergerie spirituelle* avec le *Sermon du Bon et Mauvais pasteur*. Le catalogue des livres prohibés par la Sorbonne en 1551, dans Duplessis d'Argentré, les distingue nettement. Le *Sermon du Bon et Mauvais pasteur* est rangé à la rubrique M parmi les livres de Clément Marot : *ex libris Clementis Maroti*. La *Bergerie spirituelle* est classée à la rubrique B du *Catalogus librorum gallicorum ab incertis authoribus*. Enfin, le *Sermon de la Dédicace* figure dans ce même catalogue des ouvrages français d'auteurs incertains à la rubrique D. — La *Bergerie spirituelle* n'étant pas de Marot, l'argumentation de M. Fromage en faveur de l'attribution du *Sermon de la Dédicace* à Marot est sans fondement.

Dans un troisième article (p. 225-242), M. R. Fromage a publié une série de pièces extraites d'un manuscrit du XVIe siècle appartenant à la bibliothèque cantonale de Lausanne et qui furent, en 1844, l'objet d'une notice par Fréd. Chavannes. Il y a dans ce manuscrit des pièces de Marot authentiques. Mais tous les sizains et huitains cités par M. Fromage, p. 229-234, ne sauraient lui être attri-

bués. La pièce transcrite sous le nom de dizain, p. 234 : *O bien heureux qui a passé son eage*, etc., n'est pas un dizain. Ce sont les dix premiers vers de la traduction du *Vieillard de Vérone* (*De Sene Veronensi*) de Claudien, par Mellin de Saint-Gelays. Elle parut dans la première édition des œuvres de ce poète, Lyon, Pierre de Tours, 1547. On en trouvera le texte complet dans Mellin de Saint-Gelays, édition Prosper Blanchemain, t. I, p. 63-65.

Enfin, l'*Épitre* adressée de Genève à un ami (p. 238-241) nous semble, comme à Fréd. Chavannes, d'une versification trop défectueuse pour être attribuée à Marot avec quelque vraisemblance. L'éloge des mœurs genevoises, qui en fait le développement principal, ne répond d'ailleurs en rien à l'impression que Marot conserva de son séjour dans cette ville et qu'il exprima dans le fameux dizain « au roy, envoyé de Savoie, 1543 ».

En résumé, sans nier l'intérêt des publications de M. R. Fromage, nous devons conclure que des poésies qu'il attribue à Marot, les plus considérables par leur étendue ou leur objet ne sont pas de ce poète et que, parmi les autres, celles-là même qui ne changeraient guère l'idée que nous nous faisons de l'art et de la pensée de Marot d'après le reste des œuvres, sont d'une authenticité fort douteuse.

Jean Plattard.

LES FOUACIERS DE LERNÉ.

Transformés en héros par le roman de Gargantua, les fouaciers de Lerné ont acquis une universelle renommée; il y a donc intérêt à dire ici quelques mots sur cette corporation immortalisée par Rabelais.

Au XVIe siècle, la plupart des habitants de Lerné se livraient au commerce des fouaces; ils apportaient tous leurs soins à réussir ces petites galettes cuites au four[1].

D'après la recette mentionnée par Rabelais, on employait pour leur composition : de la fleur de farine avec « beau beurre, beaulx moyeux d'œufs, beau safran et belles espices »[2]. Justement estimés, ces petits gâteaux étaient connus à dix lieues à la ronde et donnaient lieu à un important commerce; source de revenus pour les habitants de Lerné, qui soignaient la fabrication pour maintenir la réputation de leurs produits.

Il n'y avait point de foires et d'assemblées dans les bourgs du Chinonais, du Loudunais ou du Saumurois sans marchands de fouaces de Lerné. Le débit était si grand que, pour satisfaire leur nombreuse clientèle, les marchands apportaient des *charretées* de fouaces[3]. Ces quantités ne sont nullement exagérées; les faits suivants le prouvent.

1. Dans presque toutes les maisons anciennes du bourg de Lerné, il existait un four servant à la cuisson des fouaces. Quelques-uns de ces fours, creusés dans le roc, existent encore auprès d'un logis qui, par son architecture, accuse le XVe siècle.

2. *Gargantua*, ch. XXXII.

3. Pour apaiser la colère de Picrochole, Gargantua (ch. XXXII) ordonne de lui remettre cinq charretées de fouaces. Les fouaces n'étaient pas mises à même les charrettes; pour les tenir à l'abri de la pluie, on les enfermait dans des poches; avec une seule poche, un homme en avait sa charge.

Tout d'abord, Rabelais, parlant des fouaciers au chapitre XXV du *Gargantua*, nous dit qu'ils portaient ce jour-là « dix ou douze charges de fouaces à la ville ». Par charge, il faut entendre : poche remplie de fouaces. En effet, dans ce même chapitre, les gens de Seuilly demandent à ceux de Lerné de « despocher leurs fouaces ». Le grand satirique semble citer ces quantités de fouaces comme un débit ordinaire.

Nous trouvons un autre témoignage dans un document postérieur seulement de dix années à la publication du *Gargantua*.

Au milieu du XVIe siècle, à Loudun, les jours de marché, les fouaciers venaient si nombreux qu'une rue leur était exclusivement réservée ; cet emplacement est ainsi désigné dans un titre de 1542 : « La rue où l'on vend les fouaces de Lernay[1]. »

Cette désignation populaire prouve l'importance du commerce des fouaces dans la cité loudunaise. A Rivière, petit village près Chinon, on constate la même affluence de marchands de fouaces ; aussi, à ce sujet, on relève parmi les revenus du seigneur de cet endroit une somme qui était perçue sur ces commerçants. Un aveu de 1686 nous apprend que le seigneur de Rivière percevait « un droit de hallage pendant les festes de Paques, qui est d'une fouasse de six deniers par chacun boulanger et revendeur de fouaces »[2].

Tous ces marchands de Lerné formaient une importante corporation. Comme toutes les sociétés similaires de cette époque, la corporation des fouaciers de Lerné défendait avec âpreté ses privilèges et ses intérêts. Élu par ses collègues, le chef de cette corporation portait le titre ronflant de bâtonnier de la confrérie des fouaciers de Lerné.

1. *Revue poitevine et saintongeaise*, t. VIII, p. 100. — Cette rue de Loudun s'appelle aujourd'hui la rue de la Boucherie.

2. *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XXXI, p. 354.

En 1532, le bâtonnier s'appelait Marquet, nous dit Rabelais (*Gargantua*, ch. xxv). Ce n'est pas une invention de l'illustre satirique, ce personnage a réellement existé; d'après les notes d'un érudit du XVIIe siècle[1], le bâtonnier Marquet était le beau-père de Gaucher, médecin de Mme de Fontevrault, de ce Gaucher si délicieusement caricaturé sous le nom de Picrochole dans le *Gargantua*.

La vogue des fouaces de Lerné, dont les paysans chinonais étaient si friands, continua jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Éloi Johanneau, qui a publié une édition des œuvres de Rabelais avec d'intéressants commentaires, y raconte son voyage à Lerné en septembre 1821. Dans ce village, on lui fit goûter « des galettes qu'on appelle fouaces et qui sont en grande réputation dans le pays; elles sont fort bonnes en effet ».

Depuis 1821, le commerce des fouaces est presque nul à Lerné et bientôt il n'en restera plus que le souvenir.

Devant cette défaveur imméritée, il est utile de rappeler que les fouaces de Lerné, jadis un régal pour les gourmets chinonais, étaient ainsi appréciées par Rabelais : « Notez que c'est viande céleste, manger à desjeuner raisins avec fouace fraische[2]. »

Henry Grimaud.

1. *R. É. R.*, t. III, p. 405.
2. *Gargantua*, ch. xxv.

LE CABARET GUILLOT

A AMIENS

AU TEMPS DE RABELAIS

> « ... *Sortans du temple, ilz (les troys manilliers) apportarent à Homenaz leurs bassins tous pleins de monnoye... Homenaz nous dist que c'estoyt pour faire bonne chiere... Ce que feut faict et en beau cabaret assez retirant à celluy de Guillot en Amiens.* »
>
> (Rabelais, *Quart Livre*, ch. LI.)

Y eut-il réellement à Amiens un « cabaret Guillot », comme le prétend Rabelais? S'ils existèrent, que furent ce Guillot et son officine, et eurent-ils la notoriété que leur reconnaît le *Quart Livre?*

Telles sont les questions qui se posent et auxquelles on voudrait essayer de répondre au moyen de pièces d'archives.

« Un cabaret », dit Littré, « est une maison où l'on vend, aux allants et venants, à boire et à manger ». Guillot aurait donc été cabaretier. Ici nous sommes immédiatement arrêté. Le mot « cabaretier », au XVIe siècle, n'était pas, à Amiens, d'un usage habituel et courant. Le terme par lequel on qualifiait l'industriel vendant aux allants et venants à boire et à manger était « pastichier ».

Quant à Guillot, ce ne paraît pas être ce que nous appelons aujourd'hui un « nom propre », mais bien plutôt un diminutif, un « sobriquet », avec l'acceptation que nous donnons de nos jours à ce dernier vocable. Il y a deux manières de l'orthographier. L'une descend de *Guidus*, *Vidus*, *Vido* (du germain *Guid*, *Vid*) et a fourni notre

Guy, d'où les diminutifs *Guyard*, *Guyet*, *Guyon*, *etc.*, et Guyot. L'autre vient de *Guillelmus*, *Willelmus* (du germain *Willelm*) et a fourni notre Guillaume, d'où une foule de diminutifs et notamment *Guillois*, *Guillon* et Guillot.

Rabelais ayant écrit *Guillot* et non *Guyot*, nous devons respecter sa graphie et chercher par conséquent un *Guillaume* ou *Guillot*, pastichier à Amiens, contemporain de Rabelais, c'est-à-dire ayant vécu de 1494[1] à 1553.

* * *

Je ne relèverai pas tous les noms de pastichiers amiénois qu'on trouve durant ce laps de temps : il y en a une quinzaine. Mais voici, dans ce dédale, un fil. Les revendeurs d'Amiens, comme d'ailleurs, et notamment les pastichiers, avaient l'habitude d'aller hors ville au-devant des paysans venant ravitailler et de leur acheter des denrées de toute sorte, à meilleur compte évidemment. L'échevinage s'était ému de ce commerce préjudiciable aux intérêts de la ville et des particuliers et, dès 1473, on trouve une ordonnance faisant défense « de non aler au devant des vivres venant en la ville »[2]. La fraude pourchassée n'en continuait pas moins, et malgré que l'échevinage, de son côté, ne laissât point tomber en désuétude son règlement de 1473. En 1504, on prend en contravention et l'on condamne à l'amende deux individus « qui avoient achetté d'aucuns marchans forains au dehors de la ville aucuns oiseaux de riviere que on apportoit pour vendre ». On donne les noms de ces deux contrevenants. Ce sont Guérard de Saint-Pierre, pastichier, et le serviteur de Thomas Houbaine, autre pastichier. Ce serviteur de Thomas Houbaine est un nommé Guillot[3].

1. Abel Lefranc, *Conjectures sur la date de la naissance de Rabelais*, dans la *Revue des Études rabelaisiennes*, 1908, p. 268.
2. Arch. de la ville d'Amiens, AA 12, fol. 74 v°. Cf. Ordonnance du 30 janvier 1351, dans *Ordonnances des rois de France*, t. II, p. 350.
3. Arch. de la ville d'Amiens, CC 82, fol. 23 r°.

Est-ce le futur Guillot du cabaret de Rabelais? On se le demande, mais le doute n'est pas de longue durée. A partir de 1510, en effet, six ans plus tard, apparait parmi les pastichiers un nom nouveau beaucoup plus intéressant que tous les autres. C'est celui de Guillaume Arthus. Enfin, en 1528, tous les voiles sont levés quand on trouve le personnage dénommé tout au long : « Guillaume Arthus dit Guillot, pastichier[1]. »

* * *

Guillaume Arthus devait être l'aîné de Rabelais de quelque dix ans. Il dut naitre aux environs de 1480. Il faut en effet lui donner de vingt à vingt-cinq ans en 1504, au moment de la contravention commise avec Guérard de Saint-Pierre. Une affaire de fraude nécessitant de l'adresse et du savoir-faire, un choix et un marchandage de denrées qui devaient être de quelque importance, de l'argent confié, tout cela suppose un garçon non seulement très déluré, hardi, ayant de l'expérience et connaissant bien son affaire, mais âgé déjà. On ne met pas dans le secret d'expéditions semblables de tout jeunes hommes. Ils n'ont pas la discrétion et la présence d'esprit qu'il y faut. D'ailleurs, nous venons de voir qu'en 1510 il exerçait à son compte.

Il était fils de Jehan Arthus, drappier, et de Jehanne de Feuquières[2]. Il fit son apprentissage chez Thomas Houbaine qui était, avec Guérard de Saint-Pierre, le pastichier en renom. L'apprentissage durait trois ans. A l'expiration, les apprentis devaient payer la somme de quatre livres et fournir un chef-d'œuvre qui consistait en 1401 dans « ung saupicquet (ragoût, sauce piquante) ou autre potage et ouvrage de four »[3]. Guillaume Arthus dut devenir maitre vers 1505 ou 1506, c'est-à-dire à vingt-cinq ou

1. Arch. de la ville d'Amiens, CC 112, fol. 88 r°.
2. Ibid., FF 260, n° 13.
3. Ibid., AA 13, fol. 159 v° et 234 v°.

vingt-six ans d'après notre hypothèse concernant sa naissance.

Il eut pour femme Jehanne Royer. Nous ne leur connaissons que trois enfants, trois garçons. Faut-il voir en ce personnage qui porte un nom de la Table ronde une sorte de prototype du Ragueneau de M. Edmond Rostand, ou penser avec Victor Hugo que nos prénoms viennent des romans que lisait notre mère? Des deux enfants puînés d'Arthus, le premier s'appela Roland et le second Olivier[1].

* * *

Dans quel quartier d'Amiens se trouvait le cabaret Guillot? Au XVIe siècle, le centre de la cité s'était déplacé. De la « grande chaussée au bled (aujourd'hui rue Saint-Leu), qui est regardée comme la partie la plus ancienne et le berceau de la ville »[2], il s'était porté vers l'endroit où se trouve le Beffroi. Aussi, bien que la famille Arthus nous apparaisse posséder en 1468, dans la grande chaussée au bled, la maison de la Fouine[3], n'y eut-elle jamais son cabaret. C'est dans la rue du Beffroi (aujourd'hui rue des Chaudronniers) que Guillaume Arthus vendait aux allants et venants à boire et à manger. La maison

1. M. Georges Durand dit à propos des stalles de la cathédrale d'Amiens : « Il est curieux d'observer que les sujets de genre choisis par nos artistes sont à peu près les mêmes que l'on retrouve dans les poésies légères du temps, dans les fabliaux surtout, sujets populaires connus et affectionnés du public » (*Monographie de l'église cathédrale N.-D. d'Amiens*, t. II, p. 166). — On y lisait même Rabelais, témoins les trois exemplaires cités dans des inventaires après décès de la fin du XVIe siècle, il est vrai (*R. É. R.*, 1909, p. 518, sous la signature de M. H. Patry).

2. Edm. Soyez, *Église Saint-Leu*, dans *La Picardie historique et monumentale*, p. 149.

3. Sur la maison de la Fouine : Arch. de la ville d'Amiens, BB 26, FF 220, 260, et Bibl. de la Soc. des Antiq. de Picardie, liasse de vieux titres concernant la maison. Cf. *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Picardie*, 1902, p. 327, et 1904, p. 107.

y occupait, d'après A. Dubois[1], le n° 8. Elle avait pour enseigne le Dauphin d'argent[2], avait été achetée en deux fois, le 12 avril 1526 pour partie, de Nicolas Mercher et Marguerite Dupuis, et le 5 mai 1529, pour le surplus, de Salmon Haudicquel. Elle devait être assez vaste, ayant cinq pièces au rez-de-chaussée et cinq au premier étage. Au rez-de-chaussée se trouvait d'abord l' « ouvroir », c'est-à-dire la cuisine, puis, ce qu'on appelait aussi à cette époque, à Amiens, la « sallette-bas », sorte d'arrière-boutique. Pour le public, trois pièces : la « grand'salle », le « cabaret du milieu » et le « cabaret du bout », plus une quatrième pièce au premier étage dont il sera parlé plus loin. Derrière, une cour et un cellier. Au-dessus, des greniers.

* * *

La cuisine est étonnamment fournie d'ustensiles et de vaisselle d'étain de toute sorte. On peut se l'imaginer avec, au milieu, une grande table sur tréteaux, une autre table ailleurs, cinq escabelles, une selette et, dans un coin de la vaste cheminée, le « cocquet », petit coffre où l'on tenait à l'abri de l'humidité la provision de sel, deux armoires, un petit buffet et pas moins de six blocs, — nombre presque incroyable et qui, à lui seul, dénoterait l'importance de la maison, — où se hachait la viande des pâtés. Mais cette importance résulte aussi bien du reste de l'ameublement. Et ce sont cinq grils, douze chaudrons et chaudières, tout le menu fretin des pots, bassins et réchauds, quarante-cinq plats d'étain, vingt-quatre broches à rôtir, huit paires de « hattiers » qui sont ces longs chenets spéciaux aux vieux tourne-broche, tout garnis de crans où tournaient les broches superposées et vingt-sept poêles de

1. A. Dubois, *Les rues et enseignes d'Amiens*, dans *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Picardie*, 1889.

2. Sur la maison du Dauphin d'argent, voy. *Mémoires de la Soc. des Antiq. de Picardie*, in-8°, t. XIX, p. 382, 383, 384.

diverses grandeurs. Puis une quantité d'autres ustensiles : pelles à four, couteaux de cuisine, aiguières, passoires et écumoires, dix-sept chandeliers, des écuelles, saucières, jattes, des « trenchoirs » qui sont des espèces d'assiettes, et des assiettes véritables, dix-neuf « garde-nappe » d'étain (dessous de plats). Nous négligeons beaucoup de menus objets, mais Rabelais n'eût pas manqué de noter ces vases spéciaux que nous sommes un peu choqués de trouver à la cuisine : « Deux bachins de chambre[1]. »

Bien d'autres particularités choquent nos délicatesses. Ces « cabarets » du milieu et du bout, cette « grand'salle », nous les imaginons avec nos idées modernes qui n'étaient pas les idées de nos pères. Et nous sommes bien obligé de constater que non seulement tout luxe, mais presque toute recherche et tout confortable en étaient absents. Les tables sont à tréteaux, il y a quelques chaises mais surtout de simples bancs (les « escames » picards) et les inévitables coffres. On voudrait supposer que ces coffres et bancs étaient quelque travail sculpté par les célèbres huchers amiénois, mais on n'eût pas manqué de le dire car le prix d'estimation s'en fût de suite trouvé majoré. Et ces objets mobiliers sont en promiscuité avec d'autres, sans doute utiles mais déplacés, que nous nous empresserions de reléguer dans l'arrière-cuisine, la cour, le cellier ou le grenier : deux saloirs, deux « chausses à faire gellées », deux mannes dans le cabaret du bout, un petit baquet dans la grand'salle[2].

1. Toutefois, d'après Oct. Thorel (*Une cuisine amiénoise au XVIe siècle*, dans *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Picardie*, 1911, p. 254), le « bachin de chambre » serait un « pot à eau ».

2. La présence de ce baquet dans la grande salle se réfère peut-être à l'usage des ablutions avant boire dont on trouve la trace notamment dans *Courtois d'Arras*. Courtois trouve à l'auberge deux folles femmes qui font d'abord apporter l'eau chaude dans les bassins à laver et la serviette, et l'une d'elle, Pourette, explique quelques instants après : *Manchevaire, verse del vin :* — l'on *doit boire apriés le laver* (*Courtois d'Arras*, édité par Edm. Faral, dans *Les classiques français*, de Mario Roques, 1911, v. 282-283 et 292-293).

Ce qui prouve encore l'importance de la maison, c'est le nombre et la variété du linge : une soixantaine de nappes et plus de vingt-quatre douzaines de serviettes.

* * *

Nous ne visiterons pas une à une toutes les pièces de la maison à la suite de l'inventaire après décès que nous analysons très brièvement. Ce serait fastidieux. Mais après avoir montré l'aménagement et l'ameublement de la partie de la maison destinée à l'industrie et au public, il faut pénétrer dans le *buen retiro* de la famille. Ce retrait était ce qu'on appelle « la chambre haute répondant sur rue ». Il ne s'y trouvait qu'un seul lit, — les enfants étant des hommes et absents de la maison, semble-t-il, à l'époque de cet inventaire, — un seul lit, disons-nous, mais si haut qu'il fallait un petit banc (le « passet » picard) pour y monter. En outre de ce grand lit, cette pièce était meublée d'une petite armoire en chêne, d'un banc, de deux coffres et d'un petit coffret, d'une escabelle, d'une chaise de paille et d'une chaise percée. Deux nattes recouvraient partiellement le carrelage. Sous le manteau de la cheminée étaient une crémaillère à trois « branchons » (mentonniers), de grands landiers de fer, un soufflet et une bassinoire. Au mur, une image de Notre-Dame de Pitié « tringlée sur bois et enchassée en verre », c'est-à-dire simplement encadrée sous verre.

C'est le lieu de parler des vêtements. Guillot possède sept chausses de toile de lin qui sont des culottes, deux robes, l'une de drap tanné fourrée d'agneaux noirs, l'autre de drap fourrée de même, un pourpoint de satin de soie noire avec un bonnet à « ung rebras », un autre pourpoint de satin, une « barette le corps de drap rouge, les manches de futaine fourrée de diverses fourrures ».

Mme Arthus possède deux couvre-chefs de lin. Ses robes de cérémonie (on n'inventorie que celles-là) sont intéressantes : une de drap noir fourrée de noirs agneaux, une

robe à queue à manche ronde de drap doublé de satin, une jupe, un chaperon à deux lambeaux, un collet de satin de soie à « ung agrappin d'argent doré ». Et, ce qui est bien dans la note du temps, à Amiens, Mme Arthus, sous ces atours, n'avait en tout et pour tout que trois chemises de rechange et le maître de céans n'en usait pas.

* * *

Que trouvait-on à consommer chez ces pastichiers? Peut-être primitivement ne faisaient-ils que des pâtés, de là leur nom. « *Quod pasticerii*, — lit-on dans une ordonnance de Philippe VI, en 1329, citée par du Cange, — *facient bonos et legitimos pastillos, et pastâ, carnibus et pretio legitimis.* » Mais sans doute que, dès alors, ils s'étaient mis à faire autre chose que des pâtés et que cette ordonnance n'était qu'un rappel à l'ordre. De fait, en 1351, à Amiens, on les dit : « Pasticiers, vendeurs de cuisines[1]. » En 1522, on identifie les pastichiers aux rôtisseurs[2]. Rabelais parle aussi des rôtisseries amiénoises[3]. En 1454, on leur fait défense de « tuer et escorchier cabris, agneaux, veaulx, cochons, ne telz bestes en leurs maisons et cabarez », mais d'en laisser le soin aux bouchers[4], ce qui signifie évidemment qu'ils devaient se borner à revendre la chair préparée de ces divers animaux. Ils se sont mis à vendre « toutes manières de sauvechines » puisqu'on leur défend, en 1464, d' « acheter ou

1. Arch. de la ville d'Amiens, AA 12, fol. 18 r°.
2. Ibid., fol. 145 r°.
3. « Dedans Amiens (dit le moine Bernard Lardon) en moins de chemin quatre foys, voyre troys qu'avons faict (à Florence) ... ie vous pourroys monstrer plus de quatorze roustisseries anticques et aromatizantes » (*Quart Livre*, ch. xi). La mémoire du moine Bernard Lardon ne manquait pas de précision, comme on voit, puisque nous avons dit ci-dessus avoir trouvé une quinzaine de noms de pastichiers, et c'est un nouveau témoignage assez inattendu de l'exactitude de la documentation de Rabelais.
4. Arch. de la ville d'Amiens, AA 12, fol. 44 v°.

de vendre cuits ou crus lesdits gibiers ». Ils doivent se borner à vendre « char de bœuf, mouton, veau, porc, cabris, cochons et oysons bien cuis, appointiez et dignes de mengier »[1]. En 1475, ils vendent du gibier et de la sauvagine comme sont : « Lièvre, faisant, pertris, harron, poche (spatule), butoir, alouettes, widecocq (bécasse), chiros (sirot, guignard), plouviers, mallart (canard sauvage mâle), anette (canard sauvage femelle), cerceille, racquet (bisets, pigeons sauvages), etc. »[2]. Ils vendent aussi du poisson en 1475[3]. En 1535, on spécifie de nouveau qu'ils vendent « bœuf, mouton, veau et pourceau, œufz, burre, huille, morue, harencq, carpe, brochet et froumaige »[4]. En 1545, on leur défend, à cause de la grande cherté des vivres, de « faire ne vendre pain blancq, craquelins (pâtisseries qui craquent en bouche), tartes, pastes, gasteaulx, pain d'espisse ou autre ouvraige de fleur, tant que autrement en sera ordonné »[5]. Et non seulement ils sont traiteurs, mais ils font des banquets à domicile et vont en ville[6] comme leurs confrères de nos jours, — sauf peut-être les jours de dimanches et fêtes[7].

Toutes ces prohibitions et réglementations venaient soit en suite d'abus, soit à l'occasion d'un renchérissement des denrées. En 1465, Colart Tetet, pastichier, est condamné à quarante sols pour avoir fait « mengier, en son cabaret, à pluseurs gens de bien, un gambon de porc qui estoit

1. Arch. de la ville d'Amiens, AA 12, fol. 50 v°.
2. Ibid., fol. 78 v°. (Taxe de la Saint-Rémy à l'entrée du Carême.)
3. Ibid., fol. 83 v°.
4. Ibid., fol. 179 r°.
5. Ibid., fol. 220 r°.
6. Ibid., CC 136, fol. 83. « Il semble qu'au moyen âge les habitants d'Amiens faisaient peu de cuisine chez eux et qu'ils préféraient aller consommer chez les pâtissiers les viandes toutes préparées ou les faire venir à domicile, surtout lorsqu'ils voulaient faire bonne chère » (Georges Durand, *loc. cit.*, t. II, p. 258). Nous avons une preuve nouvelle de ces habitudes dans les nombreux noms de débiteurs du pâtissier Arthus, appartenant au meilleur monde, qu'on trouvera à la fin de l'inventaire.
7. Arch. de la ville d'Amiens, AA 12, fol. 231 v°.

tout puant »[1]. Pierre Seneschal, pastichier, est condamné à cinq sols d'amende « pour avoir mis de la chair de porcq avec de la chair de mouton dedens ses pastez »[2].

On ne faisait pas que manger aux cabarets, on y organisait des parties de plaisir, on y jouait[3] et l'on y bataillait ferme[4]. De là de nouvelles plaintes et de nouvelles prohibitions quand le scandale était trop vif. On bat de verges, en 1531, en la prison, six femmes, pour « larchins par elles commis en la maison de Guillaume Arthus, pâticher »[5], preuve que les hétaïres n'y manquaient pas[6]. En 1540, défense aux pastichiers et autres de recevoir dans leurs établissements « aucuns jeunes enffans de famille »[7].

Comme marchands de vin au détail, les pastichiers étaient astreints à arborer à leur porte le paquet de feuilles ou la branche connue, — ce qu'on appelait, en 1514, « la foeuillie »[8].— Enfin, en 1535, l'échevinage prend une mesure qui est encore observée parfois aujourd'hui, surtout à Paris. Il est enjoint aux pastichiers d'avoir « à la porte de leur logis ung tableau auquel sera escript le tax et pris d'iceulx vivres et choses dessus dites »[9]. Ce tableau devait même être signé du greffier de la ville.

1. Arch. de la ville d'Amiens, CC 47, fol. 88 v°.
2. Ibid., CC 108, fol. 29 r°.
3. 1527. Ibid., AA 12, fol. 159 v°.
4. « ... *les rixes sanglantes dans les cabarets* à la suite de jeux ou de fêtes, ou à propos de fillettes ... sur lesquelles les registres de la ville d'Amiens fourmillent de détails (Georges Durand, *loc. cit.*, t. II, p. 266). « Puis il me fault aller mener à Charon .xxvij. ames de coquins, qui sont mors de langueur ce iourd'huy par les rues, *et treze qui se sont entretuez aux cabaretz* et dix huict au bordeau... » (Bon. Despériers, *Cymbalum mundi*, éd. Félix Frank, Dialog. I, p. 4).
5. Arch. de la ville d'Amiens, CC 118, fol. 82.
6. Cf. le *Courtois d'Arras* notamment, dont la scène se passe au cabaret. Deux enjôleuses, — Pourette et Manchevaire, — y grisent et y dépouillent, comme l'on sait, le naïf Courtois.
7. Arch. de la ville d'Amiens, AA 12, fol. 199 v°.
8. Ibid., fol. 118 r°.
9. Ibid., fol. 179 v°.

* * *

Nous avons dit le luxe absent. Il faut pourtant croire que dans cette maison où l'on inventorie un mobilier qui vaudrait aujourd'hui plus de vingt mille francs, les curiosités et les objets de prix ne manquent pas. Mme Arthus et son mari possédaient trois beaux chapelets, un de jais, un d'ambre et le troisième « d'yvoire ». Nous avons montré, dans la chambre de famille, une Notre-Dame de Pitié. Il y avait çà et là d'autres tableaux dont on ne dit pas les sujets mais qui n'étaient pas sans quelque valeur. Dans ce qu'on appelle « la chambre des chambrières » était une tapisserie « semée de verdure » où il y a une *Annonciation de la Vierge Marie*. Il y aussi sur les tables quelques tapis, dont un, dans la grand'salle, « semé de fleurs de lis ». Notons des armes et pièces d'armures : une hallebarde à la cuisine, dans « la chambre de Roland », un hallecret (sorte de corselet en fer battu), un chapeau de Montauban (espèce de casque, à bords relevés hardiment devant et derrière, dont la forme spéciale au XVIe siècle est aussi bien connue) et deux avant-bras. Notons surtout l'argenterie : « Deux tasses à pied et bord doré, quatre gobelletz à pied, quinze gobelletz, quatre cullieres avec pluseurs pieces de fretin prisé ensemble .xviij. marcqs deux onches et ung quart prisé .xiij. l. x. s. le marcq, font .ij. c. lv. livres. »

Toute cette argenterie était réservée aux consommateurs de haute marque qui ne manquaient pas chez Guillot. Il avait, pour commencer, la clientèle de l'échevinage et on trouve mainte trace des réceptions, fêtes et banquets qui y furent faits. Remarquons du reste que Guillaume Arthus n'était pas le premier venu. Son père, avons-nous dit, était drapier, profession supposant un capital. Avec son frère, Henry Arthus, il achète, en 1468, cette maison de la Fouine, en la grande chaussée au bled dont il a été

question ci-dessus. Il place son fils Guillaume en apprentissage chez Thomas Houbaine qui était le premier pastichier de la ville, et Guillaume, son apprentissage fait, achète le fonds de son patron et lui succède. Tous ces faits, rapprochés, montrent dans les Arthus une famille largement sortie de l'ornière miséreuse.

Mais l'événement mémorable de la maison et de la famille fut le séjour du roi François Ier, de la reine et de toute la cour à Amiens, en 1517. La situation du cabaret était suffisamment faite et sa priorité sur les maisons similaires assez indiscutable pour que l'échevinage n'ait pas hésité à y installer la famille royale.

Les « fourriers, tant du Roy comme de la Reyne », arrivèrent d'abord pour préparer les logis « desdits seigneur et dame et de leur train ». Le roi fit son entrée le 17 juin, venant de Corbie. Le lendemain 18, l'échevinage lui offrit, ainsi qu'à la reine et toute la cour[1], un dîner qui dut être servi dans la « grand'salle » et les « cabarets » du bas. On leur fit aussi divers présents, et un entre autres de « herons, signes, faisans et autres volilles » que Guillaume Arthus, en personne, était allé se procurer « au pays de Flandres ». On promena les hôtes royaux, on leur fit visiter la cathédrale et la ville et notamment les fortifications qui étaient de construction récente[2]. Le 20, François Ier supprima l'office de contrôleur des deniers communs, dons et octrois de la ville[3]. C'est seulement le 23 qu'il partit par eau pour Abbeville, où il n'arriva qu'à dix heures du soir.

Les Arthus, qui ne manquèrent certainement pas de trouver, à la haute faveur d'un aussi long séjour du roi

1. La suite était nombreuse, puisque pour gagner Abbeville par eau (Louandre, *Histoire d'Abbeville*, t. II, p. 18) il ne fallut pas moins de quatorze gribanes, qui étaient des bateaux sans quille, de cinquante à soixante tonneaux.

2. Pour tout le séjour du roi, Arch. de la ville d'Amiens, CC 94, fol. 194 v° et suiv. — Sur les fortifications, Enlart, *Manuel d'archéologie, Architecture militaire*, p. 420 et 473.

3. *Catalogue des actes de François Ier*, n° 692.

chez eux, honneur et profit, en gardèrent un souvenir fidèle et durable. Pour commencer, la chambre du premier étage qu'avait occupée le couple royal conserva, à partir de ce moment, le nom de « chambre du Roy ». En 1546, avec les trois cabarets du bas, elle formait un quatrième « cabaret » réservé évidemment aux clients plus distingués qui désiraient s'isoler du commun des consommateurs. Une autre chambre attenante était qualifiée « dépense ».

*
* *

Guillaume Arthus mourut au commencement de 1546, après quarante ans d'exercice et de haute notoriété. On sait que Rabelais ne publia qu'en 1552[1] le *Quart Livre* entier, dans la seconde partie duquel il cite le cabaret Guillot. Guillot était donc mort depuis cinq ans. Mais sa maison n'avait pas disparu avec lui. Jehanne Royer, sa femme, continua à la gérer jusqu'à sa mort, arrivée quatre ans plus tard, fin août 1550[2]. Elle avait dû, de son vivant, s'associer son troisième fils, Olivier, qui nous apparaît pastichier dans la même maison de la rue du Beffroi, au Dauphin d'argent, jusqu'en 1572.

Huit ans plus tard, en juin 1581, il mourait dans cette même maison, qualifié cette fois, « en son vivant, priseur-juré ». Son mobilier, d'ailleurs, ne conservait aucun souvenir de l'industrie paternelle[3].

Il laissait six enfants. Son fils Loys nous apparaît encore dans la maison du Dauphin d'argent, en 1589[4], puis comme teinturier dans la rue d'Engoulvent[5], bourgeois-receveur

1. Jean Plattard, *Le Quart Livre de Pantagruel* (Publication de la Société des Études rabelaisiennes), Paris, Champion, 1910, *Avant-propos*, p. III.
2. Arch. de la ville d'Amiens, FF 273, n° 21.
3. Ibid., FF 407, n° 29.
4. Bibl. de l'Arsenal, ms. 2644, p. 71.
5. Arch. de la ville d'Amiens, FF 448.

de la ville en 1604[1] et 1606[2], maître de la confrérie du Puy en 1609[3], échevin à la tête d'une compagnie du guet en 1612[4].

Nous ne suivrons pas le détail de cette généalogie que fournissent les inventaires après décès et les registres de catholicité de la ville d'Amiens. On trouve à chaque génération un échevin, ce qui prouve la situation conservée par la famille. Le sixième descendant en ligne directe du pastichier Guillot, Antoine Arthus, mort en 1753, est qualifié bourgeois et ancien consul. Le septième, enfin, arrive à la noblesse comme président-trésorier de France, conseiller du roi, chevalier, seigneur de Wargnies[5]. Il épouse Marie-Madeleine-Firmine Vincent de Hantecourt et meurt en 1790. Son fils, messire Pierre-Nicolas Arthus, surnuméraire aux gardes du corps en 1782[6], garde du corps, lieutenant de cavalerie en 1792, émigre devant la Révolution menaçante[7].

* * *

Tel est, replacé dans son cadre industriel et à son rang généalogique, ce personnage, — le Guillaume Arthus du « cabaret Guillot », — à qui une phrase de Rabelais a conféré le bénéfice de l'immortalité. Une fois de plus donc, Rabelais n'a rien inventé et sa documentation résiste à la critique. Il a pris dans la réalité un nom et un établissement et les a placés tels quels dans son livre.

Ce n'est pas la seule mention d'Amiens et des choses de Picardie qu'il ait faite. Mais naturellement tout ce qu'il en dit, non plus que les mots de franc picard qu'il emploie,

1. Arch. de la ville d'Amiens, CC 684, fol. 2.
2. Ibid., CC 250, fol. 1.
3. Georges Durand, *loc. cit.*, t. II, p. 639.
4. Arch. de la ville d'Amiens, EE 16, pièce I.
5. Wargnies, cant. de Domart, Somme.
6. Arch. de la ville d'Amiens, EE 224, pièce.
7. Vicomte de Calonne, *Histoire d'Amiens*, t. II, p. 459, d'après BB 1792, 1[2].

ne prouvent qu'il soit venu à Amiens. C'est sans doute pendant son séjour à Paris, à l'hôtel Saint-Denis, avant 1530[1], qu'il fut renseigné par quelque étudiant picard ou quelque moine de la famille de ce Bernard Lardon, que nous avons surpris si documenté sur le chapitre des rôtisseries amiénoises.

Georges Beaurain.

APPENDICE.

Inventaire après décès de Guillaume Arthus.

1546, mars, 5.

Inventaire faicte en la ville d'Amyens le cinquesme jour de mars l'an mil cinq cens quarante six par moy Guillaume de la Rozière, sergent à mache de honnorables et saiges messieurs maieur, prévost et eschevins de la ville et cité d'Amyens appellé à ce faire Jehan Harlé, clercq commis du greffier de lad. ville, et Flourent de la C., priseur juré d'icelle, des biens moeubles, lectres, tiltres et ensegnemens demourez aprez le trespas de deffunct Guillaume Arthus, en son vivant patichier, demourant aud. Amyens, trouvéz en la maison en laquelle il est allé de vie à trespas, séant en la rue du beffroy, et ce à la requeste de Jehanne Royer, vefve d'icellui défunt, pour la conservation de son droit et de celluy ou ceulx à quy ce poeult et pourra toucher cy après, en laquelle inventaire ont esté prisé les biens quy ensuivent.

Et premier.

Trouvé en l'ouvroir de lad. maison ce qu'il s'ensuit : assavoir une cramelye à trois branchons[2], trois pelles à four, deux

1. Abel Lefranc, *Le logis de Pantagruel à Paris*, dans la *Revue des Études rabelaisiennes*, 1908, p. 40.
2. Crémaillère à trois mentonniers.

boucliers[1], cinq grilz de diverses grandeurs, une fourche, deux ausettes[2], deux greuetz[3], une louche à enfourné peupelins, quatre grans cousteaulx de cuysine, unze paielles[4] de fer à queue de diverses grandeurs, ung fourquié[5], vingt-quatre brocques à rôtir de diverses grandeurs, quatre fers à gauffre, huit paires de hattiers[6] de diverses grandeurs, sept trépiers aussy de diverses grandeurs, le tout prisé ensemble .xxx. l.

Caudrelatz[7].

Item, cinq chaudières de diverses grandeurs à cercles de fer et anneaux, sept paielles rondes tant grandes que petittes, sept chaudrons de diverses grandeurs, six platz bachins à barbier[8], cinq potz à laver, trois mesures de coivre[9], deux guingaudes[10], ung grand férieu[11] et un petit, une paielle coulloire[12], une paielle

1. Sorte de vase (Godefroy); — *Leket apporte le toaille, — Et l'euve caude, et les bouclers* (*Courtois d'Arras*, vers 282-283); — Bassin à laver.

2. Aussette, ansette ou anselle, sorte de trépied (Oct. Thorel, *Une cuisine amiénoise au XVIe siècle*, dans *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Picardie*, 1911, p. 254).

3. Croc emmanché, harpon à deux dents, fourche à dents recourbées (Jouancoux, *Glossaire picard*); — *All' n'est mi' fort rel'vé' ch' l'ouvrage. — De ch' greuet à fien...* (R. de Guyencourt, *Atrinquillage*, Amiens, 1903, p. 33).

4. Poêle.

5. Fourche à trois dents pour nettoyer les étables (Corblet, *Glossaire du patois picard*).

6. Grand chenet de cuisine à plusieurs crochets, sur lesquels tournent les broches (Delboulle, *Glossaire de la vallée d'Yères*, Le Havre, 1876).

7. Batterie de cuisine. Corblet écrit : *Cauderlas* et *Canderlat;* Jouancoux : *Cauderlas.*

8. Bassin, plat à barbe.

9. Mesures de cuivre, mesures de capacité en cuivre.

10. Aiguière en métal sur trois pieds (Oct. Thorel, *Jehan de Louvegny*, dans *Mémoires de la Soc. des Antiq. de Picardie*, in-8°).

11. *Ferrieul,* seau, vaisseau à tirer, à puiser et porter l'eau (Godefroy). — « Un pot de cuivre nommé anchiennement *férieux* » (Godefroy, d'après Arch. municipales de Douai, Testament du 26 juin 1580); — *Fériu*, synonyme de *crasset*, lampe (Jouancoux).

12. Passoire.

d'arain[1] à queue, ung escumoire à poisson, cinq resgoffoirs[2], unze couvrechels[3], deux bachins de chambre, dix sept chandeliers, une marmitte avec une lampe à biberons[4], le tout viel, usé et rapiécé, prisé ensemble .xxxij. l.

Estain.

Item, trente huit platz de diverses grandeurs, six sausserons[5], deux escuelles plattes, une gatellettes aurelles[6], deux esgouttoirs, trois gattes, sept esguières, vingt trenchoirs carrés[7], xxvj assiettes, le tout pesant ensemble deux cens noeuf livres prisé trois solz trois deniers la livre, font .xxxiij. l. xix. s. iij. d.

1. Pour d'airain, alliage de cuivre et d'étain. — « Abusé m'a et faict entendre. — Touiours d'ung que ce fust ung aultre... — Du ciel une *poisle d'arain* » (Villon, *Grand Testament*, v. 689, 690, 697, dans *Les classiques français du moyen âge*, de Mario Roques); « Croire de nues que fussent *poilles d'arain* (Rabelais); « Et de nues que sont *poilles d'arain* » (Bon. Despériers, *Cymbalum mundi*, dialog. II).

2. Réchaud.

3. Couvercles. *Couvrechels* a plusieurs sens : « A Mahieu le Huchier pour avoir fait de s'estoffe les *couvrechiaux* du buffet de l'eschevinage... » (G. Durand, *Fragment du compte de la ville de Doullens*, dans *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Picardie*, 1899, 4e trimestre, p. 468).

4. M. Oct. Thorel (*loc. cit.*, p. 164, n° 292) définit le pot à biberon : « Vase ... muni d'un tube creux ou goulot ... permettant de verser le liquide avec plus de sûreté. »

5. Saucière, huilier, salière (Godefroy). — « Un sausseron ou salière d'étain sur la table » (Arch. nat., Reg. 195, ch. cccxi).

6. Petite jatte munie d'oreilles.

7. Ustensile qui précéda l'assiette, plateau servant à découper la viande. Chaque convive à table avait le sien ou, à la rigueur, un trenchoir pouvait servir à deux convives voisins. Il en est ainsi sur la table du festin des noces de Cana, dans les stalles de la cathédrale d'Amiens (G. Durand, *Monographie de l'église cathédrale N.-D. d'Amiens*, pl. LXXXIII, y.-rampe I. 107, et vol. II, p. 235). Sur plusieurs de ces trenchoirs sont des morceaux de viande. C'est sur un énorme « tranchouer » où pouvait tenir la chair de trois ou quatre bœufs que Gargantua coupe sa viande à la cour du roi Artus (*Les grandes et inestimables cronicques du grant et énorme géant Gargantua*, 1532 (Réimpression en fac-similé dans la *Revue des Études rabelaisiennes*, 1910, p. 76).

Thierchain[1].

Item, sept platz, deux escuelles plattes, huit sallières, dix-noeuf gardes nappes[2], cinq grandes quesnes[3], noeuf potz de pot[4], trois lotz, deux demy lotz[5], ung moutardier, le tout prisé ensemble huit vingtz sept livres[6], au prix de .ij. s. iij. d. la livre, font .xviij. l. xv. s. ix. d.

Item, une table, deux tréteaulx, cinq escabelles, une petitte escamme[7], ung cocquet[8] où il y a quelque portion de sel, une caielle[9] à doz à coffre, une aultre table sans tréteaulx, ung blocq servant de coffre avec cinq aultres blocq à quatre piedz, deux aumailles à huissetz[10], une potière[11], ung petit buffet à ung huisset, le tout prisé ensemble .cxv. s.

Item, un férieu de fer fontis prisé .xxiiij. s.

Item, .ij. seaulx à cercles de fer prisés .viij. s,

Item, trois petis couvrechelz de fer prisé ensemble .ij. s.

Item, une hallebarde prisée .vj. s.

Item, noeuf paielle chimares[12], tant grandes que petittes, vielles, usées et rapiéchées, prisés ensemble .l. s.

1. Alliage d'étain et de plomb. Oct. Thorel en trouve l'étymologie dans l'idée des proportions de l'alliage : 1/3 d'étain, 2/3 de plomb.

2. Rond de métal, d'osier ou de bois mis sous un plat afin qu'il ne brûle ou salisse la nappe (Godefroy); — G. Bapst (*L'étain*, p. 144) cite le garde-nappe d'étain en 1460, d'après une pièce des Arch. dép. de la Seine-Inférieure.

3. Pour *quenne*, *canne*, *de canna*, gros vase, cruche (Oct. Thorel).

4. C'est-à-dire de la contenance d'un pot (mesure de capacité-liquides).

5. Autre mesure de capacité-liquides.

6. C'est-à-dire « huit vingt sept livres » pesant.

7. Banc (Jouancoux). — Banc à pied sans dossiers (G. Durand, *Ernoul Boulin*, *Alexandre Huet*, dans *Mémoires de l'Académie d'Amiens*, année 1908, tirage à part, p. 29).

8. Caque (Corblet). — Sorte de caque (Godefroy), v° *Cochet*.

9. Chaise.

10. Armoire à petits vantaux.

11. Étagère de vaisselle (Corblet).

12. *Paielle* avait des sens très différents (cf. ci-après *paielle-bachinoire*); poèle, ustensile de chauffage, bassinoire, baignoire, mesure pour les liquides, vase servant à l'évaporation de l'eau des salines (Godefroy); — « *Cimarre* ou *cimaise*, destinée à offrir le vin d'honneur » (G. Bapst, p. 161). Ce pouvait être un petit vase à boire élégant, un pied élancé, un large col, une anse élégamment attachée.

Trouvé en la chambre nommée le cabaret du bout, une table, deux escammes, une aultre table, ung tréteau, un long coffre omple[1], une scabelle, deux salloirs et ung cocquet, ung petit coffret et une laiette, deux cauches à faire gellée et deux mandes prisé ensemble .xl. s.

Trouvé à cabaret de millieu, une table, deux trétaulx, deux escammes et une caielle à doz et ung tappis semé de fleur de lis viel et usé avec deux landiers, l'un de fer fontis et l'autre de fer fontis prisé ensemble .xl. s.

Trouvé en la court de lad. maison, deux mortiers monté sur bois, ung aultre petit mortier non monté, prisé ensemble .xxx. s.

Item, un cuvier, une caielle berlongne, une petite table, trois tréteaulx, une petite escame à .ij. piedz, une tablette à .iiij. piedz prisé ensemble .viij. s.

Item, une longue table sans tréteaulx prisée .xxiiij. s.

Item, quatre coffres de diverses grandeurs de bois de quesne prisé ensemble .iiij. s.

Item, ung bureau prisé .xx. s.

Trouvé en la grant salle, deux grans anders de fer fontis prisés ensemble .xxiiij. s.

Item, deux tables, quatre tréteaulx, trois escames, six scabelles, une caielle à doz, un bancq à pied, un buffet de salle de noeuf pant, ung petit bacquet avec ung petit palliot[2] de tappisserie prisé ensemble .vj. s.

Item, trouvé en la chambre du Roy, deux andiers de fer fontis prisé ensemble .xx. s.

Item, une table de bois de quesne, deux tréteaulx, deux escammes, une escabelle avec ung tableau paint avec ung bancq à coffre et dossier avec ung tappis de bourre viel et usé, le tout prisé ensemble .lxx. s.

Trouvé en la despense près lad. chambre, trois petitz paniers, ung lavoir, une seille à cercle de fer et anneaulx, ung cuveron

1. Mot de signification indéterminée, malgré, semble-t-il, les essais d'explication de Oct. Thorel (*Jehan de Louvegny*, p. 188, n. 369) qui le traduit par « humble ». Humble est un mot savant, d'introduction ancienne, il est vrai, mais dont le sens ne satisfait pas en l'espèce. Qu'est-ce qu'un coffre « humble »? On aurait dit « viel » ou « méchant » et non pas « humble », qui évoque une idée morale et poétique quand il s'applique à un objet inanimé.

2. Tapis (Jouancoux).

à ances, ung pennier et une mande[1], le tout prisé ensemble .xij. s.

Item, deux septiers de poix prisé .xxx. s.

Trouvé au grenier à fruitz, une pollye de bois, deux fallotz de fer et un flanbeau avec antiennes ferailles prisé avec une trelle[2] de bois .xij. s.

Item, une bulleterie, une meix, une mesure de grain, ung tamis, ung petit sacq, trois tréteaulx et plusieurs pièces de viel bois, le tout prisé ensemble .x. s.

Item, ung andier de fer forgé prisé .iiij. s.

Trouvé en la chambre des serviteurs, ung lict, trois traversains[3] garny de plumes, deux draps de chamvre, ung loudier[4], prisé ensemble avec ung cariot[5] de blancq bois .c. s.

Item, ung aultre lict et traversains garny de plumes, deux draps de chanvre avecq ung loudier prisé ensemble .cx. s.

Item, ung aultre lict et traversain garny de plumes, deux draps de chanvre, ung couverture de drap gris et ung loudier prisé ensemble .c. s.

Item, une couche close avec ung vallet[6] de bois de quesne prisé ensemble .xlv. s.

1. Manne d'osier.

2. Sans doute la prononciation du nord, pour treille, treillage de bois (Cf. ci-dessus *viel*, *cramelye*, *aurelles*). Dans les sculptures des stalles de la cathédrale d'Amiens, parmi les emblèmes de la Vierge Marie, figure le jardin (*hortus conclusus*) enclos d'un treille ou grillage de bois quadrillé en losanges, exactement semblable aux nôtres (G. Durand, *Monographie de l'église cathédrale N.-D. d'Amiens*, pl. LXXVII, y.-jouée A. 1, soubassement).

3. Ces « traversins » sont des lits de plumes. Le matelas de laine est introuvable ou rare en Picardie au XVIe siècle. Jehan de Louvegny (Oct. Thorel, *loc. cit.*), Ernoul Boulin et Alexandre Huet (G. Durand, *loc. cit.*) n'ont que des traversins. Ce couchage sur la plume n'est pas une nouveauté (Alb. Babeau, *La vie rurale*, p. 34, 36). Au XIIIe siècle, l'hôte du *Courtois d'Arras* vante les commodités de son auberge : ... *cambres pointes et soef lit — Haut de blanc fuerre et mol de plume* (vers 134-135). Ainsi, dans le lit, rien que de la paille et de la plume.

4. Courte-pointe piquée (A. de Franqueville, *Anciennes habitations en Picardie*, dans *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Picardie*, 1903, 4e trimestre, p. 671).

5. Peut-être rouet à filer (Littré).

6. Galerie (Godefroy).

Item, une robbe de drap thanné à usaige d'homme fourrée d'aigneaulx noirs prisé .xl. s.

Item, ung andier de fer forgié avec ung tappis à mectre sur table viel et usé, prisé avec ung aultre petit tappis .xij. s.

Trouvé en une chambre prochaine celle dessusd. en ung coffre y estant une robbe de drap brun fort[1] à usaige d'homme fourrée d'aigneaux noirs, prisé .cx. s.

Item, ung pourpoint de satin de soye noir avec ung bonnet à ung rebras[2], le tout viel et usé, prisé ensemble .xl. s.

Item, une robbe de drap noir à usaige de femme, fourrée de noirs anneaulx[3] prisée .xij. s.

Item, une robbe à queue à manche ronde de drap de brun fort doublé de satin reversse[4] prisé .c. s.

Item, ung cotteron de demy graine[5] prisé .c. s.

Item, ung chapperon à deux lanbaus prisé .l. s.

Item, led. coffre où lesd. biens ont esté prins et remis prisé .xxxvj. s.

Item, une table, deux tréteaulx, une verge, une caielle de caieller, un petit garde-menger couvert de toille, une mande d'ozier prisé ensemble .viij. s.

Trouvé en coffre de bois de quesne, dix huit nappes de toille

1. Belleval (*Nos pères*, p. 462) cite le *brun-fort*. Je lis préférablement *brun-sort* (saure), d'autant plus qu'on trouve brun-gris, brun-violet, brun-vert (*Inventaire de Pierre Sureau*, publié par J. Félix, dans *Documents de la Soc. de l'hist. de Normandie*, 1892, p. 39, 75, 83). Voir toutefois Douët d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 206, 207, 209.

2. Bord de chapeau largement relevé, retroussé à la mode du temps.

3. La plupart des dames sculptées au pourtour du chœur de la cathédrale d'Amiens ont des robes doublées et souvent de fourrures noires qui ne sont autres que de l'agneau (G. Durand, *Monographie de l'église cathédrale N.-D. d'Amiens*, t. II, p. 99 et suiv.). Ces sculptures sont de 1490-1530, par conséquent très représentatives du mobilier et du vêtement d'Arthus.

4. Oct. Thorel (*loc. cit.*, n° 376) sépare *reverse* de *satin* et y voit « un satin double, sans envers », mais avec un point d'interrogation. — Sorte de laine imitant le satin, qu'on teignait ordinairement en noir, dont les femmes se faisaient des cotillons et les hommes des culottes (Godefroy).

5. Leurs bas-de-chausses sont en étamet ou serge drapée, en écarlate, *migraine*, blancs ou noirs (Belleval, *loc. cit.*, p. 507).

de lin et plusieurs ouvraiges et fachons contenant ensemble cent seize aunes vielles et usées prisé ensemble . .xxiiij. l.

Item, cinq doubliers de toille de lin et diverses fachons contenant ensemble seize aunes vielz et usez prisé ensemble .xl. s.

Et led. coffre où led. linge a esté prins et remis, prisé .xij. s.

Trouvé au grenier sur la chambre du Roy une nappe de toille de lin avec une serviette prisé .viij. s.

Item, deux cens de thuilles prisé .xij. s.

Item, deux retellier, une auge et une mande prisé avec une mesure de grain, prisé ensemble .v. s.

Trouvé en la sallette bas de lad. maison ce qu'il s'ensuit :

Assavoir deux grans andiers de fer forgié prisé ensemble .xxiiij. s.

Item, une table, deux tréteaulx, deux escames, une escame prisé ensemble .xxiiij. s.

Item, ung buffet de bois de quesne à dossier, deux huissetz et tiroirs prisé avec ung tappis estant dessus .vij. s.

Item, cinq tableaulx de toille paint enchassé en verre avec deux ymaiges, deux aultres petis tableau, deux draps de toille paint avec ung drap de toille paint tringlé sur bois prisé ensemble .vij. s.

Item, trois vielles heures prisées .vj. s.

Item, ung bancq de bois de quesne avec une caielle à coffre prisé ensemble .xx. s.

Item, sept sallières d'estain prisé ensemble .iiij. s.

Item, ung viel tappis fachon de Lisle viel et usé, prisé ensemble .viij. s.

Trouvé en la chambre hault respondant sur rue ce qu'il s'ensuit :

Assavoir une cramelye à trois branchons, ung andier prisé avec une paielle bachinoire .xxiiij. s.

Item, ung lict et traversain fachon de Flandres garny de plumes, deux lincheux de chanvre, ung couvertoyr de triette (?) et ung loudier prisé ensemble .vij. s.

Item, ung cariot de blancq bois prisé .iij. s.

Item, une petitte aumaille de bois de quesne à deux huissetz prisé .xx. s.

Item, ung bancq à deux coffres et à pied prisé .xx. s.

Item, une ymaige de N.-D. de Pitié tringlé sur bois et enchaissé en verre prisé .xxiiij. s.

Trouvé en ung petit ferque de bois de quesne cinq cheuses

de toille de lin à usaige d'homme, une serviette, cinq triettes[1] et une petitte nappe, le tout viel et usé prisé ensemble avec le fergue .xxiiij s.

Item, une nappe de toille de lin ouvraigé de bense (?) que l'on dict tenir en gaige prisé .xvij. s.

Item, deux cheuses de chanvre à usaige d'homme prisé .xij. s.

Item, ung petit coffret prisé .iiij. s.

Trouvé en ung demy coffre de bois de quesne, trois lincheux de toille de lin de deux lez prisé ensemble .lx. s.

Item, ung aultre drap de lin, une nappe de vielle toille, une chemise de lin à usaige de femme, une pièce de costume, le tout viel et usé prisé ensemble .xx. s.

Item, deux coppons de lin contenant ensemble sept aunes et demy prisé font .lxxvj. s.

Et led. coffre où lesd. biens ont esté prins et remis, prisé .xij. s.

Item, une escabelle, une caielle de foeurre[2] et ung soufflet prisé avec une selle perchée, deux nattes[3], une mande et ung petit passet[4] prisé .xvj. s.

Item, ung petit ferque (?).

Trouvé en un coffre estant en la chambre de chambrières, trois orillers garnis de plumes prisés ensemble .xij. s.

1. Objet à identifier (G. Durand, *loc. cit.*). « Item, une petite table, une fourme, deux trètes » (Douët d'Arcq, *Inventaire de Clémence de Hongrie*, dans *Comptes de l'argenterie*, p. 95).

2. Alb. Babeau (*Vie rurale*, p. 26) prétend qu'il faut attendre le XVIIe siècle et même le XVIIIe en Champagne pour trouver les chaises à fond de paille. On voit qu'il y en avait à Amiens au XVIe. Il est vrai que la pauvreté de la Champagne était proverbiale sous l'ancien régime (*Ibid.*, p. 34) et que la chaise à fond de paille était un luxe. De même pour les vitres fort rares au XVIIIe siècle dans la région de Limoges (*Ibid.*, p. 8), alors qu'en Picardie on trouve des vitriers dès 1659 et bien certainement avant.

3. La natte était courante dès cette époque-là. On en pouvait garnir le sol de toute une pièce. « Sur mol duvet assis, ung gras chanoine — Les ung brasier, en *chambre bien natée...* » (Fr. Villon, *Le testament*, vers 1473 et 1474). — La statue funéraire du chanoine Adrien de Hénencourt à la cathédrale d'Amiens (Pourtour du chœur au-dessous de la Translation des reliques de Saint-Firmin) est étendue sur une natte roulée en traversin sous la tête.

4. Petit banc spécial pour monter au lit.

Item, une pièce de tappisserie semée de verdure où il y a une *Annonciation de la Vierge Marie* prisé .x. l.

Item, trois tableaulx de bares, prisé .iij. s.

Item, led. coffre prisé .xij. s.

Item, ung bancq avec une caielle à doz estant auprès de l'huis de devant, prisé .xij. s.

Item, deux pièces de costumes de toille de lin, avec les gouttières[1] et franches, prisé .xxxvj. s.

Item, quatre paires de lincheux de toille de chanvre viel et usé, prisé ensemble .xl. s.

Item, quinze douzaines trois serviettes de chanvre, le tout viel et usé, prisé ensemble .vij. l. x. s.

Item, sept douzaines huit serviettes de toille de lin de diverses fachons et longuets, prisé ensemble .xvj. l. x. s.

Item, dix-sept serviettes à laver[2] de toille de lin vielle et usées et treuées, prisé ensemble .xlv. s.

Item, deux chemises de chanvre à usaige de femme, prisé ensemble .vj. s.

Item, deux couvrechefz de lin vielz et usés prisé ensemble .iij. s.

Item, quinze nappes de toille de chanvre de diverses fachons, contenant ensemble cinquante deux aunes, le tout viel, usé et treué, prisé .c. s.

Item, sept petittes nappes de chanvre vielles, usées et treuées, prisé ensemble .xx. s.

Item, noeuf nappes de toille de lin de diverses fachons et longueur, contenant ensemble .xxviij. aunes vielles et usées, prisé ensemble .lx. s.

Item, ung doublier[3] de toille de lin contenant quatre aunes, deux touelles (?) de lin, le tout vieil et usé, prisé ensemble .xij. s.

Item, ung sacq (?) de drap noir, ung pourpoint de satin reversse, une barette le corps de drap rouge, les manches de fustenne fourrée de diverse fourrure, une paire de pantoufle, le tout viel et usé, prisé ensemble .xxxvj. s.

Trouvé en la chambre de Rolland Arthus ce qu'il s'ensuit :

Assavoir deux andiers de fer forgié prisé ensenble .xij. s.

1. Gouttières ne semble pas pouvoir être traduit ici par *pente d'un lit* (Jouancoux).

2. Serviettes de toilette.

3. Essuie-mains (Jouancoux).

Item, une table, deux tréteaulx, deux escames, ung buffet de salle, une caielle à doz, prisé ensenble .xxxvj. s.

Item, ung tableau de plattre doré[1] tringlé sur bois enchassé en verre, prisé .viij. s.

Item, ung hallecret, ung chappeau de Montauben[2], deux avant-bras[3] prisé ensenble .xxiiij. s.

Trouvé au cellier de lad. maison quatre escames, six pièces de bois de vielle pestellure, ung ratellier, une grande mande .xx. s.

Item, quatre pochons de vins prisé avec une widengle[4] et ung petit cocquet .x. l.

Item, une table, deux gantiers[5] prisé ensemble .x. s.

Item, ung millier de fagotz prisé .xxv. s. le cent, font xij. l. x. s.

Item, une nappe de chanvre avec six serviettes de pareille toille prisé .xx. s.

Item, deux tasses à pied et bort doré, quatre gobelletz à pied, quinze gobelletz, quatre cullieres avec plusieurs pièces de fretin prisé ensenble .xviij. marcqs deux onches et un quart, prisé .xiij. l. x. s. le marcq font .ij^c. lx. l.

Item, ung tatevin[6] que l'on dict tenir en gaige, prisé .iiij. l. x. s.

Item, un collet de satin de soye à ung agrappin d'argent doré avec ung tissus dune couye a houppelande prisé .xx. s.

Item, ung chappellet d'yvoire, ung aultre chappellet d'ambre apaté de fetam à une tablette d'argent doré avec ung aultre chappellet de jayet[7], prisé ensemble .xl. s.

Item, une boursse de velours noir auquel y a vingt clocquettes d'argent, prisé .l. s.

1. Bas-relief. Cf. : « Item, uns tableaus d'or » (Douët d'Arcq).

2. « Item, et les chappeaux de Montaulban sont rons en teste à une creste au meilleu qui va tout du long, de la hauteur de deux doiz, et tout autour y a ung avantal (bordure) de quatre ou cinq doiz de large en forme et manière d'un chapeau (Belleval, *Nos Pères*, p. 636, d'après Bibl. nat., f. fr. n° 1997).

3. Pièce d'armure. Belleval (*Ibid.*, p. 637) en donne une longue description.

4. Vidange, état d'un tonneau qui n'est pas plein (Godefroy).

5. Tréteau (R. de Guyencourt, *Us et coutumes des habitants de Meigneux*, Amiens, 1890, p. 43).

6. Sorte de petit vase pour déguster (Littré).

7. Jais. La leçon *geyette* que donne Cholières, édition P. Lacroix, II, 91, indique s. d. la prononciation du temps.

Item, une patenotte de corail à noeuf merchers, ung autre dessus une croisette, le tout d'argent doré, prisé xxx. s.

Item, ung baudre de velours viollet à bloucques morgeant et trois cloux d'argent doré, prisé iiij. l.

Item, ung aultre petit baudre à bloucques morgeant et trois cloux d'argent doré, prisé xl. s.

Item, quatre anneaudelles, lesquelles y a deux saphis et deux grena, prisé .xj. l.

Item, unes heures de vellin en à blouaus d'argent, prisé .c. s.

Item, une petitte mallette, prisée .iiij. s.

Item, ung petit coffret fachon de bahust, prisé .vj. s.

Item, une lectre en parchemin passée audit deffunt pardevant notaires royaux le cinquesme de may l'an mil v^c xxix. par laquelle appert Salmon Haudicquel pour son prouffict avoir vendu à Guillaume Arthus, patichier, demeurant à Amyens, la moictié par indivis d'une maison, court, jardin, lieu, pourprins et tènement séant en ceste ville d'Amyens en la rue du Beffroy, et en laquelle pend pour enseigne le dauphin . . . . . .

. . . . . .

Item, une cedulle en pappier datée du xxj^e jour de janvier v^c xlvj. par laquelle appert Jedeant, sergent à mache, debvoir aud. deffunct Guillaume Arthus la somme de dix livres tournois pour les causes y contenues.

Item, une lectre en parchemin... le iiij^e jour d'april iiij^c. lxviij. portant l'acquisition faicte par Jehanne Jouellet, veufve de feu Henry Arthus et Jehan Arthus, drappier, et Jehanne de Feuquières, sa femme, de la maison où pend pour enseigne la faine.

Item, ung escript en pappier... portant Jehan Tarisel, fils de Pierre Tarisel, debvoir aud. deffunct pour plusieurs parties .xxxj. s.

Item, ung escript en pappier non signé ne datté portant qu'il est deu par Me Pierre d'Aumale, de reste de plusieurs parties, la somme de .xvij. l. xix. s.

Item, une cedulle en pappier datée du dix-huitiesme jour de febvrier l'an mil cinq cens trente-cinq, portant Jehan le Mangnier, sergent de guet de nuyt, debvoir et avoir promis paier aud. deffunct pour les causes y contenues, la somme de .xxiiij. s. t.

Item, une cédulle en pappier... dattée du xxixe jour de mars

v^c xliij., portant Adrien de Bergny, advocat au bailliage d'Amyens, debvoir aud. deffunct pour les causes y contenues la somme de .xj. l. t.

Item, deux bresvetz en pappier... portant que Jehan Bernaud doit de reste de plus grant somme pour des poulles d'indes[1] la somme de .vj. l. t.

Item, une obligation passée par devant l'official de messieurs de chappittre portant Wulfran Charvin debvoir aud. deffunct la somme de .c. s.

Item, une obligation en parchemin registrée au registre de Guy le Mattre, notaire royal, dattée du xiij^e jour de novembre mil cinq cens quarante quatre..., portant Jehan de la Motte escuier, seigneur de Montigny, debvoir aud. deffunct pour les causes y contenues, la somme de .iij^c. lxxij. l. t. x. s.

Item, ung escript en pappier par Charles Dally, portant plusieurs parties baillées à monsieur de Saineville, montant .xij. l. t. xij. s. j. d.

Item, une cédulle... xxj^e jour de may m. v^c xlvj., portant Jehan Tarisel d'Amyens debvoir aud. Guillaume Arthus .xxij. l. t. x. s.

Item, xxe jour juillet cinq cens trente, portant Adrien de Cay, procureur, debvoir .lxviij. s.

Item, ixe febvrier mil v^c xxxj., portant Jehan de Coisy, procureur de la court d'Amyens, debvoir .xxvij. l. t.

Item, viij^e jour de may mil cinq cens trente quatre, portant Fuscien Pallette, notaire en la court d'Amyens, et Jehan de Coisy, procureur en lad. court, debvoir l'un pour l'autre la somme de .xij. l. t.

Item, une lettre xxvij^e janvier mil v^c xxxij., portant la rattiffication faicte par Anthoine Bernaud, saieteur, et Jehanne Dupuis, sa femme, de la vendition faicte aud. Guillaume Arthus, de la moictié de la maison de Daphin.

Item, une lectre en parchemin du xij^e jour d'apvril mil v^c xxvj., portant Nicolas Mercher et Marguerite Dupuis, sa femme, tant en leurs noms comme eux faisans fors en ceste partie, avoir vendu aud. deffunct Guillaume Arthus la moitié par indivis de la maison à laquelle pend pour enseigne le Dauphin d'argent.

1. Littré donne « dinde » dans le sens de « poule d'Inde », pour la première fois, d'après O. de Serres (1539-1619).

Item, une obligation du xvij^e jour de janvier v^c xliiij., par laquelle appert Pierre des Bœufs, cousturier, demourant hors la prevoté de la Haultoye, debvoir aud. deffunct .x. l. ij. s. t.

Item, une cedulle du xe jour de décembre v^c xliiij., portant Anthoine Le Bonin debvoir .lxv. s. t.

Item, une obligation par laquelle appert sire Jehan Le Senne debvoir .vj. l. p.

Item, trois foeuilletz de pappier... portant qu'il est deu par Jehanne du Vidame .xij. l. xvij. s.

Item, ung escript... portant qu'il est deu par Guillaume Le Mattre .ciij. s. vj. d.

Item, ung brefvet portant qu'il est deu par Huchon et Pierre Crocquoison .vj. l. iiij. s.

Item, ung long livre en pappier couvert de parchemin contenant .ij^c iiij^xx xviij. foeilletz tant escriptz que non escriptz, commenchant par ces motz en la première parge et foeillet s'ensuit ce que doit Me Loys et finant en fin de l'article de dernier foeillet par ces motz le quartier d'un champ .xx. s., portant qu'il est deu aud. deffunct par plusieurs particulliers y denommez la somme de .v^c xxxj. l. j. s. iij. d.

Item, ung escript... portant qu'il est deu aud. deffunct par Anthoine Le Maistre .xiiij. l. v. s.

Item, une obligation... portant qu'il est deu aud. deffunct par Anthoine Caignet quarante noeuf livres au bas de laquelle appert qu'il n'est plus deu de reste que .xij. l.

Item, quatre brefvetz portant qu'il est deu par Jehan de Mahy .xij. l. xvij. s. vj. d.

Item, ung escript portant qu'il est deu par Estienne Randon .viij. s.

Item..., portant qu'il est deu par madamoiselle de Myraumont .x. l. xiij. s.

Item..., portant qu'il est deu... .cxj. s.

Item..., portant qu'il est deu par mons. du Reffuge xxxviij. s.

Item, une quictance du ve jour de novembre cinq cens vingt six portant Huchon Salloy, boucher, avoir tenu quicte led. deffunct de la somme de .ij^c l. t. par l'acquiet de son mariage.

Item, une cédulle du xe jour de juillet mil v^c xxvij., portans Philippes de Conty, sieur de Foreste (?), debvoir .iiij^xx l. t.

Item..., du viij^e jour de juillet mil cinq cens trente quatre, portant Robert de Ricquebourg, procureur au bailliage d'Amyens, debvoir .xxxiiij. l. t.

Item..., du xvij^e jour d'aoust mil cinq cens trente huit portant le marché faict par led. de Bournel avec led. deffunct pour le bancquet de sa bien venue de bailly d'Amyens (sur lequel) Olivier Arthus, fils dud. deffunct, a déclaré quy poeult estre encoires deu aud. deffunct son père du reste .xv. l.

Item, ung livre en pappier couvert de cuyr thanné contenant trois cent quarante deux foeilletz tant escripts que non escriptz commenchant par ces motz Pappier journal appartenant à Guillaume Arthus, patichier, et finant par ces motz en la dernière page du dernier foeillet... portant qu'il est deu aud. deffunct par plusieurs particulliers y denomméz la somme de .ij^c iiij^xx ix. l. ix. s. ij. d.

Item, a déclairé lad. vefve quy luy est deu par Andrieu Cocquart de reste des peaulx de congnin qu'il a eu durant ceste année la somme de .xlv. s.

Item, a déclairé quy luy est deu de reste pour la plume qu'il a eu durant ceste année la somme de .xiij. l. x. s.

Item, ung saion de frise noire fourré d'aigneaulx blancq prisé .l. s.

En total dudit inventaire .ij^m ij^c lx. l. v s. xj. d.

(Signé :) La Rozière et Harlé.

Arch. de la ville d'Amiens, FF 260[13].

NOTES POUR LE COMMENTAIRE

I.

Qui ne se adventure, n'a cheval ny mule, ce dict Salomon. — Qui trop se adventure, perd cheval et mule, respondit Malcon (*Gargantua*, ch. XXXIII. *M.-L.*, I, p. 128).

On sait que ce *dit* de Salomon et ce *contredit* de Malcon sont empruntés aux *Dialogues de Salomon et Marcoul* ou *Marcolphe*, dans lesquels « un personnage grotesque oppose, à chaque sentence émise par le sage roi, une vérité triviale ou une observation plaisante ou obscène ». Dans un article sur *Le Conte du chat et de la chandelle*, publié dans la *Romania*, juillet 1911, M. E. Cosquin consacre un long excursus (p. 374-392) à l'étude de ces *Dialogues* de Salomon et Marcoul, du XIIe au XVIe siècle. Sous sa forme latine, *Salomonis et Marcolphi Dialogus*, ce livret a été particulièrement répandu et goûté dans les pays germaniques. Les *Dialogues* de Salomon et Marcoul, ou Marcol, ou Marcou, en français, peuvent se diviser en deux catégories. La première comprend trois manuscrits, dont un du XIIIe siècle, et un imprimé gothique, dans lesquels tout ce dialogue roule sur un même thème ; à chaque sentence du Sage, Marcoul répond par une remarque sarcastique ayant uniquement trait à la femme de mauvaise vie, à ses mœurs, à sa ruse et à sa perversité. Exemple :

SALOMON : Qui veut mesurer
L'eaue de la mer
Il est plein de rage.

MARCOU : Qui tient dans sa main
La foy de p . . . n
Il a mauvais gaige.

SALOMON : L'on tend à la glu
Là où l'on a veu
Reposer oiseaulx.

MARCOU : P . . . n trasse voye
Quant elle scet sa proye
Pour trouver ribaulx.

Dans un autre manuscrit de la Bibliothèque nationale, du XIIIe siècle, Marcol prend ses réponses sarcastiques dans divers sujets. Exemple :

Qui saiges hom sera
Jà trop ne parlera
Ce dit Salomon.

Qui jà mot ne dira
Grant noise ne fera
Marcol li respont.

C'est d'un *Salomon et Marcou* de cette seconde catégorie que proviennent le *dit et* le *contredit* du ch. XXXIII de *Gargantua*. Il resterait à découvrir ce livret.

Jean PLATTARD.

II.

L'arche du pont de Monstrible (l. II, ch. XXXII. *M.-L.*, I, p. 375).

Dans une étude sur le *Pont de Mautrible*, *à Saintes* (*Romania*, 1911, p. 443-446), notre confrère M. Ant. Thomas établit, par un texte de 1354, que la forme la plus ancienne du nom attribué au pont de Saintes est *Mautrible*. Dès lors, « on ne saurait douter que ce nom soit emprunté à la célèbre chanson de geste de *Fierabras*, dans laquelle le *Pont de Mautrible*, inconnu ailleurs, joue un rôle considérable ». Le nom de ce pont de Saintes se présente au XVIe siècle sous les formes altérées : *Montrible*, *Monstrible*, *Montrouble*, « qui semblent nées du souci d'expliquer le nom énigmatique par *Mons terribilis* », tandis que le pont

du *Fierabras* se présente sous la forme *Mantrible* ou *Mantible* « dans toutes les éditions du roman en prose tiré de l'ancienne chanson de geste et souvent imprimé à la fin du xve siècle et au commencement du xvie ». Comme le texte de *Pantagruel* porte *Monstrible*, c'est bien le pont de Saintes et non le pont du *Fierabras* que désigne Rabelais. Ainsi, par sa démonstration philologique, M. Thomas s'accorde avec notre confrère M. Patry, qui, dans sa *Topographie rabelaisienne de la Saintonge* (*R. É. R.*, 1906, p. 381), faisait figurer l'arche du pont de *Montrible* à Saintes. Il faut donc voir dans ce passage du l. II, non une réminiscence d'un roman de chevalerie, mais un élément emprunté à la réalité.

Jean Plattard.

III.

Sainct Sebastien pres de Nantes (liv. I, ch. xxxviii).

Saint-Sébastien-d'Aigne est une petite commune à six kilomètres au sud de Nantes, sur la rive gauche de la Loire. L'église, d'origine très ancienne, ne fut dédiée à saint Sébastien qu'à partir du xive siècle, sans doute à la suite d'une épidémie de peste. Reconstruite au xve siècle en style flamboyant, par les soins de Thomas James, évêque de Dol, qui la consacra le 26 mars 1499, elle fut démolie au xixe siècle et remplacée par un nouvel édifice de style gothique.

Le pèlerinage à Saint-Sébastien contre la peste fut très renommé. En 1500, à l'occasion d'une épidémie qui désolait Nantes, eut lieu une solennelle procession des habitants, où l'on porta une bougie de 200 brasses pesant 24 livres. La communauté de la ville s'obligea même par vœu à aller tous les ans, le 20 janvier, jour de la fête du saint, à l'église Saint-Sébastien, où elle communiait solennellement. Un banquet suivait la cérémonie, qui se perpétua pendant 150 ans.

Les étrangers fréquentaient aussi le pèlerinage de

Saint-Sébastien-d'Aigne. Une brochure du XVIe siècle, réimprimée à Lyon en 1876, témoigne de la popularité de ce lieu de dévotion. Elle est intitulée : *Comment les habitants de la Rochelle et de Saint-Jean-d'Angely sont tourmentez et meurdris de serpens et autres bestes venimeuses et pour en estre guaris se sont vouez à Monsieur Saint-Sébastien, près de Nantes en Bretaigne.* Cf. l'étude de l'abbé Radigois : *Saint-Sébastien-d'Aignes près Nantes.* Nantes, 1897.

Au XVIIe siècle, l'église de Saint-Sébastien possédait des reliques de son patron, comme il appert d'une visite faite en 1684 par le grand archidiacre de Nantes. Mais elles provenaient du prieuré de Sainte-Radegonde, paroisse du Loroux, d'où elles avaient été apportées en 1655.

M. Giraud-Mangin.

IV.

Nous extrayons, d'un compte-rendu que M. E. Roy a donné du livre de notre confrère M. Plattard sur l'*Œuvre de Rabelais*, dans la *Revue bourguignonne* (1911, 3e fascicule), une série de notes intéressantes pour le commentaire de *Pantagruel* et de *Gargantua.*

[Roboastre, l. II, ch. I.] — « Dans le premier chapitre, dont les conclusions paraissent d'ailleurs très neuves et très justes, les titres des héros, des poèmes manuscrits ou des romans de chevalerie imprimés que Rabelais a pu connaître, soit directement par ses lectures, soit par la tradition orale, ne sont pas tous cités avec une exactitude suffisante. Parmi les additions possibles, bornons-nous à citer le géant Robaste ou Robastre qui, dans la chanson de *Gaufrey*, lutte, non pas avec maître Alcofribas sans doute, mais avec son ami intime, Nasier.

[Matabrune, l. II, Prologue.] — D'autre part, il n'est guère probable que Rabelais ait lu ou connu la *Chanson du Chevalier au Cygne*, imprimée par Hippeau, pas plus que la chanson remaniée du XIVe siècle, imprimée par

Reiffenberg dans la collection des *Chroniques belges*, in-4°. Mais cette chanson remaniée du XIVe siècle a été mise en prose en 1495 par Pierre Desrey, de Troyes, sous le titre de : *Les généalogies avecque les gestes et nobles faicts d'armes du tres preux et renommé prince Godeffroy de Boulion et de ses chevaleureux frères Baudoin et Eustace yssus et descendus de la très noble et illustre lignée du vertueux Chevalier au Cygne*, etc. C'est de ce livre de Pierre Desrey, imprimé à Paris, en 1504, chez Jehan Petit (in-fol. gothique de 158 ff. à 2 col.), et souvent réimprimé à Paris comme à Lyon et bientôt populaire dans toute l'Europe, que doit venir le nom de Matabrune.

[OCTOVIAN, l. II, ch. XXX.] — De même pour le nom d'Octovian... Le poème de Florant et d'Octovian a été traduit et abrégé en prose française dans un livre populaire très souvent réimprimé : *L'histoire de Florent et Lyon, enfans de l'empereur de Romme ..., nouvellement imprimée à Paris en la rue Neufve Nostre Dame à l'enseigne de l'Escu de France* (s. d., in-4° gothique, vers 1540)...

Ce roman, *Euryalus et la Belle Lucresse*, est une histoire d'amour authentique contée en latin par un témoin, Aeneas-Sylvius Piccolomini (plus tard le pape Pie II) et plus d'une fois traduite en français, notamment vers la fin du XVe siècle, par un chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, Pierre Boussart, qui a reçu dans le titre de cette traduction, imprimée à Lyon chez Olivier Arnoullet, comme d'ailleurs dans la vie réelle, le surnom de maître Anthitus.

[ANTITUS, l. II, ch. XI; l. IV, ch. XL; l. V, ch. II et VII.] — Mais Antitus, n'est-ce pas un sobriquet populaire qui devait être repris par Rabelais et qu'il a employé au moins deux fois dans l'énumération des cuisiniers (l. IV, ch. XL) et dans le chapitre XI de *Pantagruel*, sans compter ou pour ne pas compter les chapitres II et VII du *Ve livre?* Pourquoi ce nom d'Antitus appliqué à un cuisinier? Avouons que nous n'en savons rien. Les commentateurs citent volontiers à ce propos la célèbre moralité de la *Condamnation de Bancquet*, où le personnage de Soupper reçoit cette

épithète. Mais reportons-nous au texte. Soupper a lâché sur ses convives toutes les maladies, la goutte, la jaunisse, la gravelle, qui les ont roués de coups et qui, dans l'ardeur de la lutte, ont renversé la table (cf. E. Fournier, *Le Théâtre français avant la Renaissance*, p. 234) :

Tout est rué dans la bataille.

SOUPPER.

Relevez tout et qu'on resserre!

L'ESCUYER.

Ha! vous avez fait ceste feste?
Quel maistre Antitus?

LE PREMIER SERVITEUR.

Quel prophète!

SOUPPER.

J'ay monstré ung tour de fin hoste.
Etc...

Quel « maistre Antitus »! L'apostrophe n'a rien de gastronomique. Elle signifie : quel maître sot, quel docteur en balourdise, exactement comme dans le passage connu de *Pantagruel*, chapitre XI : « Ce fut au retour de la Bicocque alors qu'on passa licentié maistre Antitus des Cressonnieres en toute lourderie, comme disent les canonistes : *Beati lourdes, quoniam ipsi trebuchaverunt.* » C'est le même sens encore dans les deux textes les plus anciens où j'ai pu relever l'emploi du mot : d'abord la *Passion* d'Eustache Mercadé ou *Passion* d'Arras, édition J.-M. Richard, p. 172, vers 14,717, qu'il faut corriger ainsi :

Et ravisez, *maistre Antitus.*

et non « maistre à Tilus », ce qui n'a pas de sens. Puis le *Champion des Dames*, de Martin Le Franc (1442), livre IV,

où le Champion apostrophe ainsi Lourd Entendement :

> *Maistre Antitus*, dist-il, comment!
> Volez-vous les dames confondre?
> Va mener les gelines pondre,
> Car tu ne scez que tu veulx dire,
> Ou te fais ta caboche tondre,
> Comme le plus fol de l'empire.

[Raminagrobis.] — De même qu'Antitus est synonyme de sot, ainsi un autre sobriquet employé par Rabelais, Raminagrobis, est encore plus ancien et désigne toujours le vieux matois, les vieux matous ou les chats fourrés comme dans la *Pantagrueline pronostication*. Un manuscrit du xive siècle de la bibliothèque Mazarine, n° 988 (très bien décrit dans le catalogue imprimé), contient un recueil d'ouvrages de théologie copié pour Fr. Renaud de Bethencourt, moine de Saint-Denys en France, par Jean Pilet, clerc du diocèse de Laon. Au folio 123, nous trouvons deux superbes chats dessinés à la plume avec cette légende d'une main du xive siècle : *Raminagrobis amen*. Et combien d'autres sobriquets populaires de Rabelais dont il conviendrait de reculer ainsi les origines?

[Des pois au lard, cum commento, l. I, Prologue.] — Autre remarque sur le fameux Catalogue de la librairie de Saint-Victor. On nous dit, p. 61, note 2, que « P. Lacroix a cherché à prouver que Rabelais, en inventant ou plutôt en travestissant un titre de livre, a toujours eu sous les yeux ou dans la pensée un livre imprimé ou manuscrit, même plusieurs à la fois comme point de départ », et l'on ajoute que les rapprochements de Lacroix sont trop ingénieux pour être décisifs. D'accord, et il n'est pas question de les défendre, mais de les remplacer, car l'idée elle-même nous paraît juste. Soit, par exemple, le traité le plus fameux, *Des pois au lard, cum commento*. Est-il bien certain que ce soit là un titre imaginaire « créé par la fantaisie » de Rabelais, comme on le répète à deux reprises? Ouvrons la *Bibliothèque* de La Croix du Maine, édition

Rigoley de Juvigny, t. II, p. 279, à l'article de Pierre Forcadel, nous trouvons parmi ses œuvres la « traduction et comments du livre d'Archimède touchant les poids, etc. ». Ces expressions n'indiquent-elles pas qu'il devait y avoir d'anciens ouvrages sur les poids et mesures intitulés : *Tractatus de ponderibus cum commento* ou quelque chose d'approchant? Rabelais n'a rien inventé, qu'un jeu de mots.

[L. II, ch. III.] — Même remarque encore sur les chapitres si connus et si souvent commentés de la naissance et de l'éducation de Gargantua et de Pantagruel. Et d'abord, d'où vient le joyeux chapitre « *du deuil que mena Gargantua de la mort de sa femme Badebec?* Quand Pantagruel fut né, qui fut bien esbahi et perplex, ce fut Gargantua son père; car, voyant d'un côté sa femme Badebec morte et de l'autre son fils Pantagruel né, tant beau et tant grand, ne scavoit que dire ne que faire. Et le doubte qui troubloit son entendement estoit, asçavoir s'il devoit plorer pour le deuil de sa femme ou rire pour la joie de son fils... » Et la suite. Tout ce développement plein de verve n'est encore probablement qu'un souvenir du moyen âge, une paraphrase de la vieille comédie latine, *L'Alda*, de Guillaume de Blois :

Dum parit, Alda perit...
Dixit et ingeminans vix protulit illa : va — ale!
— In lucem prodit filia, mater obit,
Et miser et felix dolet et laetatur, habetque
Vir causam fletus, laetitiaeque pater.

Mais revenons à Gargantua. Le voici, lui aussi, né dans la joie, mangeant, buvant, dormant sans règle ni mesure et abêti par ses précepteurs jusqu'au jour où tout sera remis en ordre par Ponocrates. Le sujet de tous ces chapitres, c'est la différence entre l'ancienne et la nouvelle éducation, celle du collège de Montaigu et celle des humanistes, l'opposition radicale entre le moyen âge et la Renaissance. Mais les pauvres « capettes » du collège de

Montaigu ne connaissaient guère les longs sommeils et les beuveries copieuses. Il y a donc là, comme on nous le dit très bien, p. 78, une déformation voulue de la vérité dans une intention artistique, une antithèse forcée pour la symétrie. D'accord, mais n'y aurait-il pas encore autre chose, une simple absurdité? Après tout, Gargantua n'est pas une « Capette », c'est un fils de roi, c'est l'héritier du trône. Et où a-t-on jamais vu que les enfants des rois aient été élevés de si étrange façon, avec un tel mépris de l'hygiène? C'est la médecine qui devrait dire ici son mot, les traités véritables sur l'éducation des princes au moyen âge jusqu'aux traités du xve siècle, jusqu'aux traités contemporains de Rabelais, comme le manuscrit de la Bibliothèque nationale[1], *Le triomphe des Vertus*, vraisemblablement composé entre 1517 et 1524, pour le dauphin François, fils de François Ier, et qui, en termes amphigouriques, dit pourtant d'excellentes choses sur les bonnes nourrices. Tous ces traités, le médecin Rabelais les connaissait mieux que nous; s'il les a oubliés ou plutôt s'il en a pris exactement le contre-pied, c'est toujours pour l'antithèse, et, par un autre chemin, nous revenons à la même conclusion. »

1. Signalé par Paulin Paris (*Ms. de la Bibl. du Roi*, t. I, p. 290) qui l'attribue à Jean Bouchet et n'est pas éloigné de croire que Rabelais, dans son *Gargantua*, a voulu parodier l'œuvre de son ami. Il serait trop long de discuter ici cette opinion ingénieuse, mais hasardée.

NOTES CRITIQUES ET DOCUMENTS

SUR

LE DERNIER VOYAGE DE RABELAIS

EN ITALIE

La vie de Rabelais, depuis l'année 1547 jusqu'à la date de sa mort, que l'on s'accorde généralement à fixer en 1553, est presque toute obscure, même en ce qui touche la chronologie élémentaire. Les quelques documents que l'on utilise communément dans les biographies de l'écrivain sont enveloppés comme d'un brouillard, leur valeur est grossie par l'imagination des uns et suspectée par la critique des autres. On ne s'étonnera point que nous ne puissions apporter ici de très grandes nouveautés. Établir solidement quelques dates et mettre de l'ordre parmi les hypothèses, en examinant de près les preuves connues et en profitant de quelques textes trouvés dans les archives d'Italie, voilà tout notre dessein.

* * *

Depuis qu'a paru, dans le tome V de l'édition Marty-Laveaux (1902), la *Notice biographique sur Rabelais*, les connaissances touchant le dernier voyage en Italie de Maître François ne se sont guère étendues. Au commencement de 1548, le cardinal Jean du Bellay, représentant de Henri II à Rome, aurait fait venir Rabelais de Metz; au mois de mars 1549, l'écrivain assistait à la *Sciomachie*, offerte par le cardinal au public de la Ville éternelle, pour

célébrer l'heureuse naissance de Louis, duc d'Orléans, second fils du roi de France; enfin, vers 1550, François aurait suivi son patron, rappelé en France. Telles sont les pauvres notions qui alimentent les maigres biographies. Nous examinerons tout à l'heure les documents sur lesquels sont fondées ces notions.

Il importe, avant tout, de dresser et de fixer l'itinéraire du cardinal Jean du Bellay pour les années 1547 à 1550. C'est la base d'une discussion sérieuse des hypothèses émises jusqu'aujourd'hui sur le voyage de Rabelais. Des documents nouveaux nous permettent d'établir cette base avec sûreté et précision.

Jean du Bellay prit congé du Roi et de la Cour de France à Reims le 27 juillet 1547, aussitôt après les cérémonies du sacre de Henri II, et s'achemina vers l'Italie[1]. Il suivit, pour se rendre à Rome, l'itinéraire que choisissaient d'ordinaire, à cette époque, les gens du royaume, en temps de paix avec l'Empereur : Lyon, les Alpes, Turin, le Pô (sur barque) jusqu'à Plaisance, Ferrare, la Romagne, les Marches et l'Ombrie[2]. Le cardinal était, le 11 septembre, à Ferrare, où il passa plusieurs jours[3], et, le 15 du même mois, il entrait à Bologne[4]. Dans cette ville siégeait alors le concile général, transféré de Trente quelques mois auparavant : du Bellay fut reçu par les

1. Henri II au duc de Ferrare, 1547, 31 juillet, Roussy (Arch. d'État de Modène, Cancelleria ducale, Lettere di principi, Enrico II; orig.). — Hippolyte d'Este au duc de Ferrare, 1547, 3 août, Château-Thierry : « Anchor che io habbi fatto scrivere a V. E. per il suo ambasciadore che Mons. R^mo du Bellay havea deliberato passare per Ferrara per visitare V. E. et Madama, nondimeno ella saprà anchora che partendo S. Mtà da Reims, il predetto R^mo per camino ha preso l'ultima licentia per andarsene alla volta di Roma » (Arch. de Modène, principi Estensi, Ippolito II; orig.). — Confirmé par les dépêches des ambassadeurs, en particulier de Fr. Giustiniani au doge de Venise, 1547, 27 juillet, Reims (Arch. d'État de Venise, Dispacci, Franza, reg. 3; orig.).

2. Itinéraire prévu dans les lettres *supra cit.*

3. *Concilii Tridentini diariorum*, pars prima, éd. Seb. Merkle (Fribourg-en-Brisgau, 1901, in-4°), p. 693.

4. *Concilii Tridentini diariorum I*, éd. S. Merkle, p. 696-697.

légats apostoliques et logé, à leurs frais, au Palais communal[1]. Le lendemain, 16, il en partit et prit la route de Pérouse par la Romagne[2]. Enfin, le 27 septembre, le cardinal entrait à Rome : après un bref séjour chez l'ambassadeur de France, il établit sa demeure au palais Sant'Apostolo[3], dont le nom est bien connu, d'ailleurs, par le récit de la *Sciomachie*. Sauf quelques brefs séjours à Monterotondo et à Porto, lieux proches de Rome, du Bellay, pendant deux ans, ne s'éloigna pas de la Ville éternelle[4].

Le 22 septembre 1549, le cardinal quitta de nouveau Rome pour rentrer en France. Il prit la poste, avec « dix ou douze serviteurs », passa par Florence et arriva à Lyon au début de novembre. Dans cette dernière ville, il apprit la mort du pape Paul III et reçut les lettres du Roi lui ordonnant de s'embarquer pour gagner Marseille, puis Rome, afin d'assister au conclave[5]. Du Bellay quitta Lyon

1. *Op. cit.*, p. 697.
2. *Op. cit.*, p. 698.
3. A. Serristori au duc de Florence, 1547, 28 septembre, Rome : « Hiarsera venne el R^mo^ di Bellai et fu incontrato da molti della fattione francese, et andò a posare in casa del ambasciatore del Ch^mo^ et se n'anderà a Santo Apostolo, ove questi gl'hano dato l'alloggiamento » (Arch. d'État de Florence, Mediceo, 3464, à la date; minute). — G. Ribier (*Lettres et Mémoires d'Estat*, t. II, p. 5) publie une lettre de J. du Bellay, datée « 13 août 1547, Rome ». C'est *13 octobre* qu'il faut lire. Au reste, on constate que les autres lettres de Rome, en août 1547, portent les signatures des seuls « Lenoncourt, Boulogne et Trivulzio ».
4. En septembre 1548, il séjourna à Monterotondo; en décembre de la même année, à Porto. A. Serristori au duc de Florence, 1548, 5 septembre et 30 décembre, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, 3267, fol. 217 et 409; orig.).
5. B. Buonanni au duc de Florence, 1549, 21 septembre, Rome : « Il card. Parigi partirà domani in poste con x o xii creati et pensa d'arrivar a Fiorenza mercoledi » (Arch. de Florence, Mediceo, 3268, fol. 397 v°; orig.). Chiappino Vitelli au duc de Florence, 1549, septembre, Florence (Arch. cit., Mediceo, 648, fol. 7; orig.). — Le duc de Ferrare à Jean du Bellay, 1549, 27 novembre, Ferrare : « Dal mio cavallaro, il quale ritornando da Lione è arrivato pur questa mattina, ho inteso come V. S. R^ma^ è gionta in quella cittate, ov'ella di commissione della M^tà^ del Re si doveva imbarcare, per venirsene a Roma » (Arch. d'État de Modène, Cardinali, Bellay, Carteggio restituito; minute).

vers le 20 novembre[1]. Il s'embarqua à Marseille, en compagnie des cardinaux de Guise, de Châtillon et de Vendôme; tous quatre débarquèrent de leurs trirèmes à Livourne, le 8 décembre; ils arrivèrent à Rome le 12, et entrèrent au conclave dans la soirée[2]. On sait que ce conclave, commencé le 29 novembre, prit fin seulement le 7 février 1550 par l'élection du cardinal del Monte, nommé Jules III.

Après le conclave, Jean du Bellay séjourna plusieurs mois à Rome : il en partit le 19 juillet 1550[3], passa par Florence et, après divers incidents dont nous parlerons tout à l'heure, rentra en France à l'automne de la même année.

Ce n'est point ici le lieu d'exposer l'action du cardinal du Bellay à Rome et en Italie pendant la période dont nous venons de dresser la chronologie. Deux remarques seulement doivent être faites, qui intéressent ses rapports avec Rabelais.

D'abord, quoi qu'on ait dit, l'avènement de Henri II n'apporta aucune disgrâce au célèbre cardinal de Paris. Lié d'une ancienne amitié avec le connétable de Montmorency, amitié qui lui avait attiré jadis la haine de Marguerite de Navarre[4], Jean du Bellay ne pouvait craindre la révolution de palais qui donnerait toute puissance à son

1. Paul III était mort le 10 novembre. Les courriers rapides mettaient dix jours pour aller de Rome à Paris. Il faut ajouter le temps nécessaire pour l'expédition de l'ordre du Roi.

2. Scipione Gabbrielli à la *Balia* de Sienne, 1549, 10-12 décembre, Rome (Arch. d'État de Sienne, Lettere alla Balia, CCVII, 77-79; orig.). — Cf. *Concilii Tridentini diariorum pars secunda* (Fribourg-en-Brisgau, 1911, in-4°), éd. S. Merkle, p. 55.

3. B. Buonanni au duc de Florence, 1550, 21 juillet, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, 3269, fol. 235; orig.).

4. H. Dandino au cardinal Farnèse, 1540, 31 décembre, Melun : « Il card. di Bellay è anche odiato dalla detta regina di Navarra grandemente... Il detto cardinale sta molto unito co'l Conestabile » (Arch. Vatic., Nunz. Francia, t. II, fol. 142). — Des documents prouvent que plus tard les rapports de Marguerite avec le cardinal du Bellay devinrent meilleurs.

ami. De fait, seul des ministres influents de l'ancien règne, il resta membre du Conseil[1], et, dans les premiers jours qui suivirent la mort de François Ier, le nouveau roi lui montra de grands égards. Le cardinal fut aussitôt regardé par l'opinion publique comme une « créature » de Montmorency[2].

Aussi bien, la mission que Henri II lui confia auprès de la Curie, loin d'être le résultat d'une disgrâce, fut sans doute une preuve de faveur. Pour diverses raisons, qu'il n'importe pas d'exposer ici, le Roi décida, quelques jours après son avènement, d'envoyer à Rome, pour y résider, tous les cardinaux français, sauf trois que leur fonction ou leur grand âge devaient retenir en France[3]. Or, le cardinal du Bellay reçut de Henri II pleine autorité sur les autres membres français du Sacré-Collège, ainsi que la « surintendance générale » des affaires royales en Italie[4]. Pendant deux années, l'évêque de Paris fut le chef de la politique française dans la Péninsule. Si l'on veut bien se rappeler l'importance des négociations engagées alors entre la diplomatie de Paul III Farnèse et celle du Roi, si l'on songe que la même charge, dont Jean était investi, fut briguée par Hippolyte d'Este, frère du duc de Ferrare, allié de la maison de Valois et oncle des Guises, et par le cardinal Farnèse, secrétaire d'État du Saint-Siège,

1. L'ordre du Conseil établi par Henri II, 1547, 2 avril, Saint-Germain, publ. par G. Ribier, *op. cit.*, t. II, p. 1-2.

2. H. Dandino au cardinal Farnèse, 1547, 8 avril, Paris : « Al cardinale di Bellay è tornato assaì il fiato con questo nuovo Re, che mostra vederlo volontieri, et così anche il Conestabile, del quale è creatura » (Arch. Vatic., Arm. VIII, ordo I°, t. V, fol. 163 et suiv., orig.).

3. Fr. Giustiniani au doge de Venise, 1547, 2-20 mai, Paris (Arch. d'État de Venise, Dispacci, Franza, reg. 3; orig.).

4. Le même, 1547, 27 juillet, Reims : « Per Roma parti hoggi il Rmo card. di Parigi, al quale il Re Chmo ha dato commissione delle cose sue, et tutti li altri cardinali francesi che sono et che andarano in Corte, farano capo con S. Rma Sria, con lei consigliando et da lei pigliando di quanto harrano a fare » (Arch. cit.; orig.). A. Serristori au duc de Florence, 1547, 23 juin, Rome (Arch. d'État de Florence, Mediceo, 3464, à la date; minute).

on reconnaîtra qu'il ne peut exister aucun doute sur la faveur dont jouissait alors, auprès du jeune roi, le protecteur ancien de Rabelais. Cette période marque donc un temps d'éclat dans la carrière politique de du Bellay, encore que ses lettres soient pleines d'images pessimistes, dont il faut attribuer, pour grande part, l'origine aux souffrances physiques du cardinal et à sa susceptibilité de malade. La disgrâce, au reste tout anodine, ne l'atteignit pas avant le printemps de 1549.

De cette remarque, on peut conclure que Rabelais ne quitta point Metz pour se mettre sous la protection d'un disgracié, comme le laissent supposer les biographes non sans naïveté, mais bien pour tirer bénéfice de sécurité et d'argent de la puissance nouvelle de son ancien ami.

Avant de laisser Jean du Bellay, il convient de remarquer encore que jamais il n'eut un plus pressant besoin de médecin. Son existence physique, durant ces deux années, fut un véritable martyre : la sciatique, des douleurs de reins et aussi, semble-t-il, la *malaria* brisèrent son énergie[1].

* * *

L'itinéraire de Jean du Bellay ainsi établi, il faut y appliquer les rares notions que nous avons sur le dernier voyage de Rabelais en Italie. Nous devons en premier lieu et principalement fixer la date du départ de l'écrivain, puis celle de son retour.

La date du départ offre une importance singulière : en effet, le mystère de la publication du premier *Quart Livre* ne pourra être éclairci que si l'on connaît sûrement cette date. L'opinion admise jusqu'aujourd'hui est que Rabelais, parti de France ou de Metz au printemps de

1. On peut reconnaître assez sûrement les symptômes de ces maladies dans les mentions fréquentes qu'en fournit la correspondance de Serristori, agent florentin à Rome.

1548, sur les instances du cardinal du Bellay, serait arrivé à Rome vers le 15 juin de la même année[1].

Il faut reprendre les documents déjà connus pour montrer combien cette opinion est mal fondée.

On sait que, le 6 février 1547, Rabelais adressa, de Metz, au cardinal du Bellay une lettre pitoyable pour le prier de lui « faire quelque aulmosne », lettre qui contient une sorte de menace : « Certainement, Monseigneur, si vous ne avés de moy pitié, je ne sache que doibve faire, sinon en dernier désespoir me asservir à quelq'un de par deçà, avec dommage et perte évidente de mes estudes[2]. » Cette lettre montre clairement l'intention qu'avait alors Rabelais de quitter son pauvre emploi de médecin « aux gages de la ville » de Metz. Nous savons, d'ailleurs, qu'il toucha ses gages jusqu'à Pâques, peut-être même jusqu'à la Saint-Jean 1547[3]. A partir de cette époque, si l'on admet la chronologie des derniers biographes, s'offre un vide d'une année entière dans la vie de Rabelais, sans qu'il soit possible même de supposer ni dans quel lieu ni aux frais de qui il a vécu.

Toutefois, il est permis, à notre sens, d'avancer un peu au delà de la Saint-Jean 1547. On sait que les critiques discutent sur la signification d'un passage de la *Sciomachie :* « Encores veismes nous semblables [cas de transmission prodigieuse de nouvelles] à Lyon pour la journée de Pavie, en la personne du feu seigneur de Rochefort, et récentement à Paris au jour que combatirent les seigneurs de Jarnac et Chastaigneraye[4]. » De ce texte, on tire généralement que Rabelais était à Paris le 10 juillet 1547, jour du fameux duel de Jarnac. Par contre, le dernier critique qui ait examiné la question, M. J. Plattard, rejette cette interprétation, attribue au mot « nous » un sens général

1. A. Heulhard, *Rabelais en Italie et à Metz*, p. 261 et suiv.
2. Éd. Marty-Laveaux, t. III, p. 390.
3. A. Lefranc, *Les dates du séjour de Rabelais à Metz* (*Revue des Études rabelaisiennes*, 1905, p. 1).
4. Éd. Marty-Laveaux, t. III, p. 393.

et impersonnel, signifiant « les hommes de la génération » du narrateur[1]. A notre avis, il faut adopter la signification personnelle. Sans doute, employé seul et sous une forme absolue, le mot « nous » peut évoquer une humanité très vague; mais, dans le texte cité, « nous » est fortement localisé à Lyon pour le premier cas, à Paris pour le second[2]. La forme « je », employée dans la même *Sciomachie*, ne vaut pas contre cette interprétation : Rabelais n'aurait pu en user, puisqu'il invoquait un témoignage collectif. « Moi et ceux qui étaient à Paris », tel paraît être le sens précis du mot « nous ». On peut donc avancer raisonnablement que Rabelais, ayant quitté Metz vers le 25 juin 1547, après avoir reçu ses gages, vint à Paris, où il se trouvait le 10 juillet.

A priori, on inclinerait à supposer que l'écrivain était venu à Paris pour répondre à un appel du cardinal du Bellay, lequel organisait sa *famiglia* en prévision du voyage qu'il allait entreprendre en Italie, voyage, il ne faut pas l'oublier, que le Roi avait ordonné dès le mois d'avril précédent et dont tout le monde était informé aussi bien à l'étranger qu'en France. On inclinerait encore à penser que du Bellay, ayant besoin d'un médecin dans sa maison, comme il était d'usage que chaque cardinal en eût un, surtout pour courir les risques d'une longue pérégrination, avait engagé de nouveau Rabelais à son service. Dans ces conjonctures, tout imaginaires, Maître François serait parti de Reims le 27 juillet avec son patron ou bien l'aurait rejoint à une étape de la route, par exemple à Lyon, et serait arrivé deux mois après à Rome.

Cette hypothèse, que les biographes n'admettent point, détournés qu'ils sont par des pièces que nous examinerons tout à l'heure, ferait disparaître le vide d'une année qui s'offre dans la vie de Rabelais. En outre, elle serait plus

1. J. Plattard, *Le Quart Livre de Pantagruel, édition de 1548*, p. 6.

2. Si l'on admet la présence de Rabelais à Paris, en juillet 1547, il faut admettre aussi sa présence à Lyon en 1525.

vraisemblable et surtout plus conforme aux mœurs du temps. Ne semble-t-il pas étonnant qu'après avoir écrit au cardinal du Bellay, le 6 février 1547, la lettre presque désespérée que nous avons mentionnée plus haut, Rabelais soit resté encore plus d'un an à Metz, comme le laissent entendre ses biographes? D'autre part, on nous représente l'écrivain partant seul, au printemps de 1548, pour entreprendre le voyage de Paris à Rome : c'est tout à fait invraisemblable. Ce voyage, qui durait à grandes étapes un mois, était le plus difficile, le plus coûteux et le plus périlleux, à cause des divisions politiques et militaires de l'Italie. Seuls les princes ou ambassadeurs, les agents diplomatiques et les courriers, protégés les uns par leur dignité, les autres par leur fonction et leurs services, entretenaient le va-et-vient sur un itinéraire que les variations de la politique, de la guerre et de la santé publique modifiaient sans cesse. Quelle que soit la date du départ de Rabelais, il faut considérer comme certain qu'il a voyagé en troupe.

Laissons l'hypothèse de côté pour examiner sur quelles pièces se fonde l'opinion des biographes qui placent au printemps de 1548 le départ de Maître François pour l'Italie. Ces documents, sauf oubli, sont au nombre de trois : *L'Almanach pour 1548;* l'édition du *Quart Livre de Pantagruel* (édition dite partielle, Lyon, 1548); enfin une quittance donnée par Rabelais à la banque Benvenuto Olivieri de Rome, le 18 juin 1548.

Seul, ce dernier document a une valeur biographique directe. En voici le texte, fort bref, d'après le fac-similé et la transcription publiés par M. Heulhard :

Je moy Francoys Rabeles, medecin de monseigneur reverendissime du Bellay, confesse avoir receu de M. Benvenuto Olivier et comp[agnie] de Rome la somme de trente deulx escuz d'or en or, lesquelz 32 escus il m'ont payez en vertu d'une lettre de change du XVIIIe de may dernier passé de Thomas Delbenne et comp[agnie] de Paris et eulx à l'instance de Me Arnauld Combraglia. Et en foy de ce j'ay faict faire la

présente tierze quittance, laquel sera soubscripte de ma propre main. Ce XVIIIe de juing 1548, en Rome.

Ita est. F. RABELAIS, manu propria[1].

De ce document, M. Heulhard a tiré les déductions suivantes, que personne, à notre connaissance, n'a contestées : « A l'appel du cardinal, Maître François se démit de ses fonctions (vers le mois d'avril 1548), quitta aussitôt la Lorraine, vint à Paris (en mai), passa chez Thomas Delbenne et Arnault Combraglia, l'un banquier, l'autre payeur du cardinal, pour toucher les termes échus de sa pension, et prit la route de Rome, muni d'une lettre de change qui montait à trente-deux écus d'or. Le 18 juin, il était auprès de du Bellay et touchait la somme en question chez Benvenuto Olivieri, riche marchand florentin[2]. » Devant l'audace de ses propres déductions, M. Heulhard lui-même a été pris de remords et a mis cette note : « Je suppose du moins que les choses se sont passées ainsi[3]. »

Le document, daté du 18 juin 1548, nous offre, sous une forme très sommaire, la simple quittance d'une lettre de change de trente-deux écus d'or. Quant à l'authenticité de cette pièce, elle nous paraît prouvée indiscutablement par l'insignifiance du fond et par le fait que la signature seule est autographe.

Examinons maintenant ce qu'on en peut tirer. D'abord, il n'y est nullement dit que Rabelais soit arrivé récemment de Paris, ni que la traite lui ait été remise en mains propres avant son départ. En outre, la nature de la dette, dont Maître François donne quittance, n'est pas indiquée, ce qui est assez rare dans les pièces de ce genre. Rabelais, il est vrai, prend le titre de « médecin de Monseigneur Rme du Bellay », mais il n'y faut voir qu'une qualité sans rapport avec le paiement effectué. Aussi bien, Combraglia lui-même n'est pas qualifié, d'où l'on peut

1. A. Heulhard, *Rabelais, ses voyages en Italie...*, p. 261-263.
2. A. Heulhard, *op. cit.*, p. 261-262.
3. *Op. cit.*, p. 261, n. 2.

conclure qu'il a agi comme privé et non comme mandataire du cardinal du Bellay. La seule et vraie traduction de cette quittance peut être formulée ainsi : Arnault Combraglia, débiteur envers Rabelais d'une somme de trente-deux écus d'or, a chargé, le 18 mai 1548, le comptoir parisien de la banque Delbenne d'en effectuer le paiement à Rome, paiement qui, de fait, fut effectué le 18 juin par l'intermédiaire de la banque Benvenuto Olivier. Il s'agit là d'une simple lettre de change, opération de banque courante au XVIe siècle et qu'employait le Roi lui-même pour le paiement de ses agents à Rome.

Bien plus, si l'on veut tirer de cette quittance des indications touchant la date du départ de Rabelais pour l'Italie, ces indications sont justement contraires à l'opinion qui place le voyage de l'écrivain au printemps de 1548. Supposons, comme on le dit, que Rabelais soit parti de Paris en mai : il paraît absurde que Maître François se soit fait délivrer, partant pour l'Italie, une traite payable à Rome, alors qu'il pouvait lui-même toucher la somme de Combraglia avant de quitter Paris; l'opération de banque eût été sans objet.

Enfin, pour terminer, relevons une contradiction. On nous dit que Rabelais quitta Metz pour entrer au service de du Bellay à Rome : en partant pour l'Italie, il n'avait donc pas droit à toucher une pension du cardinal avant d'être arrivé à Rome. Et si l'on explique le paiement de cette somme comme une sorte d'indemnité de voyage, il paraîtra invraisemblable que Rabelais ne l'ait pas touchée avant son départ de Paris.

On peut donc conclure sûrement : cette quittance ne prouve pas que Rabelais soit parti pour l'Italie au printemps de 1548; au contraire, l'écrivain était à Rome depuis un temps assez long, puisque Arnault Combraglia, pour lui payer une dette, faisait les frais d'une lettre de change.

Le problème du *Quart Livre de 1548* nous offre beaucoup plus de difficultés. Nous prendrons pour base de discussion l'excellente édition publiée par M. Plattard :

si nos conclusions sont différentes de celles qu'il a formulées dans son introduction, nous avons cependant tiré le plus grand profit de ses remarques judicieuses.

On sait que trois questions sont à résoudre au sujet de cette première forme du *Quart Livre :* quelle est la date de la composition? Quelle est la date précise de la publication? Enfin, quelles sont les raisons de cette publication prématurée? M. Plattard répond ainsi : « La rédaction du texte de l'*édition partielle* n'était pas achevée en janvier 1548 et elle prend date entre 1546 et 1548. Le *Quart Livre* ne put pas paraître avant le mois de février 1548. Cette publication avait probablement pour objet d'attester le caractère purement plaisant et nullement satirique des œuvres de Rabelais[1]. »

Sur le défaut de liaison entre les parties principales du *Quart Livre*, dans l'édition partielle, et l'indépendance dans la composition, M. Plattard a fait des remarques définitives.

Le chapitre I se rattache étroitement à la dernière partie du *Tiers Livre :* « Tout permet de croire, écrit l'éditeur, qu'il n'y a pas eu grand intervalle entre la rédaction des derniers chapitres du *Tiers Livre* et celle de ce premier épisode du *Quart Livre;* elles sont probablement contemporaines[2]. » Cette observation nous permet d'assigner à ce chapitre la date de 1546.

Pour les chapitres II et III, nous pouvons atteindre peut-être une date plus précise. Ces deux chapitres sont remplis par la querelle de Panurge et de Dindenault, épisode dont la composition semble bien homogène. Or, au début de cet épisode, on trouve une indication chronologique que les commentateurs ont relevée, mais dont ils n'ont point reconnu toute l'importance : « ... ayans advertissement que, sur la fin du mois de juillet subséquent,

1. J. Plattard, *Le Quart Livre de Pantagruel, édition partielle*, p. 7 et 58.
2. *Op. cit.*, p. 23.

estoit l'assignation du chapitre général des Lanternes[1]. » Personne ne doute que l'allusion ne se rapporte à la sixième session du concile général convoquée à Trente le 29 juillet 1546. Il est déjà très remarquable que, parmi tant de dates de convocations et de sessions du concile, Rabelais ait retenu celle-ci, mais il est encore plus curieux qu'il ait choisi la date de convocation pour une session qui, en réalité, n'eut pas lieu. Massarelli écrit, dans son *diaire* du concile, à la date du 29 juillet 1546 : « Erat dies indictae 6 sessionis, sed differtur ob causam supradictam[2]. » Le passage cité ne s'explique donc que si l'on suppose Rabelais écrivant pendant l'été de 1546 et avant le 29 juillet. On voit quelle précision nous permet d'atteindre l'allusion au concile de Trente. — Je me hâte de dire, cependant, que c'est dans le chapitre III que se trouve la mention des « nouveaux Henricus », écus qui auraient été frappés, suivant tous les biographes, en 1548. Cette question touche plutôt à la date de publication de l'*édition partielle* et nous tâcherons de l'éclaircir tout à l'heure.

Le chapitre IV ne fournit aucun élément qui permette d'en fixer la date de composition. Par contre, dans le chapitre V, on trouve une indication précise que Rabelais lui-même a soulignée, semble-t-il, en préparant l'édition de 1552. Nous voulons parler de l'anecdote de Bernard Lardon, qui préférait aux palais de Florence les rôtisseries d'Amiens. « Vous me reduisez en recordation, dit Epistemon, ce que je vy et ouy en Florence, il y a *environ douze ans*. » Dans l'édition de 1552, Rabelais a changé « douze » en *vingt* ans. Ce changement n'a pas été expliqué. Il nous paraît indiquer simplement le temps écoulé entre la composition de ce passage et sa revision en 1552.

1. Ed. Plattard, p. 75.
2. *Concilii Tridentini diariorum pars prima*, éd. S. Merkle (Fribourg-en-Brisgau, 1901, in-4°), p. 564.

Ainsi, la date de la première composition se trouve fixée en 1544[1].

Les derniers chapitres ne peuvent être datés précisément. Pourtant, l'épisode célèbre de la tempête n'est pas isolé dans l'œuvre autant qu'on l'a dit. L'allusion au « concile de Chesie » et l'énumération des « bons et beatz pères Concilipetes » doivent être rapprochées du passage où Rabelais mentionne, au chapitre II, « l'assignation du chapitre général des Lanternes ». Cette référence pourrait suggérer, comme date de composition, l'année 1546. Mais l'hypothèse est contestable[2].

Ce qu'il importait de montrer, c'est que, — mise à part la mention des « nouveaux Henricus », que nous tâcherons d'expliquer, — tous les éléments chronologiques, épars dans l'édition partielle du *Quart Livre*, semblent prouver que le texte de cette édition a été rédigé avant la fin de l'année 1546.

Sur les caractères généraux de la rédaction publiée en 1548, nous ne saurions mieux dire que M. Plattard. « Elle se présente à nous comme hâtive et inachevée... Rabelais considérait cette rédaction, même dans les parties qu'il livrait au public, comme imparfaite... Au moment où Rabelais livre son manuscrit à l'éditeur lyonnais, il n'a pas encore eu le temps de coordonner entre eux les divers épisodes de son ouvrage. Des raccords et des sutures manquent par endroits[3]. »

Essayons maintenant d'établir quelle fut la date précise de publication de cette première forme du *Quart Livre*.

Si l'on plaçait, suivant les conjectures que nous présentions plus haut comme imaginaires, le départ de Rabelais pour l'Italie à la fin de juillet 1547, en compagnie du car-

1. Comparez le chap. V de l'éd. Plattard, p. 86, et le chap. XI de l'éd. Marty-Laveaux, t. II, p. 307.
2. Cf. dans l'éd. Plattard, p. 96 et 75.
3. *Op. cit.*, p. 7-8.

dinal du Bellay, on pourrait former deux hypothèses. Dans la première, que nous écartons tout à fait parce qu'elle est invraisemblable, l'écrivain eût renvoyé d'Italie à l'éditeur lyonnais son manuscrit. Dans la seconde, Rabelais, passant par Lyon vers le 10 août 1547 et ayant besoin d'argent, aurait cédé aux sollicitations de son éditeur et lui aurait remis, sans prendre le temps de les corriger, les extraits un peu incohérents et assurément inachevés qui forment l'édition partielle du *Quart Livre*. Cette dernière hypothèse expliquerait fort bien l'apparence bizarre de cette édition.

Mais une objection s'élève tout de suite, à savoir que l'édition partielle porte la date de 1548. Il faut invoquer ici les conclusions pénétrantes, tirées naguère du premier livre de *Pantagruel* par M. Abel Lefranc, sur le rapport qui existait au XVIe siècle entre la date des foires et la date réelle de publication des livres. « La date des foires fixait celle de l'apparition des livres destinés au grand public et à une abondante diffusion[1]. » De plus, M. Lefranc a démontré que les almanachs ou *prognostications* étaient mis en vente, comme aujourd'hui, dans les derniers mois de l'année qui précédait celle de leur date[2]. On peut donc avancer que l'édition partielle du *Quart Livre* fut mise en vente à Lyon au moment de la foire qui commença le 3 novembre 1547, et que la date 1548, imprimée sur la couverture, est une postdate, suivant l'usage qu'a conservé la librairie de nos jours.

Reste la mention des « nouveaux Henricus ». C'est au chapitre III de l'édition partielle que Panurge montre « son escarcelle pleine de nouveaux Henricus »[3]. Si l'on accepte le commentaire historique que donnent sur ce passage tous les biographes, on ne peut, en effet, placer la date de publication du *Quart Livre* avant le printemps

1. A. Lefranc, *Les dates de publication du « Pantagruel »* (*R. É. R.*, t. IX (1911), p. 151 et suiv.).
2. *Ibid.*
3. Éd. Plattard, p. 78.

de 1548. M. Plattard, après M. Heulhard, formule ainsi ce commentaire : « C'est en vertu d'une ordonnance du 31 janvier 1548 que furent frappés les nouveaux Henricus que Panurge fait sonner dans son escarcelle. On peut donc dire que le *Quart Livre* ne put pas paraître avant le mois de février 1548[1]. »

Quelle est la valeur de cette affirmation historique? Les commentateurs s'appuient sur un passage de la *Numismatique* de Cartier, dont voici le texte (p. 347) : « Les *Henris*, monnaie d'or frappée par Henri II seulement, le furent pour la première fois en vertu d'une ordonnance de 1549 (31 janvier 1548, v. st.); une seconde émission eut lieu en 1551. » Il me semble absolument évident que l'ordonnance, citée par Cartier, est, comme il le dit lui-même, du 31 janvier 1549 (n. st.). Plus explicite que Cartier est Le Blanc (*Traité historique des monnoies de France*, p. 331) : « Le dernier jour du mois de janvier 1548 [v. st.][2], le Roy ordonna qu'aux escus et demi-escus au soleil on mettroit son effigie d'après le naturel, ayant la couronne sur la teste et pour légende HENRICUS D. G. FRANCORUM REX; de l'autre costé l'escusson aux armes de France, la couronne fermée au-dessus, de chaque costé de l'escu un H couronné, avec la légende ordinaire XPS. VINCIT, et *à la fin l'année 1549*. » Les monnaies, reproduites par Le Blanc, portent en effet la date de 1549. Plus récemment, MM. Arth. Engel et R. Serrure (*Traité de numismatique moderne et contemporaine*, 1897, 1re partie, p. 7-9) confirment cette date de 1549. Enfin, M. Em. Levasseur, dans son *Mémoire sur les monnaies du règne de François Ier* (1902)[3], ne mentionne pas d'écus d'or de Henri II avant la même date de 1549.

Il est inutile d'insister. L'ordonnance du 31 janvier 1549 (n. st.) ou 31 janvier 1548 (v. st.) n'a aucun rapport avec

1. J. Plattard, *Le Quart Livre*, introduction, p. 7.
2. Le Blanc ne fait jamais la conversion des dates en nouveau style et place ainsi l'avènement de Henri II au 31 mars 1546.
3. *Ordonnances de François Ier*, t. I, p. CLXXIV, n. 3.

la mention des « nouveaux Henricus », qui se trouve dans l'édition partielle du *Quart Livre*, à moins que l'on ne veuille faire dater cette édition de 1549, ce qui est impossible.

Cette mention des « nouveaux Henricus » est-elle donc une énigme? Nous ne le croyons point. Elle appartient, nous l'avons dit, à l'épisode fameux de Dindenault et de Panurge, dont l'allusion au « Chapitre général des Lanternes » nous a permis de fixer la date de composition avant le 29 juillet 1546. On peut supposer avec beaucoup de vraisemblance que la première rédaction de Rabelais portait « Franciscus »[1] et que la modification en « nouveaux Henricus » a été faite, après l'avènement de Henri II, peut-être au moment de mettre sous presse. Mais on nous objectera que c'est seulement reculer la difficulté et que, si l'ordonnance du 31 janvier 1549 n'est pas applicable aux « nouveaux Henricus » du *Quart Livre*, il reste à expliquer la mention de cette monnaie. On peut répondre à cette objection sans difficulté. Le Blanc, dans son *Traité des monnoies* (p. 331), nous apprend, en effet, que, dès le début du règne de Henri II, furent frappés à la monnaie de Paris « des doubles escus d'or qu'on nomma *Henris :* ils devoient avoir d'un côté la teste du Roy couronnée et de l'autre, en forme de croix, quatre H couronnés, dans les angles une fleur de lys, et pour légende *donec totum impleat orbem*, qui étoit la devise du Roy; au haut de la croix, un soleil qui étoit la marque des escus d'or introduite par Louis XI ». Le Blanc laisse entendre que les lettres patentes du 31 janvier 1549 n'eurent pour objet qu'une réforme de cette première frappe.

Nous pourrions arrêter ici nos observations sur l'édition partielle du *Quart Livre*. Mais ces observations ne seraient pas tout à fait claires si nous négligions d'éclaircir les motifs de la publication prématurée faite par Rabe-

1. Sur les « Franciscus », voy. le mémoire de M. Levasseur, *supra cit.*

lais de son œuvre. M. Plattard explique en ces termes les raisons de l'écrivain : « Il est permis de conjecturer que la publication partielle de 1548 se rattache au dessein d'établir son innocence et d'enlever à ses ennemis tout prétexte pour le discréditer dans l'esprit du roi. Que pourraient-ils trouver à reprendre dans la rédaction de 1548[1] ? »

Cette explication nous paraît inacceptable. Si Rabelais était animé des intentions de résipiscence qu'on lui prête, il n'avait point de meilleur moyen de le montrer que de se taire ou d'écrire des livres d'édification. L'édition partielle du *Quart Livre* est-elle un livre d'édification? Est-elle même un livre de ton plus révérencieux et d'orthodoxie plus sûre que les ouvrages antérieurs de Maître François? Il faut bien de la peine pour y découvrir tant de repentir. Je passe sur les irrévérences. Mais, quant à l'orthodoxie, Rabelais lui-même n'a-t-il pas reconnu que son texte primitif n'était pas très pur, puisque, dans l'édition de 1552 pourtant si audacieuse, il a introduit des corrections prudentes? L'épisode de la tempête nous en fournit deux exemples. D'abord : « La raison est baillée par les Pitagoriens, déclare Pantagruel dans la première édition au sujet de l'ennui de périr en mer, pour ce que l'âme est feu et de substance ignée : mourant donc l'homme en eau (élément contraire) leur semble (toutesfois le contraire est vérité) l'asme estre entierement esteincte. » En 1552, Pantagruel, fort réservé, ne dit plus rien de la doctrine matérialiste des « Pitagoriens »[2]. Encore : « Si je n'en parle selon les décretz des Mateologiens, dit Epistemon dans la première version de son discours, ilz me pardonneront : j'en parle par livre et authorité. » Le même Epistemon, en 1552, qui ne désire point risquer sa vie en défendant l'interprétation personnelle des Livres Saints contre les Théologiens, supprime la boutade[3]. Au sur-

1. J. Plattard, *op. cit.*, introduction, p. 59.
2. Cf. éd. Plattard, p. 102, et éd. Marty-Laveaux, t. II, p. 351.
3. Cf. éd. Plattard, p. 104, et éd. Marty-Laveaux, t. II, p. 353.

plus, l'absence de nom d'imprimeur dans le titre de l'édition partielle n'est-il pas l'effet de quelque prudence?

A vrai dire, les raisons de la publication prématurée du *Quart Livre*, il faut les chercher dans un domaine plus matériel. Rabelais partait pour l'Italie, au mois d'août 1547 : il avait besoin d'argent et, son imprimeur lui ayant demandé une œuvre, l'écrivain donna son manuscrit tel quel, sans rien changer à la rédaction de premier jet, car, obligé de suivre le cardinal du Bellay, il n'avait le temps ni d'achever ni de corriger son récit. Au surplus, il ne risquait pas sa sécurité en publiant une suite au *Tiers Livre*, puisqu'il quittait la France et échappait ainsi aux fureurs de la Sorbonne. Enfin, pour terminer ces remarques sur l'édition partielle du *Quart Livre*, on observera qu'entre le mois d'août et le mois d'octobre 1547 se trouve juste le temps nécessaire à l'impression de l'ouvrage, qui fut mis en vente probablement, comme nous l'avons dit, à la foire de Lyon du 3 novembre.

Nous ne nous arrêterons point à l'*Almanach de 1548*. Les arguments donnés sur la date du *Quart Livre* s'appliquent *a fortiori* à l'almanach.

De toute cette discussion, on peut conclure que rien ne s'oppose, dans les textes connus, à ce que Rabelais soit parti pour l'Italie, en compagnie du cardinal du Bellay, à la fin de juillet 1547, mais au contraire que la chronologie, les circonstances historiques, la critique des documents et en particulier l'examen de l'édition partielle du *Quart Livre* corroborent cette hypothèse.

* * *

Pour fixer la date du retour d'Italie de Rabelais, nous avons, par fortune, les moyens d'atteindre la certitude.

Après le conclave de 1550, Jean du Bellay, nous l'avons dit, partit de Rome, le 19 juillet, pour rentrer en France. Vers le 25 juillet, à Scarperia, petit village situé dans les montagnes de l'Apennin toscan, sur la route de Florence

à Bologne, le cardinal fut frappé d'une grave attaque de maladie qui le retint plusieurs jours au milieu d'une région peu confortable. Du Bellay dut implorer le secours des médecins de Cosme de Médicis, duc de Florence. Les lettres que le cardinal adressa à celui-ci prouvent d'une manière indiscutable que Rabelais n'était plus dans sa compagnie. Voici ces documents inédits :

I.

Monseigneur. Je ne vous scauroys trop humblement mercyer de ce qu'il vous a pleu me faire visiter par ce porteur, ne de voz tant honnestes offres, lesquelles j'accepte. Monseigneur, j'ay baillé l'estat de ma malladie à ce dict porteur par ung memoyre que me a faict ung vieil bon homme de medecin que j'ay trouvé cy alentour, duquel j'ay esté bien secouru. Mays, pour ce que je suys en lieu où je ne puys avoyr tout ce qui me seroyt necessaire pour ma guerison, je vous supplye commander à quelqu'ung de voz meilleurs medecins qu'après avoir veu le memoire susdict, il me vienne trouver en ce lieu pour ayder à l'autre. Etc. De Lescarperie, ce sabmedi matin.

Vostre très humble serviteur,

J., cardinal du Bellay[1].

II.

Monseigneur. Dieu sçayt si tous voz serviteurs m'ont icy, chacun endroict soy, faict cognoistre qu'ilz cognoissoyent l'intention de leur maistre et si, entre aultres, me y estoyt necessaire le soin, scavoir et prudence de vostre premier medecin. Vous estez, Monseigneur, cause, par le service qu'ilz m'ont faict et par le grant secours que m'avez departy, que je me voys mectre en chemin plus sain que je ne fuz de longtemps; et par là ay congneu par effect l'amytié dont par cy devant il vous avoyt tant pleu m'asseurer, trouvant avec ce prouve bien certaine de la liberalité et honnesteté dont, entre les aultres vertuz, je vous avoye ouÿ louer en plusieurs endroictz. Vray est que, pour me donner plus claire cognois-

1. Arch. d'État de Florence, Mediceo, 3719, fol. 768; original autographe.

sance de chascun de ces deulx poinctz, Madame vous a voulu ensuyvre et accompagner en courtoysie, comme elle a le bruyct de faire en toutes aultres qualitez appartenantes à vostre grandeur et à la sienne. Etc. De Lescarperie, le dernier de juillet.

Vostre très humble serviteur,

J., cardinal du Bellay[1].

Rabelais ne se trouvait donc plus, en juillet 1550, parmi les serviteurs attachés à la personne du cardinal du Bellay. Était-il resté à Lyon, en novembre 1549, ou bien, ayant assisté au conclave, était-il rentré en France avant son patron, au printemps de 1550? On peut, ce semble, affirmer que Maître François, parti de Rome, le 22 septembre 1549, dans la troupe de « dix ou douze serviteurs », qui accompagnait le cardinal, et arrivé à Lyon à la fin du mois d'octobre, ne suivit pas du Bellay, qui s'embarqua précipitamment, sur l'ordre du roi, pour retourner en Italie.

En effet, Massarelli nous donne, dans son *Diaire*, la liste des gens qui assistèrent le cardinal du Bellay pendant le conclave de 1549-1550 :

Joannes de Ferrieres, clericus Lingonensis diocesis;
Franciscus de Bolleris, clericus Taurinensis diocesis;
Ricardus Berta, clericus Carnotensis diocesis;
Petrus Belardus, clericus Sagiensis diocesis;
Carolus Maroult[2].

L'absence de Rabelais est d'autant plus significative qu'on admit, parmi les *conclavistes* des cardinaux, des *physici*, *chirurgi*, *aromatarii*, *barbitonsores*, dont nous savons les noms[3]. Le seul médecin français fut un certain « magister Natalis »[4].

1. Arch. d'État de Florence, Mediceo, vol. 3719, fol. 705; original autographe.
2. *Concilii Tridentini diariorum pars secunda*, éd. S. Merkle, p. 123 et 127.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*

Au surplus, l'œuvre de Rabelais même nous donne à penser qu'il n'assista pas à ce conclave.

On sait quelle place tient, dans les œuvres des poètes qui ont visité Rome au XVIe siècle, et en particulier dans l'œuvre de Joachim du Bellay, la satire des mœurs de la Curie et de la Ville éternelle. Assurément, dans toute l'histoire de la Renaissance, aucun conclave n'offrit plus de scandale que celui de 1550. Or, il est remarquable que Rabelais, au cours de son œuvre, même, — c'est l'indice le plus significatif pour nous, — dans le *Quart Livre de 1552*, n'a jamais fait allusion à cette institution[1].

* * *

Il nous reste à examiner quelles sont les parties de l'œuvre de Rabelais, dont on peut rattacher la composition aux deux années de son dernier séjour à Rome.

Nous n'avons pas à répéter ici les commentaires historiques qui ont été faits autour de la *Sciomachie*, encore qu'il y ait bien à y ajouter et à y corriger[2]. Nous présenterons seulement quelques remarques quant à la forme de ce document.

On sait que le récit de la *Sciomachie*, édité par Sébastien Gryphe à Lyon, en 1549, est donné, dans le titre même, comme « extraict d'une copie des lettres escrites à mon seigneur le reverendissime Cardinal de Guise, par M. François Rabelais, docteur en medicine »[3].

Sur le sens du mot « copie », il n'y a pas à insister autrement que pour faire observer que c'est certainement Rabelais lui-même, nous le montrerons tout à l'heure, qui a livré son œuvre à l'impression, et que la « copie » a

1. On trouve pourtant le mot « conclaviste » dans le *Tiers Livre* (Marty-Laveaux, t. II, p. 182).

2. En tête du récit inédit de la *Sciomachie*, que nous avons publié dans la *Revue*, t. IX, p. 321 et suiv., une faute typographique s'est glissée : au lieu de 14 *mai* 1549, lire 14 *mars*.

3. Ed. Marty-Laveaux, t. III, p. 390 et suiv.

été tirée, non point de l'original, mais d'un brouillon ou d'une minute personnelle.

Ce qu'il importe de remarquer surtout, c'est que la relation de la *Sciomachie*, telle qu'elle a été publiée, n'est nullement un « extraict de lettre », mais une œuvre fortement remaniée pour le public. On peut affirmer sans hésitation que tout le prologue jusqu'aux mots *Tant est que l'on creut par les banques...* a été ajouté après coup. Il n'est point difficile de le prouver. « Au troisieme jour de fevrier M D XLIX, dit Rabelais, entre trois et quatre heures du matin, nasquit au chasteau de Saint-Germain-en-Laye [Louis], duc d'Orleans, filz puisné du Tres-chrestien roy de France Henry de Valois, second de ce nom, et de tres illustre Madame Catharine de Medicis, sa bonne espouse. » Je ne pense pas qu'on puisse s'imaginer Rabelais adressant de Rome ce renseignement au cardinal de Guise, qui était à la Cour et avait assisté lui-même à la naissance du duc d'Orléans. De même, pour qui connait le caractère de Charles de Guise, on ne voit point ce pieux, austère et puissant personnage, envers lequel Maître François avait de bonnes raisons d'observer le respect et la prudence, agréant, dans une lettre privée, l'érudition fantaisiste de Rabelais sur les cas de transmission prodigieuse de nouvelles et sa plaisanterie mal retenue à propos des « Theologiens » et des « Anges gardians ». En dehors du prologue, dans le corps de la relation, se trouvent des allusions qui certainement n'ont pas été écrites à l'intention du cardinal de Guise. Ainsi les passages sur l'horoscope, sur Jan Jordan Ursin, l'évocation de « feu de mémoire éternelle Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, qui avoit avec ses bandes fortifié, gardé et deffendu bien longtemps le chàteau S. Ange contre les Lansquenetz, qui depuis saccagèrent Rome ». Plus loin, le développement sur le régime des eaux du Tibre paraît inopportun dans une lettre au ministre de Henri II. Enfin, les observations dernières de Rabelais sur ce que « de tant de vaisselle d'argent en laquelle tant de gens de

divers estatz furent serviz, il n'y eut rien perdu n'esgaré », n'étaient assurément pas destinées à intéresser le cardinal de Guise.

Je me permets donc de ne point partager l'opinion de M. Plattard qui déclare que, dans la *Sciomachie*, « nulle recherche de l'effet artistique... ne vient altérer le style, qui est celui d'une lettre ou d'un rapport d'ambassadeur »[1]. A vrai dire, on ne trouverait pas une autre lettre d'ambassadeur ni de Rabelais lui-même qui offrît les mêmes caractères. La *Sciomachie* n'est point une œuvre de premier jet.

Essayons de deviner les circonstances et la date exacte de sa publication.

C'est le jeudi 14 mars 1549 qu'eurent lieu, à Rome, « la sciomachie et festins » racontés par Rabelais[2]. Quelques jours après, le cardinal du Bellay apprit quelles accusations de maladresse politique formulaient contre lui, à la cour de France, ses ennemis stimulés par les Guises; en même temps, il reçut la nouvelle de l'arrivée prochaine du cardinal Hippolyte d'Este, qui devait lui enlever la charge de « protecteur des affaires de France » à la Curie et de surintendant de la politique royale en Italie. Une vraie disgrâce atteignait, cette fois, le vieux serviteur des Valois. Il en fut tout abattu[3].

De fait, le 13 juillet, arrivait à Rome le cardinal de Ferrare, Hippolyte d'Este, qui dépouilla Jean du Bellay de la direction des affaires françaises. L'évêque de Paris n'eut pas même la consolation de pouvoir s'en aller en France. Henri II lui donna ordre de continuer, à Rome, l'examen des questions politiques, de concert avec Hippolyte d'Este et l'ambassadeur d'Urfé[4]. Mais cette situation ne pouvait

1. *Le Quart Livre de 1548*, p. 15.

2. Cf. la relation inédite que nous avons publiée dans la présente *Revue*, t. IX, p. 321.

3. A. Serristori au duc de Florence, 1549, 24 avril, Rome (Arch. d'État de Florence, Mediceo, 3268, fol. 84-85; orig.).

4. B. Buonanni au duc de Florence, 1549, 3 septembre, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, 3268, fol. 356; orig.)

durer longtemps : l'arrogance du cardinal de Ferrare et la susceptibilité de Jean du Bellay se heurtèrent bientôt[1]. Celui-ci demanda instamment son rappel : vers le 15 septembre, il reçut une lettre de son frère, Martin, seigneur de Langey, annonçant que le roi lui donnait congé de quitter l'Italie et de rentrer à la Cour, où il serait accueilli de bonne grâce[2]. Comme nous l'avons dit, Jean partit de Rome le 22 septembre; il laissait son rival, Hippolyte d'Este, maître des négociations.

Or, qu'on veuille bien relire le récit de la *Sciomachie*, une fois connus les faits que nous venons de rapporter : on verra tout de suite que Rabelais, sur le récit minutieux des fêtes, — récit très exact et fort semblable à celui que nous donnent d'autres témoins, — a brodé la louange du cardinal du Bellay et de la famille du Bellay, louange qui, dans la situation où était alors le protecteur de Maître François, prend l'apparence d'une apologie.

Nous pouvons donc, semble-t-il, reconstituer les origines de cette œuvre. Le fond du récit est tiré, pour sûr, des lettres que Rabelais, sous sa propre signature ou comme secrétaire du cardinal, adressa à la cour, aussitôt après les fêtes du 14 mars : lettres qu'on retrouvera peut-être un jour dans les papiers, déjà si connus, du cardinal de Guise. Plus tard, sans doute pendant l'été de 1549, Rabelais reprit ses notes, les remania et les augmenta de détails, nés de son érudition ou de sa fantaisie, qui devaient rendre plus agréable au public français le récit de cette fête lointaine.

Il est probable que la *Sciomachie* parut au mois de novembre 1549, en même temps que l'*Almanach pour 1550*. Contrairement à l'usage, l'imprimeur n'a point postdaté cette brochure, bien qu'elle fût publiée à la fin

1. Le même au même, 14 septembre (Arch. et *loc. cit.*, fol. 382; orig.).

2. Le même au même, 19 septembre (Arch. et *loc. cit.*, fol. 385 v°; orig.).

de l'année, parce qu'il importait de lui laisser le caractère d'une relation contemporaine de l'événement.

*
* *

C'est une question de savoir si Rabelais a préparé, en Italie, la seconde édition du *Quart Livre* telle qu'elle devait être publiée en 1552.

On ne peut guère espérer de résoudre cette question. Mais l'examen des renseignements que nous donne lui-même Maître François dans l'épître à Odet et dans le nouveau prologue, ainsi que des faits historiques qui se trouvent mentionnés au cours du livre, nous permettra d'émettre une hypothèse vraisemblable et précise.

Je ne crois pas que l'on ait encore tiré de l'épître à Odet[1] tous les renseignements chronologiques qu'elle contient. Rabelais, après avoir affirmé que son œuvre est essentiellement celle d'un médecin, qui a soin d'égayer l'imagination de ses malades « hors l'offence de Dieu et du Roy », rappelle les attaques et les calomnies contre cette œuvre de « certains Cannibales » et ajoute qu'à la suite de ces ennuis, il avait résolu de déposer la plume : « Plus n'estois deliberé en escrire un iota. » Pour nous, il n'est point douteux que cette déclaration rétrospective soit exacte et sincère : Rabelais est un esprit beaucoup plus précis qu'on ne l'a dit et son langage est toujours plein de sens. L'allusion à la « calomnie de certains Cannibales » s'applique, tout le monde en convient, aux incidents fâcheux qui avaient suivi la publication du *Tiers Livre*. Rabelais aurait donc déposé la plume au lendemain même de cette publication, si l'on entend à la lettre le passage cité. Peut-on objecter contre cette interprétation le fait de l'édition partielle du *Quart Livre?* Nous ne le pensons pas, puisque les extraits publiés dans cette édition partielle avaient été composés, comme on l'a vu plus

1. Éd. Marty-Laveaux, t. II, p. 246 et suiv.

haut, avant la fin de l'année 1546 et par conséquent, je le suppose, avant que la calomnie n'eût dégoûté l'écrivain de poursuivre son œuvre. Au contraire, il est probable que la forme inachevée de l'édition partielle s'explique, — outre les raisons que nous avons fournies, — par la lassitude et l'ennui de Rabelais.

A supposer que Rabelais ait cessé d'écrire en 1546, reste à fixer la date où il a repris la plume. Relisons l'épître à Odet. « Alors me dictes que de telles calumnies avoit esté le defunct roy François adverty... et avoit eu en horreur quelque mangeur de serpens... Aussi avoit son filz nostre tant bon, tant vertueux et des cieulx benist roy Henry... Cestuy evangile *depuys* m'avez de vostre benignité reiteré à *Paris*, et *d'abondant* lorsque naguères visitastez Mons. le cardinal du Bellay, qui, pour recouvrement de santé après longue et fascheuse maladie, s'estoit retiré à Sainct-Maur. » On peut dater à peu près chacune des entrevues que rappelle ici Rabelais. Au cours de la première, Chatillon annonce à l'écrivain que Henri II lui a octroyé un privilège : elle est donc postérieure au 6 août 1550, date du privilège bien connu[1]. Où eut lieu cette entrevue? Il est certain que ce ne fut pas à Paris : le membre de phrase suivant, — « cestuy evangile depuys m'avez reiteré à Paris », — s'oppose nettement à un autre temps et à un autre lieu. La seconde entrevue eut donc lieu à Paris, au cours de l'automne. Enfin Rabelais lui-même place la troisième à Saint-Maur, en présence du cardinal du Bellay, qui s'y était retiré « après longue et fascheuse maladie » : or, nous savons, de source sûre, que c'est au printemps de 1551 que Jean du Bellay résida à Saint-Maur pour y achever sa convalescence[2].

Si l'on entend à la lettre les déclarations qu'ajoute l'écrivain dans l'épître à Odet : « C'est la cause, Monseigneur,

1. Éd. Marty-Laveaux, t. II, p. 2-4.

2. Jean du Bellay l'annonce lui-même au duc de Florence, 1551, 12 mai, Saint-Maur (Arch. d'État de Florence, Mediceo, 3720, fol. 79; orig. autographe).

pourquoy praesentement, hors toute intimidation, je mectz la plume au vent », il faut conclure que Rabelais a complété et remanié le *Quart Livre* entre le printemps de 1551 et le mois de janvier 1552.

Une lecture, même rapide, du *Quart Livre de 1552* permet d'affirmer, si l'on est au courant des événements historiques de cette époque, que la plus grande partie en a été composée pendant l'été et l'automne de 1551. Pour le nouveau prologue, il n'y a pas de doute : on y trouve une allusion à la prise de Tripoli par les Turcs, dont la nouvelle ne parvint en France qu'au début de septembre 1551[1]. Quant au corps même du livre, on peut se rendre compte facilement que les additions de 1552 forment un véritable pamphlet contre le pape et la Curie romaine. Mais ce n'est point un pamphlet d'inspiration générale et de satire vague : il est né de la crise gallicane et de la guerre de Parme. Un examen détaillé, qu'il n'y a pas lieu de poursuivre dans cet article, montrerait toute la valeur précisément historique de la seconde édition du *Quart Livre*. Le pape Jules III s'y trouve pris à partie à toutes les pages; certains chapitres, tel le chapitre LIII, *Comment par la vertu des Décrétales est l'or subtilement tiré de France en Rome*, correspondent aux édits de Henri II et au fameux commentaire de Charles du Moulin sur les petites dates. Au surplus, la condamnation du *Quart Livre*, prononcée le 1er mars 1552 par le Parlement de Paris, marqua la fin de la crise gallicane et précéda de peu la condamnation comme hérétique du légiste Du Moulin lui-même[2].

Il est donc très vraisemblable que, pendant son dernier séjour en Italie, Rabelais a fort peu écrit. Il fut occupé surtout de ses fonctions de médecin, auprès du cardinal du Bellay, que la maladie travaillait sans cesse.

1. Voy. L. Romier, *La crise gallicane de 1551*, dans la *Revue historique*, t. CIX (1912), p. 41-43.
2. Article *supra cité*, p. 55.

*
* *

Si l'on veut bien faire la somme des certitudes, des observations critiques et des hypothèses que nous venons d'exposer, on établira ainsi la biographie de Rabelais depuis 1547 jusqu'à 1551 :

1547, 25 juin. Départ de Metz.

1547, 10 juillet. Mention de séjour à Paris.

1547, 27 juillet. Départ de Reims pour l'Italie, en compagnie du cardinal du Bellay.

1547, vers le 15 août. Passage à Lyon. Remise à l'imprimeur lyonnais des manuscrits du premier *Quart Livre* et de l'*Almanach de 1548* pour être publiés à la foire de novembre suivante.

1547, août-septembre. Voyage par Turin, le Pô (sur barque), Plaisance.

1547, 11 septembre. Arrivée à Ferrare et séjour dans cette ville.

1547, 15 septembre. Entrée à Bologne.

1547, 16 septembre. Départ de Bologne pour l'Ombrie.

1547, 27 septembre. Arrivée à Rome. Logement au palais Sant'Apostolo.

1548, 18 juin. Quittance par Rabelais d'une somme de 32 écus d'or que lui a fait payer Arnauld Combraglia de Paris, par l'intermédiaire des banques Delbenne et Olivieri.

1549, 14 mars. Rabelais assiste à la *Sciomachie* à Rome. Il adresse, sur cette fête, des lettres à la Cour de France, sous sa propre signature ou au nom du cardinal du Bellay.

1549, été. Remaniement du récit de la *Sciomachie* en vue d'une publication.

1549, 22 septembre. Départ de Rabelais de Rome pour rentrer en France en compagnie du cardinal du Bellay.

1549, fin d'octobre. Arrivée à Lyon. Publication de la *Sciomachie*.

1549, vers le 20 novembre. Rabelais reste à Lyon et se sépare du cardinal du Bellay, qui retourne à Rome pour assister au conclave.

1550, après le 6 août. Odet de Chatillon annonce à Rabelais l'octroi que lui a fait Henri II d'un privilège.

1550, automne. Seconde entrevue de Chatillon et de Rabelais à Paris.

1551, printemps. Troisième entrevue de Chatillon et de Rabelais, à Saint-Maur-les-Fossés, chez le cardinal du Bellay, que Maître François a rejoint probablement pour le soigner, au cours d'une grave maladie.

1551, été-automne. Obéissant peut-être aux conseils de Chatillon et de du Bellay, l'un et l'autre très gallicans, Rabelais compose le second *Quart Livre* pendant la guerre de Henri II contre Jules III.

Lucien Romier.

RABELAIS

ET LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

D'APRÈS UN TÉMOIGNAGE DU XVIe SIÈCLE.

Saint-Julien de Balleure, doyen de Chalon, est connu par une *Histoire des Bourgongnons* et aussi par des *Meslanges historiques* parus à Lyon en 1586. Ce dernier ouvrage est un pot pourri, à la mode du XVIe siècle.

L'inspiration de Saint-Julien est nettement conservatrice. Il consacre un de ses chapitres (p. 195 et suiv.) à ce sujet : *De la liberté de conscience*, et condamne cette liberté. Or, il est piquant de le voir inscrire le « Lucien français » au nombre des apôtres de cette hérésie. Après avoir rappelé les noms de quelques-uns des défenseurs du libre examen, il ajoute (p. 199) :

> C'est de là, et des plus modernes, de mesme opinion que le Lucien françois, M. Françoys Rabelais, a tiré sa Religion des Thelemites : et dict qu'au frontispice du Temple d'icelle est escript *fais ce que tu voudras*. A la vérité, ceux qui absolument demandent liberté de conscience semblent en vouloir venir là.

On notera que Saint-Julien établit un lien étroit entre la liberté de conscience et la liberté de la conduite. On trouve là en germe la théorie du P. Garasse sur l'identité entre le « libertinage » intellectuel et le libertinage des mœurs. Ils sont tous deux symbolisés ici par la religion [entendez la communauté] des Thélémites.

Henri Hauser.

COMPTES-RENDUS.

Jean Barnaud. *Pierre Viret, sa vie et son œuvre (1511-1571)*. Saint-Amans (Tarn), G. Carayol, 1911. In-8°, 703 pages. Prix : 12 fr. En dépôt à la librairie H. Champion, Paris.

On sait en quels termes Joachim du Bellay parle de la Genève de Calvin, qu'il avait traversée à son retour d'Italie, à la fin de 1557 :

> Au demeurant (Bizet) l'avarice et l'envie,
> Et tout cela qui plus tormente notre vie,
> Domine en ce lieu là plus qu'en tout autre lieu.
>
> Je ne veis onques tant l'un l'autre contre-dire,
> Je ne veis onques tant l'un l'autre mesdire :
> Vray est que, comme icy, l'on n'y jure point Dieu[1].

Avidité, discordes, médisances sont également les désordres que « Satan deslié et desbridé » entretenait à la même époque dans l'Église réformée de Lausanne, si nous en croyons les dialogues satiriques que Pierre Viret a composés et publiés en 1561 sous ce titre : *Le monde à l'empire et le monde démoniacle*. Le tableau semblerait poussé au noir. Mais l'étude que M. le pasteur Barnaud vient de consacrer à la vie de Pierre Viret montre qu'il répond exactement à une réalité dont nul n'eut plus à souffrir que le premier pasteur de Lausanne.

Pierre Viret appartient à la fois à la théologie protestante par ses exposés de doctrine, à l'histoire littéraire par ses satires religieuses et sociales et surtout à l'histoire religieuse par son ministère à Lausanne et son activité d'apôtre de la Réforme dans le midi de la France.

Comme théologien, Viret est médiocre. Il reproduit la doc-

1. *Les Regrets*, sonnet 136, éd. Chamard, p. 162.

trine de Calvin sans la marquer de son empreinte. Il n'y a de personnel dans ses conceptions que sa doctrine du ministère ecclésiastique, fruit de ses réflexions et de son expérience de pasteur. M. Barnaud, dans le chapitre consacré à ces doctrines de Viret, p. 485-536, a fort bien dégagé les caractères de ces conceptions et montré comment les nécessités de la controverse avec les luthériens, les zwingliens, les anabaptistes, les libertins avaient amené le réformateur « à assurer la prédominance de l'élément doctrinal sur l'élément religieux ». Le désir de maintenir l'orthodoxie de la doctrine l'emporta peu à peu sur la préoccupation d'entretenir la vie spirituelle.

Les pamphlets et dialogues satiriques de Viret, les *Disputations chrestiennes*, le *Monde à l'empire* ont été maintes fois étudiés et appréciés par les critiques. M. Barnaud n'apporte aucune vue personnelle sur ces questions. Même l'aperçu qu'il donne de l'originalité de la langue de Viret, p. 657, nous prouve qu'il faut prendre à la lettre la phrase par laquelle il nous déclare que cette étude « n'est pas de sa compétence ». Il tient pour néologismes des vocables anciens dans la langue et prête gratuitement à Viret des créations de diminutifs que Rabelais employait déjà avant lui, sans avoir eu le mérite de les créer.

Par contre, il convient de louer sans réserves la biographie de Viret qui constitue la part de beaucoup la plus étendue de cette étude. La tâche entreprise par M. Barnaud était difficile. A partir du jour où Messieurs de Berne donnèrent à Viret la place de premier pasteur de Lausanne, après la destitution de Caroli (1537), il fut continuellement engagé dans des conflits de doctrines ou d'intérêts locaux d'une telle complexité que l'histoire en était délicate à débrouiller. Lutte pour l'établissement d'une discipline ecclésiastique à Lausanne, résistance aux empiétements de Messieurs de Berne, et de tous les « diables blancs » qui prétendaient tenir « sous leur patte les povres ministres et prescheurs »; démêlés avec les églises voisines; intervention à Genève en faveur de Calvin; procès avec les anticalvinistes Vandel et Berthelier; procès avec les conseils de Lausanne; et pour couronner cette existence d'apôtre, l'exil, les pérégrinations à Nîmes, à Montpellier, à Orange, à Pau. A l'aide de documents d'archives et de lettres des réformateurs, M. Barnaud a retracé avec une grande précision les multiples péripéties de cette vie liée à toute l'histoire intérieure et extérieure des villes réformées de la Suisse, de 1530 à 1560.

Son livre est un excellent tableau de l'établissement de la Réforme dans la Suisse romande et particulièrement dans le canton de Vaud. Si l'intérêt du lecteur s'attache parfois à cette histoire des églises réformées plus volontiers qu'à la biographie du premier pasteur de Lausanne, la faute n'en est certes pas à M. Barnaud, qui a été inspiré dans tout ce travail par une vive admiration pour Pierre Viret, « vray ministre de Dieu ».

Jean PLATTARD.

Joachim ROLLAND. *La tragédie française au XVIe siècle. Les Juifves, 1580*. Paris, Sansot, 1912, in-8°.

Notre jeune confrère M. Joachim Rolland vient, sous ce titre, de publier le premier volume de l'étude qu'il se propose de faire sur l'ensemble de la tragédie sacrée à l'époque de la Renaissance.

Avec beaucoup de finesse d'esprit et un très sûr jugement, il analysa les sources dont se servit Robert Garnier, il étudia les caractères des personnages de la pièce ainsi que les idées morales qui s'en dégagent la plupart du temps sous forme de sentences; il fit de même un examen très suffisant du style, montrant par des exemples les procédés de versification, les moyens de lyrisme employés par le poète; mais ce qui intéressera tout particulièrement en cette étude les membres de la Société des Études rabelaisiennes, c'est le chapitre consacré à l'influence des événements contemporains sur le choix du sujet.

M. Joachim Rolland incline en effet à penser que le pathétique des descriptions, que fait Robert Garnier, du sac de Jérusalem, de la fuite de Sedecias et des supplices infligés par Nabuchodonosor a dû en partie être inspiré par les malheurs de son temps, où les passions religieuses et les luttes de parti, exaspérées par des représailles sans merci, auraient dû trouver en cette tragédie un exemple salutaire de modération et de tolérance. Rien n'est plus suggestif, en effet, que la lettre-dédicatoire qu'en fit Robert Garnier à *Monseigneur de Joyeuse, duc, pair et admiral de France*, ce fameux mignon de Henri III, dont la famille fournit à la Ligue de si acharnés partisans.

En résumé, l'étude de M. Joachim Rolland se recommande par sa bonne tenue littéraire, la recherche consciencieuse, et

elle nous fait bien augurer de l'intérêt que nous ne manquerons point de prendre encore à la lecture de ses prochaines analyses.

Maurice Du Bos.

Pierre Champion, archiviste-paléographe. *Vie de Charles d'Orléans (1394-1465)*. Paris, H. Champion, 1911, fort volume in-8°, 700 pages avec 16 phototypies. Prix : 15 fr.

Depuis longtemps, notre confrère M. Pierre Champion a fait de Charles d'Orléans son étude de prédilection. Ses travaux sur *Le manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans* (1907), sur *Charles d'Orléans, joueur d'échecs* (1908), sur la *Librairie de Charles d'Orléans* (1909), que la critique érudite avait justement remarqués et loués, ont aujourd'hui un digne couronnement dans ce bel ouvrage sur la *Vie de Charles d'Orléans*.

Pour la première fois, l'existence de ce prince poète est retracée avec une scrupuleuse exactitude, à l'aide de documents d'archives : inventaires, quittances, comptes annuels, parfois même mensuels et journaliers. Ces textes sont fort nombreux pour la seconde partie de la vie de Charles d'Orléans ; ils étaient jusqu'à présent restés inédits. A M. Pierre Champion revient le mérite de les avoir le premier utilisés et, souvent même, découverts. Ils sont plus rares pour les premières années de la vie du prince. Mais le lecteur ne s'en aperçoit que s'il se reporte à l'appareil des références. La trame du récit est aussi riche de détails concrets, de faits précis et de traits pittoresques. M. Pierre Champion connaît si bien les mœurs du xve siècle qu'il a su reconstituer un tableau de l'enfance et de la jeunesse de Charles d'Orléans dont l'authenticité est aussi sûre que celle de cette description de la vie du prince à Blois, dont nous voyons que tous les traits lui sont fournis par des documents comme les quittances de la Chambre des comptes ou les confidences du poète.

Ces premières années de la vie de Charles d'Orléans sont marquées par les épisodes les plus dramatiques de l'histoire de France au début du xve siècle : c'est l'assassinat de Louis d'Orléans, c'est l'expédition des Armagnacs contre Paris, c'est

la terreur cabochienne, c'est la bataille d'Azincourt. Ces faits, si considérables par leurs conséquences et si fameux par les narrations que nous ont laissées d'illustres historiens, M. Pierre Champion les a racontés à son tour avec un art dont l'originalité tient surtout, me semble-t-il, à la précision et au relief des détails choisis. Entre tous ces chapitres, l'attention du lecteur s'arrêtera particulièrement sur ceux qui nous décrivent la captivité de Charles d'Orléans en Angleterre. Sa « prison angloise » fut bien différente de l'idée que l'on s'en fait ordinairement. On est trop enclin à prendre à la lettre les déclarations du poète. Il s'est comparé au fruit d'hiver « mis pour mûrir ou feurre de prison ». Cette paille des cachots n'est qu'une figure de style, un de ces symboles qui étaient « couleurs de rhétorique » pour les poètes du temps, élevés dans le culte des allégories issues du *Roman de la Rose*. Charles d'Orléans n'a connu ni les fers, ni la réclusion, ni le feurre de prison. Un prince captif, au xve siècle, était un revenu trop précieux pour qu'on faillît à veiller sur sa santé. On l'exploitait régulièrement, mais on le traitait avec les égards dus à son rang. Charles, dans ses diverses résidences en Angleterre, pouvait lire, écrire, composer des vers, acquérir des manuscrits, recevoir les visites de ses conseillers venus de France, rencontrer d'autres seigneurs captifs. Nous voyons qu'il acheta divers objets mobiliers d'un grand luxe et qu'il ne dédaignait pas de s'offrir quelques friandises : nougat d'amandes de pin et cotignac à sucre de Lombardie. « S'il l'eût voulu, il aurait reçu, comme Bourbon, chiens, oiseaux et chevaux pour la chasse. Sans doute, il ne le désirait pas. » Il n'a donc pas souffert matériellement de sa « prison », mais l'exil et l'ennui rongeaient sa jeunesse sous un ciel étranger.

La biographie de Charles d'Orléans, pour intéressante qu'elle soit par elle-même, n'est pourtant, dans le dessein de M. Pierre Champion, qu'un moyen d'éclairer la fiction qu'est sa poésie. Il y a un rapport certain entre la vie et l'œuvre poétique de Charles d'Orléans. Celle-ci n'est point une vide allégorie. Il nous en avertit lui-même :

Dedans mon livre de pensée
J'ai trouvé escripvant mon cœur
La vraie histoire de douleur
De lermes toute enluminée.

La difficulté était d'établir la chronologie d'une série de compositions qui s'étendent à travers une longue vie, de la première jeunesse du poète jusqu'à ses derniers jours. En outre, il était fort délicat de discerner les réalités qui se cachent derrière l'allégorie perpétuelle de cette œuvre poétique. M. Pierre Champion semble avoir poussé aussi loin qu'il est possible l'étude de l'autobiographie latente sous les fictions de Charles d'Orléans. On admirera la sagacité et en même temps la prudence qui ont présidé à son enquête sur cette question capitale : quelle est la dame que Charles a sans cesse célébrée, sans jamais la nommer, dans les poésies de l'exil? Et l'on se ralliera à sa conclusion : cette dame n'est autre que Bonne d'Armagnac, la jeune épouse du poète, restée en France (p. 249-271).

Quant aux poèmes écrits à Blois, leur chronologie est comme jalonnée par les dates de certaines fêtes annuelles qui étaient autant d'occasions de rimer rondeaux et ballades : le 1er de l'an, la Saint-Valentin (14 février), le 1er mai. En outre, M. Pierre Champion a su découvrir dans divers événements de la cour de Blois, visites de grands personnages, réceptions, etc., des indices précieux pour établir cette chronologie. Je n'en citerai comme exemple que ses conjectures sur la date du « concours de Blois » illustré par la ballade de Villon qui a pour refrain le thème proposé : « Je meurs de soif auprès de la fontaine. » Après avoir déterminé que c'est entre 1458 et 1460 que se place ce débat, M. Pierre Champion remarque que la reprise de ce thème déjà traité par Charles dans une ballade antérieure à 1451 : « Je meurs de soif en cousté la fontaine », coïncide précisément avec des travaux exécutés au puits du château de Blois. Au mois de mai 1457, un menuisier reçoit « 4 l. 2 s. 6 d. en récompense d'un travail de trois semaines pour visiter certain ouvrage et engin que ledit seigneur veut faire au puits du chasteau de Blois pour tirer l'eau plus aisément... » Charles aura contemplé cette eau qu'il était difficile d'atteindre. Il aura réfléchi qu'elle correspondait à l'image de sa propre vie, à ses désirs si peu satisfaits et apaisés. Ainsi une association d'idées aura été pour lui l'occasion d'un retour sur lui-même :

Je meurs de soif auprès de la fontaine.

Il est superflu d'indiquer quel est pour les rabelaisants l'intérêt de ce beau travail. Sa richesse documentaire lui assure un grand succès auprès des érudits. Si l'art de Charles d'Orléans n'a rien de commun avec celui de Rabelais, du moins les mœurs littéraires dans la première moitié du XVIe siècle n'étaient-elles pas trop différentes de ce qu'elles avaient été dans la seconde moitié du XVe. Les grands seigneurs qui hantaient le « séjour d'honneur » de Blois ressemblaient beaucoup aux poètes courtisans de la cour de François Ier. Par ailleurs, certaines descriptions du décor de la vie noble suggèrent d'intéressantes comparaisons avec les peintures que Maître François nous a tracées du cadre de l'existence oisive des riches et libres Thélémites. Sur la vie en France au XVe siècle, aucun livre, sans doute, depuis la publication de la *Vie de Jeanne d'Arc* d'Anatole France, ne nous avait présenté autant de faits avec autant d'agrément.

Jean PLATTARD.

Eugène SAULNIER. *Le rôle politique du cardinal de Bourbon (Charles X), 1528-1590.* (Fasc. 193 de la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études.*) Paris, H. Champion, 1912, in-8°, v-324 pages.

« Le mardy devant Noël vingt deuxiesme de decembre mil cinq cens vingt troys, environ unze heures du matin, acouche Madame de Vendosme, à la Fere sur Oize, d'un filz qui fut baptisé à la chapelle dud. lieu, et furent ses parrains Anthoine de Bourbon, son frere aisné, et Monsieur de [*sic*], et maraine Madame de Plinoisson et de Trosy, et eut nom Charles [1]. »

C'est l'histoire de cet enfant, qui devait porter par la suite le titre de roi, que M. Eugène Saulnier vient de raconter dans un livre nourri de documents et suivi d'une importante série de pièces justificatives, qui a valu à son auteur le titre d'élève diplômé de l'École pratique des Hautes-Études.

Charles de Bourbon ne fut jamais un aigle, comme on dit, et il se vit effacé dès l'enfance par un cousin plus jeune que

1. *Généalogie de MM. de Lorraine...* Bibl. nat., ms. fr. 5467, fol. 9.

lui de quelques mois, qui fut son compagnon d'études et de jeux au collège de Navarre et qui devint le cardinal Charles de Lorraine. Mais c'était un honnête homme, et il donna une preuve singulière de sa délicatesse de conscience en 1548, lorsque, le pape l'ayant nommé cardinal-prêtre, il supplia Sa Sainteté de le faire cardinal-diacre afin de n'avoir pas à prendre la prêtrise avant d'avoir atteint « l'eage compectent et l'heure que la devotion » lui serait venue. Il avait alors vingt-cinq ans. Si l'on songe combien de tels scrupules étaient rares au temps de Henri II, on comprendra comment le cardinal de Bourbon a passé pour un homme du caractère le plus faible aux yeux de ses contemporains.

Il n'a jamais eu aucun rapport avec Rabelais et son rôle est sans grand intérêt avant la Ligue : ce serait donc sortir de notre cadre que d'analyser sa biographie. Mais nous avons tenu à signaler l'intéressant ouvrage de M. Eugène Saulnier à ceux qui s'intéressent à l'histoire du XVIe siècle : qu'ils prennent la peine de le lire, et ils ne perdront pas leur temps.

J. B.

Henri LONGNON. *Pierre de Ronsard. Essai de biographie. Les ancêtres. La jeunesse.* Paris, H. Champion, 1912, 1 vol. in-8°, XII-512 pages. Prix : 8 fr.

Depuis le jour où Sainte-Beuve, dans son *Tableau de la poésie française au XVIe siècle*, réhabilita le chef de la Pléiade, si injustement condamné par Boileau et l'École classique, jamais peut-être l'œuvre de Ronsard ne fut plus passionnément étudiée, ni mieux goûtée que dans ces dix dernières années. Après l'édition critique des *Amours* publiée par notre confrère M. Hugues Vaganay (1909)[1], après le chapitre consacré par M. Vianey, dans son ouvrage sur le *Pétrarquisme en France* (1909), aux sources des *Amours*, après le *Ronsard poète lyrique*, la *Vie de P. de Ronsard de Binet* et le *Tableau chronologique des œuvres de Ronsard*[2] (1910) de notre confrère M. Paul Laumonier, voici un volume de M. Henri Longnon, riche de

1. Cf. *R. É. R.*, 1911, p. 178-179.
2. 2e édition. La première avait paru en 1903 dans les *Annales fléchoises* (H. Champion, éditeur). Cf. *R. É. R.*, 1910, p. 363-370.

documents et d'aperçus nouveaux sur la vie et l'œuvre du gentilhomme vendômois.

Le sous-titre de cet essai de biographie en indique les grandes divisions. La première partie est une étude sur les ancêtres de Pierre de Ronsard. On sait de quelles origines, étrangères et lointaines, le poète s'enorgueillissait. Il prétendait descendre d'un marquis roumain, dont un fils puîné serait venu, avec une bande d'aventuriers, offrir son aide au roi de France Philippe VI de Valois. En récompense de services rendus dans la guerre contre les Anglais, il aurait reçu des terres sises sur les bords du Loir.

> Or quant à mon ancestre, il a tiré sa race
> D'où le glacé Danube est voisin de la Thrace.
> Plus bas que la Hongrie, en une froide part,
> Est un seigneur nommé le marquis de Ronsart,
> Riche d'or et de gens, de villes et de terre,
> Un de ses fils puisnez, ardant de voir la guerre,
> Un camp d'autres puisnez assembla hasardeux.
> Et quittant son pays, faict capitaine d'eux,
> Traversa la Hongrie et la basse Allemaigne,
> Traversa la Bourgogne et toute la Champaigne,
> Et soudart vint servir Philippe de Valois
> Qui pour lors avoit guerre encontre les Anglois.
>
> (Ed. Blanchemain, t. IV, p. 296-297.)

Binet nous donne le nom de ce cadet, Baudouin, et il remarque dans son panégyrique que « le païs de Thrace devait, aussi bien qu'à la Grèce, donner à la France le surjon d'un second Orphée ». Cette origine roumaine ou hongroise des Ronsard a non seulement trouvé crédit auprès des disciples enthousiastes de l'Orphée de la Renaissance française, mais elle a été adoptée par des esprits critiques, comme Sainte-Beuve; elle est rapportée sérieusement dans nos histoires littéraires [1].

1. Récemment encore, M. Strowski, dans une conférence sur « l'état de poésie » en France avant le XIXe siècle, alléguait l'origine hongroise de Ronsard comme un des facteurs de son tempérament lyrique. « A part Ronsard qui est un très grand poète... *Faut-il ajouter que Ronsard est Hongrois d'origine...* » *Revue des cours et conférences*, 1911, p. 246.

A vrai dire, depuis Bayle, il s'était rencontré maints érudits et maints critiques pour contester l'authenticité de cette ascendance de Ronsard. On en trouvera la liste dans le commentaire historique et critique de la *Vie de Ronsard de Binet* par M. P. Laumonier, p. 53-56. Mais nul n'avait encore fourni contre cette légende les arguments décisifs que produit M. Longnon. « Comment Philippe de Valois eût-il récompensé ces auxiliaires étrangers en les possessionnant en Vendômois, c'est-à-dire dans une contrée qui ne faisait nullement partie du domaine royal et dont le roi ne pouvait par conséquent pas disposer? De plus, s'ils étaient réellement les descendants d'un Baudouin de Ronsard établi en Vendômois seulement après 1328 et doté richement par le roi, comment expliquer que, dès la première moitié du XIVe siècle, c'est-à-dire dès leur arrivée, ces nouveaux venus aient déjà essaimé en Italie et que ceux d'entre eux qui restèrent sur les bords du Loir aient été d'aussi petits vassaux que nous voyons l'être, à la fin du même siècle, les seigneurs de la Poissonnière[1]? » (p. 11-12).

La vérité que M. H. Longnon substitue à cette légende, pour être moins romanesque, n'en est pas moins intéressante. Les Ronsard sont des autochtones des bords du Loir. Dès l'an 1000, une charte nous atteste que des Ronsard étaient possesseurs de terres près de Vendôme. Au XIVe siècle, ils réapparaissent dans des documents d'archives comme « domestiques » de l'hôtel des comtes de Vendômois. Le premier ancêtre certain du poète est André de Ronsard, qui est au XIVe siècle un des quatre *sergents fieffés* de la forêt de Gastine. Cette charge, pour laquelle il rend hommage en 1397 au comte de Vendôme, était un office subalterne. Le sergent fieffé exerçait les fonctions de garde-chasse et de garde forestier. Son devoir était de frapper d'amende ceux qui coupaient le bois mort ou vif et ceux qui laissaient errer leurs animaux domestiques dans la forêt. Par contre, il avait le droit de chasser le lièvre, la fouine, le goupil et même de capturer les bêtes de chasse noble, cerfs, chevreuils et sangliers, lorsqu'il les trouvait « navrées ou entemmées ». Ses revenus étaient le sixième des amendes et les droits de pacage et de lignage.

1. Ou plutôt de la Possonnière, comme l'atteste Amadis Jamyn, qui fut secrétaire de Ronsard. M. Longnon regrette cette orthographe, sans alléguer aucune raison (p. 421).

Cette charge de sergent se transmettait comme un fief ordinaire de père en fils. Et voilà les origines ataviques de l'amour de Ronsard pour sa forêt natale.

A partir d'André, la famille des Ronsard ne cesse de s'élever. Le grand-père du poète entre au service de Louis XI et figure dans la compagnie des cent gentilshommes de l'hôtel du roi. Son père, Louis, fut le plus aventureux des Ronsard. Il prit part à toutes les guerres d'Italie, passa vingt-deux fois les Alpes, gagna l'ordre de Saint-Michel, fut nommé maître d'hôtel du Dauphin et l'accompagna pendant sa captivité en Espagne. Il fut l'un des seigneurs de la Cour les plus cultivés. Il fit reconstruire dans le goût italien le manoir de la Possonnière, pratiqua les poètes latins et rima des vers français[1]. — Sur tous ces ascendants du poète, sur son père, sa mère, ses oncles et ses frères, M. H. Longnon a rédigé de substantielles notices, ici corrigeant ou corroborant les études de ses devanciers, là utilisant de petits faits restés inaperçus, le plus souvent apportant une moisson de documents inédits. C'est la partie la plus neuve et la plus solide de son livre.

Certes, il a conduit avec la même conscience ses recherches sur la jeunesse de Ronsard. Mais, après les travaux de M. Chamard, de M. Augé-Chiquet et de M. Laumonier, il était à prévoir que sur le collège de Coqueret, sur l'initiation des poètes de la Pléiade aux humanités, sur la formation du génie poétique de Ronsard, il ne restait qu'à glaner dans les textes du XVIe siècle quelques notes complémentaires. M. Longnon rend à ses prédécesseurs l'hommage qui convient vraiment à des travaux de critique historique et érudite : il les utilise, il les discute, il les cite. Cependant, on se demande parfois s'il a apprécié justement les grands services qu'ils ont rendus à notre connaissance de la Renaissance française. Cette « étude d'ensemble des sources de la Pléiade » qu'il appelle de ses vœux dans une note[2], elle existe; occupe même la place principale dans leurs ouvrages; elle est d'une richesse et d'une précision fort appréciées par quiconque se préoccupe

1. De la correspondance de ce personnage, pourquoi M. Longnon ne transcrit-il, p. 499, qu'une des deux lettres conservées à Chantilly, que M. Laumonier a publiées dans les *Annales fléchoises* de 1911? Cf. notre Chronique, dans *R. É. R.*, 1911, p. 478.

2. P. 178, n. 1.

d'examiner dans les poèmes de Ronsard l'originalité artistique. M. Longnon aurait eu le plaisir de le constater si « l'étude des questions littéraires que soulève la biographie de Ronsard » ne s'était pas trouvée, comme il l'avoue, en dehors de son plan.

Naturellement, cet essai de biographie comportait une enquête sur les amours de jeunesse de Ronsard. La question n'est pas ici de celles qui n'intéressent qu'une curiosité grivoise. Elle importe à la connaissance du génie artistique de Ronsard. Où sont dans ses poésies amoureuses les souvenirs de sensations éprouvées par l'homme et où sont les fantaisies de l'imagination du poète? Où s'arrête la réalité et où commence le rêve? Comment les réminiscences livresques se combinent-elles avec les expériences personnelles? Dans quels cas la poésie est-elle l'idéalisation d'une sensualité grossière? Dans quels cas au contraire acheve-t-elle ce qui n'avait été qu'ébauché dans la vie réelle? — Autant de problèmes qui trouveraient leur solution dans une connaissance précise des amours de Ronsard.

Or, sur cette question, ce que nous savons de certain se réduit à peu de chose. 1° La Cassandre qui a inspiré la plupart des sonnets du 1er livre des *Amours* est Cassandre Salviati, fille de Bernard Salviati, banquier et propriétaire du château de Talcy, âgée de quatorze ans lorsque Ronsard la rencontra à Blois le 21 avril 1545. Cette identification nous est garantie par une phrase d'Agrippa d'Aubigné : « J'ay cogneu Ronsard privéement... Nostre cognoissance redoubla sur ce que mes premiers amours s'attachèrent à Diane de Talsi, nièce de Mlle de Pré, qui étoit sa Cassandre. » En effet, le 23 novembre 1546, Cassandre épousait Jean de Peigné, seigneur de Pré. (Contrat de mariage découvert par Martellière dans les archives du Loir-et-Cher en 1904.)

2° Ronsard a surtout aimé Cassandre en littérateur et en artiste. « Il prit son aventure pour une matière à développements plastiques, érotiques, psychologiques... Il voulut, dans la plupart des nombreuses pièces qu'il lui consacra, « contenter son esprit », c'est-à-dire satisfaire son imagination, se donner par écrit l'illusion de la réalité rêvée et feindre à propos de sa douce ennemie tous les tourments et toutes les joies de l'amour » (Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, p. 42-43). « En lisant le *Canzoniere* de Pétrarque, ardente et pieuse

offrande à la seule Laure de Noves, il pensait à Cassandre Salviati et son imagination lui peignait Laure sous les traits de Cassandre... Il fit mieux que d'imiter Pétrarque, il entra dans ses intentions, y conforma ses sentiments, épousa le plan général de son œuvre, en adopta les principaux motifs... » (H. Longnon, *Pierre de Ronsard*, p. 324 et 350-351).

3° A ce *Canzoniere* d'amour courtois qui constitue le fond principal du 1er livre des *Amours* sont mêlées des pièces libertines ou sensuelles qui n'ont pas été inspirées par Cassandre, mais par d'autres maîtresses, Rose, Madeleine, Macé, Marguerite, Jeanne, etc. « Il est certain que Ronsard aimait ailleurs, tout en protestant de sa passion pour Cassandre... » (Laumonier, p. 45). « Les sensuelles infidélités qu'il ne comptait pas, Ronsard les avait donc chantées en même temps que Cassandre » (H. Longnon, p. 351).

Comment faire le départ entre les pièces inspirées par Cassandre et celles qui se rapportent à d'autres amours? C'est ici que commencent les difficultés et le désaccord entre les deux derniers biographes de Ronsard. Avec la circonspection qu'exige une matière si délicate, M. Laumonier s'était contenté d'indiquer que Macé, Marguerite et Rose avaient peut-être précédé Cassandre, tandis que la liaison avec Jeanne dura de 1550 à 1555. Les pièces qui sont adressées aux premières « rappellent les chansons de Marot ou même celles du moyen âge, avec une tournure un peu plus littéraire, mais sans ombre de mythologie; par conséquent, elles pourraient bien remonter aux débuts de Ronsard », p. 46. M. H. Longnon, avec une juvénile témérité, affirme que la liaison avec Marguerite précéda la rencontre de Cassandre et n'hésite point à grouper autour de Marguerite un certain nombre de sonnets pour reconstituer toute une aventure assez piquante : indiscrétion d'une amie de Marguerite, qui trahit le secret des amants, arrivée inopinée du mari à cheval qui surprend sa femme et l'emporte en croupe, etc. En réalité, rien, sauf les indices d'ordre littéraire signalés par M. Laumonier, ne prouve que cette liaison ait été antérieure à la rencontre de Cassandre. C'est arbitrairement que M. Longnon rattache à cette aventure une série de sonnets, p. 451, qui peuvent aussi bien qu'à Marguerite se rapporter à Rose, à Jeanne, à Macé, ou même à Cassandre. Pour reconstituer ce roman, on ne peut faire état que des seules pièces dans lesquelles se rencontre le

nom de Marguerite. Encore n'est-on pas bien assuré que ce nom n'est pas pris par Ronsard au sens métaphorique : les jeux de mots sur *marguerite* (margarita, perle) sont si communs chez les poètes du XVIe siècle[1] !

C'est avec beaucoup plus de prudence que M. Longnon tente une reconstitution des épisodes de l'amour de Ronsard pour Cassandre. « Synthèse interprétative, que peut seule contrôler une intime familiarité avec ce *Canzoniere* charmant, mais si confus [du 1er livre de *Ronsard*]. » Il ne peut, en effet, qu'interpréter le texte de Ronsard et parfois le commentaire de Muret, en l'absence de tout document sur les rapports vrais du poète avec sa dame. Ses conjectures sont séduisantes. Elles paraissent aussi bien fragiles : l'écueil, pour un commentateur de Ronsard, c'est de prendre pour une allusion à quelque événement réel ce qui n'est que réminiscence livresque. Qui nous garantit, par exemple, que l'audacieuse caresse du sonnet I, p. 387, de l'édit. Blanchemain n'est pas une simple fiction ? Et peut-on en déduire que Cassandre s'irrita et bouda son poète ?

En somme, nous pouvons savoir comment Ronsard concevait et pratiquait l'amour. Sur ce point, les conclusions de M. Longnon ne diffèrent point de celles de M. Laumonier, mais il semble bien qu'il soit à peu près impossible de connaître avec précision les épisodes et les phases des amours de Ronsard, d'abord parce que la chronologie des *Amours* et de quelques autres poèmes amoureux est insuffisamment établie ; ensuite parce que dans ces œuvres, les réminiscences livresques sont sans cesse intervenues pour altérer les éléments pris dans la réalité. L'image de Laure de Noves s'est substituée dans l'esprit de Ronsard à l'image réelle de Cassandre. Si celle-ci nous est dépeinte comme une blonde aux yeux noirs, c'est sans doute parce que telle Laure avait été décrite par Pétrarque. Il resterait d'ailleurs à expliquer les étranges variantes de l'édition de 1578, qui transforment en « beau poil brunissant », en tresses noires, une chevelure qui, dans l'édition de 1552, était représentée comme dorée ou blondissante.

1. C'est ce qui avait suggéré à M. Laumonier (*Revue de la Renaissance*, 1911, p. 97-98) l'idée d'assimiler la Marguerite des quatre textes de 1550 et 1552 à Cassandre. Il a depuis abandonné cette conjecture. Cf. *Ronsard poète lyrique*, p. 42-47.

En analysant ici même (*R. É. R.*, 1910, p. 231) les thèses de M. Laumonier, nous regrettions d'avoir à constater que dans ses belles études sur les sources de Ronsard « les éléments de réalité, émotions, expériences sentimentales, incidents de la vie amoureuse du poète » tenaient bien peu de place en regard « des imitations et réminiscences livresques ». Aujourd'hui, voici que dans l'ouvrage d'un esprit singulièrement sagace et assidu dans ses enquêtes nous ne pouvons pas ne pas être frappé de la pénurie des détails concrets qui étayent diverses interprétations des vers d'amour du poète, surtout si nous la comparons à l'abondance des notions précises et certaines qu'ont données les recherches sur les ancêtres de Ronsard. Qu'en conclure, sinon qu'il faut sans doute nous résigner à ignorer ce que fut la réalité que les *Amours* et autres pièces amoureuses du poète nous présentent déguisée, ou déformée, ou embellie?

Jean Plattard.

CHRONIQUE.

RABELAIS.

Société des Études rabelaisiennes. — Le Conseil de la Société s'est réuni le 29 février 1912. Il a approuvé les nouvelles candidatures et tiré au sort les noms de ses membres sortants, conformément aux statuts. Ont été désignés : MM. Henry Grimaud, André Hallays, Arthur Heulhard, Lionel Laroze, Heinrich Schneegans.

— La Société a tenu son assemblée générale annuelle le 29 février 1912, à cinq heures, dans l'École pratique des Hautes-Études, salle Gaston Paris, sous la présidence de M. Abel Lefranc.

Le secrétaire, M. Jacques Boulenger, a communiqué à l'assemblée les noms des nouveaux candidats qui ont été reçus à l'unanimité. La Société avait réuni l'an passé 415 adhérents. Nous avons acquis cette année 37 souscriptions nouvelles. En revanche, nous avons perdu, par suite de décès, démissions ou radiations, 31 de nos membres. Nous ne gagnons donc cette année que 6 souscriptions, ce qui est peu si l'on songe que nous en avions acquis 33 l'année dernière. Il y a donc lieu de ne pas ralentir notre propagande, et il serait à souhaiter que chaque membre voulût bien s'efforcer de procurer à la Société des adhésions nouvelles.

Le trésorier, M. Henri Clouzot, a communiqué à l'assemblée les comptes de l'exercice 1911 qui se solde de la sorte :

Recettes.

En caisse au 1er janvier 1911	472 65
Cotisations payées à la Société.	2,433 »»
Cotisations payées à M. Champion	1,800 »»
Vente de collections par M. Champion	105 »»
Vente de publications par M. Champion	50 50
Paiement de tirages à part par les auteurs. . . .	145 »»
Intérêts du compte au Crédit lyonnais	6 75
	5,012 90

DÉPENSES.

Impression de la Revue	3,252 80
Tirages à part	343 95
Droits payés aux auteurs	176 50
Frais de clichés et de reproductions	115 30
Impression et envoi de convocations	37 60
Affranchissement de la Revue	290 40
Timbres et frais de recouvrement	69 90
Frais de séance	15 »»
Frais de bureau	16 50
Remise à M. Champion sur les abonnements	215 »»
Remise à M. Champion sur les publications	31 10
En caisse au Crédit lyonnais	448 85
	5,012 90

Ces chiffres, mis aux voix, ont été approuvés à l'unanimité.

Le président, M. Abel Lefranc, prenant alors la parole, a rapidement passé en revue les travaux publiés par notre *Revue* durant l'année qui vient de s'écouler. Puis il a rappelé avec émotion le souvenir de ceux de nos confrères dont il nous faut regretter la perte cette année : MM. Auguste Angellier, ancien doyen de la Faculté des lettres de Lille et poète de grand talent, Léon Galle, un de nos adhérents de la première heure, Maurice Maindron, dont nos lecteurs connaissent tous les beaux romans, Gaston Raynaud, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, Léo Rouanet, l'hispanisant bien connu, et le Dr H. Stilling, de la Faculté de médecine de Lausanne, qui s'intéressaient tous de près à nos travaux.

L'assemblée a procédé ensuite à l'élection de cinq membres du Conseil :

MM. Henry GRIMAUD,
André HALLAYS,
Arthur HEULHARD,
Lionel LAROZE,
Heinrich SCHNEEGANS,

membres sortants, ont été réélus à l'unanimité.

Enfin, M. Casanova et M. Sainéan ont échangé quelques intéressantes remarques sur la source où Rabelais a puisé la citation qu'il fait de la localité marocaine de « Sigeilmès ».

— Le Conseil de la Société s'est réuni le 15 mars 1912 pour nommer son Bureau. Ont été élus :

MM. Abel Lefranc, *président*,
Th. Dufour, V. de Swarte, *vice-présidents*,
Jacques Boulenger, *secrétaire*,
Henri Clouzot, *trésorier*.

Notre bibliothèque. — Sont entrés par voie d'échange les périodiques suivants : *L'Amateur d'autographes*, année 1911. — *Modern language notes*, année 1911. — *Bulletin du Bibliophile*, année 1911.

Nos quatriemes agapes pantagrueliques et non aultres ont réuni, le 21 mars 1912, au café Voltaire, sous la présidence de M. Anatole France, plus de cent trente rabelaisants.

Derrière Anatole France, Rabelais siégeait en personne, grâce à l'habile ciseau du sculpteur Jean Magrou, qui avait bien voulu nous prêter la maquette d'un monument qu'il a été question d'élever à Montpellier. Aux côtés de notre président étaient assis Mmes la duchesse de Clermont-Tonnerre, de Jouvenel, MM. Enrique R. Larreta, Henry Roujon, le Dr Pozzi, Jaurès, Mmes Noël Charavay, A. Péreire, MM. Lionel Laroze, le Dr Jacques Liouville, Eugène Richtenberger, Georges Hoentschell, Adolphe Brisson, Mmes Lefranc, Vernou, Paul Iribe, Decrais, Level, Lasseur-Augé, Mlle Roggers, MM. Henry Bidou, Camille Le Senne, Marcel Boulenger, Jean Lefranc, Édouard Champion, le duc de Clermont-Tonnerre, Decrais, Émile Henriot, Mathias Morhard, Gustave Cohen, J.-A. Frantzen, le Dr Paul Bruzon, le baron de Val, le Dr Constantin Ionesco-Mihaiesti, H. Clouzot, Mme H. Clouzot, MM. Jean Magrou, J.-E. Magrou, V. Couturier, F. Debat, J. Plattard, L. Sainéan, Michel Lazard, le Dr J. Loris-Melichov, Abel Lefranc, Jean-Abel Lefranc, Mlle Soria, MM. Georges Lenseigne, Jean Perrin, M. Godard-Decrais, Robert Lefranc, Gonzague Truc, Casanova, François Crucy, Victor de Swarte, F. Billard, Th. Dufour, Léonard Olschki, Alex. Mallet, Borel, le Dr Bonzon, Em. Dugas, François Le Grix, Mlle B. Bredan, MM. Paul Gsell, le Dr Dervieux, Paul Fould, François Porché, P. Lavagne, Mmes P. Lavagne, Jean Lavagne, MM. Jean Lavagne, Maurice Josat, P.-V. Menget, Georges Grappe, A. de

Casabianca, M.-Louis Polain, Mlle J. de Chomel, MM. M. Bouteron, Armand Brette, de Blinhières de Saint-Martin, Mme Borde, MM. F.-Ed. Schneegans, Étienne Port, Henri Lemaître, Maurice Lazard, Louis Loviot, P. Poisson, Paul Iribe, J. Coüet, L. Ruffe, Mmes Schutte, Hagelstane, Weil-Goudchaux, Jehan Adès, MM. Weil-Goudchaux, Jehan Adès, A. Martin, G. Moreau, A. Moreau, Bergamin, Jacques Lion, Seymour de Ricci, Mme S. de Ricci, MM. Louis Conard, Noël Charavay, Grenard, J. Garet, Frédéric Bloch, Jean-Frédéric Bloch, M. Garet, A. Lamotte, G.-Louis Jaray, Alfred Pereire, Jean Ott, le Dr P. Froussard, L. Ruffe, Jacques Boulenger, et plusieurs autres dont il n'a pas été possible de déchiffrer la signature.

Le menu, qu'ornait un dessin composé avec infiniment de talent par M. L. Ruffe, était, naturellement, pantagruélique :

Huytres en escalles de Busch.
Grasses souppes de prime. — Souppes Lionnoises.
Barbue à saulce d'Hippocras.
Chappons du Loudunois roustiz avec leur degout.
Sallade de Nasidord.
Pois de la plante du Grand Cormier.
Lectues de Ligugé.
Glace du mont Inaccessible.
Poupelins, macarons vingt sortes.
Mestiers au sucre fin.
Fromaige. — Poires de bon chrestian.
Renfort de vin pineau.
Lacryma Christi de la Cave peincte.

Les assistants s'en sont bien accommodés, en sorte qu'ils se sont trouvés en bon point, au moment où l'on servait les « mestiers au sucre fin », pour écouter la charmante allocution qu'a prononcée M. Abel Lefranc en présentant au maître éminent qui nous présidait le premier exemplaire du tome Ier de l'édition critique que plusieurs membres de la Société ont entreprise avec lui :

Cher et illustre Président, a-t-il dit, il y a neuf ans, quand, un certain soir de février, c'est-à-dire au temps où l'on savoure les « gaudebillaux » chers à Grandgousier et encore plus à sa femme Gargamelle, nous lançâmes le prospectus de fondation de notre Société, nous vous avons dû une première et inoubliable joie. Nous

attendions, quelque peu perplexes, le résultat de notre tentative, quand votre petit-bleu d'adhésion nous arriva bon premier. Une étoile apparaissait dans notre ciel encore obscur : nous étions sauvés : Anatole France était des nôtres; nos cœurs s'ouvraient à l'espérance et je vous assure qu'à ce moment-là le roi des Canarriens voire même celui de Papeligosse n'étaient pas nos cousins.

Nous étions fiers, en effet, d'avoir été si vite et si bien compris par l'écrivain que nous admirions et que nous aimions comme le plus authentique représentant, à notre époque, de la lignée spirituelle de François Rabelais, comme celui que notre bon Maître avouerait le plus volontiers pour son très cher et universel héritier, s'il lui était donné de quitter les Champs-Élysées, — où, « fantôme sans os, par les ombres myrteux », il erre sans doute en compagnie de Platon, de Plutarque et de Jean Le Maire, aux côtés de Marguerite de Navarre, — pour « s'en venir un jour visiter son pays de vache » et voir si la race des vrais Pantagruélistes n'est pas éteinte sur la terre. (Le spectacle de cette salle le rassurerait pleinement...)

Oui, mon cher Président, nous saluons en vous, comme en l'auteur du *Pantagruel*, en même temps qu'un artiste enchanteur à qui notre langue a laissé surprendre ses plus subtils secrets, un philosophe pitoyable à toutes les souffrances, à toutes les misères humaines, qui n'est dupe d'aucune apparence et qui, ayant fait le tour de la plupart des civilisations, tant anciennes que nouvelles, depuis le siècle de Thaïs jusqu'à celui de M. Bergeret, en passant par la « Rôtisserie de la reine Pédauque », a vu que le dogmatisme n'était qu'un leurre, que la recherche de la vérité durerait autant que l'humanité elle-même et qu'il ne fallait se fier jamais aux gens qui regardent par un pertuis.

La Vérité, fille du Temps! C'est cette grande parole finale du roman rabelaisien qui m'a toujours fait croire, — avec vous, mon cher Président, — à l'authenticité au moins partielle du *Ve Livre* auquel elle sert de conclusion : « Quand donc vos philosophes, dit la vénérable pontife Bacbuc aux Pantagruélistes qui s'apprêtent à remonter sur leurs navires, se adonneront à soigneusement rechercher et investiger, comme est le naturel des humains, trouveront vray estre la response faicte par le sage Thalès à Amasis, roy des Égyptiens, quand par luy interrogé en quelle chose plus estoit de prudence, respondit : « Dans le temps, car par temps ont esté et « par temps seront toutes choses latentes inventées, et c'est la cause « pourquoy les anciens ont appellé Saturne le Temps, père de Vérité, « et Vérité fille du Temps. Infailliblement aussi trouveront tout le « sçavoir et d'eux et de leurs prédécesseurs à peine estre la minime « partie de ce qui est et ne le savent. » Toutes les perspectives magnifiques, les espérances infinies que la science d'à présent nous permet à peine de concevoir, l'auteur de ces lignes les avait comme

devinées il y a 340 ans. Ne trouvez-vous pas que la marque du Maître se retrouve dans cette belle fin de son livre comme s'il l'avait signée lui-même? Songez encore aux deux inscriptions « exquisitement » gravées, en lettres latines antiquaires, sur les deux tables d'aimant indique qui, par une sorte d'électro-magnétisme, font mouvoir les portes du temple de la Bouteille : « *Ducunt volentem fata, nolentem trahunt :* Les destinées mènent celuy qui consent, tirent celuy qui refuse », et « Toutes choses se meuvent à leur fin », sans parler de cette autre sentence qui nous paraît vraiment le mot de la fin, spécialement ce soir : « Ἐν οἴνῳ ἀλήθεια : La vérité est dans le vin. » Est-ce que de telles maximes surprendraient beaucoup sur les lèvres de M. l'abbé Jérôme Coignard conversant avec Tournebroche?

Et quelle plus saisissante synthèse du roman rabelaisien que celle que je cueille, comme une fleur exquise, dans le *Jardin d'Épicure :* « Plus je songe à la vie humaine, plus je crois qu'il faut lui donner pour témoins et pour juges l'Ironie et la Pitié, comme les Égyptiens appelaient sur leurs morts la déesse Isis et la déesse Nephtys. L'Ironie et la Pitié sont deux bonnes conseillères; l'une, en souriant, nous rend la vie aimable; l'autre, qui pleure, nous la rend sacrée. L'Ironie que j'invoque n'est point cruelle. Elle ne raille ni l'amour ni la beauté (songez à Physis, Mesdames et Messieurs). Elle est douce et bienveillante. Son rire calme la colère et c'est elle qui nous enseigne à nous moquer des méchants et des sots, que nous pouvions, sans elle, avoir la faiblesse de haïr. »

C'est donc parce que vous fûtes notre premier ami et encore davantage parce que nous sentons palpiter à travers votre œuvre ce même souffle d'humanité, de bienveillance et de bonté qui anime le poète du *Gargantua* que nous vous apportons ce soir, mes dévoués collaborateurs et moi, avec l'hommage de notre tendresse pantagruéline, le premier volume de notre édition rabelaisienne qui vient d'être achevé. Prenez-le à gré! Il nous a fait dépenser beaucoup d'huile, mais nous espérons toutefois que l'odeur du vin (ô combien plus est friant, riant, priant, plus céleste et délicieux que d'huile!) n'en est pas absente.

Voici le titre de ce volume qui nous arrive tout frais sorti des presses de l'imprimerie Protat, de Mâcon :

Œuvres de François Rabelais, édition critique publiée par Abel Lefranc, professeur au Collège de France, Jacques Boulenger, Henri Clouzot, Paul Dorveaux, Jean Plattard et Lazare Sainéan.

Tome premier. Gargantua. Prologue. Chapitres I à XXII, avec une introduction, une carte et un portrait. Paris, Honoré et Édouard

Champion, éditeurs, libraires de la Société des Études rabelaisiennes (qui ont fait les frais matériels de l'édition).

Il y a une heure, j'en ai présenté le premier exemplaire, rue Barbet-de-Jouy, à une femme admirable, dont le nom voltige en ce moment sur vos lèvres à tous, chers Pantagruélistes, la marquise Arconati Visconti, qui poursuit en souvenir de son père, Alphonse Peyrat, le vaillant lutteur de l'*Avenir national*, une œuvre si haute et si belle de Mécénat scientifique. Voulez-vous, Mesdames et Messieurs, que nous lui envoyions, à cette heure, par un messager, l'hommage de notre pensée respectueuse et de notre gratitude infinie ? Beuvons frais à sa santé !

Permettez-moi de saluer, en même temps que notre dernier président de banquet, Henry Roujon, que nous sommes heureux de revoir au milieu de nous ce soir, et le grand orateur, lui aussi disciple de Rabelais, son voisin Jean Jaurès, les étrangers qui nous ont fait l'honneur de participer à ces agapes, quelques-uns venus de très loin : Son Excellence Enrique Rodriguez Larreta, ministre et envoyé extraordinaire de la République argentine, l'auteur du chef-d'œuvre qu'est *La gloire de don Ramire*, célébré ici même il y a deux ans; notre vice-président, l'érudit impeccable dans le domaine du XVIe siècle, M. Théophile Dufour, de Genève; le professeur Frantzen, venu tout exprès d'Utrecht et qui a étudié d'une façon si magistrale Fischart et Rabelais[1]; les professeurs de l'Université de Heidelberg, Fr.-Édouard Schneegans et Léonard Olschki, que Gargantua eût aimés, d'abord pour leur science et courtoisie, et ensuite à cause du gros et énorme tonneau de leur château, le seul, dans le monde, qui fût digne de sa soif. Quant aux Français, nous les saluons collectivement, avec un hommage particulier aux dames de haut parage qui font le plus bel ornement de cette réunion :

« Fleurs de beauté, à céleste visage,
A droit corsage, à maintien prude et sage. »

Laissez-moi joindre encore un remercîment à l'excellent sculpteur Magrou, qui nous apporte, avec l'esquisse de son monument à Rabelais, le décor de fond idéal, et l'ingénieux et délicat auteur de notre menu, M. Ruffe.

Vous avez appris par notre circulaire, comme aussi par les gazettes, que l'union des deux noms de Rabelais et d'Anatole France serait consacrée tout à l'heure par une représentation dramatique que nous pouvons annoncer d'avance comme charmante

1. Je rappelle, à ce propos, que l'une des plus anciennes et des meilleures traductions de Rabelais est la traduction hollandaise de 1682, devenue fort rare et qui est, pour cette raison, trop peu connue.

de tout point et digne des deux Maîtres. Nous sommes redevables de cette idée à notre confrère Gustave Cohen, ici présent, l'auteur de l'étude sur *Rabelais et le théâtre*. Il a droit à tous vos vifs remercîments pour le dévouement avec lequel il s'est employé à l'organisation de cette entreprise. Un groupe d'artistes dramatiques, pleins d'entrain et de talent, a bien voulu réaliser l'idée : M. Jean Adès, le vaillant champion des chefs-d'œuvre inconnus de notre vieux théâtre, un homme d'une ardeur et d'une conviction singulières, sera le juge Léonard Botal; deux gracieuses et remarquables artistes, Mmes Lili Ritto et Soria, joueront les rôles de la femme et du secrétaire du juge; M. Fernand Billard remplira avec une verve condigne celui de l'avocat, Me Adam Fumée. Une basse superbe et impressionnante, M. Albert Martin, sera le médecin, Me Simon Colline, et M. Bergamin, un héritier de la comédie italienne, Me Jean Maugier, le chirurgien-barbier. Ce sont tous de parfaits artistes qui ont beaucoup travaillé pour nous et avec un désintéressement touchant : nous les remercions *à planté,* comme on disait au XVIe siècle, de toute leur bonne grâce.

Et maintenant, chers Thélémites, je vous invite à vider un horrifique trait de vin pineau à la santé de notre bon maître et président Anatole France, le créateur de tant de figures immortelles, depuis Sylvestre Bonnard jusqu'à Crainquebille, et à l'influence féconde et perpétuelle, à travers les siècles, de sa pensée généreuse et humaine.

M. Anatole France a répondu à ces chaleureuses paroles par un discours délicieux, que nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici :

Mon cher Abel Lefranc, je suis très touché des paroles si flatteuses que vous m'adressez. L'honneur en serait trop lourd pour moi : je le rapporte aux Muses que nous poursuivons tous deux d'un même amour, et je les suspends à leur autel avec ce livre, comme une offrande agréable.

Je suis fier d'appartenir à cette Société des Études rabelaisiennes que vous avez fondée, il y a déjà neuf ans, avec une élite de savants. Vous étiez déjà alors un rabelaisien consommé et les leçons que vous faisiez aux Hautes-Etudes attestaient votre connaissance de l'Auteur. Bientôt après, vous fûtes nommé professeur au Collège de France et votre élection fut considérée comme la victoire de l'esprit de liberté et de tolérance sur les farfadets. Car il y a toujours des farfadets et il y en aura toujours. Mais les pauvres hères sont bien à plaindre : ils ne brûlent plus personne. Membre de votre Société, mon cher Abel Lefranc, je regrette qu'une pensée un peu trop flottante, une activité un peu trop dispersée ne m'aient

pas permis de m'associer plus assidûment à vos travaux. Je les suis du moins avec un intérêt qui ne se lasse jamais et la *Revue des Études rabelaisiennes* n'a pas de lecteur plus assidu que moi.

Que je vous ai de reconnaissance ! Vous nous avez aidés à mieux connaître Rabelais, partant à le mieux aimer. La Société des Études rabelaisiennes a éclairci quelques endroits d'une vie que le temps et la fable avaient bien obscurcie. Il faut l'en féliciter : la connaissance de l'auteur aide beaucoup à l'intelligence de l'œuvre. On met à très haut prix la critique érudite qui s'attache aux mouvements de la littérature si l'on n'oublie pas que les plus beaux ouvrages des hommes ne sont point indépendants de l'espace et du temps. Je croirais même que si une œuvre est forte et nourrie, c'est qu'elle tient au sol natal par des racines nombreuses et profondes. Aristophane et Rabelais en pourraient au besoin servir d'exemples. C'est ce qui rend, Messieurs, votre tâche si belle et si ardue. En illustrant la vie et l'œuvre de Rabelais, vous avez bien mérité de l'esprit humain.

Le voilà donc, notre maître bien-aimé. Vous nous l'avez rendu, Messieurs et chers confrères, vous nous l'avez rendu avec un corps de papier, mais dans toute l'intégrité de sa pensée.

Nous nous réjouissons tous de voir paraître cette belle, ample, docte, lumineuse édition, due à la munificence de la marquise Arconati-Visconti et au zèle et au savoir de nos bons Rabelaisiens : je vois avec plaisir sur la couverture la marque de mon vieil ami Honoré Champion, qui exerce si noblement la noble profession de libraire. Le premier tome est enrichi d'une magistrale étude de 87 pages in-4° de M. Abel Lefranc sur diverses questions ardues que soulève la lecture du *Gargantua*. M. Jacques Boulenger a établi le texte, ce qui était une très rude besogne, comme vous savez tous, Messieurs. M. Jean Plattard, à qui l'on doit un important ouvrage sur les sources de Rabelais, a inséré dans ce tome de belles pages sur l'éducation. M. Henri Clouzot a fixé avec beaucoup d'érudition et de sagacité quelques points d'une chronologie flottante et tracé aussi fermement que possible les linéaments de la vie de Rabelais. M. Lazare Sainéan a apporté à l'annotation la précieuse contribution de la philologie. Nommons enfin parmi les collaborateurs MM. Paul Dorveaux et Gustave Cohen, à qui j'ai en cette soirée des obligations redoutables. Nous devons rendre grâce à nos confrères des Études rabelaisiennes d'avoir ainsi « labouré » pour notre contentement.

Mesdames, Messieurs et chers amis, j'ai diverses raisons de croire que tous ici nous sommes des gens excellents par l'esprit et le cœur. Une de ces raisons, c'est que nous sommes confits en pantagruélisme, signe certain d'honnêteté. Le pantagruélisme est plein d'enseignements pour le temps présent. Comme il est, entre autres

choses, la fleur de l'humanisme, il nous instruit à honorer les études qui sont la force et la grâce de l'esprit. Ce cri que Rabelais poussa d'une voix si haute : « A boire! », atteste une ardente soif de connaître et de comprendre. « A boire! », c'est le cri des humanistes altérés de science et d'amour. Ils ont bu copieusement à la fontaine de sapience et l'humanité a hérité leur soif inextinguible et leur ivresse sublime. Qu'il est vrai, le mythe de la vierge romaine dont on ouvrit le tombeau après tant de siècles de ténèbres et qui parut divinement belle à l'humanité renaissante! Le retour aux lettres, aux sciences, à la philosophie antiques marqua le retour à la sagesse, à la beauté, à la joie. Et l'on voudrait aujourd'hui renoncer aux humanités, aux nobles élégances de l'esprit! Mais ce serait répudier l'héritage intellectuel des grands ancêtres; ce serait renoncer à la pensée même dans ce qu'elle a de délicat et de précieux; ce serait renoncer au raisonnement exact, à la perception fine des nuances de l'idée, au génie même des sciences et des arts.

Mesdames et Messieurs, je n'en aurais jamais fini si je vous exposais tous les mérites du pantagruélisme. Il est fait de sagesse et de gaiété. Il nous incline aux fortes études et aux hautes pensées, nous incite à toujours agir harmonieusement; il conseille de n'être point l'ennemi de soi-même pour n'être point l'ennemi d'autrui. Car ceux qui se soumettent eux-mêmes à de rudes disciplines ne sont que trop enclins à en imposer de plus rudes encore à leurs semblables. Enfin le pantagruélisme enseigne à croire aux dieux bons et à mépriser les farfadets.

Rabelais, Montaigne, Voltaire, c'est la Bible moderne et le plus Nouveau Testament. On y puise la foi la plus nécessaire à l'homme, la plus conforme à sa nature, la plus propre à le rendre heureux : le doute. Quand on étudie l'histoire des hommes, on s'aperçoit que s'ils s'entre-massacrèrent sans relâche à travers les siècles, ce fut surtout pour n'avoir pas su douter. Le doute, Messieurs, c'est la paix, la douceur, la clémence, c'est la source de tout bien, la fontaine de joie. Mais il est difficile de l'exercer pleinement. La pratique de ce bienheureux doute exige beaucoup d'art et de philosophie. Rabelais le respire. Il le respire et l'inspire tout naturellement. Mais il n'en fait pas un dogme. Il est pour cela trop ennemi de tout dogmatisme. Aussi bien je ne vous propose pas, Messieurs, de faire du doute un article de foi et de contraindre, de persécuter les croyants au nom du doute. Ce ne serait point du pantagruélisme.

Doutons même du doute. L'homme est fait pour l'action. « Je dois agir, puisque je vis », dit l'Homonculus de Gœthe. Et peut-on agir quand on doute? Difficilement. Et pourtant il faut agir. Il faut aider à la manœuvre du navire battu par la tempête, comme frère Jean; il faut conjurer les périls, diriger de grandes entreprises, comme ce noble Pantagruel dont je retrouve ici même en Jaurès la

vigueur et la bonté. Eh bien, nous croirons s'il le faut absolument. Nous croirons en doutant, nous douterons en croyant. Le pantagruélisme nous enseigne à nous faire au besoin des certitudes. Dans l'action, la vérité nous apparaîtra si nous sommes courageux et désintéressés. Ce qu'il convient d'admirer particulièrement dans la philosophie pantagruélique, c'est qu'elle est proportionnée à la faiblesse humaine et qu'elle ne nous fait point tendre à la perfection, à la fâcheuse perfection. Elle craint tout excès, même l'excès de la vertu, qui est à vrai dire un terrible excès. Rabelais n'était point un saint. La nature l'avait fait bien trop aimable pour cela. Il n'avait pas la vocation du martyre et il craignait naturellement les hypocrites, bigots, cagots et cafards, ennemis de la science et de la volupté, en horreur à Vénus et à Minerve. Il eut l'art de leur échapper. Ne faisons point de lui une lamentable victime de la libre pensée. Son ombre en souriant nous reprocherait nos vaines plaintes. Il trouvait un peu sot de se faire prendre par les diables engiponnés, et se mettait autant que possible du côté du manche. Il eut de puissants amis, les Du Bellay, la bonne reine de Navarre, le roi, qui inclina un moment vers la Réforme. Mais le roi prit peur et lâcha brusquement ceux qu'il avait encouragés. Rabelais eut à ses trousses tous les farfadets du royaume. Il fut injurié, calomnié, persécuté, réduit à la fuite, et c'étaient là des conjonctures qui ne lui plaisaient pas du tout. La dureté des temps l'obligeait à dissimuler sa pensée. Il ne pouvait se taire, poussé par un démon intérieur; mais il ne risquait l'expression de ses idées qu'à l'aide de toutes sortes d'artifices étranges qui donnent de la peine à ses commentateurs. Et dans le fort du péril, au désespoir de M. Boulenger, il biffait les meilleurs endroits de ses folles satires. Par moments, il faisait la bête. Et il la faisait bien. C'est qu'il était dangereux alors d'avoir de l'esprit. On brûlait les gens pour assurer l'unité d'obédience. Bien que l'unité d'obédience ait gardé quelques partisans, cela ne se fait plus; mais c'est encore trop que de garantir par onze ans de prison l'intégrité de la foi contemporaine menacée par un journaliste. Nous nous proclamons justes, libres, sages. Nous nous flattons un peu. Il nous restera quelque chose de l'aigreur sorbonnagre, nous ne serons pas de vrais pantagruélistes tant que nous ne saurons pas entendre ce qui nous déplaît et que nous ne supporterons pas la contradiction.

Ne persécutons personne : c'est la seule manière certaine de ne pas passer dans l'avenir pour des gens ineptes et féroces. Brûler n'est pas répondre, disait Camille. Emprisonner non plus.

Ne souhaitons pas que tout le monde pense comme nous. L'uniformité des sentiments serait odieuse. Pour ma part, Messieurs, je m'ennuierais beaucoup et je fuirais ma propre conversation si j'étais toujours d'accord avec moi-même; heureusement, il n'en est rien et

je me contredis de temps en temps. Croyez-moi : il est bon de se contredire quelquefois soi-même, ne fût-ce que par divertissement salutaire et pour apprendre à supporter la contradiction quand elle vient d'autrui. Et puis celui qui se contredit a plus de chances qu'un autre d'exprimer quelquefois du vrai, s'il en est au monde.

Mesdames et Messieurs, le pantagruélisme est une bonne doctrine; il nous tient en joie, il nous apaise, il nous fortifie. Par lui nous sommes heureux et bons. Il confirme dans l'optimisme ceux qui s'y sont déjà attachés et il y tourne ceux qui y montraient le dos. Grâce à vous, Mesdames et Messieurs, je me sens ce soir quelque disposition à goûter la philosophie de Pangloss.

Et peut-être faut-il croire que tout est pour le mieux en ce monde, non que les choses y aillent généralement bien : elles y vont au contraire généralement mal. Mais nous pouvons du moins les colorer à notre fantaisie, et comme, en définitive, l'univers n'existe pour nous que par la représentation que nous nous en faisons, il est beau si nous le trouvons beau. J'ajoute qu'il y a des moments où la vie est agréable. Celui-ci, par exemple. Et c'est avec le plus pur contentement que je bois à Mme la marquise Arconati-Visconti, présente du moins à nos esprits, et aux dames qui sont venues ici nous rendre, bien embellie, l'image des belles thélémites dont Maître François a décrit amoureusement les atours.

Une longue et chaleureuse ovation accueille ce fin et admirable discours, prononcé en l'honneur du père de Gargantua et de Pantagruel par l'auteur de Jérôme Coignard et de M. Bergeret. Puis des cris se font entendre : « Jaurès ! Jaurès ! » réclame-t-on. L'éminent orateur, qui est assis non loin de M. Henry Roujon, se défend d'abord; mais la salle entière le supplie de parler, et il lui faut céder au désir unanime des assistants. Il se lève : « Pourquoi voulez-vous me priver du plaisir, que je connais si rarement, d'écouter en silence? » dit-il. Mais sa voix, d'abord basse, monte peu à peu; bientôt il est pris par son sujet, par l'éloge de ce Rabelais qu'il admire passionnément, et alors commence le plus merveilleux discours, dont on ne saurait assez regretter qu'aucun sténographe ne l'ait pu noter.

« Pour improviser bien, assure d'abord M. Jaurès, il faut avoir à répondre à un adversaire. » — Mais M. Jaurès n'a pas besoin d'adversaire. — « Je ne puis vous cacher, continue-t-il, avec quelle émotion profonde j'ai entendu Abel Lefranc retrouver dans Anatole France le digne continuateur du mouvement admirable dont Rabelais a été l'initiateur, nous remémorant

ainsi que la continuité de la tradition est ce qu'il y a de plus beau dans le génie français. » Il rappelle que les récentes découvertes ont montré que Rabelais avait été un grand réaliste. Il compare son œuvre à « un fleuve large et nuancé, riche des sources profondes du sol, varié des reflets du ciel le plus charmant qui soit au monde ». Il y découvre de « magnifiques pressentiments de l'avenir », et il se déclare surtout frappé par le morceau célèbre où Rabelais explique comment le chanvre sert à fabriquer le papier à la fois et la voile du navire. Sans doute l'auteur de *Gargantua* n'ignorait pas que le papier servirait trop souvent à propager des sottises et que la voile porterait au delà des mers bien des convoitises criminelles; mais il savait aussi que le papier fragile est le véhicule périssable de la pensée immortelle et que la voile emporterait dans les régions les plus lointaines les bienfaits de la civilisation. « Je suis à ma manière un rabelaisant pratiquant : aux heures d'action, qui ne sont pas toujours exemptes de fatigue et de dégoût, ce sera pour moi une grande force que d'avoir entre les mains votre belle édition du *Pantagruel*, cette œuvre qui est et qui sera toujours une source d'action, une source d'espérance, une source d'allégresse. »

Lorsque les applaudissements eurent cessé, les tables furent levées, et on représenta pour la première fois la *Comédie de celui qui épousa une femme muette*, composée d'après Rabelais par Anatole France, maître de beau parler et de science profonde, et que notre confrère M. Gustave Cohen avait mis en scène avec M. Jehan Adès. On se rappelle le passage du *Tiers Livre*, ch. XXXIV, où Ponocrates remémore à Rondibilis le sujet de « la morale comedie de celuy qui avoit espousé une femme mute », naguère jouée à Montpellier par Antoine Saporta, Guy Bouguier, Balthazar Noyer, Tollet, Jean Quentin, François Robinet, Jean Perdrier, François Rabelais et Rondibilis (autrement dit G. Rondelet) lui-même. Il n'est pas douteux que l'auteur de *Pantagruel* ne rappelle là le souvenir d'une farce représentée à quelque fête des étudiants de Montpellier par ses amis et lui. Or, nous n'avons plus à regretter la perte de cette « morale comedie », puisque Anatole France a pris la peine de la refaire pour nous.

C'est l'histoire d'un juge, M. Léonard Botal, qui, ayant épousé une femme privée de la parole, apprend de Me Adam

Fumée, avocat, qu'il existe un célèbre médecin fort expert à faire parler les muets. Il l'envoie chercher aussitôt, et Me Simon Colline, qui s'est empressé d'accourir, l'assure qu'il n'est rien de plus aisé que de guérir de telles infirmités : il n'y a qu'à couper le filet en tenant compte de la sympathie des humeurs, à quoi Me Jean Maugier, chirurgien-barbier, s'entend fort bien... Et voilà pourquoi, au second acte, Catherine n'est plus muette. Elle parle, et même elle parle tant, et avec une si prodigieuse abondance, que l'infortuné mari sent clairement qu'il deviendra fou, tout de même que Gilles Boiscourtier, son secrétaire, si le médecin ne remet au plus tôt Catherine en son premier état. Hélas ! s'il est des moyens de faire parler les femmes, il n'en est point de les faire taire, paraît-il, et Me Simon Colline ne voit d'autre remède au bavardage de Catherine que la surdité de son mari. Voilà comment M. Léonard Botal accepte qu'on lui verse dans l'oreille un peu d'une certaine poudre blanche qui produit aussitôt le bienfaisant effet de l'empêcher d'ouïr quoi que ce soit, et notamment son épouse. Mais celle-ci, en constatant que son mari est sourd et qu'elle ne peut plus s'en faire entendre, devient enragée tout incontinent.

On ne sait quels rôles tenaient, dans cette joyeuse farce, François Rabelais et ses amis, mais ils ne les durent pas mieux remplir que les acteurs qui créèrent, à nos quatrièmes agapes, la gaie et charmante pièce d'Anatole France. Tous se montrèrent pittoresques à souhait, et ils prouvèrent aussi, par la manière dont ils en firent entendre la prose délicieuse, qu'ils sont de véritables artistes, sensibles à toute la beauté de la langue française. M. Jehan Adès, à qui nous devons les intéressantes reconstitutions de théâtre ancien qu'on a signalées ici l'an passé et qu'aujourd'hui — trop tard — tant de gens regrettent d'avoir manquées, fut un juge d'un comique fin et sans excès, excellent dans sa diction et plein de goût dans son jeu. M. Fernand Billard se montra tout fleurs et tout miel, comme il sied à un avocat et à un solliciteur; M. Bergamin, qui faisait le chirurgien, sut brandir sa trousse horrifique de manière à faire frémir jusqu'à l'illustre praticien qui l'applaudissait dans la salle; et M. Albert Martin, à la voix inoubliable, se montra le plus gravement joyeux et le plus dangereusement rassurant des médecins. Enfin Mme Lili Ritto tint le rôle de la belle Catherine avec infiniment de vraisemblance et de talent, et il ne faut pas oublier le sieur Gilles Boiscourtier, secrétaire

de M. Léonard Botal, qui, personnifié par Mlle Soria, est bien le plus charmant des saute-ruisseaux.

Lorsque M. Léonard Botal eut prié les spectateurs d' « excuser les fautes de l'auteur », ceux-là surent bien faire voir à celui-ci qu'ils n'en avaient découvert aucune, et ils se séparèrent en applaudissant comme il sied Anatole France et François Rabelais.

Nous serions très ingrats si, en finissant, nous n'exprimions pas notre reconnaissance à quelques-uns de ceux qui ont bien voulu parler, dans la presse, de nos quatrièmes agapes pantagruéliques avec une indulgence dont nous sentons tout le prix. Merci donc à M. Henry Bidou qui a raconté notre fête, dans son feuilleton des *Débats* (25 mars), avec une bienveillance à laquelle ceux qui l'ont organisée sont fort sensibles; à M. Camille Le Senne (*Le Siècle* et *Le Voltaire*, 23 mars), dont l'amabilité nous a profondément touchés; à MM. André Arnyvelde et André Maurel qui ont donné dans le *Gil Blas* des 22 et 25 mars un charmant tableau de nos agapes et le plus précieux commentaire de nos efforts; à M. Émile Henriot, grâce à qui le *Temps* a publié la meilleure partie du discours d'Anatole France et une excellente analyse de l'improvisation de Jaurès (23 mars); enfin à tous ceux qui, comme *Paris-Journal*, le *Figaro*, les *Débats*, *Comœdia*, *Excelsior*, le *Handelsblatt*, la *Revue de Belgique*, etc., ont bien voulu parler de notre Société avec une sympathie qui est pour elle une très agréable récompense.

La vente Bordes (11-16 décembre 1911). — On trouvera le détail des prix dans le *Bulletin du Bibliophile*, du 15 janvier 1912. Nous tirons de l'*Opinion* le compte-rendu suivant :

De tout temps, les bibliophiles français ont placé les éditions originales des cinq livres de Rabelais au rang des volumes les plus précieux dont ils pussent enrichir leurs collections. Les amateurs du XVIIIe siècle, les Gaignat et les La Vallière, les recueillaient déjà avec grand soin; ceux du début du XIXe les recherchèrent avec passion. De bonne heure, on les paya fort cher. En 1860, à la vente Solar, certaines de ces éditions furent vendues jusqu'à deux mille francs et plus; la Bibliothèque nationale profita de cette occasion pour acquérir quelques articles uniques et pour compléter sur ses rayons l'admirable série des Rabelais du XVIe siècle, où figurent presque toutes les éditions importantes. La vente Potier, en 1870,

vit entrer dans la lice un nouveau concurrent, feu le baron James de Rothschild, qui ne put acquérir les Rabelais qui lui manquaient qu'en les couvrant de billets de banque : le *Pantagruel* de Longis lui coûta 6,500 francs, le *Rabelais* d'Étienne Dolet lui en coûta 5,000 !

En 1882, on dispersait à Londres la précieuse bibliothèque formée au début du XVIIIe siècle par un grand bibliophile anglais, le comte de Sunderland, et passée depuis par héritage dans la possession du duc de Malborough. On y observait une série très remarquable des premières éditions de Rabelais, vraisemblablement celle qu'avait réunie pour son ouvrage célèbre le philologue Le Duchat. Le libraire parisien Damascène Morgand se rendit à Londres pour assister à la vente : les Rabelais lui furent vivement disputés par ses confrères anglais; mais, en fin de compte, la série entière lui resta pour une somme d'environ 40,000 francs. Allait-il morceler cet extraordinaire collection? L'excellent libraire n'en eût pas le courage; dans son quatorzième *Bulletin mensuel*, Morgand offrit en bloc pour soixante mille francs la série des onze petits volumes en maroquin rouge ancien qu'il avait rapportés d'Angleterre. Un amateur bordelais, Henri Bordes, se laissa tenter par cette collection unique et ne se laissa pas effrayer par le prix qu'on en demandait.

A partir de ce jour, Bordes ne songea plus qu'à compléter encore cette suite déjà si complète : la vente du baron de la Roche-Lacarelle, celle des barons Seillière, celle enfin du comte de Lignerolles lui permirent d'y ajouter une dizaine de Rabelais précieux, auxquels il joignit plus d'un livret rarissime acquis à droite et à gauche chez des libraires et surtout chez Morgand. Sa collection devint si considérable qu'il l'exposa à Tours en 1890 et qu'à cette occasion, il put en faire dresser un catalogue par M. Édouard Rahir, sous le titre : *Notice sur une précieuse collection des œuvres de Rabelais.*

Les plus belles bibliothèques sont éphémères; celle de Bordes n'échappa pas à la loi commune. En février 1897, elle fut vendue aux enchères, à Paris, par les soins du libraire Porquet. La plupart des Rabelais figuraient en bonne place au catalogue et plus d'un bibliophile parisien se promettait d'en arrêter au passage au moins un spécimen. Le jour de la vente, le premier numéro de la série fut poussé par Porquet jusqu'à *sept mille cinq cents francs*, prix excessif pour l'époque. Les libraires présents à la vente comprirent à quel point il était inutile de lutter contre un vendeur qui défendait lui-même sa marchandise; ils s'abstinrent de surenchérir pour les autres numéros. Il restait encore chez Henri Bordes une demi-douzaine de ces rarissimes éditions des œuvres de Maître François; une vente suprême, provoquée par le décès du collectionneur bordelais, vient de terminer la dispersion de cette curieuse série.

Nombreux étaient les amateurs et les libraires qui se pressaient mardi dernier à l'hôtel Drouot pour voir vendre par Me Desvouges

et M. Durel les derniers Rabelais de la collection Bordes. S'ils comptaient en acquérir quelque spécimen, ils ont dû être déçus, car, grâce à l'activité de M. Rahir, presque tous ces rarissimes livrets ont été achetés pour une grande collection parisienne, déjà fort riche en éditions anciennes de Rabelais, comme du reste, d'une façon générale, en littérature française de la Renaissance. Les prix auxquels se sont vendus les Rabelais de la collection Bordes ont été d'une surprenante modération. Le *Tiers Livre* de Lyon (1546), dont on ne connait que deux autres exemplaires, l'un au British Muséum, l'autre vendu cinq cents francs, en 1897, chez le baron Pichon, n'a pas dépassé 305 francs. Le *Tiers Livre* (Lyon, Jean Chabin), dont on ne cite qu'un seul autre exemplaire, a été payé 410 francs : ce même exemplaire, à la vente Sunderland, avait coûté 2,275 francs à Damascène Morgand. L'édition collective des trois premiers livres, publiée en 1547 à Valence, est restée à M. Rahir pour 1,700 francs. Ce très bel exemplaire, relié en trois volumes par Trautz-Bauzonnet, avait appartenu au baron Seillière; le premier volume s'était retrouvé tout seul, à la première vente de cet amateur, à Londres, en 1887; les tomes II et III, par contre, avaient reparu dans une autre vente du même à Paris, en 1890. Le sagace Morgand avait su réunir ces membres épars et en faire un tout. Cette précieuse édition n'est connue que par six autres exemplaires, dont un seul, celui de Dresde, est dans une bibliothèque publique. Nos collections nationales n'en renferment que des fragments.

Seymour de Ricci.

Rabelais et Sainte-Beuve. — Extrait d'une lettre inédite de Sainte-Beuve publiée par M. Jules Troubat, dans la *Revue* du 1er décembre 1911 :

L'autre jour, les autres champs de bataille manquant, on en est venu aux mains sur Rabelais. Il s'agissait de savoir si l'Académie proposerait pour sujet d'étude le livre de ce grand cynique. M. Cousin, qui aime à voir Platon en toutes choses, y poussait de toutes ses forces et n'était pas fâché de prouver par là qu'il y a des esprits libres à l'Académie; M. Villemain, de qui l'on peut dire comme de Turenne qu'il devient plus hardi en vieillissant, penchait fort pour qu'on proposât le sujet; d'autres membres pourtant l'ont trouvé scabreux; M. Guizot a donné les bonnes raisons pour en montrer la difficulté et le peu de convenance en des temps comme ceux-ci particulièrement. Je me permis d'entrer tout à fait dans cette pensée. « Mais quoi! s'écriait M. Cousin, interdire l'étude de Rabelais! passe encore dans l'Université, mais à l'Académie, c'est trop fort! » — A quoi l'on répondait qu'entre ne pas proposer l'étude de Rabe-

lais et l'interdire, il y avait tout un intervalle qui laissait le champ libre au public et aux amateurs.

Montaiglon et le Pantagruel de Dresde (voir *R. É. R.*, 1910, p. 379-380, et 1911, p. 344-346). — Nous écrivions en 1910 : « M. P.-P. Plan a fait une découverte qu'il annonce avec éclat aux lecteurs du *Mercure de France* (1er décembre 1910) : celle d'*Une réimpression ignorée du Pantagruel de Dresde*, que nous connaissions déjà il y a une huitaine d'années... » Chose piquante, la découverte de M. Plan avait été faite et annoncée, d'autre part, quatre ans avant lui, par M. Henri Stein, dans le *Bibliographe moderne*, n° de mai-août 1906 (p. 256). M. Stein ajoutait alors : « Je tiens de source certaine que cette édition n'a été tirée qu'à douze exemplaires seulement (le tirage fut sans doute arrêté) et n'a point été mise dans le commerce; elle ne paraît avoir jamais été signalée. » M. Henri de Curzon nous apprend qu'il possède un de ces exemplaires qui lui a été donné par l'imprimeur Motteroz, « peu avant sa mort, un peu à l'improviste et sans grandes explications ».

A Bruxelles, chez la vicomtesse Ad. de Spoelberch de Lovenjoul, le 16 mars, M. André Maurel a fait une intéressante conférence sur *Rabelais à Rome*, qu'il a répétée avec succès le 18 mars, à Lille, sous les auspices des « Amis de l'Université ».

Tout Rabelais en français moderne. — C'est le titre d'un ouvrage qu'annonce la librairie Nilsson, Per Lamm et Cie succ. Cette traduction a pour auteur M. J. Garros; elle sera illustrée par M. E. Maurice et ornée d'une couverture en couleur par M. Robida; elle formera un volume in-8° jésus de 420 pages, imprimé, paraît-il, en « beaux caractères très lisibles » sur du « très bon papier ». Enfin l'éditeur annonce qu'il s'est attaché à conserver la « phrasologie » (*sic*) de l'auteur, et que « seuls les quelques passages et mots trop rabelaisiens ont été laissés en vieux français ». Par malheur, le prospectus reproduit imprudemment un passage de cette traduction :

A la même époque, les gens de Bessé, du Marché vieux, du bourg Saint-Jacques, de Trainneau, de Parillé, de Rivière, des Roches Saint-Paul, du Val Breton, de Pandillé, de Bréhemont, du pont de Blain, de Cravant, de Grandmont, des Bourdes, de Villeaumère, de

Huymes, de Segué, de Hussé, de Saint-Louant, de Panzoust, des Coudreaux, de Verron, de Coulaines, de Chosé, de Varenes, de Bourgueil, de l'Ile-Boucard, du Croulay, de Narsay, de Candé, de Montsoreau et autres lieux voisins envoyèrent des délégués à Grandgousier pour lui dire qu'ils reconnaissaient les torts qu'avait Picrochole envers lui, et, vu leur vieille alliance, lui offraient tout leur appui, autant de gens que d'argent et autres munitions de guerre. Ainsi qu'il en résultait parce qu'ils lui envoyaient, cet argent s'élevait à 134 millions, 2 écus et demi d'or.

Etc.

L'ÉPOQUE DE RABELAIS.

Histoire politique et religieuse.

Documents, recueils biographiques et bibliographiques. — Grâce à la libéralité de Mme la baronne Arconati-Visconti, qui a déjà tant fait pour la cause de l'Humanisme et de la Renaissance, la Bibliothèque nationale vient d'acquérir un manuscrit intéressant sur lequel M. Morel-Fatio a attiré l'attention[1]. C'est une *Histoire de Charles-Quint* écrite par Hugues Cousin, le frère de l'humaniste Gilbert Cousin, de Nozeroy, le secrétaire d'Érasme. Écrite en 1556, cette histoire a trait surtout à la rivalité de François Ier et de l'Empereur et aux luttes religieuses en Allemagne; elle raconte aussi certains faits de guerre auxquels assista l'auteur, fourrier de Charles-Quint. En cette qualité, Hugues Cousin fut chargé de préparer les installations de la conférence de Marcq, près de Calais, en 1555, et il en a donné dans son ouvrage un très curieux dessin.

M. Paul Courteault, qui avait déjà étudié *Monluc historien* et écrit une alerte biographie du célèbre capitaine gascon, a entrepris une édition critique des *Commentaires* destinée à remplacer l'édition, aujourd'hui reconnue insuffisante, qu'en avait autrefois procurée le baron de Ruble[2]. Le premier volume

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. *Comptes-rendus des séances*, 17 février et 17 mars 1911; *Mémoires*, in-4°, 40 p.

2. *Commentaires de Blaise de Monluc, maréchal de France.* Édi-

contient, avec la dédicace à la noblesse de Gascogne et le « préambul à Monseigneur le duc d'Anjou », les deux premiers livres des *Commentaires*, c'est-à-dire le récit des événements militaires auxquels a pris part Monluc entre 1521 et 1553. Pour la première fois, nous avons un texte établi avec critique et d'après une méthode sûre. De plus, M. Courteault a pris soin de démêler les sources livresques de son auteur et d'identifier les noms de personnes et de lieux, ce qui n'a pas toujours été commode tant ils sont parfois estropiés. Pour l'histoire, si l'on peut dire technique, des guerres d'Italie, c'est un document de premier ordre, et, pour permettre de suivre plus facilement les opérations militaires, l'éditeur a eu l'excellente idée de joindre à son volume une carte du Piémont.

Nous avons déjà signalé la *Gallia typographica* entreprise par M. Lepreux[1]. Il a réparti les résultats de ses recherches en deux séries : une série parisienne à laquelle appartenaient les deux volumes sur les *Imprimeurs du roi* et une série départementale, dont le premier volume était consacré aux imprimeurs de la région du Nord (Flandres, Artois, Picardie). Le second volume de cette série (car M. Lepreux, avec une belle vaillance, conduit, pour ainsi parler, de front les deux séries) est relatif aux imprimeurs de la Champagne et de Barrois, c'est-à-dire des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne et de la Meuse. C'est naturellement la ville de Troyes qui occupe la place la plus importante. On y trouvera un certain nombre de renseignements intéressants pour l'histoire de l'Humanisme et de la Réforme, par exemple l'arrêt du 5 octobre 1546 condamnant au bûcher pour crime d'hérésie Macé Moreau de Troyes.

Plus important encore pour la connaissance de l'humanisme et du mouvement intellectuel à l'époque de Rabelais est le recueil que M. Baudrier élabore patiemment avec une si remarquable richesse de documentation et une profusion de planches qui en rend séduisante l'érudition[2]. La neuvième série de sa

tion critique publiée et annotée par P. Courteault. T. I : *1525-1553*. Paris, Picard, in-8°, XIX-423 p.

1. G. Lepreux, *Gallia typographica*. Série départementale. II : *Provinces de Champagne et de Barrois*. Paris (Champion), 1911, in-8°, 391-152 p.

2. J. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, 9e série. Lyon (Brun) et Paris (Picard), 1912, in-8°, 492 p., 160 reproductions.

Bibliographie lyonnaise au XVIe siècle est à peu près entièrement consacrée à Guillaume Rouillé (car c'est décidément Rouillé qu'il faut dire et écrire) et à ses héritiers : biographie, énumération (avec, ce qui est particulièrement précieux, analyse des dédicaces) des ouvrages imprimés, reproduction de marques, frontispices, etc., on ne peut souhaiter davantage. Ajoutons que cette neuvième série, ce qui en augmente le prix, contient la table générale des imprimeurs, libraires, correcteurs d'imprimerie, relieurs, fondeurs de lettres de Lyon étudiés dans les neuf volumes.

Dans le nouveau fascicule de ses *Parlementaires français au XVIe siècle*, M. Fleury Vindry a réuni près de 450 notices de présidents, conseillers, procureurs, avocats généraux du parlement de Toulouse[1]. Parmi ces notices dont les éléments ont été en majeure partie puisés aux archives toulousaines, quelques-unes sont particulièrement intéressantes pour les curieux du temps de Rabelais, le président Jacques Minut, les conseillers Jean de Pins, Arnaud du Ferrier, Jean de Langeac, Jean de Basilhac, etc.

Histoire politique. — On trouvera, dans la conférence de M. Léon-G. Pélissier sur *Machiavel*[2], un substantiel exposé de la formation politique du célèbre Florentin et une caractéristique précise de son originalité : quelques pages très denses éclairées par de saisissantes formules. — M. Pélissier, à propos de Machiavel, jette un coup d'œil d'ensemble sur l'Italie au début du *Cinquecento*. M. Pier Desiderio Pasolini n'en étudie qu'un épisode. Après bien d'autres, il raconte la bataille de Ravenne et s'efforce de mettre en relief par quoi elle se distingue des autres grands combats de l'époque[3]. Après Ricotti, il y constate l'apparition d'un fait nouveau, le rôle de l'artillerie au milieu de prouesses qui rappellent le moyen âge. « La dernière des batailles du moyen âge, la bataille de Ravenne, a été la première des grandes batailles modernes. » — Avec

1. Fleury Vindry, *Les parlementaires français au XVIe siècle*. T. II, fasc. 2 : *Parlement de Toulouse*. Paris (Champion), 1912, in-8°, p. 133-284.

2. L.-G. Pélissier, *Sur Machiavel*. Extrait de la *Revue des Pyrénées*, 1911, in-8°, 26 p.

3. P.-D. Pasolini, *La battaglia di Ravenna*, dans la *Nuova Antologia*, 1er février 1912, p. 430-453.

M. Oulmont, nous sommes encore dans le règne de Louis XII[1]. Trois des plus importants chapitres de sa thèse sur *Pierre Gringore* ont trait aux idées religieuses, morales et politiques, à l'opinion publique de 1500 à 1515 et aux œuvres de circonstance de Mère Sotte. M. Oulmont a consciencieusement analysé les plaquettes, chansons, pièces ou poèmes que Gringore ou ses émules anonymes ont dirigés contre les ennemis de Louis XII. Peut-être un rappel plus détaillé des circonstances au milieu desquelles ces opuscules virent le jour aurait-il été nécessaire. Néanmoins, tel qu'il est, le travail de M. Oulmont est une bonne contribution à l'histoire de l'esprit public en France dans les premières années du XVIe siècle, et les historiens qui voudront se rendre compte des progrès de la royauté, de la diffusion du loyalisme monarchique le consulteront avec profit.

M. Lucien Romier poursuit avec activité l'enquête que nous avons déjà signalée sur la politique de Henri II[2]. Son étude sur *La crise gallicane de 1551* est un exposé des rapports du roi de France avec le pape Jules III pendant la première partie du pontificat de ce dernier. Il démêle avec beaucoup de dextérité les éléments constitutifs du gallicanisme de Henri II; mais la raison principale qui brouilla le pape et le roi, ce fut la question de Parme et la protection des Farnèse par les Français. La crise arrive à l'état aigu au milieu de 1551 et en août on propose au conseil privé de créer un patriarche pour la France, qui serait investi de la toute-puissance spirituelle. Cependant Henri II ne voulut pas aller jusqu'au schisme. Ce recul du roi, M. Romier l'impute à l'action de la Compagnie de Jésus, qui se serait exercée par le cardinal de Lorraine et le duc de Ferrare, Hercule d'Este. Il y a là une observation intéressante et neuve et de beaucoup de portée. D'autre part, le pape, travaillé par le duc de Ferrare, se modère, fait des excuses et, au début de 1552, la pacification s'achève.

Histoire religieuse. — Comme toujours, l'histoire religieuse

1. Ch. Oulmont, *Pierre Gringore*. Paris (Champion), 1911, in-8°, XXXII-383 p.

2. L. Romier, *La crise gallicane de 1551*, dans la *Revue historique* de nov.-déc. 1911, t. CVIII, p. 225-259; janv.-févr. 1912, t. CIX, p. 27-55.

est plus amplement représentée que l'histoire politique. L'étude de M. Romier, la thèse de M. Oulmont pourraient, en tout ou partie, être rangées à la rigueur sous cette rubrique. Les ouvrages qui suivent rentrent plus spécialement dans l'histoire religieuse.

C'est d'abord le tome II de la traduction du réquisitoire du P. Denifle contre Luther[1]. M. l'abbé Paquier, qui s'est adjoint pour traduire ce volume et les suivants M. l'abbé Bayol, mène rapidement son travail. Ce nouveau volume contient la fin de la première partie consacrée à « l'ouvrage et l'enseignement de Luther sur les vœux monastiques » et le début de la seconde partie : « Point de départ de l'évolution de Luther, son nouvel évangile. » La traduction est toujours aussi élégante et aussi fidèle. Ce qui donne encore plus de prix à ce tome II, c'est que les traducteurs ont eu l'excellente idée de compléter et parfois de rectifier en note certaines assertions du P. Denifle. C'est une mise au point pour le lecteur français qui ne peut qu'être très appréciée.

Des archives du parlement de Dôle, M. Febvre a extrait les documents relatifs à la Réforme et à l'Inquisition dans la Franche-Comté[2]. Ces documents, il ne s'est pas contenté de les colliger et de les reproduire in extenso ou analysés, il les a fait précéder d'une introduction abondante. Il nous expose d'abord l'organisation de la justice ecclésiastique et de la justice laïque dans la Comté et la façon dont s'y instruisaient les procès d'hérésie. Puis vient un historique succinct de la diffusion de l'hérésie au pays comtois et de la lutte engagée contre elle par l'orthodoxie, entre l'année 1524, date où l'existence des idées nouvelles est pour la première fois signalée à Besançon et l'année 1575 qui voit la dernière manifestation réformée en Franche-Comté. M. Febvre a marqué avec soin les influences qui contribuèrent à faire pénétrer les nouvelles doctrines en un pays qui paraissait dans de mauvaises conditions pour cela, par quels chemins ces doctrines se propagèrent, à partir de quels centres, dans quelles catégories sociales, ecclésiastiques, libraires, robins, elles rencontrèrent le plus d'adeptes. Si bien

1. P. H. Denifle, *Luther et le luthéranisme*, trad. J. Paquier, t. II. Paris (Picard), 1911, in-12, 472 p.

2. L. Febvre, *Notes et documents sur la Réforme et l'Inquisition en Franche-Comté*. Paris (Champion), 1912, in-8°, 336 p.

que les conclusions de cette étude d'histoire locale se trouvent avoir en fin de compte une portée beaucoup plus générale, et sur beaucoup de points corroborent celles auxquelles on est parvenu pour beaucoup d'autres régions.

L'année 1911 a amené l'anniversaire de la naissance du réformateur vaudois Pierre Viret, qui vit le jour à Orb quatre cents ans auparavant. Les Suisses, à Lausanne et à Orb, ont multiplié les manifestations en mémoire de celui qui, avec Farel et Calvin, évangélisa non seulement les régions du lac Léman et du lac de Neuchâtel, mais encore Lyon et le sud de la France[1]. Par une heureuse coïncidence, à cette même date, un pasteur français, déjà connu par un consciencieux travail sur Lefèvre d'Etaples, M. Barnaud a soutenu en Sorbonne deux thèses consacrées à Viret[2]. La thèse complémentaire reproduit cinquante-quatre lettres inédites de Pierre Viret échelonnées entre le mois d'avril 1545 et le mois de mars 1547. Chaque lettre est accompagnée de notes historiques et biographiques, et, à la table, d'une courte analyse qu'il aurait peut-être mieux valu placer en tête. L'éditeur a pris pour modèle de sa publication *La correspondance des Réformateurs* du regretté Herminjard; il nous donne la correspondance de Viret seulement à partir d'avril 1545, parce que les lettres précédentes avaient été publiées par l'érudit de Lausanne. Il reconnaît d'ailleurs avoir beaucoup profité des copies recueillies par son illustre prédécesseur, copies qu'a achetées le musée historique de la Réformation à Genève. Pour le dire en passant, ne se trouvera-t-il pas, à Genève ou à Lausanne, quelque érudit capable de faire profiter de ces papiers tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de cette période de la Réforme? Il serait de la plus grande utilité et du plus grand intérêt pour tout le monde que l'œuvre d'Herminjard fût continuée. Sans doute, il

1. Voir *Revue historique*, janvier 1912, p. 238-240, et dans *Foi et vie*, n° du 20 novembre 1911, un article de M. E. Doumergue sur *Viret, la liberté de conscience et la Réformation*. Cf. *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 1911, p. 572-574.

2. J. Barnaud, *Quelques lettres inédites de Pierre Viret*, publiées avec des notes historiques et biographiques. — *Pierre Viret, sa vie et son œuvre (1511-1571)*. Saint-Amans (Carayol), 1911, 2 vol. in-8°, 156; 703 p.

est difficile d'unir comme celui-ci à tant de pénétration une aussi vaste érudition; mais ce qu'il faudrait, ce serait mettre à portée des travailleurs les matériaux amassés pendant tant d'années et qu'il n'est pas donné à un chacun de pouvoir aller consulter à Genève.

La thèse principale est une biographie copieuse de Pierre Viret. M. Barnaud a partagé en trois parties la vie et l'œuvre du réformateur vaudois. Dans la première, la plus courte, et sur laquelle les renseignements sont beaucoup moins abondants que nous ne le voudrions, il raconte la jeunesse, les études et les débuts de Viret jusqu'au jour où la Réforme triomphe définitivement à Lausanne, dont Viret se trouva être le premier pasteur. Le ministère de Viret à Lausanne dura vingt-trois ans, presque un quart de siècle : c'est ici la partie essentielle à laquelle sont consacrés les deux tiers de l'ouvrage. L'organisation de l'église de Lausanne, les démêlés avec Berne, les rapports avec Calvin, très étroits, aussi bien dans la défense que dans l'attaque, les ouvrages composés par Viret, tels sont les points que M. Barnaud examine successivement. Les difficultés avec Berne au sujet de la discipline engendrent une crise qui se termine par l'exil de Viret (1556). Dès lors, — et c'est l'objet de la dernière partie, — le réformateur vaudois mène une existence de tribulations sans que les déceptions refroidissent son ardeur de prosélytisme. Tour à tour, il prêche et agit à Genève, à Nîmes, à Montpellier, à Lyon, où il séjourne de juin 1562 à la fin d'août 1565, dans le Viennois, à Orange et enfin dans le Béarn où se termine son existence agitée au printemps de 1571[1]. Quelques pages de conclusion caractérisent la personnalité de Viret par comparaison avec celles de Farel et de Calvin, ces trois personnages constituant le « trépied » de la Réforme. « A côté de Farel, le missionnaire par excellence, et de Calvin, le théologien, Viret est le pasteur, dans le sens le plus complet et le plus large du mot. » M. Barnaud a écrit la vie de Viret; M. Doumergue achève sa biographie monu-

1. On trouvera quelques détails complémentaires sur certains épisodes de la vie de Pierre Viret dans Gustave Fabre, *Pierre Viret pasteur à Nîmes*, in-8° de 8 p., et dans Paul Besson, *Pierre Viret et le jésuite Auger*, in-8° de 8 p. Cf. N. Weiss, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 1911, p. 458-462.

mentale de Calvin. Qui nous donnera de Farel, et aussi de Bèze, les monographies critiques et scientifiques dont l'absence est particulièrement regrettable et qu'en présence des matériaux mis au jour depuis un quart de siècle il semble qu'on puisse maintenant écrire?

V.-L. Bourrilly.

Le gérant : Jacques Boulenger.

Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

RABELAIS

ET THÉOPHILE GAUTIER

Rabelais et Théophile Gautier... Le rapprochement paraîtra de prime abord assez hardi. Est-il possible d'établir des rapports entre l'auteur de *Gargantua* et *Pantagruel* et l'auteur des *Émaux et Camées?* C'est Michel-Ange près de Cellini. Et, en vain, chercherait-on le trait d'union entre les deux natures dans le fameux gilet rouge, où les hommes ont voulu voir, comme dans les extravagances rabelaisiennes, « le grain de folie ». Non, les deux auteurs étaient parfaitement équilibrés. Pour ce qui est de Rabelais, essayer d'en convaincre les lecteurs de cette Revue serait prêcher des convertis; quant à Gautier, son légendaire pourpoint, au lieu de nous le faire connaître sous le jour d'un demi-fou, devrait nous éclairer sur deux points, l'un d'ordre moral, à savoir qu'il était un sincère, un enthousiaste, fier de dire tout haut au monde, ne fût-ce que par les couleurs criardes de son costume, quelles étaient ses opinions littéraires; l'autre d'ordre esthétique : frappé par la laideur du morne costume masculin, il aurait été bien heureux que la révolution romantique lui fournît l'occasion d'en mettre à la mode un plus gai et plus beau, et il regretta vivement d'avoir échoué dans sa tentative. « Les hommes, depuis la Révolution, semblent porter le deuil », disait-il à son beau-fils Bergerat; « l'habit noir a triomphé du romantisme[1] ». Il choisit le rouge parce que ce devait être sa couleur préférée. Il l'aimait

1. Émile Bergerat, *Théophile Gautier, entretiens, souvenirs et correspondance*. Paris, Charpentier, 1880, p. 96.

dans toutes ses nuances, depuis les plus foncées jusqu'aux plus pâles : le rose fut la couleur des torsades de son lit, qu'il aimait tant; les héroïnes de ses romans, les inspiratrices de ses vers sont, la plupart, habillées de rose. Profitant, enfin, mieux que personne, de la leçon que Bernardin de Saint-Pierre avait donnée aux écrivains en introduisant, dans ses *Études sur la nature*, toute une gamme de rouges[1] : incarnat, ponceau, carmin, pourpre, vermillon, corail, Gautier ajoute encore quelques couleurs à la palette :

> Laque, pourpre, carmin, cinabre, vermillon,
> Incarnat,

et il compare le rose qui monte au front *nacré* de la femme, quand on la force d'entendre un madrigal, et qui

> De la fraîche palette est le ton le plus tendre,

à la neige qu'il a vu *rosir*[2].

Ces yeux, qui aimaient le rouge de feu aussi bien que l'incarnat le plus délicat, étaient prêts à recevoir toutes les impressions, depuis les plus violentes jusqu'aux plus douces; le hideux exerçait sur eux autant de charme que le beau.

Nodier se vantait d'avoir révélé à la France son Homère, en remettant en honneur le nom de Rabelais, et Victor Hugo se réclamait de cet écrivain bouffon, pour soutenir sa thèse en faveur du grotesque à côté du sublime dans les œuvres dramatiques. Mais si le nom de l'auteur de *Gargantua* était au bout de toutes les plumes romantiques, aucun écrivain, à l'exception peut-être de Balzac, ne l'a aussi sincèrement aimé, aussi profondément connu que Théophile Gautier.

1. G. Lanson, *Histoire de la littérature française*. Paris, Hachette, 1898, p. 819.
2. Th. Gautier, *Poésies complètes*. Paris, Charpentier, 1905, V, II, p. 249, *Le rose*, sonnet.

Quiconque, au lieu de se borner à lire les *Émaux et Camées*, l'œuvre la plus parfaite, mais non certes la plus caractéristique de Th. Gautier, suit pas à pas la carrière de ce fécond écrivain, s'aperçoit qu'il est redevable à tous les écrivains de la Renaissance, et, particulièrement, à Villon, à Ronsard, à Rabelais. Le premier lui a inspiré le profond sentiment de la mort; l'autre, le culte de la forme, l'inquiétude du « mieux », comme le disait Brunetière; le dernier, la richesse du vocabulaire et cette hardiesse qui pourra paraître folie, qui en approchera parfois, si l'on veut, mais qu'il faut pardonner à qui avait pris à tâche de secouer le joug malherbien, à qui sentait la nécessité de relever la tête, après deux siècles de « boileautisme aigu[1] ».

Gautier a déclaré dans sa vie, écrite par lui-même : « Outre mes latins décadents, j'étudiais les vieux auteurs français, Villon et Rabelais surtout, *que j'ai su par cœur*[2] »; l'un des interlocuteurs de ses poésies dit : « Je lis les faits joyeux du bon Pentagruel[3] »; Albertus, son personnage de prédilection, cet *enfant vêtu de noir*, *qui lui ressemblait comme un frère*, prend ainsi congé du lecteur :

> Donnez-moi la pincette, et dites qu'on m'apporte
> Un tome de *Pantagruel*[4];

et dans la poésie où Gautier invite Eugène de Nanteuil à passer la soirée avec lui[5], il lui décrit à l'avance les joies de l'entretien; ils causeront des poètes préférés, de Musset, de Deschamps, de Vigny,

> Et d'eux tous, dont la voix chante de nouveaux chants;

1. J'emprunte l'expression à Gautier. (Bergerat, *Œuvre citée*, p. 116.)
2. *Portraits contemporains*. Paris, Charpentier, 1874, p. 5.
3. *Poésies complètes*, V, 1, p. 48. *Veillée*.
4. *Ibid.*, p. 184. *Albertus*.
5. *Ibid.*, p. 68. *A mon ami Eugène de N****.

ils liront, non pas les classiques, mais les anciens, Clopinel, Chartier, Rutebeuf, Marot, Marguerite, Villon et

Rabelais, cet Homère moqueur,
Dont le sarcasme, aigu comme un poignard, au cœur
De chaque vice plonge, et des foudres du pape
N'ayant cure, l'atteint sous la pourpre ou la chape :
Car nous aimons tous deux les tours hardis et forts,
Mais naïfs cependant et placés sans efforts,
L'originalité, la puissance comique
Qu'on trouve en ces bouquins à couverture antique,
Dont la marge a jauni sous les doigts studieux
De vingt commentateurs, nos patients aïeux.

Ces vers nous disent toute l'admiration de Gautier pour Rabelais, mais ils contiennent en même temps une attaque implicite contre ces faibles imitateurs du maître qui pullulèrent vers le déclin du XVIe siècle, et dont on trouvait à l'époque romantique plus d'un spécimen parmi les Jeune France. « Que de peines il a prises », dit Gautier à propos de Grandville, « pour culotter convenablement un crocodile, pour cravater un pélican, coiffer une girafe et faire tenir un archet à un hanneton mélomane! Car toutes ces extravagances Grandville ne les entendait pas à la façon des songes drolatiques de Rabelais, des tentations de Callot ou des caprices de Goya[1]. »

Dans l'admiration que Gautier nourrissait pour Rabelais, il faut donc voir, avant tout, une admiration pour le plus grand écrivain du siècle qu'il a le plus aimé, ce siècle qu'il appelait admirable et dont il a fait une si belle peinture, que je ne sais résister à la tentation de la reproduire en entier :

« Siècle fécond, touffu, plantureux, où la vie et le mouvement surabondent! Admirable jusque dans ses turpitudes! — Que nous sommes petits à côté de ces grands-là! — Ils savent le grec, ils savent l'hébreu. — Les cuisinières parlent très bien latin. — Théologie, archéologie, sciences

1. Th. Gautier, *Portraits contemporains*, p. 232.

occultes, ils ont tout approfondi; ils connaissent tout ce qui est et même ce qui n'est pas; ils mordent en plein dans les fruits de l'arbre de la science; ils desserrent in-folio sur in-folio; un in-4° leur coûte moins qu'à nous un in-52; les peintres et les sculpteurs couvrent les arpents de toile que nous soulevons à peine, avec des armures qui nous feraient tomber sur nos genoux. — Querelles de théologie, émeutes, duels, enlèvements, aventures périlleuses, repues franches dans les cabarets. — Sonnets à l'italienne, madrigaux en grec sur une pouce, savantes scolies sur un passage obscur, débauches effrénées avec les grandes dames ou les petites bourgeoises, quel mélange inouï, quel inconcevable chaos. — Le sang et le vin coulent à flots, on s'engueule en excellent latin, on se fait brûler vif. On embrasse toutes les filles, on mange de tous les plats, et quels plats! de véritables montagnes de viande; on vide son verre d'un seul coup, et quels verres! des verres qui contiennent trois de nos bouteilles et qui sont à nos petits gobelets ce que leurs in-folio sont à nos in-8°. De quelles côtes ces gaillards-là avaient-ils le cœur cerclé pour résister à un pareil travail, à un pareil amour, à une pareille débauche? de quoi leurs mères les avaient-elles faits? les nuits pendant lesquelles ils avaient été forgés étaient-elles de quarante-huit heures, comme la nuit où fut conçu Hercule! Ah! misérables que nous sommes, pauvres buveurs, pauvres débauchés, pauvres amoureux, pauvres littérateurs, pauvres duellistes, nous qui roulons sous la table à la quatrième bouteille de vin, qui blêmissons pour trois ou quatre nuits mal dormies, qui devenons poitrinaires pour avoir deux ou trois maîtresses, qui nous reposons quinze jours après avoir fait cent vers et qui ne nous battons que lorsqu'on couche avec notre femme! Oh! comme depuis Homérus, le rapsode, les hommes s'en vont dégénérant[1]! »

1. Th. Gautier, *Les Grotesques*. Paris, Michel-Lévy frères, 1873, p. 88-89.

Et la dégénération a été bien rapide, selon Gautier, sous ce Louis XIV qu'il détestait cordialement, qu'il a si hardiment souffleté, le soir du centenaire de Corneille, avec le soulier recousu du grand poète, et qu'il définissait, au dire de Goncourt, de la manière suivante, toute rabelaisienne :

Un porc grêlé comme une écumoire et petit..., il n'avait pas cinq pieds, le grand roi. Toujours à manger et à c... C'est plein de m..., ce temps-là. Lisez cette lettre de la Palatine. Et borné avec cela... Parce qu'il donnait des pensions pour qu'on le chantât... Une fistule dans le c... et une autre dans le nez, qui correspondait avec le palais... Ça lui faisait juter, par les fosses nasales, toutes les carottes et toutes les juliennes de son temps. Et c'est vrai ce que je dis là[1].

L'admiration pour le XVIe siècle, qui était devenue presque de rigueur chez les apôtres du romantisme, y compris les secondaires, comme Marilhat[2], dont Montaigne, Cervantes et Rabelais étaient les auteurs de prédilection ; comme Gavarni, dont le Thomas Vireloque[3], « ce haillon déchiqueté à toutes les broussailles, jette de son œil borgne un regard sur la vie et l'humanité, aussi clairvoyant, aussi profond, aussi cynique que Rabelais, Swift ou Voltaire » ; comme Odry[4], qui vivait parmi cette famille intellectuelle « des Panurge, des Sancho Pança » ; comme Jules Favre[5], « romantique, mais rabelaisien aussi, » et qui, « de l'air le plus glacial et le plus détaché, faisait les farces les plus énormes et mystifiait les bourgeois avec l'aplomb de Panurge » ; cette admiration, dis-je, suggéra à Gautier l'idée de ses « Grotesques ».

Cependant, nous cherchons en vain, dans cette œuvre, le nom de François Rabelais. Il « l'a enjambé », selon l'ex-

1. Bergerat, *Œuvre citée*. Préface, p. IX.
2. *Portraits contemporains*, p. 360.
3. *Ibid.*, p. 338.
4. *Ibid.*, p. 421.
5. Th. Gautier, *Histoire du Romantisme*. Paris, Charpentier, 1877, p. 35-36.

pression de Sainte-Beuve[1]. Qu'est-ce à dire? sinon qu'il a reculé devant ce géant comme devant un être presque divin, auquel on n'ose toucher de crainte de le gâter? Pourtant, dès que nous ouvrons le volume, nous rencontrons une page qui aurait bien pu appartenir à un chapitre sur Rabelais; c'est une peinture exquise du caractère de Panurge, d'autant plus intéressante qu'elle met en relief les rapports entre ce personnage et Villon (rapports dont la critique s'est déjà occupée[2]), et qu'elle témoigne de la sympathie de Gautier pour ces deux types auxquels il se sentait particulièrement lié, pour la raison qu'ils avaient connu, comme lui, cette *chose bête* qu'on appelle *faulte d'argent!* Mais tandis que Panurge avait eu la chance de trouver un Pantagruel prêt à satisfaire à tous ses désirs et à lui offrir les moyens de courir le monde gratis, tandis que Villon se faisait entretenir pendant la moitié de ses jours par cette justice avec laquelle, selon la vieille expression, il avait toujours maille à partir, le pauvre Théo devait, à cause de cette maladie inguérissable, mener une vie contraire à ses goûts, écrire des feuilletons et rentrer, même dans les dernières années de sa vie, dans cette *sinistre pétaudière*[3] qu'était le Journal officiel.

« Villon, tel qu'il nous apparaît dans son œuvre, est la personnification la plus complète du peuple à cette époque. Il semble avoir inspiré à Rabelais le type délicieux de Panurge. En effet, n'y a-t-il pas un très grand rapport entre Panurge et l'écolier Villon? Panurge avec son nez fait en manche de rasoir; Panurge, poltron, gourmand, hâbleur, ribleur, avec ses vingt-six poches pleines de pinces, de crocs, de ciseaux à couper les bourses et mille autres engins nuisibles; Panurge, fin à dorer comme une dague de plomb, bien galant homme de sa personne, sauf qu'il est quelque peu paillard et incessamment travaillé de la maladie intitulée faute d'argent, malgré ses

1. *Portraits contemporains*. Paris, Didier, 1847, V, III, p. 254.
2. L. Thuasne, *Rabelais et Villon. Revue des Bibliothèques*, 1907.
3. Bergerat, *Œuvre citée*. Préface, p. XIII.

soixante-trois manières de s'en procurer; Panurge, impie et superstitieux et n'ayant réellement peur de rien, sinon des coups et du danger, et Villon avec son teint de bohème, ses longues mains sèches et prenantes comme glu; son habit déchiqueté, à barbe d'écrevisse et dépenaillé comme celui d'un cueilleur de pommes du Perche; Villon en extase devant les grasses soupes de prismes des jacobins; Villon courant les mauvais lieux tout en faisant l'amant transi; Villon invoquant à chaque vers le bon Dieu, la sainte Vierge et tous les saints du paradis, et ne manquant pas une occasion de dauber les prêtres, les moines, de quelque robe et de quelque couleur qu'ils soient. Tous les deux haïssent de bon cœur les bourgeois et le guet, c'est-à-dire les propriétaires et les gardiens de la propriété; ce sont deux espèces de philosophes éclectiques qui prennent leur bien où ils le trouvent.

« Au reste, toujours malades d'un flux de bourse, car, s'ils ont soixante-trois manières d'avoir de l'argent, ils en ont deux cent dix de le dépenser, hormis la réparation de dessous le nez[1]; toujours aux expédients, toujours à deux doigts de la potence et n'évitant d'être pendus qu'à force d'esprit et de génie.

« Tout complet que soit Panurge, Villon, cependant, l'est encore davantage; il a une mélancolie que l'autre n'a pas, il a le sentiment de sa misère. Quelque chose d'humain lui vibre encore sous les côtes; il aime sa mère. Panurge semble tombé du ciel et ne procède de rien; l'idée qu'il a un père et une mère ne nous vient jamais; il est né probablement des amours d'un jambon et d'une bouteille ou poussé entre deux pavés, comme un champignon à la porte de quelque lupanar. Son sarcasme est impitoyable et son rire n'est jamais tempéré de larmes. Il

1. Dans son *Voyage en Italie* (Paris, Charpentier, 1879, p. 329), Gautier dit encore qu'il sentait le désir d'un *Aigle noir*, d'un *Lion rouge*, d'un *Soleil d'or* ou d'une *Croix de Malte* quelconque pour vaquer, comme dit Rabelais, « à cette réparation de dessous le nez », qui inquiétait tant ce bon Panurge.

n'a pas non plus pour la beauté de la femme le même respect amoureux que son prototype. Sa luxure est plus fangeuse et a quelque chose de monacal; c'est la luxure d'un satyre plutôt que celle d'un homme; il ne voit rien au delà de la jouissance physique; l'amour de l'âme lui est inconnu; il n'eût pas trouvé, comme Villon :

Deux étions et n'avions qu'un cœur.

« Panurge, rebuté, fait compisser par les chiens la femme qui n'a pas voulu de lui. Villon soupire cette élégie :

. . . . . .
Un temps viendra qui fera dessécher,
Jaulnir, flétrir votre espaine fleur,
J'en risse alors s'enfant sceusse marcher,
Mais nenny, las! ce seroit donc foleur :
Vieil je seray, vous laide et sans couleur;
Or, beuvez fort tant que rû peut courir,
Ne reffusez, chassant ceste douleur
Sans empirer un pauvre secouri[1]. »

Comme c'est seulement par hasard que Gautier cite Rabelais, ne l'ayant pas introduit dans ses *Grotesques*, on ne possède pas, pour les autres personnages rabelaisiens, des études aussi belles et suivies que celle sur Panurge, que nous venons de citer; mais frère Jean revient souvent à son esprit et représente pour lui, comme pour Rabelais, une sympathique exception dans une catégorie de personnes qu'il n'aimait point. Le moine de San Servolo, un confesseur de fous qu'il a connu pendant son voyage d'Italie, en est une autre.

« Nous n'avons jamais aimé les moines rabelaisiens, gros, courts, ventrus, mangeant bien, buvant mieux, et frère Jean des Entommeurs ne nous plaît que dans *Gargantua* et dans *Pantagruel*. Aussi celui-là (de San Servolo)

1. Th. Gautier, *Les Grotesques*, p. 31-33.

nous ravit-il, et nous ne savons trop quelle aimable plaisanterie de goguette et de fillettes les voltairiens eussent pu hasarder sur son compte[1]. »

Mais il est encore une personne que Gautier aime de tout son cœur et qui, avec son froc de cachemire blanc, retenu à la ceinture par une cordelière, et son gros rire pantagruélique, lui rappelle le maître de Thélème : c'est Balzac. Voici l'impression que notre auteur reçut la première fois qu'il se rendit chez l'auteur de la *Comédie humaine :*

« L'expression habituelle de la figure était une sorte d'hilarité puissante, de joie rabelaisienne et monacale — le froc contribuait sans doute à faire naître cette idée — idée qui nous faisait penser à frère Jean des Entommeurs, mais agrandi et relevé par un esprit de premier ordre[2]. »

M. Toldo, dans son intéressante étude sur Rabelais et Balzac[3], a démontré de combien le second est redevable au premier; Gautier, qui les connaissait et les aimait l'un et l'autre, ne pouvait manquer de constater la ressemblance. S'il faut en croire notre auteur, elle était même héréditaire puisque « M. de Balzac père tenait à la fois de Montaigne, de Rabelais et de l'oncle Toby[4] »; elle se marquait dans le naturel joyeux de Balzac fils, d'où jaillissaient de si bons contes au dessert que « Rabelais, Beroalde de Verville, le Pogge, Straparole, la reine de Navarre et tous les docteurs de la gaie science eussent reconnu en lui un disciple et un maître[5] ». Cette disposition à la joie faisait une opposition frappante avec le sentimentalisme alors à la mode, et que Gautier rejetait malgré sa tendance très marquée à la mélancolie.

1. Th. Gautier, *Voyage en Italie*. Paris, Charpentier, 1879, p. 248.
2. Th. Gautier, *Honoré de Balzac*. Paris, Malassis et Broise, 1859, p. 9.
3. *Revue des Études rabelaisiennes*, 1905, p. 117-138.
4. Th. Gautier, *Honoré de Balzac*, p. 31.
5. *Ibid.*, p. 87.

« Quoique ce fût l'époque des rêveurs échevelés comme des saules, des pleurards à nacelle et des désillusionnés byroniens, Balzac avait cette joie robuste et puissante qu'on suppose à Rabelais et que Molière ne montra que dans ses pièces[1]. »

« Nous ne saurions mieux comparer l'impression produite par certaines de ces conversations qu'à celle qu'on éprouve en feuilletant les étranges dessins des *Songes drolatiques* de maître Alcofribas Nasier[2]. »

« L'auteur des *Contes drolatiques* était trop nourri de Rabelais et trop pantagruéliste pour ne pas avoir le mot pour rire[3]. »

Un jour, dupe de sa passion pour les sciences occultes, Balzac se rendit chez une femme dont on lui avait vanté les talents de pythonisse, aussi confiant que Panurge en visite chez la sibylle de Panzoust. Mais, tandis que la sibylle de Panzoust se trouva très flattée de la confidence de Panurge, la bonne dame chez laquelle on avait envoyé Balzac fut très fâchée qu'on la prît pour une sorcière. Elle renvoya l'écrivain qui, en s'en allant, grommelait des injures à l'endroit de la vieille, « stryge, harpie, magicienne, empouse, larve, laime, lémure, goule, psylle, aspiole et tout ce que l'habitude des litanies de Rabelais pouvait lui suggérer de termes bizarres[4]. »

Gautier nous dit en outre que Balzac aimait les proverbes par à peu près : « Il est comme un âne en plaine; — je suis comme le lièvre : je meurs ou je m'arrache ; — les bons comptes font les bons tamis; — les extrêmes se bouchent », et je m'étonne qu'il n'ait pas remarqué que le goût pour les trouvailles de ce genre est tout rabelaisien. En effet, l'auteur de *Gargantua* et *Pantagruel* se plait à dire « tuer un mercier pour un peigne » au lieu de « tuer un peigne pour un mercier »; et avec les proverbes

1. Th. Gautier, *Honoré de Balzac*, p. 103.
2. *Ibid.*, p. 105.
3. *Ibid.*, p. 150.
4. *Ibid.*, p. 165-166.

« oignez villain, il vous poindra » et « si n'estoit Messieurs les clers nous vivrions comme bêtes », il forge les deux autres « poignez villain, il vous oindra » et « si n'estoient Messieurs les bêtes, nous vivrions comme clers »[1]. Ainsi, tout en riant, les bons tourangeaux faisaient des affirmations souvent plus justes et spirituelles que celles des proverbes en vogue.

Que fait donc Gautier quand il veut présenter son ami sous un jour attrayant? Il le compare à l'auteur de *Gargantua* et *Pantagruel*. Nul éloge, selon lui, ne vaut celui-là. Mais il le fait tout naturellement et presque incidemment, sans jamais recourir à de pédantes citations, qui amoindriraient l'impression au lieu de la rendre plus vive. Il connaît cet art du journaliste qui consiste à mettre à profit tout son fonds de culture sans jamais en faire étalage; modeste et simple, il cède la parole à Rabelais toutes les fois que les mots de cet écrivain lui semblent avoir plus de rendu que les siens, et, comme il l'admire beaucoup, cela lui arrive assez souvent; de même, chaque fois que l'association est possible, elle jaillit spontanée pour donner lieu à des images piquantes.

Est-il en train d'écrire son feuilleton ou le compte-rendu des pièces les plus variées, entendues le soir au Théâtre-Français, aux Italiens, au Cirque olympique? Le bœuf gras de Paul de Kock lui rappelle que Rabelais avait déjà parlé de cette cérémonie[2]; Flore jouant la Zénaïde le fait songer (ce dont l'actrice ne devait pas être trop flattée) à Gargamelle[3], Tragaldabas, le protagoniste d'une pièce bouffonne d'Auguste Vacquerie, « est gourmand, fripon, lâche, sans une bonne qualité comme le Panurge de Rabelais, et, malgré tout cela, il n'est pas foncièrement méchant[4] ».

On sait le respect de Gautier *pour tous les dieux*. Or,

1. Voir mon *Art de Rabelais*. Rome, Loescher, 1910, p. 187.
2. Th. Gautier, *Histoire de l'art dramatique en France depuis vingt-cinq ans*. Paris, Hetzel, 1858, 4e série, p. 45.
3. *Ibid.*, 4e série, p. 384.
4. *Ibid.*, 5e série, p. 298.

rien ne l'agaçait autant que de les voir ridiculisés au théâtre, comme on le faisait dans le vaudeville intitulé *les Dieux de l'Olympe à Paris*, et à propos duquel il tance même Rabelais pour son enfer : « Rabelais nous a montré quelque part un enfer grotesque, où des fonctions ridicules et dégoûtantes sont dévolues aux personnages les plus illustres. Ce genre de comique a souvent été exploité depuis et ne nous a jamais beaucoup plu ; le rire, excité par ce moyen, nous donne une espèce de remords et nous semble une profanation[1]. »

Souvent, il évoque la plume du puissant écrivain de la Renaissance : « Rien que pour rendre la scène du massacre », écrit-il après avoir entendu à la Gaieté le *Massacre des Innocents*, « il faudrait dix pages d'onomatopées à la manière de Rabelais[2] »; après la représentation de Mlle Georges, il se demande : « Dans quel esprit de vin confire ce son de voix si majestueusement caverneux, ce fameux *hein!* du troisième acte de *Lucrèce Borgia*, par exemple? Il faudrait pour cela avoir la recette des mots de gueule gelés, dont parle maître François Rabelais, et dont le secret s'est malheureusement perdu[3]. »

Ce morceau nous rappelle ce que disait Gautier à Bergerat au sujet de la voix ; il la considérait à trois points de vue : voix parlante, voix passionnelle et voix musicale. Lui, qui avait une fort belle voix, il savait apprécier hautement ce don de la nature, qu'on emporte inexorablement avec soi dans la tombe. « C'est ce qui meurt le plus de l'homme », disait-il, et, en faisant ses adieux à Mlle Georges, il exprimait, sous cette forme demi-burlesque qui cachait une profonde tristesse, le même regret que Musset adressant ses stances à la Malibran :

... le peintre et le poète
Laissent en expirant d'immortels héritiers ;
Jamais l'affreuse nuit ne les prend tout entiers.

1. Th. Gautier, *Histoire de l'art dramatique*, 4e série, p. 223.
2. *Ibid.*, 1re série, p. 333.
3. *Ibid.*, 6e série, p. 99.

L'actrice, au contraire, ne laisse derrière elle que « le silence ».

> Où vibre maintenant cette voix éplorée?
> Cette harpe vivante attachée à ton cœur?...
> . . . . . .
> Cette voix du cœur qui seule au cœur arrive[1]?

Gautier cite encore Rabelais dans sa critique de *David et Goliath*, joué le 14 octobre 1858 au cirque Olympique. Le géant biblique « prend un homme par un pied, à la façon de Picrochole, et s'en sert en guise de massue; il porterait sans peine l'armure de pierre des géants de Rabelais, ce qui n'empêche pas qu'il n'ait un air doux, presque enfantin, une tournure ingénue qui contraste singulièrement avec sa prestance colossale », mais qui, ajouterons-nous, fait l'un des charmes du bon Pantagruel.

Après avoir assisté à cette représentation, Gautier dit que l'envie lui serait venue d'écrire un petit roman intime sur les « Sensations d'un homme de sept pieds ou le monde vu d'en haut », et voici comment il énumère les souffrances qu'un pareil être anormal doit endurer :

« En naissant, il fait mourir sa mère, en se levant, il emporte les plafonds, aucun lit ne le contient, l'équitation lui est interdite, car il couperait les plus forts chevaux en deux, il devrait dépenser horriblement pour s'habiller; aucune fille n'oserait affronter son gigantesque amour, toute profession lui serait interdite, il doit se constituer soi-même prisonnier, et même après sa mort il serait tourmenté encore; ses os iront figurer dans l'armoire d'un musée royal[2]. »

Les pages de ce genre sont le produit de cette jovialité sincère que Gautier admirait chez Balzac et partageait avec lui. Cette jovialité, que tous les deux avaient héritée

1. Alfred de Musset, *Poésies nouvelles*. Paris, Charpentier, 1905. — A la Malibran.

2. Th. Gautier, *Histoire de l'art dramatique*, 1re série, p. 181-182.

du vieil écrivain gaulois, se résolvait parfois dans le plaisir naïf de saisir les moindres occasions de faire des dissertations joyeuses, dans le goût de celle que nous venons de citer.

Il est inutile d'insister encore pour démontrer que Gautier n'avait pas exagéré en disant qu'il savait Rabelais par cœur. Mais, ainsi que Montaigne l'affirme, « savoir par cœur n'est pas savoir ». Il faut davantage, il faut « sucer l'os jusqu'à la moelle », selon l'expression de Rabelais; il faut, sinon suer sur les textes comme le voulait du Bellay, certes

il lungo studio e il grande amore,

pour que les auteurs deviennent à tel point le sang de notre sang, qu'il nous arrive de créer des pages dont la lecture évoque le souvenir du maître qui en fut le premier inspirateur, sans presque qu'en les écrivant nous en ayons eu conscience. Il faut, en outre, cette affinité de talent sans laquelle, malgré l'étude longue et assidue, nulle véritable assimilation n'est possible, de même que deux personnes peuvent vivre longtemps ensemble sans qu'il s'établisse entre elles ce courant sympathique, qui est la source première de l'amour. Le mélange est toujours possible; la combinaison ne l'est qu'à des conditions déterminées. Nous voici donc au nœud de la question. Chez Gautier, alors même qu'il ne cite pas Rabelais, on en sent l'influence, surtout dans les œuvres de jeunesse, dans *Albertus*, dans les *Jeune France*, dans la préface de *Mlle de Maupin*.

Il disait lui-même, en peignant la demeure de la sorcière décrépite, qui, transformée en femme irrésistiblement belle, devait griser d'amour le jeune peintre :

C'est la réalité des songes drolatiques,
C'est Hoffmann et c'est Rabelais[1].

1. Th. Gautier, *Poésies complètes*, V, 1. *Albertus*, XI.

Mais, c'est Rabelais encore davantage dans les *Jeune France*, à cause du ton satirique et burlesque de cette œuvre.

La Bruyère définissait Rabelais « une énigme inexplicable », et, en effet, à tout moment il nous arrive de nous arrêter pour nous demander : « Parle-t-il sérieusement ou bien se moque-t-il de nous? » La plupart du temps, c'est l'un et l'autre à la fois : il rit, mais des faiblesses dont tous les hommes sont atteints, y compris lui. Et sa satire est d'autant plus perçante et amusante que plus profonde est sa connaissance de l'objet auquel cette satire s'adresse. Comment aurait-il pu si bien peindre le caractère de frère Jean et l'abbaye de Thélème, qui est, il est vrai, le contraire de toutes les autres, mais qui n'en est pas moins une abbaye, s'il n'avait lui-même vécu au couvent et endossé le froc? Et c'est ce qui garde à son rire un fonds de sérénité et d'indulgence; le moine défroqué ne peut pas renier ses années de jeunesse; et c'est ce qui le pousse à écrire une œuvre aussi importante, en se passant complètement du sexe appelé faible.

Que fait Gautier? Lui, qui s'est enrôlé dans la troupe romantique, il finira, non pas par en sortir, mais par rire des exagérations de la jeunesse effrénée; par comprendre que les excès ont toujours un côté ridicule; et, avant que d'autres le fassent, on sait avec quelle âpreté, il met en caricature les Jeune France et leurs efforts vers le grotesque. Onophrius, l'admirateur d'Hoffmann, ainsi que Gargantua adolescent,

> croyoit que nues feussent paelles d'arin et que vessies feussent lanternes[1].

Ferdinand, le Jeune France, ami de Daniel Jovard, le classique enragé qu'un entretien suffira à rendre romantique, lui fait remarquer que « ces grands déginaudés d'hexamètres, qui s'en vont bras dessus bras dessous

1. Th. Gautier, *Les Jeune France*. Paris, Charpentier, 1873, p. 25.

comme des invalides qui s'en reviennent de la guinguette, l'un portant l'autre et nous portant le tout, sont vraiment quelque chose de bien torcheculatif, comme dirait Rabelais ». Et à propos d'Aristote et de Boileau, il remarque : « Bah! ils ont travaillé leur temps... Ils ont pipé les niais de leur époque avec du sucre, ceux de maintenant aiment le poivre; va pour le poivre : voilà tout le secret. Trinc! c'est le mot de la dive bouteille et la résolution de toute chose; boire, manger, c'est le but; le reste n'est qu'un moyen. » Dans la littérature moderne : « Une chose qu'il faut soigner, ce sont les épigrammes. Vous en mettez en anglais, en allemand, en espagnol, en arabe; si vous pouvez vous en procurer une en chinois, cela fera un effet merveilleux, et, sans être Panurge, vous vous trouverez insensiblement possesseur d'une mignonne réputation d'érudit et de polyglotte qu'il ne tiendra qu'à vous d'exploiter[1]. » Le conte le plus rabelaisien du recueil c'est le *Bol de punch*. Il commence par une description; mais le nombre des objets est si grand que l'écrivain fatigué se contente d'une simple énumération :

« Une babouche turque,
Une pantoufle de marquise,
Un yatagan,
Un fleuret,
Un ruissel,
Un arétin,
Un médaillon d'Antonin Moine,
Du papel español para cigaritos,
Des billets d'amour,
Une dague de Tolède,
Un verre à boire du vin de Champagne,
Une épée à coquille,
Des priapées de Clodion,

1. Th. Gautier, *Les Jeune France*, p. 80-81. Comme le railleur de l'écolier limousin et de la *verbocination latiale*, Th. Gautier était l'ennemi des « mixtures de grec et d'argot, des infusions d'anglais et de latin, le jargon de Babel ». (Bergerat, *Œuvre citée*, p. 118.)

[illegible]

[illegible]

[illegible]

« Mais je vois que si je continue ainsi, je cours grand risque de faire avaler à mes héros des côtelettes de tigre, des beefsteaks de chameau et des filets de crocodile, au lieu de les régaler de mets congrus et approuvés par Carême. Que faire? Je ne sais qu'un expédient pour me tirer de ce mauvais pas. » Il appelle une cuisinière, se fait apporter la *Cuisine bourgeoise* et choisit un menu intitulé ainsi : *Table de quatorze couverts et qui peut servir pour vingt à dîner*. C'est tout ce qu'il lui faut; il transcrit l'interminable menu, digne pendant de celui que les Gastrolâtres offraient à leur dieu Ventripotent[1], et l'assaisonne de piquantes parenthèses dans le goût des suivantes :

Une queue de bœuf en hoche-pot. (Est-ce que vous mangeriez de la queue de bœuf? Il me semble qu'il faut être anthropophage pour cela.)

Deux hors-d'œuvre de petits pâtés friands pour les deux flancs. (Les pâtés sont bien trouvés et l'épithète friand est du plus beau choix.)

A la fin, il s'écrie :

Au diable! Je n'aurais jamais fini si je voulais dire tout. Figurez-vous qu'il y a encore toute une grande page écrite d'un style aussi soutenu que celui de la précédente; il est impossible de voir une phraséologie plus substantielle, chaque mot est représentatif d'une indigestion. Et tout cet immense entassement de gibier et de viandes pour quatorze personnes! il y aurait de quoi nourrir, pendant quatorze jours, quatorze Gargantuas, toute une armée de dîneurs pantagruélistes[2].

Ainsi, les jeunes dévorateurs de l'excellent macaroni aux tomates, préparé par Graziano, l'aubergiste napolitain, sanctionnaient par cette orgie leur affinité avec les hôtes de la Devinière, avec les ennemis de Caresmeprenant. Et Gautier faisait lui aussi honneur à ce macaroni, et entre les mangeurs à pommettes rouges et les amou-

1. Rabelais, *Gargantua et Pantagruel*, IV, LIX.
2. Th. Gautier, *Les Jeune France, le Bol de punch*.

reux languissants, il préférait les premiers. Il a voulu faire la parodie des tours de force des romantiques, de ces écrivains qui essayaient sérieusement d'imiter la vieille langue, les anciens procédés de style, les moyens employés par les auteurs du XVIe siècle pour exciter le rire et lancer les flèches de la satire, et qui manquèrent leur but, tandis qu'il l'atteignait en en riant et en badinant.

D'ailleurs, les jeunes romantiques ont joui de cette satire naïve et charmante; ils savaient que Gautier était des leurs et comprenaient que, toujours indulgent, toujours généreux, loin de leur couper les ailes, il n'avait conçu de véritable haine qu'envers une catégorie de personnes : les censeurs intransigeants, les vieux mastins, selon la dénomination rabelaisienne.

En effet, deux ans plus tard, en 1835, il attaquait les critiques ouvertement par cette préface de *Mlle de Maupin*, qui devrait, à mon avis, être bien plus connue qu'elle ne l'est, à cause de la place importante qu'elle occupe entre la préface de *Cromwell* et la préface du *Fils naturel*. Quiconque la lit, pour peu qu'il soit familiarisé avec les prologues de Rabelais, reconnaît aussitôt que le ton en est tout à fait identique.

« Mon doux Jésus! » s'écrie Gautier contre les critiques hargneux, « quel déchaînement! quelle furie! Qui vous a mordu? qui vous a piqué? que diable avez-vous donc pour crier si haut, et que vous a fait ce pauvre vice pour lui en tant vouloir, lui qui est si bon homme, si facile à vivre et qui ne demande qu'à s'amuser lui-même et à ne pas ennuyer les autres, si faire se peut! »

Voici comment il se moque de celui qui a poussé la moralité jusqu'à dire : « Je n'irai pas voir ce drame avec ma maîtresse. » « Celui-là, je l'admire et je l'aime, dit-il, je le porte dans mon cœur, comme Louis XVIII portait toute la France dans le sien; car il a eu l'idée la plus triomphante, la plus pyramidale, la plus ébouriffée, la plus luxurieuse qui soit tombée dans une cervelle d'homme, en ce benoît XIXe siècle où il en est tombé tant et de si drôles. »

Il rappelle aux critiques qui se réclament de l'ancienne littérature qu'elle était aussi riche en gaillardises et en immoralités que la nouvelle : « A Molière, nous pourrions aisément joindre et Marivaux et La Fontaine, ces deux expressions de l'esprit français, et Régnier, et Rabelais, et Marot, et bien d'autres. »

Il plaide la cause de la fantaisie contre les attaques des utilitaires : « Charles Fourrier a inventé autant d'espèces d'animaux que Georges Cuvier, le grand naturaliste... Le *Phalanstère* est vraiment un progrès sur l'abbaye de Thélème, et relègue définitivement le paradis terrestre au nombre des choses tout à fait surannées et perruques. Les *Mille et une Nuits* et les *Contes de Mme d'Aulnoy* peuvent seuls lutter avantageusement avec le *Phalanstère* ». Enfin, il compare les critiques prospectifs pour qui « le livre qui sera beau et qu'on louera est le livre qui n'a pas encore paru » au barbier qui avait pour enseigne ces mots écrits en gros caractères : « Ici l'on rasera gratis demain. »

« Tous les pauvres diables qui lisaient la pancarte se promettaient pour le lendemain cette douceur ineffable et souveraine d'être barbifiés une fois en leur vie sans bourse délier; et le poil leur en poussait d'aise d'un demi-pied au menton, pendant la nuitée qui précédait ce bienheureux jour ; mais, quand ils avaient la serviette au cou, le *frater* leur demandait s'ils avaient de l'argent et qu'ils se préparassent à cracher au bassin, sinon qu'il les accommoderait en abatteurs de noix ou en cueilleurs de pommes du Perche ; et il jurait son grand sacredieu qu'il leur trancherait la gorge avec son rasoir, à moins qu'ils ne le payassent ; et les pauvres claque-dents, tout marmiteux et piteux, d'alléguer la pancarte et la sacrosainte inscription. — Hé, hé! mes petits bedons! faisait le barbier, vous n'êtes pas grands clercs et auriez bon besoin de retourner aux écoles! La pancarte dit « demain ». Je ne suis pas si niais et fantastique d'humeur de raser gratis aujourd'hui ; mes confrères diraient que je perds le métier. — Venez l'autre fois ou la semaine des trois jeudis, vous vous en trouverez on ne peut mieux. Que je devienne ladre vert

ou mézeau, si je ne vous le fais gratis, foi d'honnête barbier[1]. »

J'ai fait cette citation en entier, non pas à cause de l'allusion aux cueilleurs de pommes du Perche, elle n'en valait pas la peine, mais parce que ce morceau nous prouve quel conteur était Gautier et combien il avait profité des leçons apprises à la forge de maître François. Cette langue, avec ces adjectifs et ces substantifs si adroitement choisis, — douceur *ineffable et souveraine*, — ce *bienheureux* jour, — les pauvres claque-dents tout *marmiteux* et *piteux*, — la *nuitée*, — le *frater*, — avec cet infinitif substitué à l'imparfait usuel, — et les pauvres diables *d'alléguer* la pancarte, — avec ce participe *barbifiés*, d'un comique irrésistible; avec ces propositions commençant presque toutes par *et*, pour montrer l'une après l'autre, dans leur suite monotone et risible, les différentes phases de la farce, et particulièrement avec ce discours du barbier commençant par hé! hé! l'onomatopée chère à Panurge, cette langue, dis-je, n'est-elle point toute rabelaisienne? Considérez, d'autre part, ces silhouettes des pauvres diables dupés qui nous font rire tout en nous inspirant une certaine pitié, et ces profils de coquins avec l'air de naïveté et de débonnaireté dont savent se parer tous ceux qui possèdent l'art de mener l'humanité par le nez, et dites-moi si vous n'avez pas déjà rencontré ces coquins et ces pauvres diables, les uns dupant les autres dans ce monde grouillant de vie créé par Rabelais. Dites-moi si Gautier n'a point hérité de cet art de conter, qui, dit M. Faguet, « n'a pas de règles à proprement parler, et qui est un don, et qui, parce qu'il est un pur don, se rencontre chez fort peu de gens »[2].

Nous reconnaissons aussi dans cette façon d'introduire un conte dans sa préface un des procédés de Rabelais,

1. Th. Gautier, *Mlle de Maupin*. Paris, Charpentier, 1882. Préface.

2. Émile Faguet, *XVIe siècle*. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, p. 94.

dont plusieurs contes, et entre autres celui de l'inoubliable paysan qui a perdu sa cognée, ont été mis dans ses prologues pour égayer un moment le lecteur.

On sait que pour des siècles les critiques ont voulu voir un ivrogne dans Rabelais, parce qu'il a peint des orgies et que « Trinc » est le mot de la Dive Bouteille.

Gautier dit à ceux qui se laissent prendre à cette erreur : « Il est aussi absurde de dire qu'un homme est un ivrogne parce qu'il décrit une orgie, un débauché parce qu'il raconte une débauche, que de prétendre qu'un homme est vertueux parce qu'il fait un livre de morale ; tous les jours on voit le contraire[1]. » Ainsi, il plaidait sa propre cause et celle des auteurs réalistes passés, présents et futurs. Mais, ce n'était pas assez de défendre les hommes, il défendait courageusement les œuvres et soutenait que la science de toutes choses est préférable à l'ignorance de toutes choses[2]. Combien Rabelais eût applaudi s'il l'avait entendu, lui qui introduisit le premier dans la langue le mot encyclopédie ! Quand on voulut s'opposer à la représentation d'*Antony*, Gautier devint furieux et appela de ses vœux ce théâtre qui remplit la scène de ses productions dans les années qui suivirent.

On peut donc dire que Gautier a doublement contribué au mouvement littéraire de la seconde moitié du XIXe siècle, en se mettant en même temps à la tête des prosateurs réalistes et des poètes parnassiens. Et si nous le considérons à ce second point de vue, il nous sera encore aisé de reconnaître en lui l'influence du XVIe siècle en général, de Rabelais en particulier. Il est l'héritier direct de Villon par sa « Comédie de la mort », par sa « Tête de mort », par ses « Ténèbres », en un mot, par « le vertige et l'horreur du néant » dont parle Baudelaire[3], par cette hantise de la mort à laquelle contribuait son goût d'esthéticien.

1. Th. Gautier, Préface de *Mlle de Maupin*, p. 17.
2. *Ibid.*, p. 9.
3. G. Walch, *Anthologie des poètes français contemporains*, t. I, p. 6.

« Théophile Gautier redoutait dans la mort la laideur, » dit M. Bergerat[1]; et, comme l'auteur de la *Ballade des pendus*, il se figurait la lente décomposition de la chair et frissonnait en songeant à ce « je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue ».

Scarron lui a inspiré le *Capitaine Fracasse*, ce « savant mélange de fantaisie échevelée et de réalisme trivial », comme l'a défini M. Morilot; les écrivains de la Pléiade, depuis l'auteur de l'*Ode à Cassandre* jusqu'au trop oublié auteur des *Pierres précieuses*, lui ont appris la technique de la versification, la *consolation par les arts*[2], l'habileté à rendre en quelques vers élégants et purs l'impression reçue devant un objet ou un tableau, l'idée jaillie du moindre fait. Rabelais n'est pas entré directement dans la création d'une de ses œuvres; il ne lui a rien suggéré de comparable aux *Contes drolatiques* de Balzac.

La seule véritable imitation est une lettre qui se trouve entre les mains de M. Bergerat, et que j'aurais essayé de lui emprunter, pour la faire paraître dans cette *Revue*, s'il n'en avait parlé de la manière suivante[3] : « Il (Gautier) maniait la langue des vieux conteurs gaulois avec une éloquence prodigieuse. L'une de ces lettres dont je parle le fait l'égal de Rabelais : de ce morceau d'exécution, les artistes de notre métier qui le connaissent ne parlent qu'avec enthousiasme; c'est le récit d'un voyage en Italie; il comprend plus de vingt pages et formerait une plaquette... s'il était imprimable. Il ne l'est pas, malheureusement; car il démontrerait quel orfèvre des mots c'était que Théophile Gautier, et quel conteur! »

Les romantiques disaient que le grotesque contribue à faire ressortir le beau; j'oserai dire encore plus : souvent le grotesque mène au beau. Le culte des lignes par-

1. *Œuvre citée*, *Derniers moments*.
2. C'est encore une phrase de Baudelaire. G. Walch, *Anthologie des poètes français contemporains*, t. I, p. 7.
3. *Œuvre citée*, p. 283-284.

faites est rarement aussi grand que chez les écrivains qui ont su jouir de ce débordement de la forme qui constitue le grotesque; pour que le choix soit possible, il faut que la palette soit riche, il faut avoir manié toutes les couleurs. Gautier n'aurait pas fait un si bon usage de l'outil, il n'aurait pas pu se vanter d'être le peintre « de la bande[1] » s'il n'avait pas passé par cette école. Et, dans son habituelle sincérité, il nous le dit lui-même : « Je me suis lancé à la conquête des adjectifs; j'en ai déterré de charmants et même d'admirables dont on ne pourra plus se passer. J'ai fourragé à pleines mains dans le XVIe siècle, au grand scandale des abonnés du Théâtre-Français, des académiciens, des tabatières Touquet et des bourgeois glabres, comme dit Pétrus..., et quand j'ai vu que le résultat était bon, que les écrivains de race se jetaient à ma suite et que les professeurs aboyaient dans leurs chaires, j'ai formulé mon fameux axiome : « Celui qu'une pensée, fût-ce la plus com- « plexe, une vision, fût-ce la plus apocalyptique, surprend « sans mots pour les réaliser, n'est pas un écrivain[2]. » Gautier a compris l'importance du mot; il en a aimé et étudié la physionomie avec l'œil exercé du peintre, il a tendu au son l'oreille fine de l'admirateur des belles voix, et tout en se plaisant comme un enfant aux cascades de mots, aux mots de formation ni savante ni populaire, mais seulement drolatique, tout en écrivant « la bride sur le cou », il frayait la voie aux parnassiens.

J'avais commencé en disant qu'en vain chercherait-on le trait d'union entre Rabelais et Gautier, si l'on voyait seulement dans ce dernier l'auteur des *Emaux et Camées;* j'avais tort. Si nous prenons ce recueil comme l'essence de l'œuvre de Gautier et que nous considérions à travers quel travail d'éducation esthétique, jointe à une production

1. Bergerat, *Œuvre citée*, p. 117.

2. *Ibid.*, p. 118. Il disait encore à son beau-fils : « Ah! mon cher enfant, si nous avions au moins autant de piastres et de roubles que j'ai reconquis de mots sur leur Malherbe!... » (*Ibid.*, p. 115.)

ininterrompue, il est parvenu à l'écrire, nous nous convaincrons qu'il n'aurait pas atteint ce degré de perfection sans l'influence bienfaisante de tous les écrivains de la Renaissance et surtout de ce grand athlète de la langue qu'est François Rabelais.

*
* *

Théodore de Banville, le jour du premier anniversaire de la mort de Théophile Gautier, prononça, devant le monument édifié par M. Godebsky et inauguré ce même jour, un discours fort beau, qui contient une page exquise sur le sujet que nous venons de développer. Elle fera pâlir nos mots; mais nous voulons tout de même en régaler nos lecteurs, d'autant plus qu'elle nous paraît être la synthèse de nos propres idées :

« Gautier se rattache à Rabelais par sa puissante envergure, par son respect pour l'esprit et pour la chair et surtout par sa science universelle, car aucune notion ne lui fut étrangère, ni la technique d'aucun art; et si quelqu'un récréa, revivifia notre poésie et notre prose, toutes les deux malades, énervées et anémiques, ce fut surtout Théophile Gautier qui, sachant qu'on peint avec de la couleur et non avec du sentiment et de la bonne volonté, eut le courage d'étudier les religions, les philosophies, d'apprendre tous les dictionnaires, tous les patois, les mots spéciaux de tous les métiers, et de reprendre en sous-œuvre, sans orgueil et aussi sans infériorité, la tâche gigantesque du père de Pantagruel, de l'Homère français[1]. »

La ressemblance ne pouvait échapper au grand poète parnassien, qui héritait de Théophile Gautier le culte pour maître François; à l'auteur de ces *Odes funambulesques*, dont Auguste Vacquerie disait :

C'est le laid qui devient le beau;

1. Bergerat, *Œuvre citée*, p. 237.

C'est le fumier frère des roses !
C'est l'Idéal dans le réel ;
C'est la Vérité qui s'insurge ;
C'est insolent comme Panurge,
Et c'est charmant comme Ariel[1] !

Béatrix Ravà.

1. G. Walch, *Œuvre citée*, t. I, p. 50.

LES LETTRES DE RABELAIS

ECRITES PAR VRAIN-LUCAS.

Il existe au Cabinet des manuscrits, à la Bibliothèque nationale, un singulier recueil. C'est un échantillon du savoir-faire de Vrain-Lucas, le trop célèbre mystificateur qui vendit à Michel Chasles, mathématicien et membre de l'Institut, environ 27,000 pièces fausses. Après le procès, en 1869, les experts appelés en témoignage, MM. Bordier et Mabille, obtinrent de l'autorité judiciaire l'abandon d'un certain nombre de lettres, au profit de notre grand dépôt historique, où elles forment le n° 709 des Nouvelles acquisitions françaises. Dans cet album unique, les autographes de Vercingétorix, de Cléopâtre, de Dagobert, de Christophe Colomb, de Marie-Madeleine, de Jules César et même d'Énée voisinent avec une douzaine de lettres de Rabelais adressées aux plus illustres personnages : François Ier, la reine de Navarre, Copernic, Luther, Dolet, Scaliger.

Il semble bien que ce petit trésor de mystification soit le résidu d'une correspondance plus volumineuse que Vrain-Lucas, après avoir vainement cherché à vendre à l'éditeur Lemerre, avait écoulé morceau par morceau à Michel Chasles. On y trouve, en effet, non seulement des lettres de Rabelais, mais aussi des lettres adressées à Rabelais. Et par quels correspondants !

Martin du Bellay l'invite à Langey, où il rencontrera Joachim du Bellay. Christophe Colomb lui adresse un récit de ses voyages, des cartes marines et un traité de cosmographie de son frère Barthélemy. Copernic écrit pour lui une dissertation sur la pesanteur et le mouvement

de la terre. Grolier lui envoie un livre de Wiclef, « bien que l'auteur soit un monstre ». Marot, de sa prison de Chartres, lui annonce la publication du *Roman de la Rose*. Nostradamus lui conte l'histoire de Laure et de Pétrarque, et Raphaël lui-même prend la peine de l'instruire des origines de la peinture et de la sculpture.

Quel chapitre à ajouter à l'histoire des amitiés de Rabelais!

Inutile de dire qu'aucun de ces truquages ne peut tromper l'érudit le moins averti. Vrain-Lucas ne se mettait pas en peine d'imiter les écritures. Il avait pour le XVIe siècle une grosse ronde maladroite et une italienne plus élégante qu'il appliquait à tour de rôle à ses illustres. Pour Rabelais, la signature a quelque analogie avec les autographes connus. On voit que l'*Isographie* avait déjà publié les signatures de Montpellier.

Il nous a paru piquant de divertir nos confrères de la *Revue des Études rabelaisiennes* avec cette monumentale et joyeuse mystification. Peut-être quelque érudit nous dira-t-il où Vrain-Lucas avait copié, selon sa méthode ordinaire, le contenu de ces pièces sophistiquées.

Henri Clouzot.

I.

Monseigr. Vous ay entretenu naguere des miseres des pauvres laboureurs. Veux vous parler aujourdhuy des miseres de la guerre. Considerons ung peu la vie tragique et servitude de ceulx qui hantent la guerre, laquelle est si austere et si rigoureuse que les bestes brutes lauroyent en horreur, le repos desquelles est d'estre cachees la nuict aux cavernes de la terre, mais le soldat veille presque toujours, et se couche à lenseigne de la lune, de la pluye, du vent, de la gresle et de la neige. Il endure faim, froid, chaud. Puys quand il entend le triste signe de la bataille, il faut qu'il se delibere de recevoir prompte mort, ou tuer et meurdrir son prochain. Et se faict pour six francs le mois bouclier d'un coup de canon : de sorte qu'en toutes et entre toutes les miseres du monde il ny en a aulcune

pareille ou esgale a celle du soldat, mais voulez vous sçavoir combien le spectacle de la guerre est piteulx? Avez vous jamais veu le conflict de lours et du lyon, ou de quelque autre furieulx animaulx ensemble, quel fremissement, quelle cruaute de les voir se demembrer et deschirer lung et lautre : mais combien est-il plus abominable de voir lhoṁe contre lhoṁe envenime, furieulx, et quasi transforme en beste brute pour exercer sa rage contre son prochain, sans mettre en compte une infinite de maux qui en dependent, et que je vous raconteray en ung autre entretien, et vous diray aussy et feray la louange de linvention de limprimerie que me parliez il y a quelques temp en nos doctes discours, mais vous en dit plus ce jour d'huy, le courrier est prest a partyr et ne veulx le manquer, adieu.

Fr. Rabelais.

Ce xv juing 1538.

(Bibliothèque nationale, nouv. acq. 709, fol. 141.)

II.

Monseigr, les six annees en ça q̃ jay habite Langey, il m'arrivast en mes flaneries de parcourir es paÿs environnant et circonvoisins ou jay pu apprecier par moy mesme les miseres du pauvre laboureur de ces contrees percheronne et beauceroñe. helas qui ha mieulx experimante ce q̃ le seigneur dict. q̃ les pauvres laboureurs des champs, lesquels quelquefoys apres avoir laboure, seme, fume les terres, travaille tout le jour, endure l'extresme chaleur du soleil, la rigueur du froid, quelquefois la morsure des viperes, sue sang et eau toute lannee pour accoustrer la terre leur nourrice, esperent en receuillir les fruicts et soudain voicy une gresle, une geslee, une tempeste, une bruine, ung frimas qui les defraudera de toute leur esperance, a lung ses brebis et vasches mourront, a lautre des brigans pendant quil est au champs au labeur luy raviront ce quil ha, de sorte que quand il est de retour en sa maison, au lieu de recevoir consolation et de trouver repos, sa feme crie, ses enfans pleurent, toute sa famille lamente et crie a la faim. Brief ce n'est aultre chose qu'une ulcere et playe, ayant une perpetuelle de douleur, qui maintenant se plaint dune chose tantost de laultre, tantost de la pluye, tantost de la secheresse,

tantost des chenilles, tantost des vers et de tant d'aultres malheurs infiniz qui assiegent le pauvre laboureur de ces contrées, et auquel ne voy gueres de remedes, je vous envoye une complainte qung mien amy de Chasteaudung me remis ung jour estant chez luy, ou sont figure en forme par ung da nobis pacem toutes les miseres du pauvre laboureur.

Je ne vous en die q̃ ça aujourd'huy, adieu.

Fr. Rabelais.

Ce xxiie may 1538.

(Bibl. nat., nouv. acq. 709, fol. 143.)

Complainte des pauvres laboureurs.

O dieu q̃ nul ne peult defaire,
Tu sais et cognois si ie mens,
Que plus n'ay chevaul ne jugemens
A qui doncques pourray ie dire
Da nobis.

Fors a toy coronal de tous
Q̃ les peulx casser sans danger?
Je te supplie, pour me venger,
Leur doñer et aussy à nous
Pacem.

La paix nous serois necessaire
A mon advis, et neantmoins
Si tu veux punir les humains
Tu en as cause et le peulx faire
Domine.

Les peres q̃ nous avions,
Combien qu'au monde eussent esté,
Jamais telle meschanceté
Ne virent coñe nous voyons
In diebus nostris.

En la sueur de mon visage
Je labour, et sy je meurs de faim,
Trois jours a que morceau de pain
Je nay mange en mon mesnage
Quia non est.

Jay planté, semé, vendangé,
Jay fumé les champs et pastit
Pour donner vie à mes petis.
Mais, helas! le tout a mangé
Alius.

Non pas ung seul : Dieu sçait combien
Lon ma fait et chacun jour d'alarmes,
Tant larrons, sergent que gendarmes
Et autres avec qu'on sçait bien
Qui.

Pour ames veaux la teste fendre,
Pour bien escorcher mes moutons
Sont gens qui ont barbe au mentons,
Mais cerchez qui pour nous defendre
Pugnat.

Helas! c'est bien pour se debattre
Entre nous pauvres laboureurs
Quand ung tas de meschans coureurs
Nous battent au lieu de combattre
Pro nobis.

O mon createur, quand ie pense
A ta bonte je me conforte,
Sçachant que du mal que je porte
Nul ne m'en fera recompense
Nisi tu.

De mettre au monde me fiance,
N'envy cest un mot resolut;
En eux ny a point de salut,
En toy seul est mon esperance
Deus.

Quand pillerie cessera,
Quand prison et bone police
Maintiendra l'effait de justice,
Adoncques le bon temps sera
Noster.

Voila bien lestat de misere du pauvre laboureur figure en

ceste complainte. L'amy qui ne me l'a donnée et qui l'a faicte est donc de bon sens et riche philosophie.

Fr. Rabelais.

(Bibl. nat., nouv. acq. 709, fol. 145.)

III.

Mon compère,

Vous qui du tems questiés icy, mavez maint foys soubmis des problesmes a soudre, vous soumettray à mon tour celuy cy.

Je cognois ung chemin qui neust jamais d'orniere, fort doux, un peu tordu, sans crotte et sans poussiere.

Sur ce chemin point de voleurs,
Point de carosses ny charettes,
Point de cabriole ny d'estafettes,
Point de bœufs ny de paveurs.
Mais notez bien sur toute chose
Et daignez croire ce qui suit.
Le chemin marche jour et nuit
Et le voyageur sy repose.

De vous j'attends lexplication de ce et vous prye d'estre assuré que je suys comme toujours vostre bon compere.

Fr. Rabelais.

De Langey, ce 7 novembre.

Comme cest la foire bientost a Courfatin, je vous promet y aller et vous diray bonjour.

(Bibl. nat., nouv. acq. 709, fol. 147.)

IV.

Au Roy.

De Langey, ce 17e mars.

Sire,

Ceste lettre est pour informer Vostre Majesté quen passant

par Chartres ces jours derniers pour me rendre en ma maisonnette de Langey, où je compte rester toute la belle saison du printemps, ceste lettre, dis ie, est pour informer Vostre Majesté que jay treuvé en icelle ville de Chartres chez un particulier les Etats tenuz en la dicte ville par le Roy Charles V^e^ a partyr du commencement de juillet de l'an 1367 jusqu'au 17e du mesme mois quil quitta cette ville pour se rendre à Sens. Pendant ce sejours en la cité de Chartres, ce monarque, qui avoit grande devocion pour l'esglise dicelle, escrivist des lettres dont jay veu les originaulx par lesquelles on voit quil prins la dicte esglise soubz sa protection et en partant y a laissé des marques de sa munificence. Jay trouvé aussy chez divers autres particuliers des lettres de ce pieux monarque, qui sont des tesmoignages de ses liberalités et de son affection pour les habitans de ceste cité. Deja jay pu recueillir quelques unes de ces lettres et je feray mon possible de recolter les autres a mon nouveau passaige soit par services ou par finance. Je prins Vostre Majesté me considerer comme son tres humble, tres devoué et tres asseuré fidelle serviteur et subject.

Fr. Rabelais.

(Bibl. nat., nouv. acq. 709, fol. 148.)

V.

Voicy mons^r^. ce que vous m'avez tesmoigné le desir de connoistre touchant la ville de Chartres. Cette ville est tres bien mise en une planure et en partie sur ung costeau d'une colline remplie de tous costés de biaus edifices, ceinte de fermes murailles et environnée de tres bons remparts et profondz fossez et est grandement puissante à raison du nombre de ses habitans tres riches et opulens. mais ce quil y a de plus magnifique en icelle ville est sa cathedrale qui est un chef d'œuvre d'architecture et qui passe pour une des merveilles du monde. je ne puys vous en faire un tableau icy, mais je vous le feray une autrefois si vous le desirez. Sur ce je ne vous dy rien plus ce jourdhuy sy ce n'est que je vous souhaite le bonsoir.

Vostre bien affectionné.

Fr. Rabelais.

(Bibl. nat., nouv. acq. 709, fol. 149.)

VI.

Mon cher maistre Dolet vous sçavez q̃ me Luther escrivist des 1523 son Traité de T. J., quil me communiqua et a qui je donnay le conseil de le tenir enfermé en ses portefeuilles. cest vous dire que je ne suys pas tres satisfait de sçavoir l'usage quen avez fait; je n'en reçois pas moins avec recognoissance lexemplaire q̃ m'en avez envoyé. Mais je vous avoue que j'aymerois autant que ce livre ne fust imprimé.

Des ce mesme temps de 1523, maistre Luther escrivist aussy son traicté du fisc commun il le nommoit ainsy parce que par ce traicté il doñoit lidée dung fisc ou tresor public dans lequel on feroist entrer les revenus de tous les monasteres, rentes des eveschés, des abbayes et en general de tous les benefices quil vouloist enlever à lesglise. Lempereur Joseph II ayant en partie realisé lidée du reformateur, fist appeller ce fisc *caisse de Religion*, qu'aulcuns nomerent caisse des sacrileges. M. Luther sest bien apperceu depuis quil avoit fait une faute que cest bien n'avoit point enrichy les princes qui sen estoient emparé, et vist que l'electeur de Saxe et ses favoris qui avoient partagé ces depouilles, nen estoient pas plus riches. Ce qui luy a fait dire depuis : l'experience nous apprend que ceulx qui s'approprient des biens ecclesiastiques ny trouvent qu'une source d'indigence et de detresse, et a c̃et occasion, il fait lapologue dung aigle qui emportant de l'autel de Jupiter des viandes qui luy estoyent offertes emporta en mesme tems ung charbon qui mist le feu a son nid. Cest observation nest que trop vray. Il en arrivera de mesme du livre en question, et je croy que Luther se repentira de la publication des T... J... et qu'il recognoistra qu'il a marché sur sa longe. Sur ce, mon cher compere, je vous salue. Ce xx decembre 1538.

Fr. Rabelais.

(Bibl. nat., nouv. acq. 709, fol. 150.)

VII.

Je vous ay dict, monsr et cher compere, qu'on accusoit Eresme de sestre eloigné de la vulgate dans la version qu'il a faicte du nouveau testament et que cependant le pape Leon X

la trouve si bone quil l'en remercie par ung bref. Vous sçavez jusqu'ou va la severité des inquisiteurs, et si l'on peut doubter q̃ les livres qu'ils condamnent soient bien condamnez, on ne peult gueres doubter que ceulx qu'ils absolvent ne soient bien absous, surtout quant ce son des livres dauteurs qui leur sont suspectz or, voicy ce qui est dit de cette version d'Eresme dans la preface qui est du censeur des livres : rien n'empesche, dit il, qu'on ne puisse recoman̄der serieusement la version de Didier Eresme de Roterdam. Plut à Dieu quon en pust dire autant de ses autres livres qui nont pas neantmoins empesché que Paul Jone, cet excellent evesque, nayt fait son eloge come dung home qui meritoit de grandes louanges pour son erudition. Pour ceste version cy elle a esté jugee sy excellente par tout les scavans que l'inquisition general du royaulme d'Espagne ny a rien trouvé quil fallust en corriger ou restrancher et quoy quelle interdye tous les livres des autheurs de la premiere classe, elle permet neantmoins que ceste version d'Eresme du Nouveau Testament soit entre les mains de tout le monde, en l'appelant une version permise d'ung auteur condamné.

Voila, mon compere, coment Eresme estoit juge par l'inquisition. Sur ce je vous souhaite le bonsoir. Ce 26 aoust.

Fr. Rabelais.

A Me J. C. Scaliger.

(Bibl. nat., nouv. acq. 709, fol. 151.)

VIII.

Madame,

Puisque me mãdez de faire pour vous copie du livret de senechal d'Anjou dont je vous parlay lautrefois, je le feray dans ma retraite de Langey ou je pars dicy quelques jours et vous le feray remettre si tost. Vous verrez par cestuy Roman que lautheur nous apprends qu'il estoit poëte ainsy quil le die en la conclusion de son livret bien jaurois voulu vous envoyer loriginal mesme mais la personne qui le tiens ne veux sen departir pour quel prix que ce soit. seulement, il a bien voulu me le communiquer, luy ayant dict l'usage que jen voulois faire pour vous, ce a quoy il a obtemperé avecques

moult plaisir sestimant fort heureux vous estre agreable. Sur ce, Madame, je prie Dieu vous doner en santé boñe et longue vie.

Ce xie decembre.

Fr. Rabelais.

A Madame la reyne de Navarre.

(Bibl. nat., nouv. acq. 709, fol. 152.)

IX.

Ce xxx mars.

Mon compere. Le mien amy dont je vous ay parlé maintes foys menvoye de nouvel prediction pour faire suite à son livret dont je vous ay entretenu, disant qu'apres la mort de lhome qui tant de prodiges aura fait sur la terre gauloise il adviendra que les peuples francs, come tigres et loups se devoreront. Le vieil Roy de cape sera le jouet de noires trahisons. Ung rameau de ce vieil sang substituera au lys des francs, ung autre symbole, mais que bientost ses partisans malencontreux seront decus et que tantost apres recommenceront suite de combatz de nouveau dans Lutetia. La Seine, rougie par le sang etendra son lit par ruine et mortalité, seditions nouvelles de malencontreux maillotains. Alors celuy rameau de le vieil cape de chasse a son tour decampera.

Alors ung preux guerrier rejetton de celuy qui tant aura fait de prodige cheminera vers la grande ville. Il portera l'aigle sur son armure. Il sera secondé merveilleusement par le peuple franc qui, se reunissant d'ung commun accord, brancheront le trouble et le couvriront de rameaux d'olivier. Mais, peu apres, ce peuple franc, pour remonter à la cyme doù les roys de cape lavoit fait decheoir, guerroyera encore sept foys sept lunes, mais avec tant de gloire que Trinice population europeenne par crainte offriront grand otage et peu apres toutes les nations ployeront sur les loys saines justes et aymées des francs. Ains seront pourchassez du palays des roys les seditions par lhome valeureux et par apres les francs seront declarez par touts les peuples grande et bellequeuse nation. et luy nouveau chef respectant et sauvant les restes echappez du veil sang de la cape, reglera les destinées du monde, dictant conseil souverain de toute nation et de tout

peuple et posera base de loys boñes sans fin ne meure, ainsy soit il.

Fr. Rabelais.

(Bibl. nat., nouv. acq. 709, fol. 153.)

X.

Ce x juin 1544.

Maistre Luther je vous ay die maintes foys et puys longtemps que je ne voulois nullement me mesler des affaires de religion ny de controverse, mais puisque avez daigné cependant m'envoyer vostre pamphlet intitulé : Adversus papatum Romœ a satanum fondatum, et[a], je vous prometz lire iceluy manuscrits et vous en diray mon advis. Ce attendant je vous prie recevoyr mon salut.

Je suis Monsieur vostre tres humble serviteur.

Fr. Rabelais.

A maistre Martin Luther.

(Bibl. nat., nouv. acq. 709, fol. 156.)

XI.

Mon tres cher maistre repondant à vostre aymable lettre qui ma esté fort agreable je veulx bien vous dire que parmis les papiers de p de lAbbaco, l'amy de Boccacio et qui mourut quelque temps avant luy se trouvent quelques lettres et fragmens de lettres. le tout au nombre de douze pieces seulement traictant de science cest a dire de geometrie et d'astronomie. je vous les envoye en vous priant de me les retourner aussitost q̃ nen aurez plus besoing car j'estime ces escriptz et ne veulx men desaisir. Je vous envoye aussy deulx lettres d'Alphonse X, roy de Castille qui comme ne lignorez pas sans doubte perdit sa couronne par ses bienfaitz pour l'astronomie; ces deulx lettres comme le verrez sont fort curieuses. Ce prince, a qui on avoit exposé le systeme de Ptolemée, frappe dung tel mecanisme grossier (remarquez que nos veues sont les mesmes), frappe dis je d'ung tel mecanisme grossier, ne pust sempescher de dire que sil eust esté consulté sur lœuvre de la creation, l'univers auroit esté arrangé d'une maniere plus simple et plus raisonnable.

Ce propos a esté consideré comme ung blaspheme par certains ignorantins; il ne presente cependant d'autre sens sinon q̃ le systeme du monde de Ptolemée ne sçauroit estre celuy de la sagesse eternelle.

Vous sçavez sans doubte, mon tres chere maistre, qu'au commencement du siecle dernier, je veux dire vers l'an 1430, Ulug Bey prince tartare, petit fils de Tamerlan avoit fait venir a Samarcande sa capitale, les plus habiles astronosmes. Ce prince nous a laissé en langue persanne plusieurs ouvrages astronomiques fort estimables. Jay esté assez heureulx pour m'en procurer ung et que je vous traduiray en françois ou en latin si vous le desirez.

Je ne vous diray rien plus ce jourdhuy mon cher maistre sy ce nest q̃ je suys vostre bien affectionné et tres humble serviteur. Ce xx aoust.

RABELAIS.

A maistre Nicolas Copernic.

(Bibl. nat., nouv. acq. 709, fol. 157.)

XII.

Mon cher compere, je vous envoye copie de la lettre de saint Remy au roy Clovis, dont je vous ay parlé avoir trouvée dans les manuscritz de l'abbaye de Bonneval en Beauce que je visitay il y a eu quelque temps en pasant par cestuy pays allant en mon ermitaige de Langey. Voici cette lettre textuellement extraicte par moy :

« Domino insignis et meritis, magnifico Chlodovœo Regi, Remigius episcopus. Rumor magnus adnos pervenit administratiõnem vos secundum rei bellicae suscepisse non est novum ut coeperis esse sicut parentes tui semper fuerunt, hoc imprimis agendum ut domini judicium a te non vacilet, ubi tui meriti qui per industriam humilitatis tuoe ad summum culminis pervenis, quia quod vulgus, dicitur, ex fine actus hominis probatur.

« Conciliarios tibi adhibere de bes, qui famam tuam possint ornare et benificium tuum castum et honestum esse debet; et sacerdotibus tuis debes honorem deferre et ad eorum consilia semper recurre; quod si tibi bene cum illis convenerit, provincia tua melius potest constare. Cives tuos erige effictis releva

viduas tene orphanos nutri; sic potius estudias ut omnes te ament quam timeant.

« Justicia ex ore vestro procedat; nihil sit sperandum de pauperibus vel perigrinis, ne magis dona aut aliquid accipere velis.

« Proetorium tuum omnibus pateat, ut nullus indetrisus absedat. Paternas quascumque opes possides captivos exvide liberalis, et a jugo servitudis absolve. si quis in conspectu vestro venerit, peregrinum se esse non sentiat, cum juvenibus joca, cum senibus tracta si vis regnare nobilis judicari. »

Tel est, mon compere, cette lettre je vous l'envoye sans commentaire. Vous m'en donnerez vostre advis sur ce je vous salut. Ce XXIII juillet.

Fr. RABELAIS.

A maistre J. C. Scaliger.

(Bibl. nat., nouv. acq. 709, fol. 158.)

NOTES POUR LE COMMENTAIRE

I.

« *Les Bretons sont gens, vous le sçavez.* »

« Les Bretons sont gens, vous le sçavez. Mais s'ilz eussent entendu le prodige, facilement eussent congneu que le malheur seroit de leur cousté. Car les queues des pies sont en forme de leurs hermines[1]..., » etc., etc.

Ainsi s'exprime Rabelais dans l'ancien prologue du *Quart Livre*, au cours de cet étonnant récit d'une bataille des pies et des geais qui fut comme une anticipation aérienne de la fameuse bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. La proposition « Les Bretons sont gens », qui était une phrase proverbiale, ne semble avoir été comprise ni sérieusement étudiée par aucun des éditeurs de Rabelais. Marty-Laveaux s'abstient de tout commentaire[2]. Ceux qui ont fait à cette phrase l'honneur d'une note traduisent en règle générale le mot *gens* comme s'il était le pluriel de l'ancien adjectif *gent* et lui attribuent par suite un sens des plus flatteurs pour les Bretons : « gentils, agréables », dit l'impor-

1. *Le Quart Livre de Pantagruel*, éd. J. Plattard, Paris, 1910, p. 65, l. 66-69.

2. Je dois dire cependant que le glossaire publié après la mort de Marty-Laveaux (t. V) n'a pas d'article *gent* adjectif. L'exemple que nous étudions s'y trouve au mot *gens* substantif pluriel. Cette classification serait la nôtre, et, par suite, il se peut que Marty-Laveaux ait compris les choses comme nous ; malheureusement, il est impossible de le savoir, son glossaire étant une simple liste sans explications ni discussions de sens. Comme on va le voir, Le Duchat, lui aussi, préférait classer *gens* parmi les substantifs. Ce qui ne l'a pas empêché de se tromper sur la signification du dicton.

tant glossaire qui fait suite à l'édition de Rabelais de 1823[1] : « gentils, braves », comprend le bibliophile Jacob[2] ; « gentils et vaillants », répète avec une légère variante le célèbre historien breton Arthur de La Borderie, qui a réimprimé le récit de Rabelais dans un savant et curieux article sur la bataille des oiseaux[3]. La récente édition du *Quart Livre* de 1548, par M. J. Plattard, n'ayant pas le caractère d'une édition explicative, il ne faut pas s'attendre à y trouver une opinion motivée sur la phrase en question ; néanmoins, l'éditeur en parle incidemment dans une courte note pour nous dire que « Les Bretons sont gens » est sans doute un proverbe alors populaire en Bretagne[4]. Sans attacher plus d'importance qu'il ne faudrait à une idée que M. Plattard n'a pas développée et dont il tempère l'expression par un « sans doute », nous constaterons qu'il se range implicitement à l'opinion optimiste de La Borderie et des autres et, par suite, à leur interprétation du mot « gens ». Car un dicton « populaire en Bretagne » ne saurait être une satire des Bretons, et l'on n'arrive à une signification flatteuse pour eux que si l'on comprend « gens » comme un adjectif.

Le Duchat est, à ma connaissance, le seul commentateur qui ait entrevu la difficulté et posé les termes du problème : « *Gens*, dit-il, pourroit estre interprété *gentils*, qui ont de l'esprit. Mais j'aime mieux le prendre ici pour substantif et croire qu'en disant *Les Bretons sont gens*, *vous le sçavez*, il faut sous-entendre *qui ne sont pas bestes*[5]. » Sans doute, l'opinion de Le Duchat est encore informe. D'une part, l'adjectif *gent* n'avait jamais voulu dire « qui a de l'esprit », et, d'autre part, l'explication proposée dans l'hypothèse de *gens* substantif ne tient pas debout. Mal-

1. *Rabelais*, éd. de 1823 (Paris, Louis Janet), t. III, p. 252.
2. *Rabelais*, éd. du bibliophile L. Jacob, Paris, Charpentier, 1852, p. 320, n. 4.
3. A. de La Borderie, *Galerie bretonne historique et littéraire*, Rennes, 1881, p. 84.
4. *Le Quart Livre de Pantagruel*, éd. J. Plattard, p. 53, n. 2.
5. *Rabelais*, éd. Le Duchat, Amsterdam, 1711.

gré tout, il était sur la bonne piste et sa note témoigne d'une certaine pénétration; non seulement il avait senti d'instinct que l'adjectif *gent* ne convenait pas; mais surtout, ayant pris la peine de lire son texte, il avait très bien vu que pour se relier raisonnablement à ce qui suit le dicton devait porter sur les capacités intellectuelles attribuées aux Bretons.

Examinons à notre tour l'alternative posée par Le Duchat.

Notons d'abord que l'orthographe ne nous donne aucun argument décisif ni pour ni contre l'adjectif *gent*. Toutes les éditions anciennes de Rabelais impriment « gens » sans *t*. La Borderie est le seul qui, sans crier gare, ait introduit cette consonne dans sa réimpression : touchant subterfuge par lequel il faisait décidément pencher la balance en faveur des « gentils et vaillants Bretons » ses compatriotes. Le substantif *gens* s'écrit sans *t* en moyen français et chez Rabelais; bien qu'il se rattache originairement au collectif *gent* (du latin *gentem*), qui avait une dentale finale, ce rapport étymologique a cessé d'être perçu, et même les amateurs de graphies compliquées et savantes terminent ce mot par une *s* simple. Mais, d'autre part, bien que le *t* final fût parfaitement perçu au singulier de l'adjectif *gent* (féminin *gente*), il est impossible d'affirmer avec certitude que Rabelais, malgré ses tendances à l'orthographe savante, eût conservé ce *t* au pluriel. Aucune étude n'ayant été publiée sur l'orthographe rabelaisienne, nous ignorons dans quelle mesure elle obéissait à des règles fixes. En feuilletant le *Pantagruel*, nous constatons qu'elle est très variable dans les cas analogues à celui de *gent*, car si Rabelais fait imprimer *dents*, *présidents*, etc., avec un *t*, il orthographie sans *t* certains mots, comme *presens*, *serpens*, etc., et d'une façon générale les participes présents de toutes les conjugaisons. Quant à l'adjectif *gent* lui-même, il n'a jamais eu occasion de s'en servir ni au singulier ni au pluriel, pour la bonne raison que ce mot était sorti de l'usage au

XVIe siècle. Les exemples les plus tardifs signalés par Littré et Godefroy se trouvent dans les poésies de Clément Marot, qui, en sa qualité de poète, se permettait certains archaïsmes; et si cet adjectif figure encore dans quelques dictionnaires modernes, c'est parce qu'il a fait partie de cette langue artificielle qu'il est convenu d'appeler « le style marotique ». L'éclipse de « gent » adjectif au XVIe siècle et son absence chez Rabelais nous eussent fourni un excellent argument en faveur de notre thèse si l'expression « Les Bretons sont gens » n'avait pas été un dicton traditionnel, susceptible par suite de conserver des termes désuets.

L'examen sémantique de l'adjectif *gent*, considéré en lui-même et dans le contexte rabelaisien, est bien plus nettement défavorable à l'opinion courante. Dans le passage de Rabelais qui nous occupe, la seule signification de *gent* qui, à première vue du moins, soit acceptable et présente une apparence de raison serait celle de « brave, vaillant »; Rabelais aurait, en citant le proverbe, rendu hommage au courage malheureux dont firent preuve les Bretons à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. Il se peut que je me trompe; mais je suis obligé de reconstituer moi-même par conjecture l'opinion adverse, dont aucun partisan n'a daigné s'expliquer clairement. Or, l'adjectif *gent* a-t-il jamais signifié en ancien français « vaillant et brave »? Il est permis d'en douter. Dès la *Chanson de Roland*, ce mot, bien que dérivé de *genitum* et ayant signifié à l'origine « bien né », « noble », comme son voisin *gentil*[1], est déjà différent de lui quant au sens et marque la beauté extérieure. Que l'on se reporte aux exemples nombreux recueillis par Littré[2] et par Godefroy[3] et l'on verra que dans tous le mot *gent* peut se traduire par « joli, beau, aimable, avenant » ou encore par « gentil » dans l'acception moderne de ce mot; nulle part l'idée de vaillance et de bravoure

1. Du latin *gentilis*, ou plutôt de **gentilius*.
2. S. v. 2 GENT, *Hist.*
3. T. IV, p. 261 c-262 a.

ne se dégage nettement. Sans doute, il ne faudrait pas se montrer trop affirmatif en cette matière, et je me suis borné à consulter quelques lexiques; le rapport entre la notion de noblesse et la notion de beauté et de joliesse est assez étroit pour qu'on ait pu de temps à autre passer de la seconde à la première après avoir passé de la première à la seconde[1]. En tous cas, dans les deux seuls exemples du XVIe siècle cités par Littré et Godefroy[2] et qui sont tous deux de Clément Marot, *gent* qualifie le mot *corps* et désigne la beauté physique. C'était certainement la seule idée que pût évoquer encore au XVIe siècle cet adjectif suranné. Or, il est évident qu'elle ne convient pas dans le passage de Rabelais dont nous traitons ici. Mais la signification de « vaillant et brave », imaginée pour les besoins de la cause, convient-elle davantage et s'accorde-t-elle mieux avec le « mais » adversatif dont se sert Rabelais? Nullement. Car on ne voit pas pourquoi la bravoure et la vaillance des Bretons les eussent rendus plus aptes à interpréter le prodige que s'ils avaient été jolis et bien faits; dans les deux hypothèses, l'incohérence prêtée à Rabelais est aussi criante. Plus logique que les autres commentateurs, Le Duchat en était arrivé, pour extraire du mot *gent* quelque chose de raisonnable, à lui supposer la signification d' « intelligent », qu'il n'a jamais eue à aucune époque de son existence.

Reste à préciser le sens de la locution avec *gens* substantif pluriel. Il ne saurait être question de sous-entendre, comme Le Duchat, la proposition relative « qui ne sont pas bêtes » après le mot « gens », considéré comme un simple antécédent. La phrase est terminée avec ce mot « gens », qui se suffit à lui-même et qui a sa valeur pleine, absolue. C'est même là ce qui fait tout le sel du dicton. Les Bretons ne sont pas des animaux, comme de

1. Que l'on considère par exemple la variété des sens du mot *chic* dans le français moderne.

2. Littré cite : « Vostre gent corps de moy se part et emble. » Godefroy cite : « Car j'ai l'amour de la belle au gent corps. »

mauvais observateurs ou des individus mal intentionnés l'ont prétendu ; ce sont tout de même des hommes comme nous[1] ; du reste, s'il est vrai qu'on pourrait peut-être s'y tromper, vous ne vous y trompez point, n'est-ce pas, bons et intelligents lecteurs du *Pantagruel?* « Vous le sçavez. » Poursuivons avec maître Alcofribas : « *Mais* ces Bretons, qui ne sont pas des bêtes, n'ont *cependant* pas su interpréter le prodige ; ils n'ont pas su comprendre que la défaite des pies par les geais était un présage de leur propre défaite. » Ainsi tout devient cohérent et clair dans le passage de Rabelais.

Le mot « gens » substantif s'opposait donc à « bêtes », malicieusement sous-entendu[2]. Bien que ce dicton élevât le Breton d'un cran au-dessus du Champenois, qu'un proverbe bien connu additionne à ses moutons, il est peu probable que les indigènes de la Bretagne aient été très satisfaits de ce certificat d'humanité qu'on leur accordait avec une condescendance ironique ; et je doute fort qu'un pareil dicton ait put être populaire parmi eux, comme le suppose M. Plattard[3].

1. C'est un processus sémantique analogue qui a donné naissance au mot *crétin*, lequel n'est, comme on le sait, qu'un doublet dialectal de *chrétien*. La suite des idées a été la suivante : « Ces goitreux, si inférieurs qu'ils nous paraissent, sont *tout de même* des chrétiens ; ayant reçu le baptême, ce sont, malgré leur imbécillité, nos frères en Jésus-Christ. » Ou bien encore le goitreux lui-même, implorant l'assistance des autres hommes, a fait valoir qu'il était lui aussi un chrétien. Peu importe : dans les deux cas, la filière sémantique est la même.

2. Si l'on objecte que cette acception de « gens » dans le sens d' « êtres humains » est moderne et ne se trouve pas au moyen âge, nous renverrons à un exemple très caractéristique cité par Godefroy (s. v. 1 GENT, t. IV, p. 261 c) :

« François ne sont pas *gent*, anchois sont vif maufé. »
(*Fierabras*, 3713, A. P.)

Dans cet exemple, « gent », singulier collectif, signifie « êtres humains » et s'oppose à « diables ».

3. Du reste, les éminents celtisants J. Loth et G. Dottin, à qui je me suis adressé à ce sujet, m'ont déclaré n'avoir jamais rencontré ce proverbe dans la littérature bretonne et n'avoir ouï rien de semblable dans la péninsule.

Pour comprendre comment les pauvres Bretons ont pu attirer sur eux ce brocard, il faut se rappeler que le moyen âge leur avait fait une solide réputation de sottise, de folie et d'ignorance. Le blason populaire des provinces n'est pas tendre en général; il est particulièrement dur pour eux. Un vieux dicton place « les plus fols en Bretagne[1]. » D'après un petit recueil de médisances sur diverses provinces,

Labour de Picard,
. . . . . .
Devocion de Burgoignon,
Sens de Breton,
Tut ne vaut un boton[2].

Le *Sermon joyeux des Foulx*, battant le rappel des fous de tous les pays, insiste sur leur abondance particulière en Bretagne; là ils foisonnent :

Après viennent les folz Bretons
A cent, miliers et milions;
S'ilz sont saiges, c'est adventure :
Car ils sont tous foulx de nature[3].

L'expression « sage Breton » provoquait le rire par l'accouplement inattendu des deux termes[4]. On raillait même en vers latins l'ignorance des Bretons, comme le prouve un « dictum » signalé par M. Hauréau :

Francis scire, sitis Anglis, *nescire Britannis*,
Fastus Normannis crescit crescentibus annis[5].

1. Bibl. nat., ms. 837, fol. 225 v° (*Concile d'apostoile*).
2. Texte publié par Paul Meyer, *Romania*, t. XXXIV (1905), p. 99, n. 2.
3. *Ancien théâtre françois* (bibl. elzévirienne), t. II, p. 215.
4. Jubinal, *Mystères inédits du XVe siècle* (Paris, 1837), t. I, p. 78 :

« Ce sont, ce croy, *sages Bretons*
Qui font illec leur caquehan. »

5. « Dictum » rapporté par un ancien scoliaste de *l'Alexandréide* (B. Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. VI, Paris, 1893, p. 124).

On pourrait multiplier les exemples de ce genre. A vrai dire, dans cette esquisse nécessairement très rapide, nous mélangeons deux notions, celle de sottise et d'ignorance et celle de « folie », qu'il conviendrait de distinguer dans une étude spéciale et approfondie sur le blason populaire des Bretons. Des expressions comme « sens de Breton » et surtout comme le proverbe : « Après le coup sage Breton »[1], insistent principalement sur le caractère impulsif de ce peuple, sur son étourderie qui le fait se précipiter tête baissée dans une aventure, sur les regrets tardifs du Breton après un acte irréfléchi. Mais, en somme, ce manque de pondération et de réflexion n'est pas essentiellement distinct de la « sottise » reprochée aux Bretons; il contribuait à donner aux Français l'impression de natures plus primitives que la leur, plus rapprochées de l'animalité.

La plupart des railleries adressées aux malheureux Bretons se trouvent rassemblées dans un « dit » assez long, de la fin du XIIIe siècle, intitulé : *Le privilège aux Bretons*[2]; cette pièce ne manque pas d'humour et le persiflage n'y a pas cette dureté habituelle à la satire médiévale. Elle est écrite tout entière dans un baragouin qui reproduit avec beaucoup d'exactitude les principales fautes commises par les Bretons contre la grammaire française. Nous avons là certainement une des raisons essentielles de la réputation de bêtise dont ils jouissaient; ils parlaient mal le français ou même l'ignoraient à peu près complètement; c'étaient des « barbares », avec toutes les significations que les Grecs attribuaient à ce mot. Les Français de Paris, qui contribuaient pour une bonne part à établir le blason satirique des provinces, voyaient dans la capitale une assez forte colonie de Bretons misérables, pouilleux, igno-

1. Variante : « Après le fait sage Breton. » Cf. Noël du Fail, *Contes d'Eutrapel* (éd. Assézat, t. II, p. 196); *Adages* de Solon de Vosges; Leroux de Lincy, *Livre des proverbes français*, t. I, p. 326.

2. Bibl. nat., ms. fr. 837, fol. 190 v°. Publié par dom Morice (t. I, col. 807-942) et par Jubinal, *Jongleurs et trouvères* (p. 52-62).

rants, que la pauvreté avait chassés du pays natal et qui se contentaient des métiers les plus humbles et les plus décriés. L'un des grands « privilèges » réclamés par les Bretons au roi de France et au pape, d'après le « dit » satirique dont nous parlons, est celui qui consiste à exercer la profession nécessaire, mais malodorante, où s'illustrèrent à diverses époques « maistre Orri », « maistre Fifi » et plus près de nous MM. Richer et Cie. Yvon et Rolland curaient volontiers les latrines[1]. Pauvres, sans instruction, écorchant atrocement « la parleure la plus delitable » et parvenant à peine à se faire comprendre : quoi d'étonnant à ce que les Français aient méprisé les Bretons et se soient posé la question de savoir si c'étaient des bêtes ou des hommes?

Le privilège aux Bretons contient une phrase qui pourrait bien être déjà une allusion à notre dicton. Mais ce serait une allusion assez détournée, comme on va le voir. Les Bretons sont donc allés porter leurs requêtes par devant le pape lui-même. Très naïvement, ils s'efforcent de démontrer au Saint-Père, dans leur lamentable jargon, qu'il est de leur lignage, que sa mère était bretonne, qu'il est parent éloigné de

Jacques Brian de Compalé
Qui fu cousin Morgain la fé[2].

1. Noël du Fail, racontant dans ses *Propos rustiques* l'odyssée d'un jeune Breton dévoyé qui va chercher fortune à Paris, nous le montre d'abord « ange de grève », autrement dit portefaix, « et bon petit porteur de hotte, crieur de cotterets et gentil cureur de retraits »; après quoi il entre dans une compagnie de mendiants et de faux estropiés (*Propos rustiques*, ch. VIII; éd. A. de La Borderie, p. 57).

2. Faisons remarquer à ce propos que le Breton qui expose au pape cette généalogie emploie l'expression *cousin gervès* pour *cousin germain;* le mot *gervès* est en fin de vers et rime avec *adès*. Cette déformation du mot *germain* est une faute de plus à l'actif des Bretons. Or, chose curieuse, la même déformation se retrouve dans l'incohérente plaidoirie attribuée par Rabelais au seigneur de Baisecul (l. II, ch. XI) : « Pourtant Jehan Le Veau, son *cousin gervais*, remué d'une busche de moulle. » Personne n'avait encore

A toutes les époques, on a noté chez les Bretons cette douce manie qui consiste à étendre à l'infini les relations de parenté. Le Saint-Père sourit et répond avec indulgence qu'il est charmé de se savoir des parents en Bretagne :

S'il sont mi parent,
Bel m'est : *Breton sont bone gent.*

Bien que l'adjectif « bonne » émousse complètement la pointe de l'ironie, je crois que l'auteur songeait ici à l'expression proverbiale « Breton sont gent » ou « Breton sont genz » qui devait courir dès le XIIIe siècle ; mais, voulant attribuer au pape un langage aimable et exempt de satire, il aura édulcoré l'expression : les lecteurs comprenaient à demi-mot.

Mais ce n'est là qu'une conjecture. Le seul exemple certain que nous rencontrions avant Rabelais nous est fourni par la sottie des *Menus propos* qui, d'après M. Émile Picot, fut représentée à Rouen en 1461. Cette pièce, composée d'une succession de coq-à-l'âne que se lancent les trois sots, est d'une interprétation souvent ardue. Elle a trouvé fort heureusement trois éditeurs aussi érudits qu'ingénieux : Anatole de Montaiglon et James de Rothschild d'abord, puis M. Émile Picot. Néanmoins,

signalé ce rapprochement linguistique entre le *Pantagruel* et le vieux poème du *Privilège aux Bretons*. L'expression « cousin gervais » se retrouve encore dans *l'Esperon de discipline* d'Antoine du Saix, qui parut en 1532 avant le *Pantagruel* et le *Gargantua*. M. Plattard en signalait dernièrement deux exemples dans cet ouvrage (*Revue des Études rabelaisiennes*, t. IX, 1911, p. 231). Je ne puis m'empêcher de constater que l'un de ces deux exemples se rapporte au bon Breton Bertrand du Guesclin : « Cousins gervais, remuez de la cheville tante du talon de Bertrand du Clecquin. » Cette déformation était-elle plus spécialement bretonne ? Il est permis de se le demander. En tout cas, M. Ernault, qui a publié au tome XVI de la *Revue celtique* une petite étude sur le franco-breton du *Privilège*, ne dit pas un mot de « cousin gervais ».

les allusions y sont si obscures et si rapides qu'il reste encore quelque chose à glaner même après de pareils exégètes. Les deux vers de la sottie où se rencontre la locution « Bretons sont gens » comptent parmi les plus obscurs et posent une énigme qui n'a pas encore été résolue. Je crois que j'en suis venu à bout.

Dans l'édition Montaiglon-Rothschild, les deux vers se présentaient sous cette forme entièrement inintelligible :

A Delleveu bretons sont gens,
Mais il en y a de dou pere[1].

On constatera que, malgré de légères différences de texte[2], les vers en question ne sont pas plus clairs dans l'édition de M. Picot, qui les imprime ainsi :

A Delleven bretons sont gens;
Mais il y en a de dou pere[3].

D'après l'apparat critique du recueil de Montaiglon-Rothschild, le texte B donne au premier vers *A Delleve*, tandis que les éditions E et F donnent : *Au de leue*. D'après l'apparat critique de M. Picot, qui, dans l'édition gothique prise pour base, a lu *Delleven*, le texte *c* donne : *A delleueu*, tandis que la leçon commune à *e f* est : *Au de leue*.

Au second vers, l'apparat critique de Montaiglon-

1. *Recueil de poésies françoises des XVe et XVIe siècles*, publiées par Anatole de Montaiglon et James de Rothschild, t. XI (1876), p. 383, vers 415-416.

2. Parmi ces différences, on notera celle qui porte sur l'ordre des mots dans le second vers; tandis que les deux premiers éditeurs donnaient « il en y a », M. Picot imprime « il y en a ». La première leçon est certainement plus conforme aux usages syntaxiques du XVIe siècle, et il se pourrait que la leçon de M. Picot résultât tout simplement d'une inadvertance. Mais d'ailleurs cette question est sans intérêt pour nous.

3. *Recueil général des sotties* (Société des Anciens textes français), t. I, p. 100 (vers 415-416).

Rothschild indique la leçon *doulx* au lieu de *dou* dans les textes E et F; mais, chose curieuse, M. Picot s'abstient de toute variante.

Les deux éditions gothiques les plus anciennes portant *Delleven* ou *Delleve* avec une majuscule, les éditeurs modernes ont cru devoir conserver cette particularité typographique. Puis ils ont vainement cherché dans toute la Bretagne un nom géographique analogue, évoquant comme pis aller le souvenir de cette tour d'Elven qu'Octave Feuillet a rendue célèbre dans toute la France. Entraînés par la symétrie, Montaiglon et Rothschild se demandèrent logiquement si, au second vers, il ne fallait pas voir un autre nom propre dans *Dou père,* mais cette tentative n'eut pas plus de résultat que la première. Moins logique et pourtant mieux inspiré, M. Picot, bien que ne signalant pas la variante *doulx* dans ses notes critiques, a fait faire un progrès très sensible à l'interprétation de tout le passage en essayant d'expliquer « doulx pere » comme si le premier de ces deux mots était bien réellement l'adjectif « doux ». Mais, au premier vers, il conserva la majuscule, faute de mieux.

Or, le prétendu nom propre *Delleveu* ou *Delleven* n'a pas d'existence réelle. Dans les premières éditions connues, ce passage, sans doute mal compris, a été mal imprimé; et la véritable leçon doit se chercher dans les éditions E et F, qui donnent : *Au de leue.* Mettons un accent sur le dernier *é* de *leué* et tout devient intelligible. Il s'agit d'un « dé » à coudre qui était « levé », nous allons voir comment et dans quelles circonstances. L'*l* double des leçons *Delleven* ou *Delleveu* s'explique par la forme ancienne du mot *dé*, qui était *deel* (latin *digitale*, **ditale*). Ce mot avait originairement deux syllabes; mais, dès avant le xve siècle, nous trouvons des exemples de contraction en une seule syllabe.

Et, maintenant, qu'était-ce que ce « dé levé »? Il y a ici une symétrie parfaite entre les deux vers, et M. Picot a été sur la voie de l'explication juste en rappelant à pro-

pos de *dou pere* un passage de *L'amant rendu cordelier*, d'après lequel l'expression « le doux pere » désigne une espèce de danse où danseurs et danseuses se donnaient force baisers :

> *Item*, devés savoir, beau frere,
> Que Amours a escommeniés
> Tous ceulx qui dancent le *doux pere*,
> Comme maudis et regniés,
> Car là sont par trop apleniés,
> Baisers et vendus à vil pris,
> Dont les verrés bien maniés,
> Et en rendront ce qu'ilz ont pris[1].

Or, pour en revenir au premier vers, Noël du Fail, qui a décrit maint trait de mœurs bretonnes du XVIe siècle, parle à plusieurs reprises des baisers obtenus par l'amoureux lorsqu'il a relevé le fuseau ou le dé de la jeune fille qu'il courtise. A vrai dire, la chute du dé n'est mentionnée qu'une seule fois dans les *Propos rustiques*, et encore est-ce au cours d'une digression qui ne porte pas sur des mœurs spécialement bretonnes; il s'agit de l'empressement de l'amoureux à servir sa dame et du manège de celle-ci : « Car vous faisant vn iour apres une œillade, vn soubriz de travers, vn coing d'œil, ou seulement que vous puissiez toucher sa robbe, ou *luy lever son deal*[2], ou fuseau, vous estes (ce vous semble) le plus heureux de tout le monde[3]. » En effet, ce geste comportait un petit bénéfice appréciable; du Fail nous l'explique ailleurs, du moins en ce qui concerne le fuseau : celui qui l'avait relevé le rendait à la jeune fille moyennant un baiser. Ainsi, au chapitre III des *Propos rustiques*, un « Roger bon temps », campagnard, se vantant de ses succès amou-

1. *L'amant rendu cordelier à l'observance d'amour*, éd. Anatole de Montaiglon, p. CCXXI, vers 1745-1752.

2. Dans l'édition de 1549, du Fail remplace cette forme par la forme moderne *dé*.

3. *Propos rustiques* (1547), éd. La Borderie, p. 47, ch. VI.

reux, raconte qu'ayant rencontré « Marion la petite, ou la petite Marion, il ne luy challoit lequel », il lui avait « levé son fuseau, et en conséquence baysée, avec ce, faict offre de sa personne »[1]. Dans un tableau rustique qui fait partie des *Contes et discours d'Eutrapel*, du Fail est revenu plus longuement sur la coutume du fuseau levé; il décrit une veillée ou, plus exactement, une « filerie » comme il s'en tenait dans les environs de Rennes; les filles y travaillaient à leurs quenouilles; mais, comme les jeunes gars assistaient aussi à ces réunions, d'autres préoccupations se mêlaient à celles du travail : « Les filles, ... leurs quenoilles sur la hanche, filoient : les unes assises en lieu plus élevé, *verbi gratia*, sur une huge ou met, à longues douettes, à fin de faire plus gorgiasement pirouetter leurs fuseaux, non sans estre espiez s'ils tomberoient, car en ce cas y a confiscation rachetable d'un baiser, et bien souvent il en tomboit de guet à pans et à propos deliberé, qui estoit une succession bientost recueillie par les amoureux qui, d'un ris badin, se faisoient fort requerir de les rendre[2]. » Cette mauvaise langue de du Fail insinue donc que les fuseaux ne tombaient pas toujours par hasard; nous retiendrons seulement que les Bretonnes payaient d'assez bonne grâce la rançon qu'on exigeait d'elles. Encore une fois, tout ceci s'applique au fuseau; mais le « deal » ou dé, que du Fail mentionne avec le fuseau dans le premier des trois passages cités, donnait certainement lieu aux mêmes cérémonies lorsqu'une main masculine le relevait. Nous pouvons conclure sans crainte d'un de ces outils à l'autre.

On remarquera que ce système de baisers servant de monnaie de rachat concorde parfaitement avec ces baisers « vendus à vil prix » dont parle Martial d'Auvergne dans *L'amant rendu cordelier*. La danse du « doux père » s'accompagnait des mêmes privautés que le dé ou le fuseau

1. *Propos rustiques* (1547), éd. La Borderie, p. 22, ch. III.
2. *Œuvres facétieuses de Noël du Fail*, éd. J. Assézat, t. II, p. 6.

relevés. En présence de ce parallélisme frappant entre les deux vers de la sottie, nous n'hésitons plus à restituer ainsi le premier :

Au del levé[1], Bretons sont gens.

Nous n'aurons pas la naïveté de conclure du témoignage de la sottie normande joint à celui de du Fail que les Bretons étaient seuls à pratiquer ces petits jeux innocents. D'abord Martial d'Auvergne mentionnant le « doux père » ne le localise dans aucune province. Et quant aux outils rachetables par un baiser, personne ne croira qu'une région déterminée de la France ait eu le monopole d'une distraction aussi simple[2]. Aucun proverbe ancien n'indique non plus que les Bretons aient eu la réputation d'être plus amoureux que tel ou tel autre peuple. Cependant, les Bretonnes passaient pour peu farouches[3], comme du reste les femmes de bien des pays et de bien des villes.

Mais quel sens peut avoir notre dicton dans le contexte de la sottie? A vrai dire, les deux interprétations par l'adjectif *gents* et par le substantif *gens* seraient possibles ici. L'adjectif signifierait, d'une part, que les Bretons, qui sont d'ordinaire si rustauds, deviennent avenants et gen-

1. Ou, si l'on veut, avec l'infinitif substantivé : « Au del lever. »

2. Puisqu'il est question de Martial d'Auvergne, citons encore son XIXe arrêt d'amour : « Or estoit vray qu'à une journée ainsi que ledict galand s'en vint esbattre l'après dinée comme il avoit accoustumé, la dame tenant sa quenouille, d'aventure laissa cheoir son fuseau. Lequel galand, en demonstrant son humilité, le leva et en luy baillant la baisa. » (*Les Arrets d'Amours*, avec le commentaire de Benoît le Court; Amsterdam, 1731, p. 202.)

3. On disait au moyen âge en parlant d'elles « folles Brettes ». Voir sur cette réputation la note de M. Wendelin Förster au vers 1580 du *Chevalier au Lion* (Förster, *Yvain*, in-8°). Ajouter ce texte de Bon. des Périers, nouvelle V : « Car, combien qu'ilz fussent Bretons, toutesfois ils n'estoient pas tonnans et s'estoyent meslez de faire bons tours avec ces Bretes, qui sont d'assez bonne volonté, comme l'on dit, toutesfois hors de combat. » — Dans ses *Adages* (1578), Solon de Vosges cite ce proverbe brutal : « A la Brette, pleine brayette. »

tils auprès des filles et savent jouer au dé levé et au « doux père ». Mais, d'autre part, « gens » substantif présenterait aussi un sens raisonnable : aux petits jeux d'amoureux, les Bretons se montrent des hommes et non des bêtes comme à l'ordinaire ; l'amour leur ouvre l'esprit. Dans les deux cas, le dicton est ironique, est-il besoin de le faire observer[1] ? Les Normands n'épargnaient guère leurs voisins les Bretons.

Si donc nous n'avions à notre disposition que le texte des *Menus Propos*, nous ne saurions pas au juste quel sens ni quelle fonction grammaticale il faut attribuer au mot *gens*. Mais, ayant démontré que chez Rabelais ce mot ne peut être qu'un substantif, il doit l'être également dans la sottie, car il y a bien des chances pour que le dicton satirique « Les Bretons sont gens » ait eu à toutes les époques la même signification.

Emmanuel Philipot.

II.

Sauve, Tevot, le pot au vin.

« Donc ne fauldra dorenavant dire, qui ne voudra improprement parler, quand on envoyra le franc taulpin en guerre : *Sauve, Tevot, le pot au vin*, c'est le cruon. Il fault dire : Sauve, Tevot, le pot au laict, ce sont les... » J'arrête ici la citation, en priant le lecteur de se reporter au chap. VIII du *Tiers Livre* de *Pantagruel*.

Bien que plusieurs éditeurs de Rabelais aient déjà entrevu la signification de cette phrase, leurs explications présentent toutes des lacunes ou des inexactitudes. Sans doute, ils ont en général compris que le « cruon » ne pou-

1. M. Wendelin Förster, dans sa note au vers 1580 du *Chevalier au Lion*, cite ce vers très curieux de Gui de Nanteuil :

« Gentement le salue, il ne fu pas Bretons. »

Les Bretons passaient donc pour des rustres ; ils n'étaient pas « gents ».

vait s'interpréter ici avec son sens ordinaire de « cruche »[1]; mais tous, depuis Le Duchat jusqu'à Marty-Laveaux, en passant par Burgaud des Marets, ont tenu à conserver à ce mot un double sens et à faire subsister ensemble une signification réelle et une signification allégorique ou métaphorique. Les notes de Le Duchat et de Burgaud des Marets sont d'une complication inextricable. Marty-Laveaux, bien que plus raisonnable, n'est pas arrivé à une solution nette. Il parle encore d' « équivoque » et de « deux significations »[2].

Or, il faut choisir. Dans le passage dont nous traitons, *cruon* ne veut pas dire autre chose que « tête ». Libre à nous d'expliquer ensuite la métaphore comique très simple par laquelle un mot voulant dire « pot » ou « cruche » peut devenir le substitut de « tête », et de rappeler les humbles origines de ce mot « tête », anobli au cours des âges. Mais qu'il soit bien entendu que ce petit commentaire sémantique est surajouté et n'a rien à voir avec le commentaire précis et topique du passage relatif à Tevot. Rabelais commence par une citation : « Sauve, Tevot, le pot au vin »; puis il donne de ce dernier terme une définition humoristique : « C'est le cruon. » La plaisanterie consiste en ce qu'un mot d'argot est défini par un autre mot d'argot; c'est à peu près comme si nous disions en argot moderne : « Sauve, Tevot, ta cafetière, je veux dire ta coloquinte. » Rabelais nous donne, dans le *Gargantua*, un autre exemple du même procédé lorsqu'il écrit : « Si Dieu me sauve le moulle du bonnet, c'est le pot au vin, comme disoit ma mere grand[3]. » Dans cet exemple parallèle, les deux expressions sont également

1. Ce qui n'empêche pas Godefroy, au mot « cruion », qu'il définit « cruchon », de citer la phrase de Rabelais côte à côte avec les autres exemples, sans observation spéciale.

2. Du reste, Marty-Laveaux n'a aucun commentaire au passage en question (t. II, p. 47, l. 13), qu'il n'explique pas directement. Mais certains éléments d'explication sont donnés par lui dans une note relative au passage de *Gargantua* que nous citons plus loin.

3. *Gargantua*, ch. IX, *in fine*.

des substituts comiques du mot « tête ». On se demande, dès lors, pourquoi les commentateurs se sont matagrabolisé la cervelle à démêler une allusion à un pot au vin ou bien à un cruon réels que Tevot aurait tenus à la main en partant pour la guerre : comme s'il serait nécessaire, pour expliquer la phrase d'argot moderne imaginée par moi, d'admettre que le personnage porte un ustensile appelé cafetière ou un légume appelé coloquinte. Comparons la phrase du *Pantagruel* d'abord avec celle du *Gargantua*, puis avec la proposition symétrique qui la suit immédiatement et dans laquelle nous avons en français très libre, mais très clair, la définition du « pot au lait »; considérons enfin que la phrase suivante, à deux compartiments, qui commence par : « La teste perdue... » est une explication de ce qui précède et s'y relie par un « car » ou un « en effet » très faciles à sous-entendre; et nous conclurons que l'interprétation proposée par nous est à la fois simple et satisfaisante.

Il est vrai que nous ne connaissons pas par ailleurs d'exemple du mot *cruon* avec le sens métaphorique de tête. Mais patientons : l'exemple cherché se présentera peut-être un jour[1]. Même après le savant ouvrage de

1. A défaut de métaphore, la phrase suivante du Poitevin Guillaume Bouchet nous fournit au moins une comparaison entre la tête humaine et divers objets, parmi lesquels le *crujon*, autre forme de *cruon* : « Il y a un procès indecis ... qui tourmente bien les Iuges, d'vn qui a dit à son voisin qu'il auoit la teste faicte comme vne fourche : se defendant, il iure l'auoir dit ainsi qu'on parle communément quand on reproche à quelqu'vn *qu'il a la teste faicte comme un crujon*, ou comme vne courge, ou comme vne boule. » (Ce passage de la *VIIIe serée* manque dans l'édition de 1584. Il se trouve dans l'édition des *Serées* de 1608, publiée par C.-E. Roybet en 1873, t. II, p. 102.) La définition de Cotgrave, déjà reproduite dans le *Lexique* de Bouchet par MM. Royer et Courbet, est bien curieuse et mérite d'être encore une fois citée comme un document sur la méthode de travail du célèbre lexicographe : « *Crujon*. Any round thing, as a mans skull, or brain panne. » Il est clair que Cotgrave ignorait complètement le sens du mot à définir et qu'il n'a connu ce mot que par le texte de Bouchet. — Marty-Laveaux nous apprend dans sa note (t. IV, p. 92) que *cruon* en poitevin signifie « une courge, une

M. Sainéan, nous ne pouvons pas avoir la prétention de posséder le lexique complet de la langue familière ou argotique du XVIe siècle, — tant s'en faut! En attendant, un dictionnaire de l'ancienne langue pourrait sans crainte insérer cet article :

CRUON ou CRUJON, *fam.* ou *argot :* tête.

Quant à la locution « pot au vin », elle n'a pas embarrassé les commentateurs, pour la bonne raison que Rabelais l'avait définie lui-même au IXe chapitre du *Gargantua* en lui donnant pour équivalent l'autre locution comique « le moule du bonnet » déjà connue par divers textes et du reste se comprenant plus facilement de soi[1]. Mais on n'a jamais signalé de « pot au vin » de ce genre en dehors du *Gargantua* et du *Pantagruel*. Je vais produire un exemple d'autant plus intéressant qu'il provient d'un cycle dramatique dont faisait certainement partie le franc-taupin Tevot. Ce cycle est celui des francs-archers, pionniers et francs-taupins grotesques dont Rabelais admirait tant l'ancêtre, natif de Bagnolet[2].

gourde, une cruche et aussi une tête mal faite. » C'est très possible, mais il ne renvoie à aucun lexique et le glossaire poitevin de Favre n'indique pas de sens métaphorique. — *Cruon* désignait en Anjou une cruche; ainsi l'interpolateur angevin de Noël du Fail insère dans le texte des *Baliverneries* (1548) ce mot *cruon* pour gloser *picher de terre* (du Fail, *Œuvres facétieuses*, éd. Assézat, t. I, p. 188). On le trouve dans le *Glossaire moderne* de Verrier-Onillon. Mais le sens métaphorique n'est indiqué par aucun lexique angevin.

1. On pourrait citer de nombreux exemples de cette locution et d'autres locutions où entre le mot « moule ». « Le moule du chaperon » est cité par Littré d'après Monstrelet et par Marty-Laveaux d'après Jean Chartier. On disait aussi « le moule du pourpoint » pour désigner le buste et le ventre. Le pionnier de Seurdre se vante ainsi d'avoir décapité beaucoup d'ennemis :

« Par la mordé, j'en ay faict mains
Heres du moule du chapeau » (vers 461).

M. Émile Picot, l'éditeur du *Pionnier de Seurdre*, renvoie pour cette expression aux *Faintes du monde* de Guillaume Alexis, vers 368.

2. Sur l'admiration de Rabelais pour le monologue du *Franc-archer de Bagnolet*, voir l'article de M. G. Cohen intitulé : *Rabelais et le théâtre* (*R. É. R.*, t. XI, 1911, p. 58-60).

J'ai déjà dit que la phrase « Sauve, Tevot, le pot au vin » devait être une citation. Je ne crois pas qu'on ait encore pris garde que cette phrase forme un octosyllabe, mètre ordinaire des farces et des monologues comiques. Mais je ne suis pas le premier à exprimer cette hypothèse toute naturelle que Rabelais évoque ici le souvenir d'un monologue ou plutôt d'une farce[1] aujourd'hui perdue. Déjà le catalogue imaginaire de la bibliothèque de Saint-Victor, donné dans le *Pantagruel*, mentionnait l'ouvrage suivant : « Franctopinus, *de Re militari*, *cum figuris Tevoti*. » Tevot devait être un de ces faux braves qui abondaient sur notre théâtre dans la première moitié du XVIe siècle, plus exactement entre 1520 et 1550. Le type ne disparaît pas après 1550, loin de là, mais il se transforme sous des influences classiques ou italiennes. Pyrgopolynice et le Matamore succèderont aux francs-archers indigènes. Qu'ils soient originaires de Cherré ou de Seurdre, qu'ils s'appellent l'Aventureux ou Guermouset, tous ces fantoches amusants descendent en droite ligne de l'illustre franc-archer de Bagnolet. Nous avons conservé quelques représentants de cette littérature qui ajoute souvent des détails heureux au modèle du XVe siècle. Marty-Laveaux déclare dans une note[2] que « le nom de Tevot est, dans plusieurs farces, celui d'un soldat peureux ». En fait, ces farces se réduisent à une seule, celle de *Colin, fils de Tevot le maire*, qui a dû être composée vers 1532. La première édition connue, datée de 1542, se termine par la mention suivante : « Icy fine la farce de Tevot et Colin son fils[3]. » Bien que cette rédaction finale, différente de celle du titre, place le père avant le fils, les deux personnages se partagent l'intérêt, et même ce sont les sottises et les lâchetés de Colin qui forment le fond de la pièce. Du

1. En effet, d'après le passage de Rabelais, la phrase serait dite à Tevot par un autre personnage; le héros n'était donc pas seul en scène.

2. *Rabelais*, éd. Marty-Laveaux, t. IV, p. 180.

3. *Ancien théâtre françois*, publié par Viollet le Duc, t. II, p. 405.

reste, il est facile de constater que le Tevot de cette farce n'est pas celui de Rabelais[1]. Il n'est pas franc-taupin, on ne lui dit pas de sauver son pot au vin, et enfin ce Tevot devenu maire n'a pas le relief qui pouvait attirer l'attention d'un Rabelais[2]. Si nous disons quelques mots de la farce en question, c'est qu'elle reflète certainement une autre farce antérieure dont le héros principal était le Tevot du *Pantagruel*. Ce franc-taupin avait eu du succès; or, de tous temps, certains auteurs, pour recommander leurs productions auprès du public, les ont rattachées par des liens plus ou moins factices à des œuvres connues et appréciées. Tevot était « d'actualité », comme nous disons[3]. On imagina donc de lui donner un fils; mais ce Colin fait piteuse figure; il est trop uniformément couard, et on ne retrouve pas chez lui cette union heureuse de la couardise et de la vantardise gasconne qui fait le charme du *Franc-archer de Bagnolet* et du *Franc-archer de Cherré*. Des deux personnages en présence, c'est à coup sûr Thevot

1. Quant au nom du héros, *Thevot* est bien la forme donnée dans l'édition de 1542. Mabille, dans son *Choix de farces* (t. II, p. 9-32), donne partout la forme *Tenot*, sans doute d'après le recueil de Nicolas Rousset (1612). M. E. Picot, après avoir imprimé *Thevot* (*Romania*, t. VII, p. 262, 304, 306, 319), imprime *Thenot* dans le recueil des farces qu'il a donné en collaboration avec M. Nyrop (Notice, p. xxv). Je m'en tiens à l'orthographe la plus ancienne, qui est conforme à celle de Rabelais. Du reste, avec un *v* ou avec un *n*, ce nom n'est pas autre chose qu'un diminutif d'*Étienne*.

2. Autre raison encore. La farce doit être un peu postérieure à 1532, date de la première mention de Tevot dans le catalogue de la bibliothèque de Saint-Victor. M. Picot voudrait placer cette farce vers 1530; mais, pour des motifs que j'exposerai dans un prochain article, il convient, je crois, de la rajeunir de quelques années.

3. On peut signaler dans la même pièce un autre témoignage frappant de cette recherche de l'actualité. Tout à fait à la fin de la farce, Colin annonce à son père Tevot qu'il veut épouser la fille de Gautier Carguille. Ce projet de mariage occupe juste onze vers; il n'a aucun lien avec le reste de la pièce. Ce petit hors-d'œuvre est tout simplement destiné à rattacher d'une façon quelconque les personnages de Colin et Tevot au farceur Gautier Carguille, qui était alors très en vogue (sur ce personnage, voir Émile Picot, *Romania*, t. VII, p. 305-306).

qui, malgré son âge et ses fonctions officielles, est le plus belliqueux. Il regrette que sa vaillance n'ait pas passé dans l'âme de son fils, et il rappelle avec orgueil ses exploits d'autrefois :

Hé dea, Colin, je t'avoye bien,
Par bieu, racompté ta leçon;
Tu ne congnoys pas la façon.
Du temps qu'à la guerre j'estoye,
Scez-tu bien comme je faisoye?
Je tenoye tousjours pied à boulle[1].

Mais après avoir constaté la popularité de Tevot, revenons à notre pot au vin. Nous le trouvons dans le monologue du *Pionnier de Seurdre*, un autre matamore villageois qui remplissait du bruit de ses prouesses les alentours d'Angers. Après tout un développement bachique consacré à l'éloge du vin d'Anjou, notre biberon raconte une de ses mésaventures, la perte de sa jument que lui a enlevée un franc-taupin; à ce propos, il en vient à parler de la police exercée par les prévôts des maréchaux : on sait que ces officiers avaient pour mission de pourchasser les soldats maraudeurs et d'en faire des exécutions sommaires. Ces gens-là, dit le pionnier, sont dangereux comme le feu, ils vous pendent ou vous décapitent un homme en un tour de main :

Mais, nonobstant toutte deffence,
Vous serez mis a la potence,
Ou bien rongné sur le chauffault,
Depuis les espaulles en hault.
Pardé, cela n'est point honneste.
Quant un homme n'a point de teste,
Il ne luy fault point de chapeau.

1. L'auteur de *Colin fils de Thevot* a emprunté textuellement ce dernier vers au *Franc-archer de Cherré*, vers 161 (*Recueil* Montaiglon-Rothschild, t. XIII, p. 29).

Si me feroit bien a demau[1]
D'aller perdre le *pot au vin*[2].

Le sens est très clair : le pionnier de Seurdre craint d'être décapité. Il aimerait mieux, dit-il, avoir affaire à tous les médecins d'Angers qu'à ces maudits prévôts. L'arrivée de la maréchaussée était en effet un des dangers qui menaçaient le plus sérieusement le « pot au vin » de Tevot et autres pourfendeurs de volaille, combattant comme lui sous les enseignes de Dame Picorée.

Emmanuel PHILIPOT.

III.

Un jeu de Gargantua : « A Briffault. »

L'expression « à briffault » figure dans la copieuse énumération des jeux de Gargantua (n° 190). Rabelais ayant observé dans la confection de ce catalogue une certaine méthode[3], nous pouvons être sûrs que le jeu de briffault n'est ni un jeu de cartes ni un jeu de tables et qu'il rentre dans la catégorie plus abondante des amusettes enfantines. Il vient s'insérer entre « à semer l'avoyne », — jeu enfantin où l'on faisait les gestes de semer, de couper, de lier et de battre l'avoine en chantant une formulette, et « au moulinet », — jouet ou jeu également réservé au jeune âge.

Ni M. Michel Psichari, auteur d'une très sérieuse étude sur les jeux de Gargantua[4], ni les savants commentateurs de l'édition Lefranc[5] n'ont pu nous renseigner sur ce que

1. Comprenez : « Il me serait bien pénible », « ce serait bien triste pour moi ». *Ademal* ou *Ademau* est un terme angevin dont le contraire est *adebeau*. Il veut dire « pénible, ennuyeux ». (Cf. Verrier et Onillon, *Glossaire des patois et des parlers de l'Anjou*.)

2. *Le Pionnier de Seurdre*, vers 133-141 (éd. Émile Picot, Paris, Techener, 1896; extrait du *Bulletin du Bibliophile*).

3. C'est ce qui a été fort bien noté par les commentateurs de la grande édition Abel Lefranc (t. I, p. 188, n. 8).

4. *R. É. R.*, t. VII (1909), p. 54.

5. *Œuvres de Rabelais*, édition critique, t. I, p. 209, n. 191.

c'était que de jouer « à briffault ». Personne n'a pris garde que cet amusement avait été décrit par Noël du Fail, à qui nous devons tant de peintures de mœurs et tant de menus détails pris à la vie quotidienne du XVIe siècle.

Au chapitre XXVI des *Contes et discours d'Eutrapel*, l'inépuisable anecdotier nous raconte que « les amis d'un poëte de nostre temps », soucieux de le marier, avaient découvert une riche veuve qui pouvait être pour lui un excellent parti. La présentation devait se faire à l'occasion d'un dîner. Comme notre homme « avoit la teste poëtique et gaillarde », autrement dit était sujet à des absences et à des bizarreries d'humeur, on le conjura de se surveiller au moins pour cette fois, d'avoir de la tenue et de se montrer bon diplomate. Mais voici qu'au beau milieu du dîner, tandis qu'on causait autour de lui de choses et d'autres, ce grand enfant, « afin de n'estre veu oisif, mit trois ou quatre morceaux de pain, l'un après l'autre, en sa main gauche, frapant sur icelle de la droite, encoffrant et engoulant ce pain coupé qui sautoit du contre-coup joyeusement en sa gorge, disant, *Brifaut à moi si tu faux*[1] ». Inutile de dire qu'après une pareille incongruité le mariage projeté s'en alla à vau-l'eau.

Sans aucun doute, ce texte d'*Eutrapel* décrit, non pas un divertissement imaginé sur le moment par le poète fantasque, mais un petit jeu traditionnel qui consistait à projeter dans la bouche ouverte des morceaux de pain, et cela en frappant à chaque fois un coup sec de la main droite sur le dos de l'autre main qui contenait le pain ; il est probable que celui qui manquait le but payait une amende quelconque. Ce jeu est celui de « briffault ». Noël du Fail nous a transmis à la fois le geste et la formule qui l'accompagnait. La phrase « Brifaut à moi si tu faux » est obscure, comme la plupart des formulettes de ce genre. Si les trois derniers mots se comprennent bien, tout ce

1. Noël du Fail, *Baliverneries et contes d'Eutrapel*, éd. E. Courbet, t. II, p. 61-62 (éd. Assézat, t. II, p. 197).

qu'on voit de plus clair dans les trois premiers, c'est que « brifaut », qui voulait dire « glouton », s'harmonise bien avec le geste de lancer des morceaux de pain dans une bouche béante.

Emmanuel Philipot.

IV.

Une kyrielle verbale (l. III, *Prol.*).

Je regrette de devoir revenir sur la fameuse énumération du prologue du *Tiers Livre :* « Diogenes y roulla le tonneau fictil et, en grande vehemence d'esprit, le tournoit, viroit, etc. » M. Sainéan (*R. É. R.*, 1911, p. 287) classe ces termes suivant l'art ou le métier auquel ils sont empruntés. Ce procédé serait légitime si les mots appartenant à la langue du charretier ou à la langue militaire étaient groupés, mais comme ils sont tout à fait dispersés, le rapprochement est artificiel et prouve tout au plus la richesse du vocabulaire technique chez Rabelais.

Si l'on veut démonter avec plus de précision le mécanisme de cette longue phrase, il faut, les rabelaisants le savent bien, et Brunetière l'avait dit, la lire à haute voix et en entendre les assonances. « Tournoit, viroit » donnent en quelque sorte le thème de cette petite symphonie verbale.

« Brouilloit, barbouilloit » riment en *-ouilloit;* « hersoit, versoit, renversoit » en *-ersoit;* « nattoit, grattoit, flattoit, barattoit, bastoit, boutoit, butoit, tabustoit, cullebutoit » sont neuf imparfaits en *-toit*, dont les trois derniers riment plus richement encore : le tintamarre devient assourdissant ; suivent six mots en *-poit* d'une sonorité un peu plus étouffée, à cause du rapprochement de deux labiales sourdes *p* et *u̯ :* « trepoit, trempoit, tapoit, timpoit, estoupoit, destoupoit »; maintenant, quatre verbes en *-toit*, où le groupe *tr* domine : « detraquoit, triquotoit, tripotoit, chapotoit ». Le *l* entre en jeu avec « crouilloit, elançoit, bransloit, esbranloit »; puis c'est le *v* avec « levoit,

lavoit, clavoit, entravoit »; puis le *qu* « bracquoit, bricquoit, bloquoit »; trois sifflements, « tracassoit, ramassoit, cabossoit »; viennent alors encore deux rimes en *-toit*, « afestoit, affustoit »[1]; trois en *-armoit*, « charmoit, armoit, guizarmoit »; deux en *-choit*, « enharnachoit, empennachoit »; puis un long et lourd imparfait, « caparassonnoit », avec lequel s'apaise cette fanfare. Gradation ascendante d'abord, descendante ensuite, avec des ralentissements et qu'on pourrait représenter par la série suivante, où les chiffres indiquent le nombre de rimes : 2-3-9-6-4-4-4-3-3-2-3-2-1. C'est donc par association de sons beaucoup plus que par association d'idées que procède ici le premier grand maître de la prose française[2]. Charmoit n'a pas de sens à côté de « armoit », mais c'est une rime riche. « Lavoit » n'exprime pas un mouvement, sa présence n'est justifiée que parce qu'il assonne avec levoit et clavoit qui l'encadrent.

Brunetière a donc raison contre M. Sainéan, mais qu'importe au fond puisque nous sommes tous d'accord pour trouver cette page admirable.

G. Cohen.

V.

Commandoit que tout allast par escuelles (l. I, ch. iv). *Tout y va par escuelles* (l. II, ch. x). *Tout ira par escuelles* (l. II, ch. xii).

L'origine de cette locution, « aller par écuelles », est insuffisamment expliquée d'après Littré par la note 26 du ch. iv, l. I, de notre Édition critique. Au moyen âge et

1. Je néglige à dessein les termes intercalés par l'édition de 1552, ne voulant considérer que le premier jet (1536).

2. « Le premier des grands artistes français », a écrit M. Lanson, *l'Art de la prose*. Paris, librairie des *Annales*, s. d. Malheureusement, M. Lanson n'a pas cité la phrase qui nous occupe.

encore au XVIe siècle, les écuelles, qui servaient à manger potages et ragoûts et remplissaient le rôle de nos assiettes creuses, n'étaient distribuées qu'à raison d'une pour deux personnes. A table, deux convives mangeaient dans une seule écuelle. C'est donc à tort que Littré définit l'écuelle : « Vase creux contenant la portion ordinaire d'une seule personne » (voir les textes allégués dans le *Dictionnaire de l'ameublement* de Havard, II, col. 310-311). De là, la locution « aller par écuelles », c'est-à-dire par doubles portions, à profusion.

J. B.

VI.

Couilles de Lorraine (l. II, ch. I).

Cf. *Anc. poés. fr.*, t. V, p. 111, et *R. É. R.*, t. I, p. 72; t. VII, p. 447.

Dieu nous gard' dun tour de Breton
. . . . . .
Nos filles, femmes et notre reyne
De ces grans coilles de Lorrayne.
(Schwob, *Parnasse satyrique du XVe siècle*, p. 196.)

VII.

Rabouilliere (l. I, ch. v; l. V, ch. XI).

« Rabouillère » ne désigne pas aujourd'hui tous les terriers de lapins comme nous l'avons dit à la note 80 du ch. v de la récente Édition crique, mais particulièrement des trous de peu de profondeur, peu inclinés et fort près de la surface du sol que creusent les mères lapines, dans les pays où elles ne trouvent pas de roches creuses ou de carrières fendillées, pour y cacher leurs portées. On assure qu'elles ont pour but, en agissant ainsi, de soustraire leurs enfants à la fureur de leurs époux, lesquels n'hésitent pas à massacrer les petits pour que la mère accomplisse à

nouveau ses devoirs conjugaux (si l'on peut dire) interrompus par les soucis de la maternité. Les lapereaux sont d'ailleurs bien mal abrités dans ces rabouillères que les renards, fouines, putois ou chiens errants découvrent aisément et que n'importe quel animal un peu lourd : bœuf, cheval, voire un simple passant, chasseur ou paysan, chaussé de gros souliers, effondre en marchant. Voir à ce sujet la *Vie à la campagne*, de M. Cunisset-Carnot, dans le *Temps* du 2 août 1910.

J. B.

VIII.

A propos de la descente de Pantagruel en l'île de Ruach. « Je advisoy que ainsi comme vous, beuveurs, allans par pays, pourtez flaccons, ferrières et bouteilles, pareillement chascun à sa ceincture pourtoyt ung beau petit soufflet » (l. IV, ch. XLIII).

Il est fort vraisemblable que ce soit d'un soufflet à l'ancienne mode qu'il soit ici question. Au XVIe siècle, les soufflets à ailes de bois triangulaires, assez semblables à ceux dont nous nous servons encore aujourd'hui, bien que richement sculptés et ornés, commençaient à remplacer les anciens soufflets du moyen âge, qui n'étaient que de simples tubes, plus ou moins longs, par lesquels on concentrait son souffle sur la partie du feu qu'on voulait activer. Mais ces derniers étaient encore les plus fréquents à l'époque de Rabelais, semble-t-il, et d'ailleurs plus facilement portés à la ceinture que ne l'auraient été les soufflets à la mode d'aujourd'hui.

J. B.

IX.

Croyoit... que vessies feussent lanternes (l. I, ch. XI).

Il est difficile, de nos jours, de « prendre une vessie pour une lanterne », en réalité, et si le proverbe est toujours vivace, le sens réel en est devenu difficile.

Mais il n'en allait pas de la sorte au XVIe siècle. Presque toutes les lanternes, en effet, avaient encore à cette époque des parois faites, non en verre, matière coûteuse, mais en papier ou parchemin huilés, voire en vessie de porc. Cet usage dura longtemps : il subsiste encore des lanternes portatives, du XVIIe et du XVIIIe siècle, dont les parois sont en papier. De nos jours, même, les lampions sont ainsi faits.

On pouvait donc très bien confondre une vessie avec une lanterne au temps de Gargantua. De là le proverbe, et peut-être n'avait-il pas exactement le même sens qu'il a de nos jours. A présent, vouloir faire prendre à quelqu'un une vessie pour une lanterne, c'est tenter de lui faire admettre une énorme, une absurde bourde ; au XVIe siècle, c'était peut-être seulement chercher à lui en imposer, à le tromper légèrement.

J. B.

X.

Le « Trou de saint Patrice » (l. I, ch. II).

Nous avons résumé dans la *R. E. R.*, 1910, p. 200-203, d'après l'ouvrage du P. Pierre Le Brun, les origines et les traits essentiels de la légende du Purgatoire de saint Patrice. Depuis, M. Dottin, professeur à l'Université de Rennes, a consacré à l'étude de cette légende une partie de l'introduction à sa publication, *Louis Eunius ou le Purgatoire de saint Patrice, mystère breton en deux journées* (Paris, H. Champion, 1911). C'est bien, comme nous le disions d'après le P. Le Brun, dans la *Vie de saint Patrice*, rédigée par Jocelin, moine de Furness (Lancashire) en 1180, que se rencontre la première mention du Purgatoire de saint Patrice. A la même époque, Giraud de Cambrie, dans sa *Topographia Hibernica*, place ce Purgatoire en Ulster, dans l'île du lac Derg, au sud-est du comté de Donegal. L'ouvrage de M. Dottin donne une vue photographique du lac Derg et des îles. C'est bien

Henri, moine cistercien de l'abbaye de Saltrey [Saleria, dans la rédaction du P. Le Brun], comté de Huntingdon, qui rédigea pour la première fois, à la fin du XIIe siècle, la légende du soldat Owen sous la forme qu'elle a gardée pendant plusieurs siècles. M. Dottin relève les mentions de cette légende au cours du moyen âge. L'une d'elles se rencontre dans Froissart, qui rapporte la visite que sir William Lisle fit au Purgatoire du lac Derg. Notons encore que, même après que les cellules et la caverne du lac Derg eurent été détruites par ordre du pape Alexandre VI, on continua de publier des relations du voyage d'Owen. Il en parut une à Lyon, chez Claude Nourry, en 1506 : *Le Voyage du puys saint Patrix auquel lieu on voit les peines de Purgatoire et aussi les joyes de Paradis.* D'autres éditions en furent données à Paris.

J. Plattard.

XI.

Alcofribas son bon facteur (l. I, ch. VIII).

M. H. Clouzot a établi, à l'encontre de l'opinion de Le Duchat, que maître Alcofribas s'intitule ici le chargé d'affaires, l'homme de confiance du capitaine Chapuis, qui commandait alors un des navires du roi sur la mer du Ponant (*R. É. R.*, t. VII, p. 477). M. Baudrier a confirmé cette interprétation du mot *facteur* en citant le cas de Jean-Baptiste Buysson, libraire lyonnais, qui fut d'abord le *facteur*, c'est-à-dire l'homme de confiance de Guillaume Rouillé (*R. É. R.*, t. VIII, p. 107). Voici, à l'appui de cette interprétation du même terme, un texte tiré de Remi Belleau, *la Reconnue*, éd. elzév., t. III, p. 323 :

Et à fin de la contenter,
J'ay dit que j'estois orpheline,
Fille d'un *facteur de marine*
Qui estoit natif de Poitiers,
Et qu'il y a dix ans entiers
Qu'il estoit mort en un voyage.

Évidemment, ce *facteur de marine*, né et établi à Poitiers, comme le montre l'intrigue de la pièce, ne saurait être ni un constructeur de navires, ni un armateur : c'est un négociant, un commissionnaire ou un mandataire, chargé d'écouler à Poitiers les produits de la marine.

J. PLATTARD.

XII.

Tres chier filz, la paix de Christ nostre redempteur soyt avecques toy (l. I, ch. XXIX. — M.-L., t. I, p. 113).

On a vu, dans cet emploi du mot *Christ* sans article, un indice des tendances de Rabelais au protestantisme. « Si ce n'est pas le fait de quelque imprimeur huguenot, dit M. Stapfer (*Rabelais...*, p. 380), c'est un petit signe qui a sa valeur; *assez rare chez les catholiques*, il trahit une habitude invariable du style protestant. »

C'est accorder trop d'importance à cette formule. En 1534, il n'y a pas encore de « style protestant », d'habitudes de langage propres aux évangéliques. Plus tard, il est vrai, Ronsard, traçant le portrait des huguenots, dans sa *Remonstrance au peuple de France* (1562), notera, parmi les traits qui les distinguent des catholiques, leur style particulier :

> Il faut tant seulement avecques Hardiesse
> Détester le Papat, parler contre la Messe,
> Estre sobre en propos...,
> Parler de l'Éternel, du Seigneur et *de Christ*.
>
> (Éd. Marty-Laveaux, t. V, p. 372.)

Mais lui-même, poète officiel du parti catholique, emploie à maintes reprises le mot Christ sans le faire précéder de l'article, et précisément dans un de ces discours dirigés contre les huguenots :

> Vous devriez pour le moins, pour nous faire trembler,
> Estre ensemble d'accord sans vous desassembler :

Car *Christ* n'est pas un Dieu de noise ny discorde,
Christ n'est que charité, qu'amour et que concorde.
(*Discours des misères de ce temps*, Marty-Laveaux, t. V, p. 373.)

Dira-t-on que, dans ce dernier cas, il affecte de parler le langage des huguenots à qui il s'adresse? Voici donc d'autres exemples empruntés à l'*Hymne de la mort*, qui fut publié dans la seconde moitié de 1555 (cf. Laumonier, *Tableau chronologique des Œuvres de Ronsard*, p. 23). A cette date, Ronsard n'est pas encore l'avocat du parti catholique, mais il a depuis longtemps cessé de regarder avec sympathie le mouvement de la Réforme[1]. Or, dans cet hymne, jamais il ne nomme le Christ en faisant précéder son nom d'un article.

Cf. Marty-Laveaux, t. IV, p. 368 :

Comme estans vrais enfans et disciples *de* Christ.

p. 370 :

Et Charon et le chien Cerbère à trois abois,
Desquels le sang *de Christ* t'affranchit en la croix.

p. 371 :

Et jà luy [à saint Paul] tardoit trop qu'il n'en sortoit dehors
Pour vivre avecque *Christ*, le premice des morts.

Enfin, le mot Christ non précédé de l'article se lit encore dans la *Franciade*, l. IV, éd. M.-L., t. III, p. 154 :

[Clovis] Pour suivre *Christ* laissera les idoles,
Donnant baptesme aux François desvoyez?

et p. 155 :

Lors enrichi des despouilles conquises
Au nom de *Christ* bastira des églises.

1. « J'ay *autrefois* gousté, *quand j'estois jeune d'âge*,
Du miel empoisonné de vostre doux breuvage »,
dit-il aux huguenots dans la *Remonstrance*, t. V, p. 372.

Chez un autre poète catholique de la Pléiade, Jodelle, et dans celles de ses œuvres qui sont de polémique religieuse, *Contre les ministres de la nouvelle opinion*, on rencontre aussi très souvent le mot *Christ* non précédé de l'article. Je ne donnerai ici que les exemples dans lesquels l'adjonction de l'article eût pu se faire aisément sans altérer la mesure du vers :

Sonnet XIX :

Sous le masque *de Christ*, d'humblesse et charité...
(Éd. Marty-Laveaux, t. II, p. 142.)

Sonnet XXIX :

Et qui souillans *de Christ* le saint banquet entre eux.
(P. 147.)

Sonnet XXXI :

... se filler son cordeau,
Se faire des mutins le chef et le bourreau,
Est-ce suivre *de Christ* et pour *Christ* le martyre?
(P. 148.)

Sonnet XXXVI :

Que ce conseil me plaist, qu'avant qu'un sainct concile
Réunisse *de Christ* les membres differents...
(P. 151.)

Sonnet pour la paix (1568) :

Prendre et manger *de Christ* le corps que tu adores...
(P. 172.)

Enfin, on trouvera d'autres mentions du mot Christ non précédé d'article aux pages 141, 146, 319, 320, 321 du même tome de l'édition Marty-Laveaux. Cette habitude de style n'était donc pas rare chez les catholiques.

Quant à la formule de salutation : « La paix de Christ soit avec toi », qui devint usuelle chez les évangéliques, elle apparaît pour la première fois dans une lettre de Calvin à Bucer, du 4 septembre 1534. Cf. O. Douen, *Clément Marot et le psautier huguenot*, t. I, p. 197.

Jean Plattard.

RABELAESIANA[1]

36. — Baiser la terre.

M. Plattard a le premier appelé l'attention sur cette expression qu'on lit deux fois chez Rabelais[2] : au sens propre, dans la *Sciomachie*, à l'occasion d'un simulacre de bataille où les combattants, avant d'en venir aux mains, « se meirent tous à genouils... *ayans baisé la terre*, soudain au son des tambours se leverent... » ; au sens figuré, au *Tiers Livre*, ch. x, à propos du caractère aléatoire du mariage : « Il se y convient mettre à l'adventure, les œilz bandez, *baissant la teste*, *baisant la terre*, et se recommandant à Dieu[3]... »

M. Plattard a insisté avec raison sur la réalité contemporaine de l'image rabelaisienne, en citant à l'appui un passage curieux de Brantôme, où les reîtres du colonel allemand, comte Rheingrave, pratiquent le même usage à la vue du roi Henri II, et il conclut : « D'après un rite dont nous ignorons l'origine et la signification, les combattants, avant de charger, baisaient la terre. »

Nous allons rechercher la source de cette pratique soldatesque du XVIe siècle; mais auparavant il importe de compléter les témoignages déjà connus.

Citons d'abord ce passage de Vincent de Carloix : « L'armée françoise qui marchoit en l'ordre cy dessus, et que avoit veu ceste deffaite, crioit sans cesse : bataille,

1. Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, t. VII, p. 83-96, 332-361, 453-457; t. VIII, p. 134-172, et t. IX, p. 249-294.

2. Voir *R. É. R.*, t. VII, p. 449 à 450.

3. Il est curieux que l'édition *Variorum* ait omis le membre de phrase *baisant la terre*, le commentateur y ayant probablement vu une répétition fautive de *baissant la tête*.

bataille ! et avoient desja les Suisses et Lansquenets *baisé la terre*[1]... »

Voici maintenant une page fort intéressante tirée des *Commentaires* de Monluc[2]. Le célèbre capitaine gascon s'adresse tour à tour aux Espagnols et à ses troupes. Il dit aux premiers qu'ils doivent soutenir en France la grande réputation qu'ils ont conquise à l'étranger : « Sur quoy je les priay à tous que, en signe de joye, ilz levassent la main, ce qu'ilz feyrent, *apres avoir baisé la terre*... »

S'adressant ensuite aux Gascons, Monluc leur dit que la présence des Espagnols doit exciter leur émulation : « Sur quoy je leur commanday que tout le monde levast la main. Sur ceste oppinion, ilz la levarent et commensarent à crier tous d'une voix : Laissez nous aller, car nous n'arresterons jamais que nous ne soyons aux espées. *Et baisarent la terre.* »

Dans les passages allégués ci-dessus de Brantôme et de Carloix, cette pratique de *baiser la terre* est attribuée aux troupes allemandes au service de la France : Suisses, Lansquenets, Reîtres... Dans Monluc, au contraire, on voit cet usage pratiqué par les soldats espagnols et gascons. Faut-il croire que les derniers auraient emprunté la coutume aux premiers ? Ou bien était-ce, au XVIe siècle, l'usage général de la soldatesque européenne ? La pénurie des renseignements ne nous permet pas d'être affirmatif à cet égard.

Quoi qu'il en soit, l'usage en lui-même est un souvenir de l'Ancien Testament. Le baisement de la terre y est souvent considéré comme une marque à la fois d'adoration et de soumission.

L'auteur du Psaume LXXI, en faisant des vœux pour la prospérité du règne de Salomon, s'écrie : « Les Ethiopiens se prosterneront devant lui, et *ses ennemis baiseront la terre (inimici ejus terram lingent).* »

1. *Mémoires de Vieilleville, maréchal de France*, Paris, 1757, t. I, p. 18.
2. Éd. de Ruble, t. III, p. 44.

Esaïe, en prophétisant l'accroissement d'Israël, ch. XLIX, 23 : « Les Rois [païens] seront vos nourriciers et les Reines vos nourrices : ils vous adoreront *en baissant le visage et ils baiseront la poussière* de vos pieds [... *vultu in terram demisso adorabunt te et pulverem pedum tuorum lingent*]. »

Le passage cité ci-dessus du *Tiers Livre* de Rabelais en est comme un écho : « ... baissant la teste, baisant la terre... », et Racine s'en est souvenu pour exprimer une profonde humiliation. Dans *Athalie*, III, 7 :

> Les rois des nations, devant toi prosternés,
> De tes pieds *baisent la poussière...*

et dans *Esther*, II, 7 :

> Et se peut-il qu'un roi craint de la terre entière
> Devant qui tout fléchit et *baise la poussière...*

Ce genre d'hommage a longtemps persisté en Orient. Guillaume de Tyr, auteur d'une grande histoire des croisades (1163-1169), en fait mention dans deux passages de son *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum* (1095-1184), que nous citons d'après la version ancien-française du XIIIe siècle.

Siracon, connétable de Noradin, sultan d'Alep, désirant en 1166 gagner à sa politique le calife de Bagdad, « le souverain prince de touz les Sarrazins », alla le voir (l. XIX, ch. XII) : « Quant il fut là venuz, il l'aora moult longuement, si com est leur costume; puis *beisa la terre* dessouz ses pieds, et le salua moult humblement. »

La cérémonie se répète chaque fois que Siracon aborde le chef suprême des croyants (l. XX, ch. XIX) : « Vint devant le calife; lors s'agenoilla et *beisa la terre*, grant reverence li porta, si comme estoit leur costume [1]. »

1. Paulin Paris, *Guillaume de Tyr et ses continuateurs*. Texte français du XIIIe siècle, Paris, 1879-1880, t. II, p. 234 et 270. Une trace

Les témoignages cités du XVIe siècle, malgré leur pénurie, nous révèlent cependant la double signification symbolique que la soldatesque de l'époque attachait à l'acte de « baiser la terre ».

C'était, d'une part, une marque d'obéissance envers un supérieur, analogue à la prosternation des Orientaux : les reîtres *baisent la terre* lorsqu'ils aperçoivent Henri II qui va à l'encontre de leur colonel...; de même, les Espagnols et les Gascons *baisent la terre* en signe d'hommage à leur capitaine Monluc.

C'était, d'autre part, l'expression de l'humiliation chrétienne, la résignation suprême à la volonté divine, avant d'attaquer l'ennemi : c'est là le sens de la locution *baiser la terre* dans Rabelais et dans Carloix.

Mais qu'il s'agisse d'un supérieur ou de la divinité, cette manifestation de l'hommage est foncièrement orientale et sa source immédiate, la Sainte Écriture, tout particulièrement l'Ancien Testament.

37. — Baguatin, pleutre, vaurien.

On rencontre deux fois ce mot dans Rabelais.

Tout d'abord dans la *Prognostication*, ch. v : « [Des gens soumis] à Mercure, comme pipeurs, trompeurs..., papetiers, cartiers, *baguatins*, escumeurs de mers feront semblant d'estre plus joyeux que souvent ne seront. »

Ensuite, dans le manuscrit du *Ve Livre*, ch. XVIII : « ... astrologues, rimasseurs, geomanciens, alchimistes, *bagatins;* tous tiennent de la Quinte[1]. »

Le terme du premier passage est ainsi commenté par

de cet usage a survécu dans le cérémonial de la cour ottomane : « Lorsqu'on se présente chez les grands, nous renseigne d'Ohsson, chez les ministres, chez les personnes constituées en dignité, on fait une profonde inclination *en portant la main droite vers la terre et la ramenant ensuite vers la bouche* et vers la tête. Mais lorsqu'on rend ces hommages au souverain, *la main doit toucher la terre* pendant l'inclination. » M. d'Ohsson, *Tableau général de l'Empire ottoman*, Paris, 1788-1824, t. IV, p. 356.

1. Le mot manque à l'édition de 1564.

Le Duchat : « *Bagatin* ici est un nom que Rabelais semble donner aux bateliers qui, de son temps, pour un *bagatin*, c'est-à-dire pour moins d'un denier, menaient d'un bord à l'autre ceux qui vouloient passer la rivière. Il les place auprès des *escumeurs de mer*. »

Cette explication est de pure fantaisie : *bagatin*, ital. *bagattino*, signifie effectivement une petite monnaie de cuivre (ce mot figure avec ce sens dans Cotgrave), mais l'application qu'en tire Le Duchat est arbitraire.

Doublement illusoire est l'hypothèse de L'Aulnaye : « *Bagatin*, lisez *bagarin (!)*. Ce mot est espagnol : c'est le nom qu'on donnoit aux Mores employés *para bogar*, c'est-à-dire pour ramer ».

Regis, d'accord avec Le Duchat, traduit *baguatins* par *Heller-Kahner*, en y voyant une allusion à ce passage de *Pantagruel*, l. II, ch. xxx : « Tous les chevaliers de la Table Ronde estoient pauvres guaignedeniers, *tirans la rame* pour passer les rivieres... » Gelbcke omet le mot et W.-F. Smith le rend par *Galley-slaves*, c'est-à-dire à peu près conforme à l'interprétation traditionnelle.

Moland se borne à répéter : « *Bagatis* (!), aliàs *Bagatins*, interprété : rameurs, bateliers » ; Burgaud des Marets n'est cette fois que l'écho de L'Aulnaye.

En fait, *bagatin* est, dans son acception méprisable, d'origine méridionale: en Languedoc, *bagatin* désigne le vagabond, l'homme de rien. Comme plusieurs autres termes méridionaux, ce mot a pénétré dans le patois au nord de la Loire : dans le Havre, *bagatin* signifie « baladin, saltimbanque » (d'Haigneré).

38. — Bicane, espèce de cépage.

Cette variété viticole est ainsi décrite : « Cépage qui fournit des raisins d'une belle couleur jaune, à très gros grains ellipsoïdes, mais comme goût il laisse un peu à désirer[1]. »

1. Portes et Ruyssen, *Traité de la vigne*, t. I, p. 338.

Tout en retenant cette dernière particularité, groupons chronologiquement les formes diverses que ce terme dialectal revêt chez les écrivains du XVIe siècle.

La forme usuelle *bicane* est aussi la première attestée. Rabelais s'en sert dans un passage de *Gargantua*, fort intéressant pour la viticulture du XVIe siècle, ch. XXV : « Car notez que c'est viande celeste manger à desjeuner raisins avec fouace fraische, mesmement des pineaulx, des fiers, des muscadeaulx, de la *bicane* et des foyrars... »

Plusieurs provinces de France ont fourni leur contingent à cette nomenclature : l'Anjou, les *fiers;* le Languedoc, les *muscadeaux;* la Touraine, les *pineaux;* le Lyonnais, les *foirards*, etc. Nous allons déterminer tout à l'heure à quelle région Rabelais doit la *bicane*.

Ch. Estienne (1567) écrit *beccane*[1], tandis que Nicot (1606) donne *bicarne :* « C'est ce gros raisin de treille dont on fait du verjus, car il n'est propre à faire vin. » Et cette dernière graphie a passé dans Cotgrave (1611) et chez Oudin (1642).

Cette forme *bicarne* est secondaire, en rapport avec le primitif *bicane* (cf. *lucarne*, en rapport avec l'ancien *lucane*) ; le suffixe *arne*, parallèle à *ane*, accuse une acception péjorative motivée par la saveur acide de cette variété de raisin.

Le mot est surtout usuel dans l'Indre-et-Loire : en Blésois, *bicane* désigne le cépage blanc à gros raisins (Thibault), appelé *vicane* dans le Poitou et l'Aunis.

Sous sa double forme, *bicane* (Rabelais) et *beccane* (Ch. Estienne), c'est un dérivé de *bique* (Poitou *bèque*), chèvre ; dans l'Yonne, *bicane* désigne expressément la vieille bique. Ajoutons, quant au sens, que la variété bordelaise, le semillon blanc, porte le nom de *chevrier* en Dordogne[2], et que le périgourdin *cabrié* désigne également une variété de raisins (Mistral) ; de plus, *raisin de chèvre*

1. *L'agriculture et maison rustique*, Paris, 1567, fol. 213 v°.

2. Comte Odart, *Ampélographie universelle ou traité des cépages*, 3e éd., Paris-Tours, 1854, p. 135 et 398.

est le nom vulgaire du nerprun purgatif, dont les baies ont une saveur âcre.

C'est ce goût âpre et acide de la bicane (que certains auteurs appellent pour cette raison *verjus*[1]) qui rend compte du sens étymologique de son nom[2]. Rabelais, chez lequel le mot est attesté pour la première fois, a tiré *bicane* d'un patois du Centre, et tout particulièrement de l'Orléanais.

39. — Bigarré, bigearre, bizart.

De ces trois termes désignant le bariolage, Rabelais n'a connu que les deux premiers qui sont chronologiquement antérieurs au dernier.

Dans le prologue au *Tiers Livre*, il est question d' « un esclave *biguarré*, tellement que de son corps l'une part estoit noire, l'autre blanche », et, parmi les épithètes données au *fol*, l. III, ch. xxxviii, se trouve aussi celle de *bigearre*, placée entre « fol à vingt et quatre caratz » et « fol guingoys », c'est-à-dire de travers.

Dans le manuscrit du *Ve Livre*, ch. i, on lit : « en temps garré et *bigarré* », là où l'édition imprimée de 1564 donne : « en temps garré et *bizart* ».

Il faut tenir compte, dans l'examen de ces termes, de l'époque de leur apparition, de leurs formes, de leurs acceptions et de leurs origines. Envisageons ces différents aspects :

1° Chronologie. Des termes de l'ancienne langue expri-

1. Voir l'excellente notice du Dr Dorveaux, dans *R. É. R.*, t. VII, p. 105-106.

2. Une seule étymologie a été jusqu'ici présentée, celle de Le Duchat : « La *bicane* ou *bicarne*, comme on lit ce mot dans le Dictionnaire françois-italien d'Antoine Oudin, est un raisin duquel pour l'ordinaire on fait du verjus, *Uva da far agresta*, dit ce dictionnaire; ce qui me donne quelque pensée que la *bicarne* pourroit bien avoir été appelée de la sorte d'*albi-carne*, par aphérèse, à cause de la chair blanche de ce gros raisin. » Cette étymologie fantaisiste a été reprise dans la dissertation de Klett, *Lexicographische Beiträge zu Rabelais' Gargantua*, Bühl, 1890, p. 22.

mant la bigarrure, *garre* était encore vivace au XVIe siècle (aujourd'hui usuel dans plusieurs patois : Berry, Bas-Maine, etc.). Rabelais s'en sert une seule fois dans les quatre livres de son roman, l. III, ch. XXI : « Un tas de villaines, immondes et pestilentes bestes noires, *guarres*, fauves, blanches, cendrées, grivolées... »

Les autres synonymes qui ont survécu sont des créations ou des emprunts des XVe-XVIe siècles. Les premiers en date sont : *bigarré*, qu'on lit dans les « Droits nouveaux » de Coquillart[1] ; ensuite, *bigearre*, dont Rabelais offre le premier témoignage (1546), et finalement, *bizarre*, qui n'est attesté que dans la seconde moitié du XVIe siècle. Malgré le témoignage de Coquillart, *bigarré* n'était pas encore assez répandu au XVIe siècle, comme l'atteste Pasquier dans un curieux passage de ses *Recherches*, p. 377 : « L'article du Concile de Vienne appelle les habillemens de deux couleurs *Vestes virgatas et diversis coloribus partitas*, dont nous avons fait le mot de *bigarré*, qui nous estoit auparavant inconnu : Tesmoin que les Carmes, à leur advenement en France, portoient leurs chappes *bigarrées* de blanc et de noir, toutesfois nous ne les appellasmes les *Bigarrez*, ains les *Barrez*. »

2° Formes. Les lexicographes de nos jours ont généralement confondu les trois aspects de ces mots.

On voit par quelques exemples, dit Littré, qu'on a confondu *bigarrer* avec *bizarre*, qu'on écrivait *bigearre*, et qu'on en a fait *bigearer;* mais cela ne peut être considéré que comme une erreur.

L'orthographe *bigearre*, dit à son tour le *Dictionnaire général*, ordinaire au XVIe siècle et au commencement du XVIIe, est encore autorisée par Vaugelas ; mais, à la fin du XVIIe siècle, on n'écrit plus que *bizarre*.

1. *Poésies*, éd. d'Héricault, t. I, p. 132 :

Noz grans gentilshommes mondains...
Qui ont la verve et sont soubdains,
Esveillez, façonnez, quarrez,
Et tous les estomacz plains
D'un tas de lacez *bigarrez*.

En fait, il s'agit des formes de diverses provenances accusant soit des prononciations provinciales, soit des emprunts. Ainsi *bigearre* a longtemps survécu au XVIe siècle, et les grammairiens du XVIIe siècle ne laissent pas d'en accuser le caractère vulgaire :

Vaugelas (1647) : « *Bizarre, bigearre :* tous deux sont bons, mais *bizarre* est tout à fait de la cour, en quelque sens qu'on le prenne. »

Richelet (1680) : « Il y en a qui écrivent et prononcent *bijarre,* mais ce ne sont que des barbouilleurs ou le menu peuple qui parle ainsi. »

Thomas Corneille (1687) : « Il n'y a aujourd'hui personne qui dise *bigearre.* »

Louis Dumas (1733) : « Quelques auteurs..., selon la prononciation du peuple de Paris, écrivent *bigearre* au lieu de *bizarre*[1]. »

Le XVIe siècle connaît, à côté de *bigearre*, la forme analogique *bigerre*, qu'on lit chez plusieurs écrivains de l'époque :

Cholières, *Les Apresdisners*, t. II, p. 150 : « Leur felicité estoit boiteuse, *bigerre*, depravée. »

Ambr. Paré, *Œuvres*, t. I, p. 90 : « Maladie d'une nature estrange et *bigerre*[2]. »

Larivey, *Le Morfondu*, acte I, scène V : « Vous sçavez que mon maistre est soudain et le frere d'icelle *bigerre* au possible. »

C'est là une confusion analogue à *caterre*, *guiterre*, etc., qui remonte à la même époque[3]. Elle a entraîné celle de *bizarre :* « *Bizerre* mieux que *bizarre* », remarque Tabourot (1587), et Baïf écrit, t. IV, p. 388, éd. Marty-Laveaux : « des *bizerres* liseurs ». De plus, l'ancien synonyme *garre* est parfois écrit *guerre* au 1er chapitre du

1. Voir, pour d'autres témoignages, Thurot, *Prononciation*, t. I, p. 5; t. II, p. 22, et Livet, *Lexique de Molière*, t. I, p. 256 à 257.

2. C'est la leçon des quatre premières éditions; la cinquième commence à écrire *bigearre*.

3. Cf. Brunot, *Seizième siècle*, p. 249.

Ve Livre : « en temps *guerre* et bizart ». Cette nuance phonétique est la contre-partie de celle de *sarpe* (= *serpe*), *sarge* (= *serge*), etc., l'une et l'autre accusant des prononciations locales, tout particulièrement parisiennes.

3° Sens. Les termes *bigarré* et *bigearre*, qui sont de simples variantes dialectales, comme on le verra tout à l'heure, ont plusieurs significations chez les écrivains du XVIe siècle :

a. « Bariolé », acception fondamentale qui est encore vivace, en ce qui concerne *bigarré;* quant à *bigearre*, ce sens est transparent dans ce passage d'Ol. de Serres, p. 556 : « Pour rendre la racine de bouis solide et lui confirmer la beauté de sa blonde couleur et *bigearre* madreüre », c'est-à-dire la marbrure diversement colorée du bois veiné. Cette acception survit dans quelques patois : en forézien, les vaches sont appelées *bigearres*, c'est-à-dire bigarrées.

Un curieux traité du curé Pigenat, publié en 1592 en faveur de la maison de Lorraine, nous fait connaître les divers noms que portaient à cette époque les Politiques : « Ceux, dit l'auteur, que nous appellons *Maheustres* à Paris, *Frelus* ou *Mettins* en Champagne, *Guilbedoins* en Basse-Normandie et en Poitou, *Bigarrez* en Provence[1]. »

Le *maheutre* désignait, chez les ligueurs, le soldat protestant (d'après l'épaulette qu'il portait) et, par suite, le partisan du roi Henri IV; le *frelu*, c'était le bandit, que M. d'Aubray, dans sa harangue, associait au précédent :

C'est un *Maheustre* et un *Frelu*,
Pire qu'un Turc ou Mammelu[2].

Le sens de *mettin* nous échappe; *guilbedoin* désignait en 1562 le déserteur politique[3], le caméléon, comme on dirait aujourd'hui, sens également de *bigarré*.

1. Cité par Ch. Labite dans son édition de la *Satire Ménippée*.
2. *Satire Ménippée*, éd. Frank, p. 171.
3. Cf. De Thou, *Histoire*, t. IV, p. 465 : « On appelle *guilbedouins*,

b. « Etrange ». La diversité des couleurs mène à la singularité, à la bizarrerie; de là, les applications suivantes :

Brantôme, t. II, p. 103 : « Ceux qui l'ont veu et cogneu [Don Carlos] disent qu'il estoit fort natre (« méchant »), estrange et qu'il avoit plusieurs humeurs *bigarrées.* »

Des Périers, éd. Jacob, p. 112 : « Quand ceste bonne dame eust congneu l'humeur de l'homme, elle le laissa avec ses opinions *bigarrées* »; et ailleurs, p. 155 : « Il n'y a pas longtemps qu'estoit vivant le seigneur de Vaudrey, lequel s'est bien faict cognoistre... par les actes qu'il a faictz en son vivant, d'une terrible *bigearre*... (= naturel bizarre) que nul, fors luy, ne les eust osé entreprendre. »

Du Fail, éd. Assézat, t. I, p. 299 : « Polygame dit avoir assez cogneu d'hommes tenant de ce naturel *bigearre*, qui, pour une chose legere et de presque nulle value, s'esmouvoient et tourmentoient assez. »

D'Aubigné, t. I, p. 1 et 53, écrit « *bigearre* resolution » à côté de « perilleux et *bigearre* combat ».

On trouve les deux variantes réunies dans ces vers de Guill. Des Autels :

> Et toutesfois mes avis *bigarrez*
> Changent le taint de mon esprit *bigerre*[1].

c. « Emporté », sens qu'on lit chez Ol. de Serres, p. 312 : « Ce mesme meslinge fait le mulet capricieux, *bigearre*, de difficile conduite », à côté de cet autre de Paré (v. Littré) : « Ce qu'aucuns *bigarrés* hors de saison ne veulent conceder. »

Les verbes correspondants ont surtout ce sens particulier : « se disputer, se quereller », qui est encore vivace dans le patois berrichon.

Pasquier, *Recherches*, l. VIII, ch. LV : « Le plus grand

par dérision, plusieurs gentilshommes qui avoient changé de parti en 1562. » Cf. en Normandie, *enguilbauder*, enjôler, circonvenir, abuser (Moisy).

1. *Amoureux repos*, Lyon, 1553, p. 5.

malheur qui puisse advenir en une republique, c'est lorsque, soit par fortune, soit par discours (« raison »), l'on voit un peuple *se bigarrer* en mots de partialités. »

Satire Ménippée, harangue de M. d'Aubray, p. 142 : « Et sitost qu'il a veu nos Princes se mecontenter ou *se bigearrer*, il s'est secretement jeté à la traverse. »

4° Étymologie. Nous avons déjà fait remarquer le caractère récent de ces termes qui ne remontent pas au delà des xve-xvie siècles. Cette considération chronologique rend parfaitement illusoire toute tentative de les rattacher au latin et de pareilles conjectures n'ont pas manqué, au contraire[1].

Il s'agit en réalité des créations indigènes, de provenance méridionale : en Languedoc, *bigar*, et, en Gascogne, *bijar* désignent le frelon, insecte au corps tacheté. Comme la mouche et la guêpe, le frelon devint le type du bariolage : de là, *bigarra* et *bijarra*, bigarrer, à côté de *bijarre*, bizarre. D'autre part, le frelon est très irritable : « courroucé comme un frelon »[2] est une locution proverbiale qui rappelle l'*irritare crabrones* de Plaute[3] : de là, le sens d' « emporté » qu'a *bigarré* et *bigearre*, ainsi que les dérivés gascons et provençaux : *bijarré*, colère, *s'esbijarra*, être en colère, *esbijarrat*, furieux[4].

Remarquons que *bigarré* est un dérivé verbal qui a supplanté le primitif *bigarre*, pendant de *bigearre*. Quant à *bizarre*, emprunt italien de la seconde moitié du xvie siècle, il accuse une origine foncièrement identique[5].

Cette forme *bizarre* est le synonyme le plus récent du xvie siècle que Rabelais ignore encore. Son sens d'*étrange* ou *fantasque*, particulier à l'italien *bizzarro*, est complè-

1. Voir le *Dictionnaire étymologique* de Körting.
2. Cf. E. Rolland, *Faune populaire*, t. III, p. 274.
3. Mentionné par Rabelais, l. III, ch. xiv : « Comme en proverbe l'on dict *irriter les freslons*... »
4. De même : Limousin, *brigaia* (Berry, *brigailler*), barioler, dérive de *brigau*, nom gascon et berrichon du frelon.
5. Voir ce que nous avons dit à cet égard dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXX (1906), p. 566.

tement inconnu à l'espagnol. Dans celui-ci, le mot signifie « courageux », et Littré ne cite avec ce sens qu'un exemple isolé de La Noue. On lit une page curieuse sur cette origine italienne de *bizarre* chez Henri Estienne dans le dialogue entre deux gentilshommes, Celtophile et Philausone, l'un amateur du bon langage français, l'autre courtisan italianisé[1] :

Philausone. Je voy bien que c'est : incontinent qu'un mot vous semble un peu *bizarre*, vous voulez qu'il soit tenu pour estranger : et specialement pour Italien.

Celtophile. Encore maintenant venez vous user d'un mot italianizé.

Philausone. Vous me faites bien estonné, quel mot?

Celtophile. *Bizarre*.

Philausone. Il y a si longtemps qu'on le dit.

Celtophile. Pour cela, il ne laisse pas d'estre italianizé, sinon que vous voulez dire que Boccace au contraire eust francisé en disant *bizarro*.

Philausone. Je le voudrès bien dire, mais je ne sçay pas si je le pourrès prouver...

Celtophile. Et quant à nous, pensez vous que n'ayons point de mot pour signifier ce que nous exprimons par ce mot *bizarre*.

Philausone. Je pense que nous n'en avons point. Si vous en sçavez quelcun, il vous plaira me l'apprendre.

Celtophile. J'en suis content; mais je vous prie penser premierement, pour voir si vous mesmes vous n'arriverez point.

Philausone. J'y ai pensé : je n'en trouve point.

Celtophile. Pensez y mieux.

Philausone. Vous me faites trop stenter.

Celtophile. A l'autre. Je croy que vous estes retourné à vostre verve des italianizemens...

Philausone. S'il m'est echapé encor quelque mot italianizé, vous m'en censurerez tantost : maintenant je ne veux pas vous laisser oublier ce que vous me vouliez apprendre : asçavoir qu'on peut dire en bon Francès au lieu de *bizarre*.

1. *Deux Dialogues du nouveau langage François italianizé et autrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps*, Paris, 1578; éd. Ristelhuber, t. I, p. 173.

Celtophile. On peut dire en bon mot François (tiré de ce noble langage Grec) un *phantastique*. Et pour parler plus couvertement et honnestement, nous disons aussi : c'est un homme qui est un peu subject à ses fantaisies. On dit aussi : c'est un homme qui a ses façons.

Philausone. Je doute si ces manieres de parler respondent aussi bien au mot *bizarre*...

Lorsque l'italien *bizzaro* passa en France, il y trouva depuis longtemps installé le méridional *bigearre*, qui subsista encore plus d'un siècle et exerça une action sémantique sur son rival plus heureux. On a vu plus haut que l'édition de 1564 du *Ve Livre* de Rabelais donne « temps *bizart* » à la place de « temps *bigarré* » du manuscrit de 1562; d'autre part, Ol. de Serres écrit, p. 507 : « Les planches seront bordées d'ozeille, de persil, d'hyssope, dont la diverse *bizarrure* (= *bigarrure*) contentera la veuë. »

Bizarre, au sens de « bigarré », est un écho de *bigearre*, qui ne disparaît pas en littérature avant la fin du XVIIe siècle, vivote dans le parler vulgaire du XVIIIe[1] et trouve en dernier lieu un refuge dans les patois.

40. — Esperruquet, éveillé, adroit.

Tous les interprètes de Rabelais se sont mépris sur le sens et l'origine de ce terme qu'on trouve une seule fois dans la *Pantagrueline Prognostication*, ch. v : « ... prelinguans, *esperruquetz*, clercz de greffe... »

Sous cette forme, le mot ne se lit que dans les *Propos rustiques* (1548) de du Fail, t. I, p. 48 : « Maistre Huguet print lors la parole, disant avoir ouy dire qu'un homme ne peut estre galand, brusque, escarbillat, *esperruqué*, et renommé moderne, s'il n'a hanté les gens et frequenté les personnes, mesme les femmes... »

Les commentateurs ont tous rattaché le mot à *per-*

1. Voir ci-dessus le témoignage du grammairien Dumas.

ruque, avec lequel il n'a pas le moindre rapport. En voici quelques témoignages :

Cotgrave : « *Esperruquet*. That wears long loks or curled hairs. »

Oudin : « *Esperruquet*. Tosato, senza zazzera », c'est-à-dire tonsuré. Ce sens a été adopté par Le Duchat, de l'Aulnaye, Burgaud des Marets. Moland seul en diffère légèrement en expliquant *esperruquetz* par : « porte-perruques, galants, coquetz ».

Godefroy : « *Esperruquet*. Qui porte des boucles longues ou des cheveux frisés [définition reproduite d'après Cotgrave]. »

Les traducteurs de Rabelais ont suivi le courant : Gelbcke rend *esperruquetz* par *Glatzenträger* (Regis : *Schöffenschreiber*, c'est-à-dire greffiers!) et Smith par *Unwigged* (expliqué par *tonsured ones*).

Le terme rabelaisien a ainsi été confondu avec les homonymes suivants, tous signifiant « porteurs de perruques, gens à la mode » :

Perrucats, dans les *Repues franches*, v. 8 :

> Entre vous, jeunes *perruquatz*,
> Procureurs, nouveaulx avocatz!...

Perruquets, dans les *Souhaits du monde* où le mignon de cour aspire d'être

> Tres bien pigné, perrucque testonnée,
> Estre appellé par bruyt et renommée
> Le principal des mignons *perruquets*[1].

Perruquians, perruquins, fréquemment raillés par Coquillart, dans les *Droitz nouveaux*, t. I, p. 48 :

> Nos mignons fringuez et bruyans,
> Qui broullent nostre parchemin,
> Nos fringans, nos *perruquians*...

1. Montaiglon, *Recueil des poésies des XV*e*-XVI*e *siècles*, t. I, p. 507.

Et surtout dans son *Monologue des perruques*, t. II, p. 289 :

Ilz se pourmainent hault et bas,
Fringans, faisant les *perruquins*...

La même confusion eut lieu pour le synonyme *esperlucat* qu'on rencontre fréquemment dans le *Recueil* de Montaiglon, par exemple dans le *Discours sur les pions*, t. XI, p. 73 :

Que dictes vous, gens de boutique,
Artisans, gens *esperlucats*...?

Dans la farce des *Sobres Sotz*, du xve siècle :

Chascun veut estre *esperlucat*,
Pour estre estimé davantage...[1].

et dans l'*Apologie d'Hérodote* d'Henri Estienne, t. II, p. 132 : « Un homme ayant la barbe rase et au demeurant avec sa grande perruque bien *esperlucat* : car c'est le mot duquel ils usoyent alors, voire se trouve mesmement en Menot, au lieu (comme je croy) de ce que le Latin dit *calamistratus*[2]. Aussi en la ryme d'un bon compagnon, qui a esté assez longtemps devant luy, nous lisons :

Plus fringant et *esperlucat*,
Et cent fois plus gai que Perrot,
Ou le valet d'un avocat. »

Cette interprétation est, comme on le verra, erronée, l'auteur ayant confondu l'ancien *perruquet* avec le terme radicalement différent d'*esperlucat*.

Voici les renseignements que nous donnent les lexicographes sur le mot sous cette forme spéciale :

Cotgrave (1611) l'explique ainsi : « *Esperlucat*. A lock, or

1. Éd. Fournier, *le Théâtre avant la Renaissance*, p. 435.
2. C'est-à-dire qui a des boucles frisées. Cf. H. Estienne, *Dialogues du langage françois italianizé*, t. I, p. 211 : « On appeloit *Perruquets* ceux qui, par les Latins, estoient nommez *Calamistrati*... »

bush of curled hair; also a neate, spruce, pleasant and lovely companion, a feat, or deft youth, » c'est-à-dire : boucle de cheveux, gai compagnon, jeune homme mignard et précieux.

Oudin (1652) en donne une meilleure définition : « *Esperlucat*. Homme éveillé, fin, adroit, plus propre à tromper qu'à être trompé »; ainsi que le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 : « *Esperlucat*, vif, éveillé, gaillard : *esprit esperlucat*. Il est quelquefois substantif : *c'est un drolle, un esperlucat*. Il ne se dit qu'en raillerie. »

Lacurne, en citant Henri Estienne, répète encore la vieille explication erronée : « *Esperlucat*, bien frisé, gai, plaisant. »

En réalité, cet *esperlucat* d'Henri Estienne est le même mot que l'*esperruquet* de Rabelais, doublet d'origine languedocienne, que Mistral explique ainsi : « Esperlucat, esperrucat, qui a les yeux bien ouverts, éveillé, gai, vif (dérivant de *s'esperluca*, ouvrir les yeux à la lumière, s'éveiller). »

C'est en Languedoc que Rabelais a entendu le mot *esperruquet* qu'il inséra dans sa *Prognostication*, tandis que la forme parallèle *esperlucat* se rencontre dès le xve siècle. Les prétendus rapports entre *esperrùquet* et *perruque* ont donné le change aux lexicographes, lesquels, depuis Henri Estienne, ont continué d'y voir des gens portant la coiffure à la mode. Étymologiquement, le provençal *esperlucat* (*esperrucat*) signifie : celui qui a ouvert les yeux, d'où la notion de finesse et d'habileté inhérente au mot.

41. — Haire et ses sens au xvie siècle.

Ce terme possède chez Rabelais et les écrivains de son époque des acceptions multiples qu'il importe de classer.

1° « Pénitent ». En parlant des pèlerins que Gargantua mangea en salade, l. I, ch. xxxviii : « Il arrapoit l'un par les jambes, l'autre par les espaules... et le pauvre *haire*, qui l'avoit feru du bourdon, l'accrocha par la braguette... » De même, frère Jean, s'adressant aux mêmes pèlerins, leur demande, l. I, ch. xlv : « Dond estes vous, vous

autres pauvres *haires?* » Ailleurs, cette épithète est donnée aux frères mendiants, l. III, ch. XXII : « Ne sont ilz assez meshaignez les pauvres diables? Ne sont ilz assez enfumez, et perfumez de misere et calamité, les pauvres *haires*, extraictz de ichthyophagie? »

De même, dans Cholières, t. II, p. 22 : « Haves, maigres et debiffez comme des pauvres *haires* », et dans Brantôme, t. I, p. 143 : « Vestus de quelques meschantes robbes noires, comme pauvres *haires* et simples prestres de village. »

Cette expression *pauvre haire*, qui a survécu avec un sens péjoratif, a encore dans ces passages l'acception primordiale de pauvre pèlerin ou pauvre pénitent. Chez Rabelais, le mot a déjà une nuance de commisération ironique, laquelle explique le sort ultérieur de cette locution[1]. Cholières lui donne un sens généralisé franchement défavorable : « pauvre et pietre *here* qu'il estoit » (t. I, p. 287), comme dans la *Satire Ménippée*, p. 168 : « Je ne m'esbahy pas, si vous avez tant delyé et tant fait troter de *pauvres heres* de deputés après vous. » La forme moderne *here*, simple variante, comme on le verra plus loin, remonte ainsi également au XVIe siècle.

2° « Hypocrite ». Cf. l. I, ch. LIV : « *Haires*, cagotz, cafars empantouflés... »

Dans le *Roman de la Rose*, la « Papelardie » porte naturellement ce vêtement de pénitence, v. 727 et suiv. :

Et ne fu gaie ne jolive,
Ains fu par semblant ententive
Du tout a bonnes ovres faire,
Et si avoit vestu la *haire*...

1. M. Thuasne (*Études sur Rabelais*, p. 3) voit à tort, dans la forme *pauvre haire*, au sens de *pauvre here*, une « intention comique évidente » de la part de Rabelais, intention qu'il prétend expliquer par le recrutement des réguliers « parmi de *pauvres heres*, dénués de toute vocation religieuse... ». En fait, *haire* ou *here*, au propre ou au figuré, sont de simples variantes graphiques, et rien de plus.

Comme le *Tartufe* de Molière, acte III, scène II :

> Laurent, serrez ma *haire* avec ma discipline,
> Et priez que toujours le ciel vous illumine.

Cette acception rappelle les vers connus de la *Henriade*, à propos du duc de Joyeuse, ch. IV :

> Vicieux, pénitent, courtisan, solitaire,
> Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la *haire*.

3° Sens libre que Rabelais met dans la bouche de Panurge à peine échappé à l'incendie, l. II, ch. XIV : « Et une jeune Corinthiace..., laquelle regardoit mon pauvre *haire* esmoucheté, comment il s'estoit retiré au feu... » Le nom est plaisamment appliqué ici au membre durement éprouvé par l'incendie (cf. 6°), tandis que l'auteur du *Ve Livre* en fait une application non moins facétieuse, ch. XIX : « En vostre monde avez vous si grande superfluité de temps que ne savez en quoy l'employer, fors ainsi de nostre Dame Royne [Entelechie] parler, disputer et imprudentement escrire?... Le nombre desquels [sages fols] n'estoit assez grand, s'il n'eust esté recentement accreu par Scaliger, Bigot, Chambrier, François Fleury, et ne scays quels autres tels jeunes *haires* esmouchetez. »

4° Ces trois sens sont propres à Rabelais; un dernier, celui de « peine, affliction », remonte au moyen français, l. II, ch. XXII : « En la procession feurent veus plus de six cens mille et quatorze chiens à l'entour d'elle [de la dame parisienne], lesquelz luy faisoient mille *haires*. » Littré cite, avec ce sens, des exemples tirés des poésies de Froissart et d'Eust. Deschamps. Le mot était encore vivace au XVIe siècle et on le lit dans *Le Moyen de parvenir*, éd. Jacob, p. 266 : « Je luy faisois je ne sçay quelle petite *haire*... »

Voilà les acceptions de *haire* dans Rabelais; ajoutons-y les deux suivantes qu'on trouve après lui.

5° Sorte de jeu de cartes, appelé le *malheureux* en Lan-

guedoc. On lit pour la première fois ce sens dans la *Confession* de d'Aubigné, ch. IV : « Je voy que les generaux des finances et des vivres ont eu beau loisir d'y jouer dès le matin au *here* et au malcontent. » Le *Dictionnaire* de Trévoux donne aussi *haire* dans ce sens.

6° Défectueux (= malheureux), épithète donnée aux bêtes auxquelles on a coupé la queue. Cf. Oudin, *Recherches* (1640) : « *Here*, cheval en mauvais estat, *animal senza coda.* »

Des Périers, XXIXe conte : « Un bailly avoit en sa maison quelques animaux apprivoisez, entre lesquels estoit un regnard qu'il avoit fait nourrir petit, et luy avoit on faict coupé la queue, et pour ce on l'appeloit le *here.* » Roger de Collerye y fait allusion, éd. d'Héricault, p. 12 :

> Coupper leur fault comme à ung *haire*
> La queue...[1].

Nouvelle Fabrique des excellents traits de vérité, p. 158 : « Et les gens de rire et courir après le *here* de rat. »

En langage de vénerie, on appelle encore *hère* le faon de cerf jusqu'à six mois environ, c'est-à-dire jusqu'à l'âge où sa queue est encore peu développée.

7° « Faible, confus », acceptions métaphoriques propres à Brantôme : « D'autres [historiographes] paouvres, fatz et sotz, pensoient que leur histoire seroit manque et *haire* si elle n'estoit decorée et allongée d'une grand'crue et suite de mots » (t. V, p. 118), et plus loin, p. 136 : « Henri III en fit les lettres si... rigoureuses, qu'ilz furent tous estonnez, et demeurarent courts et *heres* et bracs. »

Si l'on tient compte de cette évolution sémantique, l'origine du mot n'offre aucune difficulté[2] : le *haire*, pèlerin

1. Le sens libre donné par Rabelais (cité au paragraphe 3°) s'y rattache, en rappelant le synonyme de *courtaud*.

2. Fœrster rapproche (pauvre) *haire* du vieux mot *haire*, figure, mine (cf. *Romania*, t. VIII, p. 628) ; Ménage et Diez le tirent de l'allem. *Herr*, seigneur, étymologie encore alléguée par le *Dictionnaire général*.

ou pénitent, est simplement celui qui porte la *haire* ou *here*, le cilice. Cette double graphie, très ancienne (v. Godefroy), encore dans Rob. Estienne, Nicot, Cotgrave, Oudin et Richelet, explique le double aspect du mot chez les écrivains du XVIe siècle. Le sens propre et le sens métaphorique se trouvent réunis dans ce passage de Montaigne, t. III, p. 157 : « Les *haires* ne rendent pas tousjours *heres* [c'est-à-dire austères comme les pénitents] ceux qui les portent. »

Toutes les autres acceptions que nous venons d'énumérer se déduisent de ce sens fondamental qui mène à celui de « misérable » pris en bonne ou en mauvaise part : d'un côté, le pèlerin ou le pénitent, le frère mendiant; d'autre côté, la bête sans queue, le jeu malheureux, la défectuosité, la confusion...

42. — PRELINGUANT, élégant, pimpant.

Ce mot offre un exemple frappant des ravages que peut causer la fausse étymologie dans l'interprétation de l'œuvre de Rabelais. Voici les textes où figure *prelingant*.

On le rencontre dès l'abord dans *Gargantua*, ch. XXXIV, comme nom propre d'un écuyer au service du seigneur de La Vauguyon, qui de tout temps avait été l'ami et le confédéré de Grandgousier : « Adoncques partirent luy [Ponocrate] et *Prelinguand*, Escuyer de Vauguyon, et sans effroy espierent de tous coustez. »

Ailleurs, l. IV, ch. XL, le même nom est donné ironiquement à un des preux cuisiniers, — *Prelinguant*, — qui entre dans la « Truye » dressée par Frère Jean contre les Andouilles.

Tous les noms propres factices, — et c'en est un, — ont chez Rabelais une signification bien précise et conforme aux allures de ses personnages. Ce nom se rencontre effectivement comme mot courant dans la *Prognostication*, ch. V : « [Des gens soumis] à Jupiter, comme... chaffoureurs de parchemins, *prelinguans*, esperrucquetz,

clercz de greffes... » et vingt-cinq ans plus tard dans la *Gente Poëtvin'rie* de Boiceau de la Borderie, dont la première édition remonte à 1580, et où il désigne le président du Parlement, p. 31 (passage cité par Lalanne) :

> A in bain grand qu'ilgles apeliant
> Le *Prelinguant*, ce m'est avis.

Quel est le sens et l'origine de ce terme dont aucun autre écrivain du XVIe siècle ne s'est servi et qui, malgré l'intrépidité des commentateurs, est resté jusqu'ici complètement incompris ?

Le Duchat a présenté deux explications, suivant que le mot est employé comme nom propre ou comme nom commun. Les voici :

Prelinguant. C'est l'office d'un écuyer tranchant (*prægustator*) de goûter tous les mets qu'on a préparés pour la bouche de son maître... De *prælingens*, qui veut dire un *preguste*..., ou bien *prelinguant* vient de *prendre langue*, comme qui diroit un homme envoyé pour découvrir...

Prelinguans. Chefs de compagnie de judicature qui, comme les *pregustes*, font avec la langue l'essai des viandes, présentent les avis des autres juges avant que de dire le leur propre.

Ce double commentaire, parfaitement fantaisiste, est devenu la source où ont puisé tour à tour les traducteurs et les lexicographes. Nous allons les passer en revue pour montrer une fois de plus combien une interprétation absurde, une erreur initiale peut devenir féconde et s'imposer à tous.

Regis rend le nom de l'écuyer de Vauguyon par *Vorleck*, c'est-à-dire « préguste »[1], conformément à l'inter-

1. Dans son commentaire, Regis donne cette explication supplémentaire : « *Ein vorkostender Spion*. C'est ainsi que s'appelle un pédagogue. » Il confond ainsi *Prelinguand* avec *Brelinguand*, nom d'un des maîtres sophistes de Gargantua. Ce dernier accuse une tout autre origine; au sens de fainéant ou débauché, *brelingans* se

prétation de Le Duchat; Gelbcke et Smith conservent prudemment le nom propre de l'original.

Le nom du cuisinier est, dans Regis, rendu par *Vorleck;* dans Gelbcke, par *Schnotzer;* dans Smith, par *Tastes :* donc conformité avec Le Duchat sur toute la ligne.

Dans le passage de la *Prognostication*, le terme *prelinguans* est ainsi rendu : *Vorlecker* (Regis), *Kanzeltrompeter* (Gelbcke), *Tasters* (Smith).

En passant aux glossateurs et lexicographes, relevons tout d'abord une singulière erreur de l'éditeur du *Dictionnaire* de Lacurne, auquel il faut attribuer cette notice :

Prelingant : 1° Écuyer qui goûte les mets préparés pour son maître (*Rabelais*, I, 34); 2° Chefs de compagnie de judicature qui, comme les prégustes, font avec la langue l'essai des viandes, présentent les avis des autres juges avant que de dire le leur propre (Rutebeuf, V, *Pronostics*, p. 11).

Or, ces deux définitions reviennent à l'éditeur L. Favre, qui les a entièrement tirées de Le Duchat; l'indication bibliographique finale est erronée et il faut lire : Rabelais, ch. v de la *Prognostication*, p. 11 (de l'édition donnée par le même Favre).

Cotgrave est le seul lexicographe qui ait donné une

lit deux fois dans la *Muse normande* (1625) de David Ferrand (éd. Héron, t. I, p. 15 et 35). Dans le premier passage, Ferrand parle d'un soldat dévalisé revenant de la guerre :

Un grand plumart dessus sa tirelire
Estait fiqué ainchin qu'en un troupel
Chez (ces) *brelingands* reviennent de S. Gire...

Dans le deuxième, il s'agit de la milice bourgeoise de Rouen :

Notez donc que chez *brelingans*
S'en vindrent armez jusques o dents,
Estant de garde à Sainct Hilaire...

Le mot n'est qu'un autre aspect de *brelandier*, même sens, proprement celui qui hante les brelans (*Ibid.*, t. I, p. 332). On sait que l'ancienne forme de *brelan* est *brelenc* (d'où *brelingant*).

définition à peu près exacte du mot : « PRELINGANT. *A boasting asse, proud coxcombe, stately gull* », c'est-à-dire un glorieux, un vantard, un galant.

Tous les autres marchent sur les brisées de Le Duchat.

De l'Aulnaye : « *Prelingant*, écuyer tranchant, dégustateur, *cum lingua*. Rabelais appelle aussi *prelinguants* les chefs des compagnies de judicature, parce qu'ils recueillent les avis des autres juges avant d'énoncer les leurs. »

Burgaud des Marets, dans sa note sur les *prelingants* de la *Prognostication*, est éclectique : « Des fats, suivant Cotgrave; des dégustateurs, suivant de l'Aulnaye. »

Moland : « *Prelinguant*, 1° écuyer tranchant, dégustateur; 2° conseiller qui donne son avis avec le président du tribunal. »

Le patoisant Lalanne, d'après lequel nous avons cité un passage de la *Gente Poëtvin'rie*, dérive *prelinguant* du latin *præloquens*, qui parle le premier, tandis que L. Favre rend le terme par « président », explications baroques qui se valent.

Dans une dissertation sur le lexique de *Gargantua*, M. Klett tire *prelinguant* d'un type latin *præ-linguare*[1]; et tout récemment M. Leo Spitzer s'y rallie, en faisant remarquer qu'une pareille interprétation trouve un appui dans les *pregustes* des officiers de la Quintessence[2].

Remarquons en dernier lieu qu'à côté du rabelaisien *prelinguant*, on lit une seule fois, dans les *Contes d'Eutrapel* (1585) de du Fail, le verbe *se prelinguer*, t. II, p. 103, de l'éd. Assézat : « Le vielleur de sa part investi et saisi de mon manteau, commençoit à demarcher, *se prelingant* sur le sueil de l'huis pour estre veu. » L'édi-

1. Klett, *Lexicographische Beiträge zu Rabelais' Gargantua*, Bühl, 1890.

2. Leo Spitzer, *Die Wortbildung als stylistisches Mittel exemplificirt an Rabelais*, Halle, 1910. Travail complètement manqué. L'auteur ignore tout ce qu'on a fait dans les dernières années pour la philologie rabelaisienne; son érudition est exclusivement puisée dans Moland et Burgaud des Marets.

teur explique le verbe par « se prelasser » et ajoute cette affirmation doublement erronée : « Le mot est dans Rabelais avec le sens d'écuyer tranchant, dégustateur. »

Ce verbe, comme le *prelingant* de Rabelais, est tiré du provençal, où il est encore vivace. Voici les renseignements que nous en fournit Mistral :

Perleca, esperlica, esperlinga (s'), se pourlécher, se lécher les doigts ou les lèvres; faire toilette, se parer, s'ajuster avec affectation.

Esperlingat, esperlingant, pourléché; propret, guilleret; élégant, étincelant.

C'est là le sens de *prelinguant*, entrevu par Cotgrave. La manie étymologique de Le Duchat a recouvert le mot d'un brouillard qui l'a obscurci pendant deux siècles.

L. Sainéan.

RABELAIS

DANS LA LITTÉRATURE ENFANTINE.

Mme Maurice Du Bos veut bien nous communiquer un journal dont elle n'a pas tort de penser, je crois, qu'il divertira les rabelaisants. Depuis huit ou neuf ans déjà paraît toutes les semaines une publication en « images d'Épinal » que connaissent bien les enfants et qui s'appelle : *Les belles images*, avec raison, car on y voit, en même temps qu'on y lit toutes sortes d'histoires plus amusantes les unes que les autres, tantôt celle de l'*Oie de Nicolas* et tantôt celle de l'*Alcarazas*. Or, Mme Du Bos trouva cet été, aux mains d'un enfant, le numéro du 28 janvier 1909 de ces *Belles Images*, et elle y remarqua aux pages 6 et 7, réservées à « l'histoire de France », un conte très intéressant. Il s'intitule *L'œuvre de Rabelais*. Les vignettes en sont coloriées en rouge, en bleu, en jaune et en vert avec une richesse sans bornes et une abondance qui va parfois jusqu'à l'excès, notamment quand la couleur y dépasse par accident les limites du dessin, et c'est ainsi que la figure de Maître François participe fâcheusement au vert de la table à pieds rouges sur laquelle elle se penche ; mais ce sont là détails sans importance. Nous ne pouvons reproduire ces vignettes, où Rabelais paraît avec le visage grave et la tenue sévère d'un penseur, ce qui est assez nouveau dans la littérature populaire. Du moins, voici quelques extraits des légendes qui les expliquent ; pour peu que l'on soit familier avec les

Images d'Épinal, on imaginera aisément les illustrations que ce texte suppose.

L'œuvre de Rabelais

Un homme vêtu du sombre costume des savants du XVIe siècle[1] est plongé dans la lecture d'énormes livres poudreux. Tous ces vieux bouquins sont écrits en langues diverses et traitent toutes sortes de questions : la médecine, la philosophie, les sciences, les arts. Et ce savant les lit tous avec la même facilité.

Cet homme est François Rabelais... Tout à coup il se lève et ouvre une armoire d'où il sort des petites statuettes de cire. Il les pose sur la table, puis, à l'aide d'une plume, Rabelais recueille la poussière de ses gros livres.

Il la secoua sur chacune des petites statuettes qui aussitôt se mirent à bouger. Et voilà que l'une d'elles devint la caricature du roi François Ier, une seconde devint celle d'un faux savant, les autres représentèrent un avocat, un bourgeois, un moine, un homme du peuple.

Alors Rabelais prit sa plume et se fit sur le front trois grands signes mystérieux : il toucha successivement tous ses bonshommes et chacun prit une attitude différente. Après quoi Rabelais se frappa de nouveau le front avec sa plume, dont il frappa ensuite les statuettes.

Alors le roi avoua ses défauts les plus cachés, le faux savant montra son ridicule, le bourgeois dit quelles étaient ses aspirations et l'homme du peuple raconta ses malheurs.

Et Rabelais, contemplant son œuvre, murmura : « Le moment est-il venu de la montrer au public?... » Mais tout à coup des cris dans la rue le firent tressaillir. Il ouvrit la fenêtre et aperçut des savants, vêtus comme lui, que des êtres étranges pourchassaient.

Quand ils parvenaient à en attraper un, ils lui arrachaient ses livres. Ils en faisaient un tas et les brûlaient. Et si le malheureux voulait protester ou crier, ces étranges esprits le couvraient de lourdes chaînes.

Et ce qui facilitait la tâche de ces ténébreux démons, c'est

[1] Ce sombre costume est un pourpre et vert d'eau.

que la rue était complètement sombre, à cause d'un grand voile accroché devant le soleil. Cependant, un de ces savants osa monter sur un livre aile, et il s'envola, essayant d'aller décrocher ce rideau.

Déjà il l'atteignait, un rayon de lumière surgit, mais les petits démons noirs s'élancèrent sur le courageux savant et, ayant élevé un bûcher, ils le brûlèrent tout vivant...

Pâle d'émotion, muet d'épouvante, Rabelais avait assisté à ces horribles scènes avec d'autant plus de terreur que tous ces savants étaient ses amis...

Et pendant ce temps ses statuettes continuaient à causer et leurs voix devenaient plus fortes, plus vibrantes. « Grand Dieu, s'écria Rabelais, pourvu qu'on ne les entende pas! » Mais, attiré par ce bruit, l'hôtelier avait entr'ouvert la porte et, ayant aperçu ces caricatures grimaçantes, il s'enfuit épouvanté.

« Cet imbécile va prévenir les démons noirs, dit Rabelais, je suis perdu! »... Et le pauvre curé de Meudon se prit la tête à deux mains. Soudain, il se redressa joyeux et courut vers un gros livre, le plus vieux de tous.

C'était un recueil de vieilles légendes gauloises. Il en arracha une feuille, en fit un cornet et se mit à souffler sur tous ses bouquins, qui aussitôt furent transformés en grands verres, bouteilles et flacons de toutes sortes, et remplis d'un vin vermeil, d'un parfum et d'un goût délicieux.

Puis, toujours avec ce cornet enchanté, Rabelais souffla sur ses petits bonshommes, qui aussitôt se mirent à grandir d'une façon démesurée, mais en même temps ils prenaient une forme si burlesque, si drôle, si comique, qu'on ne pouvait les regarder sans éclater de rire.

Puis Rabelais toucha ses vêtements avec le papier magique et de suite sa robe de savant fut changée en un costume de fou aux claires couleurs, agrémenté de joyeux grelots. Et, affublé de cet étrange accoutrement, Rabelais se mit à table devant ses bouteilles et ses verres.

Il était temps. Une minute après, les démons noirs faisaient irruption dans la chambre, mais, devant le spectacle qui s'offrit à leurs yeux, ils ne purent garder leur sérieux et tous éclatèrent de rire. « Or çà, dit Rabelais, nobles buveurs, emplissez vos verres et écoutez-moi. »

Et touchant de sa plume ses héros grotesques, il leur faisait faire des contorsions tellement drôles, tellement cocasses, que les démons noirs et tous ceux que le bruit avait attirés se tordaient tellement de rire qu'ils disaient : « Assez, assez, Maître Rabelais, vous allez nous faire mourir de rire. »

Mais soudain Rabelais pâlit. Ses fantoches géants, se souvenant de leurs premières leçons, se mirent à répéter leurs discours séditieux. Le roi avoua ses défauts, le bourgeois dévoila ses plans et l'homme du peuple exposa ses misères. Mais, en expliquant ces terribles vérités, ils faisaient de telles grimaces que personne ne comprit bien ce qu'ils disaient...

Devant un succès aussi inattendu, Rabelais comprit quel parti il pourrait en tirer. Il se remit au travail et créa un nouveau géant qui fut la caricature du nouveau roi Henri II et autour duquel il mit une quantité d'autres types grotesques et burlesques...

... et qui osèrent dire des vérités si grandes, posèrent des problèmes sociaux et philosophiques si profonds, que les démons noirs commencèrent à comprendre ce que cachait cette œuvre burlesque, mais ils ne pouvaient rester longtemps courroucés, car, malgré tout, le rire s'emparait d'eux.

Et ils riaient de si bon cœur qu'ils n'eurent pas la force d'empêcher ces géants d'enlever le grand voile noir qui cachait le soleil. Celui-ci inonda bientôt de lumière toute la France; et tous les démons noirs, aveuglés par cette clarté, se réfugièrent dans les ténèbres.

Et voilà pourquoi l'œuvre de Rabelais ne périra pas. *Gargantua* et *Pantagruel* sont des livres qui, malgré certaines crudités de langage, renferment de si grandes pensées, écrites en un style si puissant, qu'ils forment l'un des plus beaux monuments de la littérature française.

A la page qui précède cette histoire tendancieuse, et même philosophique, se trouve le conte des *Moutons de Radinah*. On y voit la belle Feridjé obtenir du sultan Abd-el-Alep la grâce de son père, Radinah, en accomplissant un travail que ce cruel monarque lui a proposé parce qu'il l'estime impossible : celui de vider en une nuit un immense bassin. L'ingénieuse Feridjé prend dans

ses bras une brebis de son troupeau et descend dans la pièce d'eau ; aussitôt tous les autres moutons la suivent, si nombreux qu'ils font déborder le bassin où il ne reste bientôt plus une goutte d'eau. C'est ainsi que la race ovine, qui avait causé la mort de Dindenault, se réhabilite en sauvant la vie à Radinah.

J. B.

FLAUBERT LECTEUR DE RABELAIS

Les *Lettres de Flaubert à sa nièce Caroline* (Mme Franklin Grout)[1] contiennent de nouveaux témoignages de l'admiration que cet écrivain professait pour Rabelais[2]. En 1876, Mme Franklin Grout ayant été faire une visite à Chinon, voici ce que lui écrit son oncle : « Je me doutais bien que tu ferais un voyage pénible jeudi, à cause de l'extrême chaleur, et que ma poulotte arriverait quasi liquéfiée dans la patrie de Rabelais. Donne de ma part *une pensée de respect et d'adoration* devant la maison qu'on montre pour la sienne » (p. 368).

Huit jours plus tard, le 16 juillet, Flaubert remercie sa nièce d'avoir, au cours d'une conversation que nous ignorons, pris la défense de Rabelais : « J'ai gardé un souvenir très vague de Chinon. D'après ce que tu m'en dis, c'est un pays en sucre! Tu as bien fait de défendre le grand Scheik, le patriarche de la littérature française depuis trois cents ans, l'incomparable bonhomme ayant nom Rabelais. Ah! les bourgeois, y compris les bourgeoises! » (p. 370).

Le 24 juillet, il annonce que la présence de sa nièce à Chinon lui a donné l'idée de relire Rabelais : « J'en ai reçu ce matin une autre [lettre] de mon disciple, Guy [de Maupassant], et je vais lui répondre par une lettre *sévère*. Le jeune homme s'amuse trop; il ferait mieux de lire Rabelais que je relis (encore) depuis que tu es à Chinon » (p. 373).

De cette lecture nouvelle, ni la correspondance, ni les

1. Bibliothèque Charpentier, Paris, 1909, 1 vol.

2. Sur cette question, lire l'article de M. Patry, dans *R. É. R.*, 1904, p. 27, et celui de M. Lionel Laroze, dans *R. É. R.*, 1910, p. 93.

ouvrages composés à cette époque ne portent aucune trace. Le 4 décembre 1877, après avoir donné quelques renseignements sur la composition de *Bouvard et Pécuchet*, Flaubert ajoute *ex abrupto :* « Et le père Rabelais, qu'en fais-tu ? » (p. 423). Dans une lettre du 19 décembre de la même année, il rapporte que « le jeune *** emplit la ville du bruit de ses débauches. Il porte le « déshon- « neur dans les maisons, mais interdit Rabelais, c'est bien ». A partir de ce moment, il n'est plus question de Rabelais dans la correspondance de Flaubert, et nous ne trouvons dans le grand ouvrage sur lequel le romancier suait d'ahan dans les dernières années de sa vie, *Bouvard et Pécuchet*, qu'une seule mention de Rabelais. Elle est au *dossier des sottises cueillies chez les grands hommes*, sous la signature de Lamartine : « Rabelais, ce boueux de l'humanité. » Cf. éd. *ne varietur* (H. May), t. VII, p. XXXII.

Dès lors, les souvenirs du roman de Rabelais vont s'effaçant de la mémoire de Flaubert. M. Jules Lemaitre, qui le vit en 1880, prétend qu'il n'en pouvait plus citer que de rares passages : « J'ai un peu connu, dans ses dernières années, cet homme excellent, d'une candide et délicieuse bonté. Plusieurs fois, j'ai passé à Croisset un après-midi tout entier[1] : car, pour peu qu'on lui plût, il vous gardait, il ne vous laissait plus partir. On causait littérature. Il avait, en ces matières, des sentiments tranchés et des idées confuses. Il affirmait posséder à fond son Rabelais et son Chateaubriand. Mais je m'aperçus que, chaque fois, il en citait les mêmes phrases. J'ai des raisons de croire qu'il ne connaissait que celles-là. Il était théâtral et

1. La première visite de M. Jules Lemaître à Croisset, d'après les *Lettres de G. Flaubert à sa nièce Caroline*, eut lieu le 12 février 1880. Cf. p. 501, lettre du 6 février 1880 : « Jules Lemaître (du Havre) viendra me voir mercredi. Ainsi, pendant trois jours, je vais *causer littérature*, bonheur suprême ! Ça me reposera. » Lettre du 12 février : « Guy, heureusement, m'a tenu compagnie pendant trois jours et cet après-midi j'ai vu Jules Lemaître. Ils m'ont distrait de mes pensées. »

plein d'illusions. » *Les Contemporains*, t. V, p. 175 (*Billets du matin*).

M. Patry a montré que, dans la première partie de sa carrière, Flaubert avait beaucoup lu et même parfois pastiché Rabelais. De 1874 à 1880, la préparation et la rédaction de *Bouvard et Pécuchet* absorbent toute son activité; il ne relit plus que rarement ses auteurs préférés. Voilà pourquoi il ne reste plus dans sa mémoire qu'un petit nombre de phrases de *Gargantua* et de *Pantagruel;* mais jusqu'au bout il reste fidèle à son admiration pour Rabelais, « d'où découlent les lettres françaises »[1].

Jean Plattard.

1. Cf. H. Patry, *Rabelais et Flaubert*, *R. É. R.*, 1904, p. 36.

RABELAIS RÉPUTÉ POÈTE

PAR QUELQUES ÉCRIVAINS DE SON TEMPS.

Aujourd'hui que la critique a depuis longtemps accoutumé de placer l'essence de la poésie autant dans l'imagination créatrice de personnages et de formes que dans le rythme proprement dit, nous ne sommes nullement surpris de voir Rabelais qualifié de poète, et même de grand poète, ou de rencontrer dans une étude sur son style un chapitre consacré à la « *poésie* de l'expression »[1]. Mais il est plus étrange de constater qu'au XVIe siècle, à une époque où l'on ne concevait pas de poésie en dehors des formes de la versification, le nom de Rabelais figure dans certains textes parmi les poètes contemporains de Marot.

Le premier en date de ces documents est l'épître que Marot écrivit, en 1537, sous le nom de Fripelipes, son valet, contre le mauvais poète Sagon[2]. Fripelipes, au début, proteste contre les attaques dont son maître est victime :

Je ne voy point qu'un Sainct Gelais,
Un Heroet, un *Rabelais*,
Un Brodeau, un Seve, un Chappuy
Voysent escrivant contre luy.
Ne Papillon pas ne le point,
Ne Thenot ne le tenne point.
Mais bien un tas de jeunes veaulx,
Un tas de rithmasseurs nouveaulx[3]...

1. Cf. Stapfer, *Rabelais, sa personne, son génie, son œuvre*, ch. v.
2. Sur cette querelle, voir l'étude de M. P. Bonnefon dans la *Revue d'histoire littéraire*, 1894, p. 103 et suiv., 259 et suiv.
3. Éd. Jannet, t. I, p. 240.

Tous les personnages qui figurent dans cette énumération des partisans de Marot sont, remarquons-le, des poètes. On connaît assez Maurice Scève, Antoine Héroet et Mellin de Saint-Gelais. Les autres appartiennent à l'école marotique. Victor Brodeau est l'auteur des *Louanges de Jésus Nostre Sauveur* qui parurent, en 1540, après sa mort. Claude Chappuys avait composé plusieurs *blasons* et devait publier en 1543 un poème intitulé : *Discours de la Court*. Almanaque Papillon, à qui Marot adresse son épître LXV, *contre le fol amour*, et qu'il recommande au roi dans son épître LIX, a écrit une apologie de l'amour sous le titre du *Nouvel amour*. Quant à *Thenot*, j'ignore qui est désigné par ce diminutif d'Étienne; peut-être est-ce Étienne Dolet qui rima le *Second Enfer*. A la réserve de ce dernier nom, on voit que les six autres partisans de Marot, au milieu desquels est placé Rabelais, sont des poètes.

La réputation de ces poètes était si bien établie que Sagon ne songea point à contester leur autorité, ni à en appeler de leur témoignage en faveur de Marot. Voici en quels termes il reconnaît leur talent poétique dans le *Rabais du caquet de Fripelippes et de Marot, dit Rat pelé, adictionné avec le commentaire, faict par Mathieu de Boutigny, page de maistre François de Sagon, secrétaire de l'abbé de Sainct Évroul :*

Je ne veux pas rabaisser les crédits
Des excellents par toi nommés et dits
De Saint Gelays, Héroet, Chappuy, Scève;
Ces quatre ici ne sont fols estourdis...
Je passerai avec louange brève
Tous les derniers, sans m'arrêter au nom;
On sait assez que ces huit ont renom
Comme Marot au mieux s'entendre en rime.

Parmi ces *derniers* que Sagon loue sans les citer nommément, parmi ces *huit* qui ont *renom* de *s'entendre en rime*, *au mieux*, *comme Marot*, se trouve, nous l'avons vu, Rabelais.

Un troisième texte nous le présente encore comme poète, au milieu des poètes disciples de Marot. C'est la dédicace de l'*Expérience de maistre Paul Angier*[1], *Carentonnoys, contenant une briefve defense en la personne de l'honneste amant pour l'amye de Court contre la Contr'amye* (1544). Elle est adressée « à très scientifiques poètes Marot, Sainct Gelais, Héroet, Salel, Borderie, *Rabelais*, Sève, Chapuy et autres poètes...». Cet ouvrage de Paul Angier ne se rapporte pas à la querelle de Marot avec Sagon; il appartient aux œuvres de polémique suscitées par la publication de l'*Amie de Court* de la Borderie[2]. Il convient donc de remarquer que si la plupart des poètes nommés par Paul Angier figurent dans l'*Épître de Fripelipes à Sagon*, il n'en faut pas conclure qu'il avait sous les yeux cette liste des amis et disciples de Marot et qu'il se contentait de la reproduire.

Quelques années plus tard, Joachim du Bellay, dans sa *Musagnœomachie*, plaçait dans la phalange des poètes qui livrent combat à l'Ignorance l'*utile-doux Rabelais*[3].

Enfin, Ét. Pasquier, dans ses *Recherches de la France*, l. VII, ch. v, n'hésite pas sur l'autorité de Marot et des poètes contemporains de celui-ci, à ranger Rabelais parmi les poètes. « Je mettray entre les poètes du même temps, François Rabelais : car combien qu'il ait escrit en

1. On ne sait rien d'ailleurs sur ce Paul Angier. M. Gohin, dans sa *Notice biographique* sur Antoine Héroet (*Œuvres poétiques*, Société des textes français modernes, p. xxxv, n. 2), l'identifie avec la Borderie. Cette opinion n'est pas admise par M. Émile Picot, *Catalogue...*, t. I, p. 545, ni par M. Roy, *Charles Fontaine et ses amis*, dans *Rev. hist. litt.*, 1897, p. 414, n. 4. — Sur Bertrand de la Borderie, voir l'article de notre confrère M. V.-L. Bourrilly, dans *R. É. R.*, 1911, p. 183 et suiv., *Bertrand de la Borderie et le Discours du voyage de Constantinople.*

2. Cf. Gohin, *op. cit.*, p. xxiv et suiv.

3. Cf. édition Marty-Laveaux, t. I, p. 144-145, et H. Chamard, *Joachim du Bellay* (1900), p. 68 : « Pour ces motifs, du Bellay tenait Rabelais en singulière vénération, souscrivant volontiers à l'opinion des hommes de son époque qui plaçaient ce conteur au nombre des poètes. Poète, il l'était davantage, à coup sûr, que tous les rimeurs qui prétendaient à ce titre et qui le méritaient si peu. »

prose des faits héroïques de Gargantua et Pantagruel, si estoit-il mis au rang des poètes, comme j'apprens de la response que Marot fit à Sagon sous le nom de Fripelipes, son valet :

Je ne voy poinct qu'un Sainct Gelais,
Un Heroet, un Rabelais,
Un Brodeau, un Sève, un Chapuy
Voisent escrivans contre luy.

« Cestuy, ès gayetez qu'il mit en lumière, se mocquant de toutes choses, se rendit le non pareil, etc. »

Du Bellay se contente donc de confondre Rabelais parmi les poètes adversaires de l'Ignorance, sans le qualifier de poète. Ét. Pasquier, de même, lorsqu'il met Rabelais au nombre des poètes, suit la tradition marotique, sans d'ailleurs en comprendre les origines. En somme, sur cinq textes, trois seulement, les trois premiers, doivent être retenus dans l'examen de la question que nous nous posons : pourquoi Rabelais a-t-il été réputé poète par quelques poètes de son temps?

Évidemment, ce n'est point pour la poésie de son style ou la grandeur de ses créations. Un Marot ne concevait point de poésie en dehors des formes de la versification. Prisait-il donc les quelques poèmes qui se rencontrent dans les deux seuls livres de Rabelais publiés avant 1537, le premier livre de *Pantagruel* et *Gargantua?*

Ces poèmes, la critique moderne les a jugés sévèrement. « Rabelais, dit Burgaud des Marets, nous paraît au-dessous de lui-même, toutes les fois qu'il écrit en vers[1]. » Et ailleurs, à propos de l'épître à Jean Bouchet, publiée en 1545, dans les *Épistres morales et familières du Traverseur :* « Si Rabelais avait écrit beaucoup de pièces comme celle-ci, nous serions fort disposés à lui assigner une place honorable parmi les poètes de son temps. Rien, dans cette épitre, ne nous rappelle la gêne, la roideur, la prétention

1. T. I, p. 288, n. 2.

qui le trahissent le plus souvent quand il rhythmaille[1]. » M. Stapfer n'est pas plus indulgent pour les vers de Rabelais. « Grand poète au sens de créateur, Rabelais est un versificateur médiocre. Il a, comme rimeur, trois styles différents, dont deux sont mauvais[2]. » Mais, pour comprendre le jugement de Marot sur les vers de Rabelais, il ne faut pas nous en rapporter à notre impression propre : il convient d'avoir présents à l'esprit et le goût et les normes qui prévalaient vers 1534.

Le premier livre de *Pantagruel* n'offre qu'un petit nombre de poèmes et très courts :

1° L'épitaphe de Badebec (ch. III), qui est un huitain de vers décasyllabiques sur trois rimes, *a b a b b c b c*, c'est-à-dire un couplet de ballade, type très usité à l'époque de Marot;

2° Le « blason et devise des licentiés » en l'Université d'Orléans (ch. V), quintil sur deux rimes, *a a a b b;*

3° Le *Rondeau* que Panurge composa pour la dame parisienne (ch. XXII);

4° Divers distiques;

5° Et, enfin, deux « dictons victoriaux » (ch. XXVII), composés, l'un par Pantagruel, « en mémoire de sa prouesse », l'autre par Panurge, « en mémoire des levraulx ». Tous deux sont sur le même rythme et dans les mêmes rimes. Il est superflu d'insister sur le prosaïsme de ces vers; celui de Pantagruel, qui rapporte sa victoire à l'arbitre du « haut Seigneur », manque de gravité et de grandeur. Celui de Panurge, qui recommande d'assaisonner les levrauts au vinaigre, est une parodie médiocrement plaisante du premier.

Insipides et pauvres d'idées, ces poèmes se recommandent-ils par l'originalité de leur forme? Le rythme de ces dictons est sans doute une création de Rabelais. Il consiste en un groupement de trois strophes asymétriques. La première est un couplet de ballade, huitain sur trois

1. T. II, p. 549, n. 1.
2. Cf. *Rabelais...*, p. 485.

rimes, en vers décasyllabiques, *a b a b b c b c*. La seconde est un sixain en vers de quatre syllabes sur deux rimes, *a a b a a b*. C'est le sixain régulier, très usité au moyen âge et jusqu'au XVIe siècle[1]. La troisième strophe est un quatrain de vers octosyllabiques sur deux rimes croisées. C'est un des types traditionnels du quatrain.

Rabelais n'a donc créé aucun des éléments du système rythmique de ce dicton; il a choisi quelques-unes des formes de versification les plus communes. Leur groupement même nous semble assez maladroit. Le quatrain en vers octosyllabiques, sur lequel se termine le système strophique, est grêle et n'est nullement la forme appropriée à la pensée qui s'élève, s'élargit et appelle un rythme plus ample. Mais les contemporains de Rabelais étaient assez indifférents à cette harmonie de la forme et du sens. Il se peut que l'idée d'associer les trois formes : huitain, sixain et quatrain, ne leur ait pas paru indigne d'un bon « rimeur ».

Gargantua contient, outre quelques distiques et les deux petits poèmes scatologiques du ch. XIII, trois pièces de vers d'une étendue plus considérable : les *Fanfreluches antidotées* (ch. II), l'*Inscription mise sur la grande porte de Thélème* (ch. LIV) et l'*Énigme trouvé aux fondemens de l'abbaye de Thélème* (ch. LVIII).

Nous avons déjà étudié le premier et le dernier de ces poèmes dans notre article sur *Rabelais et Mellin de Saint-Gelais* (*R. É. R.*, t. IX, p. 90-108). Nous ne pouvons que reproduire ici les conclusions de cette étude. Les *Fanfreluches antidotées* procèdent d'une *Énigme* de Mellin de Saint-Gelais : *Le grand vainqueur des hauts monts de Carthaige*, etc., que Rabelais a connue dès 1533, soit pour l'avoir lue manuscrite, soit pour l'avoir entendue lire. Il en a retenu : le rythme, huitain en vers décasyllabiques sur trois rimes, c'est-à-dire couplet de ballade; le procédé de développement par séries de coq-à-l'âne; l'em-

1. Cf. Martinon, *Les Strophes* (H. Champion, 1912), p. 220.

ploi des noms propres historiques ou mythologiques. Le texte du poème de Mellin de Saint-Gelais qui fut publié dans ses *Œuvres*, en 1547, est assez différent des *Fanfreluches antidotées*. Peut-être les quatre derniers huitains qui prédisent le retour du bon temps sont-ils de l'invention de Rabelais; mais dans les dix premiers, il faut reconnaître l'œuvre de Mellin de Saint-Gelais.

L'*Énigme en prophétie* (ch. LVIII) est, dit Frère Jean, du style de « Merlin le prophète »[1]. Rabelais avoue ainsi son emprunt à Mellin de Saint-Gelais, communément nommé par les contemporains *Merlin* (voir les témoignages, p. 94, de l'article cité ci-dessus). Ce poème fut publié, avec une explication de l'énigme conforme à celle qu'en donne Frère Jean, dans l'édition des *Œuvres poétiques de Mellin de Sainct-Gelais*, procurée par Antoine de Harsy (Lyon, 1574). La différence entre les deux textes porte sur les deux premiers vers du texte de *Gargantua* et sur les dix derniers qui ne figurent pas dans l'édition d'Antoine de Harsy.

Comment Rabelais a-t-il connu ces deux poèmes de Mellin de Saint-Gelais? C'est ce que nous ignorons. Nous savons seulement que les vers de Mellin circulèrent manuscrits longtemps avant d'être imprimés, que même après la publication des *Œuvres*, en 1547, Thomas Sebillet cite les poèmes de Mellin de Saint-Gelais d'après des

1. La popularité des prophéties de Merlin se conserva jusqu'au milieu du XVIe siècle. Il en est encore question dans un poème de J.-A. de Baïf, *Remonstrance sur la prinse de Calais et Guise*, éd. Marty-Laveaux, t. II, p. 148 :

« *Merlin* long tems devant advertis les avoit
Que du sang de Valois viendroit un qui devoit
Vanger la mort de ceux qui, à Creci, moururent
Quand nous fusmes deffaicts, lorsque nos forces furent
Esteinctes pour long tems; quand des jeunes François
La fleur fut presque toute abatue à la fois.
Mais le devin *Merlin* (bien qu'il fust veritable)
N'a esté creu non plus que Troye miserable
Creut la voix de Cassandre. »

copies manuscrites, aujourd'hui perdues, et non d'après le texte imprimé[1], que le public lettré ne pouvait donc pas ne pas reconnaître dans les *Fanfreluches* et l'*Énigme en prophétie* l'œuvre de Mellin, et que ce n'est point sur ces poèmes qu'a pu se fonder l'opinion que Rabelais « s'entendait » en « rime ».

Il reste à examiner l'*Inscription mise sur la grande porte de Thélème*. Son authenticité n'a jamais été suspectée. Ce poème n'a pu être composé que par l'esprit qui a conçu l'idée de l'abbaye de Thélème. Il tient, en effet, par des rapports étroits à cet épisode de *Gargantua* et aux idées générales de Rabelais. C'est une proclamation aux termes de laquelle certaines catégories de personnes sont exclues de l'abbaye de Thélème et d'autres sont invitées à y entrer. Elle se rapproche, par l'esprit général de son développement, d'un genre poétique : le *Cri*, dont on trouve divers spécimens dans les soties. C'est de la même manière que Roger de Collerye, par exemple, dans son *Cry pour l'abbé de l'église d'Auxerre et ses supposts*, convoque successivement tous les habitants de la ville : usuriers, gens de justice, marchands, bourgeois, etc. L'*Inscription de Thélème* interdit l'accès de l'abbaye à cinq catégories de personnes : aux hypocrites, aux gens de justice, aux usuriers, aux jaloux et aux vérolés. La haine des gens de justice et des usuriers est traditionnelle dans la littérature populaire. Mais on peut reconnaître l'âme de Rabelais dans les malédictions contre les hypocrites et les jaloux, ennemis de nature, suppôts d'Antiphysie. On retrouve également dans la mention spéciale qu'il fait des évangéliques parmi les élus de Thélème, les goûts et les sympathies qu'il affichait vers 1534. Il ouvre son abbaye épicurienne, non seulement aux chevaliers bien nés et aux dames de haut parage, mais encore à ceux qui sont persécutés pour avoir prêché

1. Cf. Thomas Sebillet, *Art poétique françois*, éd. Gaiffe, p. 150, n. 2.

le saint Évangile « en sens agile ». Il ne soupçonne point que les alliés des humanistes dans la lutte contre la Sorbonne, les réformateurs, qui seront bientôt les « prédestinateurs », puissent hésiter à chercher asile dans l'abbaye du « franc vouloir ».

Il est incontestable qu'il y a du pittoresque dans les qualificatifs que Rabelais prodigue aux gens qu'il proscrit de Thélème. Et il y a de la gravité dans le huitain adressé aux évangéliques :

> Entrez, qu'on fonde icy la foy profonde,
> Puis qu'on confonde et par voix et par rolle
> Les ennemis de la sainte parole.

Mais pour les lettrés de 1534, tout le mérite de ce poème résidait assurément moins dans le style que dans le rythme. C'est donc celui-ci qu'il faut examiner avec attention.

L'*Inscription* se compose de sept couples de deux strophes différentes : la première de chaque couple est un *huitain* en vers décasyllabiques, la seconde est un *sixain* en vers de cinq pieds.

Le *huitain* est sur trois rimes disposées selon le schéma suivant : *a b a a b b c c*. C'est une forme métrique qui date du moyen âge. Elle a fleuri surtout aux xve et xvie siècles ; c'était un des mètres préférés des grands rhétoriqueurs. On le rencontre dans Chastelain, Molinet, Olivier de la Marche, Gringore, Cretin, J. Lemaire, J. Bouchet et même dans Marot[1]. Rabelais, en adoptant cette forme métrique, suit donc l'exemple des rhétoriqueurs.

Il montre encore qu'il a subi le prestige de cette école par l'emploi de deux artifices de rythme qui devaient constituer, pour la plupart des lecteurs de 1534, les plus beaux ornements de ce poème : les rimes *équivoques* et les rimes

1. Cf. Martinon, *op. cit.*, p. 332, n. 3.

batelées. La rime *équivoque*, dit Sebillet[1], « se fait quant lés deus, lés trois ou lés quattre syllabes d'une seule diction assise en la fin d'un vers sont répétées au carme symbolizant [correspondant], mais en plusieurs mos, répétées, dy-je, ou simplement de mesme son ou seulement de mesme orthographe, ou de mesme son et de mesme orthographe ensemble, comme tu peus voir tout au long de cette épistre de Marot au Roy : *En m'esbatant je fay rondeaux en ryme, etc.* ». La rime *équivoque*, c'est en somme la rime riche. Or, il est aisé de constater que Rabelais a recherché la richesse des rimes dans ses huitains. Cf. str. I : *boursouflés*, *empantouflés*, *escorniflés;* str. II : *populaire*, *capulaire*, *patibulaire;* str. III : *amassez*, *assez*, *cabassez*, etc. « Ceste espèce de ryme en équivoque, nous dit Sebillet, comme elle est la plus difficile, aussy est-elle moins usitée : et ne laisse pourtant à estre la plus élégante, comme celle qui fait cest unison et resemblance plus égale et de ce plus poignante l'ouye. » Ce n'était donc pas un mince mérite pour Rabelais que d'avoir réussi à multiplier dans ce poème les rimes riches.

Mais la *batelure* avait encore plus de grâce que la rime équivoque. « *Batelée* s'appelle la ryme en laquelle aus vers de dis syllabes réglément en la couppe ou hémistiche est rymée la mesme ryme du vers précédent[2]. » La *batelure* est donc la répétition de la rime à l'hémistiche du vers suivant. Dans les huitains de l'*Inscription*, la *batelure* se rencontre régulièrement à l'hémistiche des vers 2, 4, 5, 6 et 7, où se répète la rime des vers 1, 3, 4, 5 et 6 :

1 Cy n'entrez pas, hypocrites, *bigots*,
2 Vieux mata*gots*, || marmiteux boursouflés,
3 Torcoulx, badaux, plus que n'estoient les *Gotz*,
4 Ny ostro*gots*, || précurseurs des ma*gotz* :

1. Cf. éd. Gaiffe, p. 62-63.
2. Th. Sebillet, *Art poétique françois*, éd. Gaiffe, p. 202.

5 Haires ca*gotz*, || cafars empan*touflés*,
6 Gueux mi*touflés*, || frapparts escorni*flés*,
7 Befflés, en*flés*, || fagotteurs de tabus;
8 Tirez ailleurs pour vendre vos abus.

Cette recherche d'assonances nous semble aujourd'hui vaine et puérile. En 1534, la *batelure* était encore à la mode. Sebillet, en 1549, prétend qu'elle n'est pas « usitée hors des balades et chans royaux ». Mais, à la même époque, Guillaume des Autels semble regretter qu'on ait abandonné un rythme si fortement accentué. Les vers batelés, dit-il, sont excellents « pour troubler et conciter les esprits ». Par eux, « nostre langue ha je ne say quelle naïve grâce inconnue aux autres »[1]. Ce n'est donc pas, comme le croyaient les éditeurs Burgaud des Marets et Rathery[2], pour « se moquer d'une manie commune parmi les poètes de son temps » que Rabelais a « affronté », dans l'*Inscription*, « toutes ces complications de rimes ».

Le *sixain* qui, dans chaque couple de strophes, suit le *huitain* et en complète le sens est en vers de cinq pieds sur deux rimes, la première, répétée quatre fois, embrassant la seconde, selon le type suivant : *a a b b a a*.

Le *sixain* sur deux rimes était un legs du moyen âge aux grands rhétoriqueurs. A partir de Marot, il cessa d'être sur deux rimes seulement[3]. Le type choisi par Rabelais était donc légèrement archaïque en 1534. En outre, notons dans les rimes un autre trait d'archaïsme. L'alternance des vers masculins et féminins, appliquée régulièrement par Octovien de Saint-Gelais dans sa traduction des *Héroïdes* d'Ovide, était devenue une loi de la versification française, généralement acceptée par les grands rhétoriqueurs[4]. Or, Rabelais ne s'astreint pas à cette

1. Cf. *Réplique aux furieuses défenses de Louis Meigret* (1551), p. 66.
2. T. I, p. 288, n. 3.
3. Cf. Martinon, *op. cit.*, p. 221.
4. Cf. H. Guy, *Histoire de la poésie française au XVIe siècle*, t. I, p. 90-91.

règle : le quatrième et le cinquième sixains de l'*Inscription* sont tout entiers en rimes masculines.

En somme, il se révèle dans ce poème plutôt fidèle disciple de l'école des rhétoriqueurs qu'adepte de Clément Marot. C'est sans doute parce qu'il avait été initié à l'art de rimer par son ami le rhétoriqueur Jean Bouchet. La première œuvre en vers de Rabelais est, en effet, une épître à Jean Bouchet, qui fut composée en 1527 et publiée dans les œuvres du procureur poitevin, à Poitiers, chez Jacques Bouchet, en 1545. Elle est en vers de dix pieds; la règle de l'alternance des rimes féminines et des rimes masculines n'y est pas observée[1]. Était-elle connue du public lettré, en 1537, au moment où Marot composait son épître à Sagon? C'est peu probable.

Nous sommes encore en droit de nous demander si la réputation de Rabelais comme poète n'était pas fondée sur d'autres poèmes que nous ne connaissons pas. Tout récemment, M. F. Gohin, dans la *Notice biographique* qu'il a placée en tête de son édition des *Œuvres poétiques* d'Antoine Héroet[2], se demandait s'il ne fallait pas attribuer à Rabelais une *Définition d'amour* en vers, qui se trouve dans la *Louenge des femmes. Invention extraite du commentaire de Pantagruel sur l'Androgyne de Platon* (Lyon, Jean de Tournes, 1551). Cet ouvrage est précédé d'une épître en prose rabelaisienne adressée « à honneste et vertueuse dame Cœlie de Romirville ». Ce que l'auteur de cette épître appelle le *Commentaire de Pantagruel sur l'Androgyne*, ce sont les chapitres du *Tiers Livre*, dans lesquels Hippothadée et Rondibilis traitent de la fragilité et de l'inconstance du sexe féminin. La *Louenge* est un recueil de poèmes : *Blason de la femme; Description d'amour par dialogue; Définition d'amour*, *etc.* Ces deux derniers poèmes sont à rapprocher de diverses pièces sur

1. Cf. éd. Marty-Laveaux, t. III, p. 298-302.
2. P. XVII, n. 1.

les mêmes thèmes publiées en 1534 dans le recueil des *Fleurs de la poésie françoyse* : la *Description d'amour*, par dialogue, par le « disciple de l'archipoète françoys », la *Définition d'amour* de Mellin de Saint-Gelais, etc. Il est certain que toutes les pièces de la *Louenge des femmes* ne sauraient être attribuées à Rabelais. Rien ne nous garantit même qu'il soit l'auteur d'un seul de ces poèmes.

Sa réputation de poète ne pouvait donc être fondée, en 1537, que sur les seuls poèmes contenus dans *Gargantua* et *Pantagruel*. Comme Marot ne pouvait pas ignorer que deux de ces poèmes, les *Fanfreluches antidotées* et l'*Énigme*, étaient de Mellin de Saint-Gelais, il resterait que l'*Inscription pour l'abbaye de Thélème* suffisait pour faire ranger Rabelais parmi les poètes, à côté d'Héroet et de Mellin de Saint-Gelais. L'œuvre poétique de Rabelais nous paraît bien mince : est-il possible qu'il ait eu plus de valeur et d'importance aux yeux de Marot?

A vrai dire, lorsque l'on considère la place qu'occupe le nom de Rabelais dans la liste des poètes de l'*Épître à Sagon*, on se demande si ce n'est pas par la nécessité de trouver une rime à *Saint-Gelais* que Marot a écrit *Rabelais*. Ce ne serait pas la première fois qu'il aurait sacrifié à la rime une exactitude historique ou géographique. Dans sa *Lettre à Antoine Couillart* (1538), il place la montagne de Tarare sur la route du Languedoc au Piémont, parce qu'il a besoin d'une rime à Ferrare[1]. Il est vraisemblable que, dans l'*Épître à Sagon*, ayant besoin d'une rime à Saint-Gelais, il a songé à son ami Rabelais. A la rigueur, celui-ci pouvait être présenté comme poète,

1. Cf. éd. Jannet, t. I, p. 271 :

« Je passay donc Tharare
Pour venir à Ferrare
Trouver la sœur du Roy. »

Dans l'*Épître à la Royne de Navarre : Par devers qui prendront mes vers leur course* (cf. *Bulletin du bibliophile*, 1898, p. 239), il indique l'itinéraire réel qu'il a suivi, le chemin le plus court de Nérac à Ferrare, par « Languedoc et Provence ».

puisqu'il était l'auteur de quelques-uns des poèmes contenus dans *Gargantua* et *Pantagruel*. Aussi Sagon se garda bien de récuser l'autorité d'un écrivain aussi populaire que maître Alcofribas; il ne lui contesta pas sa qualité de rimeur. C'est donc sans doute moins à la valeur de ses rares poèmes qu'au hasard d'une rime de Marot que Rabelais dut d'être réputé poète par quelques poètes et écrivains de son temps.

Jean PLATTARD.

COMPTE-RENDU.

Gilbert Chinard. *L'exotisme américain dans la littérature française au XVIe siècle*. Paris, Hachette, 1911, in-12, xvii-246 pages.

Ce livre a de nombreux mérites. Il arrive à son heure; il traite un sujet relativement neuf; il est d'une érudition solide et sobre; il est lisible même pour le grand public; il discute librement, mais avec les précautions de courtoisie et de doute qui sont la marque du vrai esprit scientifique, les affirmations et conjectures de la précédente génération. Il apporte surtout une très utile contribution à la thèse qui relie les temps modernes au moyen âge et qui voit surtout dans la Renaissance une transformation des conceptions médiévales sous l'influence de l'esprit rationaliste et naturiste de l'antiquité gréco-latine; il nous fait toucher du doigt, dans le domaine de la littérature géographique et de ses dépendances, les fils transitionnels qui nous ont fait passer peu à peu des imaginations pseudo-scientifiques et théologiques aux observations des savants et des moralistes dignes de ce nom, cherchant la vérité en dehors de toute autorité philosophique ou confessionnelle.

Dès l'Introduction, l'auteur nous rappelle les plus lointaines origines des légendes auxquelles donna lieu, durant le moyen âge, l'Inde ou Cathay, pour les uns séjour paradisiaque où vivaient des hommes « bons par nature », les bienheureux hyperboréens, pour les autres contrée désolée qu'habitaient des êtres fabuleux, chimères et licornes, des hommes monstrueux, pygmées et macrobes. Il nous avertit de la confusion qui se fit après les découvertes de Colomb et de Vespuce entre l'Amérique et l'Inde, et nous présente les voyageurs et cosmographes du xvie siècle comme les héritiers directs des erreurs et des préjugés des siècles antérieurs, recueillis dans les ouvrages d'un Brunetto Latino, d'un Mandeville, d'un Marco Polo, d'un Pierre d'Ailly, de ce dernier notamment, dont l'*Image du monde*, imprimée vers 1480, résume assez bien l'état des con-

naissances géographiques de la fin du moyen âge. Il nous indique enfin que deux sentiments se partagent les esprits de la Renaissance au sujet des pays récemment découverts, l'effroi et l'admiration, accompagnés sans cesse de préoccupations morales, religieuses et politiques, jusqu'à ce que le plus récent, celui de l'admiration, triomphe avec Montaigne vers 1586.

Les dix chapitres du livre sont la démonstration de ces principes.

Les deux premiers préparent et expliquent le troisième, où M. Chinard montre Rabelais « continuateur du moyen âge » dans les *Navigations de Pantagruel*. Sous l'influence de l'Italie idyllique, dont Sannazar est le principal interprète, et grâce aux traductions françaises des lettres de Colomb et de Vespuce arrangées et embellies, à la relation du voyage de Magellan par son compagnon Pigafetta, à la traduction des *Oceani Decades* de Pierre Martyr, à celle des découvertes de Pizarre par son compagnon Oviedo, la légende du pays de l'or et de l'homme sauvage vertueux fit de rapides progrès en France, bien que la croyance médiévale aux animaux fabuleux et la pitié dédaigneuse qu'inspirent alors les indigènes du Nouveau-Monde, sans vêtements ni religion, en gâtent un peu la description. Deux de nos voyageurs racontent de leur côté leurs expéditions : le Malouin J. Cartier, explorateur du Saint-Laurent, et le Saintongeais Jean Alfonse, pilote de Roberval. Mais le *Brief récit* du premier, publié en 1545, ne parle que d'une région très limitée de l'Amérique du Nord et témoigne d'un esprit pratique, étranger à l'influence du moyen âge et à celle des récits italiens et espagnols; quant aux *Voyages aventureux* et à la *Cosmographie* du second, qui amalgament, sans le moindre sens critique, les autorités religieuses du moyen âge et les découvertes de la science moderne, ils n'ont été publiés qu'après la mort de Rabelais (les *Voyages* en 1558, la *Cosmographie* tout récemment en 1904). — Celui-ci n'a donc eu à sa disposition, en dehors du récit de Cartier[1], « que les cosmo-

1. M. Chinard y ajoute le rapport officiel de Verrazano, chargé dès 1523 par François Ier de la mission de rechercher un passage au nord-ouest vers le Cathay; mais il ne dit pas si ce rapport, envoyé au roi en 1529, fut publié, ni comment Rabelais aurait pu le lire autrement.

graphies du moyen âge ou des compilations empreintes de leurs traditions et des recits de voyages au Sud effectues par des Espagnols et des Portugais ». Quand son *Pantagruel* parut, il n'avait encore rien lu de Cartier ; ses sources géographiques semblent avoir été l'*Utopie* de Thomas Morus et les *Oceani Decades* de Pierre Martyr. Pour son *Quart Livre*, il a pu s'inspirer au contraire des idées de Cartier et de Jean Alfonse (si du moins il eut des relations personnelles avec ce dernier) sur la route de l'Inde par le nord de l'Amérique, tout en continuant à faire des emprunts à Pierre Martyr (île de Médamothi) et en se souvenant de Plutarque, de Marco Polo et de Pierre d'Ailly (île des Macréons). Pour le *Cinquième Livre*, quelque part qu'il ait prise à sa composition, même « contamination », même mélange d'éléments hétéroclites, puisés à des sources contemporaines et à des légendes médiévales[1]. Conclusion : à moins d'admettre que les *Navigations de Pantagruel* sont une énorme satire des cosmographes du moyen âge (genre Lucien ou Cervantès), elles ne présentent qu'une valeur scientifique assez mince et sont bien plus l'œuvre d'un continuateur des *Images du monde* que d'un précurseur des géographes modernes.

Les trois chapitres suivants sont consacrés aux œuvres qu'inspira l'expédition de Villegagnon au Brésil (1555-1558) : d'abord celles d'un de ses compagnons, le moine angoumoisin André Thévet, qui, après avoir publié en 1558 les *Singularitez de la France antarctique*, succès considérable, devint historiographe, cosmographe et gardien des curiosités du roi et résuma ses impressions de voyage et ses connaissances géographiques dans la *Cosmographie universelle* (1575) ; puis celles des poètes qui ont préfacé les ouvrages de Thévet, notamment Ronsard et ses amis de la Pléiade[2] ; enfin celle du pasteur bourguignon

1. A propos du pays de Satin et du personnage de Ouy-dire, M. Chinard présente un dilemne intéressant : ou le Jamet Brayer du *Quart Livre* n'est pas Jacques Cartier, ou bien ce chapitre XXXI, où Cartier est mis au rang des cosmographes sans valeur, n'est pas de Rabelais.

2. M. Chinard a rattaché comme il a pu à l'étude de ces pièces celle d'un sonnet de Saint-Gelais sur les *Voyages* de J. Alfonse (1558), d'une « entrée » de Henri II à Rouen (1551) et de deux ouvrages de vulgarisation parus en 1555, la *Sphère des Deux Mondes*, de Darinel, et l'*Histoire des Indes*, de Jehan Macer.

Jean de Léry, ennemi de Thévet, qui publia seulement en 1578 son *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil.*

M. Chinard analyse finement les élucubrations pseudo-scientifiques de Thévet, continuateur des méthodes du moyen âge, ignorant, crédule et prétentieux, qui n'a vu que des brutes dans les indigènes de l'Amérique et les a dépeintes avec effroi et pitié tout ensemble, sans se douter un instant que ces brutes, nues et non chrétiennes, pouvaient avoir les mêmes droits que le reste des hommes : il montre — et ceci me semble neuf — que, si le texte du naïf cordelier ne pouvait contribuer à fortifier la croyance à la bonté de l'état de nature, en revanche les gravures qui l'illustrent, dues à quelques artistes épris des belles formes antiques, répandirent pour deux siècles cette impression que l'homme de la nature est physiquement beau, n'étant pas encore déformé ni énervé par la civilisation.

Avec la Pléiade apparaît pour la première fois dans notre littérature, deux siècles avant Rousseau, le parallèle entre les sauvages et les civilisés, à l'avantage de ceux-là. Ronsard a dit nettement sa sympathie pour les terres vierges et les hommes primitifs, soit qu'il invite ses amis à quitter l'injuste Europe pour le séjour idéal des *Isles fortunées* (1553), ou qu'il reproche à Villegagnon dans son *Discours contre Fortune* (1559) d'avoir troublé l'innocente liberté du peuple brésilien,

D'habits tout aussi nu qu'il est nu de malice[1].

Toutefois, dans une intéressante dissertation, que je suis heureux d'avoir provoquée par une notule sans prétention, M. Chinard s'efforce de montrer que Ronsard ne peut être rapproché de Rousseau. Sans doute maintes pages de Ronsard contredisent celles-là ; mais d'autres les confirment : il est poète, c'est dire qu'il obéit aux impressions du moment et n'a

1. M. Chinard, tout en datant bien la première de ces pièces, laisse croire qu'elle est postérieure au *Discours contre Fortune*, trompé par l'éditeur Blanchemain, qui les a datées toutes deux de 1560 et a imprimé les *Isles fortunées* à la suite du *Discours*. Il faut donc lire, p. 120, l. 3 : « Ronsard avait déjà exprimé cette idée », au lieu de : « Ronsard a repris une autre fois la même idée », et p. 123, l. 23, supprimer : « il a pris quelques traits à Thévet », car en 1553 Ronsard n'avait encore rien pu lire de Thévet, qui ne partit pour le Brésil qu'en 1555.

pu se montrer systématiquement hostile à la civilisation. Sans doute aussi, c'est un dépit personnel qui lui a fait écrire les susdites pièces; mais un dépit analogue n'est-il pas à la base du système de Rousseau? La fièvre de primitivité, dont fut atteint par intermittences le gentilhomme de cour mécontent, mais admiré et adulé, fut continue et mortelle chez le plébéien solitaire, ombrageux et raillé : c'est la différence. Sans doute encore Ronsard a fait un rêve d'humaniste, regrettant « l'âge doré » des hommes préjoviens, auxquels il assimilait les habitants de l'Atlantide et de l'Amérique; mais n'y a-t-il point aussi de cela dans le Rousseauisme, et telle page des élégiaques latins qui inspira Ronsard n'a-t-elle pas excité le rêve de Rousseau, soit directement, soit par les ouvrages des missionnaires jésuites sur l'Amérique[1]? Enfin, comme Rabelais et d'autres grands « renaissants », Ronsard fut un naturiste, au sens antiecclésiastique du mot, et cela suffirait à le compter parmi les ancêtres de Rousseau. M. Chinard conclut lui-même que Ronsard a créé « le type littéraire » du sauvage américain, qui remplacera pendant plus de deux siècles les monstres imaginés par le moyen âge, et que les philosophes postérieurs, « reprenant d'une façon systématique les descriptions de Ronsard, n'y ajouteront rien d'essentiel ». Alors?

Ce rêve d'une existence paisible et innocente, vécue par delà l'océan, le huguenot Léry l'a réalisé; il en a parlé avec une réelle émotion, où domine le regret du pays et des peuplades entrevus. Non pas qu'il soit exempt de préjugés : son zèle religieux fausse encore l'image qu'il a tracée des païens du Brésil; mais, observateur sincère, narrateur pittoresque et moraliste sensible, il a étudié de près la faune et la flore américaines, décrit avec enthousiasme les forêts vierges, avec naïveté les mœurs primitives, et osé dire que ces cannibales sans religion valent bon nombre d'Européens; leur nudité lui semble, à tout prendre, moins scandaleuse que les affiquets des femmes civilisées, et la vue des enfants libres d'entraves et nourris par leurs mères lui arrache des accents attendris qui font songer à Rousseau. L'ouvrage de Léry, toutes réserves faites sur la

1. Voir ce que M. Chinard a écrit lui-même à ce sujet dans un article fort judicieux des *Publications of the Modern language Assoc. of America*, t. XXVI, 3, p. 491 : « Les théories de Rousseau ont une origine essentiellement classique... »

forme, suggère à M. Chinard d'autres rapprochements curieux, avec Montaigne, Chateaubriand et Loti.

Les trois chapitres suivants présentent une nouvelle galerie d'écrivains, groupés de façon à faire ressortir la noble figure de Montaigne, moraliste humanitaire. Les expéditions huguenotes du Dieppois Jean Ribaut en Floride (1562-1565), que firent échouer les catholiques espagnols dans une sanglante croisade contre des conquérants « hérétiques », ont inspiré deux écrivains protestants : Le Challeux, un témoin oculaire, qui, dans son *Discours de l'histoire de Floride* (1566), à la fois simple et pathétique, raconte les déceptions et les souffrances des colons français; Chauveton, un vigoureux polémiste genevois qui, dans sa traduction de l'*Histoire naturelle du Nouveau-Monde* de Benzoni et surtout dans son *Brief discours de quelques François en Floride* (1579), cherche à venger les martyrs de sa foi en dressant un réquisitoire formidable contre les Espagnols, cupides, fanatiques et cruels. — De quel droit les Espagnols prétendent-ils posséder l'Amérique, déjà occupée par des indigènes, et faire de ceux-ci des esclaves? Cette question de Chauveton est celle que se posaient déjà et que résolvaient par la négative, contre les théologiens papistes, des hommes comme Las Casas, dont la *Brevissima relatio*, traduite dans toutes les langues de l'Europe, devient française en 1579, et Jean Bodin, qui dans sa *République* (1577) proteste au nom de l'humanité contre les violentes conquêtes du Pérou et du Mexique. Quant à La Popelinière, il se contente de préconiser aux Français dans son livre des *Trois mondes* (1582) une politique coloniale pratique et purificatrice de la métropole. Montaigne est le premier qui envisage la question comme un simple problème moral et qui prenne franchement la défense des indigènes de l'Amérique, en dehors de toute considération politique ou religieuse. — Le chapitre que lui a consacré M. Chinard est aussi neuf que judicieux. Non seulement il y signale plusieurs sources qui avaient échappé à M. Villey, ce qui n'est pas un mince mérite, mais il établit une distinction très juste entre l'esprit de curiosité et de satire sociale qui anime l'essai sur les *Cannibales* (1580) et l'esprit d'humanitarisme indigné qui anime l'essai sur les *Coches* (1588) : entre ces deux dates, le dilettante, railleur de nos prétendues supériorités, devient, après avoir lu dans Lopez de Gomara les horreurs des conquêtes espagnoles, un défenseur éloquent des droits de l'homme,

sauvagement méconnus par les conquistadors[1]. Et rien ne montre mieux que ces pages ce qu'il y eut d'opportun et de généreux dans le scepticisme de Montaigne, qui n'est qu'une méthode très intelligente et féconde pour rechercher le vrai et le bien.

C'est ici que le livre devait se conclure, puisque avec Montaigne l'auteur « est arrivé au but qu'il s'était fixé » ; il est temps, dit-il lui-même, « de nous arrêter et de mesurer le chemin parcouru ». Aussi regrettons-nous que M. Chinard n'ait pas courageusement sacrifié les vingt pages où il énumère les ouvrages italiens, espagnols, anglais et allemands auxquels donna lieu la découverte de l'Amérique. Quelques-unes, d'ailleurs, auraient pu trouver place dans les chapitres précédents, où l'on nous avait déjà parlé des traductions françaises de Las Casas et de Benzoni, par exemple celles qui sont relatives à l'*Horloge des princes* de Guevara et aux *Diverses leçons* de Pierre Messie. Malgré ce retard, la Conclusion s'impose fortement. De Pierre d'Ailly à Montaigne, la géographie s'est peu à peu libérée de la mythologie et de la théologie; là comme ailleurs, la scolastique a reculé devant la raison et l'expérience; le dogme religieux et le dogme moral se sont affaiblis devant les découvertes de nouvelles terres et de nouvelles gens; la conception du bonheur en liberté et de la vertu sans la civilisation apparaît déjà nettement : autant de germes français du Rousseauisme, dont M. Chinard n'aura plus qu'à suivre l'évolution dans les volumes qu'il prépare sur le XVIIe et le XVIIIe siècle.

Qu'il me permette de lui demander pour les volumes à paraître un index bibliographique et un index des noms propres, qui manquent à celui-ci, d'autant plus fâcheusement que la table des matières est très succincte et ne renferme que huit noms; de lui signaler une étude sur Villegagnon insérée par Lenient dans la *Satire en France au XVIe siècle*, et surtout un ouvrage de Guillaume Postel sur *Les tres merveilleuses victoires des femmes du Nouveau-Monde* (Paris, Ruelle, 1553), qu'il aurait pu citer au moins en note de la page 13; enfin de le mettre en garde contre une correction trop hâtive des

1. L'ouvrage de Gomara, *Histoire générale des Indes occidentales et terres neuves du Pérou*, traduit en français par Martin Fumée (1584), présentait comme très légitimes les crimes des Espagnols.

épreuves, à laquelle seule évidemment se doivent attribuer les erreurs suivantes (je ne cite que les principales) :

P. VI, note, ligne 1, lisez *Martino;* p. X, note, ligne 3, *Charles VI;* p. XII, ligne 5, *1480;* p. XII, fin de la note, *entre 1475 et 1485;* p. 10, ligne 1, *Paesi;* p. 15, note, ligne 2, *Vicentin;* p. 36, note, ligne 9, *1545;* p. 39, ligne 12, *1536;* p. 57, note, ligne 7, *Doremet* (cf. *R. É. R.*, t. VIII, p. 28); p. 61, ligne 12, *Ant. Fabre* (au lieu de *Du Redouer*, cf. p. 16, fin de la note); p. 83, ligne 29, *André Thévet*; p. 87, ligne 19, *Baïf;* p. 98, ligne 14, *Léry* (au lieu de *Belleforest*, cf. p. 128, ligne 23); p. 104, ligne 6, et p. 128, ligne 9, lisez *1578* (cf. p. 125, note); p. 105, ligne 27, *Henri II*, et ligne 34, *mars 1564;* p. 120, ligne 22, *Denizot;* p. 149, ligne 19, *février 1562;* p. 151, ligne 18, *Jean Ribaut;* p. 155, avant-dernière ligne, et p. 202, ligne 10, *la Floride* (au lieu du *Brésil*); p. 161, ligne 15, *son espoir;* p. 227, ligne 15, *Lusiades;* p. 229, ligne 27, *1610*.

Je crois devoir enfin relever d'autres erreurs qui ont une origine toute différente. Deux fois (p. 50 et 57), M. Chinard a daté de 1547 la publication de la première édition du *Quart Livre* de Rabelais. On s'y était trompé avant lui. Une édition partielle du *Quart Livre* contenant un prologue et onze chapitres a été signalée à tort par P. Lacroix comme ayant paru chez Claude la Ville à Valence en 1547[1], et par Louis Moland comme ayant paru chez le même Claude la Ville à Grenoble en 1547[2]. Jamais il n'a paru d'édition partielle du *Quart Livre* à Grenoble. Quant à celle de Valence, on a confondu avec une édition de contrefaçon imprimée un demi-siècle plus tard. Claude la Ville a bien publié à Valence en 1547 la première édition collective des trois premiers livres de Rabelais, mais cette édition véritable a été contrefaite vers 1600, en un volume à la fin duquel on ajouta aux trois premiers livres (datés 1547) l'édition partielle du *Quart Livre* (datée avec raison 1548); et c'est ensuite, sans doute bien avant P. Lacroix, que se fit la confusion : on consulta cette contrefaçon au lieu des éditions originales et l'on appliqua par inadvertance au *Quart Livre* de 1548 la date de

1. *Notice sur Rabelais* de son édition illustrée de 1857, p. 31.

2. Edition des *Œuvres de Rabelais*, p. 643. Cf. Stapfer, *Rabelais*, 2e éd., p. 74; Lanson, *Manuel bibliographique du XVIe siècle*, 1re éd., p. 80.

1547 qu'on lisait sous le titre de tête. D'après E. Picot (*Catalogue Rothschild*, t. II) et P. Plan (*Bibliographie rabelaisienne*, p. 139 à 143 et 165 à 168), il n'existe pas d'édition partielle du *Quart Livre* avant 1548, et J. Plattard a donné comme édition princeps du *Quart Livre* celle de Pierre de Tours, parue à Lyon en 1548[1].

Page 62, à propos du navire qui transporte Dindenault et ses moutons, M. Chinard écrit : « Comme nous savons que le Lanternois n'est autre que La Rochelle, la provenance de l'équipage n'est pas douteuse. » Tout indique au contraire que le Lanternois n'est pas La Rochelle. D'abord, s'il en était ainsi, les habitants de ce pays parleraient le français, et non pas cette langue diabolique que Pantagruel regrette de ne pas connaître et dont Panurge donne à ses compagnons un échantillon de quatre vers, avec la traduction « en vulgaire » (*Tiers Livre*, chap. XLVII).

Ensuite Panurge, parlant du voyage projeté au Cathay pour consulter l'oracle de la dive Bouteille, propose d'après son ami Xénomanes de « passer par le pays de Lanternois et là prendre quelque docte et utile Lanterne, laquelle leur seroit pour ce voyage ce que fut la sibylle à Énéas, descendant es champs Elysiens » (*Ibid.*). Tous partagent cet avis, si bien que l'on hisse à la poupe de l'un des navires « une lanterne antiquaire, faite industrieusement de pierre sphengitide et speculaire, denotant qu'ils passeroient par Lanternois » (*Quart Livre*, chap. I). Or, de Saint-Malo, point de départ de l'expédition, les voyageurs filent droit sur l'Amérique du Nord, sans passer par La Rochelle.

Enfin, le navire marchand qu'ils rencontrent le cinquième jour de leur navigation, au delà de Médamothi, « faisant voile à horche vers eux » et contenant des François de Saintonge, entre autres Dindenault de Taillebourg, vient de Lanternois. Or, bien loin de venir de La Rochelle, il se dirige vers la France, et l'un des moutons qu'il porte, précisément celui que va choisir Panurge, est destiné au seigneur de Cancale. Pantagruel s'informe auprès d'eux « de l'estat du pays et mœurs du peuple Lanternier » ; il apprend que, « sus la fin de juillet

1. M. Plattard n'a pas cru devoir relever cette confusion dans les préliminaires de sa réédition, mais il me l'a signalée oralement; je suis heureux de l'en remercier ici.

subsequent, estoit l'assignation du chapitre general des Lanternes », et que, s'il y arrivait à ce moment-là, il verrait « belle, honorable et joyeuse compaignie des Lanternes », car « l'on y faisoit grands appretz, comme si l'on y deust profondément lanterner » (*Quart Livre*, chap. v, début, et vii, fin).

Je ne vois dans tout ceci rien de relatif à La Rochelle. Si, comme on l'a pensé avec raison, ce « chapitre general des Lanternes » ne désigne nullement le concile de Trente, qui est « mentionné plus loin sous le nom de Chésil et dont aucune session ne commença au mois de juillet », rien d'autre part ne nous autorise à voir dans le pays de Lanternois une allusion à La Rochelle, « la ville de la Lanterne par excellence, où la Réforme naissante avait rencontré un terrain si favorable »[1].

Rabelais, en effet, quand il écrivit le *Quart Livre*, n'aimait pas plus les « démoniacles Calvins » que les « enragés Putherbes »; pour lui, les premiers étaient fils du monstre Antiphysie aussi bien que les autres, et ce n'est pas d'eux qu'il attendait la lumière des temps nouveaux (chap. xxxii, fin). — Et, si La Rochelle était bien connue des navigateurs pour sa tour de la Lanterne, ce n'est pas à mon sens une raison suffisante de supposer que Rabelais a voulu désigner par le pays de Lanternois la ville de La Rochelle, ou même une colonie de Rochelais établie au Cathay.

Devons-nous le conclure de ce que l'auteur du chapitre xxxiii du livre V, quel qu'il soit, a imaginé que Pantagruel, une fois rendu au port de Lanternois, reconnaît « sus une haute tour la lanterne de La Rochelle, qui lui fit bonne clarté »? Autant vaudrait dire que le Lanternois désigne en même temps les villes d'Alexandrie, de Nauplies et d'Athènes, parce que nos voyageurs aperçoivent aussi en abordant les lanternes « de Pharos, de Nauplion et d'Acropolis ». Il y a là une fantaisie tellement énorme qu'on perd son temps, je crois, à vouloir y découvrir coûte que coûte quelque réalité correspondante.

C'est pour la même raison que j'ai de la peine à croire que *Meden* représente Médine, *Uden* Aden. Ces seuls noms de ville témoignent qu'elles sont imaginaires, autant qu'*Uti*, *Achorie*, *Utopie* et *Médamothi*, mots d'origine grecque, qui indiquent tous que ces pays ne correspondent à aucune réalité géographique. Encore moins peut-on voir Ceylan dans *Gelasim* (et

1. A. Lefranc, *Navigations de Pantagruel*, p. 68 et 98.

non *Celasim*), dont le nom est calqué lui aussi sur un mot grec significatif; c'est comme si Rabelais avait dit : la ville risible ou chimérique.

Ces réserves de détail n'enlèvent rien à l'intérêt d'ensemble qu'offre l'ouvrage de M. Chinard, ni à la justesse des idées qu'il présente. Elles lui montreront seulement l'attention sympathique avec laquelle je l'ai lu. D'un bout à l'autre, on y sent l'effort consciencieux d'un esprit libre et probe qui cherche impartialement la vérité. Aussi est-ce de tout cœur que je souhaite l'heureux achèvement de son histoire critique de l'exotisme américain en France. Son premier volume fait bien augurer des suivants.

Paul LAUMONIER.

CHRONIQUE.

RABELAIS.

Société des Études rabelaisiennes. — Le Conseil de la Société s'est réuni le 23 mai 1912. Il a examiné et approuvé les nouvelles candidatures.

— La Société s'est assemblée le 23 mai 1912, à cinq heures, dans l'École pratique des Hautes-Études, salle Gaston Paris, sous la présidence de M. Abel Lefranc. Assistaient à la séance : MM. Jean Baffier, Jacques Boulenger, Casanova, Henri Clouzot, Gustave Cohen, Maurice Du Bos, Hogu, M. Lazard, G. Lenseigne, Louis Loviot, L. Schöne, Victor de Swarte.

Les nouveaux candidats ont été admis à l'unanimité. Puis M. Jean Baffier a communiqué à l'assemblée le résultat de très curieuses recherches qu'il poursuit depuis vingt-cinq ans sur le folk-lore du Berry, dont il est originaire. Grâce à sa connaissance du dialecte local, grâce aussi aux relations qu'il a gardées avec les paysans depuis son enfance, il est parvenu à se faire conter les légendes traditionnelles de la province qu'il a transcrites avec toute l'exactitude possible en patois. Il a bien voulu lire et résumer pour nous ce qu'on pourrait appeler la geste de Gargantua, où le géant apparaît aussi grand bâtisseur que grand mangeur et comme une sorte de héros bienfaisant pour les petites gens. Nous espérons qu'il nous sera donné de publier cette légende, dont il est à remarquer (et c'est très frappant) que l'accent, sinon l'affabulation, est tout à fait rabelaisien. Le tour du récit, tel que M. Baffier l'a reproduit, la manière de conter des paysans, leurs longues et savoureuses énumérations, leurs locutions proverbiales, tout cela rappelle le style de Maître François. Celui-ci s'est évidemment efforcé d'imiter la manière des conteurs populaires qu'il avait sans doute entendus souvent à la veillée et d'écrire dans ce style parlé et traditionnel les aventures qu'il prêtait à ses héros :

c'était là une idée très nouvelle; de là peut-être le succès de son livre et la saveur qu'il a gardée pour nous.

— Pour clore la séance, M. Abel Lefranc a communiqué à la Société un texte curieux. C'est un extrait d'un ouvrage burlesque relatif aux *conards* de Rouen (1540) où se trouve cité le nom d'*Alcofribas*. Nous avons là un témoignage frappant du succès des deux premiers livres, dès leur apparition, et de la popularité de leur auteur. Nous publierons prochainement cette communication.

Notre Bibliothèque. — Nous avons reçu *Louis-Alexandre Maugeret (28 janvier 1828-13 février 1910)* [Tours, imprimerie E. Arrault et Cie], s. d., in-8o, 55 p., notice nécrologique de notre regretté confrère.

P.-A. Motteux. — La *Revue bleue* (26 août et 2 septembre 1911) a donné, sous la signature de M. L. Charlanne, une intéressante étude sur l'un des traducteurs de Rabelais en anglais : *Un Français écrivain anglais au XVIIe siècle : P.-A. Motteux.*

L'ÉPOQUE DE RABELAIS.

Histoire littéraire.

Italianisme. — Nous signalons un article de Mlle Caroline Ruutz-Rees, dans les publications de *Modern Language Association of America*, t. XXV, p. 4, sur quelques notes de Gabriel Harvey dans la traduction de Hoby du *Courtisan* de Castiglione (1561).

Marot. — Le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* de 1910 contient deux intéressants articles de M. René Fromage sur *Clément Marot. Son premier emprisonnement. Identification d'Isabeau et d'Anne.* Le premier, *Isabeau et les Dames de Paris* (p. 52-71), est consacré à la question de l'emprisonnement de Marot en 1526[1] et à l'identi-

1. M. Fromage écrit 1525, mais c'est, en nouveau style, 1526, comme l'a montré M. Philippot, dans l'article cité plus loin.

fication de cette Ysabeau qui poursuivit le poète de sa haine. M. Fromage fait justice de l'hypothèse de Lenglet-Dufresnoy, qui prétendait qu'Ysabeau désignait Diane de Poitiers, dont Marot aurait été l'amant. Il ruine aussi aisément la thèse de O. Douen, qui découvrait dans Isabeau, ou Élisabeth, le nom hébreu Elicheba, « l'adorateur de Dieu », c'est-à-dire l'Église catholique.

Ysabeau est une dame, une « bourgeoise », dit Lion Jamet. M. Fromage l'a donc cherchée parmi les bourgeoises de Paris avec lesquelles Marot avait eu des démêlés. Voir les *Adieux aux Dames de Paris* et les *Excuses d'avoir fait aucuns adieux aux Dames de Paris*, etc. Parmi ces bourgeoises, dont nous connaissons les noms, se rencontre une certaine Isabelle le Sieur, femme de Jean Ruzé, seigneur de Stains et de la Herpinière, receveur général des finances; ce serait pour M. Fromage l' « inconstante Isabeau », ennemie de Marot. Elle était la belle-sœur de Marie Quatre-Livres, femme de Louis Ruzé, lieutenant civil au Parlement. Il lui était donc aisé d'obtenir par son beau-frère des mesures de rigueur contre Marot.

M. Fromage conjecture que Marot dut être l'amant d'Isabelle le Sieur, dont l'inconduite est avérée. Après la rupture, Isabeau craignit un scandale. Elle fit emprisonner Marot comme luthérien. Le fameux : « Prenez-le, il a mengé le lard » offre un jeu de mots. Il faut entendre : il a mangé le morceau, découvert le pot aux roses par la publication du rondeau *de l'inconstance d'Isabeau*.

Dans un second article, intitulé : *Anne, une amie de cœur*, p. 122-129, M. Fromage commence par dresser la liste de toutes les poésies de Marot dans lesquelles se rencontre le nom d'*Anne*. Il établit ensuite que Marot désigne par ce nom Anne de Beauregard, demoiselle noble qui accompagna Renée de Ferrare en Italie et y mourut en 1535.

Adoptant les conclusions de M. Fromage, notre confrère M. Emmanuel Philippot, dans un article de la *Revue d'histoire littéraire de la France*, janvier-mars 1912, *Sur un amour de Clément Marot*, essaie une classification chronologique de toutes les poésies de Marot qui se rapportent à Anne, que ce nom y soit mentionné ou passé sous silence. Il fait rentrer dans ce cycle une pièce importante, la deuxième élégie : « Puisqu'il te faut desloger de ce lieu... », qui aurait été écrite lorsqu'Anne de Beauregard quitta la France.

M. Fromage et M. Philippot s'accordent sur le caractère de l'amour que Marot avait voué à Anne de Beauregard : il était platonique. « Pour la première fois, Marot « servait » à la manière italienne une « maîtresse » inaccessible, » dit M. Philippot, p. 73.

École Marotique. — Mlle Caroline Ruutz-Rees a donné dans la *Romanic Review*, 1910, octobre-décembre, une note sur Saint-Gelais et Bembo, où elle montre que le huitain de Mellin de Saint-Gelais : *Quand j'eu mon feu descouvert à ma dame...*, éd. Blanchemain, t. III, p. 84, est imité d'un sonnet de Bembo, no XXII : *Io ardo dissi; e la risposta in vano*, etc.

Ronsard. — Nous avons exposé, dans le numéro précédent, aux comptes-rendus, l'intérêt de l'ouvrage de M. H. Longnon sur *Pierre de Ronsard. Essai de biographie. Les ancêtres. La jeunesse.* Paris, H. Champion, 1912.

— Notre confrère M. Hugues Vaganay publie dans la *Revue des bibliothèques*, janvier-mars 1912, sous le titre *Pour l'édition critique des Odes de Ronsard*, un texte critique du second livre des Odes. Par cette publication, M. Vaganay se propose de montrer les raisons qu'il avait pour prendre, dans son édition du premier livre des *Amours* (Champion, 1910), le texte de 1578, comme texte de base, de préférence aux textes de 1560 et de 1584, suivis le premier par Blanchemain, le second par Marty-Laveaux. « Ce texte [de 1578] couronne, en s'en différenciant, les éditions de la jeunesse du poète et ne subit, en 1584, que des retouches généralement légères, souvent malheureuses, et plusieurs fois regrettées par leur auteur, à la recherche du toujours mieux. »

Littérature dramatique. — Dans la *Revue d'histoire littéraire* d'octobre-décembre 1911, M. Jacques Madeleine consacre un article à Guillaume des Autels, auteur dramatique, *Guillaume des Autels et les « Jeux de Romans »*. On sait quelle fut l'attitude de Guillaume des Autels dans la polémique soulevée par la publication de la *Deffence et Illustration de la langue françoise* (cf. H. Chamard, *Joachim du Bellay*). Avec beaucoup de modération dans la forme, il prit résolument parti pour les vieux genres nationaux, attaqués par Du Bellay. M. Jacques Madeleine montre comment il

entendait conserver la *moralité*, en la perfectionnant, au lieu de la sacrifier à la tragédie et à la comédie. Pour prouver que ce genre de poème était « apte à recevoir plus d'ornement qu'on n'avoit encore accoutumé de luy en bailler », il entreprit de composer lui-même des moralités qui furent jouées à Romans, en Dauphiné. Ces poèmes restèrent manuscrits et nous ne les connaissons que par deux documents : 1° la mention qu'en fait des Autels dans sa *Réplique aux furieuses défenses de Louis Meigret;* 2° un texte des registres de la ville de Romans à la date du 25 mars 1550. Le sujet de ce jeu en trois journées, « à la Pentecoste de Dieu et extirpation des vices », est malaisé à deviner. — Déjà, en 1549, Guillaume des Autels avait fait jouer à Valence, devant le cardinal de Tournon, deux *moralités* de sa composition, dont il nous donne les titres dans son *Repos de plus grand travail et soulagement d'esprit* (1550). La première était un débat de l'*Ignorance* et de la *Vérité;* la seconde, un débat de l'*Esprit* et de la *Chair*. Voilà donc une addition à apporter à la liste des représentations théâtrales du XVIe siècle, dressée par M. Lanson dans la *Revue d'histoire littéraire* de 1903.

— Notre confrère M. Joachim Rolland a publié chez Sansot une étude sur les *Juifves* de Robert Garnier, dont il a été rendu compte dans le précédent fascicule, p. 146-147.

Jean PLATTARD.

Le gérant : Jacques BOULENGER.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

COMMENT MAROT ENTREPRIT ET POURSUIVIT LA TRADUCTION DES PSAUMES DE DAVID

Depuis le XVIIe siècle, la gloire littéraire de Clément Marot était fondée sur quelques pièces légères : le rondeau du « doux nenny », des épigrammes, une épître à Lyon Jamet, deux épîtres au roi. L'originalité de son art semblait avoir été complètement définie par la formule qu'en avait donnée Boileau : un « élégant badinage ». Son œuvre grave restait négligée des lettrés, lorsqu'en 1878, O. Douen montra quelle avait été, dans l'Église réformée, la fortune extraordinaire de la traduction du Psautier[1]. En même temps, il exposait les circonstances de la composition et de la publication de cette œuvre. Plus récemment, voici que les thèses de M. Laumonier[2] et de M. Martinon[3] ont attiré l'attention sur la valeur des formes lyriques du Psautier et sur l'importance de ce recueil dans l'histoire de la poésie française. Des études de ces érudits, il résulte que la réforme rythmique de Ronsard procède directement du Psautier de Marot[4]. Bien plus, on a pu dire que cette réforme date de Marot

1. O. Douen, *Clément Marot et le psautier huguenot*, Paris, Impr. nat., 1878-79, 2 vol. gr. in-8°.
2. *Ronsard poète lyrique*, Paris, Hachette et Cie, 1909, in-8°.
3. *Les Strophes, étude historique et critique sur les formes de la poésie lyrique en France depuis la Renaissance*, Paris, H. Champion, 1912, in-8°.
4. Cf. Laumonier, *Ronsard...*, p. 658.

et qu'à lui revient l'honneur d'avoir créé par cette traduction des Psaumes de David un lyrisme nouveau[1]. Le Psautier de Marot a donc pris aujourd'hui dans l'histoire de notre littérature une place considérable.

Pourtant, sur les origines si obscures et si controversées[2] de cette œuvre importante, nulle étude n'a été entreprise depuis celle de Douen. Or, les conclusions de Douen sont loin d'être satisfaisantes. Pour lui, Marot est le docteur et l'apôtre du protestantisme libéral, conception qui ne s'accorde guère avec les données que tout esprit impartial tirera de l'œuvre même de Marot. En outre, quelques conjectures inspirées par cette idée générale sont maintenant ruinées par des faits et des documents que Douen a ignorés. Les débuts de l'Église réformée de France sont, grâce aux travaux de la *Société de l'Histoire du protestantisme français*, mieux connus qu'en 1878. D'autre part, la biographie de Marot reçoit beaucoup d'éclaircissements des *Poésies inédites*, publiées par M. G. Macon, dans le *Bulletin du bibliophile*, 1898, d'après un manuscrit conservé à Chantilly. Ce recueil renferme certaines allusions à des épisodes de la vie du poète jusqu'ici restés obscurs. Il est précieux pour la chronologie de ce

1. Cf. Martinon, *Les Strophes*, p. 9, 17, 19.

2. O. Douen a résumé, t. I, p. 282, les diverses hypothèses qui ont été émises sur le dessein que Marot poursuivit dans cette entreprise : « C'est faute d'avoir remarqué le courant religieux qui entraînait les poètes et les musiciens vers les psaumes et pour avoir ignoré ou méconnu la piété de Marot que la plupart des historiens lui dénient l'initiative de l'entreprise et lui en font suggérer l'idée par divers personnages. Les uns affirment que, en mettant la main à l'œuvre qui allait lier indissolublement son nom aux destinées du culte des Eglises réformées de langue française, il obéit à l'ordre du roi; d'autres à l'invitation de Marguerite, qui avait déjà fait traduire les prières latines de l'Église par l'évêque de Senlis et la Bible par Lefèvre d'Étaples; d'autres au conseil de Renée de France, qui avait patronné la traduction des Saintes Écritures de Bruccioli; d'autres encore à la prière de Calvin, qui avait remarqué que l'édification souffrait de l'absence du chant; d'autres enfin à la sollicitation de Vatable. »

que Marot a écrit depuis son arrivée à Ferrare dans l'été de 1535, jusqu'au mois de mars 1538. A l'aide de ces documents nouveaux et de ceux-là même qu'a connus Douen, nous nous proposons de retracer ici les origines du Psautier de Marot.

*
* *

La première question qui se pose à nous est celle des rapports de cette œuvre avec les idées et la vie de l'auteur. Comment le « gentil » Marot, le poète de cour, l'auteur de pièces légères, de poèmes de circonstance généralement brefs, a-t-il été amené à composer cette œuvre grave et de longue haleine qu'est la traduction des *Psaumes?* — O. Douen ne doute pas qu'il ait conçu ce projet délibérément, d'un seul coup, sans limiter sa tâche à telle partie de préférence à telle autre dans les chants du prophète, en apôtre résolu à doter l'Église réformée d'un instrument de propagande. « Nous pensons, avec M. Bovet, que Marot ne conçut son hardi et dangereux projet qu'après avoir, dans quelque assemblée proscrite, pris part, peut-être dès 1531, au chant de la paraphrase très imparfaite de quelque psaume ou chanson extraite de la Sainte Écriture et que c'est dans le dessein de combler la lacune du nouveau culte qu'il résolut de faire plus et mieux que ses devanciers pour l'Église à laquelle il s'était depuis longtemps dévoué[1]. »

Malheureusement, ni les faits ni les documents ne corroborent cette conjecture. Il n'y avait pas d' « église » réformée en 1531; aucun culte n'était célébré dans les assemblées des *évangéliques*, comme on appelait alors les réformateurs français[2]; et rien n'indique que Marot ait songé en 1531 à traduire tout le Psautier.

1. O. Douen, *op. cit.*, t. I, p. 283.
2. Cf. N. Weiss, *Lieux d'assemblées huguenotes à Paris avant l'édit de Nantes (1524-1598)*, dans le *Bulletin de la Société d'Histoire du*

Par contre, voici deux faits qui méritent de retenir notre attention, parce qu'ils peuvent éclairer les origines de cette entreprise. Tout d'abord, remarquons que c'est dans le *Miroir de l'âme pécheresse* de Marguerite de Navarre (édition de 1533)[1], à la suite des chansons spirituelles de la reine, que se rencontre pour la première fois un psaume traduit par Marot : *le VIe pseaulme de David, translaté en françoys selon l'hébrieu par Clement Marot, valet de chambre du roi.* En second lieu, dans une « épître à la Royne de Navarre », n° 22 du recueil de Chantilly, Marot, languissant à Venise, en 1536, raconte à Marguerite ses rêves; parfois, dit-il, je m'imagine être près de toi :

> Et que me faiz chanter en divers sons
> *Pseaulmes divins*, car ce sont tes chansons[2].

Il est superflu de dire que ces *psaumes divins*, chantés devant Marguerite, n'étaient pas les psaumes latins. Elle était alors en pleine ferveur d'évangélisme. Docile aux leçons de Lefèvre d'Étaples et de Briçonnet, elle approuvait leur projet de mettre l'Écriture à la portée de toutes les âmes. Elle avait traduit en prose le *Salve Regina*, sous le titre d'*Oraison à Jésuchrist*, adressant au Christ l'invocation traditionnelle à la Vierge. Elle avait laissé adjoindre à l'édition du *Miroir*... de 1533 un petit recueil de prières en vers français composé par Marot sous ce titre : *L'Instruction et Foy d'ung chrestien mise en François par Clement Marot, valet de chambre du Roy*, comprenant le *Pater noster*, l'*Ave Maria*, le *Credo*, la *Benediction*

protestantisme français, 1899, p. 138 et suiv. Les premières assemblées n'ont d'autre objet que la prédication évangélique. Elles ont lieu dans des églises parisiennes, à Saint-Paul, à Saint-Gervais, puis au Louvre lorsque Marguerite de Navarre fait prêcher son aumônier Gérard Roussel, puis à Saint-Merry, à Saint-Séverin. Mais on ne rencontre une communauté protestante régulièrement organisée qu'à partir de l'année 1555.

1. Paris, Augereau, 1533, in-8° de 36 + 20 fol.
2. Cf. *Bulletin du bibliophile*, 1898, p. 237.

devant manger, les *Graces pour ung enfant* et le *Dizain d'ung chrestien malade à son amy*[1]. Les psaumes qui étaient « ses chansons » étaient en français.

C'est donc dans le cercle de Marguerite, à laquelle Marot était attaché comme valet de chambre depuis 1524, et non dans une « assemblée proscrite », que des *Psaumes* traduits en français par Marot ont été chantés pour la première fois. L'idée de cette traduction a sans doute été suggérée à Marot par le désir qu'il avait de plaire à sa protectrice en flattant son goût pour la lecture et le commentaire de l'Écriture sainte. Cette étude était en grande faveur parmi les Évangéliques. Marguerite s'y adonnait avec ardeur. Dans son *Heptaméron*, chacune des sept journées de loisirs, remplies par des contes et devis parfois si folâtres, commence par une « leçon », c'est-à-dire par une lecture commentée, de l'Écriture sainte. La compagnie prend un si vif intérêt à ce commentaire, préparé et exposé par dame Oisille, qu'il lui arrive de ne pas entendre la cloche annonçant la messe[2]. Ainsi en était-il dans le cercle de la reine de Navarre. Sa correspondance avec Briçonnet, son père spirituel, est pleine de citations de la Bible. Le *Miroir de l'âme pécheresse* et toutes ses chansons spirituelles citent, commentent et paraphrasent l'*Ancien* et surtout le *Nouveau Testament*.

Naturellement, ses amis et ses courtisans ne pouvaient rester indifférents à cette pratique de l'Écriture. Ce fut pour la « gratifier », c'est-à-dire pour lui être agréable, nous dit Théodore de Bèze, que « Guillaume Parvi [Petit], docteur de Sorbonne, evesque de Senlis et confesseur du Roy..., feit imprimer les *Heures en françois*, après avoir rogné une partie de ce qui estoit le plus superstitieux »[3]. N'est-il pas vraisemblable que ce fut également

1. Cf. *Œuvres complètes de Marot*, éd. Pierre Jannet, t. IV, p. 54 et suiv.

2. Cf. 3e journée, Prologue.

3. Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique des Églises réformées*, 1580, t. I, p. 13.

pour lui plaire que Marot se mit à traduire en français quelques-uns de ces psaumes qu'elle aimait, nous dit-il lui-même, à chanter ou à faire chanter?

Ame légère et mobile, Marot subissait l'influence des esprits distingués et délicats qui s'interessaient à son sort de poète courtisan, pauvre et toujours insoucieux du lendemain. Il avait épousé la cause des humanistes contre la Faculté de théologie, farouche gardienne des traditions médiévales, et avec une désinvolture de page et une espièglerie d'« escholier », il avait nasardé les maîtres de la Sorbonne, les Béda, les Duchesne et leurs suppôts. Admis dans l'intimité de Marguerite, il prit le ton du cercle de sa protectrice. Il se laissa initier aux lettres sacrées et ne dédaigna point, à l'exemple de la reine de Navarre, de se souvenir de cette érudition spéciale et même d'en faire étalage. C'est ainsi que l'on peut noter, dans celles de ses poésies qui sont antérieures à 1533, une réminiscence du chapitre x de l'Évangile selon saint Jean dans l'épître XV *au chancelier du Prat*[1] (1527), une citation de saint Mathieu dans une prière *sur la maladie de s'amye*[2] (1528), une allusion à la parabole de l'ivraie dans l'élégie XVIII[3] (1528).

Mais aucun livre de l'Écriture ne paraît avoir produit sur lui autant d'impression que saint Paul, l'auteur préféré de tous Évangéliques. C'est des deux épîtres aux

1. Cf. éd. Jannet, t. I, p. 188 :

« Si un pasteur qui a fermé son parc
Treuve de nuyct loing cinq ou six traitz d'arc
Une brebis des siennes esgarée,
Tant qu'il soit jour et la nuyct separée,
En quelque lieu la doit loger et paistre. »

2. Cf. éd. Jannet, t. II, p. 117 :

« Ta saincte voix en l'Évangile crie
Que tout vivant pour ses ennemys prie,
Guéris donc celle (o medecin parfaict)
Qui m'est contraire et malade me faict. »

A rapprocher de *Mathieu*, V, 44.

3. Cf. éd. Jannet, t. II, p. 42 :

« La mauvaise herbe il faut qu'elle périsse, etc. »

Corinthiens et de l'épître aux Romains qu'il a tiré les idées générales qui forment l'argument de l'admirable discours de la Mort « à tous humains », dans la *Déploration de Florimond Robertet*[1] (1527). Après avoir décrit les funérailles solennelles de ce grand officier de la couronne qui avait été successivement secrétaire de la reine Anne, de Charles VIII et de Louis XII, puis ministre des Finances et des Affaires étrangères sous François Ier, Marot imagine une prosopopée de la « République françoise ». Elle se lamente sur le sort du roi et du pays, privés d'un si grand ministre, et elle invective la Mort qui, d'un seul coup de son « dard », a tué un mortel et en a navré cent mille. Alors la Mort présente son apologie : on la maudit, mais n'est-ce pas elle la libératrice qui met l'âme humaine hors de sa prison terrestre? N'est-ce pas elle qu'ont désiré de toutes leurs forces :

> L'apostre Paul, sainct Martin charitable,
> Et Augustin, de Dieu tant escrivant...

L'homme ne doit-il pas désirer de mourir pour Christ qui est mort pour lui? Qu'il accepte donc la mort et qu'il prie Dieu de lui accorder par grâce

> La vive foy dont sainct Paul tant escript.

Qui ne reconnaîtrait dans ce lieu commun d'oraison funèbre chrétienne et les sentiments de foi ardente que respire l'*Épître aux Romains*, VII, 24, « Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus? », et ce défi jeté à la Mort, désarmée à jamais de son dard par le triomphe du Christ, qu'expriment plusieurs versets de la première *Épître aux Corinthiens*, I, 54 : « Cum autem mortale hoc induerit immortalitatem, tunc fiet sermo qui scriptus est : Absorpta est mors in victoria. — Ubi est, mors, victoria tua? ubi est, mors, stimulus tuus? », etc. Trente

1. Cf. éd. Jannet, t. II, p. 244-260.

ans plus tard, lorsque Ronsard entreprendra de chanter la Mort dans un hymne, c'est avec les mêmes images et les mêmes formules qu'il développera l'idée chrétienne de la mort :

pour Dieu qu'il te souvienne
Que ton âme n'est pas Payenne, mais Chrestienne,
Et que nostre grand Maistre, en la croix estendu
Et mourant, *de la Mort l'aiguillon a perdu*,
Et d'elle maintenant n'a fait qu'un beau passage
A retourner au Ciel, pour nous donner courage
De porter nostre croix, fardeau leger et doux,
Et de mourir pour luy comme il est mort pour nous[1]...

Marot a donc pratiqué l'Écriture sainte avant 1533, date de la publication du premier psaume de David qu'il ait traduit en français. Son œuvre l'atteste et par des réminiscences, et par des citations, et par des emprunts d'idées à saint Paul. Il est vraisemblable que ce fut sous l'influence du cercle de Marguerite de Navarre qu'il se mit à cette étude. Il est certain, d'après le recueil du texte de Chantilly, que la reine l'encouragea à mettre en « chansons », c'est-à-dire en vers français, les « psaumes divins ». La faveur qu'elle accordait à cette tentative de son poète devint manifeste le jour où elle inséra la traduction du VIe psaume dans la seconde édition du *Miroir de l'âme pécheresse* et laissa publier à la suite de ses propres poèmes l'*Instruction et Foy d'un chrestien mise en Françoys* par Clément Marot. Tous deux collaboraient à la même œuvre évangélique, dans le même esprit et par les mêmes moyens. De même que Marguerite composait ses chansons spirituelles les plus graves sur des airs populaires : *Jouyssance vous donneray*[2], etc., ainsi Marot adaptait sa

1. Cf. *Ronsard*, éd. Marty-Laveaux, t. IV, p. 369.
2. Cf. *Les Marguerites de la Marguerite des princesses*, éd. F. Franck, t. III, p. 90. Cf. encore p. 84, *Pensées de la royne de*

versification des Psaumes à des cadences de chansons vulgaires. C'est en empruntant des rythmes populaires qu'il a opéré cette révolution rythmique dont on lui fait honneur aujourd'hui et qu'il a renouvelé les formes lyriques de la poésie littéraire.

Au reste, si modeste que fût son premier essai de traduction d'un psaume, Marot était loin de le considérer comme négligeable. Il en a même donné une édition spéciale sous ce titre : *Le VI Pseaulme de David, qui est le premier Pseaulme des sept Pseaulmes et translaté en françoys par Clement Marot, varlet de chambre du Roy nostre sire, au plus pres de la vérité Ebraicque.*

Il existe de ce petit in-8° gothique de 4 folios un exemplaire appartenant à la *Biblioteca Colombina* de Séville. Il a été étudié par H. Harrisse dans un article de la revue *Le Livre*, de mars 1886, intitulé *La Colombine et Clément Marot*[1]. La question qui a intéressé Harrisse est la suivante : cet opuscule porte, de la main de Fernand Colomb, neveu du grand Colomb et collectionneur de livres, la mention suivante : « Este libro costo medio dinero en leon por agosto de 1525 y el ducado vale 570 dineros. » [Ce livre a été acheté un demi-denier à Lyon en août 1525 et le ducat vaut 570 deniers.] On voit la portée de cette note pour la biographie de Marot et l'histoire de son œuvre, si la date 1525 est exacte. Mais Harrisse a montré qu'en août 1525, Marot ne pouvait pas être valet de chambre du roi. Il ne le devint qu'à la mort de son père, dans l'été de 1526. La date 1525 sur l'exemplaire de la *Colombine* est donc erronée : il faut lire 1535, date à laquelle Fernand Colomb acheta d'ailleurs d'autres livres à Lyon.

Cet opuscule, acheté en 1535, a-t-il été publié à cette date? H. Harrisse pense qu'il est antérieur à 1533. Il en

Navarre, estant dans sa litiere durant la maladie du roy, sur le chant de : *Ce qui m'est deu et ordonné.*

1. P. 65-74.

voit la preuve dans le texte de la première strophe. Le premier verset : « Domine ne in furore tuo arguas me, neque in ira tua corripias me », y est traduit ainsi :

Je te supplie, ô Sire,
Ne reprendre en son ire
Moy qui t'ay irrité,
N'en ta fureur *doubtable*
Chastier moy coupable
Qui pis ay mérité.

Or, le texte imprimé dans le *Miroir de l'âme pécheresse* (1533) porte :

N'en ta fureur *terrible*
Me punir de l'horrible
Tourment qu'ay mérité.

Ce texte est celui qui figura plus tard dans la *Suite de l'Adolescence Clementine* (1534) et dans toutes les impressions suivantes des œuvres de Marot. C'est le texte définitif. Celui de l'opuscule de la *Colombine* l'avait précédé et il a été postérieurement condamné par Marot.

On remarquera dans le titre de l'exemplaire de la *Colombine* que Marot recommande son poème comme *translaté... au plus près de la vérité Ebraicque*. De même, l'édition du *Miroir*... porte : *translaté en françoys selon l'hébrieu*. Est-ce à dire que Marot connût l'hébreu, ou qu'il fût capable de juger du rapport de sa traduction avec la vérité hébraïque ? — C'est la question de sa culture littéraire et de son érudition que nous sommes amené à examiner maintenant.

* * *

Marot a maintes fois avoué qu'il n'était pas érudit[1]. Ici, il accuse les « régents du temps jadis » de lui avoir fait

1. Sur cette question, voir H. Guy : *De fontibus Clementis Maroti poetæ* (1898), ouvrage auquel nous avons déjà emprunté quelques indications sur les sources scripturaires de Marot.

perdre le temps de sa jeunesse [1]. Ailleurs, dans la préface de sa traduction des *Métamorphoses* d'Ovide, il laisse échapper cette phrase : « La gravité des sentences et le plaisir de la lecture [du texte d'Ovide] (*si peu que je y comprins*) ont espris mes esprits [2]. » Dans l'élégie XVI adressée à Marguerite de Navarre (1527), il énumère les livres auxquels il se complaît : la *Légende dorée*, *Alain Chartier*, *Lancelot*, le *Roman de la Rose*, *Valère Maxime*, *Orose* [3]. Évidemment, ce ne sont pas là de savantes lectures.

D'autre part, non seulement son ennemi Sagon lui a reproché son ignorance, mais un de ses amis, le jurisconsulte Jean Boyssonné, nous apprend qu'il ne connaissait pas le latin. Dans une lettre à un certain Jacques de Lect au sujet d'un dialogue intitulé *Antileguleitas*, dans lequel celui-ci avait introduit Marot dissertant sur l'usage du latin et sur des questions de droit, Boyssonné fait ses réserves sur le choix de Marot comme personnage de ce dialogue : « In primis non placet quod Clementem Marotum introducis tractantem forensia et de latinis sermonibus disserentem, *quando Marotus latine nescivit...* [4]. » L'assertion de Boyssonné est nette : Marot ne savait pas le latin. Mais doit-on la prendre à la lettre? Boyssonné appartenait au monde de ces jurisconsultes érudits, disciples de Budé, qui, fort versés dans les lettres anciennes, très délicats sur la qualité du latin dont se servaient leurs contemporains, traitaient volontiers d'ignorants de la langue latine tous ceux qui n'en avaient pas une connaissance précise et puisée à bonnes sources.

En fait, si Marot a perdu sa jeunesse par la faute de ses régents, il n'a jamais cessé de travailler à réparer les lacunes de son instruction première. Il a pratiqué l'exer-

1. Cf. éd. Jannet, t. I, p. 225.
2. Cf. éd. Jannet, t. III, p. 153.
3. Cf. éd. Jannet, t. II, p. 35-36.
4. Cité par Guiffrey dans son édition des *Œuvres de Marot*, t. II, p. 20, n. 1.

cice de la traduction soit sur des textes latins d'Érasme (*Colloques Abbatis et Eruditæ*, *Virgo* Μισογάμος), soit sur des textes d'auteurs anciens. Il a traduit la première églogue de Virgile (1512) et les deux premiers livres des *Métamorphoses* (1530). Lié avec des savants comme Budé, Rabelais et Dolet, il a senti dans leur commerce l'insuffisance de son instruction et il a affecté de n'avoir eu que la Cour pour maîtresse d'école. Mais il a certainement mis son amour-propre à se montrer digne de l'estime de ses savants amis et de la cause de l'humanisme qu'il défendait avec eux contre le « monstre Ignorance ». En 1536, nous le voyons s'enorgueillir de ses progrès dans la langue latine : de la cour lettrée de Ferrare[1], il écrit au roi François Ier :

> Tu trouveras ceste langue italique
> Passablement dessus la mienne entée
> *Et la latine en moy plus augmentée*[2]...

Jusqu'à la fin de sa vie, il s'exercera à traduire en vers des textes latins. D'autre part, son œuvre offre un grand nombre de réminiscences d'auteurs anciens, si bien que sans vouloir comparer son érudition antique à celle d'un Budé, ou d'un Rabelais, ou d'un Ronsard, on peut souscrire à ce jugement d'Ét. Pasquier : « Encore qu'il ne fust accompagné de bonnes lettres, ainsi que ceux qui vinrent après luy, si n'en estoit-il si dégarni qu'il ne les mist souvent en œuvre fort à propos. » Qu'il se soit fait aider dans la traduction des *Psaumes* par « Mellin de Saint-Gelais et autres hommes doctes de ce temps-là », comme le dit La Croix du Maine, ce n'est pas impossible. Toutefois, il n'est pas douteux qu'il était capable, vers 1533, de les traduire du texte latin sans le secours d'autrui.

1. Sur cette cour, voir Rodocanachi, *Une protectrice de la Réforme en Italie et en France, Renée de France, duchesse de Ferrare*, Paris, Ollendorff, 1895. Anne de Parthenay, dame d'honneur de la duchesse, à qui Marot adressait des vers, savait le latin.

2. Cf. *Bulletin du bibliophile*, 1898, *Poésies inédites*, n° 6.

Il est vrai que le titre du psaume VI, dans l'édition du *Miroir de l'âme pécheresse*, porte : *translaté selon l'hébrieu*. Comment Marot a-t-il pu traduire selon le texte hébraïque? Il est évident qu'il n'était pas du nombre, bien restreint alors, des érudits qui connaissaient l'hébreu. Étienne Pasquier nous dit qu'il fut « aidé, dans cette traduction, de Vatable, Professeur du Roy ès lettres hébraïques »[1]. C'est le premier témoignage que nous ayons sur cette collaboration. Il semble bien peu sûr. Vatable était un pur érudit qui ne s'intéressait guère à la poésie française. Il a pu répondre à quelques consultations de Marot : il n'a certainement pas collaboré à une traduction des *Psaumes* dont il eût reconnu mieux que personne les inexactitudes. D'ailleurs, s'il avait prêté un concours effectif au poète, il serait bien étonnant que celui-ci ne se fût pas recommandé quelque part de ce savant collaborateur, l'un des premiers lecteurs du Collège royal nouvellement fondé par François Ier.

L'assertion de Pasquier procède sans doute d'une interprétation arbitraire des derniers vers de l'épître de dédicace des *Psaumes* au roi François Ier (1539). Marot, pour flatter le roi, fait allusion à la fondation de la « trilingue Académie », de ce Collège des lecteurs royaux par qui la connaissance de la langue hébraïque s'est perfectionnée et divulguée :

Mais tout ainsi qu'avecques diligence
Sont esclairciz, par bons esprits rusez
Les escripteaux des vieulx fragments usez,
Ainsi, ô Roy, *par les divins espritz*
Qui ont, soubz toy, hebrieu langage appris,
Nous sont jettez les Pseaumes en lumiere
Clairs et au sens de la forme premiere.
Dont après eulx, si peu que faire scay,
T'en ay traduict, par maniere d'essay
Trente, sans plus[2]...

1. *Recherches de la France*, t. VII, p. 5.
2. Cf. éd. Jannet, t. IV, p. 63.

Pasquier a sans doute conclu de ce passage que Marot avait eu recours pour sa traduction à celui de ces « divins esprits » qui connaissait le mieux l'hébreu, à Vatable.

Après Ét. Pasquier, Florimond de Rémond affirme à son tour que Vatable collabora avec Marot. Bien plus, ignorant que Marot avait commencé sa traduction avant 1533, il rapporte que ce fut Vatable qui engagea le poète dans cette entreprise après son retour de Ferrare (1537) : « Vatable donc luy mit en tête de quitter ces vers folatres et lascifs et mettre la main à la version des *Psaumes* de David, ne pensant pas à luy faire porter la marote qu'il porta depuis, ny que cela peut servir de marchepié à l'Hérésie, car Vatable étoit bon catholique... Or, Marot, conduit par ce bon maistre qui luy mettoit l'Hébrieu mot à mot en François, entreprit cette version bien hardie pour un homme de sa taille. Il étoit homme qui n'avoit aucune connoissance des langues et nul fond pour les sciences... Or, soit que Vatable n'y prît pas garde de si près qu'il devoit ou qu'il lui donnât trop de liberté dans la contrainte de ses rhimes, ne pensant pas que cela deut être employé en cet usage où on le vid depuis, Marot y fit plusieurs fautes lourdes et grossières[1]. »

Ces assertions de Florimond de Rémond, qui contiennent une erreur manifeste sur la date à laquelle Marot aurait entrepris sa traduction du *Psautier*, n'ont pas plus d'autorité que celles de Pasquier, dont elles procèdent sans doute. Elles accusent même l'invraisemblance de cette collaboration de l'hébraïsant du Collège royal avec le poète. Comment Vatable, après avoir traduit

1. *Histoire de la naissance, progrez et décadence de l'hérésie de ce siècle, divisée en huit livres* (Paris, 1610), livre VIII, ch. XVI. La biographie de Marot, par Guiffrey, publiée récemment par Yves Plessis (tome I de l'édition Guiffrey, Librairie de l'Art français, Jean Schemit, Paris, 1912), fait état de ce passage de Florimond de Rémond. Cf. p. 441 et suiv. Mais ces pages attestent de singulières inadvertances chez Guiffrey; par exemple, il transporte à Marot le reproche que Th. de Bèze fait à Vatable « de n'être pas entré où il a conduit les autres », c'est-à-dire dans la Réforme.

mot à mot le texte hébreu, aurait-il toléré que Marot altérât cette traduction par des fautes « lourdes et grossières » ?

Marot a donc traduit ses *Psaumes* non d'après un texte hébreu, mais d'après un texte latin. Il reste à déterminer quel était ce texte. Depuis qu'Érasme avait montré les insuffisances de la traduction du Nouveau Testament, toute la *Vulgate* était discréditée. Un esprit acquis aux idées des novateurs, comme l'était Marot, devait naturellement affecter un certain mépris pour le texte traditionnel de la *Vulgate*. Recourir au texte hébreu lui était impossible; mais il ne manquait pas, en 1530, de traductions latines des *Psaumes* qui se piquaient de suivre le texte original plus fidèlement que ne l'avait fait saint Jérôme.

Les premières années du XVIe siècle avaient vu se multiplier les éditions du Psautier offrant sur des colonnes parallèles le texte hébreu, le texte grec, le texte de la *Vulgate* et une ou même deux traductions latines nouvelles. Je relève entre autres le *Psalterium Hebræum, Græcum, Arabicum et Chaldæum cum tribus latinis interpretationibus*, Milan, 1516; le *Quincuplex psalterium, gallicum, romanum, hebraïcum, vetus, conciliatum*, publié à Paris en 1508 et une seconde fois en 1509, chez Henri Estienne; le *Psalmorum liber latine, a fratre Felice*, Venise, 1515. Enfin, en 1530, à Lyon, chez Sébastien Gryphe, avait paru le *Psalterium sextuplex, Hebræum, cum tribus Latinis, videlicet, Divi Hieronymi, R. P. Sanctis Pagnini et Felicis Pratensis. — Græcum septuaginta interpretum cum Latina vulgata*. L'éditeur, dans sa préface, explique pour quelle raison il a donné en regard de l'original hébreu la triple traduction latine de saint Jérôme, de Santès Pagnini et de Félix Dupré : « Quorsum, inquies fortasse, tanta interpretum multitudo? Non temere, mihi crede, hoc a nobis factum est. Poteramus quidem esse contenti unica interpretatione, sed ostendere volebamus quam varie Hebræa verti possunt; ad hæc sæpenumero tibi continget ut quod in uno minus assequeris, alius veluti

in tabella depictum dilucidissime ob oculos ponat... » Ainsi Séb. Gryphe prétendait éclaircir les obscurités d'une traduction par le rapprochement de deux autres traductions. Les ressources ne manquaient donc pas à Marot, quelque ignorant qu'il fût de l'hébreu, pour donner une traduction qui se recommandât sinon comme « translatée de l'hébreu », du moins comme très proche « de la vérité hébraïque ». Il reste que cette prétention à contrôler la traduction traditionnelle de la *Vulgate* par le texte original, et à la corriger à l'aide de traductions latines, n'était point faite pour plaire aux théologiens de Sorbonne. Aussi bien, pour avoir traduit en langue vulgaire un texte de la Sainte Écriture, Marot avait violé une des règles de la discipline catholique que la Faculté de théologie de Paris venait de renouveler en termes décisifs.

*
* *

La prohibition des livres saints traduits en langue vulgaire était ancienne dans l'Église. On peut dire que de tout temps l'Église s'était servie de la langue vulgaire pour sa propagande orale ou écrite, mais qu'en principe elle l'avait toujours exclue de la liturgie et du culte[1]. Cette défense avait été formulée nettement au concile de Toulouse, en 1229. Au début du XVIe siècle, presque tous les esprits qui aspiraient à une réforme de l'Église demandaient que l'Écriture fût traduite en langue vulgaire pour servir de règle et d'étude au peuple. Érasme avait exposé cette idée dans son *Enarratio primi psalmi* et dans la préface de sa paraphrase de saint Mathieu. Lefèvre d'Étaples avait suivi cette direction et, en 1523, avait donné une traduction française du Nouveau Testament. Mais la théologie officielle veillait. Elle protesta en

1. Cf. *Collectio quorumdam gravium authorum qui... Sacræ Scripturæ aut divinorum officiorum in vulgarem linguam Translationes damnarunt*, Paris, Ant. Vitré, 1611. Brunot, *Hist. de la langue française*, t. II, p. 15, a donné de cette question un excellent exposé.

diverses « déterminations » de la Faculté de théologie. L'Écriture mise entre les mains des simples et « idiots », disait-elle, a toujours été une source de scandales et d'erreurs : les hérésies des Vaudois, des Albigeois et des Turlupins ont procédé de lectures de l'Écriture sainte en langue vulgaire. La malice du siècle rend cette pratique plus périlleuse que jamais. Dans une question qui n'est pas nécessaire au salut, il faut avoir égard au profit du plus grand nombre et prononcer une interdiction plutôt qu'accorder une autorisation qui, utile à un petit groupe, serait un grave préjudice pour la multitude. — Telle était la réfutation que la Sorbonne opposait, le 27 décembre 1527, à la thèse contenue dans cette proposition d'Érasme : « Sacras litteras cupiam in omnes verti linguas[1]. »

La même année, sur l'avis de la Faculté de théologie, le Parlement avait fait défense aux imprimeurs de publier un ouvrage analogue à celui que devait entreprendre Marot : une traduction des *Psaumes* en vers français. Pourtant l'auteur n'était pas suspect d'hérésie : c'était Pierre Gringore, dit Mère-Sotte, qui ne perdait aucune occasion de maudire les hérétiques, ayant gardé un souvenir fâcheux des Rustauds écrasés par son protecteur, le duc de Lorraine[2]. Son livre se plaçait sous le patronage de la Vierge, dont le culte était vilipendé par les Luthériens et méprisé par les Évangéliques français. Il était intitulé les *Heures de Nostre Dame, translatées de latin en françois et mises en ryme*... Un premier privilège avait été accordé le 10 octobre 1525, pour trois ans. Lorsque Gringore en demanda le renouvellement, le Parlement évoqua l'affaire et fit venir Guillaume Duchesne, docteur de la Faculté de théologie, pour avoir son avis. Celui-ci dit simplement que la Faculté condamnait les traductions que l'on faisait de la Bible, parce que la sainte Écriture n'avait été approu-

1. Cf. Duplessis d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, t. II, p. 60.

2. Cf. Charles Oulmont, *Pierre Gringore*, Paris, Champion, 1910, passim.

vée qu'en latin, et non en hébreu, en grec ou autre langage[1]. Le Parlement n'était pas curieux de connaître les raisons et considérations sur lesquelles étaient fondées les déterminations de la Sorbonne. Il se contenta de cette réponse et ordonna que les *Heures de Nostre Dame* ne seraient pas réimprimées (28 août 1527). Mais au-dessus du Parlement, il y avait le roi. Le 15 novembre 1527, François Ier accordait à Gringore, pour quatre ans, un nouveau privilège d'imprimer ses *Heures de Nostre Dame*, « ces louables et devotes oraisons... ayant esté veues par aulcuns notables, sçavans et devoz personnages ausquelz elles ont esté communiquées qui les ont trouvées utilles, devotes, louables et fructueuses. »

Ainsi, sur cette question de la traduction des livres saints en français, la Sorbonne et le Parlement avaient une doctrine et une règle de conduite d'une parfaite simplicité : toute traduction était interdite. Mais l'arbitraire royal pouvait suspendre les effets de cette prohibition. Marot, lorsqu'il se mit à traduire des psaumes en vers français, n'avait pas conscience de courir de grands risques : n'était-il pas assuré de la protection du roi ? C'est dans un recueil de poésies de Marguerite de Navarre que paraissait son premier essai de traduction : s'il offensait la Sorbonne et bravait les arrêts du Parlement, c'était de concert avec la sœur du roi.

*
* *

En fait, nous ne voyons pas qu'il ait été inquiété ni pour la publication de l'opuscule de la *Colombine*, ni pour le psaume inséré dans le *Miroir de l'âme pécheresse*. Du Boulay nous dit bien, dans son *Histoire de l'Université de Paris*[2], que la Faculté de théologie, le 17 décembre 1531, défendit de lire les *Psaumes* de David traduits par Marot. Mais il est manifeste qu'il interpole le document

1. Cf. Duplessis d'Argentré, *op. cit.*, p. 6 et suiv.
2. Cf. *Historia Universitatis parisiensis*, t. VI, p. 234.

qu'il a sous les yeux. « Die 17 Decembr., dit-il, in Rectorem electus est M. Landericus Maciot, Nat[ionis] Galli-[cae]... Et eo die vetitum legere Psalmos Davidicos Gallice versos a Maroto, sic enim Acta Germ[anicae] Nat[ionis] : *Quum autem certi suppullularent hæreseos libri carminibus Davidicos Psalmos complectentes, 17 kal. Jan. apud Mathurinorum ædem habita comitia ne posthac divenderentur hujusmodi libri.* » Ainsi l'unique document dont se sert Du Boulay, le texte des Actes de la Nation germanique qu'il cite, parle de « livres contenant des psaumes de David mis en vers ». Il ne dit point que ces vers sont de Marot : il ne dit même pas si ce sont des vers français. C'est de sa propre autorité que Du Boulay attribue ces psaumes mis en vers au poète le plus connu par sa traduction du Psautier, à Marot.

Cependant, la publication du *Miroir de l'âme pécheresse* avait ému la colère des théologiens, déjà violemment indignés de la faveur que Marguerite de Navarre accordait au prédicateur évangélique Gérard Roussel, en l'admettant à tenir ses prêches suspects dans le palais même du roi. Dans ce recueil de poésies religieuses et de chansons spirituelles, il y a « plusieurs traits non accoutumez en l'Eglise romaine, dit Théodore de Bèze, n'y estant fait mention aucune de Saincts ny de Sainctes, ny de Merites, ny d'autre Purgatoire que le sang de Jesus Christ et mesme la prière ordinairement appellée Salve Regina y estoit appliquée en françois à la personne de Jesus Christ[1] ». Ces traits irritèrent extrêmement la Sorbonne et notamment son syndic Noël Béda. La Faculté de théologie prétendit en effet interdire la vente du *Miroir de l'âme pécheresse*. Le roi intervint, demanda des explications à l'Université. Les théologiens s'excusèrent : comment auraient-ils condamné le livre de Marguerite, puisqu'ils ne l'avaient pas lu? Il y avait un malentendu dont ils rendaient responsable le rapporteur de la commission

1. *Histoire ecclésiastique des Églises réformées*, t. I, p. 13.

chargée de l'examen des livres. Bref, l'affaire tourna à la confusion de la Sorbonne et au triomphe des humanistes et des évangéliques[1].

La reine de Navarre et son valet de chambre Marot purent continuer pendant l'année 1534, l'une à écrire des chansons spirituelles et l'autre à traduire des psaumes en vers français. C'est alors, peut-être, que Marot conçut le projet de traduire tout le Psautier. Il avait commencé, remarquons-le, par traduire le VIe psaume : *Domine, ne in furore arguas me*, qui est le premier des sept psaumes dits de la Pénitence. Son ambition, sans doute, n'avait été d'abord que de traduire ces sept psaumes de la Pénitence qui forment à eux seuls une série complète. C'est ainsi que Gringore, dans ses *Heures de Nostre Dame*, avait traduit, outre les quelques psaumes compris dans cet office de la Vierge, les « sept psaumes pénitentiels ». Les encouragements de Marguerite, la nouveauté de la matière et de la forme engagèrent sans doute Marot à poursuivre son entreprise au delà de ces limites. Suivant l'usage généralement suivi par les écrivains du temps et notamment par son disciple Mellin de Saint-Gelais, il donna lecture et laissa prendre copie de ses productions. Ce fut alors un bruit commun qu'il se proposait de traduire le Psautier, comme en témoigne plus tard Sagon dans le *Rabais du caquet de Fripelippes*, qui parut en 1537, alors que Marot n'avait encore publié que le VIe psaume. « Dieu gard Marot, disait Sagon, il en a bon mestier, — [c'est-à-dire, bon besoin,] — s'il veut encore exposer le Psautier[2]. »

Un événement imprévu vint séparer Marguerite de Navarre de son valet de chambre et retarder de quelques années l'achèvement du Psautier. Les placards contre la messe affichés dans la nuit du 17 au 18 octobre 1534, jusque sur la porte de la chambre du roi, provoquèrent

1. Voir les textes concernant cette affaire dans l'exposé que nous en avons donné dans la *R. É. R.*, t. VIII, p. 290-91.
2. Cf. *Marot*, éd. Guiffrey, t. III, p. 556.

une violente réaction contre le mouvement de la Renaissance et de la Réforme. Le lieutenant criminel Jean Morin reçut l'ordre d'arrêter tous les luthériens soupçonnés d'avoir affiché le pamphlet et ceux chez qui on le trouverait. Il fut interdit de rien imprimer (cf. *Catalogue des Actes de François Ier*, t. III, p. 3, n° 7461). Le 21 janvier eut lieu la procession de réparation, dite généralissime, que le roi suivit nu-tête, une cire ardente au poing. Le 29 janvier parut un édit portant peine de mort contre les hérétiques et attribuant aux dénonciateurs le quart des confiscations (*Catalogue des Actes de François Ier*, t. III, p. 8, n° 7486). Du 13 au 20 mars, vingt luthériens furent brûlés.

Marot était à Blois, au moment de l'affaire des placards, « devisant aux dames »[1]. Il songea d'abord à se présenter au roi; puis il s'enfuit à Nérac, à la cour de Marguerite de Navarre, et faillit être arrêté à Bordeaux[2]. Il resta auprès de sa protectrice jusqu'en juin 1535. Elle lui conseilla alors de quitter la France. Il traversa le Languedoc et la Provence[3] et vint demander asile à la duchesse de Ferrare, Renée, sœur de Claude, femme de François Ier. La duchesse le prit à son service comme secrétaire, aux appointements de deux cents livres. Comme elle inclinait vers la Réforme, les sympathies de Marot pour les Évangéliques purent s'affirmer librement. Il les exprima à maintes reprises et particulièrement dans l'*Avant-naissance du 3e enfant de Madame la Duchesse de Ferrare*.

Il retrouvait à la cour de la duchesse de Ferrare les

1. Cf. *Épître à Antoine Couillart, seigneur du Pavillon-les-Lorris en Gâtinais* (1538), éd. Jannet, t. I, p. 270.

2. Cf. *3e épître du Coq à l'asne à Lyon Jamet* (1536), éd. Jannet, t. I, p. 277.

3. Cf. *Bulletin du bibliophile*, 1898, p. 239. Dans l'*Épître à Antoine Couillart*, éd. Jannet, t. I, p. 271, il indique un autre itinéraire, par Tarare, dans le Lyonnais; mais Tarare n'est là que pour rimer avec Ferrare :

Je passay donc Tharare
Pour venir à Ferrare.

idées et les sentiments qui régnaient dans l'entourage de Marguerite de Navarre. Renée de France, qui encourageait Bruccioli à traduire les Évangiles en italien, ne manqua pas de s'intéresser à la traduction du Psautier. Marot le lui rappela plus tard, lorsqu'il fut obligé, par les vexations des Ferrarais, de prendre congé d'elle. Tu m'as proposé, lui disait-il,

> en *pseaulmes et cantiques*
> Remémorer les nouvaux et antiques
> Dons du Seigneur, ses grâces et bienfaictz
> Et mesmement ceux que par toy m'a faictz[1].

Il continua donc à Ferrare la traduction des *Psaumes* commencée en France. Malheureusement, le duc de Ferrare, très attaché au catholicisme le plus étroit, était hostile aux Français qui entretenaient dans l'esprit de la duchesse le goût des idées nouvelles. Les Ferrarais, forts de l'appui de leur duc, devenaient insolents à l'égard des amis de la duchesse. Une nuit, Marot fut appréhendé dans la rue et fouetté[2]. Il prit congé de sa protectrice et se réfugia à Venise. De là, il envoya des suppliques au Roy et au dauphin François, une épître à la reine de Navarre et obtint finalement l'autorisation de rentrer en France. Le 10 décembre 1536, il arrivait à Lyon, abjurait les principes de la Réforme et prenait la route de Paris en janvier 1537.

Son abjuration n'avait été qu'une formalité et une précaution. Les tendances de son esprit n'avaient point changé. Il ne renonça pas à traduire en langue vulgaire le texte des *Psaumes*. Les vers profanes qu'il composa de 1537 à 1539 accusent des emprunts à la poésie de David. En outre, il laissa circuler à cette époque des copies

1. Cf. *Bulletin du bibliophile*, 1898, pièce n° 17.

2. Cf. *Épître à Madame de Ferrare*, n° 17 du recueil publié dans le *Bulletin du bibliophile*, 1898. Sagon fait plusieurs allusions à cet incident. Cf. P. Bonnefon, *Le différend de Marot et de Sagon*, *Revue d'histoire littéraire*, 1894.

manuscrites de sa traduction. Un recueil intitulé *Aulcuns Pseaulmes et cantiques mys en chant*[1], publié à Strasbourg, en 1539, offre, sur vingt et un morceaux (soit dix-huit psaumes et trois cantiques), douze psaumes de la traduction de Marot. Cet opuscule, anonyme, ne comporte ni préface, ni mention des traducteurs. Les psaumes traduits par Marot sont les 1er, 2e, 3e, 15e, 19e, 32e, 51e, 103e, 114e, 130e, 137e, 143e de David. On remarquera que le psaume VI, celui que Marot avait publié en 1533, ne fait point partie de ce recueil.

La même année 1539, Marot offrait au roi un manuscrit contenant trente psaumes. Cet exemplaire de dédicace était précédé d'une épitre de *Clement Marot au Roy très chrestien, François premier de ce nom, sur la traduction des Pseaumes de David*[2]. Le poète y présente « au roi très chrestien » un « œuvre et royal et chrestien ». Il insiste moins sur les mérites proprement littéraires de la poésie de David que sur sa valeur morale. Le Psautier se recommande par la noblesse des sujets qu'il traite : ce ne sont point les aventures d'Énée, ni d'Achille, ce sont les louanges du « Dieu des exercites », la pure loi de Dieu, sa colère contre les réprouvés, sa douceur pour les élus, la prédiction et préfiguration du Christ par David, la création célébrant par sa magnificence la gloire du Créateur, la consolation de toutes les âmes éprouvées ou malades. « Quant est de l'art aux Muses réservé », Marot le vante en termes si vagues qu'il semble bien qu'il n'en a pas senti l'originalité. Il note dans le Psautier des descriptions « propres et belles », des « affections », c'est-à-dire des passions et plus de « figures » qu'il n'y a de gemmes dans la couronne de François Ier. Ainsi, à nous en tenir aux termes de cette dédicace, la traduction du Psautier est pour Marot une œuvre pieuse. Qu'il l'ait considérée à l'origine autant comme un exercice littéraire que comme

1. Cf. O. Douen, t. I, p. 302.
2. Cf. éd. Jannet, t. IV, p. 59 et suiv.

un gage de ses sentiments évangéliques agréable à Marguerite de Navarre, c'est fort possible. Mais, en 1539, il ne songe point à présenter ces psaumes traduits en français comme un ouvrage propre à enrichir et illustrer la langue vulgaire : ce sont des chansons destinées à « servir » et « contempler » Dieu. Grâce aux travaux des hébraïsants encouragés par le roi, ces *Psaumes*, auparavant « durs d'intelligence », sont mis en lumière,

Clairs, et au sens de la forme premiere.

Marot en a traduit trente : s'ils sont agréés du roi, il poursuivra cette traduction.

On suppose que cette épître a été composée pour un exemplaire de dédicace manuscrit, car, jusqu'en 1541, on ne voit pas que ces trente psaumes aient été imprimés[1]. A cette date parut à Anvers une édition du psautier sous ce titre : *Psalmes de David, translatés de plusieurs autheurs et principallement de Cle. Marot. Veu, recongneu et corrigé par les théologiens, nommèement par M. F. Pierre Alexandre, concionateur ordinaire de la Royne de Hongrie*[2]. Cet ouvrage contient quarante-cinq pièces, psaumes ou cantiques, dont trente psaumes traduits par Marot. Il est de caractère nettement réformé. Il a été publié à l'insu de Marot; O. Douen y relève 179 corrections ou altérations du texte authentique de Marot.

Celui-ci devait paraître dans les premiers jours de 1542 (le privilège étant du dernier jour de novembre 1541) sous ce titre : *Trente pseaulmes de David, mis en françoys par Clement Marot, valet de chambre du Roy, avec privilège.* Paris, Étienne Roffet. In-16. Ce recueil comprend le

1. Lorsque Charles-Quint traversa la France, en 1540, Marot lui offrit aussi un exemplaire manuscrit de ses *Psaumes*.

2. Cf. O. Douen, t. I, p. 316. Un exemplaire de cet ouvrage se trouve à la bibliothèque de la *Société d'Histoire du protestantisme français*, où j'ai pu le consulter grâce à l'obligeance de M. N. Weiss.

privilège, la dédicace au roi François Ier, les quinze premiers psaumes de David et quinze autres pris au hasard, semble-t-il, dans le Psautier. Au-dessous du titre de chaque psaume, Marot a donné, en vue du chant, l'indication du nombre de versets dont se compose la strophe : *Pseaulme premier, à deux versets pour couplet à chanter; Pseaulme second, à deux couplets différents de chant, chascun couplet d'un verset*, etc. Mais il n'y a point mis de musique, ni même d'indication de « timbres », c'est-à-dire d'airs à chanter.

Cette publication, retardée depuis 1539, nous ignorons pour quelles raisons, ne paraissait pas en temps opportun. De nouvelles mesures de rigueur se préparaient contre tout ce qui sentait l'hérésie. Le 1er juillet 1542, le Parlement de Paris prenait un arrêt « contre les livres contenant doctrines nouvelles et hérétiques ». Le 30 août, le roi enjoignait aux Parlements de poursuivre les hérétiques « comme séditieux et conspirateurs occultes contre la prospérité de l'État, laquelle dépend principalement de l'intégrité de la foy catholique » (*Catalogue des actes de François Ier*, t. IV, n° 12709). Marot s'enfuit à Genève.

Il était, en effet, prudent pour lui de se mettre à l'abri des persécutions de la Sorbonne. La dédicace au roi ne suffisait pas à protéger son livre contre les théologiens. A peine avait-il paru que les réformés l'adoptaient. Une édition en était donnée « à Rome, par le commandement du pape », disait le titre; en réalité, à Strasbourg, par les soins des réformés. La même année, une autre parut à Genève et dès lors le chant des *Psaumes* de Marot fut régulièrement établi dans l'église de cette ville[1]. Cette adoption du Psautier de Marot par les Calvinistes donnait à la Sorbonne un motif pour le condamner. En 1542, elle prohiba quatre éditions de psaumes en français que Duplessis d'Argentré énumère dans sa *Collectio judiciorum*, t. II, p. 134 et suiv. Elles y sont désignées d'une

1. Cf. O. Douen, t. I, p. 316 et suiv.

façon insuffisante; pourtant on peut reconnaître dans deux d'entre elles l'édition d'Anvers 1541 et l'édition de Paris, Ét. Roffet.

Après un séjour de deux mois en Savoie, Marot arriva à Genève en novembre 1542. Les Calvinistes essayèrent d'attirer à eux cet Évangélique, qui venait de donner des gages à la Réforme en publiant cette traduction des *Psaumes*. Le 2 décembre 1542, le pasteur Malingre lui écrivit pour l'engager à poursuivre sa traduction des *Psaumes*[1]. Marot continuait en effet d'y travailler. Mais il la destinait aux Évangéliques français et non aux Calvinistes genevois. Nous en avons la preuve dans un huitain qu'il adressait, le 15 mars 1543, à François Ier :

Puisque voulez que je poursuive, ô Sire,
L'œuvre royal du Psaultier commencé,
Et que tout cueur aymant Dieu le desire,
D'y besongner me tiens pour dispensé.
S'en sente donc qui vouldra offensé;
Car ceulx à qui un tel bien ne peut plaire
Doivent penser, si jà ne l'ont pensé
Qu'en vous plaisant me plaist de leur desplaire[2].

Il n'avait nullement l'intention de se fixer à Genève, en dépit des avances que lui faisaient les Calvinistes. Sa pensée se reportait vers Paris. Il se souciait peu de déplaire aux théologiens de Sorbonne, pourvu qu'il fût assuré de la protection du roi. Le roi et la cour, c'était toujours le cercle pour lequel il écrivait, même lorsqu'il traduisait David. On le voit bien par l'épître qu'il adressa, le 1er août 1543, « aux dames de France » pour leur recommander ses *Psaumes*. Il les invite à laisser chansons « mondaines ou salles » pour chanter « sur les espinettes » les cantiques pris dans ce « sainct cancionnaire » :

A fin que du monde s'envole
Ce Dieu inconstant d'Amour fole,

1. Cf. O. Douen, t. I, p. 392.
2. Cf. éd. Jannet, t. IV, p. 64.

Place faisant à l'amyable
Vray Dieu d'amour non variable[1].

Faire pénétrer l'évangélisme dans les mœurs mondaines, c'est le rôle de « l'ancienne dame » Oisille dans l'*Heptaméron*, et c'était celui de Marguerite de Navarre dans son cercle : c'était devenu aussi le rêve de Marot.

A la fin de 1543, il fit paraître une nouvelle édition des *Psaumes*, le nombre en étant porté de trente à cinquante : *Cinquante pseaumes en françois par Clement Marot. Item, une épistre par lui naguères envoyée aux dames de France.* Psal. IX. *Chantez en exultation Au Dieu qui habite en Sion.* XCXLIII. Au verso, se trouve la table des « choses ci-dedans contenues : une epistre aux dames de France. Une epistre au Roy. Les trente premiers Pseaumes, reveuz et corrigez par l'autheur, ceste presente année. Vingt autres Pseaumes par luy nouvellement traduitz et envoyés au Roy ».

Cependant, les rapports de Marot avec les Genevois étaient devenus difficiles. Les vagues aspirations du groupe des Évangéliques français et les mœurs de cour du cercle de Marguerite s'accordaient mieux avec son caractère que les mœurs austères des citoyens de Genève et la doctrine écrasante des « Prédestinateurs ». Le 16 juin 1543, le Consistoire avait éliminé du Psautier la *Salutation évangélique*. Marot la maintint. Le 15 octobre, Calvin offrit au Conseil de faire travailler Marot à la traduction du Psautier : le Conseil refusa. Enfin, le 20 novembre, Marot était surpris à faire une partie de trictrac avec Bonivard, seigneur de Saint-Victor. Les jeux de hasard étaient prohibés à Genève. Bonivard fut cité devant le Consistoire. Marot, plutôt que de comparoir, préféra quitter Genève. Il se retira en Savoie et mourut obscurément à Turin, en 1544. Il laissait incomplète la traduction du Psautier, qui devait être continuée, puis achevée par Poictevin et par Théodore de Bèze.

1. Cf. éd. Jannet, t. IV, p. 64 et suiv.

*
* *

Telle quelle, elle eut un très grand succès. On en compte vingt-sept éditions, de 1541 à 1550[1]. Sans doute, les passions religieuses expliquent en partie la faveur dont jouirent ces psaumes; du jour où certaines églises réformées les eurent adoptés comme un livre de cantique, ils étaient appelés à une très grande divulgation. Mais on chantait les *Psaumes* de Marot en dehors des temples et des assemblées huguenotes; les courtisans, les dames et gentilshommes les fredonnaient à la cour de France et à la cour de Navarre. L'école poétique qui succéda à celle de Marot les a loués pour leur valeur littéraire[2]. Étienne Pasquier, qui reflète assez justement l'opinion des poètes de la Pléiade, écrit qu' « entre ses traductions, Marot se rendit admirable en celle des cinquante Pseaumes de David »[3]. La vocation lyrique de Ronsard eut pour point de départ la vogue du Psautier de Marot : ce fut pour rivaliser avec le poète en faveur, dont les *Psaumes* étaient chantés à la cour, que le jeune gentilhomme vendômois entreprit, pour ses débuts dans la poésie, d'imiter Horace en français[4].

Pour comprendre les raisons de ces succès des *Psaumes* il convient d'apprécier leur originalité par rapport aux traductions antérieures ou contemporaines. On peut prendre, par exemple, comme terme de comparaison, les psaumes qui se trouvent dans les *Heures de Nostre Dame* de Pierre Gringore[5]. Nous rappelons que cet ouvrage eut, lui aussi, les honneurs de plusieurs éditions; quelques psaumes traduits par Gringore figurent dans un recueil manuscrit (Bibl. nat., ms. fr. 2336) qui devait servir de

1. Cf. O. Douen, t. I, p. 447 et suiv.
2. O. Douen a réuni tous les témoignages d'admiration des contemporains, t. I, p. 468 et suiv.
3. *Recherches de la France*, l. VII, c. 5.
4. Cf. Laumonier, *Ronsard poète lyrique*, p. 4 et suiv.
5. Paris, Jean Petit, 1527.

base à l'édition des *Psalmes de David* de Pierre Alexandre (cf. p. 344), dans laquelle ils cédèrent précisément leur place aux psaumes de Marot. Jusqu'à la publication du Psautier de Marot, ils étaient la plus littéraire des traductions de psaumes.

Or, il est aisé de mesurer la différence qui sépare les psaumes de Gringore de ceux de Marot. Il n'y a pas dans ceux-là de méthode de traduction à proprement parler, et le style en est d'une rare platitude. C'est l'œuvre d'un versificateur médiocre, qui peine sur une tâche ingrate. La traduction est généralement lâche. Elle n'a pas la précision d'une traduction littérale; elle n'a pas non plus l'aisance et l'abondance d'une paraphrase. Un exemple suffira pour en donner une idée. Voici comment les premiers versets du psaume XIX : *Cæli enarrant gloriam Dei* sont traduits par Gringore. Le texte latin qu'il a suivi est celui de la *Vulgate :* il a soin de le placer en marge de sa traduction :

Cœli enarrant gloriam Dei et opera manuum ejus annunciat firmamentum. Dies diei eructat verbum et nox nocti indicat scientiam.	Les cieulx narrans sont la gloire de Dieu, Le firmament ses œuvres nous annonce Qui de ses mains sont faictes *en tout lieu* *Saige est celuy qui de cœur se prononce.* Le jour au jour est sa grand sapience Magnifestant, *dont sommes informez.* Nuyt à la nuyt demonstre la science *Du createur qui nous a tous formez.*

Nous soulignons les passages qui sont des additions au texte latin. On voit que ces additions sont ou amenées par la rime ou de pur remplissage. Parfois, cependant, il semble bien que ces additions ne sont point faites au hasard. Elles suivent l'interprétation orthodoxe et se rapprochent trop exactement du sens allégorique que la tradition dégageait de chaque psaume pour être une invention du traducteur en quête d'une rime ou d'un hémistiche. Gringore les a tirées sans nul doute des gloses qui accom-

pagnaient son édition de la *Vulgate*. Qu'on en juge par cette traduction d'autres versets du psaume XIX :

In sole posuit tabernaculum suum et ipse tanquam sponsus procedens de thalamo suo,	Dieu a posé et mis son tabernacle Au cler soleil et comme ung noble espoux Est sorti du *virginal habitacle* Pour se monstrer gracieux prince et doulx.
exultavit ut gigas ad currendam viam; a summo celo egressio ejus. Et occursus ejus	Comme un géant, champion vertueulx, A prins chemin par un ardent courage *En descendant des haulx cieulx sumptueulx* *Pour nous sauver et garder de dommaige.*
usque ad summum ejus nec est qui se abscondat a calore ejus.	Du hault en bas *d'une amour souveraine* *Ha descendu monstrant sa charité* A tous humains puis en gloire haultaine *Est remonté par vraye humilité.*

N'est-il pas évident que le texte de David est considéré par le traducteur, ou plutôt par la glose qu'il avait sous les yeux, comme une préfiguration ou prédiction de la venue du Christ sur terre? L'incarnation dans un « virginal habitacle », la rédemption, l'ascension de Jésus-Christ, voilà ce que la traduction dégage d'une description de la course du soleil échauffant toute la terre. Gringore fait donc entrer dans sa traduction les gloses du Psautier au même titre que le texte. C'est ce qu'il appelle dans sa préface mettre en évidence le « sens spirituel ».

Quant à sa versification, elle est uniforme pour tous les psaumes. Gringore n'est nullement curieux de formes rythmiques variées : toutes ses traductions de psaumes sont en quatrains de vers décasyllabiques à rimes croisées[1]. Il ne s'est même pas imposé la règle de la fixité des rimes masculines et féminines; telle strophe commence sur une rime masculine, telle autre sur une rime féminine; ce qui devait rendre le chant d'un psaume bien difficile, sinon impossible, la voix portant à la rime tantôt

1. A l'exception du 3e psaume pénitentiel où toutes les rimes sont féminines. Remarque faite par M. Martinon, cf. *Les strophes*, addenda et corrigenda à la p. 8.

sur une syllabe tonique, tantôt sur une tonique suivie d'une muette, laquelle ne saurait rester muette dans le chant.

C'est dans un tout autre esprit que Marot a traduit les *Psaumes*. On est frappé d'abord de la variété des formes rythmiques que nous offre son œuvre. Il n'y a pas moins de quarante et une combinaisons rythmiques différentes dans les cinquante psaumes de l'édition définitive. Toutes ces combinaisons sont d'ailleurs de véritables strophes ou couples de strophes isométriques. Elles sont, suivant une expression de Ronsard, « mesurées à la lyre », c'est-à-dire que les rimes masculines et féminines se trouvant toujours aux mêmes places, les strophes peuvent être chantées tantôt toutes sur le même air, tantôt les strophes impaires sur un air et les strophes paires sur un autre. Nous avons vu, p. 345, que la première édition authentique comportait quelques indications pour le chant. Manifestement, cette traduction du Psautier en *rime française* a particulièrement intéressé l'artiste curieux de formes lyriques nouvelles qu'était Marot.

Il est vrai qu'à notre goût, le choix de ces strophes n'est pas toujours très heureux. Le rythme, bien souvent, n'est pas approprié au sentiment du psaume. Quel contresens, par exemple, que de mettre sur le rythme allègre et chantant, qu'illustrera Ronsard dans le *Bel aubespin verdissant*, les lamentations de David « ayant la peste ou quelque autre ulcère en la cuisse » ?

Mes cicatrices puantes
    Sont fluantes
Du sang de corruption;
Las! par ma folle sottie
    M'est sortie
Toute ceste infection...

Car mes cuisses et mes aisnes
    Sont jà pleines
Du mal dont suis tourmenté
Tellement qu'en ma chair toute

N'y a goutte
D'apparence de santé.
(Psaume XXVIII, *Domine ne in furore tuo arguas me.*)

Mais il est juste de rappeler qu'au XVIe siècle ce genre de contresens rythmique ne semble pas avoir choqué. Ronsard en commettra autant que Marot, et personne ne les reprochera ni à l'un ni à l'autre de ces poètes. On était alors sensible moins à la justesse qu'à la variété des rythmes d'un poète.

Dans sa traduction, Marot est beaucoup plus strict que Gringore. Tout d'abord, il a une méthode. Il s'efforce de rendre le sens du texte, au plus près de « la vérité hébraïque », c'est-à-dire dégagé de toute interpolation et interprétation allégorique ou mystique. Qu'on en juge par ces strophes du psaume XIX qui correspondent à celles que nous avons citées de Gringore. Nous mettons en regard non le texte de la *Vulgate*, qui n'est certainement pas celui que Marot a suivi, mais un texte latin emprunté à un psautier en cinq langues, hébraïque, latine, grecque, arabe et chaldaïque[1], dont le sens, différent de celui de la *Vulgate*, correspond mieux à la traduction de Marot :

Soli posuit tabernaculum in eis [finibus] et ipse procedens de thalamo suo, exultavit ut fortis ad currendam viam; a summo celo egressio ejus. Et occursus usque ad summum ejus, nec est qui se abscondat a calore ejus.

Dieu en eulx a posé
Palais bien composé
Au soleil clair et munde
Dont il sort ainsi beau
Comme un espoux nouveau
De son paré pourpris;
Semble un grand prince à veoir
S'esgayant pour avoir
D'une course le prix.

D'un bout des cieulx il part,
Et attainct l'autre part
En un jour, *tant est vite;*
Oultre plus, n'y a rien
En ce val terrien
Qui sa chaleur évite.

1. L'*Octaplus psalterium*, Milan, 1516, cité plus haut, p. 335.

Il n'est plus question ici ni de l'incarnation, ni de la rédemption, ni de l'ascension; Marot traduit littéralement le texte qui décrit la course triomphante du soleil.

Nous avons souligné, dans la traduction, une addition à l'original. Marot ne s'interdit pas de développer le sens du texte lorsque les besoins du rythme l'exigent, mais jamais ces additions explicatives n'introduisent d'éléments nouveaux, étrangers au texte, comme les interprétations allégoriques que Gringore tirait des gloses.

Il est fâcheux, toutefois, que ces additions soient parfois trop nombreuses et dénuées de toute valeur poétique. Voici, par exemple, le début de ce même psaume XIX dont nous avons cité, p. 349, la traduction par Gringore :

Les cieux en chascun lieu
La puissance de Dieu
Racomptent *aux humains;*
Ce *grand* entour espars
Nonce *de toutes pars*
L'ouvrage de ses mains.

Jour apres jour coulant
Du Seigneur va parlant
Par longue experience;
La nuict suyvant la nuict
Nous presche et nous instruict
De sa *grand* sapience.

Pour une addition explicative qui complète vraiment le sens du texte (Racomptent *aux humains*), combien d'épithètes plates et oiseuses (ce *grand* entour, de sa *grand* sapience), combien de compléments inutiles (de *toutes pars,* par *longue experience*), bref, que de mots, que de phrases qui ne sont que « remplissage » !

Enfin, bien que le style de Marot soit beaucoup plus ferme et plus riche que la prose versifiée, si terne et si plate de Gringore, l'impression générale que nous laisse la poésie hébraïque à travers cette traduction est celle d'une grisaille. Les images les plus éclatantes dans le texte latin

perdent leur vivacité, se fondent dans une teinte générale d'où rien ne se détache. A l'examen, en conférant la traduction avec le texte, on constate bien que Marot s'est efforcé de rendre la beauté de ces descriptions qu'il vante dans l'épître de dédicace, en détaillant chacun de leurs traits, en les soulignant d'épithètes d'excellence. Mais, malheureusement pour lui, il est trahi dans cette tentative par la facilité même de son style et par le caractère de sa langue. Il n'a pas accoutumé d'être concis, de ramasser l'idée en quelques mots, d'éliminer tout ce qui ne concourt pas à mettre en relief l'image. En outre, comme tous les poètes de son temps, et comme Ronsard lui-même, il ne distingue pas entre les mots du vocabulaire, selon leur degré de noblesse ou de trivialité. Il juxtapose des termes usuels et prosaïques et des termes rares et nobles. Il les emploie indifféremment les uns pour les autres, selon les besoins du rythme. Il en résulte que les passages qui, dans le texte latin, nous frappent par la puissance de l'expression réaliste, ne se distinguent pas dans sa traduction de tant d'autres où le vocabulaire trivial a été employé sans nul dessein de frapper l'imagination par un effet de style. Cette erreur est à peine moins choquante pour nous que celle dans laquelle tomberont les traducteurs du XVIIe siècle, qui s'appliqueront à dissimuler, par un langage uniformément noble, les vigoureuses trivialités de la Bible[1]. Il

1. A titre d'exemple, voici ce que devient chez Racan le verset 7 du psaume VI, dans lequel David, atterré et contrit, exhale ses gémissements : « Laboravi in gemitu meo, lavabo per singulas noctes lectum meum : lacrymis meis stratum meum rigabo. »

Après tant de regrets, de troubles et d'alarmes,
Si d'un juste remors tu peux être touché
Voy comme toute nuit je me baigne de larmes
En pleurant mon péché.

Mes yeux esteints ont part à mes justes supplices
Ainsi qu'ils ont eu part à mes sales désirs,
Et mon lit autrefois le lieu de mes délices
L'est de mes déplaisirs.

Cf. d'autres exemples de traduction élégante de certains versets du

reste que personne, au XVIe siècle, ne pouvait s'aviser de cette absence de style à proprement parler. On fut sensible à la fidélité de la traduction[1], à la variété des rythmes, à la grandeur de l'œuvre entreprise et le Psautier fut un des titres de gloire du poète[2].

Jean PLATTARD.

psaume *Cœli enarrant...* dans le *Racan* de mon collègue M. Louis Arnould (Paris, A. Colin, 1896), p. 386-387.

1. Elle ne fut guère contestée que par les écrivains catholiques intéressés à déprécier les *Psaumes*. Voir les critiques de Florimond de Rémond qui juge de toute l'œuvre d'après les contre-sens qu'il relève dans le premier psaume. Cf. *Histoire de la naissance, progrez et décadence de l'hérésie de ce siècle*, l. VIII, ch. XVI.

2. Cet article est le résumé de plusieurs leçons que j'ai eu l'honneur de faire à l'École pratique des Hautes-Études, comme suppléant de M. Lefranc, en janvier et février 1912.

LE

VOCABULAIRE DE LA FAUCONNERIE

DANS RABELAIS

Il existait dans l'ancienne France un exercice qui a complètement disparu de nos mœurs, ne laissant d'autres souvenirs qu'un petit nombre de locutions conservées jusque dans la langue moderne : c'est la *volerie* ou *fauconnerie*, c'est-à-dire la chasse à l'aide de faucons ou autres oiseaux de proie dressés à voler sur le gibier de plume ou de poil. Des expressions comme *leurrer*, *faire une gorge chaude*, *rendre gorge*, *dessiller les yeux* sont encore usuelles : ce sont termes de *volerie*, dont la valeur métaphorique est pour nous à peu près effacée et l'origine oubliée. Pourtant, pendant de longs siècles, du moyen âge au règne de Louis XIII, peu de divertissements jouirent d'une plus grande faveur dans les classes aristocratiques[1]. Distraction moins calme et moins monotone que la chasse à l'affût, qui exige l'immobilité, exercice moins violent que la chasse à courre, ou *vénerie*, la *volerie* avait l'avantage de pouvoir être pratiquée même par les dames. Les tapisseries des xve et xvie siècles nous représentent fréquem-

1. Les témoignages abondent. Nous n'en citerons qu'un entre cent. Au début de l'*Heptaméron*, lorsque l' « ancienne dame » Oisille a proposé à la compagnie de choisir comme passe-temps la lecture de l'Écriture sainte, Hircan demande, en outre, quelque divertissement et « exercice corporel ». « Car si nous sommes en nos maisons, il nous fault *la chasse et la vollerye*, qui nous faict oublier mil folles pensées... qui me faict dire... qu'il nous fault choisir quelque passe-temps... qui soit plaisant au corps » (éd. Pifteau, t. I, p. 25).

ment des scènes de chasse où des dames, montées sur haquenées, portent un oiseau sur leur poing ganté de cuir. Le *Petit Jehan de Sainctré*[1] nous décrit une de ces scènes de *volerie*. C'est « damp Abbez » qui offre cet ébat à la dame des Belles-Cousines. Celle-ci, escortée de sept ou huit damoiselles « attournées », chevauche lentement « sur sa grosse hacquenée », en suivant des yeux ses chiens qui « giboyent », c'est-à-dire qui font lever les oisillons, sur lesquels vont fondre les éperviers portés sur le poing des dames. Les propos de Frère Jean des Entommeures, dans *Gargantua*[2], nous apprennent que, parmi les religieux, les abbés n'étaient pas seuls à s'adonner à ce genre de chasse. Le moine regrette de n'avoir pu se procurer aucun oiseau de *volerie*, autour, tiercelet ou lanier : les perdrix en deviendront si hardies cette année-là, dit-il, qu'elles mangeront les oreilles des gens.

La vogue de ce mode de chasse explique l'abondance des termes de fauconnerie dans la langue de nos anciens auteurs. Que ce vocabulaire spécial soit particulièrement riche et varié chez Rabelais, c'est ce qui n'est pas pour étonner quiconque sait de quelles prodigieuses ressources disposait celui qui fut le maître du verbe au XVIe siècle. Nombre de termes de *volerie* ne se rencontrent même, en dehors des ouvrages techniques consacrés à cet art, que dans *Gargantua* et *Pantagruel*. Pour expliquer ces locutions, nous avons dû recourir non plus seulement aux dictionnaires généraux ou spéciaux, mais aux traités de *volerie* et de *fauconnerie* de son temps. C'est le résultat de ces dépouillements que nous présenterons ici à nos lecteurs dans un modeste abrégé de l'art de la *volerie* à l'époque de la Renaissance.

La source principale de notre érudition est un ouvrage in-4° qui parut en 1585, à Paris, chez Félix Le Mangnier, à la suite de la *Vénerie* de Jacques du Fouilloux, sous le

1. Cf. *Le Petit Jehan de Sainctré*, éd. Guichard, p. 251.
2. *Gargantua*, ch. XXXIX.

titre suivant : *La fauconnerie de Jean de Franchières, grand prieur d'Aquitaine, avec tous les autres autheurs qui se sont peu trouver traictans de ce subject*[1]. Il est dédié « à tous amateurs du passetemps et vertueux exercice de la fauconnerie ». Il comprend quatre traités : le premier est la « *Fauconnerie* de Jean de Franchières, chevalier de l'Hospital de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Choisy en France..., d'après les mémoires de Molopin, fauconnier du prince d'Antioche, frère du roy de Chipre; de Michelin, fauconnier du roy de Chypre; de Aimé Cassian, fauconnier des grands maîtres de l'Isle de Rhodes ».

Le second est la « *Fauconnerie* de Guillaume Tardif, du Puy en Velay, lecteur du roy Charles huictiesme », composée en 1492.

Le troisième est la « *Volerie* de messire Arthelouche de Alagona, seigneur de Maraveques, conseiller et chambellan du roy de Sicile ».

Enfin, un quatrième opuscule est intitulé : « *Recueil de tous les oiseaux de proye qui servent à la volerie et fauconnerie, par G. B.* »

Ces traités ont été rédigés à la fin du xve siècle ou dans le cours du xvie, mais, d'après des ouvrages antérieurs. Ils se complètent les uns les autres. Le plus méthodique est celui de Guillaume Tardif. Comme leurs auteurs ont pour la plupart exercé leur art en Orient, il y est fréquemment question d'espèces animales inconnues en France et que, pour cette raison, nous passerons sous silence.

1. La gravure du frontispice représente un veneur et un fauconnier. Celui-ci tient à la main droite un *leurre* et porte sur le poing gauche un oiseau dont la *laisse* flotte. Dans le ciel, plusieurs oiseaux de volerie poursuivent une grue ou un héron : l'un d'eux porte aux pattes des *jets* (pour l'explication de ces termes, voir la suite de l'article, p. 365). Ces deux traités de vénerie et de volerie furent souvent réédités. La bibliothèque municipale de Poitiers en possède une édition de 1602, Paris, l'Angelier, in-4°, et une autre de 1640, Paris, Pierre David. Nous en connaissons une autre de Rouen, 1650, Malassis. Nous renvoyons dans nos références à l'édition de l'Angelier.

*
* *

Volerie est le terme propre pour désigner la chasse à l'aide d'oiseaux de proie[1]. Il est souvent associé, comme nous l'avons vu par le texte de l'*Heptaméron* cité plus haut (p. 356, n. 1), au mot chasse, qui désigne soit la chasse en général, soit plutôt la chasse à courre, ou *vénerie*. Ces deux termes se trouvent accouplés dans un passage de Rabelais, l. V, ch. XIV : « Leurs peres mangerent les bons gentils-hommes qui, par raison de leur estat, s'exerçoient *à la vollerie et à la chasse* pour plus estre en temps de guerre escorts et jà endurcis au travail. Car venation est comme un simulacre de bataille et onques n'en mentit Xenophon, escrivant estre de la *venerie*, comme du cheval de Troye, issus tous bons chefs de guerre » (éd. Marty-Laveaux, t. III, p. 55).

L'art de dresser pour cette chasse les oiseaux de proie, de les entretenir et soigner s'appelait la *fauconnerie*. Ce mot désignait aussi le bâtiment dans lequel on gardait les oiseaux de *volerie*. A Thélème (ch. LV), la « faulconnerie » est placée devant les offices, près de « l'escurye ». Ceux qui en avaient la charge étaient appelés *fauconniers*, *autoursiers* (dérivé d'autour), dans Rabelais (ch. LV), *asturciers* (du bas-latin *asturcarius*, même sens)[2]. Leur

1. On disait d'un oiseau de volerie qu'il *volait pour* telle ou telle proie. De là, les expressions *voler pour rivière*, c'est-à-dire pour prendre des oiseaux de rivière, cf. *Printemps du sieur d'Aubigné*, n° XC : « Un clair voyant faucon en *volant pour riviere*, » et aussi « *voler pour grue*, *voler pour corneille* ». Cf. Brantôme, *Dames galantes*, p. 166 : « Ainsi qu'il venoit un jour de voir la brunette, la blanche jalouze lui dit : « Vous venez de *voller pour corneille*. » A quoy luy respondit le prince un peu irrité et fasché de ce mot : « Et quand je suis avec vous, *pour qui vollé-je?* » La dame respondit : « *Pour* un phenix. » Le prince, qui disoit des mieux, répliqua : « Mais dittes plustost *pour* l'oyseau de paradis, là où il y « a plus de plume que de chair. »

2. *Asturciers* et *fauconniers* figurent au ch. V de la *Pantagruéline prognostication* (cf. M.-L., t. III, p. 243).

art consistait, suivant la définition donnée par le sous-titre de la *Fauconnerie* de Guillaume Tardif, à « connaître les oiseaux de proie », à les « enseigner et gouverner », à les « entretenir en bon point et bonne santé ». C'est ce que Rabelais résume en un seul mot technique : « La fauconnerie... *gouvernée* par asturciers bien experts en l'art » (ch. LV).

Les oiseaux de proie qui servaient à la volerie étaient assez nombreux, surtout dans les fauconneries des maîtres de Rhodes et autres grands seigneurs du Levant cités dans les titres de nos traités. Rabelais énumère huit sortes d'oiseaux de volerie, les seuls qui fussent connus en France. Ce sont, par ordre de taille : l'*aigle*, le *gerfaut*, l'*autour*, le *sacre*, le *lanier*, le *faucon*, l'*épervier*, l'*émerillon* (ch. LV)[1].

La *Fauconnerie* de Guillaume Tardif les classe en trois espèces : l'*aigle*, le *faucon* et l'*autour*.

L'*aigle* est le plus grand de tous. Sa proie est « le lièvre et le renard... L'aigle nommée Zimiech prend la grue et oiseaux moindres » (G. Tardif, ch. I, p. 1).

Le *gerfaut*, que G. Tardif classe dans les variétés du faucon, « est bon à tout gibier », p. 59. Il naît « es parties froides, en Dacie [Danemark], Nouergue [Norvège] et Prusse...; il est prins communément en faisant son passage en Allemagne ».

L'*autour* est originaire d'Arménie, de Perse, de Grèce, d'Afrique, de Syrie. G. Tardif en distingue cinq espèces : « La premiere et plus noble est l'autour qui est femelle. La seconde est nommée demy autour, qui est maigre et peu prenant. La tierce est le tiercelet, qui est le masle de l'autour et prend les perdrix et ne peut prendre les grues. » Le *tiercelet* était particulièrement recherché pour la chasse aux perdrix. « Avecques un *tiercelet d'autour*, demye

1. L'énumération des mêmes oiseaux se retrouve, mais dans un ordre différent, au l. IV, ch. LVII : « Les aigles, gerfaulx, faulcons, sacres, laniers, austours, esparviers, emerillons..., il [Messer Gaster] domesticque... »

douzaine d'hespanolz et deux levriers, dit Gargantua aux fourriers de Painensac, vous voyla roy des perdrys et lievres pour tout cest hyver » (cf. ch. XII, p. 126 de l'édition critique). Frère Jean (ch. XXXIX), regrettant de n'avoir pu se procurer ni *autour*, ni *tiercelet*, ni *lanier*, ajoute : « Les perdrix nous mangeront les aureilles mesouan [cette année]. »

Le *tiercelet* est ainsi appelé parce qu'il est d'un tiers plus petit que la femelle. G. Tardif donne une autre étymologie de ce nom : « Il est nommé tiercelet, car ils naissent trois en une nyée [nichée], deux femelles et un masle. » Étymologie suspecte et que Rabelais ignore, puisqu'il fait dire à Panurge, l. III, ch. IX : « Si ... Dieu le vouloit et advint que j'espousasse quelque femme de bien, et elle me batist, je seroys plus que *tiercelet* de Job, si je n'enrageois tout vif », c'est-à-dire : je serais une image réduite de ce type de patience que fut Job[1].

Quant à la proie de l'*autour*, c'est, dit G. Tardif, « faisand, malard, cane, oye sauvage, corneille, connils, lievres. Il fiert petit chevreul et l'empesche [embarrasse] tant que les chiens le prennent plus facilement » (p. 59 v°).

« Le *sacre* est des oiseaux de proye le plus laborieux, paisible et traictable et qui fait meilleure digestion de gros past. La proie du sacre sont grans oiseaux, comme oye sauvage, grue, heron, butor et singulierement bestes à quatre pieds silvestres comme gazelles et autres » (G. Tardif, p. 69). Une croyance populaire au sujet du *sacre*, dont on ne trouve nulle mention dans ces traités de volerie, est combattue dans le l. V, ch. XXIX : « Vous dictes qu'on ne vit oncques aire de sacre; vrayement j'y en vy onze [au pays de Satin] » (M.-L., t. III, p. 122).

G. Tardif distingue diverses espèces de *sacres*. « Le sacre de passage est prins es isles de Levant, en Cypre,

1. Dans le même sens, Agrippa d'Aubigné (*Les Tragiques*, t. IV, p. 245), comparant les impies de son temps aux géants qui tentèrent vainement de détrôner les dieux, les appelle des *tiercelets de géants*.

Candie et Rhodes, et pour ce dit-on qu'il vient de Russie, de Tartarie et de la mer Major. »

« Le *lanier*, dit G. Tardif, est assez commun en tout pays. Il est plus petit que le faucon, gentil, beau de pennage, plus court empiété qu'autre faucon... Il est commun pour voler sur terre et sur riviere » (p. 67 v°). Le *lanier* mâle, de petite taille, s'appelait *laneret* (cf. *Gargantua*, ch. LVII).

G. Tardif distingue diverses variétés de *faucons :* le faucon tunisien, originaire « du pays de Barbarie, dont Tunes est la principale cité », le faucon de Barbarie, etc. Le faucon le plus commun dans les fauconneries de France était le faucon pèlerin, « ainsi nommé pour ce qu'on ne sçait où il naist et qu'il est prins en septembre, faisant son pèlerinage ou passage es isles de Cypre et de Rhodes. Le bien bon est de Candie, où il est hardy, vaillant et de bon affaire... Il est bon à la grue..., au hairon, rousseaux, esplugnebaux, poches, garsottes et autres de riviere; à l'oye sauvage, ostarde, olives, perdrix et autres menus » (p. 56).

Le plus commun de tous ces oiseaux de volerie était l'*épervier*. G. Tardif s'attarde à en parler longuement parce qu'il est fort usité en France « et aussi que qui sçaura bien voler, gouverner et affaiter l'espervier, il sçaura aisément tout le traictement et la volerie des autres... On en peut voler à toutes manieres d'oiseaux, car il est commun à tout plus que tous les autres faucons et oiseaux » (p. 60 v°).

L'*émerillon* était le plus petit des oiseaux de proie. Il est, dit G. Tardif, « de forme de faucon, plus petit que l'esprevier, plus vollant qu'autre oiseau : prenant toute volatille que pren l'Espervier, principalement petits oiseaux comme moyneaux, alouettes et semblables, et les poursuit de merveilleux courage ».

Les oiseaux de volerie sont donc, pour la plupart, des oiseaux exotiques ou des oiseaux de passage; ils ne sont pas indigènes, mais étrangers, « pérégrins », comme on

disait au XVIe siècle. C'est en quelque sorte leur caractère le plus frappant, du moins pour les contemporains de Rabelais. En voici la preuve : dans le « blason », ou description amœbée, que Pantagruel et Panurge donnent du fou Triboulet, au ch. XXXVIII du *Tiers Livre*, il arrive que Pantagruel, après l'avoir qualifié de *fol exemplaire*, le nomme *fol rare et peregrin*, deux épithètes d'excellence qui s'appliquaient à tout produit exotique : perles, pierres précieuses, etc.[1]. Immédiatement, ce mot de *peregrin* déclanche dans la mémoire de Panurge toute une série d'épithètes qui sont du vocabulaire de la volerie : fol *niais*, fol *passagier*, fol *branchier*, fol *aguard*, fol *gentil*, fol *maillé*, fol *pillart*, fol *revenu de queue*, fol *griays*. Les traités de volerie du XVIe siècle vont nous fournir l'explication de ces différents termes.

« L'oiseau *niais* est cely qui a été prins au nid. *Brancher* [ou branchier] est celuy qui suit sa mere de branche en branche[2], qui est aussi nommé *ramage*. *Sor* est appellé (à la couleur sorette) celuy qui a volé et prins devant qu'il ait mué » (G. Tardif, p. 63 v°). L'oiseau *hagard* ou *aguard* est, au contraire, celui qui a été pris après qu'il a mué[3]. Parmi les oiseaux de vol, on distinguait ceux qui étaient particulièrement réservés aux gentilshommes, les oiseaux

1. Sur le principe de cette scène comique et sur les procédés d'invention de Rabelais dans les énumérations du même genre, nous nous permettons de renvoyer à notre thèse sur *L'Œuvre de Rabelais*, p. 315-317.

2. Cf. Brantôme, *Vie des dames galantes*, Prologue : « J'en diray comme il me plaira, en ce mois d'avril qui en rameine la saison et venaison des cocus : je dis des *branchiers*, car d'autres, il s'en fait et s'en voit assez tous les mois et saisons de l'an. »

3. L'oiseau *hagard* était particulièrement farouche et difficile à dresser. Cf. Brantôme, *Vie des dames galantes*, p. 422, à propos d'une veuve inconsolable : « Si bien que le feu roy, estant Monsieur, disoit qu'il n'avoit veu femme si *hagarde* en sa perte et en sa douleur que celle-là, et que à la fin il la faudroit abbatre pour la chaperonner, à mode des *oyseaux hagardz*. Mais, au bout de quelque temps, il dist que d'elle-mesme s'estoit assez gentiment aprivoisée, de sorte que d'elle-mesme elle se laissa fort bien et privement chaperonner sans l'abattre que de soy-mesme. »

gentils, c'est-à-dire les diverses variétés de faucons. Le milan, l'épervier, l'autour n'étaient point réputés nobles. L'oiseau *maillé* était celui dont le plumage était tacheté en forme de mailles de filet. L'oiseau *revenu de queue* était sans doute celui dont la queue coupée avait repoussé. Enfin, un oiseau *griays* était, d'une façon générale, un oiseau sauvage.

Cette origine exotique des oiseaux de volerie explique pourquoi Rabelais nous dit que la fauconnerie de Thélème « estoit annuellement fournie par les *Candiens*, *Venitiens* et *Sarmates* » de tous les oiseaux qu'il énumère et que nous venons d'étudier. Les Candiens [Crétois] avaient, nous l'avons vu dans G. Tardif, les meilleurs faucons pèlerins et les meilleurs sacres. Les Vénitiens, qui faisaient le commerce du Levant, importaient ceux des oiseaux de volerie qui étaient originaires d'Arménie, Perse, Grèce, Afrique et Syrie. Enfin, les gerfauts venaient du Danemark, de la Norvège et de la Prusse; c'est cette dernière contrée que Rabelais désigne par le nom des peuplades qui l'habitaient dans l'antiquité : les Sarmates.

Le dressage des oiseaux de volerie exigeait une longue patience et des soins minutieux. Pour apprivoiser l'oiseau et l'*affaiter*[1], c'est-à-dire le dresser, on commençait par lui *ciller* les yeux, c'est-à-dire par lui coudre les paupières[2].

1. Rabelais emploie ce mot à propos des jeunes andouilles, l. IV, ch. XXXV; mais parlant des oiseaux des Thélémites, l. I, ch. LV, il dit qu'ils étaient « tant bien *faictz* et domestiquez que... prenoient tout ce que rencontroient ».

2. *Comment il faut chiller l'espervier nouveau et le mettre en ordonnance.* « Espervier de nouveau affaitement doit estre cillé en ceste maniere. Prenez une aiguille enfilée de delié fil, qui ne soit retors : fais le tenir et le prens par le bec et luy boute l'aiguille parmy la paupiere de l'œil, non pas droit à l'œil, mais plus près du bec, afin qu'il voye derriere. Et se donnant bien garde de prendre la toile qui est dessoubs la paupiere. Puis mettre l'aiguille en l'autre paupiere de l'autre part et tirer les deux bouts du fil et nouer sur le bec, non au droit neu, mais coupper le fil près du neu et le tordre tellement que les paupieres soient si hautes levées que l'espervier ne puisse rien veoir. Et quand le fil laschera, qu'il voye

Ainsi aveuglé, il était incapable de prendre son vol et de s'enfuir. Le dressage terminé, on le *décillait*[1] en enlevant le fil qui tenait les paupières closes.

L'opération capitale du dressage consistait à *leurrer* l'oiseau de volerie, c'est-à-dire à l'habituer à revenir sur le *leurre* que le fauconnier emportait avec lui. Ce *leurre* était une forme d'oiseau en cuir ou en bois, munie d'ailes de chapon. Pendant la période de dressage, on *encharnait* le leurre, c'est-à-dire qu'on le garnissait de la viande qui était la pâture ordinaire de l'oiseau. Celui-ci était attaché à une *lesse* ou à des *longes*, étroites lanières de cuir qui se nouaient ou s'agrafaient aux *jects*, anneaux fixés aux pattes de l'oiseau. Tous ces termes se rencontrent dans Rabelais. Au l. III, ch. XIII, Pantagruel compare l'âme arrêtée dans son essor par les exigences naturelles du corps à l'oiseau qui, « sur le poing », au moment de prendre son vol, « incontinent par les *longes* seroit plus bas deprimé ». Au l. IV, ch. III, il nous est dit que les pigeons voyageurs de Gargantua, lorsqu'ils annoncent quelque « fortune adverse », portent des « *jectz* noirs » attachés « es pieds ». Dans le ch. LXIII du même livre, nous voyons Xenomanes rapetasser une vieille lanterne « avecques des *jectz* d'esmerillon ».

Donc, au début du dressage, l'oiseau est attaché par une *lesse*. On commence par lui faire manger la chair du leurre sur le poing. Puis on jette le leurre à quelque distance, « si près [du fauconnier] que l'oiseau le puisse prendre de la longueur de la lesse ». On le « pait » alors sur le leurre, contre terre. On allonge peu à peu la lesse; on éloigne de plus en plus le leurre jusqu'à ce que l'oiseau soit « bien duit [entraîné] de venir au leurre et de le prendre seurement ». Il reste alors à l'habituer au bruit,

derriere, et par ce est mis le fil près du bec : car l'espervier doit veoir derriere et le faucon devant » (G. Tardif, p. 63).

1. On écrit aujourd'hui *dessiller*, mais le dictionnaire de l'Académie reconnaît que la véritable orthographe, conforme à l'étymologie, devrait être *déciller*.

à le leurrer « entre les gens », puis « entre les chevaux » (*Recueil des oiseaux de proie*, par G. B., p. 124).

* * *

L'oiseau une fois dressé, son entretien demandait encore des soins nombreux dont nous nous faisons difficilement une idée exacte aujourd'hui. De là, les incertitudes et les contradictions des commentateurs qui rencontrent dans les textes anciens certains termes de fauconnerie. « Pour entretenir l'oiseau en santé et le préserver de maladie, d'après G. Tardif, ch. XXIII, quatre choses sont nécessaires; c'est à sçavoir : le *faire tirer*, l'essuyer quand il est mouillé, le *purger* et le baigner. » De ces quatre opérations, il en est deux, celles que nous soulignons, qui ont pour objet de tenir l'oiseau « nect au dedans », comme dit le traité de G. B., d'assurer la régularité des fonctions de nutrition. *Faire tirer* l'oiseau, c'est le faire vomir pour le soulager de ses humeurs et le mettre en appétit. A cet effet, on lui faisait avaler un peloton de chanvre ou de plume, ou un « past nerveux », c'est-à-dire des tendons, ou un pied de poule, qu'il ne pouvait pas digérer. C'était ce que l'on appelait un *tirouer*. Ce terme technique n'a pas toujours été compris. Lacurne de Sainte-Palaye, v° *tirouer*, le définit : « Corde qui retient un oiseau de chasse... » Il cite pour autoriser cette définition : 1° deux vers de G. de Bigne :

> Le *tirouer* tout prest ayez
> En quelque lieu que vous soyez,

d'où l'on ne peut dégager aucun éclaircissement sur le sens du mot *tirouer;*

2° « Au figuré », un texte de Brantôme, *Vie des dames galantes*, t. I, p. 256[1] : « Comme j'ay ouy raconter à plusieurs dames, il n'y a que les hommes; et que de tout ce

1. Éd. Garnier, p. 125.

qu'elles prennent avec les autres femmes, ce ne sont que des *tirouers* pour s'aller paistre de gorges-chaudes avec les hommes; et ces fricarelles ne leur servent qu'à faute des hommes. » On ne voit pas comment Lacurne de Sainte-Palaye entend ici le « sens figuré » du mot *tirouer*, qui, au sens propre, signifierait d'après lui : corde qui retient un oiseau de chasse. En revanche, le passage de Brantôme devient clair si l'on prend le mot *tirouer* au sens que nous avons indiqué : ces amourettes entre femmes ne sont que pour les mettre en appétit d'une plus sérieuse pâture, l'amour des hommes, qui est pour elles ce que la *gorge chaude* est aux oiseaux de volerie : l'aliment par excellence[1].

Littré, v° *tiroir*, définit ainsi ce terme de fauconnerie : « Objet propre à attirer l'oiseau pour le reprendre au poing; on se sert d'ailes de chapon ou de coq d'Inde. » Il cite à l'appui de cette définition : 1° un passage de *Modus et Ratio;* « Celui qui tiendra le faulcon luy doit oster le chapron par la *tiroire*. » Mais ce texte n'est pas clair : il cadre mal avec la définition donnée, qui est celle du leurre (cf. plus haut, p. 365). Il est probable que *la tiroire* [et non *le tiroir*], dans ce fragment de *Modus et Ratio*, est un nom ancien de la *laisse* ou *longe* qui servait à attacher le faucon.

2° Un fragment de *Gargantua*, ch. XLI : « Rendez tant que vouldrez voz cures, — dit Frère Jean, — je m'en voys après mon *tyrouer*. — Quel *tyrouer* (dist Gargantua) entendez-vous? — Mon breviaire, dist le moyne. » Or, il suffit de poursuivre la lecture du passage pour constater que le mot *tyrouer* ne saurait avoir ici le sens que lui donne Littré. « Car, ajoute Frère Jean, tout ainsi que les

1. La *gorge chaude* est la pâture saignante et chaude encore, que l'on donne à l'oiseau. Cf. plus bas, p. 369. Despériers, nouv. LXXII, p. 251, emploie déjà l'expression *faire une gorge chaude*, au sens figuré de *se délecter*. Mais jamais chez les bons écrivains on ne la trouve avec le sens qu'elle a vulgairement de nos jours : rire à pleine gorge.

faulconniers davant que paistre leurs oyseaux les font *tyrer* quelque pied de poulle pour leurs purger le cerveau des phlegmes et pour les mettre en appetit, ainsi prenant ce joyeux petit breviaire au matin, je m'escure tout le poulmon et voy me là prest à boyre. » C'est-à-dire que le flacon en forme de bréviaire que Frère Jean porte toujours sur lui est une sorte de *tirouer;* il n'a qu'à boire le vin qu'il contient et son « poulmon » [sa poitrine] est purgé de toutes humeurs : le voilà mis en appétit de boire sérieusement. Notons en passant que deux autres passages de Rabelais nous apprennent qu'il y avait de son temps des bouteilles en forme de bréviaire : un propos des Bien Yvres : « Je ne boy que en mon breviaire, comme un beau pere guardian »[1], et l'ancien prologue du *Quart Livre*[2]. En outre, à deux reprises, Frère Jean appellera son flacon en forme de bréviaire un *tirouer :* au ch. xx du *Quart Livre*, « apporte cy, hau page, mon *tirouoir* (ainsi nommoit il son breviaire »), et, au ch. xxi du même livre, « cza, joyeulx *Tirouoir*, en avant, que je vous espluche à contrepoil »[3].

Godefroy cite les mêmes textes que Littré et commet les mêmes confusions. Mais la définition de *tirer* et *tirouer* que nous donne G. Tardif nous délivre désormais de ces erreurs. Le *tirouer* sert à débarrasser l'oiseau de ses humeurs par le vomissement et à le mettre en appétit : « Fais le tirer past nerveux, au matin et au soir, *devant qu'il mange*, et quand le voudras faire voler. » Ainsi s'explique le sens figuré de ces mots dans les passages de Rabelais et de Brantôme cités plus haut.

Pour purger l'oiseau, on avait recours à ce que l'on appelait une *cure*. « Quand le voudrez purger et amaigrir, ferez trois *cures* de peau de geline, lesquelles trois jours

1. Cf. éd. critique, t. I, p. 54.
2. Cf. notre édition du *Quart Livre de Pantagruel* (édition dite partielle, Lyon, 1548, p. 63-64).
3. La métaphore contenue dans cette phrase nous semble, il faut l'avouer, difficile à expliquer.

luy donnerez » (G. Tardif, p. 56 v°). Il y avait diverses sortes de *cures*. « Une *cure* d'oiseau doibt estre de plume ou d'osseletz d'oiseaux froissez, ou de pie, de connins ou de lievre rompu, les ongles et gros oz ostez... L'effect de ladite *cure* est que quand elle est trempée et baignée en eau, elle eslargist plus qu'autre chose le boiau de l'oiseau et seche la superfluité et excessive abondance des humeurs... La *cure* jettée au matin par ledict oiseau, qui est nette et non seche et qui est sans mauvaise odeur, demonstre l'oiseau estre sain... La cure molle, pasteuse et puante denote flegme [humeurs] et indigestion en l'oiseau » (p. 66).

On voit donc comment il faut comprendre la phrase de Frère Jean, *Gargantua*, ch. XLI : « Rendez tant que vouldrez vos *cures*... » Il envoie ses compagnons... évacuer par en bas. Pour lui, il prendra son apéritif en humant le vin de son *tyrouer*. Une autre allusion à l'usage des *cures* se rencontre au ch. LVII de *Gargantua :* « Si quelques unions [perles] tendoient à vetusté et changeoient de naifve blancheur, icelles par leur art [les Thélémites] renouvelloient en les donnant à manger à quelques beaux cocqs, comme *on baille cure es faulcons*[1]. »

L'alimentation des oiseaux de volerie était très surveillée. Les traités de fauconnerie sont d'un détail minutieux sur les heures et la nature du « past ». La pâture de l'oiseau s'appelle en langage technique de fauconnerie une *gorge*. On nomme *gorge chaude* celle qui est prise d'un animal tué récemment, encore chaud. Les oiseaux de volerie étaient particulièrement friands de cervelles et de cœurs d'oiseaux, de « cuisses de poulettes », etc. De l'oiseau qui digérait sa pâture, on disait qu'il *enduisait sa gorge* ou, plus brièvement, qu'il *enduisait* (*inducere*). On avait soin de ne pas le déranger pendant sa digestion. « Ainsi font les faulconniers, — dit Panurge, réclamant

1. Notre confrère M. le Dr Dorveaux a découvert que cet usage de rendre aux vieilles perles leur orient en les faisant passer par l'estomac d'une volaille a été décrit par Averroès (XIIe s.). Voir les textes qu'il cite dans l'édition critique, ch. LVII, note 56.

pour lui la liberté de souper, de s'esbaudir, coucher et reposer pour, au lendemain, estre frays et alaigre au labeur, — quand ilz ont peu [part. passé de *paistre*] leurs oyseaulx, ilz ne les font voler *sur leurs guorges :* ilz les laissent *enduire* sur la perche. » Parfois l'oiseau digérait mal et *rendait sa gorge :* les traités indiquent alors la cause du malaise et les remèdes à y apporter (cf. G. Tardif, ch. XXXI : *Quand l'oiseau n'enduit bien sa gorge*, p. 68 et suiv.).

Les excréments de l'oiseau s'appelaient l'*esmeut*. Rabelais emploie une fois ce terme, l. IV, ch. LXVII : « Appelez vous cecy... matiere fecale... *esmeut*... » Le verbe *esmeutir* se rencontre à diverses reprises dans son œuvre, au l. IV, ch. LXVII : « Aultrement ne povyez vous *esmeutir* », au l. V, ch. II : « Les oiseaux [de l'Isle sonnante] mangeoient comme hommes, enduisoient comme hommes, *esmoutissoient* comme hommes... », au ch. XXVI du même livre, chez les Frères Fredons « *esmoutissoient* qui vouloit, esternuoient qui vouloit ».

Les principales maladies auxquelles étaient sujets les oiseaux de volerie étaient, d'après G. Tardif, ch. XV et ch. XXVIII, les *filandres* et le *pantais*. Les *filandres* étaient de « petits vers ». Le *pantais* était une sorte d'asthme; « quand l'oiseau ne peut avoir son haleine et a l'haleine grosse » (G. Tardif, ch. XXVIII). C'est de cette dernière maladie que souffrait le lanier que M. de la Bellonnière avait promis à Frère Jean (*Gargantua*, ch. XXXIX) : « Il m'escripvit n'a gueres qu'il estoit devenu *pantays*. » Il faut toutefois remarquer que Rabelais emploie ici ce mot comme adjectif et, manifestement, au sens de l'adjectif *pantois*, c'est-à-dire haletant, essoufflé, qui était usuel à cette époque, tandis que nos traités de volerie ne connaissent que le substantif *pantais*, signifiant asthme. Henri Estienne, *Precellence...*, p. 13, qui nous apprend que le mot s'écrit *pantois* et se prononce *pantais*, cite deux vers du *Roman des oiseaux et de la chasse* de Gace de

la Vigne, dans lesquels *pantais* est également substantif :

> Ils ont *pantais* (bien m'en recors)
> Et filandres dedans le corps.

Il est possible qu'une confusion se soit créée dans l'usage entre ces deux termes, l'adjectif *pantois*, haletant, et le substantif *pantais*, asthme.

* * *

La *volerie* se pratiquait généralement dans une « large campaigne, loin des arbres ». On s'y rendait à cheval; les dames montaient de paisibles haquenées. Elles portaient sur le poing les plus petits des oiseaux de volerie, « un esparvier, ou un laneret, ou un esmerillon», *oiseaux de poing;* « les hommes portoient les aultres oyseaulx »[1], c'est-à-dire les aigles, sacres, gerfauts, faucons et autours, *oiseaux de leurre*. Le poing était ganté de cuir. Ce « guand d'oyseau »[2] est avec le leurre un des attributs du fauconnier[3]. L'oiseau bien dressé devait « reconnaître le gand », « venir au leurre »[4].

L'équipage de *volerie* comprenait, outre les oiseaux, des chiens, épagneuls et lévriers[5]. Dès que ceux-ci commençaient leur quête, on *déchaperonnait* les oiseaux, qu'on avait apportés coiffés d'une sorte de chaperon pour obtenir d'eux plus facilement l'immobilité. Alors, dit G. Tardif, « si les perdriaux saillent et si l'espervier s'embat [s'envole], laisse-le aller, s'il faut, de près; que s'il les

1. Cf. *Gargantua*, ch. LVI.
2. Cf. l. IV, ch. XXX : « Les tendons [de Quaresmeprenant] comme un *guand d'oyseau.* »
3. Cf. l. IV, ch. XLVIII : « L'aultre [habillé] en faulconnier avecques un *leurre* et *guand de oizeau.* »
4. Cf. l. V, ch. V : « Oiseaux de proye terribles, non toutesfois *venans au leurre*, ne *recognoissans le gand.* »
5. Cf. *Gargantua*, ch. XII, cité plus haut, p. 361.

prent, donne luy à manger contre terre de la poictrine d'un perdriau avec la cervelle ». Et dans son style informe, aux phrases incorrectes et mal équilibrées, G. Tardif essaie de nous dépeindre le plaisir de la volerie. « C'est le plus beau vol et plus plaisant que la volerie de l'espervier aux alouettes... Quand on est en bonne [nombreuse] compaignie et chascun a son espervier, si on voit voler le sien avecques les autres, cela renforce bien le déduit et si s'asseurent ensemble et c'est le plaisir de prendre une alouette à l'escourse et qu'un bon espervier a chassé une alouette bas et si haut qu'on le peut regarder et un autre espervier la va requerre si roidement en volant contremont qu'il est contreint de l'environner, ne le pouvant prendre et lors l'alouette plonge et vient à terre et l'espervier aussi, laquelle s'aime mieux mettre entre les jambes d'hommes et chevaux, pensant se sauver, que tomber entre les griffes de son ennemy naturel, toutesfois le plus souvent elle y est prinse » (p. 63).

Il arrivait souvent que l'épervier n'attendait pas que le chasseur lui donnât sa part de la proie. Il allait se cacher aux plus épais buissons pour se paître de l'oiseau qu'il avait capturé. Il y était aisément rejoint, car on avait la précaution de lui attacher un grelot ou une *sonnette* à chaque patte. « En plumant [sa proie], la plume souvent lui couvre un œil et pour l'oster il se gratte de l'un des pieds et fait ouir la sonnette, et s'il n'y avoit qu'une sonnette, il se pourroit gratter du pied où elle ne seroit point, parquoy ne seroit pas ouy » (G. Tardif, p. 61 v°). Il convenait donc de lui faire porter « deux bonnes sonnettes ». De ces *sonnettes*, il est question dans *Pantagruel*. Au ch. VII, il nous est rapporté que le géant souleva de terre la cloche de Sainct-Aignan à Orléans « avecques le petit doigt aussi facillement que feriez une *sonnette d'esparvier* ». Au ch. XXVI, lorsque Pantagruel et ses compagnons font « grand chere à force vinaigre », « pleust à dieu, s'écrie le géant, que chascun de vous eust deux paires de *sonnettes de sacre* au menton et que je eusse au mien les

grosses horologes de Renes, de Poictiers, de Tours et de Cambray, pour veoir l'aubade que nous donnerions au remuement de nos badigoinces ».

Rabelais, qui connaît si bien les usages et les termes spéciaux de la fauconnerie et de la volerie, a-t-il assisté à quelque chasse de cette espèce? Il serait bien étonnant qu'il n'en eût jamais trouvé l'occasion, lui qui fréquentait les riches prélats comme Geoffroy d'Estissac et Jean du Bellay et les grands seigneurs comme Guillaume de Langey[1]. En tout cas, ce n'est pas dans les traités techniques auxquels nous avons emprunté quelques éclaircissements pour le texte de son œuvre, c'est chez lui, dans le ch. LVII du *Quart Livre*, que nous trouverons la plus large et la plus pittoresque description du spectacle qu'offrait la *volerie :* « Les aigles, gerfaulx, faulcons, sacres, laniers, austours, esparviers, emerillons, oizeaux aguars, essors[2]..., il [Messer Gaster] domesticque et apprivoise, de telle

1. Un des patrons de Rabelais, le prince des humanistes, Guillaume Budé, s'était passionné pour la *volerie* dans sa jeunesse, avant de s'adonner à la philologie. Il le confesse lui-même dans son commentaire des Pandectes : « Quod testari oculata fide possumus, qui ejus oblectamenti studiosi magis in prima et plena pubertate quam litterarum fuimus. » *Annotationes in Pandectas*, Paris, Vascosan, 1556, p. 162 D. Dans ce même passage, il nous donne en latin des renseignements sur la fauconnerie, qui concordent avec ceux que nous venons d'exposer. Il distingue les *nidularii* (oiseaux *niais*) des *ramales* (oiseaux *ramages*). Il note que les oiseaux pérégrins viennent de Crète : « *Adventitii* (pérégrins) hodie *pinnarii* (les oiseaux de leurre, qu'il distingue des *pugillares*, oiseaux de poing) anniversaria negociatione ex Creta importantur, *sacros sacellosque* (sacres) appellant, quasi ἱέρακας et ἱερακίσκους. » Voici comment il parle des *cures* et du *tirouer :* « Ineunte autumno accipitrarii (les *autoursiers*) saginam avium medicamentis exinaniunt (extenuare id appellant quod nostri exaginare dicunt) rursusque ad prædam instituunt, inediaque perdomitant, inditis in os stupeis turundis (tirouer) caruncula prœditis aut involutis ingluviem eorum ludificantes; simul enim sic evocatis pituitis (les phlegmes) et excremensis volaciores reddi perhibent, simul tamen irritari atque ita ad obsequium redigi. »

2. *Essor* ou *essoré* se disait de l'oiseau qui s'écarte et revient difficilement sur le poing.

façon que les abandonnans en plene liberté du ciel quand bon luy semble, tant hault qu'il vouldra, tant que luy plaist, les tient suspens, errans, volans, planans, le muguetans[1], luy faisans la court au dessus des nues; puys soubdain les faict du Ciel en Terre fondre. Et tout pour la trippe! » (M.-L., t. II, p. 472)[2].

Jean PLATTARD.

INDEX DES MOTS ET LOCUTIONS EXPLIQUÉS.

Affaiter, p. 364.
Aguard, hagard, p. 363.
Asturcier, autoursier, p. 359.
Branchier, p. 363.
Ciller, p. 364.
Cure, p. 368.
Dechaperonner, p. 371.
Dessiller, p. 365.
Encharner, p. 365.
Enduire, p. 369.
Essor, p. 373, n. 2.
Esmeut, esmoutir, p. 370.
Filandres, p. 370.
Gand d'oiseau, p. 371.
Gentil, p. 364.
Gerfaut, p. 360.
Gorge, enduire sa gorge, faire une gorge chaude, rendre sa gorge, p. 369.
Griais, p. 364.
Jects, p. 365.
Lanier, laneret, p. 362.
Lesse, p. 365.
Leurre, leurrer, p. 365.
Longes, p. 365.
Maillé, p. 364.
Niais, p. 363.
Pérégrin, p. 363.
Pantais, Pantois, p. 370.
Passagier, p. 363.
Pillart, p. 363.
Ramages, p. 363.
Revenu de queue, p. 364.
Sacre, p. 361.
Sonnette d'épervier, de sacre, p. 372.
Sor, p. 363.
Tiercelet, p. 361.
Tyrer, faire tyrer, tyrouer, tirouoir, p. 366-368.
Vénerie, p. 359.
Volerie, p. 359.

1. Le courtisant, à la manière des *muguets* ou galants qui cherchent à gagner les faveurs des dames.

2. Budé décrit en latin la même scène : « Sublimes prædam in vepretis latentem circunvolitare solent... superne sese librare, devolantes, subvolantes, provolantes spectanda celeritate. » *Annotationes in Pandectas*, p. 162 D.

LES SOURCES MODERNES

DU

ROMAN DE RABELAIS

La recherche des sources où ont puisé les grands écrivains a pris de nos jours un développement considérable. De nombreux travaux ont été consacrés à ce sujet difficile entre tous, et, pour nous en tenir à Rabelais, on a relevé avec savoir et zèle, mais non pas toujours avec prudence, les emprunts qu'il aurait faits aux savants de la Renaissance et aux écrivains italiens des XVe-XVIe siècles. Malheureusement, la plupart de ces études ne dépassent pas encore l'étape purement empirique : les affirmations vaines, les rapprochements oiseux, et, avant tout, les suppositions d'emprunts là où il ne s'agit que d'analogies psychologiques ou d'artifices purement littéraires, diminuent souvent la valeur de ces recherches et leur enlèvent parfois toute force probante. Cette enquête laborieuse est donc loin d'avoir donné des résultats positifs, et, si elle a permis de réunir des matériaux abondants et suggestifs, il est indispensable, avant de les utiliser, d'en opérer le triage et d'en dégager les données qui méritent d'arrêter l'attention du rabelaisant.

I.

L'Humanisme.

Dans une lettre du 30 novembre 1532, Rabelais appelle Érasme son père spirituel. Ce grand érudit, le plus

insigne des humanistes, a certes exercé une action sensible sur ses contemporains, et notamment sur Rabelais; mais cette influence est d'ordre plutôt intellectuel, c'est-à-dire trop générale pour être serrée de près par la critique et renfermée dans un cadre précis. On a pourtant essayé de le faire; nous allons voir avec quel succès.

Tout d'abord, comme l'humanisme n'est essentiellement que le reflet de la littérature ancienne, on n'a pas suffisamment tenu compte du fait que Rabelais, bon connaisseur de cette littérature, était à même d'y puiser directement et à pleines mains. C'est ce qu'il a fait. Non pas qu'il n'ait parfois eu recours aux recueils pratiques publiés par les humanistes, comme le littérateur moderne consulte les encyclopédies, mais on est allé trop loin dans la généralisation en ne lui concédant qu'une érudition de seconde main, malgré les circonstances où le contraire saute aux yeux.

M. Delaruelle a le premier essayé de montrer *Ce que Rabelais doit à Érasme et à Budé*[1]; il y a des choses excellentes à retenir dans cet article, dont la méthode est celle qu'on pouvait attendre du biographe émérite de Budé; mais on est surpris en même temps d'y voir l'auteur recourir à des artifices d'argumentation dans le désir de multiplier ces soi-disant « emprunts ».

Une étude un peu attentive nous permettra de démontrer, au contraire, que le mot *emprunts* est tout à fait impropre pour exprimer les rapports entre Rabelais et Érasme. L'auteur des *Adages* est généralement l'écho plus ou moins fidèle des anciens; en admettant que Rabelais ait tiré tel adage de son recueil, au lieu de recourir à la source primaire qu'il connaissait parfaitement, sont-ce là des emprunts proprement dits? Nullement. Dans la plupart des cas, on le verra, il est difficile, sinon impossible, de le décider.

1. Dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* de 1904, p. 220 à 262.

Nous nous en convaincrons en suivant M. Delaruelle dans sa recherche et en examinant tour à tour les proverbes, les locutions et les termes que Rabelais aurait tirés d'Érasme.

I. Proverbes. — Il est possible que Rabelais ait pris aux *Adages* d'Érasme tel ou tel proverbe ancien ; mais souvent, le plus souvent aussi, il a puisé, tout comme Érasme, à la source même. Le premier cas reste plus ou moins douteux; le deuxième est certain, et les critiques sont obligés de recourir à de singuliers arguments pour en restreindre la portée. Citons quelques exemples :

« Les choses mal acquises mal deperissent », l. III, ch. I, axiome allégué par Cicéron : *Male parta male dilabuntur.*

M. Delaruelle le commente ainsi, p. 237 : « Rabelais trouvait cet adage mentionné dans le recueil d'Érasme et il pouvait lire à la suite un vers de Plaute qui présente la même pensée sous cette forme un peu différente : *Male partum male disperit.* Connaissant ses habitudes de traduction, on peut penser que l'emploi du mot *deperissent* est dû au souvenir de *disperit* employé par Plaute. »

Erreur. Le terme *deperir* est l'équivalent exact de *dilabi*, au sens de se délabrer, tomber en ruine; cf. Amyot (dans Godefroy) : « Auront l'œil à ce que rien des biens de la maison ne *deperissent.* »

« Les hommes seront loups es hommes », l. III, ch. III, répondant à un axiome cité dans Plaute : *Lupus est homo homini, non homo.*

« On n'a pas encore remarqué que cette pensée est, à la lettre, traduite d'une phrase de Plaute... La maxime du poète latin avait été, si je puis dire, isolée et commentée par Érasme : *Homo homini lupus*[1]. »

La source classique de la maxime avait déjà été indiquée, dès 1893, par M. W.-F. Smith dans sa traduction de Rabelais : la forme que lui donne Plaute répond littérale-

1. *Ibidem*, p. 238.

ment mieux au texte rabelaisien que le prétendu extrait d'Érasme.

A propos de « l'anticque proverbe ... on quel est dict que Venus se morfond sans la compaignie de Ceres et Bacchus », l. III, ch. XXXI, M. Delaruelle remarque : « C'est la traduction de l'adage cité par Térence : *Sine Cerere et Libero friget Venus*. Rabelais pouvait tout aussi bien le prendre du recueil d'Érasme où il est longuement expliqué[1]. »

Rabelais *pouvait* le prendre... Les critiques ont étrangement abusé de ces prétendues possibilités; M. W.-F. Smith en a relevé le bilan[2] : quatre-vingt-dix pour cent en devraient être éliminés au premier examen. Des proverbes même d'une valeur universelle et qu'on rencontre chez les peuples les plus distants, — tel *De cheval donné tousjours regardoit en la gueulle*, l. I, ch. XI, proverbe qu'on lit déjà chez Coquillart et dans les anciens recueils de proverbes des XIIIe-XVe siècles[3], — sont considérés par lui comme des emprunts *possibles* au recueil d'Érasme[4].

Lorsque Rabelais dit ailleurs, l. III, Prol. : « A chascun n'est oultroyé entrer et habiter Corinthe », il se rappelle simplement le vers de la première épître d'Horace :

Non cuivis homini contingit adire Corinthum...

A entendre M. Delaruelle, p. 232, c'est Érasme qui

1. *Ibidem*, p. 239. Cf. p. 244 : « Ce sont là tous les passages qui, chez Rabelais, *peuvent* venir d'Érasme, *aussi bien* que des auteurs anciens... Je pense, quant à moi, que la plupart viennent d'Érasme; je n'aurais garde de l'affirmer pour tous. »

2. Dans la *Revue des Études rabelaisiennes*, t. VI, 1908. Cf. p. 375 : « Nous ne prétendons pas que Rabelais se soit toujours inspiré directement d'Érasme : il *a* parfois *pu* connaître les sources mêmes qui ont servi à l'auteur des *Apophtegmes*. »

3. Cf. « A chevell doné sa dent n'est agardée » (*Proverbes de France*, XIIIe-XIVe siècles, ms. cité par Le Roux de Lincy, t. II, p. 432); « Cheval donné ne doit on en dens regarder » (*Proverbes ruraux et vulgaux*, n° 382); « Cheval donné ne doit on en bouche garder » (*Li proverbe au vilain*, éd. Tobler, n° 92), etc.

4. *Ibidem*, p. 119.

aurait vulgarisé le vieil adage : *Non est cujuslibet Corinthum appellere...*

L'expression *es calendes Grecque*, « c'est-à-dire jamais », dont Rabelais se sert deux fois (l. I, ch. xx, et l. III, ch. III), il en serait redevable à la même source secondaire pour cette raison que la phrase citée n'aurait pas chez Suétone une valeur proverbiale, p. 233 : « Cum *nunquam* soluturos significare vult, *ad Kal. Graecas* soluturos ait. » Est-ce bien exact?

Ces exemples suffiront[1]. On peut affirmer en général que Rabelais a lu directement la plupart de ses adages chez les anciens, et cela d'autant plus qu'il s'agit des auteurs qu'il a le plus longtemps pratiqués : Lucien et Plutarque, Suétone, Plaute et Térence...

II. Locutions. — A propos de l'expression *en plein diametre contraire* et *contraires par diametre entier à* (l. III, ch. XLVIII, et l. IV, ch. XII), répondant au grec ἐκ διαμέτρου, diamétralement opposé, M. Delaruelle pense, p. 231, que Rabelais imite ici Érasme qui l'avait traduit par *ex diametro*, et cela parce que la formule grecque est à peu près étrangère aux auteurs de la bonne époque. Lucien s'en sert pourtant fréquemment, et la paraphrase de Rabelais ne se rattache nullement à la version littérale des *Adages*.

III. Termes. — La fragilité de pareilles présomptions ressortira pleinement à l'examen des termes que notre auteur aurait tirés d'Érasme. Les suivants seraient connus à Rabelais par cet intermédiaire :

Agelaste : « ... la calumnie de certains cannibales, misanthropes, *agelastes*, » l. IV, à Odet, terme que la *Briefve Declaration* commente ainsi : « *Agelastes*, poinct

1. Cf. l. III, ch. XIV : « Irriter les freslons et mouvoir la Camarine », le premier pris à Plaute, le deuxième à Lucien : M. Delaruelle, p. 231, renvoie pour l'un et l'autre à Érasme. Même remarque pour « l'or de Tholose et le cheval Sejan » (l. IV, ch. XV), que Rabelais, tout comme Érasme, a directement cité d'après Aulu-Gelle.

ne rians, tristes, fascheux. Ainsi fut surnommé Crassus... Cicero, V, *de Finibus;* Pline, lib. VII. » Le renvoi au livre de Cicéron est parfaitement exact, tandis qu'Érasme donne incorrectement : Cicero, *in Actionibus*. C'est ce que M. Delaruelle appelle, p. 231, « il y a tout de même une différence... ».

Catastrophe, mot souvent employé par Rabelais et attesté en français pour la première fois dans son roman. M. Delaruelle veut bien reconnaître que l'expression est assez fréquente chez Lucien, « un auteur cher à Rabelais », mais parce qu'Érasme s'en est servi, ainsi que Budé, il se croit autorisé à conclure : « Sans cette double circonstance, Rabelais n'aurait pas eu, je pense, l'idée de s'approprier le mot. » Rabelais, le novateur par excellence, l'auteur le plus riche en grécismes, n'avait nullement besoin d'emprunter des béquilles ni à Érasme ni à Budé.

Decumane, terme que Rabelais emploie à plusieurs reprises, à l'imitation directe des écrivains classiques : vague *decumane* (l. IV, ch. xxiii) = *decumanus* fluctus (Tertullien), escrevisses *decumanes* (l. IV, ch. xxxii) = *decumanus* accipenser (Lucilius)... La *Briefve Declaration* insiste sur cette imitation directe : « ... comme Columella dict poyres *decumanes*, et Fest. Pomp. œufz *decumans*... »

M. Delaruelle, tout en remarquant, p. 232, que la *Briefve Declaration* donne pour l'emploi de *decumanus* « des textes anciens qui manquent à Érasme », n'en hésite pas moins à lui en attribuer la paternité : « Mais Rabelais peut fort bien avoir noté le mot dans une lecture des *Adages;* puis, quand il lui fallut l'expliquer, il aura complété lui-même les indications qu'il avait trouvées là. »

Otacustes, nom des espions chez les Persans (l. III, Prol.), terme que Rabelais avait lu dans les *Moraux* de Plutarque; il est donc oiseux d'admettre, p. 236, qu'il a « emprunté » ce mot à Érasme « qui a expliqué d'après Plutarque ce qu'étaient les *otacustes* ».

Philautie, mot dont Rabelais se sert deux fois (l. III,

ch. LII, et l. IV, Prol.), après l'avoir employé sous sa forme latine dans une lettre de dédicace à André Tiraqueau. Il est à peu près certain qu'il en est redevable aux *Moraux* de Plutarque, son livre de chevet; cependant, M. Delaruelle le range, p. 230, sous la rubrique « Ce que Rabelais doit à Érasme », parce que ce dernier en a fait un usage fréquent, et de plus, ajoute-t-il, « il l'explique par ces mots d'Horace : *caecus amor sui*, de même, pour l'auteur français, la *philautie* est *l'amour de soy* ». Mais pourrait-on en donner une autre définition? Était-il réellement nécessaire d'avoir recours à Horace (remarquons que celui-ci le rend par « amour *aveugle* de soi ») et à son copiste pour donner une explication aussi ingénieuse?

STENTORÉE, épithète donnée à la voix, l. IV, ch. XLVIII; la *Briefve Declaration* indique comme source le livre XIII de Juvénal, indication qui fait défaut dans Érasme. Le mot n'en est pas moins dû à ce dernier[1].

Une autre catégorie de termes grecs serait venue à Rabelais, suivant M. Delaruelle, par l'intermédiaire de Budé. Ce sont[2] :

PASTOPHORES, fréquent chez Rabelais, qui applique ce nom des prêtres égyptiens aux prêtres en général. M. Delaruelle indique comme source le *De Asse* de Budé, qui emploie également le mot. La nomenclature, en ce qui concerne les moines et les prêtres, est chez Rabelais d'une telle fécondité qu'il a pu, sans Budé, s'emparer de ce mot qu'il avait lu dans Apulée. Avant Budé, on le rencontre dans *Poliphile*, fol. 15 : « Alcune vide *pastophore* », et, naturellement, M. Thuasne, à son tour, de conclure que Rabelais a emprunté ce vocable à Colonna. N'est-il pas plus prudent d'affirmer que ces trois écrivains, en pui-

1. *Ibidem*, p. 232. Cf. *Adages*, II, 3, 37 : « Stentore clamosior », et ce passage de *Gargantua*, ch. XXIII : « Et pour s'exercer le thorax et poulmons, crioit comme tous les diables... Stentor n'eut oncques telle voix à la bataille de Troyes. »

2. *Ibidem*, p. 249.

sant à la même source, se sont appropriés le mot indépendamment les uns des autres?

Cenotaphe : « Un beau *cenotaphe* et sepulchre honoraire », l. IV, ch. viii. La *Briefve Declaration* indique Suétone comme source de l'expression synonyme, et M. Delaruelle de se demander : « Rabelais aurait-il eu l'idée d'employer à la fois le mot propre et la périphrase s'il n'avait pas trouvé l'une et l'autre dans un même passage de Budé? » Étant données les habitudes stylistiques du xvie siècle et particulièrement de Rabelais, on est autorisé de répondre : oui, Rabelais pouvait parfaitement employer cette tournure sans connaître le passage de Budé.

Symbole, au sens de préceptes allégoriques de Pythagore, de rapprochement ou rencontre, et finalement au sens moderne, toutes ces acceptions représentées dans Rabelais se trouvent dans Plutarque, son auteur favori; Maître François n'avait nullement besoin d'apprendre l'usage de ce mot de Budé, p. 233, qui parle une seule fois de « Pythagorae symbolae ».

Les autres remarques de M. Delaruelle sur les « emprunts linguistiques » de Rabelais (à propos d'*Arimaspiens*, *celeusme*, *hypophete*, *parasange*, etc.) sont à peu près de cette valeur. Quant aux termes *encyclopedie* (l. II, ch. xx) et *methode* (l. III, ch. viii), dont Budé aurait également été l'intermédiaire, remarquons que dans les éditions de Quintilien du xvie siècle figurait (l. I, ch. x) la leçon vicieuse *encyclopaedia* (que transcrit précisément Budé), au lieu de ἐγκύκλιος παιδεία; et que *methodus* se lit au même sens dans Vitruve, un des auteurs familiers à Rabelais.

Les *Adages* et les *Apophtegmes* mis à part, qu'y a-t-il de commun entre l'œuvre d'Érasme et celle de Rabelais? Quelques préoccupations d'ordre général, mais rien de précis : « Il *a pu* subir l'influence de l'esprit nouveau qui s'exprime dans l'œuvre d'Érasme », remarque prudemment

cette fois M. Delaruelle (p. 253). On a voulu faire un pas en avant et relever ces *emprunts*, pour employer un terme cher à nos critiques. M. Thuasne leur a consacré plus de cent pages[1], mais en pure perte; elles pourraient être réduites à une demi-page sans rien perdre d'essentiel. La plus connue de ces suggestions érasmiennes est celle qui concerne les Silènes d'Alcibiade, dans le prologue de *Gargantua*[2]. On a prétendu encore que la fameuse lettre de Gargantua à Pantagruel serait un centon recueilli dans les livres de Corneille Agrippa, de Budé, d'Érasme[3]; mais les rapprochements que nous présente à cet égard M. Thuasne ne font que plus lumineusement ressortir l'originalité de cette page immortelle qui, à elle seule, vaut autant que tout le fatras des humanistes.

M. Delaruelle a tracé, à la fin de son étude, le plan d'un travail d'ensemble sur l'influence des humanistes sur Rabelais. M. Plattard a brillamment rempli ce programme dans son ouvrage sur l'*Œuvre de Rabelais* (1910). Il procède avec prudence en relevant, dans la littérature humaniste, les œuvres que Rabelais aurait pu connaître et utiliser. Le rapprochement des textes ou la citation de certains détails n'impliquent nullement l'idée d'emprunt, mais la simple constatation que, « pour une bonne part, l'érudition antique que nous étale le roman de Rabelais était déjà vulgarisée dans les œuvres des humanistes contemporains »[4].

Le catalogue des sources modernes de l'érudition antique de Rabelais, inventaire dressé *à grant renfort de*

1. *Études sur Rabelais*, p. 27 à 157.

2. Voir en dernier lieu l'article complémentaire de M. Lefranc, *R. E. R.*, t. VII, p. 433 à 439.

3. Thuasne, *La lettre de Gargantua à Pantagruel*, dans la *Revue des bibliothèques* de 1905; citons en ce passage de l'introduction : « Les procédés de travail chez Rabelais sont connus; on sait que l'imitation fait presque toujours chez lui partie intégrante de la conception. *Je crois l'avoir établi ailleurs* [« Études sur Rabelais »] *d'une façon définitive.* »

4. *L'Œuvre de Rabelais*, p. 191.

bezicles par M. Plattard, accuse un labeur considérable, mais assez maigre quant aux résultats. Quelques termes de divination tirés de Corneille Agrippa, une liste de noms de géants pris à l'encyclopédie de Ravisius Pictor, une ou deux anecdotes dues à Coelius Rhodiginus, et c'est à peu près tout. Une demi-page de Plutarque ou de Pline, dont la substance est entrée dans son roman, l'emporte de beaucoup sur la douzaine de souvenirs dont il est redevable aux humanistes.

Rabelais, à la fois érudit et écrivain, pour qui Plutarque et Pline, Platon et Lucien étaient des livres de chevet, qui pratiquait et citait fréquemment Athénée et Aulu-Gelle, Pausanias et Valère-Maxime, Strabon et Suétone, Horace et Virgile, a *généralement* puisé aux sources mêmes tout comme Érasme et Budé. L'érudition antique de Rabelais reste, malgré tout, très réelle, vaste et solide.

Il prend son bien partout à la manière de Shakspeare et de Molière. Ce bien est souvent mince et insignifiant, — une anecdote, des traits de mœurs, des singularités, parfois des noms propres, — mais sa manière de les encadrer leur donne un relief inattendu. Il les recrée, pour ainsi dire, en les touchant de la baguette magique de son style. Est-ce à dire, comme le pense M. Delaruelle, p. 259, que Rabelais n'est avant tout qu' « un splendide metteur en œuvre des lieux communs »? Nous ne le pensons pas; il est avant tout un écrivain de génie, un érudit aux idées profondes et lumineuses, un créateur de types. C'est pour cela qu'il vit et vivra d'une vie immortelle, tandis que les in-folio de Budé et d'Érasme même dormiront leur éternel sommeil dans les nécropoles des bibliothèques.

II.

Folengo et les « Macaronées ».

Dans la traduction française des *Macaronées* de 1606, on lit cet avis de l'imprimeur : « Lecteur, voicy un Pro-

totype de Rabelais, *Merlin Coccaie*, histoire de belle invention... », confirmant les promesses du titre initial :

HISTOIRE MACCARONIQUE
DE
MERLIN COCCAIE,
PROTOTYPE DE RABELAIS...

Un siècle plus tard, dans les *Caractères des auteurs anciens et modernes avec les Jugemens de leurs Ouvrages*, Paris, 1704 [par M. de la Bizardière], l'importance de Folengo comme source originale est accusée dans ces termes, p. 195 : « Rabelais fit de grands complimens à Merlin et le remercia de lui avoir fourni des mémoires sans le secours desquels jamais il n'auroit pû composer son *Pantagruel.* »

L'article *Macaronique*, de l'*Encyclopédie* de Diderot, n'en est que l'écho : « On prétend que Rabelais a voulu imiter dans sa prose françoise le stile macaronique de la poésie italienne et que c'est sur ce modèle qu'il a écrit quelques-uns des meilleurs endroits de son *Pantagruel.* »

Il est intéressant de faire remarquer dès ce moment que Ginguené, un connaisseur autrement profond de Rabelais, dans son *Histoire littéraire d'Italie*, 1811 et suiv., t. V, p. 532 à 553, où il parle longuement de Folengo et de son œuvre, ne mentionne même pas le nom de Rabelais.

Cependant, l'ancien « avis de l'imprimeur », qui voyait en Folengo le « prototype de Rabelais, l'emporte au XIXe siècle et devient à peu près l'opinion courante en Italie aussi bien qu'en France.

Pour Fr. de Sanctis, Rabelais est « le continuateur de Folengo et son imitateur à l'étranger »[1]; de même pour Jacob Burckhardt : « Rabelais a connu et souvent cité l'*Opus macaronicum* de Théophile Folengo; peut-être

1. *Storia della letteratura italiana*, 11e édition, Naples, 1903, t. II, p. 54.

même *Gargantua* et *Pantagruel* ont-ils été inspirés par Merlin Coccaie[1]. »

Al. Luzio, tout en relevant le caractère plus grandiose et plus caustique de la satire rabelaisienne, n'en ajoute pas moins : « Tuttavia non è piccolo vanto per il Folengo d'essergli stato precursore e prototipo[2]. »

Th. Wright : « Folengo peut à juste titre être considéré comme le précurseur de Rabelais, lequel paraît avoir pris l'auteur satirique pour son modèle[3]. »

En France, dans son beau livre sur Rabelais, M. Stapfer remarque, p. 389 : « Ce nom de *prototype de Rabelais* n'est pas immérité. Il y a dans Folengo une foule de choses, aventures, personnages comiques, situations, scènes, mots, dont Rabelais s'est heureusement souvenu, et, bien que la comparaison soit presque toujours à l'avantage du grand imitateur français, il reste, à tout le moins au modèle l'insigne honneur de lui avoir servi. »

Mais c'est surtout M. Thuasne qui s'est fait le protagoniste de cette prétendue filiation entre les deux œuvres; à l'entendre, « tout le roman de Rabelais se ressent du poème de Folengo... Le roman de Rabelais a pu prendre sa source en Italie et dériver immédiatement du *Baldo* de Folengo... Situations, caractères, expressions typiques, Rabelais se les a appropriés en les repensant à nouveau[4]. »

Envisageons donc de près ces multiples emprunts.

« Vous mesme dictes que l'habit ne fait point le moine : et tel est vestu d'habit monachal qui au dedans n'est rien

1. *La civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, trad. fr., t. II, p. 193, note. L'auteur ajoute dans le texte : « C'est à regret que nous mêlons le nom de Rabelais à notre étude; l'œuvre de ce génie puissant, mais baroque, nous donne à peu près l'idée de ce que serait la Renaissance sans la forme et la beauté. » Cette appréciation ferait plus d'honneur à un théologien qu'à un historien de la Renaissance.

2. *Studi Folenghiani*, Florence, 1899, p. 51.

3. *Histoire de la caricature et du grotesque dans la littérature et dans l'art*, trad. fr., 2e édition, Paris, 1875, p. 300.

4. *Études sur Rabelais*, Paris, 1904, p. 176, 202 et 265.

moins que moine », lit-on dans le prologue de *Gargantua*. C'est là, nous dit M. Thuasne, un souvenir de ce vers des *Macaronées*, éd. Portioli, l. IX, p. 218 :

Sub tunicis latitant sacris quam sæpe ribaldi!

Cependant, il s'agit simplement d'un proverbe de source monastique : *Cucullus non facit monachum*, qu'on rencontre fréquemment dans l'ancienne littérature, à commencer par le *Roman de la Rose :*

11092. Tel ha robbe religieuse,
Doncques il est religieux.
Cest argument est vicieux
Et ne vault une vieille guaine,
Car la robbe ne fait le moine...

et les *Fabliaux*, t. III, p. 76 :

Li abis ne fait pas l'ermite.

Les recueils de proverbes anciens français, du XIIIe au XVe siècle, enregistrent pour la plupart ce dicton monacal.

La généalogie de Gargantua fut trouvée dans « un grand tombeau de bronze », ch. I. M. Thuasne nous arrête en nous rappelant, p. 181, que Folengo, sous le pseudonyme d'Acquario Lodola, déclare avoir découvert les poèmes de Merlin dans un grand coffre[1]. Rappelons, à notre tour, au critique que la généalogie d'Amadis a été trouvée, nous dit Garcia Ordoñez de Montalvo, « en una tumba de piedra, que debajo de la terra da un Ermita... ». Et cela fut écrit à Salamanque, en 1519, dans l'édition in-folio, gothique, de ce roman de chevalerie.

Le chapitre des chevaux factices de Gargantua serait, p. 175, inspiré à la fois d'*Orlandino* et des *Macaronées*, l. III :

Invenit ipse sibi, nullo insegnante, caballum.

1. La remarque avait déjà été faite par M. Luzio, p. 47.

De plus, le chapitre de l'éducation de Gargantua, un des morceaux les plus brillants du génie de Rabelais, serait « une réminiscence de *Baldo* », nous assure M. Thuasne, p. 187.

M. Toldo, plus circonspect, se borne à dire : « L'educazione di Gargantua è certo *in relazione* colle dottrine pedagogiche di cinquecento », et qu'on observe, entre Rabelais et les maîtres de la pédagogie italienne, « una certa *consonnanza* di concetti educativi ». De plus, ajoute le critique : « Cette influence italienne n'enlèverait pas à Rabelais sa large part d'originalité et n'exclurait pas sa divination de la méthode intuitive moderne[1]. »

Dans le Prologue de son second livre, Rabelais fait l'éloge de la Chronique gargantuine en exposant ses merveilleux effets : « Trouvez moy livres en quelque langue, en quelque faculté et science que ce soit, qui ait telles vertus, proprietés et prerogatives... ».

Ce passage rappellerait, suivant MM. Luzio et Thuasne, p. 206, un autre de l'*Epistola Magistri Acquarii Lodolae*. Pour rehausser les mérites des *Macaronées*, Folengo trouve qu'on perdrait le temps à scruter les œuvres des philosophes et poètes de l'antiquité : « Audi Merlinum nostrum... Denique totum volumen retrovabis. » Valait-il vraiment la peine de relever cette platitude?

Mais arrivons à la bibliothèque de Saint-Victor pour admirer l'intrépidité de nos commentateurs. L'idée de ce chapitre et les titres macaroniques des ouvrages auraient leur point de départ dans la lettre-préface de l'édition des *Macaronées* de 1521. Parce qu'Acquario Lodola y cite plusieurs noms : Pitagora, Platon, Ptolémée, etc., « non è gratuito supporre — e l'uso stesso del latino maccheronico ce ne da la riprova — che quelle noticine della Toscolana glieno avesso suggerito l'esempio »[2]. Et après avoir cité quelques titres des ouvrages rabelaisiens tels que *Ars honeste petandi*, *Quaestio subtilissima*, etc., M. Luzio se

1. *L'Arte italiana nell' opera di Fr. Rabelais*, dans l'*Archiv für das Studium der neuern Sprachen*, t. C, p. 114 à 122.
2. Luzio, *Studi Folenghiani*, p. 49.

demande, p. 51 : « Chi potrà contestare chè questi titoli arieggiano su per giù molte delle citazioni burlesche del Folengo, da noi riferite? La *quaestio subtilissima* sulla *Chimera* che vien spesso ricordata come una della più spiritose parodie delle argute « questioni » folenghiane : se la mosca sia un uccello e se il moschino abbia naso? »

Ces présomptions, qui méritent à peine qu'on s'y arrête, deviennent des faits acquis pour M. Thuasne, p. 211 : « Tout le chapitre VII (du second livre) se ressent de cette épître d'Aquario Lodola, *comme l'a démontré* Al. Luzio dans ses suggestives études sur Folengo. »

M. Luzio n'a rien démontré du tout; il s'est borné à émettre quelques conjectures sur les rapports *possibles* entre les titres d'ouvrages cités par Folengo et ceux imaginés par Rabelais. Mais y a-t-il entre eux l'ombre même d'une présomption?

Les titres en latin macaronique manquent précisément à la première édition donnée par Fr. Juste (1533). Le style macaronique lui-même est antérieur à Folengo : il est déjà familier à la farce de *Pathelin*, et Rabelais connaissait bien le passage où maître Pierre confesse ainsi sa tromperie au pauvre drapier qui ne peut le comprendre, car il en fait le début de son épître à Antoine Hullot :

Et bona dies sit vobis,
Magister amantissime,
Pater reverendissime,
Quomodo brulis? Quæ nova?
Parisiis non sunt ova...

Strictement parlant, il n'y a chez Rabelais qu'une seule trace de poésie macaronique dans l'anecdote sur Villon et le frère Tappecoue, sacristain des Cordeliers (l. IV, ch. XXX); Villon, accompagné de ses camarades, « de loing apperceut Tappecoue qui retournoit de queste, et leurs dist en vers macaroniques :

Hic est de patria, natus de gente belistra,
Qui solet antiquo bribas portare bisacco. »

Or, chose curieuse, ces deux vers ne rappellent pas tant les *Macaronées* que le début du *Carmen macaronicum* d'Alione d'Asti, un des prédécesseurs de Folengo :

> Est unus in Padua natus speciale cusinus,
> In macharonea princeps bonus atque magister[1].

D'autre part, voici le passage cité par Acquario Lodola, auquel se rapportent MM. Luzio et Thuasne : « Erat liber intitulatus Bariuth, alter Transbarach, alter Rabaioth, alter Sgnirifot, alter Scarcacol, alter Cracricron, alter Striblasel, alter Aguaficoticon, alter Schimphoniapeliticoticon. »

Franchement, est-ce que Rabelais aurait pu tirer de ces assemblages de syllabes la moindre allusion satirique ou autre, ce qui constitue précisément le caractère essentiel des titres de la bibliothèque de Saint-Victor? Il faut vraiment posséder la foi robuste de MM. Luzio et Thuasne pour découvrir un lien quelconque entre les spirituelles allusions de Maître François et les enfantillages du moine de Cipade.

Voici d'autres rapprochements non moins oiseux.

« On temps que j'estudiois à l'escole de Tolete, raconte Panurge (l. III, ch. XXIII), le reverend pere en diable *Picatris*, recteur de la Faculté diabologicque, nous disoit... » Rabelais a trouvé ce nom dans Folengo, remarque M. Thuasne, p. 228. Corneille Agrippa, toutefois, en parle antérieurement à Rabelais dans le XLIIe chapitre de son *De incertitudine et vanitate scientiarium*, imprimé à Anvers en 1531, et d'Aubigné le mentionne après Rabelais : « J'eus ces livres de magie et entre aultres les commentaires de Don Joüan *Picatrix* de Tollede[2]. » Qu'en pense M. Thuasne? Ne va-t-il pas jusqu'à déclarer que la longue énumération des musiciens où se complaît Rabe-

1. Cf. Ch. Brunet, *Poésies françoises composées de 1499 à 1530 par J.-G. Alione (d'Asti)*, Paris, 1836, p. 48.
2. *Œuvres*, éd. Réaume et Caussade, t. I, p. 435.

lais, dans le Prologue de l'Auteur du IVe livre, lui a été inspirée par Folengo, parce que lui aussi cite un certain nombre de musiciens ?

C'est le *Quart Livre* qui serait, à en croire M. Thuasne, imprégné de Folengo : « Quant aux détails et épisodes qui emplissent le IVe livre, dit-il (p. 235), c'est à Folengo que Rabelais s'est particulièrement adressé, à ce point qu'on est fondé à dire que ce livre IV se ressent d'une façon presque exclusive des *Opere maccheroniche*. »

Il est difficile d'être plus loin de la vérité. Nulle part l'esprit inventif de Rabelais ne se montre plus fécond que dans cette partie du roman qui renferme les navigations de Pantagruel. Relisons-la sans parti pris.

L'élément capital du livre est la Tempête que subissent Pantagruel et ses compagnons. Le fait que Balde et ses gens traversent également une tempête a donné le change à nos investigateurs. Des tempêtes, cependant, on en rencontre partout. Rappelons, pour nous en tenir à quelques textes moins connus, celle qui assaille Renart, dans une des branches du *Roman de Renart*, description qui présente quelques analogies générales avec le récit de Rabelais[1]; il y en a une autre dans les *Mystères des actes des Apôtres* de Bourges (1536), où le dialogue entre les « mariniers » fait songer aux commandements du pilote de Pantagruel[2]; il y en a une troisième dans le *Discours du voyage de Constantinople* (1537) de Bertrand de La Borderie, laquelle peut également fournir des points de comparaison avec le « navigaige » de Rabelais, particulièrement sous le rapport de l'emploi des termes nautiques[3]. Ce dernier point d'ailleurs est un des caractères qui distinguent la Tempête de notre auteur de celle de ses devanciers, principalement de Folengo[4], et qui doit faire écarter

1. René Sturel, dans *R. É. R.*, t. IX, p. 472-473.
2. Gustave Cohen, *ibidem*, p. 44.
3. V.-L. Bourrilly, *ibidem*, p. 192.
4. Voir notre étude sur les « Termes nautiques chez Rabelais », *ibidem*, t. VIII, p. 21-22.

les rapprochements qu'on a tenté d'établir à cet égard [1]; tel ce passage, ch. XVIII : « Le pilot ... commanda tous estre à l'herte ... fit mettre voile bas, mejane, contremejane... », qu'on rapproche de ces vers des *Macaronées*, chant XI :

> Plurima sollicitis famulis gridando comandat,
> Cui parent omnes facientes mille facendas;
> Hic mollat cordam, tirat ipse, revinculat alter...[2].

Certains traits d'ordre psychologique, comme la lâcheté de Panurge, qui se trahit ici pour la première fois, et les vœux qu'il fait pendant l'orage, sont peut-être inspirés de Folengo. Nous disons peut-être, car ces traits ne sont nullement particuliers à ce dernier : Renart, assailli de la tempête, est saisi de peur et promet de se croiser; puis il invoque Dieu « et tous les saints qui sont saints »; la belle guerrière Marphise, de l'*Orlando furioso*, qui subit aussi une tempête sur mer, s'effraie de l'orage et fait elle aussi des vœux (chant XIX, strophe XLVII) :

> Bene e di forte, e di marmoreo petto,
> E più duro ch' acciar, chi ora non teme,
> Marfisa, che già fu tanto sicura,
> Non negò, che quel giorno ebbe paura.
> Al monte Sinai fu peregrino,
> A Galizia promesso, a Cipro, a Roma,
> Al sepolcro, alla Vergine d'Ettino,
> E se celebre luogo altro si noma.

Mêmes vœux dans le *Voyage* mentionné de La Borderie, p. 195 :

> L'un, saincte Barbe et l'aultre sainct Antoine,

1. M. Thuasne remarque lui-même très judicieusement, p. 115, note : « De ce qu'un écrivain se rencontre avec un autre dans le récit d'une même scène, il ne faut pas conclure que le second a nécessairement emprunté ses idées au premier. *On ne peut arguer d'un emprunt que si*, dans un même thème développé d'après le même mode, *il se rencontre de ces traits particuliers, de ces phrases ou de ces mots typiques comme le* ter quaterque beati! » La théorie est excellente, mais notre critique s'en écarte le premier et à chaque pas dans ses recherches.

2. Toldo, *art. cité*, p. 113.

L'autre faict vœu de s'aller rendre moyne
Incontinent qu'il aura repris terre;
L'un son salut recommande à sainct Pierre,
L'autre promect de donner à saint Cyre
Sa pesanteur et quantité de cyre.

Ce sont là des lieux communs qu'on rencontre généralement dans ce genre de descriptions, dans le *Naufragium* d'Érasme, autre prétendue source de Rabelais[1], comme dans toutes les autres[2]. Reste l'épisode des moutons que Rabelais doit effectivement à Folengo, mais qu'il a modifié et considérablement enrichi (le dialogue de Panurge et de Dindenault, etc.).

Et Panurge, demandera-t-on?

Il s'agit là d'une figure extrêmement complexe[3] qui. dans son ensemble, ne pouvait sortir que de l'esprit encyclopédique de Rabelais. Suivons un moment l'évolution de ce curieux personnage, qu'on a parfois identifié à tort avec Maître François, mais auquel celui-ci a prêté beaucoup de lui-même.

Un jour, nous raconte-t-il, Pantagruel rencontre à Paris, du côté de l'abbaye Saint-Antoine, « un homme beau de stature et elegant en tous lineamens du corps, mais pitoyablement navré en divers lieux... » Dès qu'il

1. Thuasne, *Études*, p. 112 à 122, et tout particulièrement p. 118.

2. Cf. Abel Lefranc, *Les Navigations de Pantagruel*, p. 309 à 311. « Cet épisode [de la Tempête] se retrouve dans une infinité de poèmes, de romans, de récits d'aventures, de voyages ou de pèlerinages, etc. Je croirais volontiers que Rabelais, tout en s'inspirant sans doute de quelques réminiscences de Virgile, d'Érasme et de Folengo, a surtout mis en ordre des souvenirs personnels d'une navigation. »

3. Cette complexité a beaucoup embarrassé les critiques, et, pour se tirer d'affaire, ils se contentent de cumuler des noms propres. Tandis que M. Toldo se borne à faire remarquer, à la p. 123 de son étude, que Panurge rappelle à la fois le Brunello de Boiardo, le Margutte de Pulci et le Cingar de Folengo, M. Thuasne, p. 217, suivant son procédé habituel, s'empresse d'en tirer cette conclusion dogmatique : « Cingar résume en lui, en quelque sorte, Margutte et Brunello, et ces trois créations viennent se fondre dans celle de Panurge. »

l'apperçut de loin, Pantagruel dit aux assistants (l. II, ch. IX) : « Voyez vous cest homme qui vient par le chemin du Pont Charenton? Par ma foy, il n'est pauvre que par fortune, car je vous asseure que, à sa physionomie, Nature l'a produict de riche et noble lignée, mais les adventures des gens curieulx le ont reduict en telle penurie et indigence. »

Après que Panurge lui eût exposé, en plusieurs langues connues et inconnues, la raison de sa pauvreté, Pantagruel, charmé de son esprit et de son éloquence, le prit en amour si grand qu'il lui promit une amitié inaltérable : « Vous ne bougerez jamais de ma compagnie, et vous et moy feron un nouveau pair d'amitié telle que feut entre Enée et Achates. »

Qu'y a-t-il de commun entre ce bohème, cet *escolier* errant qu'est Panurge, qui a voyagé, vu et appris tant de choses, et le Cingar des *Macaronées*, véritable bohémien, vagabond ou tzigane (comme l'indique son nom), Cingar « l'affineur, le subtil et la vraye sausse du diable, un larron très accort, tousjours prest à tromper :

Accortus, ladro, semper truffare paratus[1]. »

Il y a entre ces deux créations, envisagées dans leur ensemble, toute la distance qui sépare le cerveau imaginatif de Rabelais et l'intelligence fruste du moine de Cipade.

Certes, dans le portrait complexe de Panurge, il entre quelques traits qui rappellent les allures de Cingar : « Il portoit tousjours une certaine escarcelle pleine de crochets et limes sourdes, avec lesquelles il entroit de nuict es boutiques de marchans, fournissant à ses compagnons de bonnes et riches marchandises. Il despouille les autels des Eglises... O qu'il sçavoit bien crocheter le tronc que le prestre monstroit au peuple pour y faire ses offrandes!...

1. Folengo, *Macaronées*, fin du chant II; *Histoire macaronique*, 1606, éd. Jacob, p. 53.

Portabat semper ladro post terga sachellam
Sgaraboldellis plenam, surdisque tanais[1],
Cum quibus obscura pingues de nocte botegas
Ingreditur, caricatque suos de merce sodales...
Altaras spoiat, gesias quum cernit apertas...
Non scelus in mundo quod non commiserit iste[2]! »

Panurge, de même, l. II, ch. XVI, « avoit soixante et troys manieres d'en trouver [de l'argent] tousjours à son besoing, dont la plus honorable et la plus commune estoit par façon de larrecin furtivement faict »; et : « En l'autre [poche avoit] un daviet, un pellican, un crochet et quelques aultres ferremens, dont il n'y avoit ny porte ny coffre qu'il ne crochetast. » Finalement, sa manière de gagner les pardons (ch. XVII).

Ces polisonneries et les tours qu'il joue aux gens de guet et aux pages, ses méchantes plaisanteries vis-à-vis des femmes rappellent aussi bien Cingar que Villon et son école; mais là s'arrête toute la ressemblance. La *vis comica*, la verve satirique de Panurge, absolument inconnue à Cingar, comme à son prototype Margutte, rappelle plutôt celle de Falstaff : il est comme lui « quelque peu paillard » et comme lui le compagnon d'un prince qu'il amuse[3].

Mais il y a plus. Rabelais a transporté à son personnage favori son propre talent de dialecticien. Le discours de Panurge à la louange des débiteurs et emprunteurs est un brillant morceau de rhétorique. C'est grâce à son intel-

1. Cingar descend de Margutte, et Folengo, en le décrivant, s'approprie parfois les termes mêmes de Pulci, *Morg. Maggiore*, chant XVIII, str. CXXXIII :

« E trapani, e palette, e lime sorde,
E succhi d'ogni fatta, e grimaldelli,
E scale, o vuoi di legno o vuoi di corde... »

2. Folengo, endroit cité ci-dessus.

3. Voir l'admirable parallèle qu'en ont tracé Émile Montégut, dans l'introduction au *Roi Henri IV* (dans *Œuvres de Shakspeare*, t. IV, p. 222 à 225), et Taine, *Histoire de la littérature anglaise*, t. II, p. 220 à 222.

ligence raffinée que Panurge vient à bout du grand clerc d'Angleterre, « qui vouloit arguer avec Pantagruel » (l. II, ch. XXII); son astuce et son habileté rendent des services signalés à son maître. Comme le montre son nom, πανούργος, il est l'homme apte à tout faire, industrieux, adroit, versatile, l'homme aux mille ressources : il ramène à la vie Épistémon massacré par l'ennemi et n'est jamais pris au dépourvu en présence du danger.

Son caractère, il est vrai, change du tout au tout au IIIe livre, où ses allures bouffonnes l'emportent, et surtout au IVe livre, où la peur s'en empare. Cette dernière attitude piteuse a peut-être été inspirée à Rabelais par le Cingar de Folengo; mais, si l'on fait abstraction de quelques faits et gestes plutôt extérieurs, quelle profonde différence entre ces deux types, quel contraste entre la simplicité de l'un et la complexité de l'autre[1]!

Aussi trouvons-nous exagérée cette appréciation de M. Tilley, critique d'habitude très judicieux et, de plus, un des fins connaisseurs de l'œuvre du maître : « To Folengo Rabelais was indebted, not only for certain incidents in his immortal work, but in some measure for his greatest creation, the character of Panurge[2]. »

Nous ne le croyons pas. Le caractère de Panurge resterait parfaitement debout, même si on en éliminait les deux ou trois traits tirés de Folengo. M. Flamini est plus

1. Dans ses leçons au Collège de France, M. Lefranc avait beaucoup insisté sur cette originalité essentielle du caractère de Panurge, originalité qui n'est nullement diminuée par les quelques traits tirés de Folengo.

2. *The Literature of the French Renaissance*, Cambridge, 1904, t. I, p. 49. D'ailleurs, Panurge n'est pas « la plus grande création » de Rabelais : Frère Jean et surtout Pantagruel, ces deux créations intégrales du génie rabelaisien, l'emportent sur Panurge. M. Tilley est revenu lui-même sur son opinion dans son excellent livre sur Rabelais, 1907, p. 291 : « In all essentials, he [Panurge] is the creature of Rabelais imagination working upon his experience. It is true that Panurge resembles his prototypes [Margutte et Cingar] in being malicious, vindicative, thievish, and licentious, *but he differs from them in being also a scholar.* »

dans le vrai lorsqu'il affirme que Panurge « deriva *in parte* da Cingar »; mais il a le tort d'ajouter : « E i tratti più noti e singolari di Gargantua son imitati di Fracasso[1]. » Cette dernière assertion est complètement gratuite. Rabelais, dans la généalogie de Pantagruel, se borne à dire que « Morguan engendra Fracassus duquel escript Merlin Coccaie ». Et c'est tout!

Nous pouvons donc maintenant faire le relevé de ce que Rabelais doit à Folengo; le voici :

Emprunts réels : L'épisode des moutons, canevas tiré de Folengo sur lequel Rabelais a brodé de brillantes improvisations;

Certains traits du portrait complexe de Panurge.

Emprunts possibles : Exclamations des soudards tués par frère Jean[2];

Frayeur de Panurge pendant la tempête et vœux qu'il fait à cette occasion.

Ajoutons le terme *incagar*, au double sens de « souiller » et de « mépriser », un des plus fréquents du vocabulaire macaronique[3], par exemple, chant XX :

> Justicia hæc vestra est? Tali ratione guidantur
> Fata hominum? Non, non, stellis *incago* ribaldis,
> *Incago* Marti, Phœbo, totæque canajæ.

Cf. *Rabelais*, l. IV, ch. LI : « Inian, dist Homenaz, ce fut evidente punition de Dieu, vengeant le peché qu'aviez faict *incaguant* ces sacrés livres...[4]. »

1. *Il Cinquecento*, p. 155. Nous ne comprenons pas ces lignes de M. Farinelli, *ouvr. cité*, t. I, p. 361 : « Del *Polifilo* la favolosa storia di Panurge risente. »

2. Cf. *Gargantua*, l. I, ch. XXVII : « Les uns crioient sainte Barbe, les autres sainct Georges, les autres saincte Nytouche... », avec le combat de pirates, au chant XV des *Macaronées :*

> « Alter clamabat Christum, sanctumque Nicolam,
> Alter Apollinem, Tervagantem vel Macomettum. »

3. Note de la *Cipadense :* « *Incagare*, parum curare, unde de Socrate dicitur : Morti nemo tam gaiarditer incagavit quam Socrates. »

4. A propos des *Tabachins*, ou officiers de la Quintessence, du Ve livre, M. Toldo pense (*R. É. R.*, t. V, p. 33, note) que Rabelais aura trouvé ce mot dans Folengo, *Macaronées*, chant V :

Tout au plus, comme on le voit, une demi-douzaine de souvenirs ou de suggestions. Une seule source indigène, la farce de *Pathelin,* en fournit six fois autant.

Pourquoi donc ce titre de « Prototype de Rabelais »? Peut-être, dira-t-on, à cause du sujet apparenté des deux œuvres. Il n'en est rien. Voici le résumé des vingt-cinq chants des *Macaronées :*

Guy, descendant du fameux Renaud de Montauban, enlève Balduine, fille de Charlemagne. Ces amants quittent la France et se réfugient en Italie, déguisés en mendiants. Ils sont très bien accueillis chez un paysan du bourg de Cipade. Guy, laissant sa femme enceinte, s'en va à la conquête de quelque principauté. Balduine meurt après avoir donné naissance à un enfant qui reçoit le nom de Baldus. L'enfant grandit, ignorant son illustre origine, et, dès sa première jeunesse, il promet, par son audace et par sa force extraordinaire, de se placer au nombre des plus hardis guerriers. Querelleur et tapageur, il s'associe divers compagnons, parmi lesquels on distingue le géant Fracasse, descendant de Morgan, et Cingar, dit le subtil.

Après avoir rempli de troubles la ville de Mantoue, Balde est mis en prison. Cingar, déguisé en cordelier, le visite dans son cachot sous prétexte de le confesser, et lui fournit les moyens de s'évader. Passant alors d'un pays à l'autre, courant sur terre et sur mer, Balde accomplit des prouesses dignes des chevaliers errants : il détruit des corsaires, il extermine des sorcières, il retrouve son père qui s'était fait ermite et qui meurt après lui avoir prédit de hautes destinées; il va en Afrique; il arrive aux sources du Nil; il pénètre enfin dans les enfers avec ses compagnons. Arrivé dans les contrées du mensonge et du charlatanisme, où sont les astrologues, les nécromanciens et les

« Male quippe libenter,
Officium perago *Tabachini*... »

Ce rapprochement avait déjà été proposé par Le Duchat : « *Tabachins*, de l'italien *tabacchino*, qui pourtant ne se dit proprement que d'un maquereau adroit. » Le sens d' « entremetteur » s'oppose nettement à cette dérivation. Il s'agit, chez Rabelais, des cuisiniers qui préparaient les abstractions de la Quintessence : c'est l'hébreu *tabachins*, cuisiniers, origine d'ailleurs corroborée par les autres titres hébraïques de ce monde allégorique.

poètes, l'auteur y laisse Balde en lui souhaitant bonne chance, et l'ouvrage finit[1].

Qu'y a-t-il de commun entre cette composition confuse, aux aventures inextricables, et le roman de Rabelais?

Nous avons là un exemple curieux de suggestion littéraire. Parce qu'il a plu à l'imprimeur de 1606[2] d'appeler la traduction anonyme des *Macaronées* le « prototype de Rabelais », des générations de critiques l'ont répété à tour de rôle; et comme les points de contact réels entre les deux œuvres sont extrêmement limités, on s'est ingénié à multiplier les rapprochements et les analogies au risque de tomber dans l'invraisemblable et l'absurde. Le meilleur jugement qu'on ait émis sur les rapports entre les deux écrivains est celui de Ch. Lenient : « L'auteur de *Gargantua* ne doit plus guère à Pierre Faifeu qu'à Merlin Coccaie. Il leur emprunte comme Molière emprunte à Cyrano de Bergerac. Le talent des écrivains est ici trop inégal pour songer un instant à les comparer[3]. »

Arrivons maintenant aux *Macaronées* elles-mêmes, cette œuvre capitale de Théophile Folengo (1491-1544) qu'il publia, à l'état fragmentaire, en 1517, sous le pseudonyme de Merlin Coccaie. La première édition proprement dite est de 1521, la troisième, définitive, de 1530. En voici les titres :

Opus Merlini Coccai Poetæ Mantuani Macaronicorum totum in pristinam formam per me Magistrum Acquarium Lodolam optime redactum, in his infra notatis titulis divisum : Zanitonella... Phantasiæ Macaronicon, divisum in vigintiquinque Macaronicis, tractans de gestis magnanimi et prudentissimi Baldi... Alex. Paganinus, Tusculani, 1521.

Macaronicorum Poema. Baldus, Zanitonella, Moschea, Epi-

1. Nous suivons le résumé qu'on lit dans la notice à l'*Histoire macaronique*, réimprimée par le bibliophile Jacob, Paris, 1876, p. XII à XIII.

2. Et non pas au traducteur, comme on le dit souvent à tort.

3. *La Satire en France*, Paris, 1866, p. 56.

grammata, Cipadæ apud Magistrum Acquarium Lodolam, s. d. [1530].

La première de ces éditions, la *Toscolane*, a été réimprimée de nos jours[1]; la deuxième, la *Cipadense*, fut réimprimée en 1555 à Venise par Pierre Boselli. Cette dernière comporte de nombreux développements ayant à peu près trois mille vers en plus de la *Toscolane;* elle est divisée en vingt-cinq chapitres appelés *Phantasiae*, formant un tout de 16,000 hexamètres répartis en six chants (un chant de plus que l'édition précédente), chacun ayant en tête une Muse macaronique : Gosa, Comina, Striax, Mafelina, Togna, Pedrala.

Il est parfaitement oiseux de se demander laquelle de ces éditions a été utilisée par Rabelais : comme les emprunts de Maître François ne sont jamais des copies textuelles, mais plutôt des canevas sur lesquels s'exercent sa riche fantaisie et son style incomparable, cette question ne tire pas à conséquence. Il est d'ailleurs possible que Rabelais ait connu l'une et l'autre rédactions.

Voici un exemple. Le dernier titre du catalogue de la bibliothèque de Saint-Victor porte : *Merlinus Coccaius de Patria Diabolorum.* C'est là, nous dit-on[2], une allusion à un passage de la lettre-préface d'Acquario Lodola, dans l'édition de 1521, qui y attribue à Merlin « quinque libros de stanciis diabolorum »; mais, comme l'avait déjà remarqué Le Duchat, Folengo n'a jamais fait paraître un livre sous ce titre, et Rabelais, comme Acquario Lodola, fait simplement allusion aux trois chapitres de la dernière partie des *Macaronées*, véritable pandémonium d'où l'auteur lui-même ne parvient à se tirer qu'à grand'peine.

La *Cipadense* a pourtant un certain intérêt pour nous, c'est d'avoir servi de base à l'unique traduction française

1. Merlin Coccai, *Le Opere Macheroniche*, éd. Attilio Portioli, Mantoue, 1883, 3 vol.

2. Luzio, *Studi Folenghiani*, p. 47, et Thuasne, *Études sur Rabelais*, p. 211.

de 1606. Cette version anonyme est fort méritoire : fidèle et d'un style savoureux, elle a acquis de nombreux lecteurs à l'épopée macaronique.

En la comparant à la *Toscolane*, on a eu tort de la juger comme inexacte[1], de la considérer comme une amplification de l'original[2]. Les difficultés de la langue factice de Folengo excusent certaines bévues du traducteur, surtout lorsqu'il veut rendre des termes du patois mantouan; mais ces quelques contresens mis à part, la version suit fidèlement, et dans une langue excellente, le texte de l'édition définitive de 1530[3].

Il manque encore une édition critique des *Macaronées;* dans les quelques textes que nous citerons, tout en prenant comme base la *Toscolane*, d'après la réimpression de Portioli, nous ajouterons en notes les variantes de la *Cipadense*, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale.

Les *Macaronées* semblent être une parodie satirique des romans de chevalerie, remplie de charges contre les moines goinfres et débauchés que Folengo, moine défroqué comme Rabelais, avait fréquentés et connus de près.

L'épopée est écrite dans une langue factice, non pas créée, mais développée par Folengo et appelée *macaronique*, à cause du mélange des termes dont il se sert : du latin et de l'italien, vulgaire et dialectal (Mantoue, Bresse),

1. Cf. Viollet-le-Duc, *Bibliothèque poétique :* « Cette traduction [de Merlin Coccaie] m'a paru fort peu exacte, autant que j'en ai pu juger », et le bibliophile Jacob, dans la préface de sa réimpression, d'ajouter : « Sans doute, cette traduction n'est pas scrupuleusement littérale... »

2. Thuasne, p. 175 : « Cette traduction... est plutôt, en certains endroits, une paraphrase du texte de Folengo. » De même, Jean Fleury, *Rabelais et ses œuvres*, t. II, p. 101 : « Cette version est largement paraphrasée, suivant l'usage du temps, et il n'y a pas lieu d'y chercher une fidélité bien scrupuleuse. »

3. Voir, à cet égard, la dissertation de Fr. Lehnert, *Verhältniss der Ed. Toscolana des Baldus von Cipada Teofilo Folengo's zu der Ed. Cipadense und zur Histoire macaronique de Merlin Coccaie*, Würtzburg, 1902.

ce dernier latinisé et assujetti aux règles de la syntaxe et de la prosodie latines. Si le vocabulaire est hétérogène, la grammaire latine est strictement observée, et c'est en cela que le style macaronique diffère du latin culinaire.

Il est curieux que Folengo se soit décidé à confier à un pareil langage artificiel une composition aussi considérable. A cette complication de la forme s'ajoutent de nombreuses allusions qui rendent pénible une lecture suivie. C'est là qu'il faut chercher la raison de l'oubli général dans lequel sont tombées les *Macaronées*. Depuis quelques années seulement, elles appellent de nouveau l'attention des littérateurs italiens[1], et il est à espérer que nous aurons bientôt une édition critique digne de Folengo.

En voici le début sur les Muses et l'Olympe macaronique[2] :

Phantasia mihi quædam phantastica venit
Historiam Baldi grossi[3] cantare camænis,
Altisonam cujus famam, nomenque gajardum
Terra tremit, baratrumque metu se cagat adossum.
At prius altorium vestrum chiamare bisognat,
O macaroneam Musæ, quæ funditis artem.
Num passare[4] maris poterit mea gundola scojos
Ni[5] recommandatam vester soccorsus[6] habebit?
Jam nec[7] Melpomene, Clio[8], nec magna[9] Thalia,
Nec[10] Phœbus gratando lyram[11] mihi carmina dictent.

1. Voir surtout les *Studi Folenghiani* de M. Luzio, Florence, 1899.
2. Nous ferons suivre le texte de la *Toscolane*, accompagné des variantes de la *Cipadense*, par les pages correspondantes de l'*Histoire macaronique* : on sera ainsi à même de constater le degré de correspondance de ces deux dernières.
3. Ed. Cipadense (= Boselli) : Grassis.
4. Nam poterit passare...
5. Quam.
6. Non vester ajuttus.
7. Non mihi.
8. *Clio* manque.
9. Mihi non menchiono Thalia.
10. Non.
11. Grattans chitarinum.

Qui tantos olim doctos fecere poetas.
Verum cara mihi faveat solummodo Berta,
Cosaque, Togna simul, Mafelina, Pedrala, Comina.
Veridicæ Musæ sunt hæ, doctæque sorellæ;
Quarum non multis habitatio nota poetis[1].
Clauditur in quodam terræ[2] cantone remoto,
Illic ad nebulas montagnæ culmen inalzant[3],
Quas[4] smisurato si tu componis[5] Olympo,
Collinam potius quam montem credis[6] Olympum;
Nec sint de petris factæ scopulisque putato,
Nec similes Aethnæ vomitent ad sidera flammas,
Nec mittat marmor; ceu tellus istra, biancum,
Nec bergomenses aptæ sint reddere molas[7],
Quas pirlare vides circum[8] masinante molino,
Nec ferrum bresana velut montagna ministrat,
Verum de tenero, duroque probavimus illas[9]
Formajo factas, et sole calente colantes[10],
Ad fundum quarum sunt brodi flumina grassi,

1. Ces derniers cinq vers sont remplacés par les huit suivants :

« Panzæ namque meæ quando ventralia penso,
Non facit ad nostram Parnassi chiaccara pivam.
Pancificæ tantum Musæ doctæque sorellæ :
Gosa, Comina, Striax, Mafelinaque, Togna, Pedrala,
Imboccare suum veniant macarone poetam :
Dentque polentarum vel quinque vel octo cadinos.
Hæ sunt divæ illæ grassæ, nymphæque colantes
Albergum quarum regio, propriusque terrenus... »

2. Mundi.
3. Au lieu de ce vers, ces deux autres :

« Quem Spagnolorum nondum garavella catavit
Grandis ibi ad scarpas Lunæ montagna levatur. »

4. Quam.
5. Si quis paragonat.
6. Dicat.
7. Au lieu des quatre derniers vers, ces trois :

« Non tibi caucaseæ cornæ non schena Marocchi,
Non solpherinas spudans mons Æthna brusores
Bergama non petras cavat hic montagna rotundas. »

8. Blavam.
9. Ce vers unique à la place des deux derniers :

« At nos de tenero, de duro, deque mezano. »

10. Après *factas* : ... illic passavimus Alpes.

Undezatque lacus niveo pro lacte biancus,
Quem sulcant semper barchettæ mille notantes,
Nam piscatores ibi grandia retia buttant[1],
Piscantes gnoccos, tortellos, atque fritellas[2].
Res obscura tamen, quando lacus iste procellis
Turbatur, vastisque petit cum fluctibus astra.
Non equidem tantum facis, o Benace, travajum,
Quando repentina te ventus sover achiappat
Tempestate, fremens circum casamenta Catulli.
Omnia de fresco sunt littora facta butiro,
Supra quæ buliunt semper caldaria centum[3],
Plena casoncellis, macaronibus, atque fojadis.
Stant ipsæ Musæ[4] super altum montis acumen,
Formajum gratulis durum retridando foratis[5].
Altera sollicitat[6] digitis componere gnoccos,
Qui per formajum rigolantes forte tridatum[7],
Deventant grossi tanquam grossissima butta[8].
Oh quantum largas bisognat[9] habere[10] ganassas,

1. A la place des quatre derniers vers, ces huit :
« Credite quod giuro : neque solam dire bosiam
Possem per quantos abscondit terra tesoros.
Illinc ad bassum currunt cava flumina brodæ,
Quæ lagum suppæ generant, pelagumve guacetti,
Hic de materia tortarum mille videntur
Ire redire rates barchæ, grippique ladini,
In quibus exercent lazzos et retia Musæ
Retia Salizzis, Vitulique cusita busecchis. »
2. ... gnoccos, fritolas, gialdasque tomaclas.
3. Les six derniers vers remplacés par ceux-ci :
« Res tamen obscura, quando lagus ille travaiat
Turbatisque undis cæli solaria bagnat,
Non tantum Menas lacus o de Garda bagordum
Quando cridant venti circum casamenta Catulli,
Stant ibi de fresco ripæ stagnoque botiro :
De quibus ad nubes fumant caldaria centum... »
4. Ipsæ habitant Musæ...
5. Formajumque tridant gratulis retridantque foratis.
6. Sollicitant aliæ...
7. Ce vers est suivi de cet autre :
« Seque rivoltantes de summo rupis ad imum. »
8. Deventant instar Buttæ ventramine grosso.
9. Opus est...
10. Aperire...

Si[1] quis vult tanto ventrone pascere gnocco!
Altera præterea, pastam squarzando, lavezzum.
Implet lasagnis, grasso scolante botyro.
Altera dum nimis caldarus brontolat igne,
Trat retro stizzos prestum, soffiando de dentrum[2].
Sæpe foco nimio saltat brodus extra pignattam.
Una probat[3], sorbens, utrum bene broda salatur[4].
Una focum stizzat stimulans cum mantice flammas[5].
Tandem quæque suam tendit compire menestram[6].
Cernis quapropter[7] centum fumare caminos,
Ac centum buliunt caldaria fixa cadenis[8].
Ergo macaronicas illic catavimus artes,
Et me grossiloquum Vatem statuere sorores[9].
Misterum facit hinc, vostrum clamemus ajutum,
Ac mea pinguiferis panza est implenda lasagnis[10].

Une fantaisie plus que fantastique m'a prins d'escrire en mots moins polis qu'un autre sujet requeroit l'histoire de Balde; la haute renommée et le nom vertueux duquel font trembler toute la terre, et contraignent l'enfer de se conchier de peur. Mais, avant que commencer, il est premierement besoing d'invocquer vostre aide (ô Muses) qui estes authrices de l'art Maccaronesque, sans lequel il ne seroit possible à ma gondole de passer les escueils de la mer. Je ne veux point que Melpomene, ou ceste foible Thalie, ny Phœbus grattant son cythre, me viennent fournir d'aucuns mots dorez. Car, quand je pense aux victuailles du ventre, toute ceste merdaillerie de Parnasse ne peut apporter aucun secours à ma panse. Que les

1. Quum...
2. « Squarzantes aliæ postam, cinquanta lavezos
Implent pampardis, veteres dixere lasagnas,
Ast aliæ nimio dum brontolat igne lavezus,
Stizzones dabanda tirant, soffiantque de dentium. »
3. Prova...
4. ... utrum pannada saletur.
5. ... stimulantque ac mantice boffat.
6. Facendam.
7. Qua propter videas...
8. Milleque barbottant caldaria sicca cadenis.
9. « Hic macaroneas igitur piscavimus artes,
Hic me panzificum statuit Mafelina poetam. »
10. Ces deux derniers vers manquent à la *Cipadense*.

Muses et doctes sœurs pansefiques, Berte, Gose, Comine, Mafeline, Togne et Pedralle viennent emboucher maccaronesquement leur nourrisson et me donnent cinq ou huict poisles de bouillie! Voilà les divines nymphes grasses et coulantes; la demeure, la region et propre terroir desquelles est clos et enfermé en certain canton de ce monde reculé des autres, auquel les Caravelles d'Espagne ne sont encore parvenues. En ce lieu y a une grande montaigne, laquelle s'esleve jusques aux patins de la lune, et laquelle, si vous vouliez parangonner au mont Olympe, iceluy seroit plustost estimé colline que mont. En icelles ne se voient des cornes sterilles de Caucase, ni l'eschine maigre de Marroch, ni des embrasemens sulphurez du mont d'Aetna. Là, la montagne de Bergame ne donne des pierres rondes, lesquelles servent de meules pour faire mouldre le bled. Mais, nous allans en ce lieu, nous avons passé des Alpes faites de fromage mol, dur et moien. Croiez, je vous prie, ce que je jure; car je ne pourrois ni voudrois dire une fourbe pour tous les thresors que la terre tient enclos. Là courent en bas certains fleuves de broüet, lesquels font un lac de souppes et une mer de jus gras et savouré. Sur ces eaux on voit mille bateaux, barques et gondoles latines, fabriquées de la matiere de tourtes, par le moyen desquelles les Muses exercent et mettent en usage leurs laqs et rets, lesquels sont faits et cousus de saulcisses et saulcissons, peschants avec iceux des rissoles et goudiveaux et cervellats. La chose, toutesfois, est obscure, quand le lac est esmeu, et arrouse le plan du ciel avec ses ondes grandement agitées. Le lac de Menas, ou de la Garde, ne fait tant de bruit quand les vents s'esclatent contre les maisons de Catulle. On veid encore en ces lieux des cousteaux fraiz, esquels se voient cent chaudrons fumans jusques aux nuës, pleins de caillotins, pastez et jonchées. Ces nymphes demeurent à la pointe de la montaigne et grattent le fromage avec des rappes percées; les unes se travaillent à former des tendres goudiveaux; autres avec le fromage rappé frigolent et s'esbatent ensemble; et, se laissant couler du haut de la montaigne en bas, paroissent comme grosses mottes avec l'enfleure de leur ventre. O! combien est necessaire d'estendre et eslargir ses jouës quant on veut remplir son ventre de tels goudiveaux! Autres, maniant la paste, emplissent cinquante bassins de gras baignetz et crespes, et les autres, voians la poisle bouillir par trop, s'occupent à tirer

hors les tisons et soufflent dedans; car le trop grand feu fait jetter le broüet hors le pot. En somme, toutes s'efforcent de venir à bout de leur gallimafrée, tellement que vous y verrez mille cheminées fumantes et mille chaudrons attachez et pendus à des chesnes. En ce lieu, j'ay pesché premierement l'art Maccaronique et Mafeline m'a rendu son poète pansefique.

Citons maintenant ce fragment sur l'éducation de Balde (chant II) :

Ergo scolam Baldus lætanter pergere cœpit[1],
Inque[2] tribus magnum[3] profectum fecerat annis.
Jam quoscumque libros velociter ipse legebat[4];
Sed[5] mox Orlandi nasare volumina cœpit,
Non vacat ultra deponentia discere verba[6],
Non species, numeros, non casus, atque figuras.
Non Doctrinalis versamina tradere menti.
Fecit de norma scartozzos mille Donati.
Inque Perotinum librum salcicia coxit[7].
Orlandi solum, nec non fera bella Rinaldi
Aggradant, animum faciebat talibus altum[8].
Legerat Anchrojam, Tribisondam, gesta Danesi,

1. La *Cipadense* remplace ce vers unique par les cinq suivants :
« Balduinu tamen cartam comparat, et illam
Lettrarum tolam, supra quam disceret A. B.
Unde scholam Baldus nisi non spontaneus ibat,
Nam quis erat tanti seu mater sive pedantus,
Qui tam terribilem posset sforzare putinum ? »
2. Ipse.
3. Sic sic.
4. « Ut quoscumque libros legeret, nostrique Maronis
Terribiles guerras fertur recitasse magistro. »
5. At...
6. Non deponentum vacat ultra ediscere normas.
7. A la place des deux derniers vers, les quatre suivants :
« Non hinc non illinc non hoc non illoc et altras
Mille pedantorum baias, totidemque fusiaras.
Fecit de cujus Donati, deque Perotto,
Scartozzos, ac sub prunis salcizza cosivit. »
8. « Orlandi contum gradant, et gesta Rinaldi,
Namque animum guerris faciebat talibus altum. »

Antonæque Bovum[1], mox tota Realea Francæ,
Innamoramentum Carlonis, et Asperamontem,
Spagnam, Altobellum, Morgantis facta[2] gigantis.
Millibus in squarcis laceravit nempe Leandram,
Nam liber apocrifus doctorum mente probatur.
Vidit ut Angelicam sapiens Orlandus amavit;
At mox ut nudo pergebat corpore mattus,
Cui tulit Astolphus cerebrum de climate lunæ.
Vidit Mambrini mortem, fera gesta Rinaldi[3],
Meschini prosam, Falchonettique batajas,
Ardentis guerras Tristani, Lanzaque lotti.
Alter et apocrifus liber est, Cavalerius Ursæ[4].
Inde bravarias Mambriani viderat omnes,
De quo tradiderat, relegendo volumine, menti
Quasdam fabellas, factam lignaminis ocham
Et quid quid fecit salsa cum carne tribaldus
Sed quater Orlandi puerilia tempora legit,
Oh quantum hæc eadem sibi phantasia placebat;
Maxime scarpavit Carlonis quando piatum.

Balduine cependant avoit acheté un petit livret pour luy apprendre son A, B, C; mais avec iceluy Balde n'alloit jamais à l'eschole que malgré soy, et ne falloit pas penser que la mere, ou autre maistre d'eschole, peust forcer un tel enfant. Ce neantmoins, en trois ans on le veid très avancé aux lettres, qu'il retenoit par cœur tous les livres qu'il lisoit, et recita en un jour tout l'Aeneide de Virgile devant son maistre par cœur, tant les guerres descrites par cet autheur luy plaisoient. Mais, après qu'il eut mis le nez dedans les gestes de Roland, il quitte là incontinent les regles du Compost : il ne se soucia plus des especes, des nombres, des cas, ny des figures; et ne fait plus d'estat d'apprendre le Doctrinal, ni ces differences de *hinc*, *illinc*, *hoc*, *illoc*, et autres telles sophistiqueries, ou fanfrelucheries des Pedans. Il fait des torcheculs de son Donat et de son Perot, et de la couverture en fait cuire des saucisses

1. ... Bovum, Antiforra, Realia Franzæ.
2. Bella...
3. Ces six derniers vers manquent à la *Cipadense*.
4. Les dix derniers vers sont remplacés par les deux suivants :

« Meschinique provas, et qui Cavalerius Orsæ
Dicitur, et nulla cecinit qui laude Leandram. »

sur le gril. Rien ne luy plaist que les beaux gestes de Roland, de Renaud, par la lecture desquels il eslevoit son courage à choses grandes. Il avoit leu Ancroye, Trebisonde, les faits d'Ogier le Danois, Antonine, Bayard[1], Antiforre et les Actes royaux de France, l'amourachement de Carlon et d'Aspremont, l'Espagne, Altobelle, les guerres et combats de Morgant le Geant, les espreuves de Meschin, les entreprises du chevalier de l'Ours, le livre de celuy qui, sans grand'louange, a voulu chanter la belle Leandre.

Cet exposé, banal et terne, d'une éducation de gentilhomme, dont le fond réside dans la lecture des romans de chevalerie, mérite-t-il d'être rapproché de l'immortel chapitre de Rabelais sur l'éducation de Gargantua?

Nous préférons, à tout prendre, ce portrait de l'Allemand ivrogne, du soudard suisse ou du lansquenet souabe, qui ne manque pas de truculence (chant XIII) :

Gens todesca suos dicunt hos esse patronos,
Immo deos alios non cognoscuntur habere.
Effectum si quidem nunc experientia monstrat;
Nam si quando student pacchiæ, vel dente rasonant,
Per quemcumque volunt bocconem sugere zainam.
Ast ubi se totos cernunt vacuasse bocalos,
Chioccant becheri calidam fundamine frontem,
Deque suo mittunt redolentes pectore rottos.
Per lettram parlant plus quam nunc ante bocalum.
Dum *trincher*[2] faciunt, multus *tartofen*[3] habetur.
Sed quando surgunt de pacchia solvere scottum,
Non illos muro se discostare videmus.
Sunt vultu similes Phœbo damatina levanti,

1. Méprise du traducteur : *Antonine Bayard* pour *Antonæque Bovum*, c'est-à-dire *Bovo d'Antona*, remaniement italien de l'ancienne chanson de geste *Beuve de Hanstone*. L'éditeur moderne de l'*Histoire macaronique* passe *Antonine* (transcrit *Antomine*) sous silence et voit dans *Bayard* une transcription fautive de Boiardo; il donne pour les autres romans de chevalerie de copieuses notes bibliographiques auxquelles nous renvoyons le lecteur.

2. C'est-à-dire ivrogne (allemand *Trinker*).

3. Pour *terteifel* (der Teufel), diable! juron de la soldatesque.

Humiferos torquent oculos, centumque miaros
Cervello faciunt quamvis stent in pede saldi.
Andagando, pedes nulla ratione guidantur,
Se muro taccant manibus, quem linquere nolunt.
Donec supra thorum pajæ sua membra stravolgant,
Ac ibi somnifero smaltiscant vina reposso[1].

Ces extraits peuvent donner une idée du talent de Folengo, talent assez modeste que lui-même, pour rire ou pour nous amuser, compare aux génies anciens ou modernes de l'Italie (chant III) :

Mantua Virgilio gaudet, Verona Catullo,
Dante suo florens urbs Tusca, Cipada Cocaio.

Et le nom de Cipade, son bourg natal près de Mantoue, aujourd'hui disparu, rayonnera sur le monde de la gloire de notre poète :

Me quoque, nec dubito, portabit fama per orbem :
Proque suo crescet plus magna Cipada Cocaio.

En somme, les *Macaronées* n'ont aucun lien particulier avec *Gargantua* et *Pantagruel*. C'est faire trop d'honneur à Folengo que de le considérer comme un prédécesseur de Rabelais, parce qu'il a ridiculisé les grands et les moines : c'est le fond de toute la satire du moyen âge. Encore moins peut-on voir en Merlin Coccaie le « prototype de Rabelais » : c'est une prétention dénuée de toute base solide et qu'on n'aurait jamais prise en considération si la critique n'avait pas été depuis deux siècles suggestionnée par l' « avis de l'imprimeur » de la version de 1606.

Il est juste, néanmoins, de reconnaître que Folengo a réussi à attacher son nom à une œuvre ingénieuse, originale et unique dans son genre. Elle n'est pas non plus dépourvue d'intérêt pour l'histoire sociale de l'Italie à l'époque de la Renaissance.

1. Ce fragment manque à la *Cipadense*.

III.

Il Cinquecento.

Rabelais connaissait parfaitement l'Italie et sa langue, dont il s'était servi pour mainte publication; le privilège du *Quart Livre* mentionne entre autres « des œuvres en thuscan ». Mais, étant donné la tournure de son esprit et le caractère de son érudition, cette influence italienne est plutôt d'ordre linguistique que littéraire. Ce sont surtout des humanistes italiens qu'il cite dans *Gargantua :* Angelo Poliziano (1454-1494), l'ami de Budé et de Lascaris; Lorenzo Valla (1405-1457), le théoricien du bon style latin; Giovanni Pontano, dont il ridiculise le nom en Taponnus, c'est-à-dire Tampon, bouchon, de même qu'il transcrit plaisamment Passavantus, c'est-à-dire pas savant, le nom du prédicateur florentin Jacopo Passavanti (1300-1357), auteur d'un recueil de sermons sur la pénitence. Dans *Pantagruel*, Rabelais mentionne le nom du savant architecte Alberti (mort en 1472) et celui de Pic de la Mirandole (1463-1494), à la mémoire prodigieuse, mais les deux seuls écrivains qui ont exercé une influence réelle sur son roman, Colonna[1] et Folengo, ont écrit dans une langue factice à peu près dépourvue de valeur littéraire.

Cependant, des critiques modernes ont cru avoir découvert, dans l'œuvre de notre auteur, des traces multiples des écrivains italiens du *Cinquecento*. Nous allons examiner les hypothèses présentées à cet égard et en peser la probabilité.

1. Nous venons de parler de Folengo; quant à Colonna et à son *Hypnerotomachia Poliphili* (Venise, 1499), bornons-nous à faire remarquer que son influence a été à peu près nulle sur les quatre premiers livres du roman de Rabelais et que le Ve n'en cite que des reproductions textuelles, c'est-à-dire des matériaux bruts que la mort de Rabelais l'avait empêché de retoucher (procédé habituel de notre auteur).

Et, tout d'abord, pourquoi Rabelais n'a-t-il pas connu Dante? Un critique italien qui a fait le tour de la littérature française pour rechercher en France les vestiges de la pensée du grand poète se lamente, à chaque carrefour de son long voyage, sur l'incapacité des Français à comprendre cette poésie sublime[1]. Ce reproche vise tout particulièrement Rabelais : « Mancava a lui il dono di penetrare nei secreti dell' arte, leggendo l'opera altrui d'inebriarsi alla bellezza sovrana, eterna[2]. » Et, pourtant, M. Farinelli, qui ne consacre pas moins de trois cents pages au seul XVIe siècle, a oublié de nous dire les raisons *historiques* qui expliquent cette absence du nom de Dante dans le mouvement littéraire de la Renaissance. Ce n'est pas seulement Rabelais qui ignore il *sommo poeta*, mais tout le XVIe siècle : Dolet, du Bellay, Scève, Pasquier, Montaigne. Et, lorsque Du Bartas, dans le tableau qu'il trace des connaissances littéraires de son époque, arrive à l'Italie, voici ce qu'il dit :

Le Toscan est fondé sur le gentil Bocace,
Le Petrarque aux beaux mots, esmaillé plein d'audace :
L'Arioste coulant, pathetique, divers :
Le Tasse, digne ouvrier d'un Heroïque vers,
Figuré, court, aigu, limé, riche en langage,
Et premier en honneur, bien que dernier en âge[3].

Et Dante? Qu'est devenue la gloire du poète à l'époque qui nous occupe? Elle subit en France une éclipse à peu près parallèle à celle qui obscurcit son éclat en Italie. Dans sa patrie même, Dante est alors méconnu et il est tour à tour sacrifié à Pétrarque, à Arioste, à Tasse. Le cardinal Pietro Bembo, le restaurateur de la littérature nationale, le contemporain de Rabelais, méprise Dante et lui préfère Pétrarque : « Bembo mostrò di poco com-

1. Arturo Farinelli, *Dante e la Francia dall' età media al secolo di Voltaire*, Milan, 1908, 2 vol.
2. Id., *ibidem*, vol. I, p. 359.
3. *Seconde semaine*, 1584, dans *Œuvres*, éd. 1611, in-fol.

prendere la grandezza di Dante », nous dit M. Farinelli[1]. Mais pourquoi?

Et Balthazar Castiglione, cet autre contemporain de Rabelais, dans son livre paru en 1528, qui recommande-t-il comme modèle, comme autorité suprême en matière de style? « Questo (nel volgar dico) non penso che abbia da esser altro che il Petrarca e il Boccaccio[2]. » Pas une seule fois le nom de Dante n'apparaît dans ce livre célèbre où brillent à chaque page les noms de Pétrarque et de Boccace. Dans un passage de son livre, Castiglione remarque que la Toscane l'emporte sur les autres provinces par ses *tre nobili scrittori* « i qual' ingeniosamente, e con quelle parole e termini che usava la consuetudine de' loro tempi hanno expresso i lor concetti », mais il s'empresse d'ajouter : « Il che felicemente che agli altri, al parer mio, è successo al Petrarca nelle cose amorose. »

Peut-on reprocher à tous ces écrivains le manque de sens artistique et l'incapacité de sentir la poésie sublime? Nullement. Les hommes du XVIe siècle, tant en Italie qu'en France, voyaient en Dante, non pas tant il *sommo poeta* que le théologien du moyen âge, le métaphysicien des trois règnes d'outre-tombe. Qu'en aurait pu tirer Rabelais et ses contemporains, heureux d'échapper au moyen âge et aspirant de toutes les forces de leur être la vie large et féconde de la Renaissance?

C'est là, croyons-nous, la raison principale du silence qui entoure, au XVIe siècle, le nom de l'illustre poète : on le vénère, on le lit peu, on s'en inspire encore moins. Ce qui frappe et fait reculer le lecteur de l'époque, ce n'est pas « la poesia sovrana, eterna », mais la doctrine absconse de la *Divine Comédie* et surtout les subtilités de la théologie médiévale :

> Dente je mectz en ma rubriche
> Pour ce que son sens est moult riche;

1. *Ouvr. cité*, vol. I, p. 448.
2. *Il Cortegiano*, éd. Cian, Florence, 1894, l. I, ch. XXX.

D'enfer parle et de paradis :
Theologie est moult en ses dictz...,

nous dit en 1533, après avoir cité Meschinot, le « maistre ès arts » Pierre Grosnet[1]. Il est vraisemblable que l'opinion de Rabelais n'était guère différente.

Si le nom de Dante est absent de l'œuvre rabelaisienne, et pour cause, celui de Boccace y figure une seule fois, l. IV, ch. XVII, à propos d'un cas de mort bizarre raconté dans la VIIe nouvelle de la IVe journée du *Décaméron*. Et c'est tout.

Cependant, M. Thuasne croit avoir trouvé, dans la première journée, une des sources où Rabelais aurait puisé l'idée de son abbaye de Thélème : « Il y a tout lieu de penser que l'idée de l'abbaye de Thélème a été suggérée à Rabelais par les séduisantes descriptions de Boccace dans son *Décaméron* et de Castiglione dans son *Cortegiano*, où l'on assiste à de courtoises et élégantes conversations de dames et de cavaliers à l'abri de frais ombrages ou sous le portique d'un palais[2]... »

Voici la description de Boccace à laquelle le critique fait allusion : « Era un palagio con bello e gran cortile nel mezzo, con loggia et con sale e con camere tutte... con pratelli d'intorno e giardini meravigliosi, e con pozzi d'acqua freschissima... »

Qu'y a-t-il là de commun avec le séjour idéal imaginé par Maître François? M. Thuasne semble véritablement hanté par ce fantôme que la plupart des créations rabelaisiennes sont des souvenirs livresques, des lambeaux arrachés aux écrivains de l'Italie et d'ailleurs. S'agit-il, par exemple, de Thélème? « Dans cette conception de l'abbaye de Thélème, on retrouve ... les souvenirs de Boc-

1. *Motz dorez de grand et saige Cathon*, Paris, 1533, t. II : « De la louange et excellence des bons facteurs [c'est-à-dire poètes] qui bien ont composé en rime, tant deçà que delà les monts », pièce en vers réimprimée dans le *Recueil* de Montaiglon, t. VII, p. 5 à 17.

2. *Etudes sur Rabelais*, p. 371.

cace, d'Arioste, de Folengo, de Castiglione, de Berni, *pour ne citer que les plus importants*[1]. »

On vient de rappeler la prétendue source de Boccace; on discutera plus bas celle d'Arioste : il n'y a pas là la moindre trace d'une influence quelconque sur la pensée de Rabelais. On est encore plus surpris de voir citer, à cette occasion, les noms de Folengo, de Castiglione et de Berni[2]. Cette profusion de noms propres est jetée à la tête du lecteur, sans qu'il parvienne à y découvrir l'ombre d'une justification.

C'est à peu près le procédé habituel de M. Thuasne; il juxtapose des textes ou des noms d'auteurs sans se donner la peine d'en dégager les points de contact. Il en résulte que le lecteur, au lieu des matériaux empruntés ou des sources d'inspirations qu'il attendait, ne trouve que des rapprochements vagues, hasardés ou simplement vides de toute vraisemblance. « Ce mode d'investigation réserve à la critique des résultats positifs, faciles à contrôler », nous dit M. Thuasne dans son avant-propos. Hélas! que n'en a-t-il essayé lui-même la contre-épreuve?

Mais passons. A entendre les critiques de nos jours[3], Rabelais aurait connu et utilisé les principaux représentants de l'épopée chevaleresque italienne, en premier lieu le Pulci et l'Arioste.

En ce qui touche le Pulci, rien dans l'œuvre de Rabelais ne témoigne d'une lecture quelconque du *Morgante Maggiore*. Le fait qu'il cite « Morguant » parmi les géants ancêtres de Pantagruel ne prouve nullement qu'il ait eu en vue le héros de Pulci : Rabelais puise simplement dans

1. *Ibidem*, p. 272.
2. *Ibidem*, p. 217, note.
3. Voir P. Toldo, l' « Arte italiana nell' opera di Francesco Rabelais », dans l'*Archiv für das Studium der neuern Sprachen* de 1898, t. C, p. 103 à 148. — A. Luzio, *Studi Folenghiani*, Florence, 1899. — L. Thuasne, *Études sur Rabelais*, Paris, 1904. — Béatrix Ravá, *L'art dans Rabelais*, Rome, 1910.

les traditions indigènes, dans ces romans de chevalerie qu'il a si bien connus et dont il a consigné de nombreux traits dans son roman[1].

Selon M. Plattard, Rabelais serait redevable à Pulci et à Folengo du rôle des personnages secondaires, des compagnons de Pantagruel, ses *apostoles :* Panurge, Carpalim, Eusthène et Épistémon[2].

Remarquons, cependant, que cette idée de personnages secondaires accompagnant le héros est tellement naturelle qu'on la trouve dans tout un cycle de contes populaires également répandus en France, en Italie et ailleurs. C'est le thème traditionnel qu'on peut ainsi formuler : des personnages doués de dons merveilleux, force, finesse d'ouïe, rapidité à la course, etc., se mettent à la suite du héros, aidant celui-ci à amener à bonne fin des entreprises à première vue impossibles. Dans le conte lorrain de *Jean de l'Ours*, pour citer un exemple, le héros, quand il s'en va courir le monde, s'associe à des personnages d'une force extraordinaire, tels que Tord-chêne, Jean de la Meule, Appuie-montagne[3].

Rappelons à cette occasion les vertus du premier compagnon de Pantagruel, l. II, ch. XXIV : « Je, dist Carpalim, y entreroy si les oiseaulx y entrent ... et ne crains ny traict, ny flesche, ny cheval... J'entreprens de marcher sur les espis de bled, sur l'herbe des prez, sans qu'elle flechisse dessoubz moi... »

1. Cf. Toldo, p. 109 : « Solo con Morgante s'entra veramente nel campo rabelesiano. » L'auteur relève plus loin, p. 110, que Morgante, comme Pantagruel, émerveille ses compatriotes par l'énormité de sa taille (chant X) :

« Tutto il popolo correva per vedere
Questo gigante ch'era smisurato. »

Conclusion, p. 114 : « Determinata cosi una *indubbia* parentela fra gli eroi del Rabelais e quelli dell' epopea italiana... »

2. *L'Œuvre de Rabelais*, 1910, p. 21.

3. Voir, sur l'expansion de ce thème, Em. Cosquin, *Contes populaires de Lorraine, comparés avec les contes des autres provinces de France et des pays étrangers*, Paris, 1886, t. I, p. 1 à 27.

En lisant ce passage, ne croirait-on pas entendre l'écho du conte populaire détaillant les dons merveilleux de ses personnages extraordinaires? C'est donc plutôt dans les traditions populaires que Rabelais, ainsi d'ailleurs que Pulci et Folengo, a pris l'idée du rôle de ses compagnons.

On nous dit encore que Margutte, autre personnage de Pulci, aurait fourni à Rabelais un des modèles pour tracer le portrait complexe de Panurge. Il s'agit là de ressemblances assez vagues, d'analogies d'ordre psychologique qui n'impliquent ni emprunt, ni même inspiration. Est-ce que le Falstaff de Shakspeare n'en offre pas un plus grand nombre? Et, pourtant, personne, que je sache, n'a invoqué Panurge comme *source* de ce type célèbre du théâtre anglais. Il est donc doublement risqué de dire : « De même que Gargantua et Pantagruel descendent de Morgante, Panurge descend de Margutte[1]. »

Arrivons maintenant à l'Arioste. Les données en sont moins douteuses que pour Pulci, mais non pas certaines. Rabelais, dans le Prologue de *Pantagruel*, range l'*Orlando furioso* entre « Fessepinthe », livre *de haute gresse*, et « Robert le Diable », roman de chevalerie. Mais y a-t-il dans son œuvre un indice *sûr* d'une influence quelconque de l'Arioste? On l'a affirmé en invoquant, comme une des sources de l'abbaye de Thélème, la célèbre description de l'île d'Alcine, et tout particulièrement ce passage de l'*Orlando furioso*, chant VII, strophe XXXI :

Non è diletto alcun che di fuor reste,
Anzi son tutti in l'amorosa stanza;
E due e tre volte in dì mutano veste
Fatte hor ad una, hora ad un altra usanza.

Ces deux derniers vers auraient fourni, selon Zumbini[2],

1. Béatrix Ravá, *ouvrage cité*, p. 44.

2. *Studi di letteratura straniera*, Florence, 1893, p. 217 à 224 : « La Badia di Theleme. » M. Thuasne s'est empressé de s'en faire l'écho, p. 374 : « C'est à la fameuse description de l'île d'Alcine de

la matière du chapitre que Rabelais consacre aux vêtements des Thélémites. Franchement, peut-on s'arrêter à discuter de pareilles assertions?

On nous affirme, d'autre part, et avec le même degré de probabilité, que le voyage d'Astolphe dans la lune (chant XXIX, strophe LXVIII) aurait suggéré à Rabelais quelques détails du voyage de Pantagruel[1]. Nous croyons inutile d'insister.

Un exemple frappant de cette méthode d'investigation nous est fourni par le fameux éloge des dettes de Panurge. Parce que dans les *Rimes burlesques* de Berni (la première édition est de Venise, 1538) se trouve un « Capitolo in lode del debito », s'ensuit-il nécessairement que Rabelais s'en soit inspiré? On ne saurait noter entre les deux productions qu'un seul détail : les prévenances des créanciers envers leurs débiteurs :

E più accarezzato e più servito
Un debitor da chi ha aver da lui,
Che se dal corpo fuor gli fosse uscito.

Et, dans Rabelais, l. III, ch. III : « Cuidez vous que je suis aise, quand, tous les matins, autour de moy, je voy ces crediteurs tant humbles, serviables et copieux en reverences? Et, quand je note que, moy faisant à l'un visage plus ouvert et chere meilleure que es autres, le paillard pense avoir sa depesche le premier, pense estre le premier en date, et de mon ris cuide que soit argent comptant. »

Cet unique point de contact offre, comme on le voit, une simple ressemblance psychologique. Schneegans se borne, avec raison, à renvoyer à Berni comme analogie

l'*Orlando furioso* que Rabelais est allé demander à l'Arioste un certain nombre de traits qu'il a fondus avec d'autres pris ailleurs... Deux vers de l'Arioste ont fourni la matière de tout ce chapitre [de l'habillement des Thélémites]. »

1. Toldo, p. 143 et suiv.

littéraire et nullement comme source[1]. Cette réserve n'a pas été celle des critiques ultérieurs :

Toldo, p. 145 : « Il capitolo del Berni in lode del debito *inspira* la disputa fra Panurge e il suo signore sullo stesso tema. »

Luzio, p. 54, note : « Come a notato lo Schneegans nel terzo capitolo del terzo libro, il motivo (?) è tolto *indubitamente* dal capitolo di Berni : In lode del debito; ma ben inteso è arricchiato di un infinità di variazioni originali. »

Thuasne, p. 71 : « Schneegans voit dans la poésie de Berni : *In lode del debito*, le motif (?) du chapitre de Rabelais où Panurge loue les debteurs et emprunteurs. De même, M. Luzio, alléguant Schneegans, écrit... »

Tilley : « Rabelais doit à Berni ses paradoxes sur l'avantage...[2]. »

Ce dernier renvoie à Toldo et celui-ci se fonde sur Schneegans qui ne dit *nullement* ce que prétend l'un et l'autre. Et c'est ainsi qu'on écrit l'histoire ... des sources.

En somme, les investigateurs de nos jours n'ont à peu près rien ajouté à ce qu'avaient déjà noté Le Duchat[3] et Regis dans leurs commentaires. L'erreur capitale de nos critiques, c'est de confondre l'analogie psychologique avec l'emprunt matériel qui seul constitue la source d'inspira-

1. *Geschichte der grotesken Satire*, p. 255, note : « Man vergleiche damit Berni's Gedicht... »

2. *The Literature of the French Renaissance*, t. I, p. 198.

3. M. Toldo a indiqué, par exemple, le conteur napolitain Masuccio comme source du calembour rabelaisien tiré de la formule hébraïque gravée au dedans de l'anneau envoyé à Pantagruel, l. II, ch. XXIV : « Dyamant faulx (= dy, amant faulx), pourquoy m'a tu laissée ? », interprétation imitée de Masuccio : « Diamante falso, perchè me hai abandonato ? » Voir *Archiv* de 1898, p. 146, et *Revue d'histoire littéraire* de 1904, p. 467. Cette remarque, comme la plupart des autres, a été faite, il y a deux siècles, par Le Duchat : « Cette application profane du *lama sabacthani* est proprement du génie italien, et c'est dans la XLIe nouvelle de Masuccio Salernitano que Rabelais l'a tirée. »

tion. Autrement, on est entraîné aux conséquences les plus singulières.

En 1880, Eugène Lévêque, dans un ouvrage dont le titre en dit assez long, constatait que le récit rabelaisien du Faquin et du Rôtisseur « *est imité* du XXVe apologue des *Avadánas* » ou fabliaux bouddhiques, et que, « pour le fond et pour la forme, l'éducation de Gargantua *est imitée* de l'éducation de Bharata dans le *Râmayana* »[1]. Plus récemment, on nous apprenait « tout ce qu'il y a de pantagruélisme dans l'épopée babylonienne de Gilgamos ou plutôt de gilgamisme dans *Pantagruel* », et l'auteur de se demander : « Comment Rabelais fut miraculeusement instruit dans les sciences cunéiformes...[2]. »

Dans le domaine de l'investigation des sources, de pareils écarts de l'imagination sont beaucoup plus fréquents qu'on ne le pense.

Heureusement, la littérature du XVIe siècle compte déjà, dans ce domaine, quelques travaux de premier ordre : le *Régnier* de Vianey (1896), le *Montaigne* de Villey (1908), le *Ronsard* de Laumonnier (1910); et, en ce qui concerne les sources anciennes de l'érudition de notre auteur, le *Rabelais* de Plattard (1910). Restent les sources modernes, et surtout les sources indigènes, qui attendent encore l'investigateur à la hauteur d'une pareille tâche.

L. Sainéan.

1. *Les Mythes et les Légendes de l'Inde et de la Perse dans Aristophane, Platon, Aristote, Virgile, Ovide, Tite-Live, Dante, Boccace, Arioste, Rabelais, Perrault, La Fontaine*, Paris, 1880, p. 547-549.
2. Voir *R. É. R.*, t. IX, p. 128.

NOTES POUR LE COMMENTAIRE

I.

Brides à veaux (l. IV, ch. LIX).

Aucun des commentateurs de Rabelais n'a su exactement ce qu'étaient les *brides à veaux*. Le Duchat (*Œuvres* de Rabelais, t. IV, p. 252, note 11, Amsterdam, 1711) a défini ce terme culinaire : « Béatilles, bagatelles qu'on ne mange pas pour se rassasier ». De l'Aulnaye l'a introduit dans son « Rabelaesiana » (*Œuvres* de Rabelais, Paris, L. Janet, 1823, t. III, et Paris, Ledentu, 1837, p. 613, col. 1) avec le même sens : « Friandises qu'on mange sans faim, frigalleries », auquel il a ajouté le sens figuré : « Mauvaises raisons qui ne persuadent que les sots. » D'après le Dr F. Brémond (*Rabelais médecin. Notes et commentaires. Le Quart Livre*, Paris, Maloine, 1911, p. 198), qui reproduit les explications de De l'Aulnaye, « il est permis de penser que ce plat n'était qu'un plaisant hors-d'œuvre. »

De même, parmi les lexicographes français, aucun n'a connu le sens propre de *brides à veaux*. Jean Nicot (*Thrésor de la langue françoyse*, Paris, 1606, p. 91, col. 1) a rendu cette expression par le mot latin *nugae*. Richelet (*Dictionnaire françois*, Genève, 1680, t. I, p. 94, col. 2) l'explique ainsi : « Termes burlesques pour dire amusement pour arrêter quelque sot. » Furetière (*Dictionnaire universel*, La Haye et Rotterdam, 1690) dit que l' « on appelle proverbialement des *brides à veaux* les raisons qui persuadent les sots et dont se mocquent les gens éclairez ». La définition de Furetière a été reproduite textuellement dans le *Dictionnaire de Trévoux* et paraphrasée dans le *Dic-*

tionnaire de l'Académie française. Littré (*Dictionnaire de la langue française*, Paris, 1878) a résumé l'article du *Dictionnaire de l'Académie* et donné à *brides à veaux* l'origine suivante : « Locution qui vient de ce que, les veaux ne se bridant pas, les brides à veaux ne sont rien. » Enfin le *Dictionnaire général de la langue française* par Hatzfeld, Darmesteter et Antoine Thomas s'exprime ainsi : « *Brides à veaux* (les veaux n'ayant pas de brides), raisonnement absurde, ineptie. »

Cotgrave, qui avait lu toutes sortes de livres français des xve et xvie siècles, y compris des livres de cuisine, en a tiré pour son *Dictionarie of the french and english tongues* (London, 1611) des quantités de termes dont, malheureusement, il a omis d'indiquer la source. Parmi ces termes, on trouve *bridaveaux* et *brides à veaux* qu'il définit de la façon suivante : « *Bridaveaux*, hollow, round, and wreathed cracknels of fine flower, sugar, salt, and yoalkes of egs, incorporated together with water, and white wine », c'est-à-dire gâteaux creux, ronds et divisés en losanges, faits de fine fleur de farine, de sucre, de sel et de jaunes d'œufs mêlés ensemble, avec de l'eau et du vin blanc ; et « *Brides à veaux*, fopperies, gulleries, grosse tricks, or lyes; unlikely tales, or things; also, halters; also as *Bridaveaux* », c'est-à-dire sottises, fourberies, gros artifices ou mensonges; improbablement contes ou affaires; aussi licous; aussi comme *Bridaveaux*. Cotgrave a donc connu les deux sens de *bridaveaux* ou *brides à veaux :* le propre et le figuré.

« Dix-huit bridesaveau » (*sic*) figuraient au banquet offert le 7 novembre 1498 par le Consulat lyonnais à César Borgia, de passage à Lyon. M. Georges Guigue a publié le menu de ce festin dans la *Chronique de Benoît Mailliard* (Lyon, 1883, p. 103, note 1), laquelle a été imprimée avec des *s* longues pour donner à cette publication un caractère plus archaïque. Charles Yriarte a reproduit ce menu dans son ouvrage sur *Les Borgia* (*César Borgia*, t. I, p. 150, note 1, Paris, 1889) ; mais, trompé par l'*s* longue,

il a lu *bridefaveau* au lieu de *bridesaveau*. Dans ces derniers temps, M. Gustave Schlumberger a fait paraître dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er juillet 1912, p. 107) un article sur *Le château de la Motte-Feuilly en Berry*, dans lequel il a remémoré le banquet offert à César Borgia par le Consulat lyonnais. Ayant utilisé pour son travail le livre d'Yriarte, il a imprimé, lui aussi, *bridefaveau;* mais il a ajouté en note : « Mon savant confrère, M. Antoine Thomas, m'apprend que la vraie lecture est ici *brides à veaux*, sorte de pâtisserie faite de farine, de sucre, de sel, de jaunes d'œufs et de vin blanc. »

La recette des *brides à veaux* donnée par M. Thomas est celle de Cotgrave, laquelle diffère légèrement de la suivante :

« *Brideaux à veaux*. Paste avec farine, moyeux d'œuf, beurre, succre, eau rose et sel assez, un peu de fourmage blanc; et faut faire ledict (*sic*) paste plus ferme, et engresser de beurre une fueille de papier, et estendez vostre dicte paste par dessus l'espaisseur de deux doigts; cuysez à four doux, et quand il sera cuyt, tirez le et le coupez par dessus à l'orenge (*sic*, faute pour *lozenge*) d'un demy doigt, et ayez du beurre fondu que mettrez par dessus, et aussi mettrez du succre par dessus. »

Elle est extraite d'un ouvrage de toute rareté[1], intitulé : « *Le livre de honneste volupté, contenant la maniere d'habiller toutes sortes de viandes, tant chair que poisson : et de servir en bancquets et festes. Avec un mémoire pour faire escriteau pour un bancquet : extraict de plusieurs fort experts, et le tout reveu nouvellement, contenant cinq chapitres*. A Lyon, par Benoist Rigaud, 1567 » (fol. 38 v°). Ce petit livre, dont Georges Vicaire (*Bibliographie gastronomique*, Paris, 1890, col. 527) et Baudrier (*Bibliographie lyonnaise*, Lyon, 1897, t. III, p. 407) n'ont connu que

1. Un exemplaire de cet ouvrage se trouve à la bibliothèque de l'École supérieure de pharmacie de Paris : c'est le seul que je connaisse.

l'édition publiée à Lyon en 1588 par le même Benoist Rigaud, diffère complètement du traité culinaire de Platine, *De l'honneste volupté;* en revanche, il est, d'après Vicaire, « une réimpression, dans un ordre un peu différent, du *Livre fort excellent de cuysine* », édité à Lyon par Olivier Arnoullet, la première fois en 1542 et la seconde en 1555, lequel a été encore réimprimé sous les titres suivants : *Le Grand cuisinier de toute cuisine; Le Grand cuisinier très utille et proffitable; La Fleur de toute cuysine*, etc.

Une autre recette de *brides à veaux* se trouve dans un ouvrage anonyme, dont voici le titre *in extenso :* « *Le Thrésor de santé, ou mesnage de la vie humaine,* divisé en dix livres, lesquels traictent amplement de toutes sortes de Viandes et Breuvages, ensemble de leur qualité et préparation. Œuvre autant curieuse et recerchée qu'utile et nécessaire. Faict par un des plus célèbres et fameux Médecins de ce siècle. A Lyon, chez Jean-Ant. Huguetan, rue Mercière, à la Sphère. M DCVII (1607). Avec privilège du Roy » (p. 33). Elle est ainsi conçue :

« Les *bride-à-veaux* (*sic*) sont faits (*sic*) de paste de fine fleur de farine destrempée avec moyeux d'œufs, beurre, succre, eau rose, peu de sel, peu de fromage blanc si on l'y aime. La paste est mise en forme de gasteau, ferme, ronde et platte, de l'espoisseur de deux doigts. On estend ladite paste sur du papier oinct de beurre frais, la faisant cuire au four eschauffé modérément. Quand elle est à moitié cuite, on la tire pour la découper par dessus en lozange d'un demy doigt. On les sert avec succre et eau rose, ou avec succre et beurre fondu par dessus. »

Enfin les *brides à veaux* sont mentionnées sous la forme *bridaveaux* dans l'*Agriculture et maison rustique* de maistres Charles Estienne et Jean Liebault (Paris, 1578, fol. 295 r°), et sous les formes *bridesaveaux* et *brides à veaux* dans les *Exercitationes hygiasticae* de Pierre Gontier (Lyon, 1668, p. 116 et 117).

Ces pâtisseries, dont je n'ai trouvé la recette que dans

des ouvrages publiés à Lyon, devaient être d'origine lyonnaise. Elles me rappellent la délicieuse *tâte au m'gin* d'Auricoste de Lazarque (*Cuisine messine*, 2e édition, Nancy, Sidot frères, 1892) ou tarte à la « fromagée », dont la crème et le fromage blanc (en patois messin : *mangin*, *megin*, *m'gin*) sont la base.

P. Dorveaux.

II.

« Aussi les isles de *Teleniabin* et *Geneliabin*, bien belles et fructueuses en matiere de clysteres » (l. IV, ch. XVII).

Teleniabin et *geneliabin* sont des termes pharmaceutiques d'origine arabe ou persane, que l'on trouve habituellement transcrits *tereniabin* et *geleniabin* dans de nombreux livres de médecine publiés au XVe et au XVIe siècle : traductions latines des médecins arabes Avicenne, Averroès, Sérapion, Mésué, etc.; dictionnaires de Simon Januensis (*Clavis sanationis*) et de Matthaeus Silvaticus (*Opus pandectarum medicinae*), pharmacopée de J.-J. Manlius de Bosco (*Luminare majus*), etc. Le premier, qui signifie *miel de rosée*, est le nom d'une manne de Perse; le second, qui se traduit par *miel de rose*, est le nom du miel rosat.

Le mot *tereniabin* figure encore de nos jours dans les traités de matière médicale, principalement sous la forme *terengebine*, qui se rapproche énormément de la transcription *terendjobin* adoptée par le Dr L. Leclerc dans sa traduction française du *Traité des simples* par Ibn El-Beïthar (*Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. XXIII, p. 308, ch. 408, Paris, 1877). Il figure également dans le *Dictionnaire étymologique des mots d'origine orientale* par Marcel Devic (p. 66, col. 2), lequel termine le Supplément du *Dictionnaire de la langue française* par Littré (Paris, 1879).

La manne de Perse dite *téréniabin*, *terengebine*, *terendjobin*, etc., porte actuellement le nom de *manne alhagi*.

Elle a été décrite de la façon suivante par Gustave Planchon et E. Collin (*Les Drogues simples d'origine végétale*, t. I, p. 748, Paris, 1895) : « La *Manne alhagi*, encore appelée *terengebine*, *bèdenguèbine*, *tèréniabin*, découle de l'*Alhagi Maurorum* Tourn. (*Alhagi Camelorum* Fischer), petite plante de la famille des légumineuses, qui est très répandue dans le Khoraçan et le Tébriz. C'est un des principaux laxatifs de la matière médicale des Perses. Elle se présente sous l'aspect de masses de grosseur très variable, agglomérées, sèches et dures, d'une couleur variant du jaunâtre au brunâtre. Sa saveur est faiblement sucrée; elle renferme beaucoup d'impuretés. »

Quid est geleniabin? dit Saladinus de Asculo dans son *Compendium aromatariorum* (*Mesuae Opera*, 4e partie, fol. 17 *b*, Venise, 1491). Et il répond : *Dico quod est mel rosatum colatum.* Le mot *geleniabin*, que l'on rencontre encore à la fin du XVIIe siècle dans le *Dictionnaire pharmaceutique* par de Meuve (2e édition, p. 403, Paris, 1689), a été transcrit *djolendjobin* par le Dr Leclerc (dans le *Traité des simples* par Ibn El-Beïthar, ch. 504).

Alors que le *tereniabin* est réellement au nombre des médecines « bien belles et fructueuses en matière de clystères », le *geleniabin* doit être placé dans une autre classe de médicaments, car, dit de Meuve, « il déterge et restraint en quelque façon, d'autant que la chaleur et l'acrimonie du miel est tempérée par l'astriction des roses ».

P. Dorveaux.

III.

Esperruquet.

Dans la notice qu'il consacre à ce mot (*R. E. R.*, 1912, p. 271-274), M. L. Sainéan cite Henri Estienne qui lui attribue le sens de *calamistratus*, c'est-à-dire qui a des boucles frisées : « Un homme ayant la barbe rase et au demeurant avec sa grande perruque bien *esperlucat*, car c'est le mot dont ils usoyent alors, voire se trouve mesme-

ment en Menot, au lieu (comme le croy) de ce que le latin dit *calamistratus.* »

M. Sainéan rejette cette interprétation et nous dit que *esperlucat* est le même mot que l'*esperruquet* de Rabelais et signifie : éveillé, adroit. Il a sans doute raison, mais je pense cependant que Henri Estienne n'avait pas tort et que, pour Menot et ses contemporains, *esperlucat* avait le sens de *calamistratus*, c'est-à-dire qui a des boucles frisées, et non le sens de : éveillé, adroit. J'ai eu la curiosité de rechercher le texte de Menot auquel Henri Estienne fait allusion; on le trouvera au fol. 101 v° de l'édition des *Sermones quadragesimales* donnée en 1522 par Jehan Frellon et au fol. 131 v° de l'édition donnée en 1526 par Claude Chevallon. Le voici d'après l'édition de 1526 :

« In Hierusalem erant scribe et pharisei qui erant, ut videbatur, veri observatores legis : sed tantam habebant ad Deum devotionem que ung chat a nager, quantam habet cattus ad navigandum, pour le dire tout à platte cousture. Ce n'estoit que hypocrisie que de leur fait. Erant tamen quedam cerimonialia inter eos, de quibus discipuli Christi non multum curabant. Illi pharisei de anima et interioribus ne faisoient compte ne recepte : sed quantum ad exteriora, volebant apparere et laudari ab hominibus. Mundabant quod de foris est. Ilz estoient mignons, frisques, esperluquatz : erant compti, nitidi, calamistrati, bien acoustrez : non potuisset colligi una pluma super vestes. »

Dans l'édition de 1522, *esperluquatz* est remplacé par *esperruquez*.

Ce passage me paraît concluant. Il confirme tout d'abord ce que dit M. Sainéan de l'identité de *esperlucat* et de *esperruquet;* mais il met hors de doute qu'au temps de Menot *esperlucat* avait le sens de *calamistratus*.

La signification du fragment cité ci-dessus est que les Pharisiens cherchaient à se faire remarquer, non par leur air éveillé ou vif, ce qui n'eût pas justifié une critique du prédicateur, mais par des recherches de toilette. Parmi

celles-ci, les soins excessifs donnés à la chevelure ont toujours été censurés par les théologiens et moralistes. Pris dans l'acception de *calamistratus*, le mot *esperlucat* a bien le sens réclamé par le sujet, ce qui ne serait pas le cas pour vif ou éveillé.

Joseph Nève.

IV.

Une kyrielle verbale (l. III, *Prol.*).

J'avais précédemment essayé de faire ressortir le caractère technique des nombreux verbes dont Rabelais se sert pour rendre le roulement du tonneau de Diogène (*R. É. R.*, t. IX, p. 285-294). M. Cohen, en faisant sienne une remarque de Brunetière que j'avais citée à cette occasion, conteste mon interprétation et préfère ne voir, dans cette kyrielle rabelaisienne, qu'une série d'assonances, une petite symphonie verbale.

Quelques remarques supplémentaires ne seront donc pas superflues.

On se rappelle que l'épisode du tonneau fait suite à une description circonstanciée des préparatifs militaires des Corinthiens pour défendre leur ville menacée par Philippe. Rabelais les représente travaillant aux fortifications et défenses, nettoyant, apprêtant, aiguisant toutes sortes d'armes. Diogène, en faisant rouler son tonneau, se sert d'un grand nombre de termes techniques, parmi lesquels ceux d'ordre militaire abondent. Rabelais, en les employant, avait-il *exclusivement* en vue un effet rythmique? Il nous éclaire lui-même là-dessus par les additions qu'il a faites, en réimprimant six ans plus tard ce *Tiers Livre*.

Entre *elançoit* et *bransloit*, il intercale *chamailloit*; et, après *affustoit*, il ajoute cette nouvelle série :

Baffouoit, enclouoit, amadouoit, goildronoit, mittonoit, tastonnoit, bimbelotoit, clabossoit, terrassoit, bistorioit, vreloppoit, chaluppoit...,

c'est-à-dire des termes exprimant tous des efforts mécaniques et représentant des actions particulières à l'artisan, au marin, à l'artilleur, etc.

Maintenant, cette explication du point de départ de la pensée de Rabelais exclut-elle l'effet rythmique que ce cumul verbal produit sur le lecteur? Je ne le pense pas. Les deux explications, l'une se rapportant au fond et l'autre à la forme, se complètent mutuellement[1].

L. Sainéan.

V.

La bouteille en forme de bréviaire ou tiroir de frère Jean (l. I, ch. v et xli; l. IV, *Anc. Prol.*, ch. xx et xxi).

Il est clair, comme M. Plattard l'indique d'autre part, que frère Jean avait une bouteille en forme de livre où il aimait à lire pour se mettre en appétit, autrement dit à boire, précisément comme font les faucons qui, pour se donner faim, « tirent » sur leur « tiroir ». De là le nom de *tiroir* que frère Jean donne à son bréviaire-bouteille.

Mais il y a là, comme il arrive souvent dans *Gargantua*, un double jeu de mots. Si le « bréviaire » de frère Jean est ainsi surnommé *tiroir*, c'est parce que frère Jean s'en sert de la même manière que les faucons de leur tiroir; mais c'est aussi pour une autre raison.

M. Havard dit en effet dans son *Dictionnaire de l'ameublement :* « La première signification qu'on découvre à ce mot [*tiroir*] est celle de plaque ou de chaîne de métal rattachant les fermoirs d'un livre », et il allègue pour exemples ces extraits de l'*Inventaire de Charles V :* « Un très bel messel ... à deux fermoirs d'or, hachiez à fleurs de lys, et les tiroirs des chaînettes d'or, à un petit lis au bout.

1. Des objections secondaires, je relève celle-ci : « *Charmoit* n'a pas de sens à côté d'*armoit.* » Le dictionnaire du xvie siècle est encore plein de lacunes : nous ignorons le sens technique du mot. C'était également le cas de *baffouoit*, dont la valeur concrète et spéciale nous fut révélée par le *Glossaire angevin* de Verrier-Onillon.

— Unes heures plates, de grosse lettre bien escrite ... et à tiroirs et fermouers d'or. »

Il y a donc des sens bien différents au mot tiroir :

1° Le peloton de chanvre, de plumes, le pied de poule qu'on fait avaler au faucon pour le faire vomir et, partant, pour le mettre en appétit;

2° Les chaînettes ou plaques servant à fermer un livre de préférence ecclésiastique.

De ce deuxième sens, on peut rapprocher le passage du Livre de Modus et Ratio cité par Littré et par M. Plattard : « Celui qui tiendra le faulcon luy doit oster le chapron par la tiroire. » M. Plattard pense que « la tiroire » doit désigner la laisse du faucon; je crois plutôt qu'elle désigne quelque cordelette ou chaînette attachant le chaperon.

Comme on voit, en parlant du tiroir de frère Jean, Rabelais faisait allusion ensemble à un livre à tiroirs (autrement dit à un bréviaire) et en même temps à un tiroir à faucons, — ce qui devenait comique pour les lecteurs qui savaient ou devinaient que le bréviaire de frère Jean était un flacon.

J. B.

VI.

Un lieu commun de panégyrique (l. I, ch. L).

L'exorde de la « contion que feist Gargantua es vaincus » (l. I, ch. L) développe une idée que Rabelais a empruntée au *Panégyrique de Trajan* de Pline le Jeune (ch. LV) : « Arcus enim et statuas, aras etiam templaque demolitur et obscurat oblivio, negligit carpitque posteritas ... vera boni principis laus et fama, non imaginibus et statuis, sed virtute ac meritis prorogatur. » « Nos peres ... ont pour signe memorial des triumphes et victoires plus volontiers erigé trophees et monumens es cueurs des vaincus par grace, que es terres par eulx conquestées, par architecture. Car plus estimoient la vive souvenance des humains

acquise par liberalité que la mute inscription des arcs, colomnes et pyramides, subjecte es calamitez de l'air et envie d'un chascun. »

En lisant les *Actions et traictez oratoires* de Guillaume du Vair, que M. René Radouant vient de publier dans les *Textes français modernes*, nous retrouvons ce même lieu commun, inspiré par Pline le Jeune, dans deux discours de G. du Vair. Il est intéressant de constater que le développement de l'exorde de la « contion » supporte avantageusement la comparaison avec ceux de G. du Vair. Nous les transcrivons ici pour faciliter à nos lecteurs ces rapprochements. Le premier passage est la péroraison de *l'oraison funèbre de la Royne d'Escosse* (Marie Stuart). « Mais ceste Royne mourant vous a bien delivré de ce soin, ayant par sa mort tellement gravé en l'esprit des hommes l'image de sa constance, qu'il n'y aura non pas aage, mais siecle, mais temps, mais eternité, si ce bas monde a quelque chose d'eternel, auquel ne vive la memoire de son admirable vertu, patience, sagesse, pieté et constance. Le marbre, le bronse et l'airain se consomment à l'air ou se rongent par la roulle; mais la souvenance d'un si bel et memorable exemple vivra eternellement. J'ay dit » (éd. Radouant, p. 32).

Le second est dans la *Remonstrance aux habitans de Marseille :* « Aux [dans les] autres villes on a dressé des statues à ceux qui se sont signalez de tels actes : il faut que vous lui [au viguier de Marseille] en dressiez une, non en vostre place publique, ains en vos cœurs, non de bronze ou de marbre, subjecte à la roüille et à l'air, ains d'affection et bien-vueillance eternelle. »

J. Plattard.

VII.

Voulens en leurs divises signifier espoir font protraire une sphere (l. I, ch. ix).

M. Sainéan indique dans la note de notre édition cri-

tique, t. I, p. 99, que l'ancien français prononçait *espere* pour *sphere*. Il y avait donc alors « homonymie », comme dit Rabelais, entre *espoir*, prononcé *esper*, et *espere*, pour *sphere*. Restait à savoir si cette prononciation de *sphere* = *espere* s'était conservée jusqu'à l'époque de Rabelais. Voici un texte de Marot qui semble bien résoudre la question : *hemisphère* y rime avec *père*. *Complainte de Monsieur le general Guillaume Preud'homme*, éd. Jannet, t. II, p. 271 :

> Les bons facteurs du gallique *hemispere*
> Desquelz tu es le bon ancien *pere*.

J. Plattard.

VIII.

Le Seigneur de Grignault (l. I, ch. xxii).

M. A. Lefranc a proposé (*R. É. R.*, t. IX, p. 174), d'identifier le seigneur de Grignault, qui figure parmi les domestiques du jeune Gargantua (cf. notre édition critique, t. I, p. 213), avec un seigneur de Grignaux dont parle Brantôme dans ses *Dames illustres*, p. 640. Ce même personnage est le héros de la XXXIXe nouvelle de l'*Heptaméron*. Il y est présenté comme « chevalier d'honneur à la Royne de France Anne, duchesse de Bretagne ». Après une absence, il rentre en sa maison qui depuis deux ans est hantée d'un esprit. Il découvre que cet esprit n'est autre qu'une chambrière qui, pour chasser de la maison maître et maîtresse et y rester en liberté avec son amant, avait organisé « ce beau mistère ». « Monseigneur de Grignaulx, qui estoit homme assez rude, commanda qu'ilz fussent batuz en sorte qu'il leur souvînt à jamais de l'esprit; ce qui fut faict et puis chassez dehors. »

J. Plattard.

IX.

Le laquais basque de Gargantua (l. I, ch. xxviii).

Les Basques, coureurs renommés, étaient à l'époque

de Rabelais très recherchés comme laquais. Leur rapidité et leur agilité étaient proverbiales. « Plus vistement que ne vont *lacquetz basques* », dit Antoine du Saix dans son *Esperon de discipline*. Voici une anecdote de Brantôme (*Dames galantes*, ch. VII), qui nous montre un laquais basque fort apprécié dans une « bonne maison » de Poitou pour ses qualités de beau danseur :

« J'ay cogneu deux sœurs d'une fort bonne maison de Poictou, et filles, desquelles on parloit estrangement et d'un grand lacquais basque qui estoit à leur pere, lequel, soubz l'ombre qu'il dansoit très bien, non seullement le branle de son païs, mais tous autres et les menoit danser ordinairement, mesmes les y aprenoit, il les fit dancer et leur apprist apres le branle des p... et en furent assez gentiment escandalisées [diffamées] : toutesfois ne laissarent à estre bien mariées, car elles estoient riches; et sur ce nom de richesse on n'y advise rien, on prend tout et fust-il encores plus chaud et plus ardant. J'ay cogneu ce basque despuis gentil soldat et de brave façon, etc. »

J. PLATTARD.

X.

La forme du bonnet doctoral (l. I, ch. XLIV).

On croit généralement que le bonnet doctoral à l'époque de Rabelais était caractérisé par quatre lobes ou cornes faisant saillie sur la partie supérieure de la coiffure (voir le portrait de Maitre François qui figure sur la couverture de notre *Revue*). Si telle avait été la forme du bonnet doctoral, le texte suivant serait inexplicable : « Lors d'un coup [F. Jean] lui tranchit la teste [de l'archer] ... et demoura le crane pendant sur les espaules à la peau du pericrane par derriere, *en forme d'un bonnet doctoral*, noir par dessus, rouge par dedans. » Le crâne de l'archer ne saurait affecter la forme d'une calotte surmontée de quatre lobes. En fait, à l'époque de Rabelais, le bonnet doctoral était une simple calotte ronde et unie. On l'appelait *bourlet*.

Quand Noël du Fail (*Contes et discours d'Eutrapel*, t. I, p. 321), parlant d'un forgeron stupide, l'appelle « gros asnier à bourelet », c'est comme s'il le qualifiait de docteur en ânerie. Ces *bourlets* procédaient de l'antique chaperon par suppression des « appentis », c'est-à-dire des deux pièces d'étoffe dont l'une pendait libre d'un côté, tandis que l'autre était roulée autour du cou. Vers le milieu du XVIe siècle, nous dit Pasquier (*Recherches de la France*, t. IV, p. 15), « à ces bonnets ronds on commença d'apporter je ne scay quelle forme de quadrature grossiere et lourde qui fut cause que de mes premiers ans j'ay veu que l'on les appelloit bonnets à quatre brayettes. Le premier qui y donna la façon fut un nommé Patrouillet, lequel se fit fort riche aux despens de cette nouveauté et en bastit une fort belle maison en la rue de la Savaterie[1]... Depuis, le bonnet ayant changé de forme, luy est toutesfois demeuré le nom de *bonnet rond*. Coustume toutesfois très inepte, mesme que nous reparions nos testes rondes de bonnets quarrez, etc... ».

Ainsi, lorsque Rabelais écrivait son *Gargantua*, le bonnet doctoral était une calotte ronde. Il se distinguait du *chaperon*, porté par les gens du Palais et les maîtres ès arts, qui était un capuchon, et du *lyripipion*, capuchon à longue queue réservé aux maîtres de la Faculté de théologie.

Pour en finir avec ce chapitre des chapeaux, indiquons que la plaisanterie de frère Jean menaçant l'archer (ch. XLIV) de le faire cardinal, de lui donner un chapeau rouge en lui enlevant le sommet du crâne, n'est pas une invention de Rabelais. Elle se rencontre déjà dans le *Roman de Renard*. Cf. éd. E. Martin, Paris 1882-1887, v. 368-369 :

De quel ordre volez vos estre
Que roge chaperon portez,

1. Sur les plans de Philibert de l'Orme (cf. H. Clouzot, *Philibert de l'Orme*, p. 164-165).

dit Renard à Brun qui vient de retirer son museau ensanglanté de la fente du chêne, dont Renard a enlevé les coins. Gringore dit dans le même sens :

> Vous aurez, en conclusion,
> Largement de *rouges chappeaulx*,

(*Jeu du Prince des Sots*, t. I, p. 230. Enfin nous trouvons cette même image dans un sermon de Menot cité par H. Estienne, *Apologie pour Herodote*, ch. IX.

J. PLATTARD.

XI.

La définition géométrique de Dieu (l. III, ch. XIII, et l. V, ch. XLVIII).

Pour l'étude des origines de cette fameuse définition de Dieu, « sphère intellectuelle de laquelle en tous lieux est le centre et n'est en lieu aucun circonférence », on se reportera aux recherches de M. Smith (*R. É. R.*, 1905, p. 304), de M. Jean de la Perrière (*R. É. R.*, 1906, p. 264-267 et p. 404) et de M. Thuasne, *Villon et Rabelais; notes et commentaires*, p. 185-188. Voici un texte qui montre combien cette définition était devenue banale au XVIe siècle. Il se trouve au début d'un poème de Guy le Fèvre de la Boderie, *La Galliade ou de la Révolution des arts et sciences* (Paris, G. Chaudière, 1578) :

> Les sciences qui viennent
> Du plus haut ciel des cieux et qui en soy retiennent
> Je ne scay quelle odeur de leur source et vray lieu
> *(C'est le rond infini que nous appellons Dieu,*
> *Dont le centre est par tout et la circonference*
> *N'est comprise de nul, fors de sa propre essence).*

J. PLATTARD.

XII.

La chapelle Saint-Nicolas à Montsoreau.

Au milieu de la tempête, Panurge fait vœu, s'il en

revient sain et sauf, d'édifier « une belle grande petite chapelle ou deux entre Quande et Montsoreau et n'y paistera vache ni veau »[1].

La tempête terminée, Panurge, fidèle à sa promesse, déclare son intention d'exécuter aussitôt son vœu : « Escoutez beaux amis. Je proteste devant la noble compaignie que de la chapelle vouée à monsieur Saint-Nicolas entre Quande et Montsoreau, j'entends que sera une chapelle d'eau rose en laquelle ne paistra vache ni veau, car je la jettray au fond de l'eau[2]. »

Dans les deux citations, il y a un point intéressant à établir pour le commentaire rabelaisien. Cette chapelle Saint-Nicolas n'est pas une invention de Rabelais, comme on serait porté de le croire. Un savant archéologue nous en signale l'existence[3] : « Il existait au xve siècle à Montsoreau une chapelle sous le vocable de Saint-Nicolas. Peut-être pourrait-on voir ses restes dans un bâtiment situé à l'extrémité orientale du bourg, au bord de la route qui conduit à Candes. La chapelle, remaniée et agrandie, a été transformée en maison d'habitation. Mais on a conservé dans le pignon une fenêtre à ogive qui indique la destination primitive de la construction, datant du xive siècle. »

Avec cette indication, il est facile de retrouver cette chapelle Saint-Nicolas sur la vue de Montsoreau, dessinée en 1699 par Gaignières[4]. On aperçoit la silhouette de cette chapelle près de la fontaine limitant Candes et Montsoreau et servant aussi de limites à la Touraine et à l'Anjou. Une porte de la chapelle s'ouvrait sur la grève le long de la Loire ; elle donnait aux mariniers un accès

1. *Pantagruel*, l. IV, ch. xix.
2. *Pantagruel*, l. IV, ch. xxiv. — L'orthographe administrative du mot Quande est devenue maintenant : Candes.
3. De Busserolle, *Notice sur les églises et chapelles de Montsoreau*, p. 20.
4. Ce dessin de Gaignières est reproduit dans l'*Atlas du dictionnaire de Maine-et-Loire*, par Célestin Port.

direct de leurs bateaux à cet oratoire dédié à saint Nicolas, leur patron.

Comme les maisons des deux localités se touchent, cela a donné naissance à ce dicton populaire :

Entre Candes et Montsoreau,
Il n'y paîtra ni vache, ni veau.

Rabelais mentionne ce dicton parce que, précisément, cette chapelle Saint-Nicolas est située très près de cette limite.

Henry Grimaud.

MADAME DE SÉVIGNÉ ET RABELAIS.

Peut-on compter la marquise de Sévigné au nombre, sinon des admirateurs, du moins des lecteurs que *Gargantua* et *Pantagruel* conservèrent au XVIIe siècle? Avait-elle des œuvres de Rabelais une connaissance particulière? Le feuilletait-elle à l'occasion? Il ne le paraît pas. Mme de Sévigné, dont la prodigieuse mémoire avait retenu à peu près tout l'œuvre de Molière, depuis le *Cocu imaginaire* jusqu'à *Pourceaugnac*, qui cite sans cesse les tragédies de Corneille et les opéras de Quinault, n'emprunte que quatre expressions seulement à Maître François.

4 novembre 1671. « *Oh! trop heureux ceux qui plantent des choux! Quand ils ont un pied à terre, l'autre n'en est pas loin*. Je tiens ceci d'un bon auteur. »

25 décembre 1675. « La bonne princesse (de Tarente) alla à son prêche; je les entendais tous qui *chantaient des oreilles*, car je n'ai jamais ouï des tons comme ceux-là. »

En 1688-1689, elle répète jusqu'à cinq fois la devise de Thélème : « Fais ce que TU voudras; vive la sainte liberté. » Cette citation incorrecte est du reste sans valeur, ayant depuis longtemps roulé dans la monnaie du langage. Le fréquent emploi qu'en fait Mme de Sévigné est-il un signe de cette caducité mentale dont la prévenait si charitablement son amie Mme de La Fayette?

Enfin, à une date que nous n'avons pu retrouver, elle fait allusion aux feuilles jetées au vent par la sibylle.

Ces citations ne veulent pas dire que la marquise ait eu précisément le livre entre les mains. Elles coïncident avec les retraites que faisait Charles de Sévigné près de sa mère aux Rochers. N'écrit-elle point le 5 juillet 1671, quatre mois avant la première de ces allusions : « Mon

fils nous a lu aussi des chapitres de Rabelais à mourir de rire. » Mais il s'agit de lectures fragmentaires, et je doute que le marquis ait fait connaître à sa mère l'œuvre entière, bien qu'il la connût à fond. Témoin la lettre à sa sœur du 14 juillet 1677 : « Le lévrier de M. de Meurles, tout éreinté qu'il était, en devint bien le premier lévrier de la province; pourquoi ne deviendrais-je pas aussi joli garçon qu'un ermite? »

Mme de Sévigné connut donc imparfaitement Rabelais et n'eut sans doute jamais la curiosité de le lire elle-même. Pourquoi, grande liseuse et reliseuse, négligea-t-elle cet auteur qui lui paraissait cependant amusant? Non pas assurément par pruderie, car la fausse délicatesse lui faisait horreur. Si elle jugeait Rabelais trop gaulois, elle donnait à ce mot le même sens que Louis XIV parlant d'Amyot; elle dit en effet que, malgré sa tendresse pour le style des vieux auteurs, elle a été charmée par un rajeunissement de la traduction de Cervantes. Et peut-être aussi, lectrice de Montaigne et mettant avec celui-ci cette œuvre *au nombre des livres simplement amusants*, aimait-elle mieux relire *Cléopâtre* que perdre son temps à parcourir les folies de Maître François.

BOURGEOIS.

LA MARQUISE DE OINCESTRE.

Au chapitre XXVII du *Tiers Livre*, nous lisons :

« Quand ma femme future serait aussi gloutte du plaisir venerien que fut onques Messalina, ou la marquise de Oincestre en Angleterre. »

L'identité de la personne ainsi désignée est fort embarrassante pour les éditeurs de Rabelais, le marquisat de Winchester n'ayant été créé en faveur d'un Paulet (depuis duc de Burton) qu'en 1551, alors que le passage ci-dessus appartient à la rédaction originale du *Tiers Livre* (1546).

L'auteur fait-il ici allusion à la reine Anne Boleyn exécutée en 1536? Se serait-il hasardé à évoquer les infortunes conjugales d'un souverain encore vivant qui eût pu lui devenir un protecteur en cas de danger? Du reste, si Anne dut un marquisat à son royal amant, c'est de Pembroke et non de Winchester qu'elle porta le nom; ce titre éphémère, d'ailleurs, ne fut probablement pas connu en France.

Enfin l'opinion publique, dans notre pays, semble avoir été favorable à celle qui, toute jeune, avait mêlé son charmant visage à la foule gracieuse entourant le roi-chevalier. Dans une pièce de vers latins, Étienne Dolet l'avait proclamée innocente des débordements dont Henry VIII l'avait accusée pour l'envoyer à l'échafaud.

Voici les raisonnements des éditeurs qui assimilent la reine Anne à la femme impudique digne d'être citée à côté de Messaline. C'est à Winchester, disent-ils, que la marquise de Pembroke recevait le roi avant le divorce! Le nom de Winchester, d'ailleurs, évoque en anglais l'idée de prostitution, car c'est l'évêque de cette ville qui levait une taxe sur les maisons de tolérance, et l'expression *Winchester goose* désignait une maladie vénérienne.

Le premier argument n'est pas soutenable; quant aux deux allusions, elles supposent une connaissance de la langue, des mœurs et des coutumes anglaises que Rabelais ne possédait pas.

Il est très douteux que Rabelais ait voulu désigner Anne Boleyn; mais si ce nom de Oincestre est un pseudonyme cachant la seconde femme de Henry VIII, nous allons prouver que l'auteur du *Tiers Livre* le trouva tout simplement parmi ses souvenirs d'enfance, comme maints autres détails de son œuvre.

S'il n'y avait jamais eu de marquise de Winchester avant 1546, en revanche nous connaissons trois *comtesses* de ce nom :

1° Isabel Beauchamp, épouse de Hugh Despencer, qui fut créé Earl of Winchester en 1332. De cette femme, il est impossible que Rabelais ait entendu parler.

2° Le titre de comte de Winchester, la famille Despencer se trouvant éteinte, fut octroyé en 1472 par le roi Édouard IV à un seigneur flamand, Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, époux de Marguerite von Borsselen, qui mourut en 1510.

3° Renée de Bueil, fille d'Antoine de Bueil et de Jeanne, fille naturelle de Charles VII et d'Agnès Sorel, épousa le 18 mars 1480, sur l'ordre de son oncle Louis XI, le fils des précédents, Jean de Bruges, et porta le titre de comtesse de Winchester de 1492 à 1500.

Louis de Bruges, un des principaux conseillers du Téméraire, joua un rôle diplomatique des plus importants dans les relations de la Bourgogne avec la France et l'Angleterre vers la fin de la guerre des Deux-Roses. Il reçut un titre anglais pour avoir donné asile à Édouard IV chassé de son royaume et jouissait en Flandre d'une si haute influence que Louis XI désira gagner le fils de ce personnage tout-puissant. Le jeune Jean de Bruges, fait prisonnier, fut un des premiers, selon Commines (année 1483), à porter les *fillettes du roi;* mais, promptement libéré, il reçut du roi de France, qui l'attacha à sa per-

sonne, avec la main de sa nièce naturelle, cent lances et la sénéchaussée d'Anjou. Resté en faveur auprès de Charles VIII, le comte de Winchester ne cessa sans doute pas de résider en Touraine, et il est possible que Rabelais, enfant, ait vu ce seigneur et sa femme, certain qu'il entendit prononcer leurs noms dans sa jeunesse. La comtesse dut mourir vers le début du XVIe siècle, car en 1505 nous voyons son mari contracter une nouvelle union avec Marie de Melun; mais celle-ci ne devait pas porter le titre de comtesse, Jean de Bruges s'étant démis du comté de Winchester en juin 1500.

Il n'y eut donc que trois dames de Oincestre; deux d'entre elles étaient contemporaines de Rabelais; l'une était sa compatriote. Ne nous étonnons donc point de rencontrer ce nom dans son œuvre. Veut-il parler de Renée de Bueil elle-même? Un romancier se plairait à imaginer que la petite-fille de la Dame de Beauté, la nièce de cette Charlotte de Brézé qui fut poignardée par son mari pour adultère, ajouta une page honteuse à l'histoire galante de sa famille. Mais les mots *en Angleterre* ne permettent point de penser que Rabelais ait songé à mettre cette Tourangelle au niveau de Messaline. Il s'agit incontestablement d'une Anglaise. En vain avons-nous cherché, parmi les compilateurs d'anecdotes galantes, en particulier dans Heywood, aux chapitres *Venery* et *Lechery*, la personne que Rabelais visa dans ce passage du *Tiers Livre*. Le nom n'est sans doute qu'un pseudonyme; mais si l'on doit l'accepter pour tel, nous voyons qu'il est inutile d'attribuer à Rabelais une connaissance familière de l'argot anglais. Une fois de plus, constatons chez le Chinonais la hantise du pays natal et des souvenirs d'enfance, en souhaitant qu'un confrère tourangeau nous éclaire sur l'existence de cette nièce de Louis XI dont le mariage fut un acte diplomatique.

BOURGEOIS.

LES CONNAISSANCES DE RABELAIS

EN LANGUEDOCIEN

CRITIQUÉES AU XVIIIe SIÈCLE.

Un fait au pluriel *us*, *ùnos*, *ûsses*, *ûssos*...

Panurge, dans *Rabelais*, dit fort improprement et par une mauvaise imitation de notre languedocien dont Rabelais avait appris à Montpellier quelques termes : *unos* messes et *unos* vêpres bien sonnées sont à moitié dites.

ESPERRUQUET.

Ëperpëluga ou *ësparpëluga.*

Ce terme, dérivé du substantif *parpel*, ou chassie, et de la particule privative *ës*, signifie proprement débarrassé de la chassie, ou de tout ce qui en tient lieu, en troublant la vue.

On le dit surtout des enfants. Il est certain que, quoiqu'ils ouvrent bien les yeux, ils ne voient clair que quelques jours après leur naissance; leur cornée, trop imbibée d'humeurs, n'est tout au plus que demi-transparente : lorsque cette humeur s'est dissipée, ils commencent à voir distinctement les objets; ils prennent en conséquence de la physionomie. Ils sont étonnés d'abord et ensuite réjouis; ils le témoignent par leurs gestes, l'air de leur visage, la vivacité de leurs yeux, et l'on dit alors au figuré qu'ils sont tout *esperpelugas*, c'est-à-dire gais, éveillés, réjouis.

Esperpeluga : galant, brave, gaillard.

S'ëspërpëluga : écarquiller les yeux (Acad.).

(*Dictionnaire languedocien-français* de l'abbé de Sauvage (1710-1795), réédité à Alais, 1820.)

BOURGEOIS.

UNE ŒUVRE AUTHENTIQUE

DE CHARLES CHARMOIS.

Les œuvres de maître Charles Charmois, peintre du roi Mégiste (et du révérendissime évêque Jean du Bellay), n'étaient pas uniquement réservées aux foires de Médamothi. Nous avons rappelé ses travaux à Fontainebleau, aux ouvrages de stuc et de peinture du Rosso, dans la chambre du roi, la grande galerie et le pavillon de l'étang, ses levés de plans dans les marais salants de Guyenne et de Saintonge, ses « chandeliers de bougie » offerts à la duchesse d'Étampes, ses frises murales décorant le château de Saint-Maur. Par malheur, toutes ces preuves de savoir-faire du peintre « Aurelianensis » ont disparu. Nous en sommes réduits, comme sur tant d'autres points, à croire Rabelais sur parole.

Notre érudit confrère M. Maurice Roy a cependant retrouvé une trace authentique du pinceau de maître Charles. Et quelle trace! Les propres voûtes de la chapelle de Vincennes. La découverte en vaut la peine, même à côté des documents d'un intérêt artistique autrement considérable mis au jour dans les deux derniers opuscules de M. Roy : *Le Sculpteur Pierre Bontemps (1505-1568)* et *La Sainte-Chapelle du bois de Vincennes, son achèvement sous Henri II par Philibert de l'Orme (1548-1556)*.

La commande est du 13 juin 1549. C'est « l'architecte du roi Mégiste » qui signe le marché. Comme dans le IVe livre de Rabelais, l'architecte et le peintre du cardinal se trouvent réunis sur l'acte notarié.

Charles Charmois s'engage à peindre et dorer d'or fin, azur et autres couleurs fines, les six clefs de voûtes de la Sainte-Chapelle, à dorer les ogives jusqu'à trois pieds et demi au-dessous de chaque clef, à peindre des soleils d'or, des croissants couronnés, des palmes, branches de laurier ou autres devises du roi à chaque voûte. En outre, il se charge de peindre et de dorer les épis, « poinçons », et faitage de plomb qui décoraient la toiture de la chapelle du Trésor, à la façon des petits mannequins et animaux dorés de Thélème.

Le plus intéressant de cette décoration, dont l'invention ne fait pas grand honneur, il faut l'avouer, à l'imagination ni du peintre ni de l'architecte, c'est qu'en dépit de sa détérioration, elle subsiste à peu près tout entière, et qu'on en distingue très nettement encore les divers motifs dans la chapelle de Vincennes. Voilà qui lui donne le pas sur les peintures de Fontainebleau et même sur le mirifique portrait du valet cherchant maître que nous ne connaissons que par ouï-dire.

Chacune des six clefs a son ornementation particulière, que M. Roy a soigneusement relevée : « A la première clef, en commençant par le bas de la nef, se voient trois croissants entrelacés ; autour, un grand soleil accompagné de croissants et de lettres H ; à la deuxième clef, les chiffres de Henri II et de Catherine de Médicis, une H et deux K entrelacés ; le motif circulaire se compose de deux palmes, d'une couronne royale, de croissants, arcs et lettres initiales K et H ; à la troisième clef, le chiffre de Henri II entrelacé avec deux croissants ; à l'entour, couronne de feuilles de chêne surmontée de la couronne royale et accompagnée des lettres H et K et de deux arcs ; à la quatrième, l'écusson de France à trois fleurs de lis d'or surmonté de la couronne royale ; entre les ogives, des rubans, branches de laurier, lettre H reliée par une flèche à un croissant placé au-dessus ; à la cinquième clef, trois croissants entrelacés ; autour, deux croissants surmontés d'une H entrelacée elle-même de croissants ; enfin, à la

sixième clef, celle du chœur, trois autres croissants, et rayonnant sur les voûtes un grand soleil avec croissants surmontés d'une H. »

Tout cela, nous en convenons bien volontiers, ne sort pas des travaux ordinaires de décoration industrielle. Mais, au XVIe siècle, les plus grands artistes ne dédaignaient pas ces besognes pratiques, parfois aussi productives que les tableaux ou les portraits, à coup sûr plus souvent réclamées par la clientèle de l'époque. Il est piquant, en tout cas, alors que rien ne subsiste des œuvres d'un peintre que nous avons tout lieu de croire excellent, de retrouver les traces de son pinceau sur les voûtes élevées par cet autre ami de Rabelais, Philibert de l'Orme.

Henri Clouzot.

UNE CITATION DE PICROCHOLE

DANS UN PAMPHLET SAVOISIEN DE 1606

Parmi les œuvres de polémique antiespagnole qui parurent entre le traité de Vervins et la mort de Henri IV, l'une des plus connues, — au moins par son titre, — est *Le soldat françois*. Publié sans lieu (à Paris?), en 1604, petit in-8°, il fut réédité en 1605, 1606, 1617[1]. Il faut l'attribuer, sans hésitation, à Pierre de l'Hostal, gentilhomme béarnais, vice-chancelier de Navarre[2].

Précédé d'une dédicace amphigourique à Henri IV, ce grandiloquent pamphlet est une exhortation à la guerre contre l'Espagne. Il faut, dit-il en son gascon, « empescher que l'ambition de Castille ne bate plus sur la misère de la France ». Sa passion belliqueuse s'exprime en un style de rodomont, et l'on ne s'étonne pas de lire chez Prosper Marchand « que Scaliger et du Perron [le] regardoient avec assez de raison comme un bravache, un étourdi et un fou, dont le langage étoit extravagant ».

Cependant, de ce flux de paroles se dégagent quelques idées. Bon Béarnais, il pousse surtout le roi à reconquérir le royaume de Navarre, dont il retrace l'histoire. Il essaie d'exciter l'orgueil de Henri; il lui rappelle que, malgré ses victoires et ses triomphes, malgré toute sa puissance, il est « banni de son plus ancien héritage ». Il fait presque

1. Bibl. nat., Lb^{35} 796. J'ai consulté, à la Bibliothèque de Chambéry (15268) et à celle de Dijon (17726), l'édition, s. l., 1605.

2. Pierre de Lostal, de l'Hostal ou de l'Hostau, sieur de Roquebonne. Voy. Prosper Marchand, *Dictionnaire*, t. I, p. 56-57 (v° *Anti*) et *France protest.*, t. VII. L'Hostal reconnaît la paternité du *Soldat françois* dans la préface de son *Avant-victorieux*, paru à Orthez en 1609.

honte au roi de France d'oublier les injures du roi de Navarre.

Il s'en prend à tous les ennemis du roi. Mais, parmi eux, il fait une place à part aux jésuites, dénoncés comme des agents de l'Espagne, et au duc de Savoie. Il n'a pas assez de railleries pour le petit potentat des Alpes; il l'appelle ironiquement « comte de Provence,... nouveau seigneur de Genève par escalade... Roy d'Italie [ironie prophétique]... Prince des gouëtrez [goîtreux], bossu savoyard... ».

La riposte ne devait pas se faire attendre. Au rang des innombrables réponses[1] que s'attira Pierre de l'Hostal figure une réponse savoyarde : *Le cavalier de Savoye ou response au soldat françois*. A Bruxelles [il faut sans doute lire Chambéry], 1606, petit in-8°[2].

L'auteur est, d'après Guichenon, Marc-Antoine de Buttet[3], avocat à Chambéry, chevalier de Saint-Maurice, et sans doute fils du célèbre poète Claude de Buttet. Il est difficile d'être affirmatif sur ce dernier point, puisque A. de Foras, auteur de l'*Armorial et nobiliaire de Savoie*, n'a pas réussi à donner une place, dans la généalogie des Buttet (p. 287), à cet énigmatique personnage. Fils ou neveu? On ne sait trop.

Dédié au duc, puis à la Savoie elle-même, le *Cavalier* reprend point par point les arguments de « ce calviniste soldat françois », ridiculise ses projets de conquête et

1. Voy. dans Prosper Marchand, *loc. cit.* M. M. Deloche (*Maison du cardinal de Richelieu*, p. 184, n. 2) mentionne quelques-unes de ces réponses, mais il omet précisément celle qui nous intéresse.

2. Bibl. nat., Lb^{35} 827 et (seconde édition, s. l., 1607), 827 A. Le *Catalogue* dit : « Attribué aussi à Claude Bulet. » J'ai utilisé l'édition de 1606, dans l'exemplaire de Chambéry, n° 15269. De Foras, qui appelle inexactement cet ouvrage *Le cavalier savoisien*, dit qu'il parut en 1605.

3. Une note manuscrite sur l'exemplaire de Chambéry donne cette attribution. On la retrouve dans un jeu de mots de *Le citadin de Genève ou response au cavalier de Savoye* (Paris, 1606, in-8°), dû sans doute à Sarrasin : le *Cavalier* va « se BUTER, MALADROIT qu'il est, contre les Républiques et seigneuries ».

défend la cause de la paix. A ses attaques contre la maison ducale, il oppose une apologie en règle de tous les ancêtres de Charles-Emmanuel et de ce prince lui-même. Il vante les services rendus par la Savoie à la France. Il stigmatise le rôle de François Ier; il le blâme d'avoir protégé cette Genève, à qui l'on ferait bien de préparer une nouvelle escalade. Il en veut à tous les écrivains français qui ont attaqué la Savoie :

« Va donc, impudent soldat françois, tenir compagnie à cest ignare de la Popelinière, aussy grand docteur, croniqueur et geographe que toy... », qui a tiré son histoire de la guerre de Savoie « de la première Savoysienne (brouillas digne d'une garde robe)... ». Buttet n'en veut pas moins à Jean de Tournes, « calviniste, banqueroutier ».

Mais, dira-t-on, que devient Rabelais en tout cela? Pour achever de tourner en ridicule l'écrivain béarnais, Buttet feint de croire que celui-ci ne se contente pas d'exhorter Henri IV à reconquérir la Navarre. Dans un développement filé de très près sur la page fameuse où les conseillers de Picrochole proposent à leur maître la conquête du monde, Pierre de l'Hostal est censé entraîner son maître, de proche en proche, à envahir Castille, Léon, Aragon, la Catalogne, le Portugal, Grenade. Bientôt même les Espagnes ne lui suffisent plus :

Il passe à Algésire les barrieres du monde..., le voyla au dela de Gibaltar. « Parce, c'est assez, tournons disner à Paris. C'est trop pour une matinée. »

Mais ce n'est pas seulement d'une simple réminiscence qu'il s'agit ici. Marc-Antoine de Buttet a tenu à signaler lui-même, dans le passage qui suit, la source de son inspiration :

Ainsi vous entretiendroit ce calviniste soldat françois, si après le repas vous luy donniez audience (ô Henry) sur des batailles,

rencontres et victoires toutes semblables à celles de Pycrocole, le rude bataillant.

On voit que cet ardent catholique, cet ami de saint François de Sales[1] ne dédaignait pas de lire Rabelais et ne craignait pas, à l'occasion, de le citer[2].

Henri Hauser.

1. Dans *Le fléau de l'aristocratie genevoise*, Genève [Chambéry], 1606 [1607], in-8°, où il répond au *Citadin*, il vante le « sacré prélat, l'attrait de ses belles, mais dévotes paroles, le bel exemple de ses actions ».

2. Dans une autre réponse de l'Hostal, *La response de M° Guillaume au* Soldat françois..., s. l., 1605, in-8°, Guillaume dit au roi : « Je ne puis demeurer qu'avec vous, et encore... pourveu que me ... gardiez de ce picrocole, lequel il ne faut croire, car il sappe le monde pied à pied... » Voilà Picrochole devenu nom commun. Dans *Le capitaine au* Soldat françois, s. l., 1605, in-8°, on cite « Lucian, ce grand père de Rabelais ». Signalons, pendant que nous y sommes, une autre citation de Rabelais dans *Le labyrinthe royal de l'Hercule gaulois* (de Valladier), Avignon, s. d. [1600], in-4°, p. 197 : les huguenots, après la conversion du roi, n'ont pas craint de l'accuser d'hypocrisie, « nous faisant d'un Roy sans pair, treschrestien, tresprudent, tresadvisé et tressage, un détestable et scélérat Machiavel ou un Rabelais sans foy et sans religion ».

RABELAESIANA[1]

43. — Arme, asne, âme.

Le latin *anima*, en passant au français, est devenu tour à tour *anme*, *alme*, *arme*. Cette dernière forme est très fréquente au XIIIe siècle et les diverses éditions du *Roman de la Rose* l'ont transmise jusqu'au XVIe :

> Assez i feri et bouté
> Et par maintes foiz escouté
> Si j'oroie venir nule *arme* (var. *ame*).
>
> (Éd. 1559 et 1573, dans Godefroy.)

La même forme est encore aujourd'hui en usage dans le Poitou, en Gascogne et dans le Dauphiné, surtout dans la formule de serment *marmes!* (= mon âme!) que la *Briefve Declaration* explique par « jurement des gens villageois en Touraine ».

En dehors de cette invocation solennelle, Rabelais emploie une seule fois la forme *arme*, pour *âme*, à l'occasion du passage du Gué de Vède rempli des gens noyés par le déluge urinal de la jument de Gargantua (l. I, ch. XXXVI) : « Gymnaste donnant des esperons à son cheval, passa franchement oultre, sans que jamais son cheval eust frayeur des corps mors. Car il l'avoit accoustumé, selon la doctrine de Aelian, à ne craindre les *armes*[2] ny corps mors. »

Burgaud des Marets, dans l'introduction de son édition,

1. Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, t. VII, p. 83-96, 332-361, 453-467; t. VIII, p. 134-172; t. IX, p. 249-294, et t. X, p. 258-282.

2. Telle est la leçon des premières éditions de *Gargantua* que les réimpressions ultérieures remplacent par *ames*.

remarque à ce propos (p. III; cf. p. 226) : « Nous imprimons que Gymnaste avait habitué son cheval à ne craindre « les *armes* ny corps morts ». Telle est la leçon de 1535 et de l'édition antérieure. Dans toutes les autres, *armes* s'est métamorphosé en *ames*. Un cheval qui a peur des âmes! Depuis plus de trois siècles, on prête au noble animal une superstition qu'il n'a sans doute jamais eue. »

Or, dans Elien, l. XVI, ch. XXV, il ne s'agit nullement d'armes, mais d'εἴδωλα νεκρῶν, de *cadaverum simulacra*, que Rabelais rend par « ames et corps morts »[1], en cumulant deux synonymes suivant un procédé stylistique qui lui est familier[2]. Dans le Xe chant de l'*Iliade* auquel Élien fait allusion, on lit de même qu'Ulysse traîne par les pieds les guerriers tués par Diomède, afin que les chevaux thraces ne s'effraient pas de leurs cadavres (νεκροῖς).

On rencontre dans Rabelais un autre aspect du mot *âme*, sous la forme *asne*, dans ces trois passages du *Tiers Livre*, ch. XXII et XXIII : « Son *asne* [de Raminagrobis] s'en va à trente mille pannerées de diables...; son *asne* s'en va à trente mille charretées de diables...; au moins, s'il perd le corps et la vie, qu'il ne donne son *asne*...[3]. »

Cette équivoque, que Rabelais met dans la bouche de Panurge et qu'on lit plus tard chez Tahureau et dans le *Moyen de parvenir*, reflète-t-elle une prononciation vulgaire du mot *âme?*

Il est difficile de se prononcer.

Tandis que la rime *âme : dame* est normale dans la poé-

1. Tandis que Regis rend exactement *armes* par « Seelen » (Gelbcke par « Geister »), le dernier traducteur anglais de Rabelais, M. W.-F. Smith, adopte l'interprétation fantaisiste de Burgaud des Marets (« neither *Arms* nor dead Bodies »).

2. Voir d'autres exemples de réduplication synonymique dans l'introduction du texte critique du *Quart Livre* donné par J. Plattard, 1910, p. 13-14.

3. Leçon de l'édition princeps de 1546, remplacée par *ame* dans l'édition définitive de 1552.

sie du xve siècle, par exemple dans ces vers de Villon, *Testament :*

1840 Resigné luy eusse ma cure,
Mais point ne veult de charge d'ames;
De confesser, ce dit, n'a cure,
Sinon chamberieres et dames,

celle de *dame : asne* ne se lit qu'une seule fois chez le même, *Testament :*

1563 Riens n'y font sept pintes ne huit,
Tant que gisent seigneur et dame.
Puis apres, sans mener grand bruit,
Je leur ramentoys le jeu d'asne.

Cette rime féminine, isolée dans Villon, est envisagée par Gaston Paris comme « une forte irrégularité »[1]; cependant l'apparition ultérieure chez Rabelais de l'équivoque *asne-âme*[2] prêterait un nouvel appui en faveur d'une prononciation vulgaire.

Quoi qu'il en soit, il est surprenant que Rabelais, en présence des protestations indignées des théologiens, se soit rejeté sur la négligence des imprimeurs : « ... quelque mangeur de serpens qui fondoit mortelle heresie sur une N mise pour une M par la faulte et negligence des imprimeurs »[3].

C'est là un prétexte habile plutôt que l'expression de la

1. Dans son étude biographique sur *François Villon*, Paris, 1901.
2. M. Thuasne lui consacre une longue note dans la *Revue des bibliothèques* de 1907, p. 55-58. Suivant lui, Rabelais en serait redevable au fabliau connu de Rutebeuf, *Le testament de l'asne;* mais comme celui-ci ne renferme aucune trace d'un jeu de mots quelconque, cette hypothèse s'évanouit. M. Thuasne allègue encore, p. 56 : « La confusion d'*asme* et *asne* repose sur la fausse étymologie qu'on attribuait au mot *âme* au xvie siècle et qu'on écrivait fréquemment *asme*. » Nous n'avons trouvé, non plus, aucune trace de cette prétendue graphie : Littré, Godefroy et Thurot l'ignorent totalement.
3. *A Monseigneur Odet.*

réalité. De même que pour *arme*, il s'agit probablement d'une prononciation vulgaire, inconnue à la majorité des lecteurs et se prêtant en outre à une confusion fâcheuse. L'auteur trouva bon de la faire disparaître de l'édition définitive de 1552.

44. — Bourrabaquin, grand verre à boire.

La nomenclature des vases à boire, dans Rabelais, est très abondante, comme tout ce qui concerne la beuverie. On y discerne les termes suivants :

a. Latins : *Calathe*, coupe à boire (l. I, ch. li) ;

b. Moyen-français : *Ferriere*, bouteille, d'abord en métal (fer, cuivre, argent), ensuite en cuir (l. II, ch. xxviii) ; *hydrie*, sorte de cruche (l. IV, ch. lxiv), terme attesté dès 1360[1] ; *nacelle*, vase en forme de nacelle (l. I, ch. li) ; *retombe*, vase de terre de forme ronde, semblable à une coupole (l. IV, ch. xxxi), attesté dès 1417 ; *semaise*, grand vase d'une forme ondoyante comme la moulure appelée « cymaise » (l. V, ch. xxxiv) ; *violier*, vase semblable à un pot de violettes (l. I, ch. li) ;

c. Français encore vivaces : *Bassin*, *cuveau*, *flacon*, *gobelet*, *hanap*, *tasse ;*

d. Dialectaux : *Breusse*, vase à goulot (l. IV, ch. i), forme provinciale répondant à l'anc. fr. *broisse ; guedoufle*, flacon garni de paille (l. IV, ch. xxxi), répondant au languedocien *gadoufle*, même sens ;

e. Jargonnesques : *Salverne*, sorte de tasse (l. IV, ch. xxxi), proprement vase fabriqué à Saverne, ville jadis appelée *Salaverne* et réputée pour ses poteries[2] ;

f. Appartenant en propre à Rabelais : *bourrabaquin*, *frizon* et *tanquart*.

1. Cf. Godefroy (1360) : « Un tres grant flascon d'argent blanc, appellé *ydrye* » (Laborde).

2. Voir, sur ce mot, nos *Sources de l'Argot ancien*, Paris, 1912, t. I, p. 33-34.

Nous avons parlé ailleurs du deuxième de ces termes[1]; restent le premier et le troisième auxquels nous allons consacrer une notice à part.

Le mot *bourrabaquin* se lit cinq fois dans Rabelais (l. III, ch. XVII et XXIII; l. IV, ch. I et XXX) et exclusivement sous cette forme. Cotgrave l'explique ainsi : « *Bourrabaquin*, a great carousing glass, fashioned like a cannon, horn, or in some other antick manner », — définition passée chez Oudin : « Bicchier grande fatto a guisa di cannone » (*Recherches*) et « grand verre, vulgairement et hors d'usage; *souffler au bourrabaquin*, bien boire » (*Curiosités*). Dans deux des passages cités, Rabelais lui donne l'épithète de « monachal », c'est-à-dire de fortes dimensions.

Rabelais ignore l'ancien terme *bourraquin*, donné par Cotgrave comme synonyme de *bourrabaquin*, et que Godefroy cite d'après les comptes du château d'Amboise de 1494 : « Jehan Boutart, six *borraquins* d'arain tant grans que petis[2]. » La définition erronée qu'en donne Boissier de Sauvages[3], répétée par Honnorat et Mistral, se lit encore dans l'édition *Variorum* et dans le lexique de Marty-Laveaux[4] : sa source est une prétendue étymologie espagnole que Borel (1655) attribue à notre mot : « *Bourrabaquin* vient de l'espagnol *borracha*, qui signifie un flacon de cuir. » On trouve *bourrache* au *Ve Livre*, ch. XXXIV, du languedocien *bourracho*, flacon de terre, mais ce nom attesté antérieurement[5] n'a rien de commun avec le terme qui nous occupe.

L'origine de *bourrabaquin* a donné naissance à de nom-

1. Cf. *R. É. R.*, t. VIII, p. 30-31.

2. Le mot semble avoir survécu dans le patois de l'Yonne : « *Bouraquin*, homme gros et court » (Jossier), c'est-à-dire semblable au flacon qui portait ce nom.

3. *Dictionnaire languedocien-françois* (1756) : « *Bourraquin*, grand flacon de cuir avec lequel certains religieux faisaient la quête du vin. » Cf. aussi *R. É. R.*, t. III, p. 235.

4. « *Bourrabaquin*, ou plus habituellement (?) *bouraquin*... »

5. Cf. Godefroy (1527) : « Une *bourrache* de cuyr à tout un couvercle d'argent. »

breuses divagations. On y a vu généralement un composé de l'espagnol *borracha* et de *baquin :* ce dernier serait, suivant Le Duchat (dans Ménage), un diminutif de *bacha*, de sorte que « *bourrabaquin* seroit comme qui diroit chef entre les bouteilles »; selon d'autres, la syllabe *ba*, dans *bourrabaquin*, serait une insertion burlesque et *baquin* se rattacherait à Bacchus[1].

Burgaud Des Marets, seul, semble avoir entrevu le véritable état des choses : « *Bourrabaquin* est évidemment un mot de provenance turque, Froissart appelle le sultan Amurath l'*Amorabaquin.* »

Le terme en question n'est pas « un mot de provenance turc », mais son rapport avec l'*Amorabaquin* de Froissart nous paraît très vraisemblable. Le vieux chroniqueur applique ce titre d'*Amorath Baquin*, c'est-à-dire d'*Amourat Beguin*, ou prince d'Amourath, tout d'abord à Bajazet Ier, le vainqueur de Nicopoli, fils d'Amurath[2], et ensuite à tous les souverains ottomans[3].

Comme appellatif pour le grand Turc, ce nom se lit d'ailleurs fréquemment au XIVe-XVe siècle.

Dans les *Passages de oultre mer* de Sébastien Mamerot, sous l'année 1386 : « Ceux de dedens [du château de Richo] sceurent bien la venue de l'*Amorabaquin* et de ses gens pour combattre les chrétiens[4]. »

Dans le *Mystère de la Passion* de Sémur, éd. Roy, v. 7291 :

> Vous tuerez l'*Amorath Baquin*,
> Certes, qu'il ne vous congnoistroit...

1. G. Pfeffer, *Beiträge zum Wortschatz des dritten Buches Rabelais*, Marbourg, 1901, p. 32.

2. *Chronique*, l. IV, ch. LVIII : « Le roi de France et le duc de Bourgoigne pensoient diligemment comment ils pourroient alleger la prison de leurs amis [pris à la bataille de Nicopoli], lesquels estoient en danger de l'*Amorath Baquin* en Turquie. »

3. Cf. H. Estienne, *Apologie d'Hérodote*, éd. Ristelhuber, t. I, p. 348 : « Froissart recitant un acte du roi de Turquie Bajazet, lequel du nom du pere il nomme *Amorabaquin*... »

4. Cité par M. Picot, *Recueil général de Soties*, t. I, p. 94.

Outre cette double forme du nom, la littérature de l'époque en connaît une troisième, celle d'*Amiral Baquin :*

> Il semble que soiés regens
> Du grant roy l'*Amiral Bacquin*...,

qu'on rencontre dans le *Mistere de Saint Quentin* (v. 14279) et dans une sotie de la même époque :

> L'*Admiral Bacquin* a jousté
> Contre le roy des farinaulx,

où ce titre devient le synonyme de matamore[1]; mais son sens primordial se rencontre même au XVIe siècle[2].

Le rôle de matamore, qu'*Amorabaquin* joue dans les soties, a trouvé son dernier écho dans ce passage du *Ve Livre*, ch. XLVII :

> Et joue l'*Amourabaquin;*
> De ma chausse et de mon beguyn,
> Jectez luy un peu de farine...[3],

allusion évidente au « roy des farinaulx » ou roi des farineux, c'est-à-dire au badin enfariné, dont il a été question ci-dessus[4]. Cette acception apparaît déjà dans une ballade de 1441 :

> De grant langaige trop avez,

1. *Ibidem.*

2. Nicolas de Troyes, *Le grand Parangon des Nouvelles nouvelles* (1535), éd. Mabille, p. 54 : « Ces quatre entreprindrent de grant voulenté d'aller veoir le saint Sepulcre et l'*Amoral Baquin*, dont il estoit en ces jours moult grant nouvelles en France. »

3. Leçon du Manuscrit; l'Édition lui substitue ces deux vers :

> « Et joue la *maurabaquine;*
> Jectez luy un peu de farine. »

4. Il ne s'agit donc pas, comme le croyait Le Duchat, ni d'une mascarade (« où l'un des danseurs, habillés à la turque, représentoit Bajazet Ier, dit, comme on sait, l'*Amorabaquin*, parce qu'il étoit fils d'Amurat »), ni d'une « équivoque burlesque à faire l'*amour à Bacchus* », ni finalement d'une certaine danse, interprétation admise

Dont vous usez soir et matin,
Et semble tousjours que devez
Combatre l'*Amoral Baquin*[1].

Revenons maintenant à *bourrabaquin*.

Le nom d'*Amorabaquin* ou de *Mourabaquin* (cf. *Amurat* et *Murat*), désignant le Sultan ou le grand Seigneur, a été appliqué à un vase de forme rare et de dimensions inusitées. Sous le rapport de la forme, *mourabaquin* est devenu *bourrabaquin* sous l'influence analogique du synonyme *bourraquin*, antérieurement attesté (voir ci-dessus); quant au sens, *bourrabaquin*, c'est le grand verre à l'aspect oriental, le verre sultanin. En allemand, *Rœmer*, c'est-à-dire « le Romain », désigne le grand verre pour boire le vin du Rhin; d'autre part, les bouteilles sont souvent désignées par des noms de personnes : *Christine*, en Normandie, grande bouteille en grès servant à conserver l'eau-de-vie; *dame Jeanne*, en français, grosse bouteille, et *dame Jacqueline*, cruche de grès.

Le mot *bourrabaquin* est donc, à notre avis, une application indigène du nom *Morabaquin*, très répandu au xve siècle; de plus, comme ce terme est resté inconnu en dehors de Rabelais, il est probable qu'il ne représente pas un mot du langage populaire, mais un vocable de clerc, ayant pris naissance dans un milieu monacal. Dès lors, l'épithète *monachal*, que lui donne parfois Rabelais, se rapporterait à la fois à ses origines et à ses dimensions.

45. — Lanterne et ses dérivés.

Les acceptions figurées de ce terme et de ses dérivés

par de l'Aulnaye (qui traduit à tort *jouer l'amorabaquine* par « faire l'*atto* ») ou chanson dissolue qui venait d'hermites africains nommés *morabites* ou *morabitins;* — mais tout simplement d'un personnage de carnaval qui combattait le sot enfariné appelé le *roy des farinaulx*.

1. Cité par M. Picot, *Recueil*, t. I, p. 94.

jouent chez Rabelais un rôle assez important pour motiver une recherche à part. Les sens métaphoriques les plus usuels du mot au XVIe siècle étaient :

1° Chose vaine, chimère, comme dans ce passage des *Contes d'Eutrapel* de du Fail où il s'agit d'un vantard, t. II, p. 81 : « Il tenoit bonne maison et ouverte, qui est le moyen d'accueillir et faire bon nombre d'amis de table..., le plus apparent d'eux en compagnie estrangere lui venoit devotieusement murmurer et dire quelque mot de neant en l'aureille, ou bien allant par la ville pour faire bien le grand, se laissant ceremonieusement costoyer par l'un d'eux teste nue, et qui par gestes et contenances demonstroit grande negotiation, combien qu'il ne parlassent que *lanternes* et fallots. »

Ce sens, qu'on lit fréquemment dans Mme de Sévigné (v. Littré), a fourni à Rabelais, entre autres, son dérivé *lanternois* (v. ci-dessous). Le provençal possède à la fois : *lanterno*, fadaise, conte impertinent, et *fanau* (= *fanal*), billevesée, conte.

2° Guide, lumière ecclésiastique, épithète appliquée surtout aux Cordeliers. Pour aller visiter l'oracle de la dive bouteille (l. III, ch. XLVII), Pantagruel fait remarquer à Panurge qu'il aura besoin de « trouver quelque sybille pour guyde et truchement », et celui-ci de lui répondre qu'il « delibere passer par le pays de Lanternoys, et là prendre quelque docte et utile *Lanterne*, laquelle leur seroit pour ce voyage ce que fut la Sybille à Eneas descendant es Champs Elysiens ».

Ce sens nous est confirmé par le *Moyen de parvenir*, éd. Jacob, p. 68 : « Il convient dire sobrement, discourant des lanternes, pour ce que *lanternes* se prend souvent pour *lumiere ecclesiastique*..., tesmoin Cassander, en son recueil qu'il a fait des comparaisons, au titre de *Moyen d'accorder les religions*, nommant le premier ministre de Strasbourg le grand *lanternier* d'ubiquité. »

Et avant le *Moyen*, par le *Disciple de Pantagruel* (1537), qui raconte en trois chapitres, du XIVe au XVIe, « comment

Panurge arriva au *pays des Lanternes*, et d'un festin ou banquet triumphal que fist la *royne des Lanternes* ». Le jour de l'arrivée des navigateurs dans ce pays, « estoient là assemblés toutes les *Lanternes* du monde, comme vous pourriez dire les *Cordeliers* en leur chapitre general, pour traicter des negoces et affaires desdictes *Lanternes* et de leur royaulme ».

Cette interprétation a passé chez Rabelais. Panurge et ses compagnons apprennent des *François Xaintongeois* qui venaient précisément du pays des Lanternoys, que (l. IV, ch. v) « sus la fin de juillet subsequent estoit l'assignation du chapitre general des *Lanternes*... », et, au *Ve Livre*, ch. XXXII, on nous parle de « quelques *lanternes* estrangeres, qui, comme bons Cordeliers et Jacobins, alloient là comparoistre au chapitre provincial ».

3° Drôlesse, compagne de débauche, sens parallèle au synonyme *falot*, gaillard, drôle. Carpalim, entendant les paroles de Panurge que nous venons de citer, s'écria : « Ho, monsieur le Quitte, prends milord Debitis à Calais, car il est goud fallot, et n'oublie Debitoribus, ce sont *lanternes*. Ainsi aura et fallot et lanternes. »

Retenons de ces différents jeux de mots le parallélisme sémantique entre *falot* et *lanterne*, l'un et l'autre encore usuels en provençal. Cette acception particulière de *lanterne* trouve son pendant dans l'expression *lampe de couvent*, au sens de « prostituée », qu'on lit dans *les Contens*, comédie de Tournèbe (1584), acte II, sc. v : « Pour nous flater, tu veux nous produire quelque reste de chanoines ou quelque *lampe de couvent*. »

4° Nature de la femme, sens du mot dans une lettre de grâce de 1394 (v. Godefroy) : « L'exposant dist qu'il s'en allast à la *lanterne* sa mere, et adonc ledist Deschamps lui dist : mais va à la lendie ta mere. » Chez Rabelais, ce sens est encore transparent, comme on le verra plus bas, dans une des acceptions de *lanterner*.

Passons maintenant aux dérivés.

A. Lanterné. — Avec le sens de « maigre, transparent » (comme une lanterne), ce dérivé caractérise chez Rabelais, tantôt le parchemin (l. IV, ch. xlix) et tantôt l'état piteux du baudet (l. V, ch. vii). La forme *lanterné* répond à la fois au provençal *lanterno*, personne très maigre, à côté de *lampian*, personne efflanquée (c'est-à-dire transparente comme une lampe), et à l'italien *lanternuto*, même sens.

B. Lanterner. — Ce verbe a chez Rabelais des sens très variés, tous se rattachant aux acceptions du primitif *lanterne*.

a. Muser (cf. dire ou raconter des *lanternes*). La belle, honorable et joyeuse « compaignie des Lanternes », réunies en chapitre général dans le pays Lanternois, où l'on faisait grands apprêts (l. IV, ch. v), « comme si l'on y deust profondement *lanterner* ».

On lit de même ce sens neutre dans la *Comédie des Proverbes*, acte III, sc. iii : « Vous grattez la Bastille avec les ongles et escrivez sur l'eau, et ne *lanternez* pas davantage. »

b. Ennuyer, à entendre des fadaises ou à voir des choses grotesques. Cf. l. IV, ch. lxiii : « Xenomanes, comme tout *lanterné* à l'accoustrement de sa lanterne, demanda... »

Et dans la *Comédie des Proverbes*, acte II, sc. iii : « Que ce grand embateur là me *lanternoit !* Il me sembloit que j'estois à la gehenne lorsqu'il me rompoit les oreilles de son caquet. »

c. Bafouer. Panurge, abasourdi des conseils de Herr Trippa, s'écrie, l. III, ch. xxv : « Va, fol enragé, au diable, et te fais *lanterner* à quelque Albanoys; si aura un chapeau pointu. »

Ce sens de « railler » ou « injurier » est ancien et se rattache à *lanterne*, prostituée; on le lit dans une lettre de grâce de 1392 (Ducange, v° *laterna*) : « Icellui Jehan dist au suppliant moult de villenies en l'appellant pluseurs foiz filz de putain et en le *lanternant*. »

d. Faire l'amour, engrosser (cf. *lanterne*, sexe). A propos d'une des étranges alliances du pays d'Ennasin,

Panurge s'écrie, l. IV, ch. IX : « Le vent de Galerne avoit donc *lanterné* leur mere. »

C. LANTERNIER. — L'acception de « chimérique » ou de « drôle » est inhérente à ce dérivé. Rabelais donne cette épithète à Asdrubal, le plaçant entre le *sot*[1] Amphytrion et le *niais* Argus (l. II, ch. XXX); ailleurs, le *lanternier* Lycus de Thèbes est suivi du *resveur* Agénor (l. III, ch. XII ; finalement, Caresmeprenant est appelé « ce grand *lanternier* » (l. IV, ch. XXX). C'est là une évolution de sens répondant à *falot*, drôle, et tiré de *lanterne*, chimère[2].

Ce sens est antérieur à Rabelais ; on le lit dans la *Farse d'un pardonneur*, à propos d'un *triacleur* ou charlatan qui débite toutes sortes de boniments :

> Ha! qu'il soit entré en mal an!
> Qui le croira? Quel *lanternier*[3] !

Et, plus tard, De La Noue, en parlant des alchimistes : « Le Saint Pere a fait connoistre à tous nos souffleurs que ce ne sont que des *lanterniers*, lesquels en plusieurs années ne font autre cas que multiplier leur tout en rien[4]. »

D. LANTERNOIS. — Un des baragouins débité par Panurge est appelé *langaige Lanternoys* (l. II, ch. IX), mais cette expression ne se lit que dans l'édition de 1542, donnée par Fr. Juste. Plus tard, dans le *Tiers Livre*, ch. XLVII, lorsque nos voyageurs abordent dans le pays des Lanternois, nous apprenons que Panurge parle *bon Lanternoys*, « comme le maternel..., comme le vulgaire. »

C'est dans le *pays des Lanternoys* qu'on parle ce « courtisan *langaige Lanternoys* », dont Panurge cite un échan-

1. Cf. Beaumarchais, dans la *Mère coupable*, acte II, scène VIII : « Un sot est un *falot*, la lumière passe à travers. »

2. Ajoutons que Panurge marie Anarche avec une *vieille lanterniere* (l. II, ch. XXXI), c'est-à-dire avec une vieille *lanterne*, et que le « peuple *Lanternier* » (l. IV, ch. V) est celui du pays des *Lanternoys*.

3. *Ancien Théâtre*, t. II, p. 53.

4. *Discours politiques et militaires*, Paris, 1587, p. 481.

tillon qu'il accompagne d'une traduction en langue courante. Ce *pays des Lanternoys* lui-même est un emprunt fait par Rabelais au *pays des Lanternes*[1], mentionné dans le *Disciple de Pantagruel* (1537). La forme dérivée *lanternois*, modelée sur *patelinois*, appartient seule à Rabelais. Celui-ci, tout en adoptant l'interprétation antérieure de *lanterne*, appliquée aux Cordeliers, y ajoute celle de *lanterne* prise au sens de « chimère », d'où l'acception générale de langage imaginaire[2] et de pays des chimères.

46. — Le Complément du Dictionnaire de l'Académie et le lexique de Rabelais.

Ce *Complément* a été publié, en 1866, par la maison Didot, sous le titre : « Complément du Dictionnaire de l'Académie française, publié sous la direction d'un membre de l'Académie française avec la collaboration de MM. [suivent plusieurs noms], avec une préface par M. Louis Barré, professeur de philosophie. »

Dans la préface, on nous affirme que, en ce qui concerne le vieux langage, Le Roux de Lincy et Paulin Paris ont fourni les contributions ; mais en regardant de près, on s'aperçoit que Louis Barré a seul assumé la tâche, de même que celle de la publication tout entière.

Louis Barré, mort en 1857, n'est pas sans mérite comme rabelaisant. Il avait fait paraître, en 1854, une édition de

1. Il n'est nulle part question, ni dans le *Disciple*, ni dans *Rabelais*, d'une *isle des lanternes*, appellation que Lacurne attribue à notre auteur (v° *lanterne*) et qui a induit en erreur Littré, chez lequel on lit (v° *lanterne*) : « *L'île des Lanternes*, nom donné par Rabelais à un pays fantastique habité par les faux savants. » L'erreur vient probablement de l'opéra-comique de ce nom. Cf. *R. É. R.*, t. VII, p. 114-115.

2. Du Fail s'en est rappelé dans ses *Contes et discours d'Eutrapel*. Un prévôt des maréchaux ayant appréhendé un voleur, le somma de dire la vérité (t. II, p. 58) : « Mais le paillard respondit en *langage de Lanternois*, et où l'on n'entendoit que le haut Alemant. »

Rabelais, dans un volume in-18 et dans un in-4° illustré par Gustave Doré. Cette édition est pourvue d'un glossaire, lequel, amélioré, accompagne encore le Rabelais de Moland.

Ce qui frappe surtout dans ce travail, méritoire pour l'époque, c'est que son auteur y a fait entrer un nombre assez important de mots qui n'ont jamais passé sous la plume de Rabelais. C'est ainsi qu'on y lit, aux lettres A et B, pour ne citer que celles-ci, les mots suivants absolument étrangers à Rabelais :

Abriconner, tromper.
Acciper, prendre.
Achesmer, orner, parer.
Acromatie, narration.
Behours, tournois.
Blastanger, blâmer.
Bouhadé, soufflet à feu. Mot béarnais[1].

Cette particularité est d'autant plus curieuse qu'on la retrouve dans le *Complément*, dont je cite ces deux exemples :

Braveté. Mot de Rabelais. Courage, bravade.
Chalemastre. Mot de Rabelais. Être vil et abject.

Le premier terme appartient en fait à Des Périers, le deuxième se lit dans la farce de *Pathelin*.

Cette tendance à attribuer à Rabelais des mots qui lui sont complètement étrangers est déjà fortement accusée dans les différents glossaires qui accompagnent l'édition de Rabelais donnée par de l'Aulnaye (1820). Dans le premier de ses glossaires, on lit des mots tels que *matois*, *moloquin*, *narquois*, *nihilendos*, etc.

Cependant, cette attribution déplacée n'atteint nulle part les proportions qu'on est surpris de trouver dans la

1. Tous ces termes manquent naturellement au glossaire refondu par Moland.

thèse de M. Voizard : *Étude sur la langue de Montaigne* (1885). On y attribue à tort à Rabelais : *accoquiner* (p. 200), *ahaner*[1] (p. 201), *allongeail*, « substantif de la Saintonge, du Poitou, est de Rabelais » (p. 230); *buffe*[2] (p. 168); *chalemie* (p. 169); *destourbier* (p. 173); *entourné*[3] (p. 209), *exile* (p. 193), *essimer*[4] (p. 211); *garbe*[5] (p. 228); *liture* (p. 179); *maltalent* p. 180), *maudisson* (p. 180), *maulvestié* (p. 180), *mercier*[6] (au sens de *remercier*, p. 214); *pleuvir* (p. 217); *quest* (p. 185)...[7].

Le *Complément* enregistre, sous la rubrique « Vieux langage », un grand nombre de mots du lexique rabelaisien. On y lit, à la lettre B :

Bacbuc (v. lang.). Bouteille.
Badelorié. Mot que Rabelais emploie dans le sens de bafoué, mystifié.
Bagatin (v. lang.). Petite monnaie.
Biscarié (v. lang.). Brisé. || Fatigué.
Bourrabaquin. Terme espagnol employé par Rabelais pour désigner une espèce de grand gobelet de cuir.

La plupart de ces explications sont inexactes et Barré les a tirées du glossaire de son édition de Rabelais.

Plusieurs des hypothèses étymologiques de Le Duchat y sont données comme des faits acquis, ce qui est vrai-

1. Le lexique de Rabelais donne seulement : *ahan*.
2. Il n'a que *buffer*, souffleter.
3. On lit seulement dans Rabelais : *entournoié*.
4. Confusion avec : *eximé!*
5. Confusion avec : *garbin!*
6. Rabelais ne connaît que le substantif *mercier*.
7. D'ailleurs, on ne prête qu'aux riches. Dans l'excellente édition que le baron de Ruble a donnée de l'*Histoire universelle* de d'Aubigné (1886), on lit cette note, à propos du passage (t. I, p. 8) : *voici Rhodes et le saut*, voici l'heure d'en finir : « Cette expression a été employée par Rabelais. » Ce dernier dit seulement (l. I, ch. xxxiii) : « De là prendrons Candie, Cypre, Rhodes... » Et c'est tout!

ment excessif dans un ouvrage didactique comme le *Complément*. Voici deux exemples :

Averlant (v. lang.). Mot emprunté de l'allem. *haverling*, qui se dit, dans Rabelais, des gens lourds et grossiers.
Risse (v. lang.). Hérisson.

J'ai montré ailleurs la fragilité des hypothèses émises jusqu'ici sur l'origine d'*averlant* et dont la plus fantaisiste est celle de Le Duchat[1]. Quant à *risse*, le même commentateur s'était complètement mépris sur le sens du mot qui figure, chez Rabelais, l. IV, ch. lix, dans une liste d'oiseaux tels que gélinottes, foulques, etc. En effet, *risse* dans ce passage unique est tout bonnement le saintongeais *risse*, rouge-gorge, comme l'affirme Salerne[2] : « La rouge-gorge s'appelle en Anjou Rubiette..., en Saintonge *Russe* ou *Risse*. »

Il résulte donc que la source principale où l'éditeur du *Complément du Dictionnaire de l'Académie française* a puisé la plupart des renseignements touchant le vieux langage est le glossaire de l'édition de Rabelais par Louis Barré, glossaire qui est lui-même l'écho réduit des hypothèses de Le Duchat. Dès lors, on n'est plus surpris de trouver dans une publication quasi-officielle des données fantaisistes qui se perpétuent depuis deux siècles.

47. — Rabelais et le grammairien David Martin.

Nous avons montré à différentes reprises le parti que les lexicographes, à commencer par Robert Estienne, ont tiré de l'œuvre de Rabelais. Le premier grammairien qui ait cité notre auteur comme un des écrivains classiques du xvie siècle est un « linguiste » strasbourgeois, David Martin, de la première moitié du xviie siècle. Professeur de

1. Voir *R. É. R.*, t. VII, p. 453 à 456.
2. *Histoire des oiseaux*, Paris, 1767, p. 232.

français à Strasbourg, il y publia en 1619 une grammaire française, dont la deuxième édition de 1632 parut sous ce titre :

Μυροθήκιον κελτικὸν *seu Grammatica Gallica sententiosis exemplis, ceu fragrantibus floribus referta... lucubrationibus Danielis Martini Sedanensis, Glossodidascali Argentoratensis.*

Dans la dédicace à très généreux et vertueux seigneurs..., on lit ce passage : « Le ferme et immuable dessein que j'ay en l'âme depuis dix-huict ans d'employer mon talent au service et à l'avantage de la jeunesse allemande desireuse d'apprendre notre langue Françoise. »

L'auteur eut de nombreux démêlés avec son adversaire Stephan Spalt, auteur également d'une *Grammatica Gallica* parue à Strasbourg en 1626[1].

Quant à la *Grammaire* de David Martin, c'est un effort très sérieux pour illustrer les règles grammaticales à l'aide d'exemples tirés des écrivains du XVIe-XVIIe siècle. Les citations, nombreuses et variées, appartiennent à la fois aux poètes lyriques et dramatiques, aux romanciers et écrivains satyriques, aux théologiens moralistes, aux historiens, etc. La Bible y côtoie le *Cabinet satyrique* et le *Moyen de parvenir*, différents ouvrages sur la vie des gueux, comme l'*Histoire des larrons*. Les périodiques n'y manquent pas non plus.

La liste des ouvrages consultés par notre auteur est sous ce rapport très curieuse et le catalogue qu'il en fournit aux pages 439 et suivantes mérite d'être repro-

1. Voir O. Stengel, *Chronologisches Verzeichniss französischer Grammatiken*, 1890, p. 35, qui cite, en outre, ces livres de David Martin :

Les Colloques français et allemans, Strasbourg, 1617, et *Parlement nouveau* ou *Centurie interlinéaire de devis facetieusement serieux et serieusement facetieux*, 1637.

En 1625, il avait fait paraître à Strasbourg un recueil de proverbes en français et en allemand.

Sur un autre de ses livres, *Complimens pour diverses occasions*, 1632, David Martin s'intitule « linguiste à Strasbourg ».

duit comme un résumé des connaissances littéraires de l'époque. Le voici :

« Authorum nomina ex quibus statumina præceptis meis fulciendis desumpsi :

Amyot, *Consiliarius Regius, Interpres Plutarchi.*
Arnauld, *Episcopus.*
Astrée, *Opus diserti sermonis, Honorati d'Urfé.*
J.-Baptiste du Val, *Grammaticus Celticus et Celta.*
Du Bartas, *In utraque hebdomade, opere sancte diserto.*
Bellay, Belleau, *Poetæ mundani.*
Th. de Bèze, *in Psal. et tract. de prononc. ling. Gall.*
Bible, *Biblia sacra versionis quæ est in-12.*
Bigarrures du seigneur des Accords, *Advocati in Parlam.*
Bruscambille, *Comœdus.*
Cabinet satyrique.
J. Calvin.
Caquet de l'accouchée.
Cavalier parfait du sieur de Trellon.
Ph. de Commines, *Historicus.*
Ph. des Portes, *Poeta venereus, et tandem pius.*
Francion, *Fabulosus historicus.*
J. Garnier, *Tragædus.*
Guzman d'Alfarach, *Delineatio pravæ vitæ humanæ.*
Henry Estienne, *Henricus Stephanus, celeber vir.*
Histoire des larrons.
Lazarille, *Prototypon Guzmani.*
Cl. Marot, *Poeta.*
P. Matthieu, *Historiographus.*
Charles Maupas, γλωσσοδιδάσκαλος *insignis.*
Mercure françois, *Historia nostri temporis.*
Métamorphose d'Ovide.
De Montagne.
P. de Moulin, *Incomparabilis theologus, Ecclesiæ Parisiensis olim pastor, nunc Sedanensis ecclesiastes ac professor.*
Nicod, *Lexicographus, consiliarius regius.*
De la Noue, *in politicis sermonibus.*
Pybrac, *in tetrastichis moralibus.*
Rabelais, *Medicinæ Doctor, profane facetus.*
Regnier, *Poeta satyricus.*

Ronsard, *Poeta sempiternæ famæ.*
Serées de Bouchet, *Vespertinæ confabulationes.*
J. de Serres, *Historicus Gallicus.*
Du Vair, *olim præses Parlamenti, et sigillorum custos.*
Baron de Fœneste.
Simon Goulard, *Minister verbi domini.*
Th. de Kempis, *Gallicus factus a Jesuitâ.*
Moyen de parvenir.
Secrétaire françois, *Tractatus de conscrib. epist.*
Lettres du cardinal du Perron.
Du Pasquier[1].

Des termes de Rabelais et des passages de son œuvre reviennent fréquemment dans cette *Grammaire*. A propos de la prononciation de l'*s*, dans le groupe *st*, Daniel Martin énumère, à la p. 32, les mots dans lesquels cette *s* reste sonore : *Callibystri*, *encornifistibuler*, *pistolandier*, *vistampanade*, tous termes appartenant au vocabulaire rabelaisien. Les verbes irréguliers sont illustrés par des exemples tirés surtout de Rabelais, à côté d'autres extraits de Ronsard, Régnier, Montaigne, etc. :

Pondre. Qui ponnent et esclouënt les petits lez le rivage. *Rabelais.*

Soudre. Panurge solut tres bien le probleme. *Rab.* Il n'a ouvert et ensemble solu d'autres doutes. *Ibid.*

Souloir. Je soulois jadis boire tout, maintenant je n'y laisse plus rien. *Rab.*

Tenir. Alexandre le Grand ayant obtins victoire du roy Darie. *Rab.*

Les chapitres consacrés à la concordance des temps, aux adverbes et particulièrement aux interjections, p. 250 à 255, pourraient fournir d'autres échantillons.

Daniel Martin est resté, croyons-nous, l'unique grammairien du passé qui ait tiré parti de l'œuvre de Rabelais.

1. Cf. Thurot, *Prononciation française*, t. I, p. LII, où cette même liste est citée avec quelques légères omissions et modifications.

48. — Rabelais savait-il l'espagnol?

Il est permis de répondre par la négative.

L'espagnol figure, il est vrai, parmi les langues qui constituent le fonds des « belles grandes librairies en grec, latin, hebrieu, françois, tuscan et espagnol », réparties « selon iceulx langages » par « les divers estages » de l'abbaye de Thélème. Mais, d'une part, il n'y avait que *cinq* étages et *six* langues, de sorte que le dernier rang devait être occupé par l'italien; et, d'autre part, cette nomenclature en elle-même ne tire pas à conséquence. L'hébreu, par exemple, y occupe le troisième rang et la connaissance que Rabelais en possédait mérite à peine d'être prise en considération.

La chose d'ailleurs n'est nullement faite pour nous surprendre, la littérature espagnole n'ayant commencé à exercer une certaine influence qu'à partir de la seconde moitié du XVIe siècle[1]. Il n'est pourtant pas sans intérêt de retenir le fait que Montaigne, qui, tout comme Rabelais, possédait l'italien jusqu'à pouvoir s'en servir comme d'une seconde langue littéraire, ne savait pas encore l'espagnol.

A l'époque où Rabelais publia les deux premiers livres de son roman, l'ignorance de l'espagnol a dû être générale en France. Nous allons donner une preuve qui a échappé jusqu'ici aux hispanisants et qui présente un certain intérêt pour l'historique des études espagnoles en France. Le recueil de contes, *Le Grand Parangon des Nouvelles nouvelles*, que Nicolas de Troye fit paraître en 1535[2], est composé en grande partie des éléments tirés

1. Cf. Gustave Lanson, dans la *Revue d'histoire littéraire* de 1896, t. III, p. 67 : « Au début du XVIIe siècle, l'espagnol ne faisait pas nécessairement partie de la bonne éducation et la connaissance n'en était pas très commune. »

2. Réédité par Émile Mabille, Paris, 1869. Voir une notice intéressante de M. Clouzot sur les rapports supposés entre le *Parangon* et *Pantagruel* (*R. É. R.*, t. VII, p. 185-186).

des *novellieri* et d'ailleurs. Nicolas de Troye, même quand il emprunte, utilise rarement les textes originaux. C'est ainsi que Boccace, qui lui a fourni une quinzaine de nouvelles, y est cité d'après la traduction de Laurent de Premierfaict.

La LIe nouvelle du recueil de Nicolas porte le titre : « D'une maquerelle appelée Celestine... » C'est un simple remaniement de la *Celestina*, célèbre comédie espagnole de Fernand de Rosas de la fin du xve siècle (1492), roulant sur les tromperies des intermédiaires et les finesses des femmes[1]. On y lit, d'après le texte du *Parangon*, cette page significative pour notre sujet (p. 226) :

Et en sa maison [de la Celestine], elle faisoit parfums, contrefaisoit storacq, benjoy[2], ames[3], ambra[4], agalles[5], almisques[6], musques. Elle avoit une chambre pleine d'alembics, de fiolles, de barillets, de verres de terre et d'estain fais de mille manieres. Elle faisoit du Soliman[7], vin cuit et autres eaues pour le visage, de rasure[8], de gamones[9], de traguncia[10], de fiel, de verjust, de moult distillées et asseurées. Elle faisoit deslier les cœurs avec jus de limon, avec tur vive[11], moesle d'os de heron. Elle faisoit eaues pour sentir de roses, d'ozahar[12], de jasmin, de treboul[13], d'œillets, d'anniselles, pulverées avec du vin... Apres pour les baings c'est une merveille des herbes qu'elle

1. *La Celestina*, éd. Barcelone, 1842, p. 25 et suiv. Nous avons comparé ce texte avec la dernière version française par Germond de Lavigne, Paris, 1841.
2. *Benjoy*, benjoin. Le texte porte *menjuy*, forme parallèle à *benjuy*.
3. *Ames*, esp. *animes*, pl. d'*anime*, animé, sorte de résine. Mot omis par le dernier traducteur.
4. *Ambra*, ambre. Forme italienne (esp. *ambar*).
5. *Agalles*, esp. *agallas*, galles.
6. *Almisques*, esp. *almizcle*, musc.
7. *Soliman*, esp. *soliman*, sublimé.
8. *Rasures*, esp. *rasuras*, lie de vin.
9. *Gamones*, esp. *gamones*, pl. de *gamon*, asphodèle rameux.
10. *Traguncia*, esp. *taraguntia*, serpentaire.
11. *Tur vive*, esp. *turbino*, turbith.
12. *Ozahar*, esp. *azahar*, citron.
13. *Treboul*, esp. *trebol*, chèvrefeuille.

avoit : ... romarin, mauves, mancaville[1], fleurs de serre, de chesneve, de lavande, de laurier blanc ; des huilles qu'elle faisoit pour le visage, c'est une chose incredible, de storac, de benjoy, de jasmin, de limon, de pepites[2], des violettes, de pinnons[3], des atraunisses[4], de pois,... des racines de feuille plasure, bois sanguin, oignon, albaran[5].

Les nombreuses formes et expressions espagnoles conservées telles quelles, faute d'une compréhension sérieuse de la langue, par le premier traducteur français de la *Célestine*[6] (version anonyme de 1527), ont simplement passé dans la nouvelle citée du *Parangon*. Ces hispanismes se lisent encore dans la traduction également anonyme de 1542[7], mais ils sont remplacés par des équivalents français dans la version donnée en 1578 par Jacques de Lavardin.

Pour revenir à Rabelais, il n'y a qu'une seule phrase dans son roman qui rappelle l'espagnol : les « *indalgos bourrachous*, marranisez comme diables » (l. I, ch. VIII) que haïssait Grangousier ; mais cette phrase témoigne précisément par sa transcription d'une ignorance totale de la langue, — il s'agit d'*hidalgos borrachos*, — et la forme rabelaisienne accuse une provenance purement orale[8].

1. *Mancaville*, esp. *manzanilla*, camomille.
2. *Pepites*, esp. *pepites*, pépins.
3. *Pinnons*, esp. *piñones*, pignons.
4. *Atraunisse*, esp. *altramuces*, lupins.
5. *Oignon albaran*, esp. *cebolla albarrana*, oignon sauvage.
6. Voici le titre de cette traduction : *La Celestine en laquelle est traicté des deceptions des serviteurs envers leurs maistres et des maquerelles envers leurs amoureux, translatée d'ytalien en françoys*, Paris, 1527. C'est cette version que mentionne à la même époque Frère Antoine de Saix dans son *Esperon de discipline* de 1532. Voir l'important article de M. Plattard, dans *R. É. R.*, t. IX, p. 246.
7. Celle-ci est également traduite de l'italien. Ce fait pourrait d'ailleurs montrer que la connaissance de l'espagnol n'était pas vers cette époque plus avancée en Italie qu'en France.
8. De même *alezan tostade* (l. IV, ch. II), alezan brûlé, qui pourrait venir aussi bien du limousin (*alesan tostado*) que de l'espagnol (*alazan tostado*).

Il faut remonter jusqu'à la fin du XVIe siècle, à la *Satire Ménippée*, pour trouver le premier témoignage réel du mot, éd. Frank, p. 80 : « Pour le moins, il recompensa quelqun de ses *hidalgos* que luy en feroyt foy. »

Des autres termes du roman de Rabelais auxquels on attribue généralement une origine espagnole[1], il faut tout d'abord retrancher ceux qui sont antérieurs à notre auteur, à savoir : *chamarre* (l. I, ch. LVI), *genet* (l. I, ch. XII), *laquays* (l. I, ch. XXVIII), ainsi que :

GUABAN, caban (l. IV, ch. XXIV), répondant à l'italien *gabbano*, *cabbano*, attesté en bas-latin dès 1448[2];

GUALVARDINE, cape (l. IV, ch. XXXI), mot qu'on lit déjà sous cette forme dans Coquillart : l'italien possède *galvardina* et *gavardina*, ce dernier reflet de l'espagnol *gabardina*.

C'est l'Italie qui a été l'intermédiaire pour trois autres appellations de costume de provenance espagnole : *Berne*, mantelet à capuchon (l. I, ch. LVI), *vasquine*, basquine, et *verdugale*, vertugadin. L'italien *bernia* signifiait « sorta di mantello di donna », comme chez Rabelais, tandis que la forme des deux dernières indique plutôt des emprunts oraux : ce genre de corsage et de crinoline firent leur apparition au commencement du XVIe siècle.

Le terme militaire *morrion*, morion (l. III, Prol.), attesté d'ailleurs antérieurement[3], accuse le même intermédiaire : cette forme de casque apparaît plutôt en Italie qu'en France.

Sont franchement d'origine italienne les prétendus hispanismes : *bizarre*[4] et *mousse*[5], ainsi que *matachin*, matas-

1. Voir, sur les termes qui suivent, le *Dictionnaire général*, Introduction, p. 25 à 26, et F. Brunot, *Seizième siècle*, p. 213 à 214.

2. L'attribution à l'espagnol de ce mot ne repose sur rien de solide; de plus, l'espagnol lui-même a reçu le terme de l'Italie.

3. Cf. *R. É. R.*, t. III, p. 395.

4. Voir ci-dessus, p. 264 à 271.

5. Cf. *R. É. R.*, t. VIII, p. 51.

sin (*Sciomachie*), ce dernier reflet direct de l'italien *mattacino*, danseur bouffon, proprement petit fou[1].

Ont été également attribués à tort à l'espagnol les termes suivants qui viennent directement du Languedoc ou de la Gascogne :

Alberge, sorte de pêche (l. III, ch. viii). Jean Bruyère affirme, dans son livre *De re cibaria*, que cette pêche est venue en France du Languedoc vers l'an 1540, et le provençal *alberga* confirme ce fait[2].

Bandouillier, brigand des Pyrénées (l. IV, ch. xxxvi), reflet immédiat du gascon *bandoulié*, même sens[3].

Cabirotade, rôti de chevreau (l. I, ch. xxi), qui n'a rien de commun avec *capilotade*, sorte de ragoût, terme ultérieurement attesté[4].

Cavalcadour, écuyer préposé aux chevaux de main (*Sciomachie*), du languedocien *cavalcadour*, même sens : l'espagnol *cabalgador*, que proposait déjà Ménage, est phonétiquement inadmissible.

Escoutille, écoutille (l. IV, ch. lxiii), du languedocien *escoutilha*, même sens[5].

Guavache, lâche[6] (l. III, ch. xxviii), tiré du gascon *gavache*, manant, rustre, sobriquet que les Gascons donnent aux Espagnols et que les Espagnols rendent aux Béarnais (Mistral).

Madourré, lourdaud (l. I, ch. xxxiii), tiré du méridional *madourre* ou *modourre*, même sens (l. III, ch. xii) : Languedoc, *madourre* et *moudourre*, lourdaud, brutal; Toulouse, *modourre*, grosse tête d'âne, idiot (Doujat).

1. « Quelques-uns, remarque Féraud (1761), disent mal à propos *matouchin* » : cette variante est particulière au Languedoc.

2. Cf. *R. É. R.*, t. VI, p. 313.

3. Cf. Lanusse, *De l'influence du dialecte gascon*, Grenoble, 1893, p. 292.

4. Voir le *Dictionnaire général*.

5. J'ai exposé ailleurs (*R. É. R.*, t. VIII, p. 37) les raisons de cette provenance méridionale.

6. L'épithète est précédée par deux autres : « pendillant » et « avallé ».

Une dernière remarque. Les commentateurs de Rabelais, — Le Duchat, De l'Aulnaye et Burgaud des Marets, — expliquent *gayetier* (l. II, ch. xxx) par « joueur de cornemuse », en le tirant de l'espagnol *gayta*, cornemuse. C'est là une méprise évidente, et Cotgrave fournit déjà l'explication véritable : « Gayetier. *One that makes all maner of toyes in jet*, c'est-à-dire un fabriquant d'objets en jais (appelé *gayet* en ancien français). »

Il est donc permis de conclure que le vocabulaire de Rabelais ne renferme aucune donnée positive en faveur d'une connaissance, même superficielle, de l'espagnol, fait compréhensible à une époque où cette langue était encore complètement ignorée aussi bien en France qu'en Italie.

49. — Soubelin, fin, exquis.

Rabelais se sert de ce terme en trois passages du *Tiers Livre* pour caractériser le plus haut degré de perfection, l'excellence et la rareté d'une chose : le désir universel de faire des dettes et créditeurs nouveaux, il l'appelle « felicité *soubeline* » (ch. III) ; le « fol *soubelin* », ch. XXXVIII, est suivi de « fol cramoysi » et de « fol tainct en graine », toutes épithètes désignant le fou accompli ; ailleurs, Panurge défend contre Epistémon le conseil des vieilles femmes, ch. XVI : « Croyez que vieillesse feminine est tousjours foisonnante en qualité *soubeline*, je voulois dire sibylline[1]. »

La forme la plus usuelle de ce mot au XVIe siècle, après Rabelais, est *subelin*, *sublin*, très fréquemment employé par Brantôme au sens d' « excellent » :

Charles Quint fraia le chemin à tous les plus *sublins* espritz

1. Rappelons, pour comprendre ce rapprochement rabelaisien, que *sibylle* se prononçait *sebille* en moyen français (encore dans Coquillart).

de la terre et leur monstra que, pour gaigner le ciel, il faut fouler aux pieds les grandeurs de ce siècle.

Monsieur Marillac qui estoit *subelin* à bien parler.

Que si M. de Strozze estoit fin et *subellin*, ingenieux et industrieux, Brusquet l'estoit autant en matiere de gentillesse.

Le Roy en trouva le mot tres bon, comme il estoit, et *sublin*, et toute la compagnie.

Un bancquier ou marchant signalé... s'il n'a des facteurs habiles et *sublins* pour faire valoir le talent (= l'importance pécuniaire) de leurs bancques et de leurs boutiques.

Je sçay plus bons contes de tous deux qui sont *subelins* et qui levent la paille...

On a beau porter tous les remedes d'amour qu'Ovide a jamais appris, et une infinité qui se sont encor inventez *sublins*[1]...

Brantôme nous offre également le point de départ de ce sens métaphorique, t. I, p. 208 : « Le marquis del Guast vint trouver le roy, lequel, le sentant venir, vestu d'une belle fourrée de *martres subelines*, et un chapeau de plumes à la soldade, l'alla recueillir jusque sur le perron de l'escalier. ».

La martre *subeline* est l'ancien nom de la *zibeline*, cette dernière appellation, empruntée à l'italien *zibellino*, ne remontant pas au delà du XVIe siècle[2]. Les premiers monuments de la langue font déjà mention de la précieuse fourrure de la zibeline : la *Chanson de Roland* connaît un « mantel *sabelin* »[3] et des « pels *sabelines* ». Les variantes *sebeline*, *soubeline*, *subeline*, appliquées à la martre, sont très fréquentes au XVIe siècle : Éloy Damerval écrit (1507) martre *sebeline;* Henri Estienne, martre *subline;* Tabou-

1. *Œuvres*, éd. Lalanne, t. I, p. 57 et 83; t. II, p. 239; t. III, p. 217; t. IV, p. 72; t. VII, p. 199, et t. IX, p. 132.

2. Rabelais en offre le premier témoignage (l. I, ch. LVI) : « Robes de tafetas... fourrées de loups cerviers, genettes noires, martres de Calabre, *zibellines* et autres fourrures precieuses. »

3. Dérivé de *sable* (*de Rosie*), marte, terme resté en blason : couleur noire de marte, bas-latin *sabellum* et *sobolus*, du russe *soboli*, marte de Sibérie.

rot (1587), martre *sobeline*. Rabelais donne analogiquement la même épithète à Rodilardus qu'il appelle, l. IV, ch. LXVII, « un grant chat *soubelin* », c'est-à-dire aux poils très fins, et d'un brun lustré fort brillant, semblables à ceux de la zibeline.

La beauté et la rareté de ces fourrures ont suggéré des applications métaphoriques correspondantes : exquis, magnifique, unique. Ces images ne sont pas étrangères à l'ancien français (v. Godefroy), mais c'est surtout au XVIe siècle, et à partir de Rabelais, que les écrivains en font un usage fréquent. Henri Estienne écrit :

Faire de bons offices au Roy, à la Reine, ou à Monsieur, ou aux autres princes : ou apres eux à quelqun des plus grands : et ceux qui les font sont appellez Hommes de service, et faut qu'ils ayent l'esprit *sublin :* et qu'ilz soyent Grecs, comme aussi nous parlons entre nous courtisans de ceux qui sont les plus habiles. Il faloit et faudroit ainsi parler, pour user du bon langage courtisan, le plus *sublin*[1].

Comme chacun me confessera que ceste ruse est des plus *sublines* (comme on parle aujourd'huy), aussi je croy[2]...

Il a même entrevu le rapport métaphorique dans cet autre passage :

Il parle du latin de cuisine... Les autres dient gros latin, et au contraire du latin *sublin*, celuy qui est plus fin, comme aussi on dit : il est *sublin* pour dire il est exquis. Il est vray que je demanderois volontiers à tels parleurs qu'ils eussent faict si les *martres sublines* n'eussent peu trouver le chemin de la France[3].

Lorsque Montaigne dit, l. III, ch. v : « Quiconque a

1. *Deux Dialogues*, t. I, p. 122, et t. II, p. 97.
2. *Apologie pour Hérodote*, t. I, p. 345.
3. *Conformité du langage François avec le Grec*, p. 59. Cf. Le Duchat, dans son commentaire de Rabelais (l. III, ch. XVI), à propos de la qualité *soubeline :* « Allusion à *soubelin* qui s'est dit pour *zebelin*, dans la signification de *sublime* en subtilité et en finesse. »

l'esprit *sublin*, que son parler soit *sublin* aussy », on n'est pas éloigné de rendre ici *sublin* par *sublime*. Ces deux termes, essentiellement différents par leurs formes et leurs origines, l'un très ancien dans la langue et l'autre datant de la Renaissance, ont cependant été rapprochés et même confondus. En voici deux exemples :

Dans le passage cité ci-dessus d'Henri Estienne, « ceste ruse est des plus *sublines* », certaines éditions impriment *sublimes*, leçon adoptée par Lacurne, Littré et Godefroy.

Un tarif d'entrée à Calais de 1582 cite : « Cordoue ou queue de martre *sublime*[1]. »

Mais ce sont surtout les lexicographes et les grammairiens qui ont perpétué cette confusion :

Tabourot (1587) : *Sublime, soubelin.*
Cotgrave (1611) : *Sublime, sublin, sublim.*
Godard (1620) : Nous prononçons *sublim* comme *fin.*
Oudin (1643) : **Sublin, sublime.*
De l'Aulnaye (1823) : *Soubelin*, suprême, souverain, sublime.

On lit encore dans un ouvrage récent : « *Sublin*, masculin tiré au XVIe siècle du *sublime* (emprunté du latin *sublimis*). La même forme se trouve dans Montaigne, Brantôme et Cholières; elle est indiquée encore par Godard et Oudin, mais elle ne parvient pas à remplacer *sublime*[2]. »

Soubelin ou *subelin* sont donc des métaphores très courantes au XVIe siècle, tirées du nom ancien de la zibeline, qui avait enrichi la langue d'un terme expressif malheureusement destiné à disparaître. La consonance de *su-*

1. Cité par Gay dans son *Glossaire archéologique*, au mot *cuir*. — Rolland, *Faune populaire*, t. VII, p. 144, explique *martre sublime* « par fausse étymologie ». Ajoutons que, dès 1548, on lit « martres *sublimes* » dans les *Propos rustiques* de du Fail (éd. Assézat, t. I, p. 128).

2. Kr. Nyrop, *Grammaire historique*, 1903, t. II, p. 270.

blime lui devint fatale, à l'exemple de *bigearre*, lequel, après une longue hésitation, céda définitivement la place à son homonyme *bizarre*.

50. — Tanquart, grand pot à boisson.

Voici les deux passages où on lit ce terme : « Tenez, nostre amé, plein *tanquart* de fin meilleur » (l. IV, ch. xxii) et « Les officiers de gueulle ... apporterent *tanquars*, frizons, flacons, tasses, hanats, bassins, hydries » (l. IV, ch. lxiv). Le mot est encore vivace en anglais : *tankard*, pot à bière et mesure contenant environ deux pintes, sens donné par le *Complément du Dictionnaire de l'Académie*.

On n'a pas encore présenté, que je sache, une étymologie satisfaisante du mot. Skeat rapproche dubitativement le latin *cantharus*, grande coupe à anses et à large ventre.

Le mot suppose une forme primitive *tanque*, laquelle survit effectivement en Bretagne : « *Tonque*, nom, dans le Morbihan, d'une sorte de vase. Le vin volé était enfermé dans des barils dits de galère, d'une contenance de quinze à vingt litres, et dans une *tonque* de contenance à peu près égale. *Gazette des tribunaux*, 1er septembre 1875, p. 628, 4e colonne[1]. »

En ancien français, *estanque* désignait une écluse ou un réservoir, et c'est là l'origine de notre mot; la forme abrégée, par la perte de la syllabe initiale, se trouve également dans le Midi : *tanco*, *tonco*, réservoir, à côté d'*estanco*, *estonco*.

Dans le nord de la France, *tanquer* pour *étancher* est une forme dialectale (bretonne, normande, etc.). En Normandie, on dit aussi *tanguer*, qui signifie non seulement étancher ou arrêter l'écoulement d'un liquide, mais encore « être débordé » : les eaux *tanguent* dans les vallées lors de la fonte des neiges (Moisy). Cette dernière

1. Littré, *Supplément*.

acception est la source du terme nautique d'origine normande passé en français : *tanguer* (au XVIIe siècle aussi *tanquer*), osciller, en parlant d'un navire, par l'action continuelle des vagues de la mer[1].

Rabelais doit le terme *tanquart*, attesté pour la première fois dans son *Pantagruel*, à un patois breton ou normand; il doit être ajouté à sa nomenclature nautique d'origine océanienne.

L. SAINÉAN.

1. Cf. *Dictionnaire général :* « *Tanguer*, origine incertaine; l'ancienne forme est *tanquer*, ce qui ne permet pas de dériver le mot de *tangue*, nom patois d'un sable vaseux qui se trouve sur les côtes de la Manche. »

Le dérivé *tangueur* (Littré) est donné sous la forme *tanqueur* dans le vocabulaire nautique d'Etienne Cleirac (1638) : « *Tanqueurs* sont les gabarriers qui portent à bord les marchandises et du bord à terre... »

LES TRADITIONS POPULAIRES

DANS L'ŒUVRE DE RABELAIS[1].

II.

Les origines de Pantagruel.

En étudiant le *Mystère des Actes des Apostres* de Simon Greban[2], composé dans la seconde moitié du xve siècle, j'ai eu l'occasion de faire sur les origines du nom et du type de Pantagruel plusieurs observations qui m'ont paru susceptibles d'apporter un peu de lumière sur la genèse du héros rabelaisien; je vais les exposer sous la forme la plus succincte, en citant les textes le plus souvent possible.

On sait qu'il existe parmi les personnages de la « diablerie » de ce mystère un petit diable appelé Panthagruel. Il nous est présenté, en ces termes, avec ses trois compagnons, aux folios III v° et IV r° de la première partie du *Mystère* (édition de 1538) :

PROSERPINE, *mère des dyables, s'adressant à Lucifer :*

Mes filz dampnez, je te ameine à la monstre :
Phiton, Dagon, aussi Panthagruel,
Puis Arioth, le serpentin cruel.

LUCIFER *les appelle :*

Harau, harau, dyables et dyableteaulx,
Petis dyablotz, jeunes et follateaulx,
Approchez tost, sortez que je vous voye;
Laisser convient plutonicques chasteaulx.

1. Voy. *R. É. R.*, 1907, p. 45 et suiv., et notre édition, *Introduction*, chap. II.

2. Édition de Guillaume Alabat, Paris, 1538 (n. st.), Nicolas Couteau, imprimeur, in-fol.

Et s'affubler de tenebreux manteaulx.
Saillez en feu, faictes brouyr en voye.

Icy sortent les quatre petis dyables des costez de Proserpine en furie de feu et dit :

PANTHAGRUEL, *petit dyable.*

Mais que à gripper ma rapine je voye
Plus leger suis que n'est oyseau de proye
Pour traverser les regions marines
S'il est besoing qu'au pourchatz je m'employe,
Tantost seray es ysles barbarines.

DAGON, *petit dyable.*

Pour descouvrir les costes tartarines
Et les rochers pleins d'eaues sulphurines
Et faire saulx par la terre et par l'air;
Pour voltiger aux Molucques ferines
Aux Antipodes et marches soubzterrines,
J'en suis le chef : à moy convient parler.

ARYOT, *petit dyable.*

Mieulx que le vent Vulturne scay voler,
Et que pensée de femme tost aller.
Au clin de l'œil, je passe tout le monde,
Faisant au fons d'enfer tout devaller
Les malheureux pour leur faire avaller
L'ire de Dieu pour leur malfaict immunde.

PHITON, *petit dyable.*

Je suis Phiton aspic auquel habonde
Venin mortel qui plustost que l'heronde
Mes aelles fais voller pour estandars,
Soufflant le feu, bondissant crocq et fonde
A celle fin que quelque meschant fonde
Dessoubz mes grifz trop plus poignans que dardz.

Quand on pèse les termes de cette quadruple présentation, on constate sans peine que les quatre petits diables en question correspondent à une ancienne répartition, bien connue, de la substance du monde. Chacun d'eux,

en effet, a pour domaine de son activité spéciale l'un des quatre éléments : Panthagruel, l'eau, c'est-à-dire dans l'espèce la mer; Dagon, la terre, qu'il sait traverser pour gagner les Moluques, les Antipodes et marches souterraines; Aryot (un peu comme le génie Ariel de la *Tempête*), l'air, qu'il parcourt avec plus de rapidité que le vent Vulturne, et enfin Phiton, le feu, qu'il souffle en tous lieux. Cette remarque, qui n'avait jamais été formulée, explique de la manière la plus complète et la plus sûre le rôle de Pantagruel, non seulement dans les mystères, mais même dans la genèse du roman rabelaisien et dans la conception première du personnage de Pantagruel. Le petit diable des mystères, ayant pour mission propre de parcourir sans cesse « les régions marines », se couvre naturellement du sel pendant ses pérégrinations ou tout au moins en trouve toujours à sa disposition; de là le rôle qui lui est dévolu dans les compositions dramatiques où il a l'occasion d'intervenir. Ce rôle est précisé dans plusieurs mystères. Voici d'abord le témoignage fourni à ce sujet par le *Mystère des Actes des Apostres* (1re partie, fol. CLV v°) :

LUCIFER.

Huchez moy mes deux dyablotins,
Phiton avec *Panthagruel*
Qui de nuyct vient gecter le sel,
En attendant autres besongnes,
Dedans la gorge des yvrongnes,
Mieulx que deux vieulx dyables chenus.

Dans la *Vie de saint Louis par personnages* (Bibl. nat., f. fr. 24331, fol. 110 r°)[1], qui est de la fin du xve siècle, on rencontre cette déclaration non moins catégorique :

Je vien de la grande cité
De Paris [et] y ay esté

1. Texte cité par Marty-Laveaux (éd. de *Rabelais*, t. IV, p. 158), qui semble croire que cet attribut de Pantagruel est propre à ce seul mystère.

Toute nuit. Onquez tel painne n'eu.
A ces galanz qui avoyent beu
Hier au suer jusqua hebreoz,
Tandis qu'ilz estoyent au repos
Je leur ay par soutille touche
Bouté du sel dedenz la bouche
Doucement sans lez esveiller.
Mais par ma foy au resveiller
Ilz ont eu plus soef la mitié
Que devant.

C'est ce pouvoir particulier de Panthagruel justifié, je le répète, par son rôle de démon ailé de l'élément marin, qui fait comprendre comment son nom a pu servir également à désigner un mal de gorge violent, qui suffoque et rend la parole impossible. Deux textes, entre autres, empruntés au *Vergier d'honneur* (fin du xve siècle) et à une *Sottie nouvelle à six personnages*, nous renseignent sur ce malaise fort désagréable[1]. Le premier s'applique à un vieillard :

le Panthagruel le grate
Si très fort dehors et dedans,
Que parler ne peult...

Le second concerne un personnage qui feint d'être muet :

. . . . . il a le lempas.
— Non, vrayement, il ne l'a pas.
Tu scès bien qu'il n'est pas cheval.
— Il a donc quelque aultre mal.
A-t-il point le Panthagruel?
— On ne l'a jamais si cruel
Qu'il garde de parler aux gens.

Rabelais a donc pris au répertoire dramatique de son temps le nom de notre petit diable et l'idée du pouvoir spécial que celui-ci possède d'altérer les gens. Il est parti

1. Cités par Marty-Laveaux, *Ibid.*, p. 159.

de cette donnée, devenue populaire, grâce au théâtre, pour concevoir le type magnifique de son héros, et il semble bien que le lien qui rattachait à l'origine le Pantagruel du roman rabelaisien au petit démon des mystères n'a jamais été rompu dans son esprit. En effet, il est curieux de constater que, au cours de son œuvre, le Chinonais est revenu avec une complaisance inattendue sur cette faculté qu'il avait attribuée à son héros, né à une heure où « le monde estoit tout altéré », et qui devait devenir roi des Dipsodes, c'est-à-dire « dominateur des altérés ». On sait que Pantagruel se venge de l'écolier limousin en l'altérant jusqu'à la mort Roland (II, ch. VI); ailleurs (II, ch. VII), étant cause que « tout le bon vin d'Orléans poulsa et se gasta », les malheureux habitants de cette ville se sentirent tant altérés d'avoir bu de ces vins poussés qu'ils ne faisaient que cracher aussi blanc que coton de Malte, en disant : « Nous avons du Pantagruel et avons les gorges salées. » Cet emploi particulier du nom de son héros prouve que Rabelais avait demandé également au langage courant l'expression qui désignait le mal de gorge dont nous avons parlé plus haut, expression qui dérivait elle-même tout naturellement du rôle d'« alterateur » de notre petit diable, facétieux distributeur de sel.

Jusqu'au chapitre XXVIII du livre II (à part peut-être une allusion à la soif de Thaumaste, ch. XX), nous perdons de vue cet attribut du héros, lorsque, soudain, l'auteur lui donne une importance assez imprévue. C'est d'abord avec la boîte que Pantagruel remet au prisonnier dipsode pour son roi et qui est remplie de drogues « tant altératives » dont on sait l'effet foudroyant sur l'armée dipsode tout entière et sur son chef. Tous boivent à force et s'endorment après avoir mangé les funestes confitures : « Mais tout soubdain qu'il (le roi) en eut avallé une cueillerée, luy vint un tel eschauffement de gorge avecque ulceration de la luette, que la langue luy pela. Et pour remede qu'on luy feist ne trouva allegement quelconques, sinon de boire sans remission, car, incontinent qu'il ostoit

le guobelet de la bouche, la langue luy brusloit. Pour ce, l'on ne faisoit que luy entonner vin en gorge avec un embut. » Nous retrouvons dans tous ces traits et dans ceux qui suivent le souvenir des bons tours joués par le petit diable[1].

A partir de ce moment, nous revenons très nettement à la conception du rôle « alteratif » de Pantagruel. Rabelais nous le montre prenant le mât de son navire pour s'en faire un bourdon; il met dedans la hune deux cent trente-sept poinçons de vin blanc d'Anjou *et attache à sa ceinture la barque toute pleine de sel*, aussi aisément que les lansquenets portent leurs petits panerots. Cette barque va servir à Pantagruel, au chapitre XXIX, dans sa lutte contre Loupgarou; il y puise dix-huit caques et un minot de sel dont il emplit la gorge, le gosier, le nez et les yeux de son adversaire. Celui-ci lui lance un coup de sa masse, le manque et rompt la barque en pièces, en versant le reste du sel en terre. La lutte continue; Loupgarou menace Pantagruel : « Meschant... jamais ne altereras les pauvres gens. »

On peut penser, en retrouvant cet élément qui paraissait si complètement perdu de vue depuis les premiers

1. La contrefaçon parisienne du second livre publiée par les Marnef, en 1533, renferme plusieurs additions singulières, qui ne sont pas de Rabelais, et où l'on trouve une allusion à l'altération et soif de Gargantua, provoquées par un méchant vestibousier qui lui avait jeté une grande quantité de sel « par le palais et gousier ». (Voy. éd. de *Rabelais* publ. par A. de Montaiglon, t. III, p. 221-222.) Je relève encore (*Ibid.*, p. 222) ce curieux passage : « Ceulx sont descendus de Pantagruel, qui boyvent tant au soir que la nuyt sont contrainctz de eulx lever pour boire et pour estaindre la trop grant soif et charbon ardant qu'ilz ont dedans la gorge, et ceste soif se nomme *pantagruel* pour souvenance et memoire dudit Pantagruel. » (II, ch. II.) Le nom désigne donc le diable qui engendre la soif, comme aussi cette soif elle-même. M. Plattard a commenté (*R. É. R.*, 1911, p. 329) un texte de 1499 qui nous montre « Cyrus... plus altéré que n'est Panthagruel ». Cette mention paraît prouver que, dès la fin du XVe siècle, le personnage de Pantagruel est considéré comme *altéré* et non plus seulement comme capable d'altérer les autres.

chapitres, que Rabelais avait commencé la rédaction de son *Pantagruel* par l'épisode de l'expédition entreprise contre les Dipsodes. De là, le caractère, à beaucoup d'égards, plus populaire de cette dernière partie du livre. Voulant composer un ouvrage qui fût à même d'obtenir une diffusion analogue à celle des *Grandes Cronicques... du geant Gargantua*, il usa d'abord, sinon des mêmes procédés de composition, du moins de procédés qui ne s'éloignaient pas trop de ceux qui venaient d'assurer tant de succès au livret de 1532. Puis, peu à peu, son cadre s'élargit; son imagination conçut, au lieu d'un héros purement légendaire, la figure grandiose de son géant, fils de Gargantua, et il se trouva amené à écrire le merveilleux épisode de la vie de Pantagruel à Paris, qui va du chapitre VIe au XXIVe. Sa rédaction première fut laissée au commencement du livre en ce qui touche les origines de Pantagruel, et reléguée à la fin en ce qui touche l'expédition poursuivie en Utopie contre les Dipsodes, thème primitif de sa composition et celui qui rappelait davantage, comme canevas, les aventures du Gargantua populaire.

Bien que Pantagruel soit devenu ensuite, et grâce à lui, un type supérieur d'humanité, Rabelais ne laissa point de rappeler parfois les origines oubliées du type que son génie avait créé. C'est ainsi que, dans le chapitre LI du livre III, nous rencontrons une évocation du rôle ancien de Pantagruel, à propos du Pantagruelion : « Aultres avons ouy sus l'instant que Atropos leurs couppoit le fillet de vie, soy griefvement complaignans et lamentans de ce que Pantagruel les tenoit à la guorge. Mais (las) ce n'estoit mie Pantagruel... Je vous jure icy par les bons motz qui sont dedans ceste bouteille là qui refraichist dedans ce bac, que le noble Pantagruel ne print oncques à la guorge si non ceulx qui sont negligens de obvier à la soif imminente. »

La suite du morceau serait à citer, de même que tous les passages dans lesquels l'auteur expose sa première conception du pantagruélisme, celle qui représente la joie,

la santé, l'amour de la bonne chère et *du vin* (I, chap. I, III; II, chap. XXXIV), avant la doctrine si noble que nous voyons apparaître au *Tiers Livre*, au même chapitre LI, par exemple, — sans préjudice toutefois des allusions au *Pantagruel* excitateur de la soif que nous venons de rapporter.

Il peut être piquant, pour en revenir au petit diable, de faire connaître sous quel aspect nos pères du XVIe siècle se figuraient ce personnage de l'Enfer des vieux mystères. Un document nous renseigne à cet égard avec une grande précision : c'est la *Relation de l'ordre de la triomphante et magnifique Monstre du Mystere des S. S. Actes des Apostres*, faite à Bourges, le dimanche dernier jour d'avril 1536[1]. Le groupe des quatre petits diables auquel appartient Panthagruel est assurément celui qui est décrit dans les lignes qui suivent[2] : « Après venoient en assez fière marche quatre petis diables vestus de draps d'estranges couleurs, avec garguettes, tymbres dorés et aelles mouvants incessamment. »

Voici, en terminant, les principaux passages du *Mystère des Actes des Apostres* (édition de Paris, 1538), relatifs au diable Panthagruel, en dehors des deux passages déjà cités : 1re partie, fol. CXLIX, CLVI v° et CLVII, et 2e partie, fol. XLI v°.

Il est utile de remarquer encore que le passage final du second livre qui vise les exploits futurs de Pantagruel et qui paraissait jusqu'ici assez peu compréhensible, ou tout au moins inspiré par la fantaisie pure, s'explique de la manière la plus simple en tenant compte de l'origine du petit diable de mystère. En voici le texte : « Comment il (Pantagruel) espousa la fille du roy de Inde nommée Presthan. Comment il combatit contre les diables, et fist brusler cinq chambres d'enfer, et mist à sac la grande chambre noire et getta Proserpine au feu et rompit quatre dentz à Lucifer, et une corne au cul, et comment il visita les

1. Édition donnée par Labouvrie, Bourges, 1836, in-8°.
2. *Ibid.*, p. 20.

regions de la lune, etc. » Il s'agit d'une expédition de Pantagruel contre ses anciens compagnons, les diables, contre son ancienne demeure, l'enfer, contre sa mère infernale, Proserpine, et son ancien chef, Lucifer. Il s'est émancipé et transformé, et Rabelais, dans ce plaisant et burlesque passage, se souvenant des origines de son héros, nous le montre se vengeant de sa primitive sujétion dans le royaume des enfers et de la captivité qu'il y subit.

Abel Lefranc.

COMPTES-RENDUS.

L. Sainéan. *Les sources de l'argot ancien.* Paris, H. et E. Champion, 1912, 2 vol. in-12, 427 et 470 pages.

On n'attend pas de nous une analyse, même incomplète, de ces deux substantiels volumes, où M. Sainéan a groupé tous les textes intéressant l'argot ancien, depuis les Coquillards, Villon et les scènes argotiques des *Mystères*, jusqu'au lexique du légendaire Vidocq qui a défrayé de couleur locale les romans d'Eugène Sue, de Victor Hugo et de Balzac. Chaque document s'y trouve fidèlement reproduit, avec une notice et une liste des termes d'argot employés, et cette succession de textes présente, avec une lucidité merveilleuse, l'évolution du langage secret des malfaiteurs jusqu'à sa fusion avec le langage populaire de nos jours. Une conclusion établissant les survivances de l'argot ancien dans l'argot moderne et le bas-langage parisien, un glossaire étymologique de plus de deux cents pages, une étude érudite et piquante de M. Pierre Champion sur les *Classes dangereuses du XVe siècle* font du livre de M. Sainéan l'œuvre la plus importante, à coup sûr, qui ait jamais été consacrée à l'historique du « Jobelin ».

Ces textes, est-il besoin de le dire? apparaissent avec une valeur inégale. A côté de documents de premier ordre, tels que les procès des Coquillards (1455) et des Chauffeurs (1800) ou d'œuvres jargonnesques de première main, telles que les livres de Vidocq, tour à tour escroc, forçat et chef de la Sûreté, M. Sainéan a fait une part nécessaire et inévitable aux sources secondaires et même purement littéraires; mais il a apporté à cette partie de sa tâche la conscience et le sens critique que les lecteurs de la *Revue des Études rabelaisiennes* ont maintes fois appréciés dans ses travaux philologiques. C'est ainsi que tout le chapitre consacré aux lexicographes et aux argotiers contemporains n'est qu'un vaste déblaiement.

Le XVIe siècle, et nous ne saurions trop le déplorer, est loin

d'être une période féconde pour l'histoire du jargon. Non pas que l'argot n'y ait fleuri tout aussi bien qu'au temps de Villon, mais il est encore strictement confiné dans les classes dangereuses. C'est toujours une langue à part, un langage secret employé par les malfaiteurs pour ne pas être compris de leurs dupes, et G. Tory, qui dédie les jargonneurs « au gibet », voudrait « qu'ils ne feussent oncques nez ». Ce caractère en quelque sorte professionnel de l'argot du XVIe siècle fait qu'à défaut de documents judiciaires, comme le procès des Coquillards ou d'œuvres composées par des véritables argotiers, comme les ballades de Villon, nous n'avons pour juger de sa vitalité et de sa force d'expansion que les rares termes d'argot utilisés dans la littérature de l'époque.

Fait qui ne doit pas nous surprendre, Rabelais est le premier à avoir donné asile dans son vocabulaire à ces échappés de la langue des malfaiteurs. M. Sainéan a relevé : *aubert*, argent; *cruc*, crochet; *fouillouse*, bourse; *grupper*, saisir; *jambe de Dieu*, jambe artificiellement couverte d'ulcères; *morfiailler*, manger avidement; *pie*, boisson; *salverne*, écuelle de gueux. C'est peu, mais la récolte est encore plus maigre chez les imitateurs de Rabelais. Du Fail ne connaît que *morfier*, *faire la morfe; prendre le chemin de Niort*, nier; Cholières : *passeligourd*, passe-le-chemin, bohémien; *fredonner à la harpe*, dérober; Béroalde de Verville : *sabre du castud*, fouet de la prison; *trimard*, chemin[1]. Et cependant à la même époque, Henri Estienne, dans son *Apologie pour Hérodote*, s'émerveille des progrès de l'argot des larrons qui ont « tellement enrichi leur langage jergonnesque et l'ont si bien estudié que, sans avoir peur d'estre descouverts par autres que ceux de leur profession scavent negotier fort dextrement ensemble ».

Le mystère heureusement va s'éclaircir. Un Poitevin curieux et lettré, Guillaume Bouchet, dans sa XVe *Serée*, donne la première liste un peu complète de termes et d'expressions (tout près d'une centaine) employés par les *matois*, ou *enfants de la mate*, documents de première main récoltés évidemment dans les prisons du Palais, auprès de quelque malfaiteur complaisant, ou recueillis aux foires de Poitiers de la bouche des

1. Ajoutons l'auteur anonyme du *Testament de Ragot* (s. d.) de date inconnue, qui donne *brouer*, marcher; *gourd*, chemin; *aubert; salverne; pied*, denier; *herme* et *blesse* (de sens imprécis).

merciers ambulants (*mercelots* ou *blesches*), des colporteurs ou des gueux de l'hostière.

En 1596 paraît enfin la *Vie genereuse des Mercelots, gueuz et boesmiens, contenans leur façon de vivre, subtilitez et gergon*, par Pechon de Ruby, savoureux tableau pris sur le vif de la vie des nomades et des subtilités des coupeurs de bourses. Cette fois, le vocabulaire donne 146 mots. Comme il est bien probable que l'auteur n'a rien de commun avec ses héros et que son pseudonyme de *pechon de rubi* (petit de voleur) n'est qu'une supercherie littéraire, on voit tout ce que le jargon a perdu de son caractère secret et quel chemin il a fait dans la littérature depuis Rabelais.

Remarque curieuse, le lexique de Pechon de Ruby n'a qu'une vingtaine de termes communs avec celui de Guill. Bouchet, bien que le théâtre des exploits de ses gueux, Clisson, le Loroux, Mouchamp, la Châtaigneraye, Fontenay-le-Comte, le Bas-Poitou, soit on ne peut plus voisin de la patrie de l'auteur des *Serées*. Comme les deux auteurs n'ont pu se copier, Guill. Bouchet étant mort en 1594, deux ans avant l'apparition de la *Vie genereuse*, il faut en conclure qu'en observateurs scrupuleux, ils se sont contentés chacun de son côté d'enregistrer les mots qu'ils ont pu recueillir.

Nous aurions aussi à citer le *Sonnet narquois* du capitaine Lasfrise, ce « gaillard » Marc de Papillon, admirateur de Rabelais, dont la *Revue des Études rabelaisiennes* s'est occupée déjà (t. II, p. 46). Mais nous en avons assez dit pour donner une idée de la méthode suivie par M. Sainéan et de l'importance de sa publication. Ajoutons seulement que l'ouvrage se présente sous une forme typographique irréprochable, comme toutes les éditions qui portent la firme Honoré et Édouard Champion.

Henri Clouzot.

Jacques Pannier. *L'église réformée de Paris sous Henri IV.* Rapports de l'Église et de l'État. Vie publique et privée des protestants. Leur part dans l'histoire de la capitale, le mouvement des idées, les arts, la société, le commerce. Ouvrage illustré de cartes, plans et figures. Paris, H. Champion, 1911, in-8°, 667 pages.

Cet ouvrage, comme l'indique le sous-titre, n'est pas seule-

ment une étude d'histoire ecclésiastique; la première moitié du XVIIe siècle est la période où le développement de l'Église réformée et l'expansion de Paris se sont accomplis l'un à côté de l'autre, ou l'un dans l'autre, avec le plus de liberté relative; c'est pourquoi M. Pannier a choisi cette époque pour y étudier la vie de l'église réformée de Paris, « dans les rapports multiples qui unissaient ses membres à leurs concitoyens. »

Après un coup d'œil sur l'histoire du protestantisme parisien jusqu'à l'entrée du roi Henri IV à Paris, l'auteur fait un tableau de l'Église réformée pendant les années de transition qui ont précédé la promulgation de l'Édit de Nantes (1594-1599). Pour invraisemblable que cela paraisse au premier abord, c'est pendant ces cinq années que le culte réformé fut célébré avec le plus de facilité et de commodité pour les protestants parisiens. En effet, l'édit de Nantes avait « par provision », jusqu'à la pacification générale, rétabli l'édit de Poitiers (1577), aux termes duquel tous les seigneurs « ayant haute justice et plein fief de haubert » pouvaient exercer leur religion dans leur « principal domicile ». Or, parmi lesdits seigneurs se trouvait, en 1594, « Madame, sœur unique du roy », Catherine de Bourbon, restée fidèle au protestantisme. C'est chez elle, dans l'hôtel de Soissons ou au Louvre, dans une salle pouvant contenir quinze cents personnes, que le culte réformé fut assez régulièrement célébré jusqu'au mariage de Catherine avec le duc de Bar (1599).

La princesse « Bierne » [Béarnaise] s'étant éloignée de Paris après son mariage, il restait à trouver un lieu d'exercice public du culte. L'Édit de Nantes exigeait qu'il fût à cinq lieues de Paris : on choisit d'abord Grigny, dans le bailliage de Melun, puis Ablon. On se rendait dans ce village par le coche d'eau. En hiver, des enfants portés au baptême mouraient de froid. Des pétitions demandèrent que le lieu du culte fût rapproché de Paris. Ce fut, nous dit M. Pannier, sur les instances de Sully que Henri IV accepta le transfert du lieu d'exercice à Charenton (août 1606). Il y eut des protestations du côté des catholiques; la populace du quartier Saint-Antoine insulta les huguenots qui revenaient le dimanche de faire leurs dévotions et prières. Le roi apaisa les mécontents par une boutade : il dit « que, pour ne pas manquer à ses promesses, il falloit désormais compter cinq lieues de Paris à Charenton ». Le temple de Charenton fut jusqu'à la révocation de l'Édit de

Nantes l'unique lieu d'exercice public du culte pour les réformés de Paris.

On trouvera dans l'ouvrage de M. Pannier des notices sur les premiers pasteurs de l'Église réformée de Paris, sur quelques fidèles, comme l'humaniste Isaac Casaubon, sur les adversaires de cette Église, comme le P. Coton. L'organisation intérieure de l'Église, les difficultés qu'elle rencontra dans l'exercice de ses droits, les rapports qu'elle entretint avec l'Église catholique font l'objet de chapitres solidement documentés. Les premières années du XVIIe siècle ont vu fleurir la controverse entre catholiques et protestants; l'étude que M. Pannier a consacrée à cette question (p. 214-291) abonde en aperçus nouveaux dont l'histoire littéraire tirera profit.

Sa contribution à l'histoire de Paris semble aussi considérable. Les protestants ont joué un rôle important dans l'embellissement et dans l'enrichissement de Paris sous Henri IV. Ils comptaient parmi eux des architectes comme Du Cerceau et Salomon de Brosse, des sculpteurs comme Prieur, des peintres comme Bunel, des médailleurs comme Briot et Dupré.

L'industrie des tapisseries dites flamandes était entre leurs mains, ainsi que le commerce du pastel[1]. Le contrôleur général Laffemas, les Canaye, les Gobelin étaient protestants, et M. Pannier a montré quelle place ils ont tenue dans l'histoire économique de Paris au moment où le commerce et l'industrie, longtemps entravés par les guerres civiles, prenaient un essor jusque-là inconnu.

Dans l'étude de M. Pannier, trois figures captivent l'attention : le pasteur Pierre du Moulin, docteur en philosophie, théologien, prédicateur, controversiste, le ministre Sully et le roi Henri IV. Ces deux derniers apparaissent singulièrement grands dans ce tableau des premières années de l'ère de tolérance inaugurée par l'Édit de Nantes. On n'ignorait pas que cette expérience de liberté religieuse avait blessé des convictions et des préjugés, que les protestants, là où ils

1. Sur cet important commerce de l'herbe du Lauraguais, « pays de cocagne », on peut joindre aux documents d'archives cités par Paunier, p. 366 et suiv., le texte littéraire suivant, Du Bartas, *Quatrième jour de la Sepmaine*, v. 331 :

« Comme celui qui veut dessus la coste angloise
Guider les noirs paquets de l'herbe Laurageoise, » etc.

étaient en majorité, comme à la Rochelle, n'étaient pas moins enclins que les catholiques à restreindre la liberté de ceux de « contraire religion », bref, on savait que les mœurs du temps répugnaient à la tolérance. Mais il faut suivre avec M. Pannier les diverses phases et les multiples incidents de la vie de l'église réformée de Paris pour apprécier le mérite du roi et de son ministre, pour constater toute la loyauté, toute l'habileté et toute l'intelligence qu'ils apportèrent à l'application des mesures de tolérance comprises dans l'Édit de Nantes. « Sur la question capitale du lieu de culte et du libre exercice, [le roi] a accordé plus que ne comportait strictement le texte de l'Édit, montrant par là de manière éclatante qu'il entendait l'appliquer non selon la lettre, mais selon l'esprit » (p. 565).

Ce que devint l'église réformée de Paris après la mort du roi dont la ferme et loyale volonté garantissait la tolérance proclamée par « son édit », c'est ce que nous souhaitons que M. Pannier nous expose bientôt. L'histoire de cette église, dit-il (p. 10), de 1598 à la Révocation, est jalonnée par trois événements : la mort de Henri IV (1610), l'incendie du temple de Charenton (1621), la mort de Louis XIII (1643). Il reste donc à M. Pannier à étudier les trois dernières phases de cette histoire. Lourde tâche assurément, mais non inégale aux forces de l'auteur qu'anime « un amour également ardent pour son église et pour sa patrie » (p. 11) et qu'encouragera le succès que ce premier volume mérite par la solidité de la documentation, l'étendue des recherches, la rectitude et la mesure des jugements.

Jean PLATTARD.

Camille LE SENNE et GUILLOT DE SAIX. *Lope de Vega. — L'Étoile de Séville*. Paris, E. Sansot et Cie, 1912, in-8°, 317 pages.

Ad. VAN BEVER. *Divers jeux rustiques de Joachim Du Bellay*. Paris, E. Sansot et Cie, 1912, in-12, 288 pages.

La librairie Sansot vient de publier deux volumes sur lesquels doit s'arrêter tout particulièrement l'attention des Rabelaisants. Je veux parler des *Jeux rustiques de Joachim Du Bellay*, sur l'édition originale de 1558, avec une notice de Guillaume Colletet et une table bibliographique et des notes de M. Ad. van Bever.

Ce volume très soigné ne fait point double emploi avec l'édition critique dont M. Henri Chamard a déjà donné le Ier tome en 1908 (*Société des textes français*), mais recevra au contraire, par les éléments nouveaux qu'il apporte, le plus favorable accueil des bibliophiles et des érudits. Il fait le plus grand honneur à cette maison E. Sansot qui a déjà si bien mérité la sympathie des lettrés et qui chaque jour s'assure de nouveaux gages de leur gratitude. Déjà dans cette même collection de la *Pléiade françoise*, nous avions fort remarqué la réimpression des *Amours et autres poésies* d'Estienne Jodelle, les *Jeux rustiques de Joachim Du Bellay* montrent un nouveau progrès tant par la manière claire et gracieuse de présenter le texte que par la profondeur et la variété de l'analyse.

D'autre part, la même librairie publie, à l'occasion des fêtes célébrées en Espagne en l'honneur de Lope de Vega, la version française intégrale de l'*Étoile de Séville*.

Chacun se souvient du succès que remporta au printemps dernier sur la scène de l'Odéon cette traduction de MM. Camille Le Senne et Guillot de Saix. Aujourd'hui, ces adaptateurs ajoutent au texte une copieuse mise au point de l'influence que le grand auteur espagnol n'a cessé d'exercer sur la littérature dramatique en général et sur le théâtre français en particulier avec Rotrou, Pierre et Thomas Corneille, Scarron, Montfleury, Molière, Le Sage, Marivaux, Beaumarchais, Florian et surtout Victor Hugo. Ai-je dit que cette édition illustrée, qui renferme en outre le catalogue dressé pour la première fois en France des œuvres de Lope de Vega, s'ouvre sur une délicate préface où notre confrère Henry Roujon, de l'Académie française, à portraituré d'une plume légère et aiguisée la figure de ce Lope Félix de Véga-Carpio *qui fut tour à tour bachelier comme Lindor, soldat comme Cyrano, secrétaire d'un évêque comme Gil Blas, amoureux comme Don Juan, prisonnier pour dettes comme Molière, proscrit comme Hugo, prêtre comme l'auteur de Manon et même familier du Saint-Office* et qui trouva le moyen par surcroît d'écrire un nombre invraisemblable de pièces, dont 439 — seulement! — nous ont été conservées, et d'être le type accompli de cet Espagnol dont l'âme est sans cesse partagée entre la religion, le théâtre et l'amour.

Maurice Du Bos.

N. Weiss. *L'origine et les derniers jours de Bernard Palissy, d'après deux textes inédits*. Paris, 1912, in-8°, 23 pages.

C'est une découverte de premier ordre que vient de faire M. Weiss et qui fait grand honneur à ses persévérantes investigations et à sa perspicacité d'érudit. On savait par une addition au *Journal* de Pierre de l'Étoile que le 23 juin 1589, après une condamnation au feu, Palissy était enfermé à la Bastille, en instance d'appel. Mais il fallait en donner la preuve. M. Weiss l'a trouvée dans les *Registres d'écrou de la Conciergerie du Palais de Justice* conservés aux archives de la Préfecture de police. Voici les textes :

« Du mardy xxxe jour de (décembre), mil V^c IIIIXXVI.

« Loys Bernard...,

« Bernard Palissy, architecte en œuvre de terre, natif de Agen en Agenoys, demeurant ès faulx bourgs Saint Germain des prez.

« Et

« Pierre Restou... [furent] amenez prisonniers des prisons de Saint Germain des prez... comme appellans du bailly de Saint Germain ou son lieutenant, des verges, amende honorable et bannissement perpétuel, le substitud de Monsr le procureur général appellant à minima, pour hérésye à eulx imposé. »

Le second texte est tout aussi précis :

« Du lundy IIIIe jour de juillet mil v^c IIII ^xx VIII.

« Benard Palissy, soy disant inventeur des rusticques de la Royne mère du Roy, natif du pays d'Agenetz, demeurant faulx bourg Saint Germain des prez, rue de Vaugirard,

« Et

« Marguerite Mesline, amenez prisonniers des prisons de Saint Germain des prez... comme appelans du bailly de Saint Germain ou son lieutenant d'estre pendu et estranglez et leurs corps mis en cendres pour hérésye à eulx imposé. »

M. Weiss tire de ces documents toutes les déductions qu'ils comportent. Désormais nous savons, sans pouvoir en douter, que Palissy est né en Agenais et non en Saintonge.

Puis, en coordonnant les faits anciennement connus avec

les nouveaux, nous pouvons ainsi reconstituer les dernières années de Palissy.

Le vieil huguenot, au lieu d'obéir à l'édit du 8 juillet 1585 qui ordonnait aux protestants d'abjurer ou de s'exiler, était resté à Paris, rue des Marais (aujourd'hui Visconti). C'est là qu'il avait été arrêté, à la fin de 1586, et condamné aux verges et au bannissement. Après un double appel des prévenus et du procureur, le Parlement avait réduit la peine au bannissement, par arrêt du 12 janvier 1587. Mais Palissy n'avait pas obéi davantage et n'avait même pas quitté le quartier Saint-Germain, où le bailli le fit arrêter et le condamna à mort en juillet 1588. Il était prisonnier à la Bastille depuis ce moment, le 23 juin 1589, quand Bussy Leclerc, voulant s'assurer si « son vieil fol d'hérétique » irait jusqu'au sacrifice de la vie, avait fait semblant de lui ordonner de se tenir prêt à monter sur le bûcher, à quoi le pauvre octogénaire avait aussitôt et gaiement obtempéré. L'« Inventeur des rustiques de la reine » mourut dans son cachot peu de temps, sans doute, après cette scène.

Il reste à retrouver l'endroit où s'élevait la maison habitée par Palissy « rue de Vaugirard ». Un contemporain avait inscrit sur un exemplaire de la *Recepte véritable*, brûlé avec l'Hôtel-de-Ville en 1871 : « L'autheur de ce livre habite rue de Vaugirard, proche l'hôtel du petit Luxembourg. » Il est probable qu'on pourrait préciser davantage en dépouillant les *Censiers* de Saint-Germain-des-Prés aux Archives nationales.

H. C.

Alfred Richard. *Notes biographiques sur les Bouchet, imprimeurs et procureurs à Poitiers au XVIe siècle.* Poitiers, impr. G. Roy, 1912, in-8°, 20 pages.

M. Alfred Richard, l'érudit archiviste de la Vienne, qui a prodigué à tous les travailleurs de l'Ouest tant de communications désintéressées, publie cette fois sous son nom le fruit de ses découvertes, et c'est un complément indispensable à joindre à l'histoire de *L'imprimerie et de la librairie à Poitiers* de M. de la Bouralière, qui lui doit déjà de si précieuses contributions. Le testament inédit de l'imprimeur Guillaume Bouchet (12 juillet 1519) permet maintenant de compléter et de rectifier les données de A. Claudin et de la Bouralière sur les débuts de l'imprimerie à Poitiers, en même temps qu'il nous

renseigne sur sa parenté avec Guillaume Bouchet, sieur de *Brocous* (et non de *Brocourt*), auteur des *Serées*. Ce dernier était son neveu. Le texte de cette pièce curieuse aurait gagné à être complété par le testament du sieur de Brocous lui-même du 6 mars 1572, qui figure dans le minutier dépouillé par M. Alfred Richard et dont nous avons donné l'analyse d'après une note de M. Tortat (cf. H. Clouzot, *L'imprimeur du manuale ecclesiasticum* de 1587. Besançon, 1907, p. 8). Ce testament en confirme un autre du 1er mai 1573 qui mériterait également de voir le jour. Les documents sont rares sur l'auteur des *Serées*. Autant dire que nous ne savons rien.

M. Alfred Richard n'a pu rattacher le procureur Jean Bouchet, l'ami de Rabelais, à la famille des imprimeurs poitevins. Il semble bien qu'il ait raison de laisser la question indécise. En revanche, il nous apporte d'autres précisions. La femme de Jean Bouchet s'appelait Françoise Bonnyot; elle était de Chauvigny; c'est elle qui lui apporta en dot la maison de campagne du Bois-Senebault où il aimait tant à se retirer et que M. Hamon appelle improprement la Villette. Il laissa son office de procureur à son fils aîné Gabriel Bouchet avant le 4 février 1538, et mourut entre 1557 et 1559. Il habitait à Poitiers, rue Saint-Étienne, la maison occupée antérieurement par l'hôtellerie de la Rose, où Jeanne d'Arc logea en mars 1429.

Cette substantielle plaquette se termine par la description d'un manuscrit inédit des *Renars traversans*, daté de 1531, qui de la bibliothèque de Benjamin Fillon est passé dans celle de M. Alfred Richard. Les variantes de cette copie et des éditions imprimées font supposer avec assez de vraisemblance à l'érudit chartiste qu'il s'agit d'une rédaction revue par Bouchet lui-même en vue d'une réimpression, les premières éditions de Paris ayant paru, avec des modifications fâcheuses, sous le nom de Sébastien Brand (cf. *R. É. R.*, t. I, p. 125).

Ajoutons, pour finir, que nous avons vu, dans les cartons du duc de la Trémoille, une quinzaine de lettres autographes de Jehan Bouchet; mais, comme celles adressées au chapitre de Chauvigny, conservées aux archives de la Vienne, G8 18, elles n'ont trait en grande partie qu'aux procédures dont le procureur était chargé pour la vicomté de Thouars. Il serait cependant indispensable de faire état des unes et des autres pour une biographie du vieux rhétoriqueur poitevin.

H. C.

Bibliothèque française. XVIe siècle. Les sources d'idées. Textes choisis et commentés par Pierre VILLEY, professeur à l'Université de Caen. Paris, Plon, in-8°, 278 pages. Prix : 1 fr. 50.

Bien que ce livre ne soit pas un ouvrage d'érudition, puisqu'il fait partie d'une collection de « morceaux choisis », son auteur est trop bien informé de l'histoire littéraire du XVIe siècle pour qu'il n'y ait pas à profiter à la lecture du commentaire qui précède ou suit les textes. Il est conçu sur un plan original.

La révolution intellectuelle et morale que fut la Renaissance a laissé d'impérissables monuments dans les chefs-d'œuvre littéraires du XVIe siècle. Pour connaître les idées nouvelles qui ont alors envahi la France, il suffit d'étudier Rabelais, Ronsard, Montaigne. Pourtant, remarque justement M. Villey, ne penser qu'à ces noms-là, c'est oublier ce qu'il y a de plus caractéristique dans la littérature du temps, c'est-à-dire tous les ouvrages qui ont vulgarisé « les trésors de connaissances amassés par les anciens et les Italiens et les observations prodigieuses qu'on avoit pu faire dans le nouveau monde ». Ce sont ces livres qui ont élaboré les matériaux mis en œuvre par les grands écrivains. Leur influence a été profonde et ils attestent le travail qui se faisait alors dans les esprits. M. Villey s'est donc proposé de donner par des extraits une idée de ces œuvres de second plan, aujourd'hui négligées ou tombées dans l'oubli, soit parce qu'elles ont accompli leur tâche, qui était de satisfaire la curiosité du public, soit parce qu'elles sont dépourvues de mérite esthétique.

Traducteurs, compilateurs, voyageurs sont au XVIe siècle les pionniers de l'esprit nouveau. M. Villey les a classés en cinq groupes : 1° traducteurs de poètes : Remi Belleau, Louis des Masures, Charles Fontaine, Vasquin Phillieul; 2° traducteurs de prosateurs grecs et latins : Claude Seyssel, Pierre Saliat, Blaise de Vigenère, Amyot, Claude du Pinet, Jacques Grévin; 3° traducteurs de prosateurs italiens : François de Belleforest, Gabriel Chappuis, Le Maçon, Bouaystuau, Guillaume Cappel, Jacques Gohorry, Jean Charrier; 4° traducteurs de prosateurs espagnols : Herberay des Essarts, Guterry, Gruget, Martin

Fumée, Simon Goulard; 5° voyageurs français auteurs de relations ou récits de voyages : André Thevet, Nicolas de Nicolaï.

On jugera par ce sommaire de la variété des textes choisis par M. Villey. La plupart des pages qu'il transcrit sont extraites d'ouvrages qui ne se rencontrent que rarement dans les bibliothèques. Quelques autres, plus accessibles et plus connues, ne perdent rien de leur intérêt à être une fois de plus « remembrées » et gagnent à être commentées par M. Villey.

Ce livre, d'un format élégant et commode, d'une impression très correcte, est un des premiers de la *Bibliothèque française*. Il est fort propre à recommander aux lettrés cette collection nouvelle, publiée sous la direction de M. Fortunat Strowski.

Jean PLATTARD.

CHRONIQUE.

RABELAIS.

Société des Études rabelaisiennes. — Le Conseil de la Société s'est réuni le 11 décembre 1912. Après avoir examiné et approuvé les nouvelles candidatures, il a pris la décision d'élargir quelque peu le programme de la *Revue*. Notre publication, sans rien changer à son aspect extérieur, paraîtra, à partir de l'année 1913, sous le titre de *Revue du XVI*e *siècle*, et elle insérera des études sur l'histoire politique, littéraire et religieuse de la Renaissance. Il va de soi que Rabelais restera le principal sujet de nos travaux; mais les autres grands écrivains de la Renaissance, de même que les faits politiques, religieux, artistiques et sociaux de cette importante époque de l'histoire de France seront également l'objet de nos études, dont l'augmentation constante des adhérents à la Société, comme le développement plus grand que nos ressources nous permettent désormais de donner à nos publications, nous commandent en quelque sorte d'élargir le cadre. Ajoutons qu'un volume in-8o, contenant la table des dix premières années de la *Revue des Études rabelaisiennes* (1903-1912), sera distribué aux membres de la Société dans le courant de l'année 1913.

— La Société s'est assemblée le 9 janvier 1913, à cinq heures, dans l'École des Hautes-Études (salle Gaston Paris), sous la présidence de M. Abel Lefranc. Etaient présents : MM. Jean Baffier, Jacques Boulenger, Casanova, Henri Clouzot, Drs Dervieux et P. Dorveaux, Maurice Du Bos, Ernest Dupuy, G. Lenseigne, Jean Magrou, F. Mossé, P.-V. Menget, M.-L. Polain, Seymour de Ricci, L. Sainéan, L. Schöne, Victor de Swarte, Mlle J. Taupenot de Chomel.

Les candidats à la Société ont été admis à l'unanimité. Puis le Président a soumis à l'assemblée le projet de transformation de la revue publiée par la Société. Après discussion,

le projet a été admis. Notre nouvel organe périodique prendra le titre suivant : *Publications de la Société des Études rabelaisiennes. (Nouvelle série). Revue du XVIe siècle.*

Avant de lever la séance, M. Abel Lefranc a donné connaissance à la Société d'une très suggestive trouvaille qu'il a faite sur l'origine du type de Pantagruel et qui forme la matière de l'article qu'on trouvera plus haut.

Nécrologie. — Nous avons à déplorer le décès récent de notre confrère M. Ernest Levallois, maire du IIe arrondissement de Paris. Auteur de plusieurs ouvrages d'édilité, notamment *Paris propre*, qui fit sensation dans les milieux municipaux par ses aperçus originaux et la profonde expérience que révélait ce livre des questions municipales, la Société doit lui garder une reconnaissance particulière pour la délicate attention qu'il avait eue de photographier, à notre intention, le cloître Saint-Paul avant sa démolition.

Notre confrère le comte Nonce d'Aldrovandi, ancien médecin major de 1re classe, attaché à la personne de Napoléon III, vient de mourir au Val-de-Grâce, dans sa 93e année. Entré tard à la Société des Études rabelaisiennes, il portait cependant un vif intérêt à notre œuvre et se réjouissait de l'édition. Quoi d'étonnant à cela ? Dans toutes ses campagnes, il n'emportait dans sa cantine d'officier que deux livres : un *Boccace* en italien et un *Rabelais*. Il avait gardé de Rabelais le goût des voyages et celui du bon vin : c'était merveille de le voir déguster un vieux cru. Seul, il était parti l'hiver dernier pour la Corse et l'Italie, et il y avait quelques jours à peine qu'il était revenu de Rome et de Pise quand, sur nos boulevards, une auto le renversa. Natif de Corse, il était issu d'une famille patricienne de Florence, et il en était très fier.

Maurice Du Bos.

Notre Bibliothèque. — Nous avons reçu : *Bibliotheca romanica. 35-36. Bibliothèque française. Œuvres de Maître François* Villon (2e éd., 1911) [avec une notice de F. Ed. Schneegans]. Strasbourg, Heitz, [1911], in-16.

La date de la naissance de Rabelais. — Nous avons reçu la lettre suivante :

« Je me permets de vous signaler (parce qu'il me semble

que personne encore n'en ait tiré parti) un passage de l'ancien prologue du *Quart Livre* (Marty-Laveaux, t. III, p. 185) qui vient confirmer les hypothèses de M. Abel Lefranc sur la date probable de la naissance de Rabelais, — confirmer, tout au moins en ce sens qu'il permet d'écarter, définitivement je crois, l'opinion traditionnelle qui place cette naissance en 1483, — et d'affirmer que Rabelais n'était pas encore de ce monde en 1488.

« Voici ce passage :

« Crocquer pie signifie certaine joyeuseté par metaphore « extraicte du prodige qui advint en Bretaigne peu de temps « avant la bataille donnée pres sainct Aubin du Cormier. *Noz* « *peres le nous ont exposé*, c'est raison que noz successeurs ne « l'ignorent. Ce fut l'an de la bonne vinée : on donnoit la « quarte de bon vin et friand pour une aiguillette borgne. »

« Rabelais, né en 1483, eût été, cette année-là, âgé d'environ cinq ans. Comment donc admettre que, rapportant un événement dont il avait été le contemporain, il ait écrit : « Noz « peres le nous ont exposé. » Cette proposition s'explique parfaitement, au contraire, si l'on place la naissance de Rabelais postérieurement à l'année 1488.

« Lucien Pullem. »

Je puis fournir, à ce propos, un nouvel indice que j'emprunte à la plus ancienne biographie de Rabelais, qui se trouve dans les *Elogia* de Scévole de Sainte-Marthe, publiés en 1598 (édit. de 1602, p. 14). On sait que Sainte-Marthe, Poitevin, né à Loudun en 1536, était particulièrement à même par ses origines familiales, et aussi par ses fonctions de contrôleur général des finances en Poitou, de connaître les détails de la biographie de Rabelais. Son « éloge » du maître offre une grande précision. Or, on y lit que Rabelais quitta les Cordeliers de Fontenay-le-Comte, étant encore « juvenis ». Un tel témoignage, ajouté à tous ceux que nous possédons, achève de nous confirmer dans l'idée que le Tourangeau était encore un jeune homme en 1524. Abel Lefranc.

Conférences. — Notre confrère M. Jean Plattard a fait à Niort, le 30 novembre, dans la salle de l'Université populaire, une intéressante conférence sur Rabelais en Bas-Poitou, et il en a fait deux autres, les 17 et 31 janvier, à l'Institut d'études

françaises de Tours, sur la Société française à l'époque de la Renaissance d'après Rabelais.

— M. Abel Lefranc a fait à Anvers, à Gand et à Bruges, les 5, 6 et 7 décembre 1912, des conférences sur « Rabelais, père des lettres françaises ».

La diététique de Rabelais. — M. René Laufer l'a étudiée dans le *Journal de diététique et de bactériothérapie* du 15 décembre 1912, et il l'approuve. Les conseils de Ponocrates au jeune Gargantua lui semblent bons et de même la description de Messer Gaster.

La guerre picrocholine. — A l'occasion des grandes manœuvres qui se sont déroulées en septembre dans la région de Loudun et des bords de la Vienne, plusieurs de nos grands journaux ont évoqué assez naturellement le souvenir de la guerre picrocholine. Ainsi, la *Petite Gironde* du 2 septembre a publié, sous la signature de M. Ardouin-Dumazet, un article sur *Les Manœuvres chez Rabelais*.

En voici quelques extraits :

Aucune des notes publiées sur les grandes manœuvres qui vont se dérouler dans l'ouest, aux confins du Poitou, de l'Anjou et de la Touraine n'a relevé le fait assez curieux que les opérations auront lieu en partie sur le théâtre de la guerre entre Picrochole et Grandgousier. Le rapprochement peut paraître irrévérencieux pour le général Joffre et les généraux appelés à commander sous sa haute direction. Il mérite pourtant d'être fait.

C'est que, sous une forme à la fois extravagante et truculente, Rabelais a écrit dans son « Pantagruel » (l'auteur veut dire le « Gargantua ») un récit d'opérations militaires digne des écrivains spéciaux les plus instruits des choses de la guerre. Ceux des journalistes qui suivront les manœuvres pourront s'inspirer de ses pages, ils ne feront ni plus complet ni plus précis... Comme tant d'autres hommes de la Renaissance, tel Léonard de Vinci, l'historien de Gargantua était bien vraiment un génie complet (suit une étude des opérations de la guerre picrocholine).

Autre article dans le *Temps* du 6 septembre, sous la signature de M. André Cassou :

C'est Chinon, au milieu d'un cadre verdoyant et plein de fraîcheur, où seront vraisemblablement logés les officiers étrangers...

Rabelais, le bon et joyeux Rabelais, fils d'un tavernier qui possédait dans la ville l'hôtellerie de la Lamproie, naquit dans les environs de 1483... Ses idées et ses opinions seront éternellement jeunes. C'est sur le terrain de la lutte entre Picrochole et Grandgousier, sur les rives du Négron, à la Roche-Clermault, Loudun, l'île Bouchard (*sic*), si joliment décrite par Rabelais dans *Gargantua*, que vont opérer les armées des généraux Marion et Galliéni dans quelques jours. Il y a dans le livre de Rabelais des maximes profondes sur l'art de la guerre qui méritent d'être méditées par tous les gens de métier.

Pourquoi s'obstiner à faire de Rabelais un fils du tavernier de la Lamproie, croyance qui repose, on le sait, sur une série de confusions? A. L.

Bibliophilie. — Le vendredi 17 mai 1912, ont été vendus à l'hôtel Drouot un *Rabelais* (4 livres en 3 volumes) imprimé après 1548, Lyon, Pierre de Tours, s. d., qui a fait 3,700 francs, et un autre volume célèbre, l'exemplaire unique du prétendu Ve livre du *Pantagruel*, daté de 1549. On sait que ce volume, qui a fait couler beaucoup d'encre, a été identifié définitivement dans la première année de notre *Revue*, fascicules I et II. Le prix demandé alors était considérable; cet unicum a été adjugé au prix de 3,700 francs également.

Succès de Rabelais en 1541. — Dans les *Triomphes de l'abbaye des Conards* qui nous offrent le récit d'une fête burlesque célébrée à Rouen en 1541 (éd. de 1587, réimprimée par Marc de Montifaud, Paris, Lacroix, 1877), je relève plusieurs mentions qui prouvent la popularité conquise par le *Pantagruel* de Rabelais moins de dix ans après son apparition. Le personnage qui mène la pompe funèbre de marchandise morte porte une enseigne sur laquelle figurent ces mots : *Alchofribas le disoit bien*, qui nous montre le pseudonyme de Rabelais comme étant déjà bien connu du public d'une fête provinciale (p. 30). Pendant le dîner du *Triomphe des Conards*, « un personnage abillé en ermite, assis sur une chaire, au lieu de Bible, lisoit continuellement la *Cronique Pantagruel* » (p. 80). Enfin, nous relevons dans les pièces annexes, qui sont de 1585, plusieurs allusions à Hans Caruel, Jean des Entoumeures, etc., qui attestent la popularité constante du roman rabelaisien pendant le cours du XVIe siècle. Comme on le voit, la cueil-

lette des témoignages relatifs au succès de l'œuvre de Rabelais s'accroît tous les jours. Est-ce que la grande généalogie de Fripelippes ne nous montre pas, dès 1537, Pantagruel figurant parmi les personnages populaires par excellence, Merlin, Giglan, Giron le Courtois, Esopet, Mandeville (*Œuvres de Clément Marot*, éd. de 1731, t. VI, p. 66)? Abel Lefranc.

Rabelais et J.-B. Rousseau. — A signaler dans le second volume de la *Correspondance de J.-B. Rousseau et de Brossette*, que M. Paul Bonnefon vient de publier dans les *Textes français modernes*, une curieuse mention de « Maître François ». Rousseau écrit à Louis Racine, en 1739 : « On peut dire, Monsieur, du maître fou dont vous me parlez dans votre lettre du 5, ce que *notre maître François* dit de l'ingénieur du roi de Narsingue : il n'y a point de sottise dont il ne s'avise » (p. 280). Cet ingénieur du roi de Narsingue ne figure nulle part dans l'œuvre de Rabelais. Dans quel livre J.-B. Rousseau l'a-t-il rencontré? Est-ce bien Rabelais qu'il désigne ici par « notre maître François »? J. P.

Médecine légale. — Notre confrère le Dr Albarel a étudié dans la *Chronique médicale* des 15 septembre et 1er octobre 1912 (tirage à part) *Trois rapports médico-légaux du XVIe siècle* faits en 1545, en 1532 et à une date indéterminée, en béarnais, en français et en carcassonnais, par des matrones sur des cas extrêmement délicats. En unissant ses connaissances médicales à celles qu'il a de la langue d'oc, le Dr Albarel est parvenu à élucider ces textes.

L'ÉPOQUE DE RABELAIS.

Histoire littéraire.

Versification. — Ph. Martinon. *Les strophes. Étude historique et critique sur les formes de la poésie lyrique en France depuis la Renaissance, avec une Bibliographie chronologique et un Répertoire général.* Paris, H. Champion, 1912, 1 vol. in-8o, xvii-611 p.

Cet ouvrage est la première étude d'ensemble sur les formes de la poésie lyrique française qui ait été conduite selon les règles de la critique érudite et de l'histoire. Point de discussions métaphysiques, ni de considérations sur l'esthétique du vers. M. Martinon, qui est d'ailleurs un homme d'un goût très sûr, — comme on s'en apercevra notamment au choix des strophes qu'il cite comme exemples, — s'est imposé la lourde tâche de dresser le Répertoire général de toutes les strophes françaises de la Renaissance jusqu'à nos jours, soit environ dix mille références pour trois mille formes de strophes. Puis, de l'examen des faits, il a dégagé les principes de la lyrique française.

Son travail se divise en quatre parties principales. La première (*Introduction*) expose la genèse et l'histoire générale des strophes des origines jusqu'au xxe siècle. Les époques de cette histoire sont marquées par les noms de Marot, Ronsard, Malherbe, V. Hugo. — La seconde partie est une étude particulière de l'histoire de chaque strophe : tercet, quatrain, quintil, sixain, septain, huitain, neuvain, dizain, strophes de plus de dix vers. Sa conclusion logique est la détermination des principes généraux des strophes, des principes particuliers aux strophes hétérométriques et du choix des strophes.

A ces deux études sont joints : 1° une Bibliographie chronologique des principaux recueils de vers contenant des strophes de 1543 à 1663; 2° le Répertoire général des strophes françaises depuis la Renaissance, qui a servi de base au travail d'ensemble.

Il n'entre pas dans notre plan d'examiner ou de discuter les théories de M. Martinon. Ceux que cet examen tentera trouveront dans le Répertoire général des strophes tous les documents utiles pour contrôler les conclusions de l'ouvrage. Nous nous bornerons à dégager du travail de M. Martinon les idées et les faits qui intéressent l'histoire de la poésie lyrique au xvie siècle.

Tout d'abord, l'originalité de Jean Lemaire de Belges parmi les rhétoriqueurs apparaît plus grande que jamais. Déjà, M. Martinon l'avait établie dans un article de la *Revue d'histoire littéraire* (1909) que nous avions signalé en son temps dans notre chronique littéraire (*R. É. R.*, t. IX, p. 176). Il y revient à diverses reprises dans son livre : c'est Jean Lemaire qui a inventé le nom même de l'ode (p. 6); il a exercé une

influence sur Ronsard (p. 7, n. 1); avant Marot, il s'est ingénié à chercher les rythmes les plus simples parmi ceux qu'on employait de son temps (p. 6); il est un précurseur de la poésie moderne (p. 82)[1].

Dans sa thèse sur *Ronsard, poète lyrique*, notre confrère M. Laumonier a montré que la réforme du lyrisme dont Ronsard s'attribuait tout l'honneur avait été préparée en réalité par Marot. M. Martinon va plus loin : pour lui, c'est Marot qui a véritablement créé le lyrisme nouveau dans sa traduction des *Psaumes*. « S'il eût achevé son Psautier, il nous eût donné une œuvre aussi variée que celle de Ronsard et probablement très supérieure pour le choix des formes » (p. 9). Après avoir examiné une à une chacune des formes adoptées par Marot, M. Martinon conclut, p. 17 : « Ce qui est de Marot, c'est l'ensemble systématique, c'est le choix des formes, c'est le sens naissant et déjà presque parfait du lyrisme, l'affranchissement des formes lyriques, l'orientation vers des directions nouvelles qui seront définitives... On peut dire que toute la réforme lyrique du XVIe siècle est là, en puissance et même en réalité. Ce n'est donc pas Ronsard qui l'a faite, puisque Marot l'avait faite avant lui. » Et M. Martinon s'offre le régal d'appliquer à Marot les termes mêmes de la conclusion de M. Laumonier sur le rôle de Ronsard réformateur des strophes lyriques, p. 17-19.

Il semble bien que nos deux critiques soient parfaitement d'accord sur le rôle et l'importance des poètes qui ont écrit entre Marot et Ronsard : Corrozet, Despériers, Guillaume des Autels, Jean Martin, Saint-Gelais et particulièrement Jacques Peletier du Mans. Cf. Laumonier, *Ronsard, poète lyrique*, p. 658-664. Entre Marot et Ronsard, dit M. Martinon, les devanciers ne manquent pas. « Ils n'ont certainement pas tiré de l'instrument que leur léguait Marot un parti comparable, même de très loin, à celui que Ronsard en tira; ils ont cependant contribué pour leur part à préparer et à faciliter l'œuvre de Ronsard » (p. 38).

Enfin, il reste à noter pour sa nouveauté le jugement de M. Martinon sur Desportes. Il remarque avec raison qu'on

1. Sur ce point, l'opinion de M. Martinon coïncide avec celle de M. Laumonier. Cf. *Ronsard, poète lyrique*, p. 647.

élimine généralement de son œuvre les *Psaumes*. Or, c'est précisément dans les *Psaumes* que Desportes a fait le plus d'efforts pour mettre de la variété dans les formes strophiques. « Il a réalisé des formes nouvelles aussi nombreuses que celles de Ronsard et certainement meilleures » (p. 50). « Il fraye ainsi la voie à Bertaut d'abord et surtout à Malherbe, car il n'y a pas plus de fossé entre Malherbe et lui qu'entre Ronsard et Marot » (p. 51).

Telles sont, à peu près, les idées générales nouvelles qu'apporte sur la poésie lyrique du XVIe siècle la très consciencieuse étude de M. Martinon. On trouvera en outre dans son historique des diverses strophes : tercet, quatrain, quintil, etc., une foule de remarques neuves et d'aperçus intéressants.

La correction typographique, si importante dans un ouvrage dont les références, qui se comptent par milliers, font en partie l'autorité, est remarquable. Je note pourtant, p. 83, à propos de la publication des *Épîtres* de Bouchet, une erreur de date. Il faut lire 1545 au lieu de 1645.

Humanisme. — La *Revue historique* de novembre-décembre 1912 publie une étude de M. A. Renaudet sur *Érasme, sa vie et son œuvre jusqu'en 1517, d'après sa correspondance*. L'occasion de cette étude est l'édition de la correspondance d'Érasme par P.-S. Allen, *Opus Epistolarum Desiderii Erasmi* (2 vol. jusqu'en 1513). M. Renaudet retrace l'histoire des lettres d'Érasme et expose les mérites de l'édition de P.-S. Allen, la première édition critique de cette importante correspondance et la première aussi qui ait donné les lettres d'Érasme dans l'ordre chronologique. M. Renaudet donne ensuite une reconstitution de la vie, de la pensée et du travail d'Érasme, d'après ses lettres et les derniers travaux consacrés à cette période de l'histoire littéraire et religieuse.

— M. Jacques Flach a publié dans la *Revue bleue* (nos du 23 et du 30 novembre 1912) une étude sur *Thomas Morus et l'île d'Utopie*. Après avoir raconté la vie de Thomas Morus, il fait le portrait de cet humaniste, dont l'esprit lui paraît caractérisé par l'indépendance, le bon sens et l'ingéniosité. Il examine ensuite si la conduite de Thomas Morus fut en contradiction avec les idées exposées dans l'*Utopie*. Il insiste sur les rapports de cet ouvrage avec les réalités historiques contempo-

raines. « Décors, accessoires, acteurs eux-mêmes, quel que soit leur masque comique, sont anglais. » Dans son œuvre comme dans sa vie, Thomas Morus a cherché un remède aux abus et aux maux réels qu'il avait sous les yeux.

Italianisme. — Le *Bulletin italien* d'avril-juin 1912 (t. XII, n° 2) contient un article, premier d'une série, de M. J. Martin sur *Un éducateur chrétien du Quattrocento. Victorin de Feltre et la cour de Mantoue.*

Réforme. — Notre confrère M. H. Patry a publié dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* de mai-juin 1912 un article sur *Frère Nicolle Maurel, apostat célestin, dit le prédicant* (15..-1546). La biographie de ce personnage intéresse l'histoire de l'humanisme français. En 1534, il fut régent au collège de Guienne, où il eut pour collègues Robert Breton, Mathurin Cordier, Antoine et André Govéa.

Clément Marot. — La librairie Quantin et J. Schemit vient de publier le tome I des *Œuvres* de Marot, éditées par Georges Guiffrey. Il contient la biographie du poète, « mise au jour d'après des papiers posthumes de l'éditeur... par R. Yve-Plessis ». Cette biographie, rédigée il y a plus de vingt ans, n'est plus au point. M. Yve-Plessis a respecté trop scrupuleusement la rédaction de G. Guiffrey : elle comporte des inadvertances graves. En outre, il n'a pas dégagé des vers inédits de Marot publiés par M. G. Macon dans le *Bulletin du bibliophile* (1898) tous les renseignements qu'ils contiennent sur la vie et les idées de Marot.

Ronsard. — Sous le titre *La Marie de Ronsard*, M. Jusserand, dans la *Revue d'histoire littéraire* de juillet-septembre 1912, apporte quelques corrections aux travaux des derniers biographes de Ronsard, M. Laumonier et M. Longnon. Il remarque d'abord que l'assertion que Marie était « fille d'une hostellerie » de Bourgueil apparaît pour la première fois, dans le commentaire des *Amours*, en 1617, quarante ans après la mort de Belleau, auteur des premières notes de ce commentaire, et trente-deux ans après la mort de Ronsard. Il est donc hasardeux d'alléguer que Marie était « fille d'une hôtellerie »,

et le témoignage de Belleau ne peut être invoqué en faveur de cette hypothèse.

Il en est de même pour la désignation du rival heureux de Ronsard dans les bonnes grâces de Marie. Sur l'autorité de Belleau, M. Laumonier et M. Longnon l'identifient avec Charles de Pisseleu, évêque de Condom et abbé de Bourgueil. Mais ce nom ne figure dans le commentaire des *Amours* que dans les deux éditions de 1617 et 1623. En outre, il n'est guère vraisemblable que les termes de « sot jeune homme » dont se sert Ronsard pour désigner son rival puissent s'appliquer à un personnage, probablement plus âgé que le poète et qualifié ailleurs par lui-même de docte prélat.

— *Les Annales fléchoises et la vallée du Loir* de mai-juin 1912 publient quelques notules de notre confrère M. Vaganay sous ce titre : *Du nouveau sur Ronsard*. Le plus considérable de ces articles tend à prouver que Marie devait s'appeler Guiet et non Dupin. M. Vaganay fonde sa conjecture sur un texte du commentaire de Belleau (1560) à propos d'un vers du *Voyage de Tours :* Auprès du port Guiet... « C'est une maison qui appartient à s'amie ainsi nommée », dit Belleau. De ce qu'il n'y a pas de virgule après « s'amie », M. Vaganay en conclut que « ainsi nommée » se rapporte à Marie et non à maison. L'argument est minuscule; pour qui connaît les habitudes de l'imprimerie au XVIe siècle (et qui les connaît mieux que M. Vaganay!), la probabilité est infinitésimale. Une recherche dans les archives de Bourgueil déciderait de la question : si le port Guiet était ainsi nommé avant l'époque de Ronsard, M. Vaganay a pris le Pirée pour une femme. En attendant, remarquons avec M. Jusserand (*art. cité*) que Ronsard et son commentateur Belleau ont toujours désigné par des noms déguisés et jamais par leur nom propre les femmes que chantait le poète.

Jean PLATTARD.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Statuts 1

Liste des membres 4

La Cosmographie de Jean-Alphonse Saintongeais, par L. Sainéan 19

De l'authenticité de quelques « Poésies inédites de Clément Marot », par Jean Plattard. 68

Les fouaciers de Lerné, par Henry Grimaud 72

Le cabaret Guillot à Amiens au temps de Rabelais, par Georges Beaurain 75

Notes pour le commentaire, par J. B., G. Cohen, P. Dorveaux, M. Giraud-Mengin, Henry Grimaud, Joseph Nève, Emmanuel Philipot, Jean Plattard, L. Sainéan 104, 225, 421

Notes critiques et documents sur le dernier voyage de Rabelais en Italie, par Lucien Romier 113

Rabelais et la liberté de conscience d'après un témoignage du xvie siècle, par Henri Hauser. 143

Rabelais et Théophile Gautier, par Beatrix Ravà . . 185

Les lettres de Rabelais écrites par Vrain-Lucas, par Henri Clouzot 212

Rabelaesiana, par L. Sainéan 258, 451

Rabelais dans la littérature enfantine, par J. B. . . 283

Flaubert lecteur de Rabelais, par Jean Plattard . . 288

Rabelais réputé poète par quelques écrivains de son temps, par Jean Plattard 291

Comment Marot entreprit et poursuivit la traduction des Psaumes de David, par Jean Plattard . . . 321

Le vocabulaire de la fauconnerie dans Rabelais, par Jean Plattard 356

Les sources modernes du roman de Rabelais, par L. Sainéan 375

Madame de Sévigné et Rabelais, par Bourgeois . . 438

La marquise de Oincestre, par Bourgeois. 440

Pages

Les connaissances de Rabelais en languedocien, critiquées au XVIIIe siècle, par BOURGEOIS 443
Une œuvre authentique de Charles Charmois, par Henri CLOUZOT 444
Une citation de Picrochole dans un pamphlet savoisien de 1606, par Henri HAUSER 447
Les traditions populaires dans l'œuvre de Rabelais. II. L'origine de Pantagruel, par Abel LEFRANC . . 481

COMPTES-RENDUS.

Jean BERNAUD. Pierre Viret, sa vie et son œuvre (1511-1571) [Jean PLATTARD] 144
Joachim ROLLAND. La tragédie française au XVIe siècle. Les Juifves, 1580 [Maurice DU BOS] 146
Pierre CHAMPION. Vie de Charles d'Orléans (1394-1465) [Jean PLATTARD] 147
Eugène SAULNIER. Le rôle politique du cardinal de Bourbon (Charles X), 1528-1590 [J. B.] 150
Henri LONGNON. Pierre de Ronsard, essai de biographie. Les ancêtres. La jeunesse [Jean PLATTARD] 151
Gilbert CHINARD. L'exotisme américain dans la littérature française au XVIe siècle [Paul LAUMONIER]. . 305
L. SAINÉAN. Les sources de l'argot ancien [Henri CLOUZOT] 490
Jacques PANNIER. L'église réformée de Paris sous Henri IV [Jean PLATTARD] 492
Camille LE SENNE et GUILLOT DE SAIX. Lope de Vega. L'Étoile de Séville. — Ad. VAN BEVER. Divers jeux rustiques de Joachim Du Bellay [Maurice DU BOS] 495
N. WEISS. L'origine et les derniers jours de Bernard Palissy [H. C.] 497
Alfred RICHARD. Notes biographiques sur les Bouchet, imprimeurs et procureurs à Poitiers au XVIe siècle [H. C.] 498
Pierre VILLEY. Les sources d'idées [Jean PLATTARD] . 500

Chronique.

I. Rabelais. — Société des Études rabelaisiennes, p. 159, 316, 502. — Nos quatrièmes Agapes pantagruéliques et non aultres, p. 161. — La vente Bordes (11-16 décembre 1911), p. 174. — Rabelais et Sainte-Beuve, p. 175. — Montaiglon et le Pantagruel de Dresde [l'éd. de Montaiglon découverte par M. H. Stein quatre ans avant M. Plan], p. 176. — A Bruxelles [conférence de M. André Maurel], p. 176. — Tout Rabelais en français moderne [mauvaise traduction], p. 176. — P.-A. Motteux [article sur lui dans la *Revue bleue*], p. 317. — La date de la naissance de Rabelais [fixée à la fin du xvie siècle par de nouveaux indices], p. 503. — Conférences [par MM. Jean Plattard et Abel Lefranc], p. 504. — La diététique de Rabelais [est bonne], p. 505. — La guerre picrocholine [rappelée dans les journaux à l'occasion des dernières grandes manœuvres], p. 505. — Bibliophilie [le faux V^e livre à l'Hôtel des ventes], p. 506. — Succès de Rabelais en 1541 [attesté par les *Triomphes de l'abbaye des Conards*], p. 506. — Rabelais et J.-B. Rousseau [Rousseau parle d'un propos de notre maître François à l'ingénieur du roi de Narsingue], p. 507. — Médecine légale [trois rapports de matrones du xvie siècle élucidés], p. 507.

II. L'époque de Rabelais. — Histoire politique et religieuse, p. 177. — Histoire littéraire, p. 317, 507.

Le gérant : Jacques Boulenger.

Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

PQ
1692
A4
t.10

Revue des études rabelaisiennes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY